

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle ;

AVEC DES RÉFLEXIONS.

TOME DOUZIÉME,

Qui renferme onze Articles du dix-septiéme siécle.

A COLOGNE,

aux dépens de la Compagnie.

M. DCC LIV.

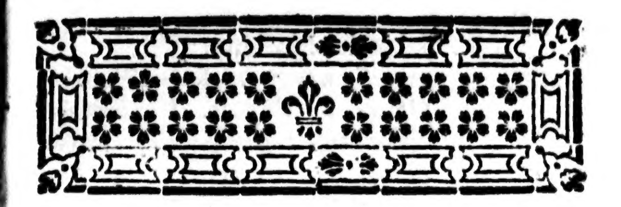
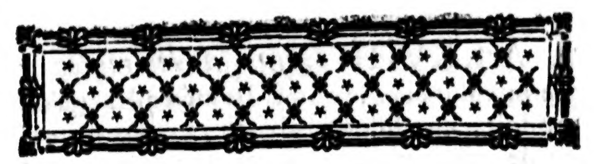


TABLE DES ARTICLES

du douziéme Volume.

Fin de la Table des Articles.

ABREGE



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DIX-SEPTIEME SIECLE.

ARTICLE XVIII.

Disputes sur les regles de la Pénitence. Publication du livre de la Fréquente Communion. Attaques livrées à cet Ouvrage par les Jésuites. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur cette matiere.

I.

I. Maximes des Jésuites sur l'administration du Sacrement de Pénitence.

LES Jésuites sont persuadés qu'on doit presque toujours donner l'absolution sur le champ à ceux qui confessent leurs péchés, sans examiner si leur cœur est vraiment changé, & si l'on peut raisonnablement compter qu'ils ne retom-

beront plus dans le crime. Ils prétendent qu'on ne doit point différer l'abſolution ſous prétexte de préparer le pénitent à la recevoir avec fruit, & de le mettre en état de participer dignement à l'Euchariſtie. Ils s'imaginent que tout pécheur qui ſe préſente au Confeſſeur, eſt ordinairement en état de recevoir l'abſolution. Ainſi ils regardent comme une ſévérité mal entendue, de la lui différer, & de le priver par ce délai des avantages qu'il auroit reçus en communiant beaucoup plûtôt. On rempliroit pluſieurs volumes de paſſages d'Auteurs Jéſuites, où ils établiſſent: 1. Que la converſion des plus grands pécheurs ſe fait pour l'ordinaire ſubitement & en un inſtant. 2. Qu'on doit donner l'abſolution, ſans aucun délai, aux pécheurs qui ont croupi dans le crime, quand même on n'auroit pas lieu d'eſpérer qu'ils changeroient de conduite. Ils ne peuvent pas même ſouffrir, que l'on mette aucun intervalle entre les plus grands déſordres, & la participation à l'Euchariſtie. On a recueilli ſur ce point des paſſages de pluſieurs Jéſuites, qui font horreur, & que pour cette raiſon nous n'oſons rapporter.

II. Ces Maximes ſont aſſorties à leur doctrine ſur la Grace, & à leur Morale.

Ils conviennent cependant que l'abſolution ne ſert qu'à la condamnation de celui qui la reçoit ſans les diſpoſitions néceſſaires. Mais ils prétendent que communément un pécheur qui ſe confeſſe, a ces diſpoſitions. Cette prétention de leur part, vient de ce qu'ils ne connoiſſent ni la foibleſſe de l'homme, ni ce que c'eſt que la juſtice. D'où il arrive qu'ils ne ſe forment pas une juſte idée des diſpoſitions requiſes pour la juſtification. Ainſi leurs relâchemens dans la diſcipline de la pénitence, ſont une ſuite naturelle de leurs

erreurs sur la Grace. Ils croyent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre, pour former en lui-même tout ce que Dieu lui commande. Ils supposent donc, qu'un pécheur à qui Dieu commande de se réconcilier avec lui, & qui a grand intérêt de recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, a acquis sur le champ les dispositions nécessaires qu'il a toujours sous sa main. D'ailleurs ils sont persuadés que les dispositions que Dieu exige pour recevoir dignement les Sacremens, ne consistent que dans certaines actions extérieures, ou tout au plus dans quelques pensées de l'esprit, & quelques actes superficiels de la volonté, qui peuvent se trouver pour des instans, dans ceux dont le cœur est le plus livré à l'iniquité. Selon ces nouveaux maîtres, Dieu ne demande pas, que les sentimens intimes de notre cœur se portent vers lui. Et comme un certain extérieur joint à la crainte de l'enfer, [en quoi les Jésuites font consister toutes les dispositions nécessaires,] se trouve presque toujours dans les pécheurs, qui conservent encore quelque respect pour la Religion ; ils en concluent, que ces pécheurs sont en état de recevoir dignement l'absolution. C'est ainsi que leur Dogme & leur Morale s'accordent avec leurs maximes sur l'administration des Sacremens.

III. Autre cause de ce relâchement.

Cette pratique d'ailleurs est parfaitement assortie avec le dessein qu'ils ont de s'accommoder aux diverses inclinations des hommes, & de s'acquerir l'estime, la confiance & la protection de tout le monde. Quelques subtilités qu'ils ayent employées pour rendre leur Morale accommodante, il reste

encore des péchés qu'il leur a été impossible de justifier; & comme ces péchés ne laissent pas de se commettre, il faut trouver un moyen de faire espérer le Ciel à ceux qui ne peuvent se résoudre à s'en abstenir. Ce ne sera pas en excusant ces sortes de péchés; mais en faisant croire aux prétendus pénitens, qu'ils leur seront remis; pourvû qu'ils les confessent, & qu'ils pratiquent quelques autres actes extérieurs, qui ne sont gueres plus difficiles que l'accusation de ces péchés. Les Jésuites regardent la pénitence, comme on regardoit dans l'ancienne Loi les ablutions qu'il falloit faire de sa personne & de ses habits. C'est une pure cérémonie; on sait le tems qu'il y faut employer, & on est assuré d'y réussir. Les Jésuites en sont si convaincus, qu'ils assurent dans l'*Image de leur premier siécle*, que *les crimes s'expient aujourd'hui plus aisément, qu'ils ne se commettoient autrefois; & que plusieurs les effacent aussi promptement, qu'ils les contractent.*

IV. Idée que les Jésuites se sont formée de la justice Chrétienne. Combien elle est contraire à celle que nous en donne l'Ecriture,

Ils éprouvent que ceux à qui on donne l'absolution si aisément, retombent ordinairement bientôt dans les mêmes crimes: mais ils n'en sont point surpris. Ils n'en sont pas moins persuadés que ces hommes ont été réconciliés avec Dieu, & ont reçu le précieux don de la justice. Ils s'imaginent, que la justice se perd & se recouvre avec une extrême facilité; & que la plûpart des hommes, passent leur vie dans une vicissitude perpétuelle de l'état de grace, à l'état du péché. Ils sont justes les grandes Fêtes, & quelques jours après. Ils péchent ensuite mortellement, & demeurent dans cet état jusqu'à la premiere confession. Cette idée est très-confor-

me au systême général des Jesuites sur la Religion. Si la justice vient en premier du libre arbitre, il est naturel qu'elle soit aussi peu stable que le libre arbitre lui-même. Si d'ailleurs elle ne consiste que dans des pratiques extérieures, il n'est pas étonnant qu'on s'en revête, & qu'on s'en dépouille aussi souvent que d'un habit. Mais en même-tems rien n'est plus contraire aux idées que l'Ecriture, & les Ouvrages des Peres nous donnent de la Justice Chrétienne. Nous l'y voïons représentée comme l'œuvre du Tout-Puissant, qui par conséquent a de la consistance & de la stabilité; comme l'effet du Sang de Jesus-Christ, qui ne guérit pas pour quelques jours seulement. Elle nous y est montrée comme un amas d'inclinations nouvelles, qui ordinairement ne cedent pas la place en peu de tems à des inclinations contraires; comme une résurrection pour ne plus mourir. On n'en doit pas conclure que la justice ne sauroit se perdre. Nous apprenons par d'autres passages de l'Ecriture & des Peres, & par une triste expérience, que la rechûte dans le péché mortel est très-possible. Mais il n'en est pas moins vrai que la justice que Jesus-Christ est venu apporter sur la terre, est ordinairement stable, qu'on ne la perd pas communément après l'avoir acquise, & que par les mêmes raisons il est très-difficile de la recouvrer, si on a eu le malheur de la perdre. Ceux par conséquent qui retombent si-tôt dans les péchés dont ils ont reçu l'absolution, ont toutes sortes de raisons de croire, qu'ils n'avoient pas reçû le fruit du Sacrement, parce qu'ils ne s'en étoient pas approchés avec les dispositions nécessaires.

II.

V. Ancienne discipline de la pénitence, conforme à l'idée que l'Ecriture nous donne de la justice.

Comment cette discipline s'est relâchée.

* *Tome 2 p. 117. & suiv. de l'édition de 1752.*

La pratique des beaux siécles de l'Eglise étoit entierement conforme à ces principes. Nous avons eu soin de rapporter * ce que l'on trouve de plus solide sur cette matiere dans les Discours de M. Fleuri. On croïoit que la conversion consistoit dans le changement intérieur de toutes les inclinations de l'homme ; que ce changement étoit un des plus grands Ouvrages de la main du Tout-Puissant. On savoit que Dieu ne l'opere ordinairement, que par degrés & peu à peu ; c'est pour cela qu'on faisoit passer le pécheur par des épreuves reglées par les Canons, selon la qualité de leurs péchés. Le dessein de l'Eglise étoit, que les humiliations de la pénitence & la séparation des Sacremens servissent à faire connoître au pécheur la grandeur de la plaie qu'il s'étoit faite. Elle vouloit qu'il sentît long-temps sa misere & son indignité ; que son cœur fût ainsi réformé peu à peu ; & qu'enfin le pécheur pénitent fût digne d'être réconcilié, & de s'asseoir à la sainte Table, pour y manger le pain des enfans. Le pécheur ainsi conduit, & établi dans une piété solide, faisoit espérer qu'il serviroit Dieu tous les jours de sa vie dans la sainteté & dans la justice. Ainsi quand des pénitens, après avoir été réconciliés, retomboient dans le crime, on étoit très-porté à croire qu'ils n'avoient jamais été de vrais pénitens, & qu'ils avoient trompé les hommes, ou s'étoient trompés eux-mêmes. Il y a des Auteurs qui soutiennent que pendant les quatre premiers siécles on abandonnoit ces pécheurs à la miséricorde de Dieu, sans leur

accorder une ſeconde pénitence, même à la mort. Mais au moins il eſt certain qu'on ne la leur accordoit que très-difficilement.

Cette diſcipline a été en vigueur pendant plus de mille ans. Vers les onze & douziéme ſiécles, le relâchement s'introduiſit par la facilité des Papes à accorder des Indulgences. C'eſt ce que nous avons eu ſoin de remarquer dans le cours de cette hiſtoire. Ces modérations de la peine Canonique, qui ne s'accordoient autrefois qu'avec beaucoup de réſerve, & ſeulement pour récompenſer la ferveur des pénitens, ou quand ils étoient en danger de mort, furent prodiguées, ſurtout dans le temps des Croiſades, afin d'engager les Chrétiens à faire la guerre aux Infidéles. Nous avons remarqué combien une telle conduite étoit contraire à l'eſprit de l'Egliſe, & nous avons vû combien les ſuites en ont été pernicieuſes. La diſcipline extérieure de la pénitence ceſſa donc d'être obſervée; & comme elle étoit la gardienne de l'eſprit intérieur de pénitence, cet eſprit intérieur eſt devenu de jour en jour plus rare. Cependant on n'a jamais dérogé par aucune Loi expreſſe aux anciens Canons; & ceux qui ont été animés de l'Eſprit de Dieu, ont toujours deſiré qu'on s'en rapprochât, autant qu'il ſeroit poſſible. Le Concile de Trente, quoique les malheurs des temps l'aïent empêché d'entreprendre tout ce qu'il auroit deſiré, n'a pas laiſſé néanmoins, de rétablir la pénitence publique pour les péchés publics; d'exhorter les Confeſſeurs à impoſer des pénitences proportionnées aux péchés, & de donner pluſieurs ouvertures différentes pour remettre en uſage les an-

ciennes regles. S. Charles Borromée entrant dans l'esprit de ce Concile, se rapprocha, autant qu'il pût, de l'ancienne discipline de la pénitence, dans celle qu'il fit observer dans son Diocése. Il paroissoit même inconsolable de ce qu'après tous ses travaux, il étoit encore si éloigné de l'observation exacte des Canons de la pénitence. Il a voulu que les Confesseurs fussent instruits de ces Canons, afin qu'ils se conformassent à leur esprit, s'ils n'en pouvoient pas suivre la lettre dans toute sa salutaire rigueur.

VI. Les Jésuites ont voulu établir les abus en regles.

On a vu dans la suite de l'histoire, comment les relâchemens se sont peu à peu introduits dans la discipline de la pénitence. On doit reconnoître qu'il y en a plusieurs, dont les Jésuites ne sont pas les Auteurs. Mais ils les ont adoptés d'autant plus aisément, qu'ils sont très-assortis, comme nous avons dit, à leur Morale & à leur Doctrine sur la Grace. Ils ont fait entrer ces relâchemens dans leur systême général de Religion. Ils les ont appuiés par les autres erreurs qu'ils soutenoient déja, & ils se sont servi de ces relâchemens pour autoriser à leur tour ces autres erreurs. La pratique de donner l'absolution sans discernement & sans épreuve, n'étoit que la suite des abus introduits dans l'Eglise; mais les Jésuites l'ont fait regarder comme un usage prescrit par l'Eglise. Ils ont regardé tous ceux qui ont tâché de se rapprocher des anciennes regles, comme de dangereux Novateurs. Ils ont établi par méthode & par principe, ce qui n'étoit déja que trop pratiqué au milieu de l'Eglise par oubli des regles, par négligence, par corruption.

III.

VII. M. de S. Cyran s'attache aux regles de l'Eglise ſur la pénitence.

MM. de Port-Royal ont d'abord montré par leur exemple, combien il étoit ſalutaire de ſe conformer en ce point à l'eſprit, &, autant qu'il ſe pouvoit, à la pratique de l'antiquité. M. de S. Cyran, qui étoit plein des maximes des Peres ſur la pénitence, conduiſit ſelon ces maximes les Religieuſes de Port-Royal ; les Solitaires qui s'étoient retirés auprès du Monaſtere des Champs, & pluſieurs autres perſonnes. Leur vertu éminente étoit une preuve de la bénédiction que Dieu donne à une œuvre, quand on s'y conforme autant que l'on peut, aux regles qu'il a inſpirées à ſon Egliſe, & non aux relâchemens qui s'y ſont introduits. Le ſuccès que Dieu donna à la conduite de M. de S. Cyran, attira à la pratique de la pénitence, des perſonnes de tout ſexe & de tout état. On peut voir dans la préface du livre de la Fréquente Communion, ce qui eſt dit d'une Paroiſſe du Diocéſe de Sens, où les anciennes pratiques ſur la pénitence étoient en uſage, & avoient produit les fruits les plus excellens. C'étoit la Paroiſſe de S. Maurice, gouvernée alors par M. Duhamel, éleve de M. l'Abbé de S. Cyran, qui a été depuis Curé de S. Merri à Paris, enſuite Chanoine de Notre-Dame, & qui enfin eſt allé finir ſa courſe dans ſa premiere Cure de S. Maurice, qu'il a toujours eu regret d'avoir quittée. [On voit dans ſa vie qui a été imprimée, qu'après un exil de dix ans, il ſuccomba à une tentation à laquelle il avoit toujours réſiſté, en ſignant purement & ſimple-

ment le Formulaire, qui attribue à Jansenius les cinq Propositions condamnées.]

VIII. M. Arnauld publie le Livre de la Fréquente Communion. Occasion de cet ouvrage.

L'éclat que fit ce renouvellement de pénitence & de ferveur, excita contre celui qui en étoit l'origine, l'envie des Jésuites, & de ceux qui étoient imbus de leurs maximes. Ils publierent que l'Abbé de S. Cyran étoit un dangereux Novateur; qu'il avoit des sentimens singuliers & qu'il éloignoit de l'Eucharistie. C'est ce qui obligea MM. de Port-Royal, à défendre des maximes dont ils avoient reconnu l'utilité par leur propre expérience. M. Arnauld le fit dans le Livre si célébre *de la Fréquente Communion*, dont voici l'occasion. La Princesse de Guimenée s'étoit mise sous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran; & c'est à elle que sont adressées plusieurs de ses Lettres qui ont pour titre, *A une personne de grande considération.* Cette Dame fut sollicitée par une de ses amies, d'aller au bal le jour même qu'elle avoit communié. En témoignant l'éloignement où elle étoit d'une telle conduite, elle fit connoître que son Directeur le lui avoit inspiré. L'amie fit part de cette conversation au P. de Sept-Maisons Jésuite, qui en parla aux Peres Bauni & Rabardeau ses confreres, & ces trois Jésuites dresserent de concert un petit Ecrit pour rendre suspecte à la Princesse de Guimenée, la conduite de l'Abbé de S. Cyran. On soutenoit dans cet Ecrit, que *plus on est dénué de grace, plus on doit hardiment approcher de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; & que ceux qui sont remplis de l'amour d'eux-mêmes & si attachés au monde que de merveille, font très-bien de communier très-souvent.*

IX. Plan de ce Livre. Approbations que lui donnent les Evêques & les Docteurs.

L'Abbé de S. Cyran engagea M. Arnauld qui étoit depuis quelque-tems sous sa conduite, à publier (en 1643.) le livre *de la Fréquente Communion*, qui répond à cet Ecrit. L'Auteur prouve d'une maniere invincible par les témoignages de l'Antiquité, & des plus saints hommes des derniers siécles, qu'il est utile de différer l'absolution en plusieurs rencontres; & qu'on est obligé de le faire dans les rechutes, dans les péchés d'habitude, & dans les occasions prochaines du péché. Il y fait voir, quelle étoit l'ancienne pratique de l'Eglise dans l'administration de la Pénitence, & prouve que cette discipline étoit fondée sur des principes invariables : sur la grandeur de la plaie que fait à l'homme le péché mortel, & la difficulté qu'il y a de la guérir. Il établit, que si on ne peut suivre à la lettre les anciens Canons pénitentiaux, il faut en conserver l'esprit; & suppléer, par d'autres moiens, aux secours que la rigueur de la pénitence extérieure fournissoit pour une conversion solide & véritable. Au reste, bien loin que l'on puisse accuser M. Arnauld d'éxagération dans cet Ouvrage, les conclusions qu'il tire des passages des Peres, sont toujours beaucoup moins fortes que les passages eux-mêmes. Tous ceux qui avoient un cœur droit, regarderent le Livre de la Fréquente Communion, comme un des grands présens que Dieu eût fait dans ce siécle à son Eglise. L'accueil que lui firent les Evêques les plus savans & les plus vertueux, prouvoit que sa Doctrine étoit celle de l'Eglise, contre laquelle les abus ne pouvoient prescrire. Cet excellent Ouvrage parut donc muni des ap-

probations de seize Archevêques ou Evêques, & de vingt-quatre Docteurs. La Province d'Auch, composée du Métropolitain & de dix Evêques, l'approuva aussi dans son Assemblée de 1645. M. de la Sallete Evêque de Lescar, dit dans son approbation, qu'il paroît *que le même esprit qui anime l'Eglise, a conduit la plume de l'Auteur.* M. de la Barde Evêque de S. Brieux, déclare qu'il croiroit faire trop peu, si son approbation n'étoit confirmée par l'usage & par la pratique de son Diocése.

IV.

X. Déchaînement des Jésuites contre cet Ouvrage.

Quoique M. Arnauld n'eût point nommé l'Auteur de l'Ecrit qu'il réfutoit, ni même désigné de quel Corps il étoit membre, les Jésuites ne le laisserent pas long-tems ignorer au Public. Ils s'emporterent avec la derniere fureur contre le Livre de la Fréquente Communion, sans aucun égard pour les approbations respectables dont il étoit muni. Toute la Société se souleva, & souleva avec elle toutes ses créatures contre l'Ouvrage & contre l'Auteur. Elle inonda le Public d'une multitude de Libelles, qui enchérissoient toujours l'un sur l'autre, & où l'on avançoit sans la moindre preuve les plus noires impostures. Le P. Nouet qui d'abord avoit parlé favorablement de l'Ouvrage, changeant subitement de ton, parla en chaire avec si peu de respect des Evêques Approbateurs, qu'il fut contraint, par une Assemblée générale du Clergé, d'en demander pardon à genoux à ces Evêques, & de rétracter par un acte solemnel, qui fut imprimé & répandu

par-tout, les excès ausquels il s'étoit laissé emporter. Ce calice fut amer à un Jésuite, qui venoit de tourner en ridicule la pénitence publique dans l'un de ses derniers Sermons, & qui se voioit réduit à la faire. Cette satisfaction du P. Nouet, n'empêcha pas ses Confreres de continuer à parler du Livre de la Fréquente Communion, comme d'un Ouvrage propre à renverser la Religion, & dont le but étoit d'exécuter la résolution prise à Bourg-Fontaine, d'élever le Déisme sur les ruines de la Religion Chrétienne. Nous parlerons ailleurs de cette Fable de Bourg-Fontaine, que les Jésuites n'ont cessé de reproduire comme un fait certain, quoique cette horrible imposture ait été détruite de la maniere la plus triomphante. Ils ne demandoient rien moins que le sang & la vie de ceux qu'ils appelloient Cyranistes & Arnauldistes. (Le nom de Janseniste n'avoit pas encore lieu.) *L'Eglise est attaquée dans le cœur*, disoit le P. Seguin dans un Libelle intitulé; Sommaire de la Théologie de l'Abbé de S. Cyran & du Sr. Arnauld; *il faut joindre l'épée royale à celle de l'Eglise, pour exterminer ce monstre de nos jours.* Ces étranges calomnies prévinrent quelques personnes qui étoient accoutumées à croire les Jésuites sur leur parole. La Reine Régente, allarmée par leurs clameurs, & craignant une nouvelle hérésie, fit donner un ordre à M. Arnauld d'aller rendre compte à Rome de sa Doctrine. Mais les Jésuites n'eurent pas sujet d'être contens d'avoir engagé la Reine dans cette démarche. Un pareil ordre souleva contre eux tous les Corps, pour ainsi dire, du Royaume. Le Clergé, le Parlement, l'Uni-

versité, la Faculté de Théologie, & la Sorbonne en particulier, allerent les uns aprés les autres, trouver la Reine, pour obtenir la révocation d'un commandement qui pouvoit être d'une conséquence très-dangereuse pour les Loix du Royaume, & les Libertés de l'Eglise Gallicane.

XI. Témoignages de l'Université en faveur du Livre de M. Arnauld, & contre les Jésuites.

L'Université étoit alors aux prises avec les Jésuites, & elle poursuivoit avec zéle leur Doctrine meurtriere dans des Ecrits pleins de force & de lumiere, & par des démarches juridiques. Dans le premier Avertissement qu'elle fit paroître à la fin de 1643, elle s'exprimoit ainsi : » Paris a vû depuis trois » mois l'immodestie avec laquelle ceux de » cette Société faisant publiquement prê» cher en leur superbe Temple de saint Louis » contre l'esprit de Pénitence, exposé dans » le Livre de la Fréquente Communion, ils » ont foulé aux pieds les ordres de M. l'Ar» chevêque de Paris, qui leur commandoit » le silence, & méprisé l'autorité des Evê» ques qui avoient donné des éloges au » Livre, & desiré que la Doctrine qu'il con» tient fût aussi communément pratiquée » par les fidéles, comme elle est sainte & » salutaire. On sait qu'ils sont venus à ce » haut point d'insolence, que d'oser dire » qu'on ne se devoit point émouvoir de » l'autorité des Prélats Approbateurs du » Livre, puisqu'on avoit vû le tems, où de » quatre & cinq cens Evêques assemblés, à » peine s'en étoit il trouvé deux ou trois qui » eussent refusé de souscrire à la Doctrine » des Hérétiques. » On voit ici que les Jésuites reconnoissent la chûte du très-grand nombre des Evêques du tems de l'Arianisme.

Mais ils changeront de langage, quand leurs interêts changeront.

En 1644. l'Université présenta au Parlement trois Requêtes contre ces Peres. Dans la seconde elle releve les calomnies que les Jésuites avoient répandues contre le célébre Avocat Antoine Arnauld, *duquel*, dit la Requête, *ils ne cessent pas encore à présent de persécuter la postérité?* La même année les Jésuites publierent leur apologie composée par le P. Caussin. L'Université y fit une solide réponse imprimée par son ordre, pour justifier ses Requêtes. En plusieurs endroits ce Corps si célébre y prend hautement la défense de M. Arnauld, *ce Docteur en qui on reconnoît*, dit l'Université, *une grande soumission parmi une si grande Doctrine, une si profonde humilité parmi une si haute suffisance.* » Lavez-vous les mains, dit-elle en » adressant la parole aux Jésuites, de la sol» licitation, que l'on sait que vous avez » faite, pour le releguer hors de France : la » voix publique étouffera ces fausses protes» tations; & l'indignation universelle des gens » de bien vous condamnera au silence. Ç'a » été le sentiment commun de tous les hom» mes judicieux, que l'appréhension que » vous donnoit la suffisance de M. Arnauld, » vous a porté à desirer qu'il fût éloigné, » & vous a fait emploier vos intrigues & » vos émissaires pour cet effet; que compa» rant la foiblesse de vos plumes avec la for» ce & la facilité de la sienne, vous avez » voulu la lui faire tomber des mains par ce » long voiage, pour délivrer le P. Petau, » d'un adversaire si redoutable qui lui ré» pondoit. Vous souhaiteriez que toute l'au-

» torité des Docteurs, toute la dignité des
» Evêques, tout le mérite des personnes, &
» toute la liberté publique cédassent à vos
» factions, & de pouvoir charger les Puissan-
» ces Souveraines, de la haine que vous at-
» tirez sur votre Société par vos téméraires
» entreprises, parce que vous savez que vous
» tomberez dans le mépris, aussi-tôt que les
» Princes, ennuiés de vos violences & de vos
» cabales, vous laisseront décider les querel-
» les que vous avez vous-mêmes émues. Mais
» s'il n'y a point de bornes à votre animosi-
» té, il s'en trouve à votre pouvoir. La Reine
» a écouté les très-humbles remontrances
» qui lui ont été faites (& y a eu égard.) »

XII. Les Jésuites attaquent le Livre de la Fréquente Communion par des Libelles. Ils mettent un Evêque dans leurs intérêts.

Les Jésuites engagerent en même-tems leur P. Petau à écrire contre le Livre de la Fréquente Communion. Il le fit avec assez de répugnance, dit-on, & composa un Ouvrage tout-à-fait indigne de lui, qui fut solidement réfuté par la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie.* Cette préface qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, est aussi un trésor de lumiere, où l'on peut prendre des idées justes sur la nature de la véritable justice que Jesus-Christ est venu apporter aux hommes. Il y eut contre le Livre de la Fréquente Communion quelques autres Ecrits, qui furent réfutés & qui sont depuis tombés dans l'oubli. Ces Libelles n'aiant servi, qu'à couvrir de confusion les ennemis de M. Arnauld à cause des réponses solides que l'on y fit, ils crurent qu'un Evêque qui se déclareroit pour eux ouvertement, releveroit leurs espérances. Ils en trouverent un qui voulut bien sacrifier son honneur aux grandes ré-

compenses que les Jésuites lui firent envisager. M. de Raconis Evêque de Lavaur fut celui qui s'immola à la passion de ces Peres. Comme il s'étoit rendu insupportable dans son Diocése, & qu'il n'osoit y retourner, il demeuroit à Paris, & se prêtoit à tout ce qu'éxigeoit de lui la Société. Il publia une réfutation du Livre de la Fréquente Communion, & écrivit à Rome une Lettre sanglante & pleine de calomnies contre ce Livre, contre l'Auteur, & même contre les Evêques approbateurs. Ce Prélat eut le sort qu'il méritoit. Ses Ecrits furent mis en poudre ; & pour lui, il devint la risée de toute la France. Les Evêques aiant eu copie de sa lettre au Pape, le forcerent de la désavouer, parce que l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors, le menaça de lui faire son procès par son Métropolitain & ses Comprovinciaux, si par son aveu ou autrement il étoit reconnu pour auteur de la lettre. Enfin, ce Prélat mourut couvert de honte, méprisé de ses confreres, sans avoir rien reçu des Jésuites, ausquels il s'étoit indignement dévoué. M. Despréaux, dans son quatriéme Chant du Lutrin, dépeint un ignorant, en disant que c'est un homme, » Qui de Bauni vingt » fois a lû toute la somme, Qui possede » Abely, qui sait tout Raconis.

V.

XIII. Les Evêques approbateurs écrivent au Pape Urbain VIII.

Mais comme la Providence fait toujours tourner à l'avantage de la vérité les efforts que font ses ennemis pour l'opprimer, les Ecrits, les calomnies, & les cabales qu'on emploia pour accabler M. Arnauld & son

Ouvrage, ne ſervirent qu'à faire éclater davantage le mérite de l'un & de l'autre, qu'à leur attirer de nouveaux Approbateurs, qu'à les faire combler de louanges, & en France & à Rome même. Ce fut ſur-tout à Rome où ces Peres ſe ſignalerent contre un Livre qui leur étoit ſi odieux. Ils y firent jouer toutes ſortes de machines pour l'y faire condamner. Ce fut auſſi là, que ce Livre reçut les témoignages les plus avantageux, malgré tous les reſſorts qu'emploia la politique de la Société. Les Evêques Approbateurs envoierent au Pape Urbain VIII. le 5. Avril 1644. une Lettre dans laquelle ils diſent, que l'Auteur n'a eu d'autre deſſein que de propoſer la Doctrine conſtante de l'Egliſe,
» & cette coutume Canonique & très-ſain-
» te, ſi religieuſement obſervée durant plu-
» ſieurs ſiécles, qui a été deſirée & louée
» dans ces derniers tems, conſervée autant
» que le réfroidiſſement de la charité des
» hommes le pouvoit permettre, & rétablie
» dans ſes principales parties, par le ſoin &
» par la piété des Papes & des Cardinaux de
» l'Egliſe Romaine, comme de Gropper, de
» S. Charles Borromée, de Marianus Vic-
» torius, Evêque d'Amelia... & qu'ainſi ils
» avoient eu tout ſujet d'eſpérer qu'ils ti-
» reroient de ce Livre un grand fruit, pour
» arrêter le débordement des mœurs corrom-
» pues, qui s'augmentoit de jour en jour
» par les nouvelles inventions de quelques
» Caſuiſtes... Quant à l'Auteur de cet Ou-
» vrage, nous le recommandons d'autant plus
» volontiers à votre Sainteté, que nous ſa-
» vons qu'il n'a pas une affection moins ar-
» dente pour l'unité & la paix de l'Egliſe,

» que pour la verité. » Dans cette même Lettre les Evêques parlent fortement *de la hardiesse* qu'avoient eue les Jésuites *de s'élever contre* leur autorité *par des Sermons insolens, d'exciter des troubles, & d'employer tout leur pouvoir pour opposer une rébellion opiniâtre à la puissance Ecclésiastique.*

L'année suivante, ces mêmes Evêques envoyerent à Rome M. Bourgeois Docteur de Sorbonne, pour défendre le Livre de la Fréquente Communion. Ils écrivirent une nouvelle Lettre à Innocent X. qui avoit succédé à Urbain VIII. où ils représentent au Pape les excellens fruits que produisoit ce Livre. » Nous voions, disent-ils, les heureux ef» fets des espérances certaines que nous » avions conçues, & que le fruit & l'avan» tage que tous les fidéles en reçoivent, » s'augmentent tous les jours de plus en » plus. Les instructions qu'ils tirent de ce » Livre sont si salutaires, qu'elles servent à la » solide guérison des plaies de leur ame, & » leur inspirent le desir de vivre dans l'Egli» se comme enfans de Dieu, & comme » membres de Jesus-Christ, en s'efforçant de » mener une vie digne de Dieu & véritable» ment Chrétienne. Ce qui est passé même » jusqu'aux hérétiques (selon que nous » avons prévu par notre précédente Lettre » au Pape Urbain VIII. qu'il arriveroit) plu» sieurs d'entre eux ayant été par ces mê» mes instructions convertis également à la » Foi & à la piété Catholique. Car la Doc» trine très-sainte du grand Cardinal Borromée » très-fidellement rapportée dans cet Ouvra» ge, a touché les esprits de telle sorte, & » en rompant les charmes qui les tenoient

XIV. Les Evêques envoient à Rome M. Bourgeois pour défendre le Livre de la Frequente Communion, & écrivent à Innocent X.

» engagés dans les vices, les a fait passer
» avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs
» & dans l'innocence d'une nouvelle vie,
» qu'ainsi que ce Saint paroît vivant & par-
» lant dans cet Ouvrage, où il semble qu'il
» instruise encore d'une vive voix l'Eglise de
» Dieu; on voit de même comme se former
» en nos jours, par une sincere conversion
» des ames, une image de ce tems heureux
» que sa Doctrine & sa piété firent fleurir en
» son siécle. » Ces illustres Evêques disoient aussi au Pape, que sa Sainteté ne pourroit *apprendre sans quelque mouvement d'indignation, avec quels artifices les ennemis de ce Livre & de son Auteur, également recommandable par sa vertu & par sa science, se sont élevés contre une Doctrine si sainte.*

XV. Fruits que produisoit le Livre de la Fréquente Communion.

C'est ainsi que ces Prélats faisoient connoître au Pape les fruits que produisoit le Livre de la Fréquente Communion. En effet on voioit de toutes parts des pécheurs à qui ce Livre ouvroit les yeux, & qui travailloient sérieusement à bâtir sur une pénitence solide les fondemens d'une nouvelle vie. On voioit en même tems des Directeurs, qui faisant usage des saintes maximes de l'Antiquité, renouvelloient entierement les Paroisses ou les Communautés commises à leurs soins. Et c'est là ce qui a produit comme une nouvelle race d'hommes touchés de Dieu que l'on a vû en France, dans les Païs-Bas, parmi les Catholiques de Hollande & ailleurs faire profession d'une piété sincere & solide. La plûpart ont conservé cette piété jusqu'à la fin de leur vie, & ont laissé des héritiers de leur esprit, & des imitateurs de leur conduite.

XVI. Troisiéme Lettre des Evêques au Pape.

Les mêmes Prélats avoient appris que les Jésuites par le moyen de l'Accesseur Albizzi qui leur étoit vendu, & par les poursuites de leur fameux P. Brisacier, faisoient tirer l'affaire en longueur, & que l'Evêque de Lavaur avoit reçu du Pape un Bref fort honorable. C'est ce qui les engagea à parler avec beaucoup de force & de dignité. » Nous ne » demandons point, très-saint Pere, disent- » ils, qu'on nous fasse aucune faveur en » cette affaire, mais seulement qu'on nous » rende justice... Que pourroit-on faire qui » fût moins digne de la grandeur de l'Eglise » Romaine, si toute cette affaire étoit peu à » peu négligée, & enfin abandonnée entié- » rement? » Ils parlent ensuite des Ecrits de l'Evêque de Lavaur, & traitent ce Prélat comme méritent d'être traités des Evêques qui trahissent la vérité en se rendant les Ministres de la passion de ses ennemis. Ils mandent au Pape que personne ne pouvoit se résoudre ni d'approuver ni de lire les Ecrits de cet Evêque. » Ce qui est si vérita- » ble, disent-ils, qu'encore que ceux qui le » protégent (les Jésuites) aient une adresse » particuliere & des inventions non commu- » nes, pour se rendre puissans dans l'esprit » des hommes & les attirer dans leur parti & » dans leur intrigue, il n'a pu néanmoins » persuader à un seul Evêque ni à un seul » Docteur, d'approuver ses beaux Ouvra- » ges. Et au contraire la Doctrine qu'il s'ef- » force de deshonorer, se rend de jour en » jour plus recommandable par les approba- » tions & les éloges de plusieurs Evêques, » dont nous avons les actes entre les mains.» Enfin ils disent que ce Livre contient une si

vive & si brillante lumiere, qu'on ne le peut attaquer que par les armes de ténébres, qui sont la calomnie, la cabale & les artifices.

XVII. L'Inquisition de Rome ne trouve rien de répréhensible dans le Livre de la Fréquente Communion. Censure d'une proposition incidente.

On eut égard à Rome aux représentations de ces Evêques, & au bien que faisoit le Livre de la Fréquente Communion. Cet Ouvrage aiant été éxaminé dans la Congrégation de l'Inquisition, tous les Cardinaux qui y étoient opinerent en sa faveur. Le Pape en témoigna sa joie à M. Bourgeois, & lui dit avec une extrême satisfaction, que depuis fort long-tems on n'avoit vû dans le saint Office un consentement si unanime de tous les Cardinaux & Consulteurs pour quelque Livre que ce fût. Il chargea aussi M. Bourgeois de témoigner aux Evêques approbateurs & à M. Arnauld Auteur du Livre, la part qu'il avoit prise en cette affaire, aiant voulu s'en instruire par lui-même, & la joie qu'il ressentoit de l'heureux succès qu'elle avoit eu. Mais M. Bourgeois aiant demandé un acte autentique de cette justification, ne put l'obtenir, sous prétexte que ce n'étoit point l'usage de ce Tribunal, de donner de pareils certificats; qu'étant sorti de l'examen sans la moindre flétrissure, & sans même avoir été mis à l'Index, c'étoit une preuve évidente qu'on n'y avoit rien trouvé de répréhensible. Tout le crédit des Jésuites ne put produire autre chose, que de faire censurer avant l'arrivée de M. Bourgeois une proposition incidente, où il est dit que saint Pierre & saint Paul sont les deux Chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un. C'étoit M. de Barcos, neveu de M. de S. Cyran, qui avoit inséré cette proposition dans la Préface: aussi la défendit-il par deux Ecrits, l'un in-

titulé, *Traité de l'autorité de S. Pierre & de S. Paul*, & l'autre, *La grandeur de l'Eglise Romaine établie sur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul.* Les Jésuites firent grand bruit de cette proposition incidente, & profiterent de l'allarme où l'on étoit encore à Rome des prétendus desseins du Cardinal de Richelieu, qu'on avoit accusé de vouloir établir un Patriarche en France. Ils firent donc entendre que par cette proposition, M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du saint Siége, & admettre dans l'Eglise deux Papes, avec une autorité égale. Mais malgré tous leurs efforts la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la préface de la Fréquente Communion. L'Inquisition censura seulement la proposition générale, qui égaleroit de telle sorte ces deux Apôtres, qu'il n'y eût aucune subordination de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans le gouvernement de l'Eglise Universelle. Pour le Livre, il fut comblé d'éloges par les plus grands Théologiens qui étoient à Rome, & sa réputation passa dans les Royaumes les plus éloignés. On voit aussi par les lettres du Pape Alexandre VII. écrites avant qu'il fût élevé sur le saint Siége, & qu'il n'a jamais infirmées, combien il en approuvoit la Doctrine.

VI.

XVIII. Eloges donnés au Livre & à l'Auteur.

L'Evêque de Théodosie, Suffragant de Gnêne, en vertu d'une commission expresse qu'il en avoit reçue de l'Archevêque de cette ville, Primat de Pologne, déclara dans une approbation authentique, que le Livre de la

Fréquente Communion, dont il loue fort l'Auteur, mérite d'être approuvé des Savans, & doit servir de régle aux fidéles. Le Confesseur de la Reine de Pologne dit dans son approbation, qu'un saint Evêque de Pologne avoit écrit à M. Arnauld, & que ce Docteur lui avoit fait une réponse que ce vertueux Prélat qualifioit de *Lettre Apostolique*. Enfin ce Livre mérita les éloges des plus célébres Académiciens. On voit dans les Lettres de Balsac, quelle estime en faisoient dans le monde, ceux qui en formoient le jugement pour les Ouvrages d'esprit. » Que » le Livre de M. Arnauld, dit cet illustre » Académicien, est un savant, sage & élo» quent livre! Il me paroît solide & si fort » de tous côtés, que je ne pense pas, que » tout ce qu'il y a de machines dans l'arse» nal de la Société, en puisse égratigner une » ligne. Je dis davantage; il donneroit de la » gloire au Cardinal du Perron ressuscité, si » la gloire de l'Eglise ne lui étoit plus chere » que la sienne propre. J'en parle de cette » sorte à mes bons amis les Reverends Pe» res; & quoique j'aie plus besoin qu'hom» me du monde, de douceur & d'indulgen» ce, en cette occasion je suis pour celui qui » me menace de la foudre, contre ceux qui » ne me promettent que de la rosée. » Dans une autre lettre le même Académicien parle ainsi. » J'ai lû le Livre [de la Tradition de » l'Eglise] avec une continuelle émotion, » avec un transport qui ne m'a point encore » quitté: & j'accuse notre langue de disette; je » me plains d'elle, de ce qu'elle ne me fournit » point de termes assez puissans, pour vous » exprimer l'état où m'a mis cette incompa» rable

» rable compoſition. O le grand perſonna-
» ge, que ce cher Ami! (M. Arnauld) O
» que je ſuis glorieux de ſon amitié! O que
» l'Egliſe recevra de ſervices de cette plume!
» Ce ſera le bâton de ſa vieilleſſe; ce ſera
» peut-être ſon dernier appui. S'il y a enco-
» re quelque héréſie à venir, qu'elle ſe hâte
» de naître, & que tous les monſtres ſe dé-
» clarent, afin que cette plume les extermi-
» ne. Tout cela ne me ſatisfait point; j'en
» penſe davantage que je n'en écris... »

XIX. Cardinaux qui ont ſoutenu à Rome le Livre de la Fréquente Communion.

On voit, par la Relation de M. Bourgeois, combien le Livre de la Fréquente Communion étoit eſtimé de tous les gens de mérite qui étoient à Rome. Il eſt utile de faire connoître les grands ſujets, & les Cardinaux pleins de droiture & d'amour pour la bonne Doctrine, que l'Egliſe de Rome poſſédoit alors. M. Bourgeois dit que l'affaire pour laquelle il avoit été envoyé à Rome étant ſi heureuſement terminée, il témoigna ſa reconnoiſſance aux Cardinaux & aux Officiers du S. Office, & aux autres perſonnes du dehors qu'il ſavoit avoir été favorables à la bonne cauſe qu'il défendoit. Il ne parle point du Cardinal Grimaldi, parce que n'étant pas de l'Inquiſition, il ne le voioit que comme ami. Mais comme il étoit très-attaché à la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion, il le met avec raiſon parmi les Approbateurs de cet Ouvrage. Ce Cardinal avoit beaucoup de crédit dans le Sacré Collége, & dans toute la ville dont il avoit été autrefois Gouverneur. M. Bourgeois fait un grand éloge du Cardinal de S. Clement de l'Ordre des Dominicains, dont nous avons vû ailleurs le zéle pour les vérités de la

Grace. Il releve sa douceur, son humilité, sa modestie, la pauvreté de son ameublement, sa science, son attachement à la Doctrine de S. Thomas. Ce Cardinal lui dit qu'il regardoit la cause qui l'avoit amené à Rome, comme celle de Dieu & de l'Eglise. Il eut un très grand nombre de voix dans le Conclave d'Alexandre VII. & il auroit été élu Pape, s'il eût eu moins d'humilité, & moins d'éloignement des moiens trop usités dans la Cour de Rome. Le fameux Albizzi livré aux Jésuites cria de toute sa force en plein Conclave, que S. Clement étoit un Jansénisté déclaré, & que la premiere chose qu'il feroit s'il étoit Pape, seroit de casser la Bulle de son prédécesseur (Innocent X) contre Jansénius. Les Jésuites ordonnerent sur le champ des Prieres de quarante heures dans toutes leurs maisons, pour obtenir l'exclusion de ce pieux & savant Cardinal; ces Prieres ont même été faites dans leurs maisons de Paris. Mais ce fut sa modestie & son humilité qui empêcherent son élection, plutôt que les clameurs d'Albizzi & les vœux des Jésuites. M. Bourgeois fait aussi connoître dans sa Relation le Cardinal Palotta, vieillard vénérable, qui avoit une grande réputation de piété. Il déclara d'abord à ce Docteur, que les Théologiens qui travaillent à corriger les abus introduits dans l'Eglise, principalement dans l'administration du Sacrement de Pénitence & d'Eucharistie, doivent être bien accueillis dans l'Eglise de Rome. Il ajouta que Dieu tireroit sa gloire du Livre de la Fréquente Communion, les Confesseurs leur instruction, & les pénitens leur salut, s'ils vouloient en faire la regle

de leur conduite. Le Cardinal Capponi n'étoit pas moins recommandable par ses excellentes qualités. Il regarda comme sa propre cause, celle du Livre de la Fréquente Communion, & témoigna son opposition aux nouveautés des Jésuites.

XX. **Zéle de deux vertueux Prélats de la Cour de Rome.**

Entre les Officiers du S. Office, le P. Commissaire qui en est le P. Président fit paroître un zéle merveilleux pour la défense de la bonne doctrine. Le P. Candide Maître du Sacré Palais, & le P. Marini Sécrétaire de l'Index, tous deux Prélats de la Cour de Rome, & tous deux de l'Ordre de saint Dominique, aussi bien que le P. Commissaire, emploierent tous leurs soins & leur crédit pour empêcher la cabale des Jésuites de l'emporter. Le P. Marini fut élu, peu après, Général de son Ordre, & il s'acquit beaucoup de réputation dans cette Charge, qui est perpétuelle. Les disputes sur les matieres de la Grace s'étant renouvellées en 1652. à l'occasion du Livre de Jansénius, Quoiqu'il vît les étranges préventions de la Cour de Rome causées par les intrigues des Jésuites, il ne laissa pas de se déclarer hautement pour la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, & de se présenter jusqu'à dix-sept fois à l'audience du Pape, pour s'unir en cause avec les docteurs de Sorbonne, qui étoient venus à Rome défendre la doctrine de S. Augustin. Ce fut cette déclaration si généreuse, qui lui fit très-souvent refuser la porte du Sacré Palais, qui n'est jamais fermée à des Généraux d'Ordre. Quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Inquisition, il fut d'un grand secours à M. Bourgeois dans l'affaire dont ce Docteur étoit chargé, parce que sa place, sa

naissance, sa science, son zéle, lui donnoient entrée par-tout, & qu'il ne se présentoit gueres d'occasions de parler de l'injustice & de la hardiesse des Jésuites, qu'il ne le fît avec beaucoup de force & de courage. M. Bourgeois dit qu'il admiroit les grandes vertus du P. Candide, Maître du Sacré Palais, son zéle pour les vérités de la Grace, l'estime qu'il faisoit du Livre de la Fréquente Communion, & sa modestie. Son élévation ne servoit qu'à donner plus d'éclat à son humilité dans une Cour qui avoit besoin de ces exemples qui sont si rares. Ce Prélat qui occupoit un emploi si brillant, se jettoit souvent aux pieds de M. Bourgeois, pour honorer son mérite & sa qualité de défenseur de la bonne doctrine. Ce docteur dit, que tous les Dominicains qu'il a connus en Italie avoient un zéle très-ardent & très-pur pour les vérités de la Grace; mais que ce zéle étoit néanmoins bien inférieur à celui de ce vertueux Prélat, qui est mort dans une grande réputation de sainteté.

VIII.

XXI. Le P. Melchior Inchofer se déclare pour le Livre de la Fréquente Communion. Eloge de ce Jésuite.

On voit avec admiration un Jésuite parmi les défenseurs du Livre de la Fréquente Communion. C'est le P. Melchior Inchofer, Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Hongrie & de plusieurs autres Ouvrages, dont quelques-uns ne portent pas son nom, comme, par exemple, la Monarchie des Solipses, où il releve la politique & les défauts de la Société. » Je n'entreprends pas l'éloge de ce » grand homme, dit M. Bourgeois : ce se» roit une entreprise au-dessus de mes for-

» ces ; mais je lui ai des obligations trop » grandes, pour paſſer ſous ſilence ma re- » connoiſſance & ſon mérite. Il paſſoit dans » Rome pour le plus ſavant de tous les Jé- » ſuites. Sa mémoire étoit prodigieuſe, ſa » lecture preſque infinie, ſon jugement ſain & » pénétrant ; mais toutes ces excellentes qua- » lités étoient rehauſſées par un amour de la » vérité, ſi pur, ſi déſintereſſé & ſi ſincere, » que nul interêt d'Ordre, nulle conſidéra- » tion humaine, nul égard pour les Grands, » nulle crainte de tomber en leur diſgrace, » ne l'a jamais pû empêcher de rendre à la » Vérité le témoignage que ſa conſcience » l'obligeoit de lui rendre. Cette droiture de » cœur qui lui a attiré tant d'ennemis parmi » ſes Confreres, lui a fait beaucoup d'amis » au dehors, & ſur-tout parmi les Cardi- » naux. » Ainſi parle M. Bourgeois. Ce Jé- ſuite ſi merveilleux avoit dans le cœur & dans l'eſprit le Livre de la Fréquente Communion long-tems avant qu'il parût.

Il déploroit depuis long-tems avec ſes amis, l'abus horrible qui ſe faiſoit à Rome & ailleurs des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. Sa joie fut parfaite, quand il apprit qu'un Docteur de Sorbonne avoit recueilli dans un Livre toute la Doctrine des Conciles & des Saints Peres ſur une matiere ſi importante. Il béniſſoit Dieu de ce que le Livre avoit l'approbation d'un grand nombre d'Evêques & de Docteurs. M. Bourgeois lui a ſouvent entendu faire l'éloge du Livre de M. Arnauld. Dans toutes les occaſions il en appuioit la doctrine, & en recommandoit la pratique. Il étoit très-attaché à la doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace ; ſa Morale étoit

celle des Saints Peres; son étude la tradition. Quoiqu'il fût du S. Office quand on publia la premiere Bulle contre Jansénius, on l'avoit mis à l'écart. Il avoua ingénument à M. Bourgeois qu'il n'avoit jamais eu aucune part à l'examen des Livres que les Jésuites ses Confreres avoient entrepris de faire censurer. Il voioit avec douleur les désordres de sa Société. Il proposa au Pape Urbain VIII. vingt-neuf articles de réformation. Il étoit inconsolable, en voiant de quel esprit elle étoit animée. Ses Confreres voulurent se défaire d'un membre si peu assorti à tout le Corps. Ils le firent enlever pour l'envoier au bout du monde. Mais le Pape & les Cardinaux s'interesserent si vivement pour ce grand homme, que le Général effraié des menaces & des ordres absolus du Pape, fit courrir après lui & le fit ramener à Rome.

XXII. Autres personnes illustres qui favorisent à Rome la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion.

M. Bourgeois témoigne aussi dans sa Relation, sa reconnoissance pour le célébre P. Vading, frere Mineur Irlandois, & l'un de ses Juges. C'étoit un vieillard vénérable, Fondateur du Monastere de S. Joseph à Rome, pour les Religieux de son Ordre & de sa Nation. Ce savant Religieux qui a donné au public l'Histoire de son Ordre en plusieurs volumes in-folio, avoit beaucoup de zéle pour les vérités saintes établies dans le Livre de la Fréquente Communion. Luc Holstenius Allemand, & Allatius Grec, deux des plus savans Théologiens de Rome, ont aussi rendu un témoignage autentique à la doctrine du Livre de M. Arnauld. Cette salutaire doctrine eut encore un zélé défenseur dans la personne d'un jeune Gentilhomme Romain, le plus civil, dit M.

Bourgeois, le plus modeste, le plus porté à la vertu que j'aie vû en Italie. C'étoit M. Ange Ricci, qui fut depuis Cardinal. La pureté de ses mœurs & son amour pour la vérité étoient d'autant plus remarquables, que ces qualités sont plus rares parmi ceux de son âge & de sa naissance. Il alla de lui-même rendre visite à M. Bourgeois, qu'il savoit être venu à Rome, pour défendre un des plus précieux Livres qui eût paru depuis long-tems dans l'Eglise. Ce fut un grand sujet d'édification pour ce Docteur, de voir un jeune Romain, qui aiant reçu de Dieu les qualités les plus estimables, ne s'en servoit que pour s'instruire & pour chercher la vérité. M. Bourgeois assure, que l'amitié de ce jeune Seigneur lui fut plus utile, que celle de la plûpart de ses autres amis, parce qu'il voioit plus de monde, & que la bonne cause avoit en sa personne un puissant défenseur. Le zéle avec lequel il aida ceux qui soutenoient les vraies maximes sur la pénitence, lui mérita la grace de défendre aussi les vérités de la Grace, quand elles furent attaquées quelque-tems après. Enfin plusieurs Confesseurs de Rome trouverent dans la lecture du Livre de la Fréquente Communion, des lumieres dont ils firent usage pour le salut des ames. Ils ne savoient en quels termes exprimer la joie qu'ils ressentoient d'avoir découvert un tel trésor. Ils se repentoient d'avoir prononcé tant d'absolutions précipitées, d'avoir donné lieu à tant de sacrileges; & ils s'appliquoient à former de véritables justes, en ne réconciliant que ceux en qui ils voioient tous les caracteres d'une sincere conversion.

IX.

XXIII. Fruits qu'a produits dans l'Eglise le Livre de la Fréquente Communion.

Le Livre de la Fréquente Communion a toujours eu depuis les mêmes marques d'approbation, & n'a cessé de produire les plus excellens fruits. Tout le Clergé de France assemblé en 1655 & 1656. s'éleva *contre la facilité malheureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'absolution* à leurs pénitens. Il opposa à cette conduite aveugle, les Instructions de S. Charles, qui selon le témoignage des Evêques Approbateurs, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion*. La plûpart des Prélats qui condamnerent l'Apologie des Casuistes, dont nous parlerons ailleurs, y condamnerent particulierement les sentimens relâchés sur la Pénitence. Alexandre VII & Innocent XI parmi les propositions de Morale corrompue qu'ils ont condamnée, en ont mis quelques-unes sur la trop grande facilité à donner l'absolution. Le Livre de la Fréquente Communion a été la source de plusieurs excellens Ouvrages qui ont été publiés sur cette matiere: telles sont les *Instructions du Rituel d'Alet*, par M. Pavillon; la *Conduite pour les Sacremens* imprimée par l'Ordre de M. le Cardinal de Noailles, les *Instructions* de M. de Seve de Rochechouart, Evêque d'Arras. La lumiere qu'a répandu le Livre de la Fréquente Communion, a même pénétré hors de la France. M. Huygens célébre Docteur de Louvain, a composé un Livre dans les mêmes principes que celui de la Fréquente Communion; il a pour titre, *Méthode pour les Sacremens de Pénitence &*

d'Eucharistie. M. Opstraet a fait un excellent Traité de la Conversion du pécheur, dont la derniere partie sur-tout est très-importante. Il y prouve que l'état de la justice Chrétienne est un état fixe & permanent, & qu'on ne passe pas sans cesse du péché à la justice. Cet important Ouvrage a paru en François en 1730. mais augmenté & mis dans un nouveau jour, sous le titre d'*Idée de la conversion du pécheur.* Les saintes regles de la Pénitence observées en Flandres, y ont produit une espece de renouvellement. Ils ont fait fleurir dans des Paroisses entieres, une vertu digne des plus beaux siécles de l'Eglise. Mais le bien ne s'est pas fait sans beaucoup de contradiction de la part des Jésuites & de divers Religieux, qui décrioient les Ouvriers apostoliques, en les accusant de Rigorisme. C'est le nom qu'ils donnoient aux maximes qui n'étoient pas conformes à leurs relâchemens. Ils joignoient communément cette accusation à celle de Jansénisme, & souvent ils réussissoient à rendre odieux à la Cour de Rome, les plus fidéles ministres de l'Eglise.

X.

XXIV. Plan d'un Ouvrage que méditoit M. Arnauld sur la stabilité de la justice Chrétienne.

M. Arnauld avoit conçu le projet d'un Ouvrage très-important sur la stabilité de la justice Chrétienne, & il est fâcheux qu'il ne l'ait point exécuté. Il dit dans la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur la Pénitence*, qu'il espéroit établir par l'Ancien & le Nouveau Testament, & par la Doctrine constante & perpétuelle des Papes, des Peres & des Conciles, » ces trois maximes Evan- » géliques sur lesquelles doit être fondée

» toute la direction des ames. La premiere, » que le premier, & le plus bas degré de la » liberté Chrétienne, est de mener une vie » exempte de crime, & de péchés mortels; » que la premiere & la plus étroite des » obligations d'un baptisé, est de garder in» violablement son Baptême selon le com» mandement qu'on lui en a fait : *Custodi* » *baptismum tuum*; de conserver sans tache » jusqu'au jour du Seigneur cette robe blan» che qu'il a reçue; & de témoigner sans » cesse par ses actions, & le reglement de » ses mœurs, que ce Mystere comme dit S. » Paul, ne nous rend pas seulement partici» pans de la mort du Fils de Dieu, en nous » faisant mourir au péché, mais aussi de sa » résurrection, en nous faisant marcher dans » une nouvelle vie; & que comme Jesus» Christ ne meurt plus, étant une fois ressus» cité des morts, nous devons aussi mourir » au péché une fois pour toutes, & ne vi» vre plus que pour Jesus-Christ notre Sei» gneur.

Rom. ch. 6.

» La seconde, que lorsqu'un Chrétien man» que à cette obligation, & étouffe par » quelque péché mortel, cette vie divine » qu'il avoit reçue dans cette divine nais» sance, cette chute ne doit pas être consi» dérée comme une chute ordinaire, & dont » il soit facile de se relever, mais comme » une chute effroiable, plus grande en un » sens que celle d'Adam dans le Paradis, & » qui met l'ame en un état pire que celui » des Payens & des Infidéles; parce que le » violement du pacte & de l'alliance qu'elle » avoit contractée avec Jesus-Christ, ne ral» lume pas seulement le feu que les eaux

» du baptême avoient éteint, comme disent » les Evêques de France dans un Concile cé» lébre, mais donnent encore droit au Dé» mon de rentrer avec sept autres plus mé» chans que lui, & de rendre sa condition » plus funeste & plus malheureuse qu'elle » n'étoit avant le Baptême.

» La troisiéme, qu'on ne peut sortir de » cet état misérable, que par une pénitence » qui nous fasse retourner à l'origine de la » Foi, comme dit un Pape, & rentrer dans » cette premiere, & fondamentale obliga» tion du Baptême, qui est de mourir au » péché, & ne vivre qu'à Jesus-Christ; & » que cette pénitence ne doit point être esti» mée vraie si elle ne renferme ces deux » parties, dont tous les Peres l'ont compo» sée : pleurer ses péchés passés, & n'en » commettre plus à l'avenir qui méritent d'ê» tre pleurés. »

Les illusions de l'amour propre, & les fausses maximes qui sont si répandues parmi les Chrétiens sur cette matiere, n'empêchent pas qu'on n'y trouve encore certaines notions conformes aux lumieres les plus pures de la Religion. Au fond, les hommes font peu de cas de la piété d'un homme qui tombe quelquefois dans le crime. Et même l'idée que l'on a de la probité humaine fournit de quoi détruire les faux préjugés sur la stabilité de la justice. On ne persuadera jamais aux gens du monde, qu'un particulier soit honnête homme, quand il agit contre son honneur deux ou trois fois l'année; qu'un juge soit integre, quand il ne donne que rarement sa voix pour l'injustice; qu'un domestique soit fidéle, quand il ne vole son

maître que dans des occasions rares. La justice Chrétienne renferme-t-elle donc dans son idée, moins de constance que la probité humaine ?

XXV.

Etendue du mal que produit le relâchement de la discipline de la pénitence. Intérêt qu'y prennent les Jésuites.

L'affoiblissement de la discipline de la Pénitence, ne doit point être regardé comme un malheur ou un abus particulier. C'est un mal qui dans sa généralité embrasse en quelque sorte tous les autres ; parce que la pénitence étant le reméde de tous les maux, c'est les rendre tous incurables, que d'ôter à la pénitence sa force & sa vertu. C'est par cette raison que les Jésuites s'interessent davantage à une pareille entreprise, sachant combien les suites en sont étendues. Les adoucissemens de la pénitence sont le meilleur moien que ces Peres aient trouvé pour attirer tout le monde, & ne rebuter personne. C'est par la confession qu'ils gouvernent les grands & les petits, les Princes & les peuples. Leur doctrine sur le Sacrement de Pénitence est l'abbrégé & le supplément de toute leur Morale. C'est par cette doctrine qu'ils s'accommodent à l'humeur de tous les pécheurs. La Confession est un des grands ressorts par lesquels ils exécutent leur plan de politique. C'est par ce moien qu'ils observent le foible des hommes, qu'ils savent s'insinuer dans leur esprit, gagner leur confiance, les préparer de loin aux choses qu'ils veulent leur inspirer. S'ils ont à diriger la conscience d'un homme puissant, ils attendent des années entieres le moment où la crainte s'emparera de son cœur ; & alors ils sauront bien lui faire paier avec usure les condescendances dont ils auront usés à son égard. Les Princes deviennent quel-

quefois simples & aisés à tromper, comme des enfans dans le Tribunal de la Pénitence. On en a un exemple frappant dans Louis XIV. Quelle suite en doit-on attendre, quand ils se trouvent entre les mains d'un Jésuite, toujours plus habile dans son art, que les gens du monde ne le peuvent croire?

XXVI. Combien il est dangereux d'être sous la conduite de ces Peres, & de ceux qui ont leurs maximes. Bonheur de ceux qui sont conduits selon les regles.

M. l'Abbé Couet mort Chanoine & Grand-Vicaire de Paris, a publié il y a quarante ans trois Lettres adressées à un Evêque sur cette importante question : » *S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher & pour confesser.* Je prie, dit-il, à la fin de sa » seconde Lettre, les Evêques de les lire dans » un esprit de critique, d'en discuter toutes » les preuves, & de décider ensuite sous les » yeux de Dieu qui doit les juger, s'il leur » est permis de confier des fonctions si saintes en elles-mêmes, & si importantes pour » le salut des peuples, à des Religieux qui en » abusent si visiblement, pour perdre par » leur relâchement tant d'ames pour lesquelles Jesus-Christ est mort. Que les Evêques qui approuvent de tels Confesseurs, » jugent eux-mêmes s'ils ne deviennent pas » par ces approbations, coupables & complices des prévarications de ces Ministres » infidéles: » Un peu plus bas le même Auteur continue ainsi : » Le second genre de » personnes ausquelles je souhaiterois que » ces Lettres pussent être utiles, sont les fidéles qui sont entre les mains des Jésuites, & qui s'abandonnent à leur conduite. » Ils croient, il est vrai, pouvoir le faire » sur la parole des Evêques qui les approuvent : mais quelque droiture & quelque » sincérité qu'il y ait dans leurs intentions,

„ je suis effraié pour eux de cette parole de „ Jesus-Christ : *Si un aveugle en conduit un „ autre, ils tombent tous deux dans le précipice.* „ Ce n'est pas que je pense que des ames „ pieuses uniquement occupées de leur salut, „ & bien résolues de mener une vie Chrétien- „ ne, ne puissent absolument se sauver entre „ les mains des Jésuites. Le but de ces Peres, „ comme je l'ai déja dit, n'est pas de détour- „ ner de la piété, & de la pratique du Chris- „ tianisme. Je suis persuadé qu'ils laissent „ suivre les voies de la perfection à des ames „ qui se portent d'elles-mêmes à l'embrasser ; „ mais il faut convenir qu'il est rare de „ trouver des pénitens si bien disposés, & „ que rien au contraire n'est plus commun „ que de voir des Chrétiens qui joignent à de „ legeres envies de se sauver, beaucoup d'i- „ gnorance & de foiblesse ; qui voudroient „ allier le monde avec Jesus-Christ, se ré- „ concilier avec Dieu sans faire pénitence, „ fréquenter les Sacremens, sans renoncer „ à leurs habitudes criminelles, à leurs usu- „ res, & sans restituer le bien d'autrui. On „ peut dire que le salut de ces personnes dé- „ pend presque absolument du caractere des „ Directeurs ausquels elles s'adressent. On les „ verra se soumettre aux loix de la péniten- „ ce, pratiquer les devoirs d'une vie Chré- „ tienne, si elles sont assez heureuses pour „ trouver des Confesseurs fermes & éclairés „ qui leur annoncent les vérités du salut, & „ qui ne cherchent à s'attirer leur confiance, „ que pour les conduire à Dieu.

„ Mais si par malheur ces mêmes person- „ nes tombent entre les mains de Ministres „ ignorans & infidéles, qui s'accommodent

„ à leur gout, & qui les flatent dans leurs „ desirs : vous les verrez languir dans „ leurs mauvaises habitudes, pratiquant „ les exercices extérieurs de la Religion, „ sans renoncer à une vie toute profane „ & toute mondaine. Et à l'égard des pé- „ nitens mieux disposés, on ne peut discon- „ venir que ceux-là mêmes ne courent un „ grand danger, lorsqu'ils tombent entre les „ mains des Jésuites ; car ces Peres ne man- „ quent gueres de s'attirer de la part des „ personnes de ce caractere une confiance „ sans bornes, dont ils abusent en plus d'une „ maniere. 1. Il est difficile que dans un cer- „ tain espace de tems, il ne survienne des cas „ douteux & embarrassans où l'on a besoin de „ consulter sur des questions importantes de „ Morale, soit pour soi-même, soit par la „ nécessité où l'on est d'entrer dans les affai- „ res des autres. Dans ces circonstances, on „ sera porté à suivre la décision d'un Direc- „ teur ; & le Directeur décidera non selon les „ regles de l'Evangile, mais selon celles des „ Casuistes relâchés. 2. Il est difficile que „ ces Peres ne fassent entrer insensiblement „ ceux qu'ils conduisent, dans leurs préju- „ gés ; qu'ils ne leur inspirent une défiance „ mal fondée contre tout ce que les Jésui- „ tes n'estiment pas ; & qu'à la fin ils ne les „ engagent à faire des démarches conformes „ à ces préjugés : démarches qui seront sou- „ vent d'une conséquence tout autrement „ grande qu'ils ne se le persuaderont, & „ dont leur conscience demeurera chargée. „ 3. Un danger presque inévitable sur-tout „ à l'égard des Laïques & des femmes ; c'est „ que ces conducteurs les entretiennent dans „ une grande ignorance de la Religion, non

„ seulement en leur ôtant les Livres pro-
„ pres à les instruire des vérités solides &
„ proportionnées à leur état, mais encore
„ en leur donnant de l'éloignement de ces
„ Livres, & de tous ceux qui les lisent. On
„ sait par expérience que leur maxime est
„ de conseiller peu de lectures, & sur-tout de
„ celles qui pourroient éclairer l'esprit ; soit
„ qu'ils suivent cet usage par un effet de leurs
„ préjugés, soit qu'ils veuillent tenir ceux
„ qu'ils gouvernent, dans une plus grande
„ dépendance. „ Ainsi parle M. l'Abbé Couet.

Ce que ce Théologien dit des Jésuites, convient à tous les Confesseurs qui ont le même esprit que ces Peres, & qui suivent les mêmes maximes. La facilité de tous ces mauvais guides est un appas qui cache l'hameçon. Ils donnent une assurance qui mene à la mort. La vérité au contraire semble d'abord effraier ; mais c'est pour conduire à la paix & au repos. Ce qui fait que tant de personnes se contentent d'un phantôme de justice, au lieu de chercher une justice ferme, stable & persévérante, c'est qu'ignorant les douceurs de la vraie piété, & n'aiant du gout que pour les objets sensibles dont le cœur s'est rendu esclave, la pensée d'un entier renoncement au péché, & d'un inébranlable attachement à la Loi de Dieu, n'offre à leur esprit qu'un avenir triste & affligeant. Mais la voie de la piété n'est pénible & étroite que pour ceux qui n'y entrent que par contrainte ou par bienséance. Elle s'élargit & remplit l'ame de contentement & de paix à proportion de ce qu'on l'aime. Si l'on trouve un plaisir misérable & séducteur dans la satisfaction des sens du

corps : peut-on croire que l'ame ne sente pas un plaisir infiniment plus pur dans la possession des biens spirituels, dans l'union avec Dieu, qui est la source du vrai bonheur? Les vrais pénitens avouent avec de saints transports de joie qu'ils n'ont commencé à gouter le vrai & solide bonheur, que du moment qu'ils ont renoncé pleinement & sans retour au péché.

XI.

XXVII. Question de la suffisance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu.

Cat. hist. & Dog.

Nous traiterons ici en deux mots la question de la suffisance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement de Pénitence. On sent combien elle a de liaison avec la matiere qui est l'objet de cet Article. Les Jésuites s'imaginent que la crainte de l'enfer suffit pour la réconciliation. Ils appellent Attrition une douleur de ses péchés causée par cette crainte destituée d'amour, & ils prétendent qu'étant jointe au Sacrement, elle justifie l'homme & le fait rentrer en grace avec Dieu, & que la contrition qui a l'amour de Dieu pour principe, n'est pas nécessaire. Cette doctrine est parfaitement conforme aux autres erreurs des Jésuites sur l'administration du Sacrement de Pénitence. On sent que si elle étoit vraie, il ne seroit point absolument nécessaire d'éprouver les pécheurs avant de leur donner l'absolution. Il y en a peu qui ne craignent les peines de l'enfer. Les lumieres de la Foi, jointes à l'amour de soi-même, suffiroient pour faire concevoir la crainte de ces tourmens horribles & éternels. Ainsi presque tous ceux qui se présentent au Tribunal de la pénitence, aiant les dispositions nécessaires pour re-

cevoir l'abſolution avec fruit, on auroit grand tort de la différer. Mais ſi la crainte ne fait que diſpoſer de loin à recevoir la grace de la réconciliation, en arrêtant la main & faiſant ceſſer les actions criminelles, & s'il eſt néceſſaire de commencer à aimer Dieu comme ſource de toute juſtice, on a raiſon de différer l'abſolution, afin de préparer l'ame à entrer dans cette ſainte diſpoſition, que Dieu ne forme ordinairement dans le Pénitent que peu à peu & par degrés. Nous avons vu dans l'Hiſtoire du Concile de Trente, avec quelle lumiere on y établit les vrais principes ſur la juſtification & ſur les diſpoſitions qui y conduiſent.

Tome VIII. p. 379. & ſuiv.

XXVIII. Combien cette doctrine eſt aſſortie au ſyſtême général des Jéſuites.

La doctrine ſur la ſuffiſance de la crainte n'eſt pas ſeulement liée avec les relâchemens des Jéſuites dans la diſcipline de la Pénitence : elle l'eſt auſſi avec leur Morale & avec leurs principes ſur la Grace. Tout ſe tient parfaitement dans leur ſyſtême. La ſuffiſance de la crainte eſt une ſuite naturelle de l'idée qu'ils ont de la juſtice Chrétienne, en croyant qu'elle ne conſiſte pas eſſentiellement dans l'amour de Dieu. S'il n'eſt pas néceſſaire pour être juſte de rapporter ſes actions à Dieu par le principe de ſon amour, pourquoi cet amour ſeroit-il néceſſaire pour recouvrer la juſtice quand on l'a perdue ? Et ces erreurs ſont en même-tems une ſuite du grand principe des Jéſuites ſur la Grace, par lequel ils prétendent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre pour accomplir ce que Dieu lui preſcrit. Dieu ordonne à un pécheur de ſe réconcilier avec lui : il faut donc que ce pécheur ait un pouvoir d'équilibre pour remplir ce devoir. Mais

il est visible qu'il n'est point en équilibre pour détourner son cœur des objets de ses passions, & pour trouver son plaisir dans la Loi de Dieu. Il n'est donc pas nécessaire qu'il soit dans cette disposition pour être vraiment réconcilié. Il suffit qu'il craigne les châtimens, parce qu'il croit être plus en état de former en lui-même cette crainte, qui peut subsister avec l'amour de l'objet de ses passions, & avec la haine secrette de la Loi de Dieu. Cette étrange opinion de la suffisance de l'Attrition, n'est pas de l'invention des Jésuites. Quelques Théologiens téméraires l'avoient avancée avant le Concile de Trente. Mais ils y mettoient des modifications, & s'expliquoient avec un embarras qui montroit assez la nouveauté de cette Doctrine. Ils la proposoient d'une maniere problématique ; & ils convenoient que dans la pratique & sur tout à l'heure de la mort, il falloit s'en tenir au sentiment de la nécessité de la contrition, comme étant le plus sur.

XXIX. Le Concile de Trente contraire à cette doctrine. Combien elle devoit être commune.

Tome VIII, p. 492. & suiv.

Le Concile de Trente qui n'avoit entrepris de définir que les dogmes contestés par les hérétiques, se contenta de condamner Luther qui soutenoit que la crainte étoit mauvaise & qu'elle rendoit l'homme plus criminel. Il évita de prononcer formellement sur la question de la suffisance de l'Attrition, qui proprement n'étoit pas encore née. Mais il a établi, comme nous l'avons vu, tous les principes sur lesquels est appuiée la nécessité de l'amour de Dieu, pour être reconcilié avec lui. Il a décidé nettement qu'un adulte, pour être justifié dans le Baptême, devoit commencer à aimer Dieu comme source de

toute justice. Il est aisé d'en conclure qu'un tel amour est nécessaire à plus forte raison pour rentrer en grace avec Dieu par la pénitence. Depuis ce tems là les Partisans de la suffisance de l'Attrition sont devenus plus hardis, sur-tout depuis que les Jésuites ont montré du zéle pour cette opinion qui se trouve si bien assortie à tous leurs principes. On cessa d'ajouter, comme on avoit fait d'abord, que la nécessité de la Contrition étoit le sentiment le plus sur & le seul auquel on dût s'en tenir dans la pratique. Valentia, ce Jésuite fameux dont nous avons parlé dans l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, a osé même avancer que la contrition bien loin de servir à l'effet du Sacrement, y étoit plûtôt un obstacle : *imò obstat potiùs*. Un tel excès paroîtroit incroiable, si l'on ne savoit de quels égaremens l'esprit humain est capable. Enfin l'opinion de la suffisance de l'Attrition, avoit fait un tel progrès, qu'elle étoit soutenue par le torrent des Théologiens, lorsque MM. de Port-Royal ont commencé à répandre la lumiere dans l'Eglise. Nous avons vû qu'une des causes de la prison de M. de saint Cyran, fut son opposition à ce sentiment. Le Cardinal de Richelieu regardoit comme une témerité insigne que cet Abbé eût osé blâmer une opinion si commune.

XXX. Zéle de M. Arnauld contre un Bref d'Alexandre VII. sur l'attrition.

MM. de Port-Royal établirent dans toutes les occasions la nécessité de l'amour de Dieu pour la réconciliation. On peut juger du zéle qu'ils avoient pour cette importante doctrine par la maniere dont M. Arnauld parla du Bref que les Jésuites obtinrent du Pape Alexandre VII. en 1667. Ce Pape y dé-

fend de taxer d'erreur le ſentiment de la ſuffiſance de l'Attrition qui, dit-il, paroît être l'opinion la plus commune dans les Ecoles. Voici les paroles de M. Arnauld. ,, Les
,, Jéſuites demandent qu'on leur permette de
,, répandre dans l'Egliſe (ce poiſon) ſans
,, que les Paſteurs aient droit de s'y oppoſer :
,, comme ſi on pouvoit impoſer à ceux à qui
,, Jeſus-Chriſt redemandera compte du ſalut
,, des ames, un joug auſſi honteux & auſſi
,, contraire à leur devoir, qu'eſt celui de
,, n'oſer crier contre un ſi étrange renverſe-
,, ment de l'Evangile. Mais il ne faut pas
,, croire auſſi que l'Egliſe manque jamais de
,, guides fidéles qui s'élevent contre une ſi
,, grande impiété par-tout où elle oſera pa-
,, roître. Les moindres des vrais Chrétiens
,, ſeroient capables d'en arrêter le cours par
,, l'horreur qu'ils en témoigneroient, ou de
,, répandre leur ſang avec joie dans une telle
,, occaſion où il ne faudroit ſe défendre que
,, par le cœur, & où on auroit aſſez de rai-
,, ſons, pourvû qu'on eût de la charité, de
,, la reconnoiſſance envers Dieu, & de la
,, haine contre l'ingratitude de l'homme,
,, qui eſt capable d'un ſi grand excès que de
,, ſe prétendre diſpenſé d'aimer Dieu, parce
,, que Dieu eſt mort pour lui, au lieu que
,, c'eſt ce qui auroit dû lui impoſer de nou-
,, veau l'obligation de l'aimer, s'il n'y avoit
,, pas été obligé auparavant par la premiere
,, & la plus indiſpenſable de toutes les Loix
,, Divines. ,,

C'eſt ainſi que parloit M. Arnauld, ſans que le plus grand nombre des Théologiens, qui, ſelon le témoignage du Decret, ſoutenoient l'Attrition, l'empêchât de regarder ce

ſentiment comme très-pernicieux. Quand Dieu permet que des vérités importantes ſoient obſcurcies, il ſuſcite toujours des hommes qui annoncent hautement ces vérités, & qui en font connoître l'excellence & le prix. L'Egliſe continue ainſi d'enſeigner la certitude de ces vérités par la bouche de ceux que Dieu ſe réſerve dans le tems d'obſcurciſſement. Ces zélés défenſeurs de la vérité perpétuent ainſi la chaîne de la Tradition, juſqu'à ce que le tems de l'obſcurciſſement ſoit diſſipé. Ils ſont reconnus tôt ou tard pour les fidéles interprêtes de l'Egliſe, qui enſeigne la vérité par une ſucceſſion non interrompue, quoique ce ne ſoit pas toujours avec la même autorité & le même éclat.

XII.

XXXI. Succès des travaux de MM. de Port-Royal contre la Doctrine de la ſuffiſance de l'Attrition.

Il y eut à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle pluſieurs Ouvrages dans leſquels la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence fut ſoutenue avec zéle. L'*Amor pœnitens* de M. l'Evêque de Caſtorie, parut en 1683. Ce Livre avoit été communiqué par ce ſaint Prélat à M. Arnauld, qui contribua à le perfectionner. La Diſſertation de la Converſion du pécheur de M. Opſtraet dont nous avons parlé, fut publiée en 1687. M. Arnauld avoit compoſé un grand Ouvrage contre le Decret d'Alexandre VII. touchant l'Attrition; mais le manuſcrit étoit parmi les papiers qu'on enleva au Pere Queſnel dans le tems de ſa priſon. Les lumieres que MM. de Port-Royal ont données ſur cette matiere, ont eu un merveilleux ſuccès. Le ſentiment de la néceſſité de l'amour de Dieu

dans le Sacrement de Pénitence, paſſoit en France pour une ſingularité du tems de M. de Saint Cyran, tant étoit grand le nombre de ceux qui avoient abandonné les routes anciennes. Ce même ſentiment a été depuis généralement enſeigné en France, en Flandre, & même à Rome. Les Profeſſeurs des plus célébres Facultés l'ont dicté publiquement; le Clergé de France dans l'Aſſemblée de 1700. l'a autoriſé par une Déclaration autentique, où il dit qu'on ne ſe doit pas croire en ſûreté dans la réception du Sacrement de Pénitence, auſſi bien que dans celle du Baptême, ſi on ne commence à aimer Dieu comme ſource de toute juſtice. Cette doctrine ſe trouve auſſi fort ſolidement établie dans les Corps de Théologie les plus célébres qui ont été publiés dans ce ſiécle, tels que ceux du Pere Juenin, de M. Witaſſe, de M. Habert, du Pere Henri de ſaint Ignace. Le ſieur le Roux Profeſſeur de Rheims aiant oſé enſeigner la ſuffiſance de l'Attrition, la Faculté de Paris dont il étoit membre, le chaſſa de ſon ſein, & en cenſurant ſes propoſitions, fit bien voir quel étoit ſon ſentiment ſur cette matiére importante. Enfin l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition, eſt tombée dans un tel décri, ſur-tout en France, que la plûpart de ceux qui la ſoutiennent, n'oſent la propoſer à découvert, & la déguiſent par mille ſubtilités, en diſant que la crainte des peines renferme un amour de Dieu, qu'ils appellent amour de concupiſcence, & qu'ainſi on ne peut pas dire qu'on ſoit juſtifié ſans aimer Dieu. Toutes ces ſubtilités ne changent rien à l'eſſentiel de ce ſentiment; mais elles dépoſent contre

lui, en faisant conclure qu'il répugne aux notions les plus simples de la Religion, puisque ceux-mêmes qui le soutiennent en rougissent & n'osent l'enseigner ouvertement.

XXXII. M. Bossuet écrit sur cette matiere dans le même esprit que MM. de Port-Royal.

Le grand Bossuet, l'Oracle de l'Eglise de France, a voulu traiter à fond la question de l'amour de Dieu requis pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. Il a tenu des Conférences pendant plusieurs années avec les Ecclésiastiques de son Diocèse, afin de les instruire solidement de la nécessité de cet amour pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement. Le traité que nous avons de lui sur cette importante matiere, n'est que l'esprit de ces Conférences, comme il le déclare au commencement de cet Ouvrage. *Prétendre que les pécheurs & les pénitens*, dit ce savant Evêque, *ne soient point tenus d'accomplir le grand précepte de l'amour de Dieu, ce seroit enseigner ou introduire une hérésie.* Il montre la certitude de cette doctrine, & réduit en poudre les vaines objections qu'on voudroit y opposer. *Le devoir des Evêques*, dit cet illustre Prélat, *est d'enseigner cette vraie & saine doctrine, & d'empêcher qu'on n'en introduise de contraires.* On peut regarder le Traité dont nous parlons comme une excellente esquisse d'un Traité plus ample que ce grand homme se proposoit de donner, & dans lequel il comptoit faire entrer toute la Tradition de l'Eglise. On sait que ce fut lui qui engagea l'Assemblée du Clergé de 1700. dont il étoit l'ame, à faire la célébre Déclaration dont nous avons parlé.

XXXIII. Les plus éclairés des Evêques font

Enfin nous avons vû de nos jours les plus illustres Evêques de France prendre la défense des saintes regles de la Pénitence à l'occasion

caſion du Livre ſcandaleux du Pere Pichon. L'Ouvrage de ce Jéſuite, qui en vertu de l'approbation du P. Provincial dont il étoit muni, ſe trouvoit garanti par la Société, fit un éclat auquel les Jéſuites ne s'étoient point attendu. On fut indigné de voir ces Peres imputer à l'Egliſe, leurs honteux relâchemens au ſujet de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Envain, pour conjurer l'orage qui les menaçoit, firent-ils jouer tous les reſſorts de leur politique. Malgré ce mêlange artificieux de ſoupleſſe & de hauteur, dont ils firent uſage, on vit une multitude de cenſures éclatter contre le Livre chéri de la Société. Une ſolide Inſtruction du Doïen des Evêques de France (M. Charles-Gabriel de Tubieres de Cailus Evêque d'Auxerre depuis près de cinquante ans) parut comme un ſignal qui appelloit à ſa ſuite quiconque avoit un reſte de zéle pour la Loi du Seigneur. Auſſi-tôt ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans l'Epiſcopat, s'empreſſa de venger l'injure faite à l'Egliſe & à la Vérité. Ce Prélat ſi reſpectable, que Dieu vient d'appeller au repos éternel après tant de travaux qu'il a ſoutenus pour la défenſe de la ſaine Doctrine, eut la joie d'avoir vû non-ſeulement ſon Inſtruction reçue avec un applaudiſſement univerſel, mais ſa Doctrine même défendue par tant d'illuſtres Prélats.

la même choſe de nos jours à l'occaſion du Livre du Pere Pichon.

Le Livre du Pere Pichon *entre les plus mauvais Ouvrages un des plus pernicieux*, comme l'a caractériſé feu M. l'Evêque de Lodeve, porte le faux ſur le front, & au lieu de *l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe*, qu'il annonce, il ne contient certainement que l'eſprit des Jéſuites ſur la fréquente Commu-

nion. On vit en cette occasion la vérité de ce qu'on a dit d'eux il y a plus de six-vingts ans, que leurs desseins ne meurent point. Ce que le Pere Ses-maisons avoit entrepris du tems de M. Arnauld, le Pere Pichon vient de l'entreprendre de nos jours. Mais ses excès ont été réprimés par les Evêques, comme l'avoient été dans le siécle dernier ceux de son Confrere. Le Pere Pichon a renouvellé les anciennes accusations & les anciennes calomnies de sa Société contre M. Arnauld; & M. l'Evêque d'Auxerre les a repoussées avec une clarté & une force qui mettent dans tout son jour l'innocence & la pureté de la Foi de cet illustre Docteur.

XXXIV. L'Instruction Pastorale de M. l'Archevêque de Tours sur la justice, contient les mêmes vérités qui avoient été défendues par M. Arnauld.

Les plus éclairés d'entre nos Evêques ne se sont pas contentés de condamner les erreurs du Pere Pichon; ils ont en même-tems posé les vrais principes, & rappellé les vraies regles, que les Jésuites n'avoient cessé de décrier sous le nom odieux de Rigorisme. C'est ce qu'a fait avec plus d'étendue qu'aucun autre Prélat, M. l'Archevêque de Tours dans son Instruction Pastorale sur la justice Chrétienne, qui a été reçue en France, à Rome, & dans toute l'Eglise, avec un applaudissement universel. On peut dire que les Livres de la Fréquente Communion & de la Tradition de l'Eglise, & tous ceux qu'ont fait sur cette matiere MM. de Port-Royal & les Théologiens qui sont entrés dans leurs travaux, se trouvent pour ainsi dire fondus dans cette admirable Instruction, & mis dans un ordre & dans un degré d'évidence, qui ne laisse rien à desirer. » On y trouve, comme le dit cet Archevêque, un enchaînement de vérités fondamentales,

puisées dans la sainte Antiquité, à la faveur desquelles les ténébres se dissipent, les objections s'évanouissent, les saintes Regles reparoissent dans leur pureté, les combats que peuvent livrer des Esprits inquiets, ennemis de la saine Morale, ne sont plus regardés que comme des entreprises contre les anciennes maximes. » Il ajoute qu' » au milieu des troubles qui affligent l'Eglise, au milieu des nuages que des Ecrivains téméraires & des Ministres relâchés s'efforcent de répandre dans les esprits, il ne peut se dispenser d'instruire son Clergé & son peuple : 1. Sur les dispositions nécessaires pour parvenir à la justice. 2. Sur les caracteres & les marques de la vraie justice. 3. Sur la conservation & l'accroissement de la justice, par l'usage saint & éclairé de l'Eucharistie : Tel est le plan & la division de cet Ouvrage, que Dieu dans sa miséricorde a ménagé pour les fidéles, dans un tems où les bons guides sont si rares. M. de Tours a soin de mettre en garde ses Coopérateurs contre certains *guides aveugles qui blâmeront leur exactitude, qui la taxeront de Rigorisme, qui ne voudront entendre parler ni de délai ni d'épreuve, & qui croiront que tout est consommé pour eux, dès qu'ils ont reçu ou donné une absolution.* On trouve aussi les saintes regles de la pénitence solidement établies dans le nouveau Rituel de Soissons, qui est le fruit du zéle éclairé de M. le Duc de Fitz-James.

XIII.

Nous ferons connoître ici en peu de mots M. Bourgeois, qui défendit à Rome avec tant de zéle le Livre de la Fréquente Com- XXXV. M. Bourgeois Défenseur à Rome du Li-

vre de la Fréquente Communion.

munion, & M. de Barcos qui écrivit pour la défense du même Ouvrage. Jean Bourgeois Docteur de Sorbonne, étoit du Diocèse d'Amiens. Il fut d'abord Chanoine & Chantre de la Cathédrale de Verdun ; & aiant quitté ce bénéfice, il fut pourvu de l'Abbaie de la Merci-Dieu. Il s'est toujours distingué par son zéle pour toutes les vérités attaquées par les Jésuites. Aiant été envoié à Rome pour défendre le Livre de la Fréquente Communion, il s'y fit estimer du Pape, des Cardinaux, & de tout ce qu'il y avoit dans cette ville de personnes distinguées par leur rang ou leur mérite, & il y rendit sans effet les desseins & les intrigues de ceux qui en poursuivoient la condamnation. Après son voiage de Rome, il se retira au Monastere de Port-Royal des Champs, & il y passa plusieurs années en différentes occasions. Il aima mieux être exclus de Sorbonne avec M. Arnauld, que de souscrire à la fameuse censure de *1656.* contre cet illustre Docteur. En *1669.* lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, il alla fixer sa demeure à Port-Royal des Champs, & y fut Confesseur des Religieuses & des domestiques. Il n'en sortit qu'en *1679.* en conséquence des ordres de la Cour. Peu après il se démit de son Abbaie de la Merci-Dieu, Ordre de Citeaux au Diocèse de Poitiers, afin de s'occuper de Dieu avec plus de liberté. Il ne laissa pas d'y demeurer encore après sa démission. Il y mourut le 23. Octobre *1687.* âgé de 83 ans, au milieu de très-violentes douleurs qu'il souffrit avec beaucoup de patience. La Relation de son voiage à Rome a été imprimée plusieurs fois. Elle suffit pour donner une idée juste

de ſon eſprit, de ſa ſcience & de ſa vertu.

XIV.

Martin de Barcos étoit né à Baionne d'une honnête famille de la ville. Il étoit neveu par ſa mere de l'illuſtre Jean du Vergier de Hauranne, Abbé de ſaint Cyran, qui lui donna les premiers élémens des ſciences, & le forma à la piété. Enſuite il fut envoié à Louvain avec M. d'Anguibert ſon couſin germain, pour finir ſes études auprès du ſavant Janſénius, depuis Evêque d'Ypres, intime ami de M. du Vergier. Quelques années après, celui-ci le donna par pure amitié à M. d'Andilli, pour prendre ſoin de l'éducation de ſon jeune fils, l'eſtimant plus heureux dans une telle occupation qu'à la Cour du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait demander pour le prendre auprès de ſa perſonne. M. d'Anguibert qui ſervoit comme de Secrétaire à M. du Vergier, étant mort, M. de Barcos alla prendre ſa place auprès de ſon oncle, qui cultiva tellement ſa ſcience & ſa piété, qu'il en fit un ſaint & ſavant Eccléſiaſtique. M. de ſaint Cyran n'entreprenoit rien de conſidérable, ſans conſulter ſon neveu de Barcos. Il le fit entrer dans ſes travaux, & lui fit ſuivre ſes études. Ce fut alors que M. de Barcos ſe lia étroitement avec M. Arnauld le Docteur, avant qu'il fût enveloppé dans la grande affaire du Livre de la Fréquente Communion. Les Jéſuites firent tout ce qu'ils purent pour les faire aller tous deux à Rome, dans l'eſpérance de ſe voir délivrés de ces deux puiſſans adverſaires. Après la mort de M. du

XXXVI. M. de Barcos Abbé de ſaint Cyran, Défenſeur du même Ouvrage.

Dict. de Mor.

Vergier, la Reine Mere donna son Abbaïe de saint Cyran à M. de Barcos, dont - elle connoissoit le rare mérite. Il en prit possession le 9. Mai 1644. & résolut aussi-tôt d'y mettre la réforme.

Au bout de quelques années, il alla s'y renfermer, & donner lui-même l'exemple de ce qu'il vouloit faire pratiquer aux autres. Il commença par rebâtir tout à neuf les lieux réguliers, releva les ruines de l'Eglise, meubla la Sacristie, enrichit la Bibliothéque. Ensuite il rétablit la réforme la plus exacte que l'on ait vue dans l'Ordre de S. Benoît en ces derniers siécles. Elle consistoit à suivre à la lettre la regle de ce saint Patriarche; & lui-même se trouvoit le premier à tous les exercices du jour & de la nuit, quoiqu'il retînt toujours son habit Ecclésiastique, & qu'il n'eût fait aucuns vœux solemnels.

Dans les disputes au sujet du Formulaire, il ne fut pas toujours d'accord avec MM. Arnauld, Nicole & les autres grands Théologiens. Il avoit quelques idées singulieres, croiant tantôt qu'on accordoit trop, tantôt qu'on n'accordoit pas assez. Quant au fond de la Doctrine, il étoit du sentiment des autres Théologiens; & même par rapport au Formulaire, on vit dans la suite qu'il aima mieux courir le risque de perdre son Abbaïe que de signer. Le Pere Annat obtint un Ordre qui l'exiloit à Boulogne; mais il se cacha, n'aiant pas reçu la Lettre de cachet. Il reparut lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, & retourna dans son Abbaïe, où il mourut en 1678. âgé de 78 ans. Les Jésuites travaillerent aussitôt à renverser la réforme nouvellement établie, firent exiler les meil-

leurs Religieux, & mirent en leur place de mauvais sujets chassés de différens Ordres.

XXXVII. Catalogue de ses Ouvrages.

Voici le Catalogue des Ouvrages de M. de Barcos. 1. Censure du *Prædestinatus* du Pere Sirmond Jésuite, in 8°. imprimée en 1643. & réimprimée en 1644. dans un Recueil d'Ecrits touchant la Grace. 2. Réponse à un *Extrait de quelques Propositions de Jansénius & de ses Sectateurs*, &c. Ce prétendu *Extrait* est l'Ecrit que M. de Barcos réfuta en 1644. 3. Traité de l'autorité de saint Pierre & de saint Paul, qui réside dans le Pape, successeur de ces deux Apôtres, in-4°. 1645. M. de Barcos fit cet Ouvrage & les deux suivans, pour justifier cette proposition; *Que S. Pierre & S. Paul sont deux Chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un*, qu'il avoit insérée dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion de M. Arnauld, sans l'avis de ce Docteur. Il n'y a que l'esprit de chicane qui ait pû porter les Jésuites à faire tant de bruit au sujet de cette proposition incidente, qui au fond ne donne pas la moindre atteinte à l'autorité du saint Siége, & à l'unité de l'Eglise. 4. La grandeur de l'Eglise Romaine établie sur l'autorité de saint Pierre & de saint Paul, & justifiée par la Doctrine des Papes, in-4°. 1645. 5. *Epistola ad Innocentium X.* sur le même sujet. M. de Barcos soumit au Pape par cette Lettre son Traité de la grandeur de l'Eglise Romaine. 6. Eclaircissemens de quelques objections que l'on a formées contre le Livre de la grandeur de l'Eglise Romaine, in-4°. 1646. contre le Pere Pierre de saint Joseph Feuillant. 7. Un Ouvrage Latin sur l'autorité qu'a saint Augustin dans l'Eglise,

1650. M. Guillebert Docteur de Sorbonne a travaillé à cet Ouvrage avec M. de Barcos. 8. Lettre à l'Abbesse & aux Religieuses de Port Royal, pour les consoler, en 1661. 9. Réponse au Pere Ferrier Jésuite sur son *Idée du Jansénisme*, en 1663. 10. La simple vérité opposée à la fausse idée du Jansénisme, en 1664. 11. Explication de la question de Fait, touchant les cinq Propositions, en 1666. 12. Sentimens de l'Abbé Philereme sur l'Oraison Dominicale, in-12. à Cologne. C'est cet Ecrit qui donna la premiere occasion au Traité de la Priere de M. Nicole, qui ne goutoit pas l'Ouvrage de M. de Barcos. 13. Explication du Symbole, de l'Oraison Dominicale, & du Décalogue en deux volumes in-12. imprimés après la mort de l'Auteur, & plusieurs fois réimprimés depuis. 14. Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine touchant la Grace & la Prédestination, in 8°, & in 12. plusieurs fois réimprimée. Ce fut M. Pavillon Evêque d'Alet qui engagea M. de Barcos à composer cet Ouvrage, que M. le Cardinal de Noailles a condamné en 1696. On a fait voir dans des écrits solides & convaincans, que la doctrine de l'Exposition n'est pas differente de celle que M. de Noailles expose dans son Ordonnance, & que rien n'est moins réel que le Jansénisme que combat ce Cardinal. Enfin il est certain que M. de Barcos a eu beaucoup de part au *Petrus Aurelius* de M. de saint Cyran son oncle.

ARTICLE XIX.

Disputes sur la Morale. Principes des Jésuites sur la nature de la justice, & sur les regles des mœurs, attaqués par MM. de Port-Royal. Publication des Lettres Provinciales.

I.

I. Erreurs sur la Morale. Elles ont leur source dans les faux principes des Jésuites sur la Grace.

LES relâchemens des Jésuites dans l'administration du Sacrement de Pénitence, ne sont pas les seuls qu'ils aient introduits dans la Morale : leurs principes sur les regles des mœurs sont également contraires à l'Ecriture & à la Tradition ; & leurs égaremens sur ce point sont même plus sensibles & plus frappants, parce qu'ils ont pour objet des vérités de pratique, & qu'ils produisent un renversement général dans les devoirs de l'homme. Mais ils sont une suite naturelle de leurs erreurs sur la Grace, & sont d'assez justes conséquences des faux principes qu'ils avoient adoptés. Aussi avons-nous vû qu'après les Congrégations *de Auxiliis*, ceux qui connoissoient l'importance & l'étendue des vérités de la Grace, comme Lanuza & Pierre Lombard, Archevêque d'Armach, prévoioient que si l'on ne réprimoit les excès des Jésuites sur cette importante matiere, la Théologie changeroit bientôt de face, & se-

roit défigurée par les erreurs les plus monstrueuses. L'événement a répondu aux tristes prédictions que faisoient ces grands hommes. Les Jésuites ont alteré & corrompu toute la Morale, 1. En méconnoissant la nature de la véritable justice, & substituant un phantôme de Religion à la vraie piété qui doit animer toutes nos actions. 2. En renversant la regle de nos devoirs en général. 3. En détruisant les regles de chaque devoir en particulier par rapport à Dieu & par rapport au prochain.

II. En donnant atteinte aux vérités de la Grace, on se méprend sur l'idée de la véritable justice.

On a vû par expérience ce que la Religion nous apprenoit, qu'on ne sauroit donner atteinte aux vérités de la Grace, sans se méprendre entiérement sur l'idée de la véritable justice; & par une suite nécessaire, sur celle de toutes les vertus. En effet, si l'homme se donne à lui-même ses bonnes déterminations, & par conséquent sa justice, il mesurera l'idée de cette justice sur celle qu'il peut se donner. Il réglera l'étendue de ses obligations sur celle de son pouvoir. Or en mettant en œuvre ses propres forces, il est bien capable de réformer quelquefois l'extérieur, d'arrêter la main, de s'abstenir des actions criminelles, & même d'en produire de conformes à la Loi, quelqu'opposées qu'elles soient à ses inclinations; mais il ne pourra jamais changer ses inclinations mêmes, aimer ce qu'il hait, ni haïr ce qu'il aime. Il faudroit pour cela supposer qu'il voulût, par exemple, aimer la chasteté, pendant que son cœur est livré à l'impureté, être humble pendant qu'il est orgueilleux, pratiquer la douceur & la patience, dans le tems que le desir de la ven-

geance le poſſéde & le tranſporte. L'homme n'a beſoin que de conſulter ſon propre cœur & de rentrer en lui-même, pour être forcé d'avouer ſa foibleſſe ſur ce point. S'il prétend tenir proprement ſa juſtice de lui-même, il faut néceſſairement qu'il renonce à une juſtice qui regleroit & réformeroit le cœur. S'il veut être en premier le maître de ſes déterminations, il doit abandonner l'empire du dedans, c'eſt à-dire, ſur ſes inclinations, & ſe borner au dehors pour y exercer ſa puiſſance.

C'eſt auſſi ce qu'il fait infailliblement ; il ne connoît plus alors que des devoirs & des vertus purement extérieurs. Il ne ſe reproche que des vices & des trangreſſions groſſieres & ſenſibles. Il ne ſait ce que c'eſt, que de remonter au principe & au motif des actions, aux ſentimens du cœur, aux inclinations ſecrettes & intimes. Ses yeux ne percent pas juſques-là ; & tout ce qui leur eſt caché, n'entre point dans l'ordre de ſes devoirs, & ne fait plus partie de ſes obligations. Dès-lors toute la Morale pour lui change de face, & ne conſiſte plus que dans une police toute extérieure, qu'il eſt même continuellement tenté d'adoucir, en négligeant tout ce qui le gêne & l'incommode davantage. Mais la charité, le ſaint amour, qui fait trouver à l'homme ſa paix, ſa conſolation, ſon bonheur & ſes délices à contempler la beauté de la Loi de Dieu, & à l'obſerver fidélement, ce ſaint amour, dis-je, eſt retranché du nombre de ſes devoirs : & la cupidité, qui laiſſe dans le cœur toute ſa corruption, eſt excuſée, par cette ſeule raiſon, que l'homme ſent & éprouve qu'il

eſt au-deſſus de ſes forces de la déraciner.

III. Les erreurs ſur la Grace influent dans toute la Morale.

Les erreurs ſur la Grace anéantiſſent de même les ſentimens de piété envers Dieu, dans leſquels conſiſte le culte en eſprit & en vérité, qui eſt le culte propre des Chrétiens. C'eſt que ce culte des vrais adorateurs a pour fondement les vérités de la Grace. En effet, ſi la juſtice vient de Dieu, & s'il la donne à qui il lui plaît, il faut le prier ſans ceſſe, mettre en lui, & non dans le libre arbitre, toute ſa confiance, lui rapporter tout ce qu'il y a de bien en nous, lui en demander la conſervation & l'accroiſſement, lui rendre des actions de graces continuelles, l'aimer comme celui de qui nous tenons tout, & de qui nous devons tout recevoir gratuitement. Puiſque c'eſt lui qui nous fait Rois, nous ſommes obligés de mettre à ſes pieds nos couronnes, & lui faire hommage de ſes propres dons, de marcher en ſa préſence, & de dépendre de lui dans tous les momens de notre vie. Mais comment ceux qui prétendent tenir leur juſtice d'eux-mêmes l'adoreront-ils ainſi? Lui demanderont-ils ce qui ne vient pas de lui & ce qu'il ne donne point? Mettront-ils leur confiance dans ſon ſecours, tandis qu'ils ſont perſuadés que ce ſecours ne décide proprement de rien, puiſqu'il eſt donné à ceux qui ſe perdent comme à ceux qui ſe ſauvent? S'humilieront-ils en ſa préſence, puiſqu'au fond & dans la réalité ils ne dépendent pas de lui? L'aimeront ils comme aiant tout reçû, & comme ne lui aiant rien donné les premiers? Et ne ſeront-ils pas autoriſés à préſenter leur encens & leurs actions de graces à leur libre arbitre, puiſqu'enfin c'eſt lui qui décide de

leur salut, & qui est par conséquent, à proprement parler, leur appui, leur force, leur Sauveur & leur Dieu.

IV. On peut anéantir ce qui est l'ame de la Religion en conservant tout le Culte extérieur.

C'est ainsi que tout ennemi de la Grace est conduit naturellement à méconnoître le culte que nous devons à Dieu, à prendre l'ombre de la piété pour ce qui en est le fond & la réalité, à corrompre toute la Morale, à attaquer la Religion jusques dans le cœur. Mais en même-tems il conserve tout ce qu'il y a d'extérieur & de plus frappant dans les points même qu'il attaque; & lorsqu'il est habile, son langage ressemble si fort au véritable, qu'il faut y regarder de près pour ne pas s'y laisser surprendre. Un tel homme n'a point de Dieu des idées grossieres comme les Payens; il parlera de ses attributs, & même de sa puissance, avec des expressions magnifiques. Il ôte à Jesus-Christ sa fonction éminente de Sauveur; mais il l'appelle le Sauveur de tous les hommes, & selon lui, il l'est également. Il admet, quand on le veut, toutes les définitions de l'Eglise, & fait profession de s'attacher à l'Ecriture & à la Tradition. Il a dans la bouche les termes de Grace, de Charité, de Culte intérieur. Ainsi il unit ce double caractere, de laisser subsister en apparence toute vérité, en détruisant les plus importantes, & les altérant presque toutes; de conserver l'écorce du Dogme Catholique, en lui ôtant toute sa force & son efficace. Mais malgré toutes les subtilités dans lesquelles les ennemis de la Grace tâchent de s'envelopper, malgré la profession qu'ils font de s'attacher à l'Evangile, il est aisé de leur prouver, qu'ils le renversent, & qu'ils tra-

vaillent infatigablement à introduire un nouveau Corps de Religion, comme les en accusoit M. l'Archevêque de Tours (de Rastignac). Un homme formé à leur Ecole n'a qu'un vain phantôme de Christianisme. L'œuvre de Jesus-Christ est de former de vrais Justes, de donner à l'homme un cœur nouveau, des inclinations saintes, qui lui fassent goûter les biens invisibles & éternels, & trouver son repos & sa joie à servir Dieu & à observer sa Loi. La crainte ne suffit pas pour cela: elle ne change pas le cœur, & ne réforme point les penchans corrompus & les affections charnelles, qui nous tiennent attachés à la terre, à ses plaisirs trompeurs & à ses faux biens.

II.

V. Egaremens des Jésuites sur le commandement de l'amour de Dieu.

Les Jésuites ne connoissent point cette Justice, qui est le but de l'Incarnation du Fils de Dieu, & la fin du Christianisme. S'ils la connoissoient, ils ne pourroient s'empêcher de reconnoître qu'une telle disposition ne sauroit être que l'ouvrage d'un Dieu en nous. Plûtôt que de faire un aveu si salutaire, ils dégradent l'idée de la justice, & la réduisent à ce qui peut être assorti aux forces du libre arbitre. Il suffit donc, selon ces nouveaux apôtres, d'obéir à la Loi uniquement par crainte, & de remplir à l'extérieur ce qu'elle prescrit sans s'embarrasser du motif qui porte à l'observer. De là vient une foule d'erreurs, dont ils sont imbus, & dont les Livres de leur Casuistes sont remplis. Ils prétendent qu'il n'est pas nécessaire de rapporter toutes ses actions à Dieu, & que quand

on les lui rapporte, on n'est point obligé de les lui rapporter par amour. Afin qu'elles soient bonnes, il suffit qu'elles soient extérieurement conformes à sa Loi. Le premier Commandement ne prescrit pas d'accomplir tous les autres par le motif de l'amour de Dieu: il ne nous oblige qu'à ne le point haïr. C'est ce qu'a soutenu leur P. Antoine Sirmond, qui admire même la bonté de Dieu, qui ne nous ordonne pas de l'aimer, & qui se contente que nous ne le haïssions pas; c'est ce que les Jésuites ont constamment enseigné depuis & enseignent encore aujourd'hui. Leur Pere Cabrespine n'a jamais voulu signer en 1722. comme M. l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) l'exigeoit, qu'on ne satisfait pas au premier Commandement en se contentant de ne point haïr Dieu. Par une suite de ces principes, les Jésuites relévent fort tout ce qui est extérieur dans la Religion, & proposent comme des moiens infaillibles de salut, des pratiques de dévotion ausquelles on peut être attaché sans que le cœur soit changé. Ces sortes de pratiques dépendent uniquement de l'homme, qui sent qu'il est toujours le maître de les observer. Mais pour l'esprit qui doit animer ces exercices extérieurs, comme on est bien convaincu qu'on ne peut pas se le donner avec la même facilité, les Jésuites enseignent que l'on n'est pas obligé de l'avoir. Il suffit, selon eux, d'assister de corps à la Messe pour satisfaire au précepte, & à tous les autres du même genre.

VI. Leurs égaremens sur la nature de la vraie piété.

Ils mesurent sur la même regle les devoirs envers le prochain. Ils disent qu'il suffit de les remplir à l'extérieur, de s'abstenir, par

exemple, de maltraiter son ennemi : mais il sera permis de conserver dans son cœur, des sentimens de haine & d'aversion pour lui. La raison en est évidente selon les principes des Jésuites. C'est que l'homme n'est point en équilibre pour changer de volonté, réprimer ses sentimens intimes, réformer ses penchans, comme il y est pour observer une pratique extérieure qu'il s'est prescrite. C'est une vérité d'expérience, dont les Molinistes sont obligés de convenir, comme les autres hommes : mais ils en tirent une conclusion différente de celle qu'on en a toujours tirée. On en a conclu dans tous les tems, que c'étoit une preuve que l'homme étoit foible & malade, & qu'il avoit besoin d'un secours puissant pour accomplir ses devoirs. Il a plû aux Jésuites d'en conclure au contraire, qu'il falloit donc que cette réformation de l'intérieur, & ce changement des affections ne fût pas un devoir. Le célébre Pere Contenson a très-bien connu cette liaison de la Doctrine des Jésuites sur la Grace, avec leur Morale, comme on le voit par le passage que nous allons rapporter, & que M. Opstraet a cité dans son excellent Livre des Institutions Théologiques dictées au Séminaire de Malines.

» Je vous ferai part, mon cher Lecteur, » (dit ce Savant Dominicain) d'une remarque qui m'a souvent occupé, & qui a été » approuvée par des personnes d'un jugement très-juste, & d'une profonde érudition ; elle vous mettra en état de comprendre pourquoi les Défenseurs de la Grace » efficace, sont ceux qui sont le plus attachés aux regles exactes de la Morale.

» C'eſt parce qu'après avoir tout examiné » avec ſoin, ils avouent qu'ils ſe ſont ap- » perçûs que le relâchement des nouveaux » Caſuiſtes qu'ils ont autoriſé par la proba- » bilité, tire ſa ſource de la ſcience moien- » ne, & qu'il n'eſt pas étonnant que ceux » dont la Théologie Spéculative anéantit la » Grace du Sauveur, adoptent une Théo- » logie Morale, qui détruit la Loi de Jeſus- » Chriſt.

» Vous me direz, quel rapport y a-t-il » entre ces deux choſes ? Le voici. Les Pro- » babiliſtes modernes ont vû que les forces » de l'homme tombé étoient extrêmement » affoiblies, & qu'il n'y avoit aucune per- » ſonne ſenſée, qui ne pût ſe rendre témoi- » gnage à elle-même de ſa propre infirmité : » d'une autre part ils n'admettoient pas cette » grace invincible & victorieuſe qui ſurmon- » te les retardemens, l'emporte ſur les diffi- » cultés, & que nul obſtacle n'arrête, com- » me dit S. Proſper : au contraire ils recon- » noiſſent, une grace qui a beſoin d'attendre » le conſentement que la Science moienne » va conſulter d'avance : c'eſt pourquoi ils » tâchent de conformer la Loi, non à la » force de la Grace, mais à la foibleſſe du » conſentement qui eſt prévû. Ils meſurent » les regles de nos devoirs, non ſur les dé- » ciſions de l'Evangile, ou ſur l'eſpérance » d'un ſecours tout-puiſſant qui ſoit l'effet » d'un Décret efficace ; mais ſur la regle » trompeuſe & oblique de la corruption de » la nature. Delà vient que l'on trouve ſi » ſouvent dans les Caſuiſtes relâchés, qu'ils » n'apportent d'autres raiſons de leur déci- » ſion que l'infirmité de la nature.... Les

» préceptes, disent-ils, n'imposent point » une obligation si pénible; le joug des en- » fans d'Adam seroit trop dur.

» Mais les fidéles Disciples de saint Au- » gustin & de saint Thomas sentant leur » infirmité, & s'appuiant uniquement sur la » force de la Grace, se tiennent fermes à la » Loi, & ne cherchent pas à la détourner » vers eux, parce que ce n'est pas sur leurs » propres forces qu'ils fondent l'espérance » qu'ils ont d'accomplir les Commandemens, » mais sur celui de qui procéde tout bien. » Aussi ne cherchent ils pas à énerver la Loi » de Jesus-Christ; mais ils demandent sans » cesse cette délectation victorieuse de la » Grace, qui les faisant mourir à eux-mêmes » les fasse vivre pour Dieu, & qui les atta- » che invariablement à celui dont la force » toute-puissante rend la Loi aimable à l'es- » prit, quelque dure qu'elle paroisse à la » chair. »

III.

VII. L'état de pure nature autre source des erreurs des Jésuites sur la Morale.

L'invention de l'état de pure nature est encore une source des relâchemens des Jésuites touchant les régles générales de la Morale. Ils s'en servent aussi pour donner atteinte au précepte de rapporter toutes ses actions à Dieu. Le principe que nous avons exposé jusqu'ici, sappe ce précepte par le fondement en détruisant l'intérieur & l'ame de ce devoir. Mais la distinction des deux états, naturel & surnaturel, le borne par rapport à son étendue, en obligeant de reconnoître dans la vie une infinité d'actions qui ne sont pas de l'ordre surnaturel, que l'on n'est point par conséquent obligé de rapporter à

une fin ſurnaturelle. Ainſi le principe dont nous avons parlé, établit qu'on n'eſt obligé d'être Chrétien qu'à l'extérieur & d'une maniere ſuperficielle ; & celui de l'état de pure nature ſuppoſe qu'on peut même ſouvent *dépoſer le perſonnage de Chrétien*, comme les Jéſuites en corps le ſoûtiennent dans leur *Remontrance* à Monſieur de Cailus Evêque d'Auxerre. Il peut y avoir eu d'autres Auteurs que les Jéſuites, qui ne ſe ſoient point aſſez éloignés de ces principes de Morale. A proportion que l'on étoit moins inſtruit du fond de la Religion, on connoiſſoit moins la juſtice intérieure. D'ailleurs l'état de pure nature qui étoit inventé avant les Jéſuites, peut avoir donné occaſion à ceux qui en admettoient la poſſibilité, de donner quelque atteinte au devoir de rapporter toutes ſes actions à une fin ſurnaturelle. Mais les Jéſuites ont adopté dans toute ſon étendue cette idée de la juſtice Chrétienne, qui eſt ſi aſſortie à leur ſyſtême, qui en eſt une ſuite naturelle, & qui ſert même à la faire paroître véritable. En effet s'il étoit vrai qu'une juſtice extérieure fût une vraie juſtice, il ſeroit vrai auſſi que l'homme eſt toujours dans un pouvoir d'équilibre de ſe donner la vraie juſtice. C'eſt ce qui a porté les Jéſuites à s'attacher ſi fort à cette idée de la juſtice, à en faire tant d'uſage dans leurs Livres de Théologie, & dans leurs Livres de piété, & à traiter d'erreur la doctrine contraire que l'on établiſſoit en combattant leurs maximes. Ce ſont ces raiſons qui autoriſent à attribuer aux Jéſuites, ces faux principes, auſſi-bien que tous les autres relâchemens dont nous parlerons.

IV.

VIII. Egaremens des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général.

Pour bien connoître la Doctrine des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général, il faut commencer par distinguer deux sortes de Loix. 1. La Loi naturelle, qui prescrit des devoirs essentiels fondés sur la nature & la destination de l'homme, & qui par conséquent est invariable. C'est la Loi naturelle, par exemple, qui nous oblige d'aimer Dieu, de ne point faire à nôtre prochain ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. 2. Les Loix positives, qui sont fondées sur une volonté arbitraire de Dieu, qui nous a imposé certaines obligations qu'il auroit pû ne nous pas imposer: toutes les Loix qui fixent le culte extérieur que nous rendons à Dieu, sont de cette derniere espéce. Nous ne parlerons pas ici de ces sortes de Loix, mais uniquement de la Loi naturelle. On avoit toujours cru, avant les Jésuites, que la Loi de Dieu, qui prescrit à l'homme des devoirs qui sont fondés sur la nature même, étoit la régle qu'il étoit toujours obligé de suivre dans ses actions. Rien n'étoit plus conforme aux idées que l'on doit avoir du Créateur & de la Créature; mais rien aussi ne convenoit moins à celles que les Jésuites s'en étoient forgées. Il y a des occasions où l'homme peut ignorer cette Loi, où elle peut être obscurcie à son égard, où il s'imagine qu'elle n'ordonne pas ce qu'elle ordonne effectivement. Dans toutes ces circonstances l'homme ne seroit pas en équilibre. Qu'ont donc fait les Jésuites pour remédier à cet inconvénient? Ils ont pré-

tendu que la Régle de nos devoirs n'est pas la Loi de Dieu considérée en elle-même, mais la Loi telle qu'elle est connue à l'homme. Ainsi supposé qu'il ne la connoisse point, il ne sera point obligé de l'observer, & il la violera sans commettre un péché formel, proprement dit, & qui mérite punition; mais il fera seulement un péché matériel, tel que celui qui est absolument involontaire. S'il a une idée fausse de cette Loi, & qu'il croie qu'elle n'exige pas de lui tout ce qu'elle en exige en effet, il sera irrépréhensible en lui accordant seulement ce qu'il se persuade qu'elle demande de lui. Enfin s'il juge qu'elle lui prescrit le contraire de ce qu'elle contient réellement; s'il s'imagine, par exemple, qu'elle lui ordonne de tuer quelqu'un, non seulement l'homme ne péchera pas en commettant ce meurtre, mais même il méritera récompense.

IX. Suites affreuses de leurs principes. Deux sortes d'ignorances.

Les Jésuites ont eux-mêmes tiré ces conséquences de leurs principes. Casnedi Jésuite Italien, habitué en Portugal, va jusqu'à dire, qu'il y aura plusieurs Elus à qui Jesus-Christ dira au jour du jugement : Venez jouir du Royaume qui vous est destiné, parce que vous avez tué, blasphêmé, volé, &c. en croiant invinciblement que vous êtiez obligés de le faire. Arriaga dit ces propres paroles : » La haine de Dieu comme » objet de la volonté peut être méritoire » de la vie éternelle. » *Potest odium Dei per modum objecti voliti esse meritorium vitæ æternæ.* Jacques Clement qui assassina le Roi Henri III. étoit dans le cas dont parle Casnedi. Les principes séditieux des Ligueurs lui avoient persuadé que Dieu demandoit

de lui cette action, & il la fit avec une pleine persuasion qu'il rendoit un grand service à Dieu & à la Religion, & que la punition qu'il s'attireroit seroit un glorieux martyre. Ravaillac qui assassina Henri IV. étoit dans la même persuasion. Il y a des occasions où l'ignorance excuse ; mais c'est l'ignorance des Loix positives, des Loix qui ne sont pas fondées sur la nature de l'homme. Il n'en est pas de même des préceptes de la Loi naturelle ; ils sont aussi invariables, que la justice éternelle qui est Dieu même. Les Jésuites confondent souvent ces deux sortes d'ignorances pour déguiser leurs principes, & pour s'échapper, lorsqu'on veut leur en montrer les horribles conséquences. Il y a encore une autre espece d'ignorance qui excuse, & dont ils se servent aussi pour donner le change ; c'est l'ignorance de fait : comme quand ils ont donné dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, pour exemple d'une ignorance invincible qui excuse, celle d'un Solitaire qui disoit tout le jour, *Maudit soit Dieu*, en croiant que ces paroles signifioient, *Béni soit Dieu.* Il est certain que ce Solitaire ne péchoit pas, & que son ignorance l'excusoit ; mais c'étoit l'ignorance de la signification d'un terme, & non l'ignorance d'un devoir essentiel à l'homme : celle-ci n'excuse jamais. Cette derniere ignorance n'est jamais absolument invincible, parce qu'il y a dans l'homme sur ses devoirs essentiels, des principes qui existent toujours, quoique la corruption du cœur empêche que l'on y fasse attention. L'ignorance & la concupiscence sont deux plaies paralleles. On ne dit pas que la concupiscence soit invincible ;

quoique l'on ait besoin du secours de Dieu pour la surmonter : il est naturel de raisonner de même par rapport à l'ignorance. Ce point est expliqué clairement dans les Instructions Théologiques de M. Nicole.

X. Les Jésuites mettent l'homme dans une entiere indépendance par rapport à Dieu. Selon eux Dieu n'est ni le principe du bien qui est dans l'homme ni la Régle de ses devoirs.

Selon la Doctrine que nous exposons, ce n'est pas proprement la Loi qui est la Regle des devoirs de l'homme, mais ce qu'il se figure être la Loi, c'est-à-dire, ses propres idées, ses caprices, ses préventions. Ce n'est plus Dieu qui prescrit à l'homme ses devoirs, c'est l'homme qui se les prescrit selon l'idée qu'il lui plaît de concevoir de la Loi de Dieu. Ses devoirs changent selon que change cette idée, & ce ne sera pas sur la Loi de Dieu, en elle même, qu'il sera jugé, mais sur l'idée qu'il en aura conçûe. Les Jésuites l'avouent formellement. Ils le disent dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, Ouvrage qu'ils ont publié avec éclat, & où ils ont mis toute leur adresse à donner à leur Doctrine les tours les plus favorables qu'ils ont pû imaginer. Leurs Théologiens sont pleins de ces affreux principes. Ce n'est point la Loi de Dieu, ce n'est point la vérité qui, selon eux, est notre Régle immédiate, & sur laquelle nous serons jugés; mais c'est ce qu'ils appellent *Dictamen Conscientiæ*, c'est-à-dire, ce que nous dicte notre Conscience. Ces maximes établissent l'homme dans une indépendance par rapport à Dieu, qui fait horreur. Mais elles n'effraient point les Jésuites, qui sont accoutumés à rendre l'homme indépendant de Dieu. Après l'avoir rendu indépendant du souverain empire de Dieu sur les cœurs, il étoit naturel de le rendre indépendant de sa Loi. Selon les principes de la

Religion, Dieu eſt le principe de nos actions, produiſant par ſa ſouveraine puiſſance ce qu'il y a de bien en nous. Il en eſt en même-tems la régle & le modéle par ſa Loi éternelle & immuable, qui eſt lui-même. Mais ſelon les maximes des Jéſuites, l'homme trouve en lui-même le principe & la régle du bien. Le principe du bien, c'eſt ſa propre volonté, ſon libre arbitre. La regle du bien, c'eſt ſa fantaiſie & l'idée qu'il s'eſt faite de la Loi de Dieu.

Les Jéſuites ont eux-mêmes tiré ces conſéquences. Caſnedi ſoutient que l'homme naît avec une double liberté : par la premiere il eſt ſouverainement maître de ſes déterminations ; & celle-là il ne la perd jamais : par la ſeconde il eſt indépendant de toute loi ; & cette liberté, il la conſerve juſqu'à ce que la Loi de Dieu lui ſoit connue bien clairement : juſques-là il n'eſt pas obligé de la pratiquer. Quand même il la connoît, il n'eſt obligé de la pratiquer que de la maniere & ſelon la meſure qu'il la connoît ; & s'il en a une idée toute contraire à la Loi de Dieu en elle même, il ne ſera obligé de la pratiquer que conformément à cette idée, c'eſt-à-dire, en faiſant tout le contraire de ce que la Loi de Dieu ordonne effectivement. Ainſi les Jéſuites permettent à Dieu de donner des Loix à l'homme ; mais comme Dieu, ſelon les Jéſuites, établit ces Loix chez un Souverain indépendant par lui-même, qui eſt le libre arbitre de l'homme, il faut pour que la Loi oblige, qu'elle ſoit comme homologuée au Tribunal de ce Souverain. Dans cette eſpéce d'enregiſtrement qui n'eſt autre que la notification qui en eſt faite à l'homme,
il

il pourra arriver que cette Loi reçoive tous les changemens & toutes les altérations imaginables, & elle ne demeurera vraiment Loi que ſelon l'état où elle ſera réduite, & non ſelon ce qu'elle eſt en elle-même.

IV.

XI. Péché matériel, péché Philoſophique.

Un tel ſentiment renverſe la Morale de fond en comble, & a des ſuites d'une prodigieuſe étendue. C'eſt de cette ſource que découlent les erreurs du *Péché matériel*, du *Péché Philoſophique*, & de la probabilité. Le péché matériel eſt une action qui eſt mauvaiſe en elle même, étant contraire à la Loi naturelle; mais qui étant commiſe par une perſonne qui n'en connoît pas le mal, ou même qui n'y penſe point, ne lui ſera pas imputée à péché. C'eſt alors, ſelon le langage des Jéſuites, un *péché matériel*, mais non un *péché formel.* Un homme qui fait une action criminelle dont il connoît la malice; mais qui en même-temps n'a aucune connoiſſance de Dieu, ne commet qu'un *péché Philoſophique*, c'eſt-à-dire, un péché contre l'ordre naturel; mais non un *péché Théologique*, c'eſt-à-dire un péché qui offenſe Dieu. Or un péché Philoſophique, quelque grief qu'il ſoit, ne ſauroit jamais mériter les peines éternelles de l'enfer, mais ſeulement des punitions d'un ordre inférieur. Un Sauvage, par exemple, qui en aſſaſſine un autre, commet un péché Philoſophique; il ſait qu'il fait mal, & fait réflexion qu'il ne voudroit pas qu'on le traitât de même: mais ce péché ne ſauroit être un péché Théologique, ni une offenſe de Dieu proprement

dire, puisque ce Sauvage ne connoît point Dieu. On voit de-là que le principe qui conduit à ces excès, c'est de prétendre qu'on ne fait le mal qu'à proportion qu'on croit le faire : ainsi une action qu'on fait sans en connoître la malice, n'est point péché, & ne mérite aucune punition ; & une action dont on ne connoît que la malice humaine & non la malice Théologique, c'est-à-dire, la malice qui offense Dieu, n'est point un péché Théologique, & ne sauroit être punie par le supplice de l'enfer. Cette Doctrine du péché Philosophique est liée à celle de la distinction de l'état naturel & surnaturel. En effet un péché Philosophique est proprement un péché de l'ordre *naturel*, & qui par conséquent ne peut mériter les peines de l'enfer, qui sont des peines de l'ordre surnaturel. Et cette Doctrine est soutenue ouvertement par les Jésuites. M. Arnauld dénonça des Theses qu'ils soûtinrent à Dijon où le péché Philosophique étoit établi formellement. Ils firent alors quelque semblant de désavouer ce qu'il y avoit de plus choquant dans cette Doctrine, parce que tout le monde en avoit été indigné : mais il fut aisé d'appercevoir par leurs Ecrits mêmes, que ce n'étoit qu'un artifice ; & dans la suite ils ont reproduit cette infâme Doctrine, & ne l'ont jamais abandonnée.

V.

XII. La probabilité autre cause du renversement de la Morale.

La probabilité est encore une suite du principe général, que ce n'est pas proprement la Loi de Dieu qui est notre régle, mais l'idée que nous nous en forgeons. Il s'ensuit de-là que si un sentiment paroît pro-

bable, on peut le ſuivre en conſcience ſans s'embarraſſer s'il eſt vrai On a diſtingué deux ſortes de probabilités, l'une fondée ſur des raiſons apparentes, l'autre ſur des autorités. On nomme la premiere *intrinſeque*, & la ſeconde *extrinſeque*; & l'une ou l'autre de ces probabilités ſuffit, ſelon les Sectateurs de cette Doctrine, pour mettre en ſûreté de conſcience celui qui la ſuit. Comme un tel principe eſt très-commode dans l'uſage de la vie; on n'a pas manqué de l'étendre très-loin. On a prétendu que de deux ſentimens tous deux probables, on peut ſuivre le moins probable en abandonnant le plus ſûr : & que pour qu'un ſentiment ſoit probable, il ſuffit que deux ou trois Auteurs graves, ou même un ſeul dont l'autorité ſeroit très reſpectable, l'ait avancé. On ſent combien une telle maxime met au large pour la conduite de la vie; ſurtout les Jéſuites fourniſſant une ſi grande quantité de Caſuiſtes qui ont raiſonné ſur les devoirs de l'homme avec tant de hardieſſe, qu'il n'y a guéres d'action criminelle que quelqu'un d'eux n'ait crû, du moins probablement, qu'on pouvoit commettre en ſûreté de conſcience. Le fameux Caramuel qui, quoiqu'il ne fût pas Jéſuite, n'en eſt pas moins attaché à leurs principes de Morale, ni moins habile à en tirer toutes les conſéquences, félicite Diana autre Caſuiſte, de ce qu'il a rendu pluſieurs opinions probables qui ne l'étoient pas auparavant, & qu'ainſi on ne péche plus en les ſuivant, au lieu qu'on péchoit auparavant: *Jam non peccant, licèt ante peccaverint.* Ainſi, ſelon les Caſuiſtes, pluſieurs perſonnes iront au Ciel, quoiqu'elles

aient fait des actions qui dans les siécles passés, auroient mérité l'enfer à ceux qui les ont commises, parce qu'il n'étoit pas encore probable qu'on pût les commettre en sûreté de conscience.

VI.

XIII. Attaque indirecte livrée par MM. de Port-Royal à la Morale corrompue des Jésuites. Caractere des Livres de piété & de Morale de ces Théologiens.

Dès que MM. de Port-Royal ont paru dans l'Eglise, ils ont attaqué la Morale des Jésuites d'une maniere indirecte. Ils ont établi des maximes contraires à cette pernicieuse Doctrine dans les Livres de Morale & de piété, dont ils ont enrichi la France. On n'en est pas surpris, quand on fait attention qu'ils avoient sur la Grace des principes différens de ceux des Jésuites. D'ailleurs ils avoient puisé une Morale saine & exacte dans les sources pures de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les eaux bourbeuses des Casuistes modernes. Persuadés que la justice de l'homme est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu, ils s'en formoient une idée conforme à ce que Dieu peut opérer en lui, & non au dégré de force que pouvoit avoir son libre arbitre. Ils ne connoissoient de vraie justice dans l'homme, de justice digne du bras du Tout-Puissant, que celle qui est intérieure, qui réforme ses inclinations les plus intimes, qui le fait soupirer après les biens éternels, qui embrase son cœur du feu de la charité, qui lui fait trouver dans l'union avec Dieu, & dans l'amour de sa Loi un plaisir céleste, une paix qui surpasse tout sentiment, une consolation ineffable. Telle est la justice dont les Livres de Port-Royal nous donnent l'idée. Nous apprenons

aussi dans ces mêmes Livres, que la Loi éternelle est la Régle de nos devoirs, que le plus grand des malheurs est de n'en être pas instruit ; que pour l'éviter, il faut sans cesse demander à Dieu d'ouvrir nos yeux & de nous manifester ses Loix ; que nous ne serons pas excusés si nous les violons sans les connoître, parce que c'est toujours par notre corruption que nous méconnoissons des devoirs qui ont des liaisons nécessaires avec la nature de l'homme, & dont les principes sont gravés dans son cœur ; que ce sera sur la vérité en elle-même que nous serons jugés, & non sur les idées fausses que nous nous en serons faites, encore moins sur les ténébres dont il plaît aux Casuistes de la couvrir, puisque quand un aveugle en conduit un autre, tous deux tombent dans la fosse. Enfin nous trouvons dans les Livres des Théologiens de Port-Royal sur chaque devoir, des régles aussi conformes à celles des saints Peres dont on y a recueilli l'esprit, qu'elles sont contraires aux maximes empoisonnées des Casuistes.

XIV. La Morale des Casuistes combattue directement par MM. de saint Cyran & Arnauld, par les Facultés de Théologie de Paris & de Louvain, & par quelques Evêques.

Les Jésuites s'apperçurent de cette attaque indirecte livrée a leur Doctrine. De-là vient leur acharnement à décrier les Livres de piété de Port-Royal. Mais les mêmes Théologiens combattirent directement la Morale des Jésuites, & ils le firent avec un prodigieux succès. M. l'Abbé de saint Cyran en relevant les erreurs de la somme du Pere Garasse, par un Livre imprimé en 1626. attaqua ce Jésuite sur quelques propositions d'une Morale indigne d'un sage Païen. Il parut en 1643. un Recueil de plusieurs propositions révoltantes, tirées des Livres des

Jésuites, qui étoit intitulé, *Théologie Morale des Jésuites*, qu'ils attribuerent (avec fondement) à M. Arnauld, dans une réponse pleine d'emportement, qu'ils y opposerent par la plume de leur Pere Pintereau. La Faculté de Théologie de Paris avoit censuré quelques Propositions de Morale du P. Bauni, en 1641. L'Université avoit condamné en 1644. la Morale du Pere Hereau. La Faculté de Théologie de Louvain, l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand avoient depuis censuré plusieurs propositions des Jésuites.

VII.

XV. Publication des Lettres Provinciales.

Mais les disputes sur la Morale devinrent beaucoup plus vives par la publication des Lettres Provinciales en 1656. Dans la quatriéme M. Pascal introduit un Jésuite, qui soutient qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne auparavant une connoissance du mal qui y est, & une inspiration qui nous excite à l'éviter. C'est ne reconnoître plus la Loi de Dieu en elle-même pour la régle des devoirs. Le Jésuite s'appuie du Pere Bauni, qui soutient que » pour pécher & se rendre coupable devant » Dieu, il faut sçavoir que la chose qu'on » veut faire ne vaut rien, ou au moins en » douter, craindre, ou bien juger que Dieu » ne prend pas plaisir à l'action à laquelle » on s'occupe, qu'il la défend, & nonob» stant la faire, franchir le saut & passer » outre. » M. Pascal introduit un personage qui combat vivement cette maxime, qui prouve qu'elle est contraire à ce qui est dit

dans l'Ecriture, que Dieu a laissé errer les Gentils dans leurs voies, & que celui qui n'a pas connu la volonté de son maître, & qui ne l'a pas accomplie sera puni, quoique moins rigoureusement que celui qui l'a connue. Il fait sentir aussi combien cette Doctrine est pernicieuse, par la conséquence toute naturelle qu'il en tire, qui est qu'il n'y a que les demi-pécheurs, que ceux qui en péchant conservent quelque idée & quelque sentiment de Religion qui seront damnés; » Mais que pour ces francs pécheurs, » pécheurs endurcis, pécheurs sans mélan» ge, pleins & achevés, qui ont perdu toute » idée de la Religion, qui ont étouffé tout » remords, l'enfer ne les tient pas; ils ont » trompé le diable à force de s'y abandon» ner. »

XVI. Plan de ces Lettres. L'Auteur se déclare ouvertement.

Dans les Lettres suivantes M. Pascal introduit toujours son Jésuite, qui lui expose les sentimens de la Compagnie, en citant exactement leurs Auteurs. Dans le cours de ces conversations où regne une finesse & un art inimitable, il fait sentir les égaremens des Jésuites sur tous les points de la Morale. On y expose le principe de la probabilité, & on en développe les suites. On montre que les Jésuites ont excusé la Simonie & le vol domestique; que selon eux on peut assassiner celui qui nous fait un affront ou qui nous enleve notre bien, ne fût-ce qu'une pomme; qu'il suffit d'être présent de corps à la Messe, quoique l'on en soit absent d'esprit, & qu'en entendant les quatre parties de différentes Messes dites en même-tems, on satisfait au précepte. Enfin dans la dixiéme Lettre on en vient à la né-

ceſſité de l'amour de Dieu. Le Jéſuite aiant expoſé la Doctrine de ſes Peres ſur ce point, & aiant cité entr'autres le Pere Pintereau, qui dit, » qu'il a été raiſonnable que » dans la Loi de grace du Nouveau Teſta- » ment, Dieu levât l'obligation fâcheuſe & » difficile qui étoit dans la Loi de rigueur » d'exercer un acte de parfaite contrition ; » l'Auteur des Lettres n'y peut plus tenir, & fait éclater ſon indignation. Il avoit ménagé ſes termes dans les autres Conférences d'une maniere qui fait aſſez connoître qu'il n'approuve pas les maximes que le Jéſuite lui débite, ſans toutefois que ce Jéſuite prévenu de ſes opinions, s'apperçoive que c'eſt une raillerie. Ici il ſe déclare ouvertement, & parle en ces termes : » O mon Pere, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, & on ne peut ouir ſans horreur les choſes que je viens d'entendre. Ce n'eſt pas de moi-même, dit-il. Je le ſai bien, mon Pere ; mais vous n'en avez pas d'averſion, & bien loin de déteſter les Auteurs de ces maximes, vous avez de l'eſtime pour eux. Ne craignez-vous pas que votre conſentement ne vous rende participant de leur crime ? Et pouvez-vous ignorer que S. Paul juge *dignes de mort, non-ſeulement les auteurs des maux, mais auſſi ceux qui y conſentent* ?

Ne ſuffiſoit-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choſes défendues, par les palliations que vous y avez apportées. Falloit-il encore leur donner l'occaſion de commettre les crimes mêmes que vous n'avez pû excuſer, par la facilité & l'aſſurance de l'abſolution que vous leur en offrez, en dé-

truiſant à ce deſſein la puiſſance des Prêtres; & les obligeant d'abſoudre plûtôt en eſclaves qu'en juges les pécheurs les plus envieillis, ſans aucun amour de Dieu, ſans changement de vie, ſans aucun ſigne de regret, que des promeſſes cent fois violées; ſans pénitence, *s'ils n'en veulent point accepter;* & ſans quitter les occaſions des vices, *s'ils en reçoivent de l'incommodité*? Mais on paſſe encore au-delà, & la licence qu'on a priſe d'ébranler les regles les plus ſaintes de la conduite Chrétienne, ſe porte juſqu'au renverſement entier de la Loi de Dieu. On viole *le grand commandement qui comprend la Loi & les Prophétes.* On attaque la piété dans le cœur; on en ôte l'eſprit qui donne la vie. On dit que l'amour de Dieu, n'eſt pas néceſſaire au ſalut; & on va même juſqu'à prétendre, *que cette diſpenſe d'aimer Dieu eſt l'avantage que Jeſus-Chriſt a apporté au monde.* C'eſt le comble de l'impiété. Le prix du ſang de Jeſus-Chriſt ſera de nous obtenir la diſpenſe de l'aimer! Avant l'Incarnation on étoit obligé d'aimer Dieu; mais depuis que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné ſon Fils unique*, le monde racheté par lui, ſera déchargé de l'aimer! Etrange Théologie de nos jours! On oſe lever l'*anathême* que ſaint Paul prononce *contre ceux qui n'aiment pas le Seigneur Jeſus.* On ruine ce que dit ſaint Jean, que *qui n'aime point, demeure dans la mort;* & ce que dit Jeſus-Chriſt même, que *qui ne l'aime point, ne garde point ſes préceptes.* Ainſi on rend dignes de jouir de Dieu dans l'éternité ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie. Voila le myſtere d'iniquité accompli.

Ouvrez enfin les yeux, mon Pere; & si vous n'avez point été touché par les autres égaremens de vos Casuistes, que ces derniers vous en retirent par leurs excès. Je le souhaite de tout mon cœur pour vous, & pour tous vos Peres; & je prie Dieu qu'il daigne leur faire connoître combien est fausse la lumiere qui les a conduits jusqu'à de tels précipices, & qu'il remplisse de son amour ceux qui osent en dispenser les hommes. Après quelques discours de cette sorte, je quittai le Pere, & je ne vois gueres d'apparence d'y retourner: mais n'y aiez pas de regret; car s'il étoit nécessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai assez lû leurs Livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur Morale, & peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. »

XVII. Ces Lettres consternent les Jésuites. Leur embarras, leurs irrésolutions, leurs ressources dans cette extrémité.

La publication des Lettres Provinciales fut un coup accablant pour les Jésuites. Ils furent d'abord dans un extrême embarras sur les moiens qu'ils pourroient prendre pour repousser une attaque aussi vive, & dont ils sembloient ne devoir jamais se relever. Ils publierent plusieurs Ecrits où l'on voioit assez leurs irrésolutions & leurs inquiétudes. Ils commençoient à diverses reprises, des réponses qui devoient avoir une suite, & qu'ils abandonnoient presque aussi-tôt. Il falloit ou nier que les Auteurs eussent enseigné les maximes qu'on leur attribuoit, ou prouver que ces maximes n'étoient pas condamnables. Mais ces deux partis paroissoient également impratiquables. D'un côté comment nier des faits aussi clairs que le

jour ? Monsieur Pascal citoit le Livre, le Chapitre, la page, & on n'avoit besoin que de ses yeux pour se convaincre. D'un autre côté pouvoit-on décemment entreprendre de justifier des propositions qui font horreur ? Les Jésuites demeurerent d'abord flottans entre ces deux malheureuses ressources. Tantôt ils disoient que leurs Casuistes n'avoient pas avancé une telle maxime, & que s'ils l'avoient fait, ils seroient très-coupables & dignes des anathêmes de l'Eglise. Tantôt ils avouoient que leurs Auteurs avoient à la vérité enseigné une telle Doctrine, mais que cette Doctrine étoit saine & irrépréhensible. On prouve dans la quinziéme Provinciale, que la même proposition du P. Bauni qu'ils défendoient alors, ils l'avoient traitée de maxime détestable douze ans auparavant dans leur Apologie contre l'Université, en soutenant qu'elle n'étoit point dans le Pere Bauni. Au défaut de raisons, ils ne manquerent pas de se répandre en invectives, en injures, en imputations calomnieuses contre leur adversaire, qu'ils ne connoissoient que par son Ouvrage. Ils lui reprochoient d'avoir tourné la Religion en raillerie, par ce qu'il avoit fait sentir le ridicule de leurs opinions par des traits vifs & perçans, il est vrai, mais conformes à la vérité.

VIII.

XVIII. M. Pascal réfute les réponses des Jésuites dans de nouvelles Lettres.

On sent bien que M. Pascal ne dut pas avoir beaucoup de peine à repousser de pareils coups. Il le fit dans les Lettres suivantes qu'il adressa aux Jésuites. Nous en rapporterons quelques traits. » Quoi, mes Pe-

XI. Lettre. res, s'écrie-t-il, les imaginations de vos Ecrivains passeront pour les vérités de la Foi, & on ne pourra se mocquer des passages d'Escobar, & des décisions si fantasques & si peu Chrétiennes de vos autres Auteurs, sans qu'on soit accusé de rire de la Religion? Est-il possible que vous aiez osé redire si souvent une chose si peu raisonnable? Et ne craignez-vous point en me blâmant de m'être mocqué de vos égaremens, de me donner un nouveau sujet de me mocquer de ce reproche, & de le faire retomber sur vous-mêmes, en montrant que je n'ai pris sujet de rire, que de ce qu'il y a de ridicule dans vos Livres; & qu'ainsi en me mocquant de votre Morale, j'ai été aussi éloigné de me mocquer des choses saintes, que la Doctrine de vos Casuistes est éloignée de la Doctrine sainte de l'Evangile? En vérité, mes Peres, il y a bien de la différence entre rire de la Religion, & rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce seroit une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'Esprit de Dieu a révelées; mais ce seroit une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose. Car, mes Peres, puisque vous m'obligez d'entrer en ce discours, je vous prie de considérer que comme les Vérités Chrétiennes sont dignes d'amour & de respect, les erreurs qui leur sont contraires, sont dignes de mépris & de haine; parce qu'il y a deux choses dans les vérités de notre Religion, une beauté divine qui les rend aimables, & une sainte majesté qui les rend vénérables; & qu'il y a aussi deux choses dans les erreurs, l'impiété

qui les rend horribles, & l'impertinence qui les rend ridicules. Et c'est pour quoi, comme les Saints ont toujours pour la Vérité ces deux sentimens d'amour & de crainte, & que leur sagesse est toute comprise entre la crainte qui en est le principe & l'amour qui en est la fin; les Saints ont aussi pour l'erreur ces deux sentimens de haine & de mépris; & leur zéle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies, & à confondre avec risée leur égarement & leur folie. »

XIX. Il est très-permis de tourner en ridicules les décisions des Casuistes relâchés.

Après avoir montré que cette pratique est juste, qu'elle est commune aux Peres de l'Eglise, & qu'elle est autorisée par l'Ecriture, par l'exemple des plus grands Saints, & par celui de Dieu même; M. Pascal ajoute: » Je ne dirai plus sur ce sujet que ces excellentes paroles de Tertullien! *Ce que j'ai fait n'est qu'un jeu avant un véritable combat. J'ai montré les blessures qu'on vous peut faire, plûtôt que je ne vous en ai fait. Que s'il se trouve des endroits où l'on soit excité à rire, c'est parce que les sujets mêmes y portoient. Il y a beaucoup de choses qui méritent d'être mocquées & jouées de la sorte, de peur de leur donner du poids en les combattant sérieusement. Rien n'est plus dû à la vanité que la risée: & c'est proprement à la Vérité à qui il appartient de rire, parce qu'elle est gaie; & de se jouer de ses ennemis, parce qu'elle est assurée de la victoire. Il est vrai qu'il faut prendre garde que les railleries ne soient pas basses & indignes de la vérité. Mais, à cela près, quand on pourra s'en servir avec adresse, c'est un devoir que d'en user.* Ne trouvez-vous pas, mes Peres, que ce passage est

bien juste à notre sujet : *Ce que j'ai fait n'est qu'un jeu avant un véritable combat.* Je n'ai fait encore que me jouer, *& vous montrer plutôt les blessures qu'on vous peut faire, que je ne vous en ai fait.* J'ai exposé simplement vos passages sans y faire presque de réflexions. *Que si on y a été excité à rire, c'est parce que les sujets y portoient d'eux-mêmes.* Car qu'y a-t il de plus propre à exciter à rire, que de voir une chose aussi grave que la Morale Chrétienne, remplie d'imaginations aussi grotesques que les vôtres? »

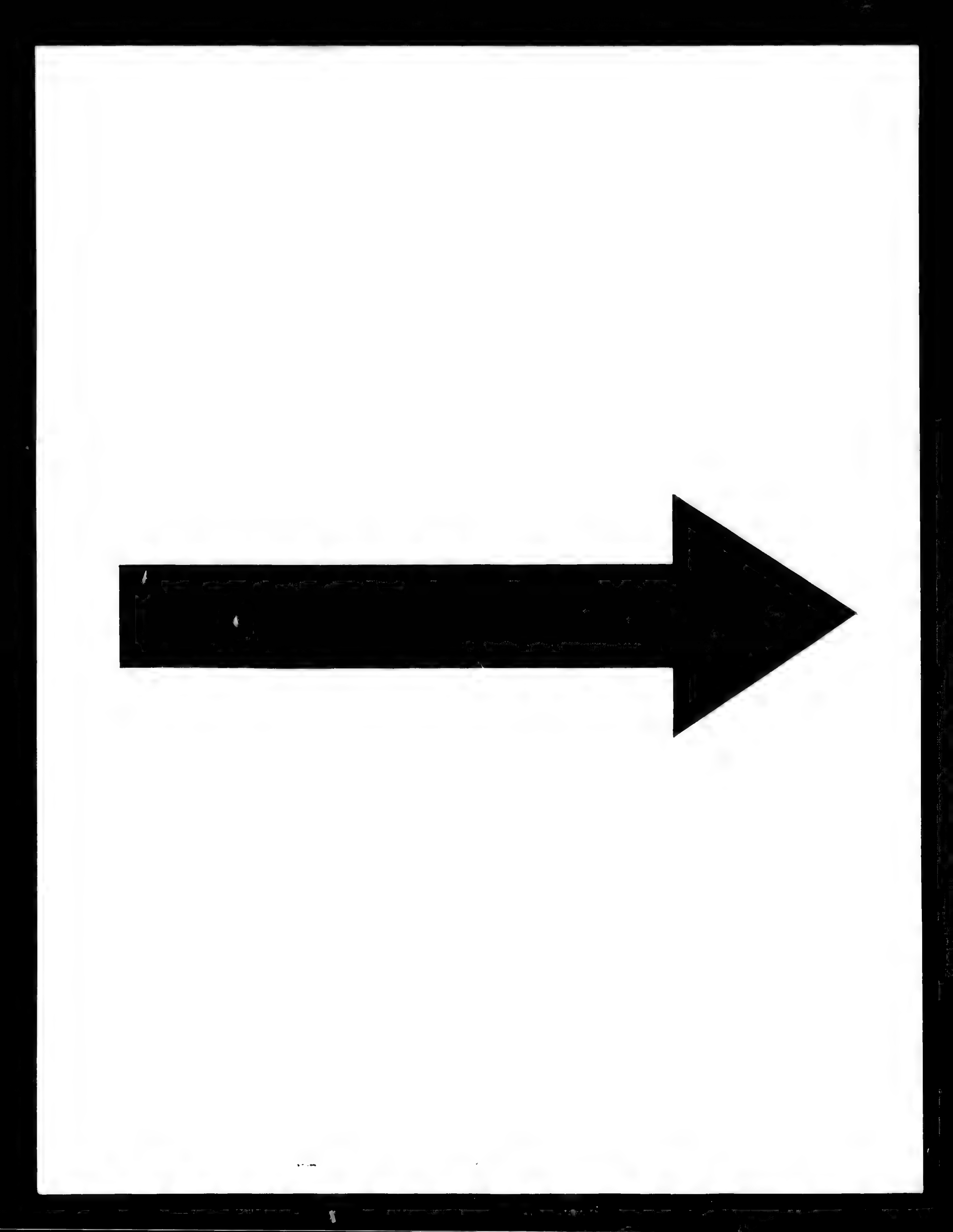
» Quoi, faut-il emploier la force de l'Ecriture & de la Tradition pour montrer, que c'est tuer son ennemi en trahison, que de lui donner des coups d'épée par derriere & dans une embûche? & que c'est acheter un bénéfice, que de donner de l'argent comme un motif pour se le faire résigner? Il y a donc des matieres qu'il faut mépriser, *& qui méritent d'être jouées & mocquées.* Enfin ce que dit cet ancien Auteur; *Que rien n'est plus dû à la vanité que la risée*, & le reste de ses paroles s'applique ici avec tant de justesse & avec une force si convaincante, qu'on ne sauroit plus douter qu'on peut bien rire des erreurs sans blesser la bienséance.

Et je vous dirai aussi, mes Peres, qu'on en peut rire sans blesser la charité, quoique ce soit une des choses que vous me reprochez encore dans vos Ecrits. Car *la charité oblige quelquefois à rire des erreurs des hommes, pour les porter eux-mêmes à en rire & à les fuir*, selon cette parole de saint Augustin! *Hæc tu misericorditer irride, ut eis ridenda ac fugienda commendes.* Et la même charité oblige aussi quelquefois à les repousser

avec colere, selon cette parole de saint Gregoire de Nazianze : *L'Esprit de charité & de douceur a ses émotions & ses colères....* Quoi, mes Peres, il vous sera permis de dire, *qu'on peut tuer pour éviter un soufflet & une injure*, & il ne sera pas permis de réfuter publiquement une erreur publique d'une telle conséquence ? Vous aurez la liberté de dire, *qu'un juge peut en conscience retenir ce qu'il a reçu pour faire une injustic*[illegible] ans qu'on ait la liberté de vous contredir[illegible] us imprimerez avec privilege & avec [illegible] tion de vos Docteurs, *qu'on peut ê*[illegible] *sans avoir jamais aimé Dieu* ; & vous fermerez la bouche à ceux qui défendront la vérité de la foi, en leur disant qu'ils blesseroient la charité de freres en vous attaquant, & la modestie de Chrétiens en riant de vos maximes ! »

» Je doute, mes Peres, qu'il y ait des personnes à qui vous aiez pû le faire accroire. Mais néanmoins s'il s'en trouvoit qui en fussent persuadés, & qui crussent que j'aurois blessé la charité que je vous dois, en décriant votre Morale, je voudrois bien qu'ils examinassent avec attention d'où naît en eux ce sentiment... Etrange zéle qui s'irrite contre ceux qui accusent des fautes publiques, & non pas contre ceux qui les commettent ! Quelle nouvelle charité qui s'offense de voir confondre des erreurs manifestes par la seule exposition que l'on en fait, & qui ne s'offense point de voir renverser la Morale par ces erreurs ! Si ces personnes étoient en danger d'être assassinées, s'offenseroient-elles de ce qu'on les avertiroit de l'embûche qu'on leur dresseroit, & au lieu de se détourner

XX.
M. Pascal prouve qu'il n'a pas blessé la charité en dévoilant la turpitude des Casuistes.



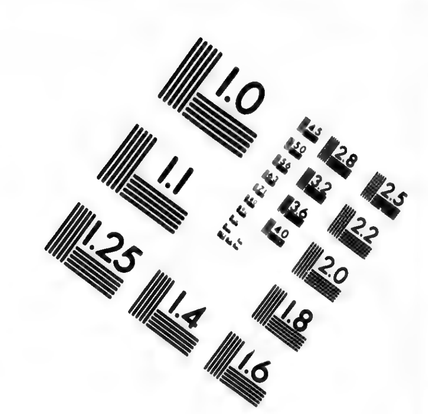
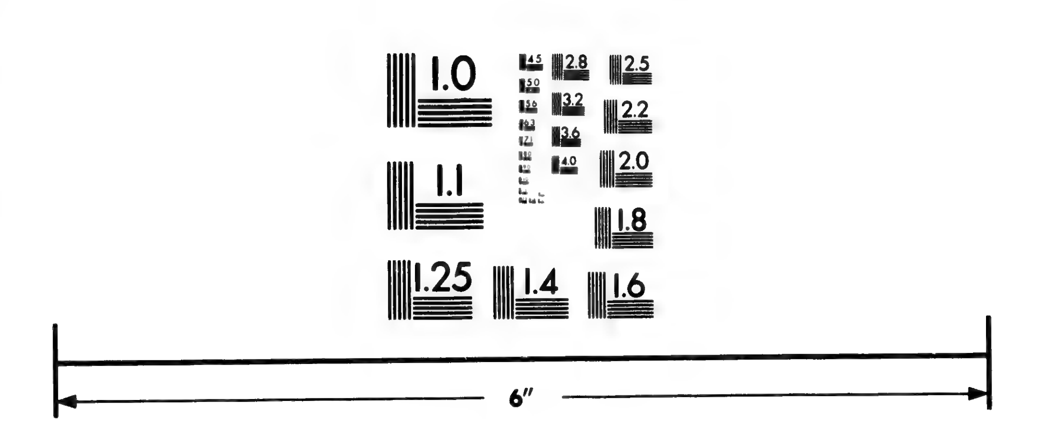


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

de leur chemin pour l'éviter, s'amuseroient-elles à se plaindre du peu de charité qu'on auroit eu de découvrir le dessein criminel de ces assassins ? S'irritent-ils lorsqu'on leur dit de ne manger pas d'une viande, parce qu'elle est empoisonnée ; ou de n'aller pas dans une ville, parce qu'il y a de la peste ?... Qu'ils considerent donc devant Dieu, combien la Morale que vos Casuistes répandent de toutes parts est honteuse & pernicieuse à l'Eglise : combien la licence qu'ils introduisent dans les mœurs, est scandaleuse & démesurée : combien la hardiesse avec laquelle vous les soutenez, est opiniâtre & violente. Et s'ils ne jugent qu'il est tems de s'élever contre de tels désordres, leur aveuglement sera aussi à plaindre que le vôtre, mes Peres, puisque, & vous & eux, avez un pareil sujet de craindre cette parole de saint Augustin sur celle de Jesus-Christ dans l'Evangile : *Malheur aux aveugles qui conduisent ! Malheur aux aveugles qui sont conduits ! Væ cæcis ducentibus ! Væ cæcis sequentibus !*

XXI. Regles qu'il faut suivre en attaquant l'erreur. L'Auteur des Lettres Provinciales les a observées.

Mais afin que vous n'aiez plus lieu de donner ces impressions aux autres, ni de les prendre vous mêmes, je vous dirai quelles marques les Peres de l'Eglise nous ont données, pour juger si les répréhensions partent d'un esprit de piété & de charité, ou d'un esprit d'impiété & de haine. La premiere de ces régles est, que l'esprit de piété porte toujours à parler avec vérité & sincérité, au lieu que l'envie & la haine emploient le mensonge & la calomnie. Quiconque se sert du mensonge, agit par l'esprit du diable. Il n'y a point de direction d'in-

tention qui puiſſe rectifier la calomnie : & quand il s'agiroit de convertir toute la terre, il ne ſeroit pas permis de noircir des perſonnes innocentes ; parce qu'on ne doit pas faire le moindre mal pour faire réuſſir le plus grand bien, & que *la vérité de Dieu n'a pas beſoin de notre menſonge* ſelon l'Ecriture. *Il eſt du devoir des défenſeurs de la vérité*, dit S. Hilaire, *de n'avancer que des choſes véritables.* Auſſi, mes Peres, je puis dire devant Dieu, qu'il n'y a rien que je déteſte davantage, que de bleſſer tant ſoit peu la vérité ; & que j'ai toujours pris un ſoin très-particulier, non-ſeulement de ne pas falſifier, ce qui ſeroit horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le ſens d'un paſſage. De ſorte que ſi j'oſois me ſervir en cette rencontre des paroles du même ſaint Hilaire, je pourrois bien vous dire avec lui : *Si nous diſons des choſes fauſſes, que nos diſcours ſoient tenus pour infâmes ; mais ſi nous montrons que celles que nous produiſons, ſont publiques & manifeſtes, ce n'eſt point ſortir de la modeſtie & de la liberté apoſtolique de les reprocher.*

Mais ce n'eſt pas aſſez, mes Peres, de ne dire que des choſes véritables, il faut encore ne pas dire toutes celles qui ſont véritables ; parce qu'on ne doit rapporter que les choſes qu'il eſt utile de découvrir, & non pas celles qui ne pourroient que bleſſer ſans apporter aucun fruit. Et ainſi comme la premiere régle eſt de parler avec vérité, la ſeconde eſt de parler avec diſcrétion. *Les méchans*, dit ſaint Auguſtin, *perſécutent les bons en ſuivant aveuglément la paſſion qui les anime ; au lieu que les bons perſécutent les*

méchans avec une sage discrétion, de même que les Chirurgiens considerent ce qu'ils coupent, au lieu que les meurtriers ne regardent point où ils frappent. Vous savez bien, mes Peres, que je n'ai pas rapporté des maximes de vos Auteurs, celles qui vous auroient été les plus sensibles, quoique j'eusse pû le faire, & même sans pécher contre la discrétion; non plus que de savans hommes & très-Catholiques, mes Peres, qui l'ont fait autrefois. Et tous ceux qui ont lû vos Auteurs, savent aussi-bien que vous combien en cela je vous ai épargnés : outre que je n'ai parlé en aucune sorte contre ce qui vous regarde chacun en particulier, & je serois fâché d'avoir rien dit des fautes secrettes & personnelles, quelque preuve que j'en eusse. Car je sai que c'est le propre de la haine & de l'animosité, & qu'on ne doit jamais le faire, à moins qu'il y en ait une nécessité bien pressante pour le bien de l'Eglise. Il est donc visible que je n'ai manqué en aucune sorte à la discrétion dans ce que j'ai été obligé de dire touchant les maximes de votre Morale : & que vous avez plus de sujet de vous louer de ma retenue, de vous plaindre de mon indiscrétion.

La troisiéme régle, mes Peres, est que quand on est obligé d'user de quelques railleries, l'esprit de piété porte à ne les emploier que contre les erreurs, & non pas contre les choses saintes; au lieu que l'esprit de boufonnerie, d'impiété & d'hérésie, se rit de ce qu'il y a de plus sacré. Je me suis déja justifié sur ce point; & on est bien éloigné d'être exposé à ce vice, quand on n'a qu'à parler des opinions que j'ai rapportées

de vos Auteurs. Enfin, mes Peres, pour abréger ces régles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe & la fin de toutes les autres. C'est que l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le desir du salut de ceux contre qui on parle, & à adresser ses prieres à Dieu en même-tems qu'on adresse ses reproches aux hommes.... Je crois, mes Peres, qu'il n'y a rien dans mes Lettres qui témoigne que je n'aie pas eu ce desir pour vous; & ainsi la charité vous oblige à croire que je l'ai eu en effet, lorsque vous n'y voiez rien de contraire... »

XXII. Les Jésuites ont violé toutes ces regles.

» Mais si vous voulez, mes Peres, avoir maintenant le plaisir de voir en peu de mots une conduite qui péche contre chacune de ces régles, & qui porte véritablement le caractere de l'esprit de boufonnerie, d'envie & de haine, je vous en donnerai des exemples. Et afin qu'ils vous soient plus connus & plus familiers, je les prendrai de vos Ecrits mêmes. » M. Pascal commence par la maniere indigne dont plusieurs Auteurs Jésuites parlent des choses saintes; & après en avoir rapporté des passages qui font horreur, il continue de leur adresser la parole. « C'est ainsi, leur dit-il, que vous traitez indignement les vérités de la Religion contre la régle inviolable qui oblige à n'en parler qu'avec révérence. Mais vous ne péchez pas moins contre celle qui oblige à ne parler qu'avec vérité & discrétion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos Ecrits que la calomnie? Ceux du P. Brisacier sont-ils sincéres? & parle-t-il avec vérité quand il dit, que les Religieuses de Port-Royal ne prient pas les Saints, & qu'elles n'ont point d'ima-

ges dans leur Eglise ? Ne sont-ce pas là des faussetés bien hardies, puisque le contraire paroît à la vue de tout Paris ? Et parle-t-il avec discrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles, dont la vie est si pure & si austére, quand il les appelle des *filles impénitentes, asacramentaires, incommuniantes, des vierges folles, fantastiques, calaganes, désespérées, & tout ce qu'il vous plaira....*

Mais on dira peut-être que vous ne péchez pas au moins contre la derniere régle qui oblige d'avoir le desir du salut de ceux qu'on décrie, & qu'on ne sauroit vous en accuser sans violer le secret de votre cœur, qui n'est connu que de Dieu seul. C'est une chose étrange, mes Peres, qu'on ait néanmoins de quoi vous en convaincre : que votre haine contre vos adversaires aiant été jusqu'à souhaiter leur perte éternelle, votre aveuglement ait été jusqu'à découvrir un souhait si abominable ; que bien loin de former en secret des desirs de leur salut, vous aiez fait en public des vœux pour leur damnation ; & qu'après avoir produit ce malheureux souhait dans la ville de Caën avec le scandale de toute l'Eglise, vous aiez osé depuis soutenir encore à Paris dans vos Livres imprimés une action si diabolique. Il ne se peut rien ajouter à ces excès contre la piété. Railler & parler indignement des choses les plus sacrées ; calomnier les Vierges & les Prêtres faussement & scandaleusement ; & enfin former des desirs & des vœux pour leur damnation. Je ne sai, mes Peres, si vous n'êtes point confus, & comment vous avez pû avoir la pensée de m'accuser d'avoir manqué de charité, moi qui n'ai parlé qu'a-

vec tant de vérité & de retenue, ſans faire de réfléxion ſur les horribles violemens de la charité que vous faites vous-mêmes par de ſi déplorables excès. »

XXIII. Pourquoi on reproche aux Jéſuites dans les Provinciales pluſieurs excès qui leur avoient été déja reprochés.

» Enfin, mes Peres, pour conclure par un autre reproche que vous me faites, de ce qu'entre un ſi grand nombre de vos maximes que je rapporte, il y en a quelques-unes qu'on vous avoit déja objectées, ſur quoi vous vous plaignez de ce que *je redis contre vous ce qui avoit déja été dit ;* je réponds que c'eſt au contraire, parce que vous n'avez pas profité de ce qu'on vous l'a déja dit, que je vous le redis encore. Car quel fruit a-t-il paru de ce que de ſavans Docteurs & l'Univerſité entiere vous en ont repris par tant de Livres ? Qu'ont fait vos Peres Annat, Cauſſin, Pintereau & le Moine, dans les réponſes qu'ils y ont faites, ſinon de couvrir d'injures ceux qui leur avoient donné ces avis ſi ſalutaires ? Avez-vous ſupprimé les Livres où ces méchantes maximes ſont enſeignées ? En avez-vous réprimé les Auteurs ? En êtes-vous devenus plus circonſpects ? Et n'eſt-ce pas depuis ce tems-là qu'Eſcobar a été tant de fois imprimé en France, & aux Païs-Bas, & que vos Peres Cellot, Bagot, Bauni, l'Ami, le Moine & les autres ne ceſſent de publier tous les jours les mêmes choſes, & de nouvelles encore auſſi licencieuſes que jamais ? Ne vous plaignez donc plus, mes Peres, ni de ce que je vous ai reproché des maximes que vous n'avez point quittées, ni de ce que je vous en ai objecté de nouvelles, ni de ce que j'ai ri de toutes. Vous n'avez qu'à les conſidérer pour y trouver votre confuſion & ma défenſe. »

M. Pascal dans la Lettre suivante qui est la douziéme, réfute les chicanes des Jésuites sur l'aumône & sur la simonie. » Vous me traitez, leur dit-il en leur adressant toujours la parole, comme un imposteur insigne, & ainsi vous me forcez à repartir; mais vous savez que cela ne se peut faire, sans exposer de nouveau & même sans découvrir plus à fond les points de votre Morale, en quoi je doute que vous soiez bons politiques. La guerre se fait chez vous & à vos dépens; & quoique vous aiez pensé qu'en embrouillant les questions par des termes d'école, les réponses en seroient si longues, si obscures, & si épineuses qu'on en perdroit le goût, cela ne sera peut-être pas tout-à-fait ainsi; car j'essaierai de vous ennuier le moins qu'il se peut en ce genre d'écrire. Vos maximes ont je ne sai quoi de divertissant, qui réjouit toujours le monde. Souvenez-vous au moins que c'est vous qui m'engagez d'entrer dans cet éclaircissement; & voions qui se défendra le mieux. » Les paroles de M. Pascal que nous venons de rapporter, développent tout son plan. Il l'éxécute dans cette douziéme Lettre & les six suivantes.

XXIV. Eloges donnés aux Provinciales par les meilleurs connoisseurs.

Nous ne rappellerons point ici tous les éloges qui furent donnés à ces Lettres. Nous nous bornerons à deux anecdotes qui montrent quelle idée en avoient les meilleurs connoisseurs. » Un jour, dit Madame de Sévigné dans une de ses Lettres, on parla des Ouvrages des Anciens & des Modernes. Despréaux soutint les Anciens à la réserve d'un seul Moderne qui surpasse à son goût & les vieux & les nouveaux. (Un Jésuite qui

accompagnoit le P. Bourdaloue) & qui faisoit l'entendu, lui demanda quel étoit donc ce Livre si distingué dans son esprit. Il ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : *Monsieur, je vous conjure de me le dire, afin que je le lise toute la nuit.* Despréaux lui répondit en riant : *Ah ! Monsieur, vous l'avez lû plus d'une fois, j'en suis assuré.* Le Jésuite reprend & presse Despréaux de nommer cet Auteur si merveilleux, avec un air dédaigneux, un *cotal risu amaro.* Despréaux lui dit : *Mon Pere, ne me pressez point.* Le Pere continue. Enfin Despréaux le prend par le bras, & le serrant bien fort lui dit : *Mon Pere, vous le voulez : eh bien, c'est Pascal. Morbleu, Pascal !* dit le Pere tout étonné, *Pascal est beau autant que le faux le peut être. Le faux*, dit Despréaux, *le faux ! Sachez qu'il est aussi vrai qu'il est inimitable : on vient de le traduire en trois Langues.* » Le P. Bouhours s'entretenant avec le même M. Despréaux sur la difficulté de bien écrire en François, lui nommoit ceux de nos Ecrivains qu'il regardoit comme les modéles pour la pureté de la Langue. M. Despréaux rejettoit tous ceux qu'il nommoit, comme mauvais modéles. *Quel est donc, selon vous,* lui dit le P. Bouhours, *l'Ecrivain parfait ? Que lirons-nous ?* *Mon Pere*, reprit M. Boileau, *lisons les Lettres Provinciales, & croiez-moi ne lisons pas d'autre Livre.*

IX.

Il y avoit près de quarante ans que les Provinciales avoient paru, lorsque les Jésuites qui n'y avoient opposé que des calomnies &

XXV. Les Jésuites entreprennent au bout de

quarante ans de faire une réponse en forme aux Provinciales. Quelle fut l'occasion de cette réponse.

des injures, entreprirent d'y faire une réponse en régle. Voici ce qui y donna lieu. M. Perrault dans un Ouvrage qu'il donna en 1692. sous le titre de *Parallele des Anciens & des Modernes*, parloit des Provinciales avec éloge. Il suppose une conversation dans laquelle un Président, un Abbé, & un Chevalier, comparent les Ouvrages des Anciens & des Modernes. Dans cette conversation on venoit de relever le mérite des Dialogues de Lucien & de Ciceron, célébres l'un chez les Grecs, & l'autre chez les Latins : sur cela le Président dit : » Voilà donc Lucien & Ciceron que vous reconnoissez pour d'habiles gens en fait de Dialogues : quels hommes de ce siécle leur opposez-vous ? Je pourrois, dit l'Abbé, leur opposer bien des Auteurs qui excellent aujourd'hui dans ce genre d'écrire ; mais je me contenterai d'en faire paroître un seul sur les rangs : c'est l'illustre M. Pascal, avec ses dix-huit Lettres Provinciales. D'un million d'hommes qui les ont lues, on peut assurer qu'il n'y en a pas un qu'elles aient ennuié un seul moment. Je les ai lues plus de dix fois, dit le Chevalier ; & malgré mon impatience naturelle, les plus longues ont toujours été celles qui m'ont plû davantage. L'Abbé continue : Tout y est pureté dans le langage, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnemens, finesse dans les railleries, & par-tout un agrément que l'on ne trouve gueres ailleurs. J'avoue, reprend le Président, que ces Lettres sont enjouées & divertissantes : mais voulez-vous faire entrer en comparaison dix-huit petits papiers volans avec les Dialogues de Platon, de Lucien,

Lucien, & de Ciceron, qui ſont pluſieurs gros volumes? L'Abbé replique: Le nombre & la groſſeur des volumes n'y fait rien. S'il y a plus de ſel dans ces dix-huit Lettres, que dans tous les Dialogues de Platon; plus de fine & délicate raillerie, que dans ceux de Lucien, mais une raillerie toujours pure & honnête; s'il y a plus de force & plus d'art dans ces raiſonnemens, que dans ceux de Ciceron; enfin ſi l'art du Dialogue s'y trouve tout entier, la petiteſſe de leur volume ne doit-elle pas plûtôt leur être un ſujet de louange que de reproche? Diſons la vérité: nous n'avons rien de plus beau dans ce genre d'écrire. Avez-vous lû la Traduction Latine qu'on en a faite? Je l'ai lue, dit le Préſident, & je l'ai trouvée très-belle. Vous a-t-elle plû autant que l'original, reprend le Chevalier? Tout autant, replique le Préſident. J'en ſuis bien aiſe, continue le Chevalier. Vous trouvez que les Dialogues de Lucien lûs dans le Grec, ſont d'un ſel admirable, mais qu'ils ſont fades & languiſſans dans la traduction d'Ablancourt; & à l'égard des Lettres Provinciales, vous dites que les Latines & les Françoiſes vous divertiſſent également. Demeurez d'accord que je vous ai pris en flagrant délit ſur le fait de la prévention. »

XXVI. Apologie des Provinciales. Anecdote remarquable.

Les Jéſuites, choqués de cet éloge, firent paroître en 1694. un Ouvrage ſous le titre de *Réponſe aux Lettres Provinciales de Louis de Montalte*, ou *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe* Le Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi & M. de Harlai Archevêque de Paris, voulurent ſupprimer ce Livre dès ſa naiſſance; mais les Zélateurs de la Société ſe firent un mérite de le répandre

par-tout. Ils le combloient de louanges jusques dans leurs Sermons, s'efforçant de le faire passer pour un chef-d'œuvre. Ils le firent traduire en Latin par leur fameux Pere Jouvenci, & en Italien par un autre membre de leur Société, & le firent imprimer en France, en Flandres, en Hollande & ailleurs. Le bruit commun attribua tout d'abord cette production à leur P. Daniel. C'est ce qui donna lieu à l'Auteur de l'Apologie des Provinciales, d'adresser à ce fameux Jésuite sa réfutation des Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe. On sait que cet Auteur est Dom Matthieu Petit-Didier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de saint Vannes & de saint Hydulphe. Cette Apologie est composée de dix-huit Lettres, dont la premiere est datée du *6*. Juillet *1696*. & la derniere du premier Février *1698*.

Dans la premiere l'Auteur rapporte une Anecdote assez remarquable. » On sait, dit-il en parlant au Pere Daniel, on sait, mais de science certaine & d'original, que les Jésuites ont fait tout ce qu'ils ont pû pour engager à réfuter sur leurs Mémoires les Lettres Provinciales, un homme qui ne passoit pas pour avoir la conscience aussi délicate que l'avoit M. Pascal : c'étoit feu M. le Comte de Bussi - Rabutin. S'il n'eût fallu, pour y réussir, qu'une grande délicatesse d'esprit, une maniere d'écrire fort pure, polie, naturelle, agréable, vous n'auriez pû mieux choisir. La conjoncture étoit des plus favorables : car il étoit à la Bastille; on sait pourquoi. Il avoit besoin de se faire des amis qui eussent du crédit auprès du Roi, & il ne pouvoit en avoir un plus puissant

que le Révérend Pere Confesseur. Il avoit lui-même un Confesseur Jésuite, le Pere Nouet, qui pouvoit beaucoup sur son esprit. Vos Peres voiant donc que les réponses qu'ils avoient voulu opposer aux Lettres, ne faisoient qu'en augmenter le prix & en relever l'éclat, s'aviserent de s'adresser à ce Comte, le firent prier par son Confesseur de rendre ce service à la Société, l'assurant qu'en reconnoissance d'un bienfait si important, elle emploieroit tout son crédit pour le tirer d'affaire & au-delà : la tentation n'étoit pas petite. Il ouvrit les oreilles à cette proposition, il s'y engagea ; on lui fournit d'amples mémoires ; il se mit à travailler ; il déploia toutes les forces de son esprit pour faire quelque chose digne de sa réputation & de son sujet. Mais après quelques essais il abandonna l'entreprise, avoua qu'il étoit impossible d'y réussir, & pria le P. Nouet de le décharger de ce fardeau. Lui-même l'a raconté sans façon à ses amis ; & il y en a encore qui peuvent en rendre témoignage. »

XXVII. Suite de cette Apologie.

La seconde partie de l'Apologie des Provinciales commence à la cinquiéme Lettre, dans laquelle on découvre les déguisemens que l'Auteur des Entretiens a emploiés pour cacher la honte des Théologiens de sa société, & pour leur épargner l'horreur que causoient à tout le monde les conséquences de leur Doctrine sur la probabilité : & on réfute par des faits ce qu'il avance touchant la soumission de sa Société aux Decrets de l'Eglise, & au jugement des Puissances légitimes. La troisiéme partie s'étend jusqu'à la douziéme Lettre. La neuviéme est terminée

par un *Post-scriptum* qui contient cette anecdote : » Une personne très-digne de foi dit savoir de feu M. Nicole même, qu'il avertit M. Pascal qu'on prendroit prétexte de le chicaner de ce qu'il abrégeoit les passages qu'il citoit ; & que M. Pascal lui répondit, qu'il ne croioit pas qu'on pût lui faire une si honteuse chicanne, parce qu'il n'abrégeoit les passages, qu'en conservant le sens entier sans y rien ajouter & sans en rien ôter. Le cas prédit étant arrivé, & le procès intenté sur cet article, Wendrock cita les passages au long & au large, disoit encore M. Nicole, ne les trouvant pas plus malaisés à battre étendus que resserrés, mais seulement un peu plus ennuieux au Lecteur. » Dans la onziéme on fait remarquer comment l'Auteur des Entretiens abandonne honteusement son entreprise contre M. Pascal, en couvrant son impuissance sous prétexte d'un dégoût ridicule, & qui choque toute sorte de vraisemblance. On conclut qu'après avoir fait de vains efforts peut-être contre dix passages, il en avoue plus de cent en n'osant les attaquer. On fait une énumération des principaux points de la Morale corrompue des Jésuites, sur lesquels cet Auteur passe condamnation par son silence. On fait voir que par son Livre qui est le dernier effort de la Société, il a fait tout le contraire de ce qu'il vouloit ; & que ce Livre est la conviction du relâchement horrible de la Morale des Jésuites, l'apologie de M. Pascal & la honte de son adversaire.

XXVIII. Quelques Anecdotes au sujet des Provinciales.

On trouve dans la même Lettre quelques faits que l'Apologiste expose ainsi, en s'adressant à l'Auteur des Entretiens : » Vos

Confréres n'auront peut-être pas voulu vous chagriner, en vous apprenant la mauvaiſe réuſſite de votre entrepriſe en bien des endroits : mais ils ne peuvent ignorer que la traduction Italienne qu'ils en ont faite a penſé leur être très funeſte à Naples ; qu'elle n'a ſervi qu'à réveiller la curioſité pour les Lettres de M. Paſcal, qu'à en faire débiter un grand nombre, & qu'à cauſer une eſpéce de ſoulevement contre vos Peres de cette ville. Ils ne peuvent ignorer non plus, qu'aiant voulu il y a quelque-tems introduire votre Livre à la Cour du Roi d'Angleterre, à ſaint Germain en Laye, & en faire un régal aux premiers Seigneurs de cette Cour, les morceaux des Lettres de M. Paſcal qui ſont rapportés dans votre Livre, firent tant de plaiſir à ces Seigneurs, qu'ils eurent bien plus de curioſité pour voir ces Lettres entieres, que pour continuer la lecture de vos Entretiens. Ils envoierent donc à Paris chercher les Provinciales ; & ce Livre leur plût tant, qu'à peine les Libraires pouvoient-ils trouver aſſez d'exemplaires pour les contenter, & qu'il ne fut plus poſſible à ces Seigneurs de retourner à la lecture de votre Ouvrage, qui par ce moien tomba dans le dernier mépris. Voila ce que vos Peres ne peuvent ignorer ; & c'eſt ce qui leur cauſe tant de dépit, qu'ils ne ſauroient plus le diſſimuler. Pendant l'Avent dernier (1696) un d'entr'eux qui ſe nomme, dit-on, le P. Lempereur, prêchant dans une Egliſe de Rheims, trouva le moien de fourrer l'éloge de votre Livre dans ſon Sermon. Comme il traitoit de la médiſance, il tomba inſenſiblement ſur certaines Lettres écrites contre votre

Société, qu'il prétendoit en être remplies; & qui, selon lui, ne sont qu'un tissu d'erreurs, de mauvaise foi, & de calomnies; à quoi il ajouta : *On a répondu à ces Lettres; & ce qui est surprenant on ne prend pas seulement la peine de lire cette réponse.* Voila, mon Révérend Pere, un aveu sincere du peu d'estime que l'on fait de votre Livre dans le monde. »

XXIX. Sujet de la douzième Lettre de l'Apologie des Provinciales.

Dans la douziéme qui est la derniere contre les Entretiens, on éxamine les accusations du Pere Daniel contre M. Pascal touchant l'Amour de Dieu. On lui reproche d'avoir infidélement exposé sur ce point la critique de M. Pascal & la Doctrine des Jésuites : on fait voir que la Doctrine du P. Sirmond, avouée par le P. Daniel, est digne d'être censurée comme impie & hérétique : on justifie M. Pascal dans ses accusations contre le P. Sirmond. On montre comment la Société tient à la Doctrine de ce Pere. On examine s'il est vrai que les Peres Annat, Pintereau & le Moine, n'aient défendu que sa personne & non son erreur. On repousse avec force la calomnie du Pere Daniel, qui accuse M. Pascal d'en vouloir à quelque point décidé du Concile de Trente. On y releve le blasphême du P. Pintereau, qui traite de fâcheuse l'obligation d'aimer Dieu pour être réconcilié avec lui, & l'impiété du Pere Daniel, qui ose dire que ce seroit une faveur pour les enfans de la nouvelle Loi de pouvoir être justifiés par la seule attrition, c'est-à-dire, sans amour de Dieu.

XXX. Quatriéme partie de l'Apologie.

La quatriéme partie de l'Apologie contient les cinq dernieres Lettres, qui ont principalement pour objet trois Dissertations que

le Pere Daniel avoit mises à la fin de ses Entretiens. La quinziéme Lettre répond à la premiere partie de la Dissertation sur les équivoques & les restrictions mentales. On montre que c'est avec raison qu'on accuse le Pere Daniel d'être le Défenseur de la Doctrine des Casuistes sur ce point : on lui reproche qu'il canonise les équivoques & les restrictions mentales, en les faisant descendre du Ciel ; qu'il les soutient contre les censures & les défenses de l'Eglise, contre l'Ecriture, contre les saints Peres, contre la raison, contre le bien de la Société humaine, contre l'esprit de la Religion, contre l'indignation même des sages Paiens ; & on releve la témérité avec laquelle il prétend s'autoriser de l'exemple des Saints & de celui de Jesus-Christ même. La derniere Lettre s'annonce comme une correction fraternelle adressée au Pere Daniel, sur ce qu'il compare les saints Peres de l'Eglise & saint Thomas l'Ange de l'Ecole, avec les corrupteurs de la Morale Chrétienne ; sur ce qu'il prétend que les Ouvrages des Casuistes sont nécessaires aux Pasteurs pour bien conduire les ames ; & sur ce qu'il entreprend d'autoriser le probabilisme par l'usage des anciens Peres & par la pratique des premiers Chrétiens. En finissant, l'Auteur s'exprime ainsi : » Je crois, mon Révérend Pere, qu'il est tems de mettre fin à ces Lettres. J'en ai assez dit jusqu'ici, pour persuader tout le monde de la bonne foi de M. Pascal dans ses citations, & de la mauvaise foi avec laquelle vous l'accusez d'infidélité. J'en ai assez dit pour détruire les échapatoires que vous avez cherché dans vos Dissertations, dans la vûe de

donner un bon tour à la mauvaise Doctrine de vos Casuistes. Il eût été à souhaiter pour vous que vous ne m'eussiez pas mis dans la nécessité d'examiner de nouveau la doctrine de vos Casuistes. Toutes les fois qu'on recommencera cet examen, soiez sûr que la guerre se fera toujours sur vos terres & à vos dépens. Ainsi je ne vous conseille pas de la pousser plus loin. Vous eussiez même beaucoup mieux fait d'imiter vos Confréres qui ont vécu depuis trente ans, & de demeurer comme eux dans le silence, que de renouveller une dispute, qui de votre aveu, vous a fait si peu d'honneur. » A la fin du volume se trouve réimprimée sous le titre de *dix-huitiéme Lettre*, celle qui avoit été écrite en 1652. au Pere de Lingendes Provincial des Jésuites de la Province de France, touchant le Livre du Pere le Moine, *de la Dévotion aisée*, dont M. Pascal parle dans les Provinciales.

XXXI. La Réponse aux Provinciales donne occasion à la traduction des notes de Wendrock.

Les Entretiens du Pere Daniel firent naître non-seulement l'Apologie des Provinciales, mais encore la traduction des notes de Wendrock. Cette traduction fut faite par Mademoiselle de Joncoux, connue par sa piété & par le zéle avec lequel elle se portoit à rendre service à tous ceux qui avoient besoin de ses sollicitations auprès de plusieurs personnes en place. Son Ouvrage fut revû par M. Louail Auteur de la premiere partie de l'Histoire de la Constitution, & parut en 1700. Elle s'exprime ainsi dans l'Avertissement qu'elle mit à la tête : » C'est aux Jésuites que le Public est redevable de cette traduction. *Les Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe*, me firent naître la premiere pen-

sée d'y travailler dans le dessein de la publier. Je crus qu'on n'y pouvoit rien opposer de plus solide; & que les Jésuites attaquant dans un Livre François cet Ouvrage Latin, il étoit bon de le traduire, afin que tout le monde en pût juger par soi-même. La suppression que les Jésuites firent de ces *Entretiens*, me fit abandonner ce dessein, presque aussitôt que je l'eus conçu. Mais une nouvelle édition qu'ils en firent paroître il y a quelque-tems, & qu'ils répandirent par-tout, m'engagea à reprendre ce travail. J'avoue néanmoins que l'*Apologie des Provinciales*, qui a été reçue avec tant d'applaudissement, me l'auroit fait abandonner pour toujours, si les entreprises continuelles de ces Peres, ne m'avoient convaincue de la nécessité de l'achever. »

Avant que d'exposer quelles furent les suites de l'attaque si vive livrée à la Morale corrompue des Jésuites par MM. Pascal & Nicole, il est à propos de faire connoître ces deux zélés défenseurs de la Morale Chrétienne. Nous avons vû dans l'Article de M. Arnauld la part qu'il eut dans ce combat.

ARTICLE XX.

MM. Nicole & Pascal Défenseurs de la Morale Chrétienne contre les relâchemens des Casuistes.

I.

I. M. Nicole. Ses études. Ses liaisons avec Port-Royal.

PIerre Nicole naquit à Chartres au mois d'Octobre 1625. Il eut pour précepteur son pere qui étoit homme de Lettres, &

ſous qui il étudia tous les anciens Auteurs Profanes, Grecs & Latins. Le pere s'appliquoit à la Poëſie, & composoit des Piéces qui lui attiroient de justes repréſentations de la part de ſon fils, qui dès l'enfance déteſtoit tout ce qui pouvoit bleſſer la modeſtie, & nuire aux bonnes mœurs. En 1642. le jeune Nicole fut envoié à Paris, où il fit ſon Cours de Philoſophie dans le College d'Harcourt. Il étudia enſuite la Théologie ſous le célébre M. de Sainte-Beuve. Il lut en même-tems tous les Ouvrages de Saint Auguſtin ſur la Grace, & fit une étude ſuivie de ſaint Thomas. Comme le Livre de Janſénius faiſoit alors beaucoup de bruit, il le lut avec ſoin & vérifia tous les paſſages de ſaint Auguſtin & des autres Peres qui y ſont cités, & il ne trouva aucune citation qui ne fût exacte. Son pere lui fit prendre le degré de Bachelier, & dédier ſa Théſe à M. Leſcot Evêque de Chartres, avec qui le jeune Bachelier n'eut plus depuis aucune liaiſon. M. Nicole ne s'étoit point borné à des études purement Théologiques; il y avoit joint l'étude des Langues, Hébraïque, Grecque, Latine, Eſpagnole & Italienne. Il ne travailloit pas moins à avancer dans la piété que dans les ſciences. Il alloit ſouvent à Port-Royal de Paris entendre les Inſtructions que faiſoit M. Singlin. Il voioit auſſi très-fréquemment deux tantes, Religieuſes de cette ſainte Maiſon, dont l'une étoit la Mere des Anges Suireau, qui fut Abbeſſe de Maubuiſſon & enſuite de Port-Royal. Il connut bien-tôt les Solitaires qui vivoient au-dehors de la Maiſon de Paris, & de celle des champs, & ſe lia avec eux. On avoit formé

des Ecoles pour élever quelques jeunes gens, & M. Nicole fut choisi pour un des maîtres.

II. Il se joint à M. Arnauld, & écrit plusieurs Ouvrages sur la Grace & sur la Morale.

En 1654. M. Arnauld chercha un second qui pût partager avec lui le travail que demandoit la défense de la vérité. Il jetta les yeux sur M. Nicole, tant à cause de la justesse de son esprit, & de la solidité de son jugement, qu'à cause du rare talent qu'il avoit d'écrire en Latin dans la plus grande pureté de cette Langue. Il alla le trouver à Port-Royal des champs, & lui aiant proposé de s'associer à lui, M. Nicole n'hésita pas, & commença dès-lors à entrer dans tous les travaux de M. Arnauld pour les intérêts de l'Eglise. Il eut part à tous les Ecrits qui parurent cette même année sur le Livre & sur la Doctrine de Jansénius. Il vint demeurer à Paris en 1655. chez M. Hamelin où étoit M. Arnauld, qu'il seconda dans les Ouvrages qu'il fit pour sa défense contre la Censure de Sorbonne. Les années suivantes M. Nicole composa quelques-uns des Ecrits des Curés de Paris, contre la Morale corrompue des Jésuites, savoir le troisiéme, le quatriéme, le huitiéme & le neuviéme, & quelques Censures Episcopales de l'Apologie des Casuistes. Le zéle avec lequel il combattoit la Morale relâchée des Jésuites, ne lui fit pas perdre de vûe les ennemis de Jansénius & la défense de la Doctrine de Saint Augustin. Dans ces mêmes années 1657 & 1658. il écrivit plusieurs piéces Latines très-importantes, entre autres les six Disquisitions de Paul Irénée. C'est un chef d'œuvre en genre de Théologie Scholastique. Le but de cet Ouvrage est de dissiper le phantôme du Jansénisme, & de montrer que ce n'est

E vij

qu'une héréſie imaginaire, dont les mal-intentionnés ſe ſervent pour décrier les gens de bien, & pour tromper les ignorans. Ce fut auſſi alors qu'il fit l'écrit intitulé, *Belga percontator*, contre M. de Marca.

III.
Il traduit en Latin les Provinciales; & y fait des notes. Autres Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe.

Un des Ouvrages les plus conſidérables de M. Nicole dans le cours de ces diſputes, c'eſt ce qu'il fit au ſujet des Lettres Provinciales. Il les traduiſit en Latin étant à Cologne où il s'étoit retiré, pour ſe mettre à couvert des vexations qu'il avoit à craindre. Il joignit à ſa traduction des préfaces & des notes en forme de Commentaire, dans leſquelles il réfute les calomnies que les Jéſuites avoient répandues contre M. Paſcal. Il y traite auſſi pluſieurs points très-importans de la Théologie Morale. Il y a joint dans la ſuite diverſes piéces très-intéreſſantes. Pour la belle Latinité, on peut dire que M. Nicole s'eſt ſurpaſſé lui-même dans cet Ouvrage; & à l'égard du fond des matieres qui y ſont traitées, c'eſt un chef d'œuvre au jugement de tous les connoiſſeurs. Il le donna au public ſous le nom de Wendrock. Nous avons dit qu'il fut traduit en François par Mademoiſelle de Joncoux, fille recommandable par ſa grande vertu & par ſon zéle pour la vérité. M. Nicole étoit de retour à Paris en 1660. lorſqu'il attaqua les Ecrits que publioit le Pere Amelotte de l'Oratoire pour l'exaction de la ſignature du Formulaire. Il fit quelque tems après en Latin le *Traité de la diſtinction du fait & du droit dans l'affaire de Janſénius*, & en François, *les pernicieuſes conſéquences de la nouvelle héréſie des Jéſuites, contre le Roi & contre l'Etat.* Il demeuroit alors à Paris dans une grande retraite avec

M. Arnauld chez Madame Angran parente de ce Docteur. En 1664. ils allerent tous deux à Châtillon dans une maison de campagne, où ils passerent quelque tems, uniquement occupés de la priere & de l'étude. M. Nicole consulta alors M. d'Alet sur le dessein qu'il avoit de ne plus écrire, & de se consacrer à une entiere retraite. Le saint Prélat lui conseilla de continuer de travailler pour la défense de la vérité, & de ne point se séparer de son illustre ami.

IV. Autres Ecrits de M. Nicole. Traité de la Foi humaine. Imaginaires. Visionnaires. Défense des IV Evêques.

M. Nicole suivit ce sage conseil, & commença à écrire des Livres de controverse contre les Calvinistes. Il entreprit de concert avec M. Arnauld le grand Ouvrage de la Perpétuité. Il en fut bientôt détourné par de nouveaux incidens. Les Ecrits des Peres Ferrier & Annat Jésuites, la foi humaine de M. de Perefixe, les violences exercées contre les Religieuses de Port-Royal, donnerent une ample matiere à sa plume & à son zéle. Il fit en 1665. son excellent Traité de la Foi humaine, les dix Lettres *Imaginaires*, & les huit *Visionnaires*. Ces Ecrits sont si connus, qu'il seroit superflu d'en faire ici l'analyse. On y trouve la force du raisonnement jointe à la justesse des réfléxions & à la solidité des principes. M. Nicole eut aussi beaucoup de part à plusieurs différens Ouvrages qui parurent pour la défense du Nouveau Testament de Mons, & pour celle des IV Evêques persécutés au sujet du Formulaire. Il fit dans ce même tems avec M. Arnauld un pélerinage au tombeau de saint Bernard à Clairvaux. Dans le fort de la persécution, M. Nicole alla à Fontainebleau, où étoit la Cour, & où il composa le sixié-

me & le ſeptiéme des Mémoires faits pour la défenſe des IV Evêques. Le but de ce voyage étoit de répondre ſur le champ aux Mémoires que les Jéſuites faiſoient préſenter au Conſeil, & que M. le Tellier Secrétaire d'Etat lui faiſoit remettre ſecretement dans ſon Hôtellerie, où il étoit entierement inconnu.

II.

V. Livres de Controverſes contre les Calviniſtes. Eſſais de Morale. M. Nicole fait divers voiages.

Lorſque le Pape Clement IX. eut rendu la paix à l'Egliſe de France, M. Nicole s'appliqua ſérieuſement au Livre de la Perpétuité de la Foi, dont le ſuccès fut très-grand. Il voulut que le nom ſeul de M. Arnauld parût à la tête de ce grand Ouvrage. » Vous êtes Prêtre & Docteur, lui dit-il, & moi je ne ſuis que ſimple Clerc. Il convient qu'on n'enviſage que vous dans ce travail, où il faut parler au nom de l'Egliſe, & défendre ſa foi dans des points ſi importans. » Il compoſa en 1671. étant à Port-Royal des Champs, les *Préjugés légitimes contre les Calviniſtes*, Ouvrage qui porta un coup mortel à ces hérétiques, & qui mit en émotion tous leurs Miniſtres. Ce fut auſſi cette même année que parut dans le Public le premier volume des *Eſſais de Morale*, & il fut bien-tôt ſuivi de trois autres. Cet Ouvrage eſt devenu conſidérable par les nouveaux volumes que l'Auteur compoſa; & il ſuffiroit ſeul pour immortaliſer M. Nicole. M. Arnauld l'aiant engagé de l'accompagner à Angers, M. Nicole le fit, & à ſon retour il ſe logea au Fauxbourg ſaint Jacques, où il fut tranquille juſqu'en 1676. travaillant à la ſuite des *Eſſais de Morale* & de la *Perpetuité de la*

Foi. Au commencement de cette année, il alla à Alet demander quelques avis à M. Pavillon, & revint par Grenoble pour voir M. le Camus, qui le retint le plus long-tems qu'il put. Cet illustre Prélat le mena à la grande Chartreuse, où il visita le tombeau de saint Bruno. De Grenoble il alla à Anneci prier sur celui de saint François de Sales. Il y fit connoissance avec la Supérieure des filles de la Visitation, avec qui il a continué depuis d'être en commerce de Lettres. Comme tout étoit suspect dans les actions les plus simples des Théologiens de Port-Royal, on ne manqua pas de donner un mauvais tour à ce voiage de M. Nicole. On prétendit qu'il étoit allé sonder quelques Evêques sur l'affaire du Jansénisme, & que c'étoit pour cela qu'il avoit changé de nom sur la route. On lui fit tenir des propos ridicules à M. d'Arenthon Evêque de Geneve, & on répandit qu'il n'avoit point honoré les Reliques de Saint François de Sales. D. le Masson Général des Chartreux dans la vie de M. d'Arenthon, a débité ces contes sur la foi d'un Abbé de la Pérouse.

VI. Traité de la Priere. M. Nicole sort du Royaume.

De retour à Paris, M. Nicole travailla au Traité *de l'Oraison.* Il s'y propose de prémunir les esprits contre la fausse spiritualité, qui prend pour divines toutes les prétendues lumieres qu'on reçoit dans l'Oraison. Il combat spécialement sans cependant les nommer, M. de Bernieres de Louvigni Auteur du Livre intitulé, *Le Chrétien intérieur*, & le Pere Guilloré Jésuite, qui dans plusieurs Ouvrages de pieté, avoit semé les principes du plus dangereux Quiétisme. Ce Traité fut très-bien reçû du Public, & les Docteurs

de Louvain le firent réimprimer en Flandres pour l'usage de leurs Colléges. M. l'Evêque de Castorie le fit traduire en Flamand pour les Catholiques de Hollande. En 1678. il se forma un nouvel orage contre M. Nicole à l'occasion de la Lettre Latine que les Evêques d'Arras & de saint Pons écrivirent au Pape Innocent XI. contre plusieurs propositions scandaleuses des Casuistes relâchés. La mort de Madame de Longueville arrivée en 1679. l'obligea de sortir du Royaume. Il alla à Bruxelles où M. Arnauld le joignit bien-tôt; mais cette réunion ne dura pas long-tems. M. Arnauld qui pensoit à se retirer en Hollande, lui fit la proposition de le suivre. M. l'Evêque de Castorie les invitoit à venir s'y fixer, leur promettant qu'ils y seroient fort tranquilles. M. Nicole s'en défendit en alléguant sa santé qui s'affoiblissoit, ses attaques d'asthme qui devenoient plus violentes, le mauvais air de la Hollande, la disette de bonne eau, qui étoit presque son unique boisson; & de plus la résolution qu'il avoit prise de ne plus se mêler de rien, & d'aller finir ses jours dans un coin de quelque monastere, pour ne plus penser qu'à la mort. M. Arnauld ne voulut pas trop insister, & le laissa libre. Ainsi ils se séparerent; M. Arnauld alla en Hollande, & M. Nicole demeura en Flandres.

VII. Sa Lettre à l'Archevêque de Paris indispose plusieurs de ses amis.

Mais peu de tems après il songea à retourner à Paris. La difficulté étoit de s'y procurer une situation paisible; & la chose dépendoit de l'Archevêque (de Harlai.) Il savoit que ce Prélat étoit très-irrité contre lui à l'occasion de la Lettre des deux Evêques au Pape, que tout le monde lui attri-

buoit. Il pensa donc qu'il falloit entrer en éclaircissement avec ce Prélat ; & par le conseil de quelques personnes, il lui écrivit une Lettre, dont la substance porte, » qu'on ne doit point le rendre garant de ce qu'il y auroit dans la conduite des deux Evêques, où l'on croiroit voir un manque de respect pour le Roi ; que s'il y avoit même dans la Lettre qu'il avoit dressée par leur ordre, des choses peu mesurées, il ne devoit pas en être chargé, parce que ce n'est pas à celui qui écrit pour d'autres, mais à ceux qui adoptent son Ecrit, à répondre de ce qui y est. Qu'au reste de bons Evêques qui aiment l'Eglise, ne sont point répréhensibles, lorsqu'ils cherchent dans l'autorité du saint Siége de l'appui & du secours contre les Corrupteurs de la Morale Chrétienne ; que pour lui on sait bien que depuis dix ans il ne s'est mêlé de rien; & qu'il est résolu de ne rien faire dans la suite qui puisse démentir le témoignage qu'il se rend de son éloignement de toute contestation, & qu'il évitera tout ce qui peut faire du bruit, & donner de la peine au Prélat. » Cette Lettre indisposa contre M. Nicole plusieurs de ses anciens amis, qui la regardoient comme une foiblesse & une espece de prévarication, surtout à cause de l'engagement qu'il prenoit à la fin de la Lettre, de ne plus se mêler dans les disputes, & de ne rien faire qui déplût à un Prélat protecteur de l'erreur, & toujours déclaré contre le bien. M. Arnauld garda plus de modération ; & quoiqu'il n'approuvât point la démarche de son ami, il le défendit contre ceux qui le décrioient & le condamnoient trop durement. Quel-

qu'indifférent que fût M. Nicole par caractere, pour tous les discours qu'on pouvoit tenir contre lui, il fut néanmoins fort sensible à ce soulevement des amis, & il écrivit plusieurs Lettres pour justifier sa conduite. Il composa même une longue Apologie qui n'a été imprimée que long-tems après sa mort.

VIII. Il fait divers voyages.

Il y a apparence qu'il étoit à Liege lorsqu'il écrivit cette Lettre à l'Archevêque de Paris. Il en partit vers la fin de l'année (1679) & alla à Sedan en remontant la Meuse. Voici comment il fait le récit de ce voyage.

Lettre 25. tom. 7. des Essais de Mor.

» Qui m'auroit dit, il y a six mois, qu'il me falloit résoudre à n'avoir plus ni feu ni lieu, à être à charge à tout le monde, à changer continuellement de demeure, à être décrié & condamné d'un consentement universel par les gens du monde & les amis, à n'être plaint ni défendu de personne, à coucher sur la paille avec la fievre dans des trous creusés sous les rochers de la Meuse, en vérité cela m'auroit fait peur. Cependant cela est passé, & n'est pas si grand'chose qu'on pourroit croire. » Après un séjour assez court à Sedan, il alla à l'Abbaye de Châtillon Ordre de Cîteaux, dont il édifia les Moines par sa piété exemplaire. Ses ennemis l'y découvrirent, & l'accuserent d'y vouloir cabaler. Il en sortit dans la plus grande rigueur de l'hyver, & se rendit à l'Abbaye d'Orval autre maison de Cîteaux dans le Duché de Luxembourg. Il fut obligé d'en sortir pour la même raison qui lui avoit fait quitter Châtillon. Il retourna à Liége, où il eut la consolation de voir M. de Sainte Marthe, qui y passoit pour aller voir M. Arnauld

à Bruxelles. M. Nicole l'y accompagna, & passa quelque-tems avec ces deux illustres amis.

III.

IX.
M. Nicole de retour à Paris compose de nouveaux Ouvrages contre les Calvinistes & continue les Essais de Morale.

Etant revenu à Liege, il reçut la nouvelle, que l'Archevêque de Paris lui permettoit de revenir secrettement à Chartres. Il y alla donc, & prit le nom de M. de Berci. Il eut ensuite permission de retourner à Paris, ce qui lui attira de nouveaux reproches de la part de quelques personnes, qui n'avoient pas la même modération que M. Arnauld, qui prit hautement la défense de son ami. Dès que M. Nicole fut tranquille à Paris, il écrivit pour les intérêts de l'Eglise. Il publia le Livre *de l'Unité de l'Eglise*, & celui qui a pour titre: *Les Prétendus Réformés convaincus de Schisme.* Ces excellens Ouvrages produisirent de grands fruits. Pendant qu'il travailloit à la Controverse, il ne perdoit pas de vûe la Morale. Il s'occupoit de la *Continuation des Essais de Morale*, qui consiste dans une explication des Epîtres & Evangiles de toute l'année. Elle fut achevée & imprimée en 1687. Il seroit superflu d'en faire l'éloge. C'est un Ouvrage qui a toujours le mérite de la nouveauté, & que l'on relit chaque année avec une nouvelle satisfaction, & toujours avec fruit. M. de Rancé Abbé de la Trappe en fit un grand éloge, en remerciant l'Auteur du présent qu'il lui avoit fait des deux premiers volumes.

MM. Hideux & Blampignon Docteurs & Curés de Paris donnent dans leur Approbation une idée juste de l'excellence de l'Ouvrage, & de la grande réputation de l'Au-

teur. » Comme la Religion, disent ces Docteurs, consiste dans la Foi & dans les mœurs, & qu'en même-tems que l'Eglise travaille à gagner ses ennemis en leur découvrant la vérité qu'ils ignorent, elle tâche de sanctifier ses enfans, en les engageant à faire honneur à leurs sentimens par leurs actions: c'est donner au zéle toute l'étendue qu'il peut avoir, que de s'emploier sans réserve à seconder l'Eglise dans ces deux choses qui fixent ses desseins & qui partagent sa conduite. Chacun sait combien l'Auteur qui donne cet Ouvrage au Public, a contribué au plein triomphe que la Foi de l'Eglise a remporté sur ses ennemis. Nous goûtons avec plaisir les fruits d'une gloire qui lui a coûté tant de peines, & nous apprenons avec joie qu'il vient tout de nouveau de prendre les armes pour repousser les derniers efforts d'un parti, qui foible, languissant, & pressé de toutes parts, semble ne pouvoir plus se soûtenir que par de nouveaux systêmes, & par des paradoxes inouis. Mais comme rien ne peut échapper à la doctrine & à la charité de l'Auteur, il ne se borne pas à défendre l'Eglise contre ses ennemis, il travaille utilement au salut de ses enfans, également habile & heureux à connoître avec pénétration, à montrer avec évidence, à développer avec netteté, & les dogmes que l'on doit croire & les maximes que l'on doit suivre, pour appartenir de cœur & d'esprit à Jesus-Christ & à son Eglise. Il dissipe les nuages de l'ignorance & de l'erreur. Il conduit à la vertu par des pas de lumiere, & de la même main dont il a tant de fois élevé des trophées à la vérité de la Foi, il soutient la pureté de la

Morale, & la fait triompher de la cupidité, des passions & du crime. On a déja vû plusieurs Ouvrages dont il nous a enrichis. Il le fait encore dans les Livres qui ont pour titre; *Continuation des Essais de Morale.* Tout y est plein de solidité & d'instruction. La doctrine y prépare le monde à la piété. L'Auteur va au cœur par l'esprit. Il joint l'onction à la force, & par-tout il gagne & enleve, parce que par-tout il persuade & convainc. Ceux qui liront ces Livres avec application, y apprendront l'heureux art d'entrer dans les desseins de l'Eglise, qui dans les Dimanches & les Fêtes ne propose aux fidéles certains endroits choisis de l'Ecriture, qu'afin que ce qu'ils entendent lire, soit le sujet de leur instruction, le soûtien de leur espérance, & le principe de leur consolation. Le pécheur malgré les nuages des passions s'y reconnoîtra lui-même. Il y verra la grandeur de ses égaremens; il en découvrira les sources, il en prévoira les suites: pourvû qu'il ne soit pas semblable à un homme qui après s'être regardé dans un miroir, s'en va & oublie à l'heure même quel il étoit. Il aura honte de n'être pas ce qu'il doit être; & cherchera dans la pénitence des forces pour s'affranchir de l'empire du démon. Le juste s'y sentira de plus en plus animé à rendre graces à la miséricorde qui l'a prévenu de ses bénédictions, à combattre la cupidité dont il découvrira les artifices & les illusions, à faire son salut avec crainte & tremblement; à affermir sa vocation & son élection par les bonnes œuvres. Peres, enfans, maîtres, domestiques, Magistrats, Princes, Religieux, Prêtres, Pontifes, tout le monde y peut

profiter : & de tant d'états différens qui partagent la société civile, & qui font cette agréable variété de l'Eglise dont parle le Roi Prophéte, il n'en est pas un seul qui ne puisse y trouver les regles d'une conduite également sainte devant Dieu, & irréprochable devant les hommes. »

X.
Autres travaux de M. Nicole. Nouveaux services qu'il rend à l'Eglise. Sa dispute sur la Grace générale.

Ce fut aussi dans ce même tems, que M. Nicole recueillit tous les manuscrits de M. Hamon pour les donner au public. Il les revit tous, & composa des Préfaces pour chaque Volume. Ce sont des morceaux dignes d'un si savant Editeur. Il écrivit aussi alors la vie de la Mere Marie des Anges Suireau sa tante, qui avoit été vingt-deux ans Abbesse de Maubuisson. En 1687, il s'établit dans la maison où il est mort. Elle étoit située dans la place du puits l'Hermite derriere la Pitié, & appartenoit au Couvent des Religieuses de la Crêche, qui ne subsiste plus, & auquel a succédé la Communauté de S. François de Sales. Comme il se trouvoit dans le voisinage du Jardin du Roi, il alloit ordinairement s'y promener. Il faisoit certains jours de la semaine des Conférences sur la Controverse avec des personnes habiles. Il étoit souvent visité par M. le Comte de Troiville, MM. Racine, Despréaux, Dubois, Renaudot, le Tourneux, Santeuil & plusieurs autres. Ce fut à la fin de sa vie qu'éclata la dispute au sujet de son systême sur la Grace générale. Les Jésuites en ont donné une idée très-peu juste. Pour s'en former une qui soit exacte, il faut lire un Recueil en quatre volumes in-douze, dont les deux premiers contiennent tous les Ecrits de M. Nicole sur cette matiere ; & les deux sui-

vans ceux de M. Arnauld, du Pere Queſnel & des autres Théologiens qui ont combattu ce ſyſtême. On a encore une belle Lettre de M. Duguet ſur la Grace générale, & un Ecrit de Dom Hilarion Bénédictin de S. Vannes. On ſait que M. Nicole quelque-tems avant ſa mort tenoit fort peu à ſon ſyſtême, & qu'il a toujours été inviolablement attaché aux Dogmes de la Grace efficace par elle-même, & de la Prédeſtination gratuite.

XI. M. Nicole écrit contre les Quietiſtes à la priere de M. Boſſuet. Sa derniere maladie & ſa mort.

M. Nicole a pris quelque part à la diſpute de M. l'Abbé de la Trappe avec D. Mabillon ſur les Etudes des Moines. Il fit même, peu avant ſa mort, un Mémoire qui s'eſt trouvé parmi les papiers du Savant Bénédictin, & que D. Vincent Thuillier a donné au Public. M. Nicole y prouve que M. l'Abbé de la Trappe avançoit pluſieurs choſes ſans preuves, & que de tout tems on a vû les Etudes cultivées dans les Monaſteres. Une autre affaire dans laquelle il entra auſſi les dernieres années de ſa vie, eſt celle du Quiétiſme. Le grand Boſſuet l'engagea à écrire ſur cette matiere. Malgré ſes infirmités, il relut les Ecrits de Molinos, d'Eſtival, de Falconi, de Malaval, du Pere de la Combe & de Madame Guion, & revit ſes propres Ecrits précédens ſur ce ſujet, les *Viſionnaires* & le *Traité de la Priere.* Il compoſa enſuite un volume intitulé : *Réfutation des principales erreurs des Quiétiſtes*, qui fut imprimée en 1695. Cette même année le 11 Novembre il eut une eſpece d'attaque d'apoplexie qui n'empêcha point qu'il ne fût en état de recevoir les Sacremens. Pendant les cinq jours que dura ſa maladie, il ſe

faisoit sans cesse réciter des Pseaumes, & indiquoit les endroits de l'Ecriture Sainte qu'il souhaitoit qu'on lui lût. Le 16. il eut une seconde attaque dont il mourut. Il étoit âgé de soixante-dix ans. Il avoit prié de vive voix qu'on portât son cœur à Port-Royal pour être réuni a celui de M. Arnauld, qui étoit mort l'année précédente; mais on oublia d'exécuter cette disposition. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Medard dans la nef près de la grande porte du Chœur. Il avoit choisi pour ses Légataires M. le Comte du Charmel, le Pere Fouquet de l'Oratoire & M. Cordier, auquel il substituoit en cas de mort M. l'Abbé Couet. Les legs du Testateur furent contestés par deux cousines qui se disoient héritieres. Leur Avocat fit un Factum fort injurieux à la mémoire de ce grand Théologien. C'est une piéce dictée par la passion & par la calomnie.

XII. Ouvrages posthumes de M. Nicole. Ses Instructions Théologiques. Ses Lettres. Excellence de la Morale de ce grand Théologien,

On a donné au Public plusieurs Ouvrages posthumes de M. Nicole : trois volumes de Lettres, & six volumes d'Instructions Théologiques sur les Sacremens, sur le Symbole & sur le Décalogue. Il y a un septiéme volume sur l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique. Ces Instructions sont au-dessus de tous les éloges que l'on pourroit en faire. C'est un trésor de lumiere, dans lequel on ne sauroit assez exhorter les Fidéles à aller puiser, s'ils veulent être solidement instruits de la Religion. Les plus importantes matieres y sont traitées par l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition, & sont dégagées de tout ce qui sent la Scholastique. M. Nicole explique le Dogme avec netteté & précision, & en tire ensuite les Instruc-

tions morales les plus naturelles & les plus ſolides. Il croioit avec raiſon que la Théologie ne devoit point être traitée d'une maniere ſéche & ſtérile, qui éclaire l'eſprit ſans remuer le cœur, & qui montre les vérités de la Foi ſans les rendre aimables, & ſans apprendre aux hommes l'uſage qu'ils doivent faire de cette lumiere par rapport à leurs mœurs. Il a donc voulu, à l'exemple des Saints Peres, joindre la Morale au Dogme, de telle ſorte que ſa Théologie fût en même-tems un Livre de piété. On peut dire avec vérité qu'il n'y a gueres d'Ouvrages ſur leſquels Dieu ait répandu plus de bénédictions que ſur ceux de M. Nicole. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les ennemis de tout bien & les Corrupteurs de la Morale, ſe ſont efforcés de les faire paſſer pour ſuſpects. Mais leur audace n'a ſervi qu'à les couvrir de confuſion, en dévoilant de plus en plus le deſſein qu'ils ont formé d'établir un nouveau corps de Religion à la place de l'ancien.

On trouve dans chaque Traité de M. Nicole un ordre & une méthode qui porte la lumiere dans l'eſprit de ſes Lecteurs, & qui les convainc par la ſeule liaiſon & le ſeul enchaînement de ſes principes. On y remarque ſa profondeur pour remonter juſqu'aux premiers principes des vérités qu'il expoſe, & pour développer toutes les conſéquences des maximes qu'il établit; ſa ſageſſe & ſa circonſpection pour ne rien avancer de douteux & de nouveau dans la Morale. Enfin on y remarque par-tout l'attachement inviolable de l'Auteur à la Doctrine des Saints Peres, & la piété tendre & ſincere qui regne

dans tous ses Ouvrages, & qu'il inspire à ses Lecteurs. Nous ne dirons rien de tous ceux qu'il a faits sur la Controverse. Il n'y en a aucun où l'on ne voie avec admiration la supériorité de son génie, l'élévation & la solidité de ses pensées, la justesse & la force de ses raisonnemens, la délicatesse de son discernement, la clarté & la pureté de son style, sa pénétration, ses lumieres & son amour pour la vérité. Peut-on douter que l'Eglise ne mette un jour au rang de ses Docteurs & de ses Peres, un Théologien qui lui a rendu de si grands services, qui l'a éclairée par tant d'Ouvrages solides, sur le Dogme & sur la Morale, & qui n'a cessé de combattre par ses Ecrits les ennemis du dedans aussi-bien que ceux du dehors?

IV.

XIII. M. Pascal. Son éducation. Ses progrès dans les Sciences. Sa grande réputation de Savant.

Blaise Pascal nâquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Son pere Etienne Pascal étoit Président en la Cour des Aydes de cette Ville, & se chargea seul de son éducation. Afin d'y mieux réussir il quitta sa Charge & alla se fixer à Paris avec son fils, en qui il voioit des dispositions extraordinaires. Il se tenoit chez lui toutes les Semaines, des Conférences de Sçavans; & le jeune Pascal, qui n'avoit que douze ans y assistoit, & y donnoit des marques de la sublimité & de la pénétration de son esprit. Son goût pour la Géométrie parut dès l'enfance; & son pere fut un jour épouvanté en voiant que son fils étoit parvenu de lui-même & par ses propres recherches jusqu'à la trente-deuxiéme proposition du premier Livre d'Eu-

clide. A l'âge de ſeize ans le jeune Paſcal fit un Traité des Sections Coniques, qui paſſa pour un ſi grand effort d'eſprit, qu'on diſoit que depuis Archimede on n'avoit rien vû de cette force. Deſcartes qui étoit alors en Hollande, & à qui on envoia ce morceau pour le lire, ne voulut jamais croire qu'il fût de M. Paſcal le fils, prétendant que c'étoit le pere qui cédoit ſans doute à ſon fils la gloire de cette production. En 1638. M. Paſcal le pere fut nommé Intendant de Rouen, & mena avec lui ſa petite famille. Il y demeura dix ans, & ſon fils y continua comme à Paris l'étude des Belles Lettres & des Mathématiques. A l'âge de dix-neuf ans le jeune Paſcal inventa une machine d'Arithmetique ſi ſinguliere, qu'il y a eu des tems où l'on auroit été tenté d'y ſoupçonner de la magie. Par le moien de cette machine non-ſeulement on fait toute ſorte d'opérations ſans plume & ſans jettons, mais on les fait même ſans ſavoir aucune régle d'Arithmétique, & avec une ſûreté infaillible. Trois ans après il trouva ce que l'on appelle l'expérience du vuide. Il fit des expériences qui furent célébres dans toute l'Europe. Il en fit d'autres ſur la peſanteur de l'air, & ſe convainquit, que l'air étoit réellement peſant, & que ſa peſanteur étoit la cauſe phyſique de l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux. C'eſt ce qui donna lieu à ſes deux Traités de l'*Equilibre des liqueurs, & de la Peſanteur de l'air.*

XIV. Il goûte la piété, & fait de la Religion ſa principale étude.

M. Paſcal n'avoit pas encore vingt-quatre ans, lorſque la Providence fit naître une occaſion, qui l'obligea de lire des Livres de piété. Il comprit parfaitement par cette

lecture, que la Religion Chrétienne nous oblige à ne vivre que pour Dieu ; & cette vérité lui parut si évidente & si utile, qu'elle termina toutes ses recherches ; de sorte que dès ce tems-là il renonça à toutes les autres connoissances pour ne s'appliquer qu'à la seule chose que Jesus-Christ appelle nécessaire. Il avoit été jusqu'alors préservé par une protection singuliere de Dieu de tous les vices de la jeunesse, & avoit toujours eu également horreur du libertinage d'esprit. Son pere qui avoit un très-grand respect pour la Religion, le lui avoit inspiré dès l'enfance, lui donnant pour maxime, que tout ce qui est l'objet de la Foi, ne le sauroit être de la raison, & beaucoup moins y être soumis. Quoiqu'il fût jeune, il n'étoit point touché des discours qu'il entendoit tenir aux libertins. Cet esprit si grand, si vaste, qui cherchoit avec tant de soin la cause & la raison de tout, étoit en même tems soumis à toutes les vérités de la Religion, comme un enfant. Cette simplicité a regné en lui toute sa vie ; de sorte que depuis même qu'il eut pris la résolution de ne plus faire d'autre étude que celle de la Religion, il ne s'est jamais appliqué aux questions curieuses de la Théologie. Il a mis toute la force de son esprit à connoître & à pratiquer la perfection de la Morale Chrétienne, à laquelle il a consacré tous les talens que Dieu lui avoit donnés, n'aiant fait autre chose que méditer la Loi de Dieu jour & nuit dans tout le reste de sa vie, après l'affoiblissement passager dont nous parlerons bien-tôt.

XV. Il inspire la

La piété de M. Pascal se répandit sur sa

famille. Son pere même devint son disciple dans la science du salut, & embrassa pour lors une vie tout-à-fait Chrétienne, qui a duré jusqu'à sa mort. Sa jeune sœur qui étoit un prodige d'esprit, fut touchée des exemples & des exhortations de son frere, & se consacra à Dieu dans le Monastere de Port-Royal. Cette vertueuse fille avoit fait un certain éclat dans le monde, par la beauté de son génie, & par un talent singulier qu'elle avoit pour la Poësie; mais elle devint une des plus humbles Religieuses de Port-Royal. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au Couvent; mais la Mere Angelique & les autres Meres ne voulurent pas le recevoir, & obtinrent d'elle, qu'elle n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des Religieuses excita la curiosité de M. Pascal, & il voulut connoître plus particulierement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. La connoissance de Port-Royal & les grands exemples de piété qu'il y trouva, le frapperent extrêmement. Il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde. Il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, & embrassa une vie très-austere & très-mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, & avoit conçû pour lui une estime, qu'il signala bien-tôt à l'occasion de la fameuse censure de Sorbonne contre cet illustre Docteur.

piété à sa famille. Ses infirmités occasionnent quelque affoiblissement dans sa piété. Comment il sort de ce péril.

Cependant M. Pascal étoit fort infirme, & avoit des incommodités qui ne faisoient

que croître chaque jour. Il ne pouvoit plus rien avaler de liquide à moins qu'il ne fût chaud, & encore falloit-il le prendre goutte à goutte. Cependant il fut obligé par ordre des Médecins de prendre médecine de deux jours l'un pendant trois mois. Il fut aussi quelque tems affligé d'une espece de paralysie, qui l'obligeoit de se servir de potences pour pouvoir marcher. On lui ordonna de renoncer à toute application d'esprit, & de chercher les occasions de se récréer. Ce genre de vie le jetta dans une assez grande dissipation, & il s'affoiblit insensiblement dans la piété. Dieu se servit de sa sœur Religieuse à Port-Royal, pour l'engager à renoncer à toutes les conversations du monde, & à retrancher toutes les inutilités de la vie, même au péril de sa santé. Il avoit alors trente ans & étoit toujours infirme. C'est depuis ce tems là qu'il a embrassé le genre de vie où il a été jusqu'à sa mort. Il venoit d'éprouver la protection de Dieu dans une occasion singuliere. Un jour étant allé se promener au Pont de Neuilli dans un carosse à quatre chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents à un endroit du Pont où il n'y avoit pas de gardefou, & se précipiterent dans la riviere. Comme leurs rênes se rompirent heureusement, le carosse demeura sur le bord. Cet accident fit sur M. Pascal une grande impression. Précisément dans le même-tems il lui arriva pendant la nuit quelque chose de fort extraordinaire, dont on peut voir le détail dans un *Recueil* imprimé en 1740. pour servir de supplément aux Mémoires de MM. du Fossé, Fontaine & Lancelot. Après sa

mort on a trouvé dans la doublure de ſon habit un parchemin plié, écrit de ſa main avec ſoin & avec certains caractéres remarquables. Il commençoit par ces mots : *L'an de grace 1654. Lundi 23 Novembre jour de S. Clement Pape & Martyr. Depuis environ dix heures & demie du ſoir juſqu'environ minuit & demi.* Et enſuite : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, Dieu de Jacob, non des Philoſophes & des Sçavans.... Dieu de Jeſus-Chriſt, &c.* Ce ne ſont que de petites phraſes coupées ou même des mots. Ce parchemin ſe conſerve dans la Bibliotheque de ſaint Germain des Prés. M. Paſcal vivement touché de Dieu, renonça à tout ; & pour rompre toutes ſes liaiſons, il changea de quartier, & témoigna ſi bien qu'il vouloit quitter le monde, qu'enfin le monde le quitta. Il établit dans cette retraite le reglement de ſa vie ſur le renoncement parfait à tout plaiſir & à toute ſuperfluité.

XVI. M. Paſcal ſe retire à Port-Royal, & fait de grands progrès dans la vertu.

M. Paſcal ſe retira enſuite à Port-Royal des Champs, & ſe mit ſous la conduite de M. de Saci. Il y édifia tous les Solitaires par ſa pénitence & par ſes grands ſentimens de Religion. Pendant tout le reſte de ſa vie, & dans les différens endroits où il a vécu, il a été un parfait modele de toutes les vertus. Quoique ſon grand principe fût de renoncer à tout plaiſir, à toute ſuperfluité, & qu'il étendît ce principe juſques ſur les viſites, il ne pouvoit néanmoins empêcher que quelques perſonnes ne lui en rendiſſent. Le célébre Deſcartes fut un de ceux qui réuſſirent à pénétrer dans ſa retraite. C'étoit par des vûes de charité, qu'il ſe rendoit acceſſible à quelques perſonnes d'eſprit, qui l'avoient

connu auparavant. Il y en eut deux qui l'imiterent dans sa pénitence & dans son attachement à la sainte maison de Port-Royal, M. le Duc de Roannés & M. Domat Auteur du grand Ouvrage intitulé : *Les Loix Civiles dans leur ordre naturel.* L'occupation de M. Pascal dans ses diverses retraites, soit à Port - Royal, soit à Vaumurier, soit à Paris, étoit l'étude de la Religion. Il savoit par cœur presque toute l'Ecriture, & il trouvoit un plaisir toujours nouveau, à méditer ces divins Livres. Il disoit que l'Ecriture sainte n'étoit pas une science de l'esprit, mais une science du cœur, qui n'étoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit, & que tous les autres n'y trouvent que de l'obscurité. Ses lumieres extraordinaires jointes à la grandeur de son esprit, n'empêchoient pas une simplicité merveilleuse qui paroissoit dans toute la suite de sa vie, & qui le rendoit exact à toutes les pratiques qui regardoient la Religion. Il avoit un amour sensible pour tout l'Office Divin, & sur-tout pour les petites heures, parce que l'on y récitoit le Pseaume 118. dont la beauté le transportoit.

V.

XVII. Il forme le dessein d'écrire pour la défense de la Religion. Son plan.

Il avoit une éloquence naturelle, & étoit tellement maître de son style, qu'il disoit tout ce qu'il vouloit, & en la maniere qu'il le vouloit. Son discours avoit tant de force, qu'il produisoit l'effet qu'il s'étoit proposé. Cette maniere d'écrire, naturelle, naïve & forte en même-tems, lui étoit si particuliere, qu'aussitôt qu'on vit paroître les Lettres au Provincial, on les lui attribua sans hésiter. Ce fut dans ce tems-là, qu'arriva la

guérison miraculeuse de sa niéce Marguerite Perrier, pensionnaire à Port-Royal. Dans le tems qu'il en ressentoit la joie, Dieu lui inspira une infinité de pensées admirables sur les Miracles, qui lui donnant de nouvelles lumieres sur la Religion, augmenterent l'amour & le respect qu'il avoit toujours eu pour elle. Et ce fut à cette occasion qu'il laissa paroître l'extrême desir qu'il avoit de travailler à réfuter les principaux raisonnemens des impies. Il les avoit étudiés avec grand soin, & avoit emploié tout son esprit à chercher les moiens de les convaincre. La derniere année de son travail a été toute emploiée à recueillir diverses pensées sur ce sujet : mais Dieu n'a pas permis que cet important Ouvrage ait été conduit à sa perfection. Son dessein étoit de faire voir, que la Religion Chrétienne avoit autant de marques de certitude, que les choses qui sont reçûes dans le monde pour les plus indubitables. Il ne se servoit point pour cela de preuves métaphysiques, quoiqu'il les crût très-utiles; ni même de celles qui sont tirées de l'admirable spectacle de la nature, quoiqu'il les respectât comme aiant été consacrées par l'Ecriture Sainte, & comme étant conformes à la raison. Mais il croioit que ces sortes de raisonnemens n'étoient pas assez proportionnés à l'esprit & à la disposition de ceux qu'il avoit dessein de convaincre. Il sçavoit qu'ils s'étoient toujours roidis contre les raisonnemens métaphysiques, que l'endurcissement de leur cœur les avoit rendu sourds à la voix de la nature, & qu'ils étoient dans un aveuglement dont ils ne pouvoient sortir que par Jesus-Christ, hors

duquel toute communication avec Dieu nous est ôtée ; parce qu'il est écrit, que personne ne connoît le Pere que le Fils, & celui à qui il plaît au Pere de le révéler.

» La Divinité des Chrétiens, disoit ce grand Philosophe, ne consiste pas seulement en un Dieu simplement Auteur des vérités géométriques, & de l'ordre des élémens ; c'est la part des Païens. Elle ne consiste pas en un Dieu qui exerce sa Providence sur la vie & sur les biens des hommes, pour donner une heureuse suite d'années ; c'est la part des Juifs. Mais le Dieu d'Abraham & de Jacob, le Dieu des Chrétiens, est un Dieu d'amour & de consolation ; c'est un Dieu qui remplit l'ame & le cœur de ceux qui le possédent. C'est un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misére & sa miséricorde infinie ; qui s'unit au fond de leur ame ; qui les remplit d'humilité, de foi, de confiance & d'amour ; qui les rend incapables d'autre fin que de lui-même. Le Dieu des Chrétiens est un Dieu qui fait sentir à l'ame, qu'il est son unique bien, que tout son repos est en lui, qu'elle n'aura de joie qu'à l'aimer ; & qui lui fait en même-tems abhorrer les obstacles qui la retiennent & l'empêchent de l'aimer de toutes ses forces. L'amour propre & la concupiscence qui l'arrêtent, lui sont insupportables ; & Dieu lui fait sentir, qu'elle a ce fond d'amour propre, & que lui seul l'en peut guérir. Voilà ce que c'est que connoître Dieu en Chrétien. Mais pour le connoître de cette maniere, il faut connoître en même-tems sa misére & son indignité, & le besoin qu'on a d'un Média-

teur pour s'approcher de Dieu & pour s'unir à lui. Il ne faut point ſéparer ces connoiſſances ; parce qu'étant ſéparées, elles ſont non-ſeulement inutiles, mais nuiſibles. La connoiſſance de Dieu ſans celle de notre miſére, fait l'orgueil : celle de notre miſére ſans celle de Jeſus-Chriſt, fait notre déſeſpoir : mais la connoiſſance de Jeſus-Chriſt nous exempte de l'orgueil & du déſeſpoir ; parce que nous y trouvons Dieu, ſeul conſolateur de notre miſére, & la voie unique de la réparer.

Nous pouvons connoître Dieu ſans connoître notre miſére, & notre miſére ſans connoître Dieu ; ou même Dieu & notre miſére, ſans connoître le moien de nous délivrer des miſéres qui nous accablent : mais nous ne pouvons connoître Jeſus-Chriſt, ſans connoître tout enſemble, & Dieu & notre miſére. Ainſi tous ceux qui cherchent Dieu ſans Jeſus-Chriſt, ne trouvent aucune lumiére qui les ſatisfaſſe ou qui leur ſoit véritablement utile : car ou ils n'arrivent pas juſqu'à connoître qu'il y a un Dieu ; ou s'ils y arrivent, c'eſt inutilement pour eux, parce qu'ils ſe forment un moien de communiquer ſans Médiateur avec ce Dieu qu'ils ont connu ſans Médiateur ; de ſorte qu'ils tombent dans l'Athéiſme ou le Déiſme, qui ſont deux choſes que la Religion abhorre preſqu'également. Il faut donc tendre uniquement à connoître Jeſus-Chriſt, puiſque c'eſt par lui ſeul que nous pouvons prétendre de connoître Dieu d'une maniére qui nous ſoit utile. C'eſt lui qui eſt le vrai Dieu des hommes, des miſérables & des pécheurs. Il eſt le centre de tout, &

l'objet de tout; & qui ne le connoît point, ne connoît rien dans l'ordre de la nature du monde, ni dans ſoi-même. Car non-ſeulement nous ne connoiſſons Dieu que par Jeſus-Chriſt; mais nous ne nous connoiſſons nous-mêmes que par lui. Sans Jeſus-Chriſt il faut que l'homme ſoit dans le vice & dans la miſére: avec Jeſus-Chriſt l'homme eſt exempt de vice & de miſére. En lui eſt tout notre bonheur, notre vertu, notre vie, notre lumiére, notre eſpérance: & hors de lui il n'y a que vices, que miſéres, que ténébres, que déſeſpoir, & nous ne voions qu'obſcurité & confuſion dans la nature de Dieu & dans la nôtre. »

XVIII. Il trouve la ſolution d'un problême très-difficile.

Pendant l'année que M. Paſcal employa à amaſſer des matériaux pour le grand Ouvrage qu'il méditoit, il lui vint un ſoir un mal de dents des plus violens, qui fut pour lui l'occaſion de trouver la ſolution du problême de la Roulette ou Cycloïde. Ce problême conſiſte à déterminer la ligne courbe que décrit en l'air le clou d'une rouë, quand elle roule de ſon mouvement ordinaire, depuis que ce clou commence à s'élever de terre, juſqu'à ce que le mouvement continu de la rouë l'ait rapporté à terre après un tour entier achevé. Ce problême avoit été autrefois propoſé par le Pere Merſenne Minime, célébre Mathématicien, & perſonne n'en avoit pû trouver la ſolution. M. Paſcal, qui ne s'appliquoit plus aux ſciences, n'avoit point penſé à la chercher; mais comme ſon mal de dents le faiſoit beaucoup ſouffrir, il s'aviſa d'appliquer ſon eſprit à quelque choſe de fort difficile, & qui fût capable de le diſtraire de ſa douleur. Alors

il lui vint quelques pensées sur la Roulette. Il suivit ces pensées, & enfin de démonstration en démonstration, il arriva à la solution du problême. Quand il eut fini, il se sentit guéri de son mal de dents. M. le Duc de Roannés qui l'avoit quitté le soir fort souffrant, le trouvant le matin sans douleur, ne manqua pas de lui demander comment il en avoit été guéri. M. Pascal lui dit qu'il en avoit l'obligation à la Roulette qu'il avoit cherchée & trouvée. Ce Seigneur surpris de cet événement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire de cette découverte. Il lui répondit que ce Problême lui avoit servi de remède, & que c'étoit tout ce qu'il en vouloit faire. Sur cela M. de Roannés lui dit qu'il lui conseilloit d'en faire un meilleur usage; que dans le dessein où il étoit de combattre les Athées, il devoit leur montrer qu'il en savoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la Géométrie, & ce qui est susceptible de démonstration; & que s'il se soumettoit à ce qui regarde la Foi, c'est qu'il savoit jusqu'où on devoit porter les démonstrations; qu'ainsi il lui conseilloit de faire une espéce de défi à tous les Mathématiciens de l'Europe, & de proposer pour prix à celui qui trouveroit la solution du Problême soixante pistoles qu'il consigneroit chez un Notaire. M. Pascal consentit au projet: il consigna les soixante pistoles, nomma des Examinateurs pour juger des Ouvrages qui viendroient de tous pays, & fixa le terme de dix-huit mois. Le terme expiré, il se trouva que personne n'avoit donné, au jugement des Examinateurs, les démonstrations qu'on demandoit. Ainsi M.

Paſcal retira ſes ſoixante piſtoles, & les emploia à faire imprimer ſon Ouvrage, dont il ne tira que cent vingt exemplaires, ſous le nom d'A. d'Ettonville. On dit que cet *A.* ſignifie *Amos*, qui joint à d'Ettonville eſt l'anagrame de Louis de Montalte.

Encore de notre tems les plus habiles Phyſiciens & Mathématiciens emploient avec plaiſir l'autorité de M. Paſcal, pour faire valoir le ſyſtême ſi célébre de M. Newton ſur l'Attraction, comme on le peut voir dans une Diſſertation de M. de Maupertuis ſur les figures des corps Céleſtes, inſérée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris année 1734. Deux hommes illuſtres du ſiécle paſſé, dit M. de Maupertuis, parlant de M. Paſcal & de M. de Roberval, dans une Lettre commune à M. Fermat, paroiſſent ne s'être pas écartés de l'idée d'une Attraction tout-à-fait la même que celle de M. Newton; après quoi il rapporte un extrait de la Lettre à M. Fermat.

VII.

XIX. Il attaque la Morale corrompue des Jéſuites par les Lettres Provinciales.

Dieu avoit préparé M. Paſcal à rendre à la vérité & à l'Egliſe le ſervice qu'il lui rendit par la compoſition des Lettres Provinciales, en le touchant profondément environ un an auparavant, & opérant dans ſon cœur un renouvellement de piété qui en fit un nouvel homme. C'eſt ce qu'on ne ſauroit remarquer avec trop de ſoin. Nous renvoions ſur cela à la onziéme piéce qui ſe trouve dans le Recueil de pluſieurs piéces, pour ſervir à l'Hiſtoire de Port-Royal, imprimé en 1740. dont nous avons parlé plus haut. Ce qu'éprouva alors M. Paſcal eut des ſuites très marquées.

Nous avons vû dans l'article de M. Arnauld ce qui donna occasion à M. Pascal de composer les quatre premieres Lettres à un Provincial. Aiant mis à la fin de la quatriéme, que dans la suivante il pourroit parler de la Morale des Jésuites, ce fut pour lui une espéce d'engagement. Son dessein principal n'avoit pourtant été que de donner l'allarme à ces Peres, afin que la crainte au moins les rendît moins emportés. Il hésitoit même s'il entreroit dans cette nouvelle carriere : mais dès qu'il eut commencé à lire Escobar avec un peu d'attention, & à parcourir les autres Casuistes, il ne put retenir son indignation contre ces monstrueuses maximes. Il jugea que l'intérêt de l'Eglise demandoit qu'on fît connoître à toute la terre une doctrine si ridicule & si détestable, & qu'on travaillât à la rendre l'objet de l'exécration de tout le monde. Ce travail lui parut si important, qu'il ne composa plus ses Lettres avec la même promptitude qu'auparavant, mais avec beaucoup de soin & d'application. Il étoit souvent vingt jours entiers sur une seule Lettre. Il recommençoit quelquefois la même jusqu'à sept ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfection où nous les voions. On dit même qu'il refit la dix-huitiéme treize fois. C'est que sa grande pénétration lui faisoit appercevoir les moindres défauts dans les Ouvrages d'esprit, & trouver à peine supportable ce qui faisoit l'admiration des autres.

Comme il avoit renfermé dans six Lettres les principales maximes des Jésuites sur la Morale, & que ces Lettres avoient eu tout le succès qu'il désiroit, il vouloit finir à la

dixiéme. Ce fut l'emportement des Jésuites qui lui arracha encore comme malgré lui, les huit autres Lettres. Elles ne sont pas moins élégantes ni moins châtiées que les précédentes, si on en excepte la seiziéme, qu'il se hâta de publier, comme il le témoigne lui-même, à cause des recherches qu'on faisoit chez les Imprimeurs. Elle est donc plus longue qu'il ne souhaitoit, parce que, comme il le dit lui-même, il n'avoit pas eu le loisir de la faire plus courte. Cependant les Lecteurs ne s'apperçoivent guéres de cette longueur qui faisoit peine à M. Pascal. Les deux dernieres sont très-polies & fort travaillées, sur tout la dix-huitiéme. Ces dix-huit Lettres parurent d'abord séparément, & furent appellées *petites Lettres*, parce que chacune ne contenoit qu'une feuille d'impression de huit pages in-4°. excepté les trois dernieres qui sont un peu plus étendues. Dans le Recueil qu'on en donna en 1657 avec ce titre : *Provinciales, ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis & aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la Morale & de la Politique de ces Peres*, M. Nicole mit à la tête un Avertissement qu'il termine ainsi. » Je voudrois bien pouvoir dire quelque chose de l'Auteur de ces Lettres, mais le peu de connoissance qu'on en a m'en ôte le moien : car on ne sçait de lui que ce qu'il en a voulu dire. Il s'est fait connoître depuis peu par le nom de *Louis de Montalte*. Tout ce qu'on sçait de lui, est ce qu'il a déclaré plusieurs fois qu'il n'est ni Prêtre ni Docteur. Les Jésuites ont amplifié cette déclaration ; car ils font comme s'il avoit dit qu'il n'est pas

Théologien, ce que je n'ai trouvé en aucun endroit de ses Lettres. Mais il ne faut que les voir pour juger de ce qu'il sçait en la véritable Théologie, & pour connoître en même-tems par la maniere ferme & généreuse dont il combat les erreurs d'un Corps aussi puissant qu'est la Compagnie des Jésuites, quel est son zéle pour la pureté de la Foi. Enfin sa fidélité paroîtra de même à tout le monde, quand on voudra vérifier la vérité de ses citations. Il n'a pas même rapporté contre eux tout ce qu'il auroit pû faire : car il les a épargnés en des points si essentiels & si importans, que tous ceux qui ont l'entiere connoissance de leurs maximes, ont estimé & aimé sa retenue; & il a cité si exactement tous les passages qu'il allegue, qu'il paroît bien qu'il ne desire autre chose sinon qu'on les aille chercher dans les originaux mêmes. »

XX. Succès de ces Lettres.

Le succès qu'eurent les Provinciales est incroiable. Les plus grands Maîtres ne se lassoient pas d'en faire l'éloge. Je les vante toujours aux Jésuites, disoit le célébre Despreaux, *comme le plus parfait Ouvrage en Prose qui soit en notre Langue.* »Les ennemis mêmes de Port-Royal, dit M. Racine, avouoient que jamais Ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit & de justesse. M. Pascal, continue cet excellent connoisseur, rendit bientôt ces misérables Casuistes, l'horreur & la risée de tous les honnêtes gens. On peut juger de la consternation où ces Lettres jetterent les Jésuites, par l'aveu sincere qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent dans une de leurs Réponses, que les exils, les emprisonnemens & tous les plus affreux

Abrégé de l'Hist. de P. R.

supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir mocqués & abandonnés de tout le monde : en quoi ils font connoître tout ensemble, & combien ils craignent d'être méprisés des hommes, & combien ils sont attachés à soutenir leurs méchans Auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avoient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes Auteurs, & à remercier l'Auteur des Lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives ausquelles ils ne se portassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entiérement inconnue. Le Pere Annat disoit que pour toute réponse à ses quinze premieres Lettres, il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois, qu'il étoit hérétique. Mais il auroit fallu le prouver, & prouver de plus qu'un hérétique ne peut plus rien dire de vrai. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans les citations des passages de leurs Casuistes. Mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs il n'y avoit qu'à lire leurs Livres, pour être convaincu de son exacte fidélité. Et malheureusement pour eux beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire : jusques là que pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la Théologie Morale d'Escobar, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des Casuistes, & cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante. »

XXI. Autres travaux de M. Pascal contre

M. Pascal eut part aussi aux Ecrits qui furent publiés alors contre les maximes des Casuistes. Les Curés de Paris pensant aux

moiens qu'ils pouvoient prendre pour arrê- la mauvaise Morale.
ter le débordement des maximes relâchées des Casuistes, chargerent M. Mazure Curé de saint Paul, de dresser quelque Ecrit contre cette mauvaise Morale. Le Curé se déchargea du travail sur MM. Arnauld, Nicole & Pascal, qui composerent les Ecrits qui parurent sous le nom des Curés de Paris, qui les signoient après les avoir lus & examinés avec soin. Le cinquiéme est de M. Pascal. Nous aurons occasion de parler ailleurs de ces Ecrits.

Mademoiselle Perrier sa niéce nous a conservé le récit d'une conversation qu'il eut au sujet des Provinciales un an avant sa mort. » On m'a demandé, dit-il, si je ne me repens pas d'avoir fait les Provinciales. J'ai répondu que bien loin de m'en repentir, si j'étois à les faire, je les ferois encore plus fortes. On m'a demandé pourquoi j'ai dit le nom des Auteurs où j'ai pris toutes ces propositions abominables que j'y ai citées. J'ai répondu que si j'étois dans une ville où il y eût douze fontaines, & que je fusse certainement qu'il y en eût une d'empoisonnée, je serois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine; & comme on pourroit croire que c'est une pure imagination de ma part, je serois obligé de nommer celui qui l'a empoisonnée, plutôt que d'exposer toute une ville à s'empoisonner. On m'a demandé pourquoi j'ai emploié un stile agréable, railleur & divertissant. J'ai répondu que si j'avois écrit d'un stile dogmatique, il n'y auroit eu que les Sçavans qui auroient lû ces Lettres, & ceux-là n'en avoient pas besoin, en sachant pour

le moins autant que moi là dessus : ainsi j'ai cru qu'il falloit écrire d'une maniere propre à faire lire mes Lettres par les femmes & les gens du monde, afin qu'ils connussent le danger de toutes ces maximes, & de toutes ces propositions qui se répandoient alors, & dont on se laissoit facilement persuader. On m'a demandé si j'ai lû moi-même tous les Livres que j'ai cités. J'ai répondu que non : certainement il auroit fallu que j'eusse passé une grande partie de ma vie à lire de très-mauvais livres : j'ai lû deux fois Escobar tout entier; & pour les autres, je les ai fait lire par quelques-uns de mes amis; mais je n'en ai pas emploié un passage sans l'avoir lû moi-même dans le livre cité, examiné la matiere sur laquelle il est avancé, & lû ce qui précéde & ce qui suit, pour ne point hazarder une objection pour une réponse : ce qui auroit été reprochable & injuste. »

M. Pascal témoigna les mêmes dispositions dans sa derniere maladie. Il demeuroit alors à Paris sur la Paroisse de Saint Etienne du Mont. M. Beurrier Curé de cette Paroisse, & depuis Abbé de sainte Geneviéve, le visita & le confessa plusieurs fois. Dans cet intervalle, il apprit que M. Pascal étoit l'Auteur des Provinciales : il alla le voir, & lui demanda si cela étoit vrai, & s'il n'avoit rien à se reprocher là-dessus. M. Pascal lui répondit, » qu'il pouvoit l'assurer comme étant sur le point d'aller rendre compte à Dieu de toutes ses actions, que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il n'avoit eu dans la composition de cet Ouvrage aucun mauvais motif, ne l'aiant fait que pour l'intérêt de la gloire de Dieu & la

défenſe de la vérité, ſans y avoir jamais été pouſſé par aucune paſſion contre les Jéſuites. » On a ſçû ce fait de pluſieurs Chanoines de ſainte Geneviéve, à qui M. Beurrier l'avoit rapporté.

VIII.

XXII. Sa piété croît avec ſes infirmités.

Dans les quatre dernieres années de la vie de M. Paſcal, ſes infirmités augmenterent conſidérablement; mais ſa piété crut à proportion, quoiqu'elle fût déja ſi éminente. Les entretiens qu'il avoit avec ſes parens & ſes amis, & toutes les Lettres qu'il écrivoit, n'avoient pour objet que Dieu & les vérités éternelles. Nous rapporterons ici l'extrait d'une de ſes Lettres, pour ſervir d'exemple. Elle eſt écrite à Mademoiſelle de Roannés au ſujet des Miracles que Dieu opéroit à Port-Royal. » Il y a ſi peu de perſonnes à qui Dieu ſe faſſe connoître par des coups extraordinaires, qu'on doit bien profiter de ces occaſions; puiſqu'il ne ſort du ſecret de la nature qui le couvre, que pour exciter notre foi à le ſervir avec d'autant plus d'ardeur, que nous le connoiſſons avec plus de certitude. Si Dieu ſe découvroit aux hommes continuellement, il n'y auroit point de mérite à le croire; & s'il ne ſe découvroit jamais, il y auroit peu de foi. Mais il ſe cache ordinairement, & ſe découvre rarement à ceux qu'il veut engager à ſon ſervice. Cet étrange ſecret dans lequel Dieu eſt demeuré impénétrable à la vûe des hommes, eſt une grande leçon pour nous porter à la ſolitude. Il eſt demeuré caché ſous le voile de la nature qui nous le couvre, juſqu'à l'Incarnation. Et quand il a fallu qu'il ait paru,

il s'eſt encore plus caché en ſe couvrant de l'humanité. Il étoit bien plus reconnoiſſable lorſqu'il étoit inviſible, que non pas lorſqu'il s'eſt rendu viſible. Enfin lorqu'il a voulu accomplir la promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres de demeurer avec les hommes juſqu'à ſon dernier avénement, il a choiſi d'y demeurer dans le plus étrange & le plus obſcur ſecret de tous, qui ſont les eſpéces de l'Euchariſtie.... C'eſt-là le dernier ſecret où il peut être.... Toutes choſes ſont des voiles qui couvrent Dieu; les Chrétiens doivent le reconnoître en tout... Rendons-lui des graces infinies, de ce que s'étant caché en toutes choſes pour les autres, il s'eſt découvert en toutes choſes & en tant de manieres pour nous. »

XXIII. Ses ſentimens ſur les maladies & ſur la mort.

A l'occaſion de l'état mourant où il étoit toujours, il diſoit que » la mort eſt horrible ſans Jeſus-Chriſt, mais qu'avec Jeſus-Chriſt elle eſt aimable, ſainte, & la joie du fidéle; qu'à la vérité ſi nous étions innocens, l'horreur de la mort ſeroit raiſonnable; mais qu'il étoit juſte à préſent de l'aimer, parce qu'elle ôte au pécheur ſa liberté malheureuſe de pécher, & qu'en finiſſant en nous une vie de péchés & de miſéres, elle nous met dans la liberté d'aller à Jeſus-Chriſt, de voir Dieu, de l'adorer, le bénir & l'aimer éternellement. » On voit une expreſſion fidelle de ſes ſentimens dans la belle priere qu'il faiſoit à Dieu pour demander le bon uſage de ſa maladie. Elle eſt imprimée avec ſes *Penſées*. En voici un endroit qui peut donner une idée de tout le reſte. » Faites-moi la grace, Seigneur, de joindre vos conſolations à mes ſouffrances, afin que je

souffre en Chrétien. Je ne demande pas d'être exemt des douleurs, car c'est la récompense des Saints : mais je demande de n'être pas abandonné aux douleurs de la nature, sans les consolations de votre Esprit ; car c'est la malédiction des Juifs & des Païens. Je ne demande pas d'avoir une plénitude de consolation sans aucune souffrance ; car c'est la vie de la gloire. Je ne demande pas aussi d'être dans une plénitude de maux sans consolation ; car c'est un état de Judaïsme. Mais je demande, Seigneur, de ressentir tout ensemble, & les douleurs de la nature pour mes péchés, & les consolations de votre Esprit par votre grace ; car c'est le véritable état du Christianisme. Que je ne sente pas des douleurs sans consolations ; mais que je sente des douleurs & de la consolation tout ensemble, pour arriver enfin à ne sentir plus que vos consolations sans aucune douleur. Car, Seigneur, vous avez laissé languir le monde dans les souffrances naturelles sans consolation, avant la venue de votre Fils unique : vous consolez maintenant, & vous adoucissez les souffrances de vos fidéles par la grace de votre Fils unique : vous comblez d'une béatitude toute pure, vos saints dans la gloire de votre Fils unique. Ce sont les admirables degrés par lesquels vous conduisez vos ouvrages. Vous m'avez tiré du premier ; faites-moi passer par le second, pour arriver au troisiéme. »

XXIV. Sa mort. Eclaircissement sur une dispute qu'il avoit eue au sujet du Formulaire.

La veille de sa mort M. Pascal se confessa à M. de Sainte-Marthe, en l'absence de M. Beurrier. Ce Curé revint ce même jour, & lui apporta le Saint Viatique. Le malade mourut après de longues souffrances le 19

d'Août 1662. âgé de trente-neuf ans & deux mois. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Etienne, derriere le grand Autel, près de la Chapelle de la Vierge à main droite, vers le coin du pilier de la même Chapelle. On y mit une belle Epitaphe que les Jésuites eurent le crédit de faire ôter. On en voit une autre sur le pilier. Ces Peres publierent sur la fin de sa vie qu'il avoit rompu tout commerce avec MM. de Port-Royal, parce qu'il ne les trouvoit pas, disoit-on, assez soumis aux Constitutions; & on citoit là-dessus le témoignage de M. Beurrier, qui lui avoit administré dans sa maladie les derniers Sacremens. La vérité est, qu'un peu avant sa mort M. Pascal eut quelque dispute avec M. Arnauld au sujet des dernieres Constitutions sur l'affaire de Jansenius. Mais bien loin de prétendre qu'on se devoit soumettre aveuglément à ces Constitutions, il trouvoit au contraire qu'on s'y soumettoit trop: car appréhendant, comme on peut le voir dans les Provinciales, que les Jésuites n'abusassent un jour contre la Doctrine de saint Augustin, de la condamnation des cinq propositions, il vouloit non-seulement qu'en signant le Formulaire on fît la distinction du fait & du droit, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendoit en aucune sorte donner atteinte à la grace efficace par elle-même, parce qu'à son avis, plutôt que de laisser flétrir une si sainte doctrine, il falloit souffrir tous les plus mauvais traitemens, & même l'excommunication. M. Arnauld soutenoit au contraire, que c'étoit faire injure à la véritable Doctrine de la Grace, de témoigner quelque défiance qu'elle eût pû être condamnée, &

qu'elle

qu'elle étoit assez à couvert & par la déclaration d'Innocent X. & par le consentement de toute l'Eglise. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un & l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité, & sans blesser leur attachement réciproque qu'ils ont conservé jusqu'au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de sainte Marthe, qui pensoit, comme MM. Arnauld & Nicole, que la délicatesse de M. Pascal étoit excessive, & qu'on devoit éviter, pour le bien de la paix, de prendre des précautions qui n'étoient point absolument nécessaires. Voici ce qui donna lieu à quelques-uns de croire le contraire de ce que nous disons. M. Pascal dans quelques entretiens qu'il eut avec le Curé de Saint Etienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il étoit question, de sorte que ce Curé qui ne supposoit pas que M. Arnauld eût pû pécher par trop de déférence aux Constitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire. Non-seulement il le dit ainsi à quelques-uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Les Parens de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisoit à la verité, allerent trouver M. Beurrier, lui montrerent les écrits qui s'étoient faits sur cette dispute, & le convainquirent si bien de la méprise, qu'il rétracta aussitôt sa déposition par des Lettres qu'il leur promit de rendre publiques.

XIV.

En 1668, on travailla à mettre en ordre les fragmens qui furent trouvés parmi les pa- XXV. On donne au Public ses

Penſées. Eloge de cet Ouvrage. Famille de M. Paſcal toute compoſée de gens de bien.

piers de M. Paſcal, touchant ſon grand Ouvrage ſur la Religion. M. le Duc de Roannès eut le plus de part à ce travail : Il fut ſecondé par MM. Arnauld & Nicole. On l'imprima ſous le titre de *Penſées de M. Paſcal* en 1669 avec l'approbation de pluſieurs Evêques & Docteurs. M. de Choiſeul Evêque de Comminges, dit dans la ſienne, que » ces Penſées de M. Paſcal font voir la beauté de ſon génie, ſa ſolide piété & ſa profonde érudition. » » Je ſavois aſſez avec tous les honnêtes gens, dit un autre Approbateur, ce que pouvoit ce rare eſprit en tant d'autres matieres, & ſur-tout dans ſes Lettres (Provinciales) qui ont ſurpris & étonné tout le monde ; mais qu'il dût nous laiſſer une méthode ſi naturelle pour montrer, défendre & appuier l'excellence & la grandeur de notre Religion, c'eſt ce que je n'euſſe pas penſé, ſi je n'en euſſe vû les preuves très évidentes dans cet Ouvrage. » » Ce dernier Ecrit, dit M. de Tillemont, a ſurpaſſé ce que j'attendois d'un eſprit que je croiois le plus grand qui eût paru en notre ſiécle. . . . Je ne vois que ſaint Auguſtin qu'on puiſſe lui comparer. . . . On voit ici un homme qui embraſſant le ſujet le plus vaſte & le plus élevé qui ſoit au monde, paroît encore élevé au-deſſus de ſa matiére, & ſe jouer d'un fardeau qui étonneroit & accableroit tous les autres. Que s'il paroît tel dans des fragmens détachés, & qui ne contiennent preſque rien de tout ce qu'il avoit de plus grand dans l'eſprit, que peut-on concevoir de l'ouvrage entier, ſi Dieu nous avoit accordé la grace de le voir en ſa perfection ? »

M. Pascal avoit deux sœurs dont l'une mourut Religieuse à Port Royal, comme nous l'avons dit, l'autre fut mariée à M. Perrier Conseiller de la Cour des Aydes à Clermont. C'est elle qui a écrit la vie si édifiante de son illustre frere. De ce mariage naquit Etienne Perrier Conseiller de la Cour des Aydes de Clermont, Jacqueline morte en 1665. Louis qui mourut en 1713. Chantre de la Cathédrale de la même ville; Blaise, qui fut Diacre & mourut à l'âge de trente ans; & enfin Marguerite, sur qui s'est opéré il y a près d'un siécle le célébre miracle de la sainte Epine, qui a été publié par les Supérieurs Ecclésiastiques. Cette fille si respectable nous a laissé des Mémoires, où elle s'exprime ainsi sur sa famille. » Je dois dire comme Simon Machabée le dernier de tous ses freres: Tous mes parens & tous mes freres sont morts dans le service de Dieu, & dans l'amour de la vérité: il n'y a plus que moi: à Dieu ne plaise que je pense jamais à y manquer. C'est la grace que je lui demande de tout mon cœur. » Elle n'est morte qu'en 1733. étant âgée de 87 ans. Tous ceux qui l'ont connue [nous avons eu nous-mêmes cet avantage] voioient avec admiration sa piété, sa foi, son courage, son attachement à la vérité & aux illustres Evêques qui la défendoient.

ARTICLE XXI.

Condamnation de la Morale des Casuistes.

I.

I. Succès des Lettres Provinciales. Démarche des Curés de Rouen.

LEs Lettres Provinciales inspirerent à tout le monde beaucoup d'horreur pour la Morale corrompue des Casuistes. Le Livre d'Escobar Jésuite, qui avoit été imprimé trente neuf fois comme un bon Livre, fut imprimé la quarantiéme fois comme un Livre détestable, & seulement pour satisfaire la curiosité de ceux qui y vouloient chercher les passages que l'Auteur des Lettres au Provincial en citoit. Les Curés, qui par leur ministere sont dans une obligation indispensable d'enseigner au Peuple la Morale de Jesus-Christ, & d'empêcher qu'on ne corrompe les mœurs des Chrétiens par des maximes pernicieuses, voulurent examiner si les propositions que citoit l'Auteur des Lettres au Provincial se trouvoient dans les Livres des Casuistes, & si elles en étoient fidélement extraites. Ceux de Rouen furent les premiers qui s'assemblerent pour cet examen, dont le fruit fut de se convaincre, que non-seulement on n'attribuoit rien dans les Lettres, qui n'eût été enseigné par les Casuistes, mais même que l'Auteur de ces Lettres les avoit beaucoup ménagés, en ne rapportant pas ce qu'il y avoit de plus af-

freux dans leurs Ouvrages. Par une Requête qu'ils présenterent le 28. d'Août 1656. à leur Archevêque (M. de Harlai) ils demanderent la condamnation de ces maximes corrompues. Mais ce Prélat jugea à propos de renvoier cette affaire à l'Assemblée générale du Clergé, qui se tenoit alors à Paris.

II. Zéle des Curés de Paris. L'Assemblée du Clergé nomme des Commissaires à ce sujet.

Les Curés de Paris pensoient de leur côté aux moiens qu'ils prendroient pour arrêter cette contagion. Dans ce même-tems ils reçurent une Lettre de ceux de Rouen, qui les prioient de les assister de leurs conseils, & d'intervenir avec eux dans cette affaire. C'est ce que firent volontiers les Curés de Paris. Ils voulurent de plus examiner par eux-mêmes les Livres des Casuistes. Ils en tirerent plusieurs propositions très-dangereuses, & en demanderent la condamnation, premierement au Grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, & ensuite par son Ordre à l'Assemblée générale du Clergé. Et afin de donner plus de poids à leur Requête, ils l'appuierent de l'intervention d'un grand nombre d'autres Curés des villes les plus considérables du Royaume, qu'ils avoient exhortés à s'unir à eux, & dont ils avoient eu des procurations en bonne forme. Voici ce que dit M. Godeau Evêque de Vence, de l'impression que firent ces propositions sur les Prélats. » La lecture, dit cet illustre » Evêque, en fit horreur à ceux qui l'entendirent, & nous fûmes sur le point de » nous boucher les oreilles, comme avoient » fait autrefois les Peres du Concile de » Nicée, pour ne pas entendre les blasphê» mes du Livre d'Arius. Chacun fut enflam» mé de zéle pour réprimer l'audace de ces

» malheureux Ecrivains, qui corrompent si » étrangement les maximes les plus saintes » de l'Evangile, & introduisent une Morale » dont d'honnêtes Païens auroient honte, » & dont de bons Turcs seroient scandali- » sés. »

L'Assemblée nomma des Commissaires pour faire droit sur la Requête des Curés; mais comme elle étoit sur le point de se séparer, on ne put procéder à l'examen des propositions dénoncées, & l'Assemblée se contenta d'ordonner que les *Instructions* de saint Charles Borromée seroient imprimées par ordre du Clergé ; ce qu'elle regarda *comme très-utile*, dit le procès-verbal, *& principalement dans ce tems où l'on voit avancer des maximes si pernicieuses & si contraires à celles de l'Evangile, & où il se commet tant d'abus dans l'administration du Sacrement de Pénitence par la facilité & l'ignorance des Confesseurs. L'Assemblée*, continue le Procès-verbal, *a prié M. de Ciron de prendre soin de le faire imprimer, afin que cet Ouvrage composé par un si grand saint avec tant de lumiere & de sagesse, se répande dans les Diocèses, & qu'il puisse servir comme d'une barriere, pour arrêter le cours des opinions nouvelles, qui vont à la destruction de la Morale Chrétienne.* Il falloit que la Morale des Casuistes fût étrangement corrompue pour avoir rempli d'indignation une Assemblée comme celle de 1656. qui se conduisit avec tant d'injustice au sujet du Formulaire, par prévention pour les Jésuites, & dont plusieurs des Prélats qui la composoient menoient une vie si scandaleuse. M. de Ciron en conséquence de l'or-

dre de l'Assemblée fit imprimer les Instructions de saint Charles, par l'Imprimeur du Clergé, & les envoya dans les Provinces avec une Lettre circulaire, par laquelle il déclare au nom de l'Assemblée, que *le manque de loisir est la seule chose qui empêche les Prélats, de prononcer un jugement solemnel, qui eût arrêté le cours de cette peste des consciences ; & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les supplians s'y fussent adressés plûtôt.*

II.

III. Apologie des Casuistes publiée par les Jésuites. Les Curés de Paris l'attaquent.

Le crédit des Jésuites auroit peut-être empêché que cette grande affaire n'allât plus loin, s'ils n'avoient eux-mêmes attiré de nouveau l'indignation de tout le monde par un Livre intitulé : l'*Apologie des Casuistes contre les calomnies des Jansénistes.* Ils la firent imprimer à Paris en 1537. sans nom d'Auteur ; mais on savoit qu'elle étoit de leur Pere Pirot, & ils la débiterent dans leurs Maisons. Aussi-tôt les Curés de Paris présenterent une Requête aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, où ils exposent que l'Auteur de l'*Apologie* ne se contentant pas de soutenir les mêmes propositions dont ils poursuivoient la censure, en avoit encore avancé de nouvelles plus dangereuses, dont ils présentoient un extrait. Ils concluoient en demandant, que les Grands Vicaires procédassent à la censure de ce Livre. Ils publierent en même-tems un Factum contre le même Livre. Les Jésuites ne tarderent pas à répondre à ce Factum, assurant dans l'Ecrit qu'ils répandirent pour le réfuter, que le Factum qui

portoit le nom des Curés de Paris n'étoit point d'eux, & que la Lettre circulaire de M. de Ciron étoit *une piéce ſans aveu & ſans autorité*. Les Curés de Paris déclarerent par un acte autentique, que le Factum étoit d'eux, & M. de Ciron fit la même choſe à l'égard de la Lettre circulaire.

III.

IV. On examine en Sorbonne l'Apologie des Caſuiſtes. Ecrits des Curés de Paris.

Cependant la Faculté de Théologie de Paris examinoit l'*Apologie* des Caſuiſtes. L'Auteur demanda d'être entendu, & on y conſentit, à condition qu'il répondroit nettement ſur les queſtions qui lui ſeroient faites; qu'il écriroit & ſigneroit ſes réponſes, étant préalablement autoriſé à le faire par un acte autentique de ſes Supérieurs; & enfin qu'il ſe ſoumettroit au jugement de la Faculté. Le Pere Pirot n'eut garde d'accepter ces conditions, & ainſi il ne voulut point ſe préſenter. Les Jéſuites publierent alors quelques Ecrits pour la défenſe des Propoſitions que l'on examinoit en Sorbonne. Pour les juſtifier, ils diſoient, 1. Que les Peres & les Docteurs de l'Egliſe avoient enſeigné ces maximes. 2. Qu'elles étoient ſoutenues par une multitude de Caſuiſtes, dont l'autorité devoit paroître d'un certain poids. Les Curés de Paris répondirent au premier moien de défenſe, dans leur troiſiéme Ecrit, en montrant que les Paſſages des Peres allégués en faveur des Caſuiſtes, étoient ou falſifiés ou pris à contre ſens. Et dans leur quatriéme Ecrit, ils prouverent que le grand nombre des Caſuiſtes ne ſauroit donner la moindre autorité à leurs maximes pernicieuſes, ni en arrêter la condamnation. Les Ecrits qui ſe faiſoient de part & d'autre n'empêchoient pas la Faculté

de continuer à travailler à la Censure de l'Apologie pour les Casuistes. Le Chancelier Seguier ami des Jésuites envoia à l'Assemblée du 12 Juin, une explication des propositions qui avoient été examinées & condamnées dans les Assemblées précédentes ; mais on la trouva insuffisante & défectueuse par plus d'un endroit.

V.
Les gens du Roi mandent plusieurs Docteurs au sujet de la Censure.

Les Députés travaillerent ensuite à dresser une censure. Un d'entre eux proposa d'y insérer cette clause ; Que l'*Apologie avoit été faite à l'occasion des Lettres d'un Provincial à un ami*, *que la Faculté n'approuve pas*, *aiant appris qu'elles avoient été condamnées à Rome.* Cette clause passa à la pluralité ; mais les Gens du Roi firent venir au Parquet le Doyen, le Syndic & quatre ou cinq anciens Docteurs ; & M. Talon Avocat Général leur dit, qu'il étoit étonnant qu'ils eussent arrêté de mettre dans la censure de l'Apologie des Casuistes, une clause contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, en disant que la Faculté n'approuvoit pas les Lettres Provinciales, *parce qu'elle sçavoit qu'on les avoit condamnées à Rome.* Que si leur censure eût paru en cet état, les Gens du Roi se seroient crû obligés de la faire réformer. Qu'on savoit d'ailleurs que les Religieux s'étoient trouvés en cette assemblée en beaucoup plus grand nombre qu'ils ne devoient ; que si la Faculté n'y remédioit, le Parlement pourroit bien l'y obliger par Arrêt ; qu'*au reste il y avoit lieu de s'étonner que la Faculté eût emploié sept mois entiers à faire la censure d'un aussi méchant livre que celui de l'Apologie.* [Il y a une considération qui peut servir à diminuer cet étonne-

ment, c'est que depuis deux ans les Docteurs les plus éclairés, & ceux qui étoient comme l'ame de toute la Sorbonne, en avoient été exclus pour avoir refusé de souscrire à la censure contre M. Arnauld.] Enfin la censure de Sorbonne fut conclue, & peu après publiée. Les Jésuites firent aussitôt paroître un Ecrit intitulé, *Sentimens des Jésuites*, dans lequel ils déclarent qu'ils ne veulent ni approuver ni prendre la défense des opinions de l'Auteur de l'Apologie des Casuistes, & qu'ils ne veulent point prendre parti dans cette dispute. Cette tournure parut assez plaisante. Les Curés de Paris répondirent à cette déclaration par leur sixiéme Ecrit, où ils presserent vivement les Révérends Peres de condamner l'*Apologie*, leur prouvant qu'il n'étoit pas permis de demeurer dans l'indifférence sur une matiére si importante.

IV.

VI. L'Apologie des Casuistes condamnée par l'Evêque d'Orléans.

Quelques Evêques avoient déja censuré l'Apologie. Celui d'Orléans, Alphonse d'Elbene, fit de concert avec tout son Clergé une censure qui fut publiée aux Fêtes de la Pentecôte 1658. » Les efforts de Satan pour abolir les maximes de l'Evangile, dit ce Prélat, sont plus violens que jamais. Cet ennemi attaque aujourd'hui à découvert les premieres & plus importantes régles du Christianisme ; & ramassant à dessein dans des Livres monstrueux, tout ce qui se peut trouver d'horrible touchant les mœurs, s'efforce de changer la loi d'amour & de sainteté que Jesus-Christ nous a laissée, en une Morale plus détestable & plus impie, que

ne le fut jamais (la Morale) la plus corrompue des Philosophes Payens. Entre ces malheureux Livres, un entre les autres a paru depuis quelques mois en notre Diocése, si rempli de cette mauvaise Doctrine, que nous serions coupables devant Dieu d'une lâche prévarication dans notre charge, si nous ne nous opposions fortement par la juste condamnation qu'il mérite, aux relâchemens épouvantables qu'il introduit dans les mœurs. C'est un Livre anonime intitulé, *Apologie pour les Casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, dont l'Auteur enseigne aux Juges à se laisser corrompre; apprend aux valets à commettre des vols domestiques; permet aux pécheurs de demeurer dans les occasions de leurs chûtes; abandonne les débauchés à leurs sens, & met au nombre des choses indifférentes les excès de bouche les plus brutaux & les plus déraisonnables. Il permet les simonies & les usures, & par un dangereux artifice, il leur ôte seulement leurs noms pour en mieux établir les crimes. Il traite indignement la pénitence, & pour exempter les libertins des jeûnes que l'Eglise ordonne, il leur fournit des moiens si honteux & si deshonnêtes, que la pudeur ne nous permet pas de les rapporter, & qu'ils ne peuvent être ouis sans horreur des oreilles chastes. Il approuve la calomnie la plus noire, & qui impose de faux crimes à des innocens. Il ouvre la porte aux homicides pour des offenses prétendues contre l'honneur imaginaire du monde : il veut même qu'il soit permis en ces cas, de tuer un homme qui s'enfuit; &, quelques regles que le Fils de Dieu nous ait prescrites sur ce

sujet dans son Evangile, il soutient que c'est la lumiere naturelle de notre raison, qui doit disposer de la vie des hommes, & ose bien l'élever sur un tribunal en même rang, & avec le même pouvoir que celui des Rois & des Princes Souverains. »

VII. Censure de l'Archevêque de Sens.

La censure de l'Evêque de Tulle est antérieure; mais comme elle ne fut pas imprimée aussitôt, on n'en eut connoissance que long-tems après. Celle de M. de Gondrin Archevêque de Sens, accordée aux Remontrances réitérées de son Clergé, fut publiée dans le Synode général de son Diocése, le 4 Septembre 1658. Voici quelques traits de cette censure. » Nous avons reconnu, dit cet Archevêque, par l'examen de ce Livre (l'Apologie pour les Casuistes) qu'il fait un horrible renversement dans toute la Doctrine des mœurs, & qu'il n'y a presque rien qu'il n'y altére & qu'il n'y corrompe. Car si on en considére les maximes les plus générales, il renverse les deux regles immuables de nos actions, la Loi éternelle de Dieu & la propre conscience par la Doctrine de la probabilité. Il détruit la fin de nos actions, qui est l'ame de la Morale selon les Païens mêmes, en décriant comme une erreur l'obligation qu'ont les Chrétiens de rapporter toutes leurs actions à Dieu, selon les paroles expresses de saint Paul; *soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez quelqu'autre chose que ce soit, faites tout pour la gloire de Dieu*, qui ont été prises par les Peres, par saint Thomas & par les plus sçavans Interprétes de l'Ecriture pour un véritable précepte, auquel on ne sçauroit manquer sans quelque péché, mortel ou véniel....

Enfin, continue cet Archevêque, il n'y a point de maxime générale touchant les mœurs, plus pernicieuse & qui excuse plus de péchés que celle du Pere Bauni, autorisée par ce nouveau Livre, qui est que nulle action ne peut-être imputée à péché si on n'en connoît le bien & le mal, & si on n'y fait réflexion .... Si on considere la plus inviolable de toutes les Loix, qui est le Décalogue, ce Livre apprend à en violer les plus importans préceptes.... Les choses saintes n'y sont pas plus épargnées, par la maniere toute profane qu'il autorise d'assister au saint sacrifice de la Messe. Mais ç'eût été peu à cet Auteur d'avoir ouvert aux hommes un si grand nombre de précipices, en leur représentant tant de péchés comme permis, s'il n'eût encore trouvé moien de les entretenir dans ceux-mêmes qu'il n'a osé leur permettre, en décriant les véritables remédes qui les en pourroient guérir, pour en substituer de faux en leur place; & en ruinant la véritable conduite des Pasteurs à l'égard des pénitens, pour en introduire une autre qui n'est capable que de les tromper. Mais outre ces fausses maximes & plusieurs autres, qui sont contenues dans la qualification particuliere que nous en avons faite pour instruire nos Ecclésiastiques, nous avons encore considéré que ce Livre est rempli d'une infinité de calomnies scandaleuses & séditieuses, & qu'il déchire les vivans & les morts par de noires impostures, en n'épargnant pas même la pureté des Vierges Religieuses. »

VIII. Censure de l'Archevêque de Rouen.

Rien n'est plus capable de nous faire connoître comment fut reçue l'Apologie des Casuistes, que la maniere dont en parle

dans sa Censure M. de Harlai Archevêque de Rouen, qui fut depuis Archevêque de Paris. Ce Prélat ne pouvoit point être suspect aux Jésuites, ni accusé d'embrasser une Morale trop sévére. » Nous avons vû depuis peu avec douleur, dit-il, paroître un Livre, ou plûtôt une espece de monstre en la Théologie Morale, que nous pouvons appeller bien plus justement la condamnation des Casuistes que leur Apologie, ainsi que son Auteur l'a voulu nommer: Ouvrage dont les principes sont faux, les raisonnemens trompeurs, les conséquences pernicieuses, & la Doctrine opposée à celle de l'Evangile de Jesus Christ, dans lequel en un mot se trouve ramassé par un étrange dessein, ce qu'il y avoit de corruption & de relâchement répandu dans le grand nombre des Auteurs qui ont écrit la Morale depuis plusieurs siécles. Nous avons cru que la Providence divine, qui sçait tirer le bien du mal, l'avoit ainsi permis par ses jugemens toujours équitables, pour prévenir le tems de la moisson, dans une occasion si importante pour la justification de son Eglise, tant pour empêcher le dommage que pourroient recevoir par une si méchante doctrine les ames rachetées par le prix du sang de Jesus-Christ, que pour nous donner le moien de brûler, pour ainsi dire, cette yvraie & toutes ces erreurs par le feu d'une Censure également sévére & charitable.... Après avoir reçu par diverses fois les plaintes & les requêtes des Curés de notre Métropole, donné la communication à notre Promoteur Général, vû ses réquisitions, & fait examiner ce Livre par nos Grands Vicaires; en présence de M. l'Evêque d'Aulonne

qui prêchoit pour lors dans notre Eglise Cathédrale ; Nous avons reconnu la vérité des extraits qui nous en ont été présentés. Nous avons voulu le lire avec soin ; & après avoir attendu quelque-tems que l'Auteur de cette pernicieuse doctrine effaçât lui-même par ses larmes & par une rétractation Chrétienne, les funestes caracteres d'un si méchant livre, nous avons cru être obligés d'y apporter le remede que Jesus-Christ nous a mis entre les mains par la communication de son autorité sacrée »

IX. Censure de l'Evêque d'Evreux.

L'Evêque d'Evreux s'exprime ainsi dans sa censure. » Ce Livre n'est qu'une monstrueuse compilation de tout ce qui a jamais été inventé pour corrompre les mœurs des hommes, & les entretenir dans le libertinage. La production de ce monstre a fait honte à son propre pere, & l'Auteur de cet Ouvrage de ténébres n'a pas eu assez de front pour lui faire porter son nom... Pendant que l'ennemi séme cette yvraie dans le champ de l'Eglise, c'est un crime aux Pasteurs de s'endormir. L'Apôtre nous commande de veiller, *Tu verò vigila*, &c. c'est-à-dire, de rétablir la conduite des consciences sur les maximes inébranlables de l'Evangile, & de fulminer contre ce recueil d'iniquités cette parole tonnante des Prophétes : *Væ qui dicitis malum bonum*.... C'est ce qui nous a obligés d'examiner soigneusement ce Livre sur la requête qui nous en a été présentée par nos Curés. Et après avoir tenu plusieurs assemblées, nous avons jugé que ce Livre de l'Apologie pour les Casuistes détruit les devoirs de l'homme envers Dieu, faisant passer pour une erreur, *qu'il soit obligé d'ai-*

mer Dieu dans toutes ses actions.... Il ruine toute la charité envers le prochain. Il apprend à chacun à se tromper soi-même par la pernicieuse maxime des probabilités qu'il établit. Ainsi ce dangereux Livre apprend aux hommes à vivre en bêtes, & aux Chrétiens à vivre en Païens. »

X. Censure de l'Evêque de Lisieux.

Voici comme s'exprime l'Evêque de Lisieux, Leonore de Matignon, au commencement de sa Censure : » *Salvum me fac, Deus, quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum ! Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum.* Secourez-nous, mon Dieu, parce que les vérités augustes de votre Evangile, & les maximes sacrées de votre Morale, sont dans un déchet déplorable parmi les enfans des hommes. Ils n'agitent que des questions vaines & inutiles. Ils ne présentent à leur prochain que des propositions fausses & trompeuses. Ils se mettent en possession de répandre tout ce qui leur vient sur les lévres : & ne débitent cependant que les impuretés d'un cœur tout charnel, & les impostures de l'esprit accablé sous la corruption épouvantable du péché originel. Ce sont les sentimens que nous avons eus à la lecture d'un livre pernicieux, qui a paru dans notre Diocése depuis quelque-tems sous ce titre : *Apologie pour les Casuistes contre les calomnies des Jansénistes.* Nous avons trouvé tant d'altérations insupportables des vérités les plus certaines de la Morale Evangelique ; tant de déguisemens injurieux des sentimens les plus purs & les moins contestés de la doctrine des Peres ; tant de subtilités nouvelles inventées à plaisir, pour favoriser & pour nourrir la simo-

nie, la Vengeance, le Duel, l'Avarice, l'Usure, l'Impénitence & toutes les autres cupidités de la créature esclave du péché, qu'il ne seroit pas aisé de croire ces excès, si on ne les lisoit dans ce Libelle.

Il étoit impossible, continue ce Prélat, qu'une production si funeste ne fût regardée aussitôt qu'elle a paru, comme le sont les monstres; c'est-à-dire pour être étouffée dès sa naissance, & jamais l'Eglise n'a eu une plus pressante occasion de s'élever comme elle a fait pour en arrêter le progrès... L'*Apologie des Casuistes* contient un nombre infini de maximes fausses, pernicieuses, téméraires, & pleines de scandale, sur la simonie, l'homicide, le duel, le larcin, l'usure, les occasions prochaines du péché; sur la doctrine de la probabilité, qu'on peut appeller la mere funeste de toutes les autres erreurs des Casuistes, & qui est le pur ouvrage de leur amour propre & de leur esprit; sur la direction d'intention; sur le Sacrement de pénitence, & sur toutes les autres matieres de Théologie qu'ils traitent. Bien loin de représenter, comme l'Auteur a le front de le dire, les véritables maximes de la Morale, ce n'est qu'un tissu de regles de perdition & de ces préceptes de mort, que se forment les esprits qui rejettent la vérité, & qui s'efforcent de s'en détourner. Nous ne pouvons, après avoir consideré ce Livre dans toutes ses parties, à qui l'attribuer selon la régle de l'Evangile, sinon *spiritibus erroris*, *à des esprits d'erreur.* »

XI. Censure de l'Evêque de Digne.

M. de Janson Evêque de Digne, qui succéda à M. de Buzanval dans le siége de Beau-

vais, & fut enfin Cardinal, publia aussi une belle Censure de l'*Apologie des Casuistes.* » On a vû, dit ce Prélat, s'élever en ce dernier siécle dans le Ciel de l'Eglise une épaisse nuée d'Ecrivains ; mais ce n'étoit pas de ces nuées fécondes dont parle le Prophéte, que Dieu empêche de se répandre sur la terre quand il veut punir les péchés des hommes : c'étoit au contraire une nuée ténébreuse, semblable à celle que Dieu répandit dans sa colere sur le camp des Israélites, dont au lieu de la parole divine on ne vit sortir que des serpens. Ces Ecrivains sont les Casuistes, qui... combattent ouvertement & la saine raison de l'homme, & l'Evangile de Jesus-Christ. Quand on s'est opposé à leur corruption, au lieu de la condamner les premiers, ils l'ont défendue par des Apologies, & pour rendre incurable le mal qu'ils font, ils veulent faire passer leur venin pour un reméde, & le remède pour un venin. Nous voulons parler de cette Apologie pour les Casuistes, qui vient d'être publiée, & qui a fait horreur à tous les gens de bien. Car l'Auteur de ce mauvais Livre s'est étudié à ramasser en un corps, tous les poisons qui sont répandus dans les Casuistes modernes, comme s'il eût craint que les Lecteurs se fussent lassés à les chercher dans ces malheureux Auteurs qui les ont proposés aux fidéles, afin de les corrompre sous prétexte de les guérir.

M. de Janson dit ensuite, qu'il auroit pu, sans examen, condamner *cette malheureuse Apologie*, contre laquelle ses illustres Collégues ont élevé leurs voix ; mais qu'il a voulu, à l'exemple de Dieu même, *des-*

cendre dans Sodome, pour y voir les désordres affreux qui y étoient ; qu'après un examen exact, il avoit trouvé le livre digne des anathêmes dont il avoit été frappé. Pour opposer une digue à ce torrent des mauvais Casuistes, il pose des principes solides & lumineux, qui renversent cette monstrueuse Morale enseignée par les Jésuites. La Loi éternelle de Dieu, dit-il, qui n'est autre chose que sa justice & sa vérité même, est la régle inviolable de nos actions ; & toute leur bonté, aussi-bien que toute leur malice, consiste dans la conformité ou dans l'opposition qu'elles ont avec cette loi. Il rapproche de ce principe les opinions des Casuistes, & après en avoir rapporté plusieurs, il ajoute : » Il y a beaucoup d'autres maximes dans cette Apologie, qui sont très-dangereuses : mais nous nous contentons d'en rapporter quelques-unes des principales, par lesquelles vous voiez bien que toutes les régles de l'Evangile sont ruinées, & qu'à la place de la Morale Chrétienne, on en substitue une toute Païenne, & qui même en beaucoup de points feroient rougir de honte les Philosophes de l'antiquité. »

Le Prélat exhorte ensuite son Clergé à puiser dans l'Ecriture Sainte les vraies régles de la Morale, & ce qu'ils doivent faire pour être de fidéles dispensateurs & des guides éclairés. » Vous y trouverez, dit il, que comme il n'y a que la vérité qui nous conduise à la vie, il n'y a que la charité qui nous exempte de la mort : *Qui non diligit, manet in morte* : Que comme la vérité nous oblige de reconnoître Dieu comme

le principe de toutes choses, la charité nous oblige de rapporter toutes choses à Dieu comme à la derniere fin, ou par un mouvement actuel, ou par une impression virtuelle qui naisse de son amour ; & que l'on n'y peut manquer sans quelque désordre, & par conséquent sans quelque sorte de péché : Que sans ce double holocauste de l'esprit & du cœur, que la grace fait au premier principe & à la derniere fin, on ne peut accomplir les devoirs de la Religion Chrétienne, où l'on n'adore Dieu qu'en esprit & en vérité, c'est-à-dire que par une foi pure, dégagée de l'erreur, & par une charité sincere, dégagée de la concupiscence: Que si cet amour ne domine dans notre cœur, on ne peut être veritablement juste, & qu'on ne peut rien faire de juste, si Dieu n'y en répand quelque étincelle; & qu'ainsi il est vrai de dire de la charité ou parfaite ou imparfaite, ou achevée ou commencée, qu'il n'y a point de bon fruit qui n'en naisse: *Non est fructus bonus*, dit saint Augustin, *qui de charitatis radice non surgit.* »

XII. Censure de M. Godeau Evêque de Vence.

Enfin M. Godeau Evêque de Vence, dit dans la Censure qu'il publia *contre l'Apologie des Casuistes*, que ce Livre, dès qu'il parut, causa une étrange indignation à tous ceux qui le lurent. En effet, ajoute ce docte Prélat, son Auteur semble s'être étudié à ramasser toutes les ordures, toutes les extravagances, tous les défauts de jugement & toutes les corruptions, qui sont répandues dans les Casuistes récens ; & il les défend avec tant de hardiesse, qu'il y a sujet de gémir devant Dieu d'un si prodigieux aveuglement, dont on peut bien dire ce que saint

Augustin dit de celui des grands pécheurs : *Spargens pœnales cæcitates super illicitas cupiditates.* Le stile en est bas, le raisonnement puérile, les preuves foibles, la falsification des Peres allégués très - impudente, & les conclusions fausses & dangereuses. Dans tout le corps de l'Ouvrage, on sent un air envenimé de fureur contre les défenseurs de la Morale Chrétienne, qu'il tâche de rendre odieux en leur donnant le nom d'hérétiques. Car ceux qu'il veut faire passer pour tels sont les Curés de Paris, de Rouen & des plus grandes villes du Royaume. Ce sont de très - saints Evêques, de très - vertueux Prêtres, de très bons Religieux, qui font profession publique de condamner les cinq propositions que le Pape a condamnées, & de rendre au saint Siége tous les devoirs & soumissions que de bons & obéissans Catholiques lui doivent rendre. »

XIII. Censure de l'*Apologie* par le Pape Alexandre VII.

Les autres Evêques condamnerent la Morale des Casuistes avec la même force. Le consentement de toutes les Eglises fut si unanime & si universel, qu'il n'y eut personne qui reclamât contre tant de Censures. Les Jésuites voiant que leur Apologie étoit devenue si odieuse, tournerent leurs espérances du côté de la Cour de Rome. L'inquisition y avoit déja rendu le 6 Septembre 1657. un décret qui condamnoit les Provinciales : les Jésuites oserent présumer que ceux qui avoient condamné leur adversaire, prendroient la défense de leur Apologiste. Ils porterent donc à Rome leur affaire : & ce qu'ils opposerent le plus souvent à toutes les censures des Evêques, étoit que l'Apologie avoit été déférée au saint Siége. Ils se

vantoient même que le jugement de Rome étoit plus à craindre pour les Censeurs que pour les Casuistes. Mais dans le tems qu'ils se glorifioient davantage de la protection du saint Siége, on apprit que l'Apologie avoit été condamnée à Rome par un Decret solemnel, dont on reçut peu de tems après des copies autentiques. Ainsi ils se virent hors d'état d'empêcher, que désormais leur Morale ne fût regardée comme condamnée par toute l'Eglise ; puisque l'autorité du saint Siége s'étoit jointe aux jugemens des Evêques & aux censures des Docteurs, & avoit ainsi justifié les remontrances des Curés & l'horreur des fidéles.

V.

XIV. Ecrits des Curés de Paris contre la mauvaise Morale. Eloge qu'en fait l'Archevêque de Sens.

Nous rapporterons ici quelques extraits des excellens Ecrits des Curés de Paris, dont le zéle avoit attiré tant de censures contre la Morale corrompue des Casuistes. C'est le témoignage que leur rendit M. l'Archevêque de Sens, dans une Lettre qui fut rendue publique. » Il est très-véritable, dit ce grand Prélat en écrivant aux Curés de Paris, que non-seulement cette censure (il parle de celle qu'il venoit de publier) mais encore toutes celles des autres Prélats, sont des suites & des effets de vos travaux & de vos soins. Si nous avons suivi notre devoir en exerçant contre ces périlleuses maximes le pouvoir que Dieu nous a donné, de juger entre la bonne & la mauvaise doctrine, ce n'a été qu'ensuite de ce que vous avez si bien accompli le vôtre, en découvrant ces impiétés, & en les déférant aux Tribunaux Eccle-

siastiques. Vos sçavans & pieux Ecrits en ont inspiré l'horreur & attiré la condamnation. Votre exemple a attiré tous vos Confreres des Provinces, & tout le monde vous a regardé comme les premiers moteurs de cette sainte guerre contre de si dangereuses nouveautés. Le nom des Curés de Paris est devenu par-tout, un sujet d'effroi pour les corrupteurs de la Morale Evangélique.

XV. Extrait du premier & du troisiéme Ecrit.

Voici par où commence le Factum ou premier Ecrit de ces zélés Pasteurs : » Notre cause est la cause de la Morale Chrétienne. Nos parties sont les Casuistes qui la corrompent. L'intérêt que nous y avons, est celui des consciences dont nous sommes chargés. Et la raison qui nous porte à nous élever avec plus de vigueur contre ce nouveau Libelle, est que la hardiesse des Casuistes augmentant tous les jours, & étant ici arrivée à son dernier excès, nous sommes obligés d'avoir recours aux derniers remédes, & de porter nos plaintes à tous les Tribunaux où nous croirons le devoir faire, pour y poursuivre sans relâche la condamnation & la censure de ces pernicieuses maximes. » Le troisiéme Ecrit commence ainsi : » Les moiens que les Jésuites emploient, pour défendre leur méchante Morale dans les Ecrits qu'ils viennent de publier, consistent principalement en deux choses, l'une à citer une foule d'Auteurs de leur Société, ou quelques autres nouveaux Casuistes aussi corrompus qu'eux, ausquels ils veulent donner une autorité souveraine dans l'Eglise. L'autre à alléguer faussement les SS. Peres & les Docteurs de l'Eglise, comme étant de leurs sentimens. Ainsi ils font deux injures signalées

à l'Eglise : La premiere de donner pour la régle des fidéles, des Auteurs pernicieux qui doivent être l'horreur des fidéles ; la seconde, d'oser par des impostures horribles, appuier leurs sentimens par les saints que Dieu a suscités pour avoir une véritable autorité dans l'Eglise, qui sont aussi éloignés de ces corruptions, que le Ciel l'est de la terre. Nous avons donc été obligés de détruire ces prétentions, &c. »

XVI. Extrait du cinquiéme Ecrit. Injustice des Calvinistes d'attribuer à l'Eglise la Doctrine des Jésuites.

Les Curés de Paris, dans leur cinquiéme Ecrit qu'ils avoient fait composer par M. Pascal, s'appliquent à montrer combien les Calvinistes avoient tort de reprocher à l'Eglise Catholique les égaremens des Jésuites. » Ces hérétiques, disent les Curés, travaillent de toutes leurs forces depuis plusieurs années, à imputer à l'Eglise ces opinions de Casuistes corrompus. Ce fut ce que le Ministre du Moulin entreprit des premiers dans le Livre qu'il fit à ce sujet, & qu'il osa appeller *Traditions Romaines*. Cela fut continué ensuite dans cette dispute qui s'éleva il y a dix ou douze ans à la Rochelle entre le Pere d'Estrade Jésuite & le Ministre Vincent, au sujet du bal que ce Ministre condamnoit comme dangereux & contraire à l'esprit de pénitence du Christianisme, & pour lequel ce Pere fit des Apologies publiques qui furent imprimées alors. Mais le Ministre Drelincourt renouvella ses efforts les années dernieres dans son Livre intitulé : *Licence que les Casuistes de la Communion de Rome donnent à leurs dévots*. Et c'est enfin dans le même esprit, qu'ils produisent aujourd'hui par toute la France cette nouvelle Apologie des Casuistes en témoignage contre

l'Eglise,

l'Eglise, & qu'ils se servent plus avantageusement que jamais de ce livre le plus méchant de tous, pour confirmer leurs peuples dans l'éloignement de notre communion, en leur mettant devant les yeux ces horribles maximes, comme ils le pratiquent de tous côtés, & comme ils l'ont fait encore depuis peu à Charenton. »

XVII. Les Jésuites fournissent des armes aux Hérétiques en faisant à l'Eglise la même imputation.

» Voila l'état où les Jésuites ont mis l'Eglise. Ils l'ont rendue le sujet du mépris & de l'horreur des Hérétiques, elle dont la sainteté devroit reluire avec tant d'éclat, qu'elle remplît tous les peuples de vénération & d'amour. De sorte qu'elle peut dire à ces Peres, ce que Dieu dit dans ses Prophétes à la Sinagogue rebelle : *Vous avez rempli la terre de vos abominations, & vous êtes cause que mon saint Nom est blasphémé parmi les Gentils, lorsqu'en voiant vos profanations, ils disent de vous; C'est-là le peuple du Seigneur, c'est celui qui est sorti de la terre d'Israël qu'il leur avoit donnée en héritage.* C'est ainsi que les Hérétiques parlent de nous, & qu'en voiant cette horrible Morale qui afflige le cœur de l'Eglise, ils comblent sa douleur, en disant, comme ils font tous les jours; C'est-là la Doctrine de l'Eglise Romaine, & que tous les Catholiques tiennent : ce qui est la proposition du monde la plus injurieuse à l'Eglise... En même-tems que les Calvinistes imputent à l'Eglise des maximes si détestables, & que tous les Catholiques devroient s'élever pour l'en défendre ; il s'éléve au contraire une Société entiere pour soutenir que ces opinions appartiennent véritablement à l'Eglise. Et ainsi quand les Ministres s'efforcent de faire

croire que ce sont des Traditions Romaines ; & qu'ils sont en peine d'en chercher des preuves, les Jésuites le déclarent & l'enseignent dans leurs Ecrits ; comme s'ils avoient pour objet de fournir aux Calvinistes tous le secours qu'ils peuvent souhaiter ; & que sans avoir besoin de chercher dans leur propre invention de quoi combattre les Catholiques, ils n'eussent qu'à ouvrir les Livres de ces Peres pour y trouver ce qui leur seroit nécessaire. »

XVIII. Raisonnemens des uns & des autres pour appuier la même calomnie.

» Mais encore qu'il soit véritable, qu'ils ont en cela des fins bien différentes, il est vrai néanmoins que leurs prétentions sont pareilles, & que le démon se sert de l'attache que les uns & les autres ont pour leurs divers intérêts, afin d'unir leurs efforts contre l'Eglise, & de les fortifier les uns par les autres, dans le dessein qu'ils ont tous de persuader que l'Eglise est dans ces maximes. Car comme les Calvinistes se servent des Ecrits des Jésuites pour le prouver en cette sorte. Il faut bien, disent-ils, que ces opinions soient celles de l'Eglise, puisque le corps entier des Jésuites les soutient : de même les Jésuites se servent à leur tour des Ecrits des Hérétiques pour prouver la même chose en cette sorte. Il faut bien, disent-ils, que ces opinions soient celles de l'Eglise, puisque les Hérétiques qui sont ses ennemis les combattent. C'est ce qu'ils disent dans des Ecrits entiers qu'ils ont fait sur ce sujet. Et ainsi on voit par un prodige horrible, que ces deux corps, quoi qu'ennemis entre eux, se soutiennent réciproquement, & se donnent la main l'un à l'autre, pour engager l'Eglise dans la corruption des

Casuistes : ce qui est une fausseté d'une conséquence effroiable ; puisque si Dieu souffroit que l'abomination fût ainsi en effet dans le Sanctuaire, il arriveroit tout ensemble, & que les Hérétiques n'y rentreroient jamais, & que les Catholiques s'y pervertiroient tous ; & qu'ainsi il n'y auroit plus de retour pour les uns, ni de sainteté pour les autres, mais une perte générale pour tous les hommes. »

» Il est donc d'une étrange importance, continuent toujours les Curés de Paris, de justifier l'Eglise en cette rencontre, où elle est si cruellement outragée : & encore par tant de côtés à la fois, puisqu'elle se trouve attaquée, non-seulement par ses ennemis déclarés qui la combattent au dehors, mais encore par ses propres enfans qui la déchirent au dedans. Mais tant s'en faut que ces divers efforts qui s'unissent contre elle, rendent sa défense plus difficile, qu'elle en sera plus aisée au contraire : Car dans la nécessité où nous sommes de les combattre tous ensemble, sur une calomnie qu'ils soutiennent ensemble, nous le ferons avec plus d'avantage que s'ils étoient seuls ; parce que la vérité a cela de propre, que plus on assemble de faussetés pour l'étouffer, plus elle éclatte par l'opposition du mensonge. Nous ne ferons donc qu'opposer la véritable régle de l'Eglise aux fausses régles qu'ils lui imputent, & toutes leurs impostures s'évanouiront. Nous demanderons aux Calvinistes, qui leur a appris à tirer cette bizarre conséquence : Les Jésuites sont dans cette opinion ; donc l'Eglise y est aussi ; comme si sa régle étoit de ne suivre que les maxi-

XIX. Combien ces raisonnemens sont peu solides.

mes des Jésuites : & nous dirons à ces Peres, que c'est aussi mal prouver que l'Eglise est de leur sentiment, de ne faire autre chose que montrer que les Calvinistes les combattent ; parce que sa régle n'est pas aussi de dire toujours le contraire des Hérétiques. Nous n'avons donc pour régle ni d'être toujours contraires aux Hérétiques, ni d'être toujours conformes aux Jésuites. Dieu nous préserve d'une telle régle, selon laquelle il faudroit croire mille erreurs, parce que ces Peres les enseignent : & ne pas croire des articles principaux de la Foi, comme la Trinité & la Rédemption du monde, parce que les Hérétiques les croient. »

XX. Quelle est la veritable régle de l'Eglise. Chaîne non interrompue de la Tradition.

» Notre Religion, ajoutent ces zélés Pasteurs, a de plus fermes fondemens. Comme elle est toute divine, c'est en Dieu seul qu'elle s'appuie & n'a de Doctrine, que ce qu'elle a reçu de lui par le canal de la Tradition qui est notre véritable régle, qui nous distingue de tous les Hérétiques du monde, & nous préserve de toutes les erreurs qui naissent dans l'Eglise même : parce que selon la pensée du grand S. Basile, nous ne croions aujourd'hui que les choses que nos Evêques & nos Pasteurs nous ont apprises, & qu'ils avoient eux-mêmes reçûes de ceux qui les avoient précédés, & dont-ils avoient reçu leur mission. Et les premiers qui avoient été envoiés par les Apôtres, n'ont dit que ce qu'ils en avoient appris. Et les Apôtres qui ont été envoiés par le saint Esprit, n'ont annoncé au monde que les paroles qu'il leur avoit données. Et le saint Esprit qui a été envoié par le Fils a reçu ces paroles du Fils,

comme il est dit dans l'Evangile, & enfin le Fils qui a été envoié du Pere, n'a dit que ce qu'il avoit oui du Pere, comme il le dit aussi lui-même. Qu'on nous examine maintenant là-dessus ; & si on veut convaincre l'Eglise d'être dans ces méchantes maximes, qu'on montre que les Peres & les Conciles les ont tenues, & nous serons obligés de les reconnoître pour nôtres. Aussi c'est ce que les Jésuites ont voulu quelquefois entreprendre ; mais c'est aussi ce que nous avons réfuté par notre troisiéme Ecrit, où nous les avons convaincus de fausseté sur tous les passages qu'ils en avoient rapportés. De sorte que si c'est sur cela que les Calvinistes se sont fondés pour accuser l'Eglise d'erreur ; ils sont bien ignorans de n'avoir pas sçu que toutes ces citations sont fausses ; & s'ils l'ont sçu, ils sont de bien mauvaise foi, d'en tirer des conséquences contre l'Eglise ; puisqu'ils n'en peuvent conclure autre chose, sinon que les Jésuites sont des Faussaires, ce qui n'est aucunement en dispute ; mais non pas que l'Eglise soit corrompue, ce qui est toute notre question. »

XXI. Silence de l'Eglise, mauvaise preuve de son consentement. Réclamation contre la Morale des Casuistes.

» Que feront-ils donc désormais, n'aiant rien à dire contre toute la suite de notre Tradition ? Diront-ils que l'Eglise vient de tomber dans ces derniers tems, & de renoncer à ses anciennes vérités pour suivre les nouvelles opinions des Casuistes modernes ? En vérité ils auroient bien de la peine à le persuader à personne, en l'état présent des choses. Si nous étions demeurés dans le silence & que l'Apologie des Casuistes eût été reçue par-tout sans opposition, c'eût été quelque fondement à leur calomnie ; quoi-

qu'on eût pû encore leur répondre, que le silence de l'Eglise n'est pas toujours une marque de son consentement : & que cette maxime qui est encore commune aux Casuistes & aux Jésuites, qui en remplissent tous leurs Livres, est très-fausse. Car ce silence peut venir de plusieurs autres causes, & ce n'est le plus souvent qu'un effet de la foiblesse des Pasteurs. On leur eût dit de plus que l'Eglise ne s'est point tuë sur ces méchantes opinions, & qu'elle a fait paroître l'horreur qu'elle en avoit par les témoignages publics des personnes de piété, & par la condamnation formelle du Clergé de France, & des Facultés Catholiques qui les ont censurées plusieurs fois. Mais que nous sommes forts aujourd'hui sur ce sujet, où toute l'Eglise est déclarée contre ces corruptions, & où tous les Pasteurs des plus considérables villes du Royaume s'élevent plus fortement & plus sincérement contre ces excès, que les Hérétiques ne peuvent faire! Car y a-t il quelqu'un qui n'ait entendu notre voix? N'avons-nous pas publié de toutes parts, que les Casuistes & les Jésuites sont dans des maximes impies & abominables? Avons nous rien omis de ce qui étoit en notre pouvoir, pour avertir nos peuples de s'en garder comme d'un venin mortel? Et n'avons-nous pas déclaré dans notre Factum, *Que les Curés se rendoient publiquement les dénonciateurs des excès publics de ces Peres, & que ce seroit dans nos Paroisses qu'on trouveroit les maximes Evangéliques opposées à celles de leur Société?* C'est ainsi que la vérité de Dieu détruit ses ennemis, par les efforts mêmes qu'ils font pour l'opprimer, & dans

le tems où ils l'attaquent avec le plus de violence. »

XXII. Excès où en sont venus les Jésuites. Les Curés de Paris proposent deux moiens, la réforme ou le décri de la Société.

» La leur étoit enfin devenue insupportable, & menaçoit l'Eglise d'un renversement entier. Car les Jésuites en étoient venus, à traiter hautement de Calvinistes & d'Hérétiques tous ceux qui ne sont pas de leurs sentimens ; & les Calvinistes, par une hardiesse pareille, mettoient au rang des Jésuites, tous les Catholiques sans distinction ; de sorte que ces entrepises alloient à faire entendre, qu'il n'y avoit point de milieu ; & qu'il falloit nécessairement choisir l'une de ces extrêmités, ou d'être de la communion de Genéve, ou d'être des sentimens de la Société. Les choses étant en cet état, nous ne pouvions plus différer de travailler à y mettre ordre, sans exposer l'honneur de l'Eglise & le salut d'une infinité de personnes. Car il ne faut pas douter, qu'il ne s'en perde beaucoup parmi les Catholiques dans la pernicieuse conduite de ces Peres, s'imaginant que des Religieux soufferts dans l'Eglise, n'ont que des sentimens conformes à ceux de l'Eglise. Et il ne s'en perd pas moins parmi les Hérétiques par la vûe de cette même Morale, qui les confirme dans le Schisme, & leur fait croire qu'ils doivent demeurer éloignés d'une Eglise où l'on publie des opinions si éloignées de la pureté Evangélique. Les Jésuites sont coupables de tous ces maux ; & il n'y a que deux moiens d'y remédier ; la Réforme de la Société, ou le Décri de la Société. Plût à Dieu qu'ils prissent la premiere voie ! Nous serions les premiers à rendre leur changement si connu, que tout le monde en seroit édifié. Mais tant

qu'ils s'obstineront à se rendre la honte & le scandale de l'Eglise, il ne reste que de rendre leur corruption si connue, que personne ne s'y puisse méprendre : afin que ce soit une chose si publique, que l'Eglise ne les souffre que pour les guérir ; que les fidéles n'en soient plus séduits, que les Hérétiques n'en soient plus éloignés, & que tous puissent trouver leur salut dans la voie de l'Evangile ; au lieu qu'on ne peut que s'en éloigner en suivant les erreurs des uns & des autres. » Ainsi parloit le Corps des Curés de Paris en 1658. il y a près d'un siécle.

VI.

XXIII. Les Jésuites entreprennent de faire condamner les Lettres Provinciales & les Dissertations de Wendrock.

L'avantage que l'Eglise avoit retiré de la condamnation de tant d'erreurs sur la Morale, faisoit desirer à ceux qui avoient du zéle pour la saine Doctrine, que les Lettres Provinciales qui étoient la source de ce bien, fussent répandues chez les Nations voisines. M. Nicole se chargea, comme nous l'avons déja dit, de les traduire en Latin. Il fit passer dans son excellente version, presque toutes les graces de l'original, & l'enrichit de notes utiles & de savantes dissertations, pour justifier tout ce qui est avancé dans ces Lettres, l'étendre, & répondre aux objections des Jésuites. Il s'étoit appliqué à rechercher dans les Apologistes de la Société toutes les chicannes qui se trouvent dans leurs réponses. Mais en même-tems il avoit crû devoir expliquer les grands principes de la Morale, examiner la nature des actions humaines, établir la vraie régle des mœurs, renverser tout l'édifice de la probabilité, &

discuter ce qui concerne la fin de nos actions, qui est Dieu aimé par la charité. La version des Provinciales fut revûe avec soin par M. Pascal; & on croit que M. Arnauld eut beaucoup de part aux dissertations sur la probabilité & sur l'amour de Dieu.

XXIV. Ils les déférent au Parlement de Bordeaux.

Dès que cet Ouvrage Latin parut, sous le nom de Wendrock, les Jésuites l'attaquerent avec une extrême chaleur. Mais ces attaques qu'ils lui livrerent, ne servirent qu'à en faire connoître davantage l'excellence & le prix. En peu d'années il s'en fit plusieurs éditions. Les Jésuites ne se contenterent pas d'écrire contre Montalte & Wendrock, ils mirent tout en œuvre pour les faire condamner par quelque Parlement. Ils choisirent celui de Bordeaux, où ils avoient beaucoup de crédit. Ils firent donner ordre à l'Avocat Général de ce Parlement, de requérir que le Livre de Wendrock fût condamné au feu. Ce Magistrat choisit pour faire son réquisitoire la veille des vacations en 1659. On alloit lui accorder sa demande sans rien éxaminer; mais quelqu'un des Conseillers représenta, qu'il étoit contre l'équité de faire brûler un Livre qu'on ne connoissoit pas; & cette judicieuse observation fit que le Parlement ne prononça rien ce jour là. Les Magistrats eurent le loisir de lire le Livre: & tous s'applaudirent de n'avoir point flétri un Ouvrage qui leur paroissoit excellent. Ils firent avertir secrettement les Jésuites d'abandonner leur poursuite, s'ils vouloient faire plaisir au Parlement, & rendre service à leur Société. Mais ces Peres s'obstinerent à vouloir suivre cette affaire, publiant par tout que c'en étoit fait de la Religion, si

on laissoit sans flétrissures un Livre plein d'hérésies, tel qu'étoit Wendrock.

XXV. Le Parlement veut abandonner cette affaire. Moiens que les Jésuites emploient pour tâcher de la faire tourner à leur avantage.

Le Parlement s'appercevant de la passion que montroient les Jésuites, se détermina à ne rien faire contre le Livre de Wendrock, qu'après un examen sérieux. Cependant tout le monde cherchoit avec empressement à se procurer & Wendrock & les Censures des Evêques, & c'est ce qui augmentoit la chaleur des Jésuites. Ils disoient par-tout, que la ville devenoit hérétique & Jansénifte. Mais ces vaines clameurs ne faisoient que confirmer ce que disent Montalte & Wendrock, que le nom de *Jansénifte*, dans la bouche des Jésuites, ne signifie autre chose, qu'un homme qui condamne leurs erreurs. Ils publierent alors un Libelle où ils accusoient Wendrock d'hérésie, de scandale, de calomnie, de sédition. Ce Libelle ne servit qu'à les faire connoître encore mieux. Le Parlement emploia toute sorte de moiens pour les engager à étouffer une affaire, qui ne pouvoit qu'avoir pour eux les suites les plus fâcheuses; mais ils aimerent mieux tout risquer, que de rien relâcher de leur entreprise. Ainsi le Doien du Parlement, fatigué de leurs importunités, rapporta l'affaire. On lût ensuite en plein Parlement la premiere, la seconde & la troisiéme Lettre avec tous les Ecrits des Jésuites. On ne concevoit pas comment ces Peres qui voioient la disposition des Esprits, n'emploioient pas le crédit qu'ils avoient dans le Parlement, pour étouffer une affaire dans laquelle il étoit évident qu'ils devoient succomber. Mais comme s'ils eussent été frappés d'un esprit de vertige, ils ne cesserent point de la poursuivre.

Ils emploierent les promesses & les menaces ; ils solliciterent les femmes & les enfans des Magistrats ; ils promirent de grandes récompenses à ceux qui condamneroient Wendrock ; & menacerent ouvertement de Lettres de Cachet ceux qui refuseroient de le faire. Un d'eux nommé le Pere Duchêne fit courir un petit Ecrit, où il tâchoit de prouver, qu'on ne pouvoit soutenir ni absoudre Wendrock sans commettre un péché mortel.

Ces excès faisoient de plus en plus connoître les Jésuites, & chacun parloit d'eux assez librement & leur rendoit justice. Il y eut même des Prédicateurs qui s'éleverent publiquement contre l'Apologie des Casuistes, & contre leurs relâchemens. Ces Peres admiroient le prodigieux changement arrivé à leur égard dans cette grande ville, où ils regnoient auparavant sans contradiction. Ils disoient sans détour, que l'esprit d'erreur s'étoit emparé de toute la Ville de Bordeaux. Ils commencerent alors à se défier du succès de leur entreprise. Leur conduite annonçoit assez leur embarras. Tantôt ils pressoient le jugement de l'affaire par des ordres qu'ils obtenoient de la Cour : tantôt ils faisoient naître des incidens pour le differer. Chaque jour ils mettoient en œuvre de nouvelles intrigues. Enfin ils en vinrent aux invectives les plus indécentes contre le Parlement, & ils menacerent de la damnation éternelle les Juges qui ne leur seroient pas favorables. Ils ajoutoient des menaces d'un autre genre. Ils publioient par-tout que la Cour feroit bientôt éclater son ressentiment ; & ils ne menaçoient de rien moins que de la potence, des personnes de la premiere distinction.

Deux jours avant que l'affaire dût être jugée, un des principaux Jésuites de Bordeaux, disoit que la chose n'en demeureroit pas là, qu'on porteroit le Livre à Rome; qu'on y déféreroit l'Arrêt même du Parlement; qu'on savoit les noms des Juges qui étoient pour Wendrock, & ceux des Ecclésiastiques & des Religieux qui avoient sollicité en sa faveur; que puisqu'on ne vouloit pas en croire les Jésuites, ce ne seroit pas leur faute si les uns étoient rélegués en Normandie, & les autres dans une autre Province du Royaume; qu'il n'étoit pas extraordinaire, qu'on trouvât dans les Parlemens des gens qui favorisoient l'hérésie; que les premiers qui embrasserent l'hérésie de Calvin, étoient du Parlement de Paris. MM. du Parlement de Bordeaux mépriserent tous ces discours & d'autres encore plus ridicules.

XXVI. Arrêt favorable au Livre de Wendrock, qui est envoié par le Parlement à la Faculté de Théologie pour être examiné sur le fond de la Doctrine.

Enfin le 3. Mai 1660. les Grand-Chambre & Tournelle Criminelle assemblées, on examina d'abord un nouveau Mémoire qu'on avoit présenté contre Wendrock, & où l'on avoit enchéri sur les anciennes accusations. Il fut lû avec beaucoup d'attention & rejetté avec un extrême mépris. Ensuite le Doien des Conseillers ouvrit les avis, par un fort beau Discours, dans lequel, après avoir donné une idée fort juste de ce qui regardoit la Doctrine, il conclut à ce que le Livre fut renvoié pour ce chef à la Faculté de Théologie. Il passa ensuite aux autres accusations de sédition & de scandale. Il montra que le Livre ne contenoit rien d'injurieux contre la personne du Roi, ni de séditieux contre l'Etat, ni de contraire aux bonnes mœurs.

Son avis fut suivi par la plus grande partie des Juges, & appuié par de nouvelles raisons. Le Parlement rendit donc un Arrêt qui y étoit conforme. Quoique Wendrock eut été renvoié à la Faculté de Théologie, pour y être examiné sur l'accusation d'hérésie, il y a bien de l'apparence néanmoins que le Parlement qui ne souhaitoit que la paix, n'en auroit pas pressé l'examen. La Faculté de son côté n'étoit point disposée à entrer d'elle-même dans cette aff[illegible] Mais les Jésuites les y obligerent. [illegible]inrent des Lettres de la Cour qui [illegible] du retardement de la décision ; [illegible]ontraignirent en quelque sorte le Parlement d'envoier le Livre à la Faculté, qui ne put s'empêcher d'en prendre connoissance. Alors les Jésuites firent tous leurs efforts pour ébranler les Examinateurs par les menaces les plus terribles. Ils déclarerent à M. Lopez l'un de ces Docteurs, Chanoine & Théologal de l'Eglise Métropolitaine, qu'il ne devoit plus compter sur son bénéfice, s'il renvoioit Wendrock absous. On emploia d'autres menaces pour intimider les Religieux.

XXVII. Le Livre est approuvé par la Faculté de Théologie & par toute l'Université.

Après que les Examinateurs eurent arrêté entre eux, que le Livre ne contenoit aucune hérésie, & qu'ils en eurent dressé l'acte, ils crurent devoir le porter à l'Assemblée générale de l'Université, afin de rendre leur Déclaration plus autentique. Il se tint donc le six Juin chez les Carmes, une seconde Assemblée de l'Université sur cette affaire. Lorsque le Recteur en eut selon la coutume exposé le sujet en peu de mots, les Professeurs en Théologie requirent qu'il leur fût permis d'en rendre compte avec plus d'éten-

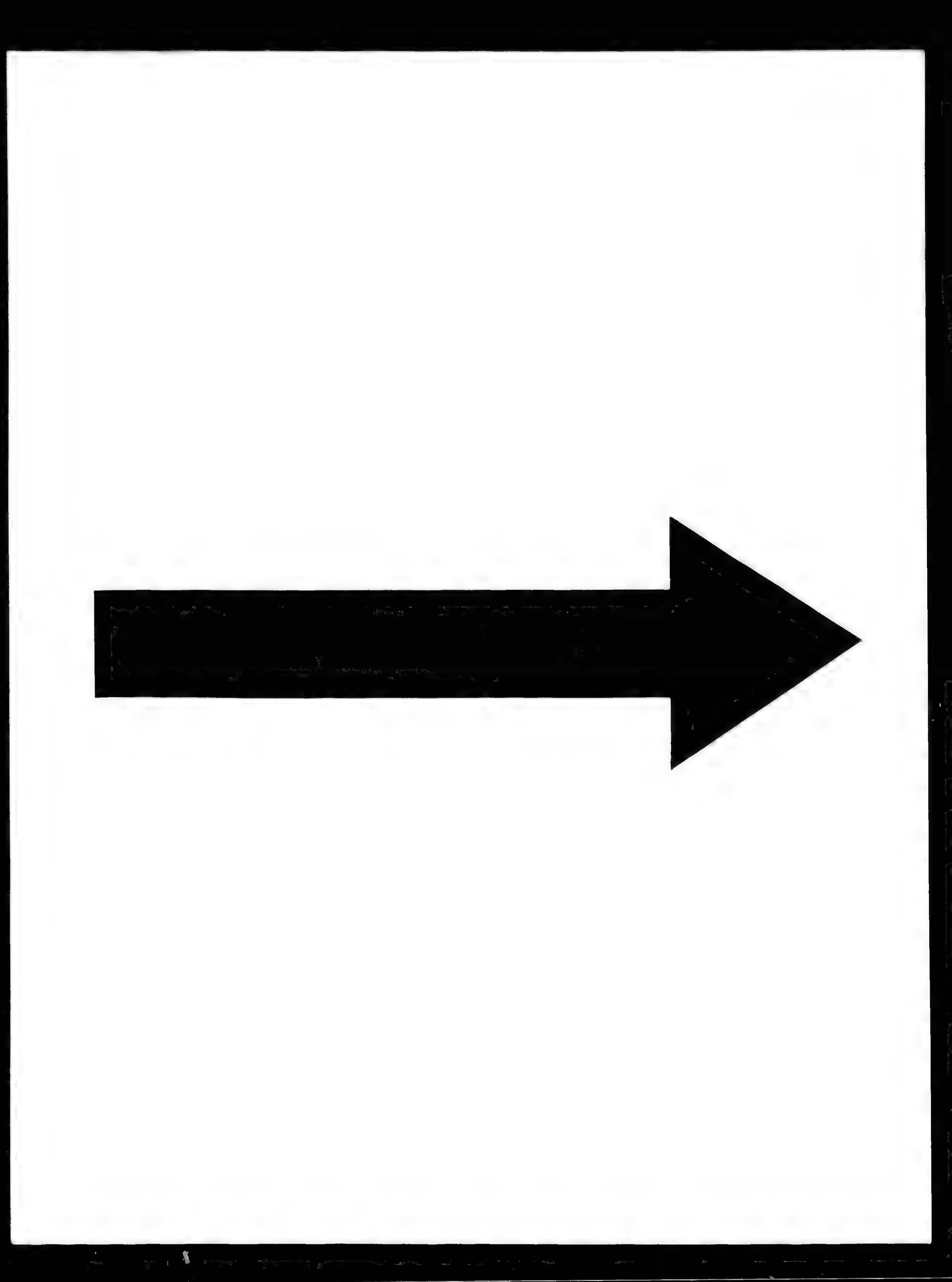
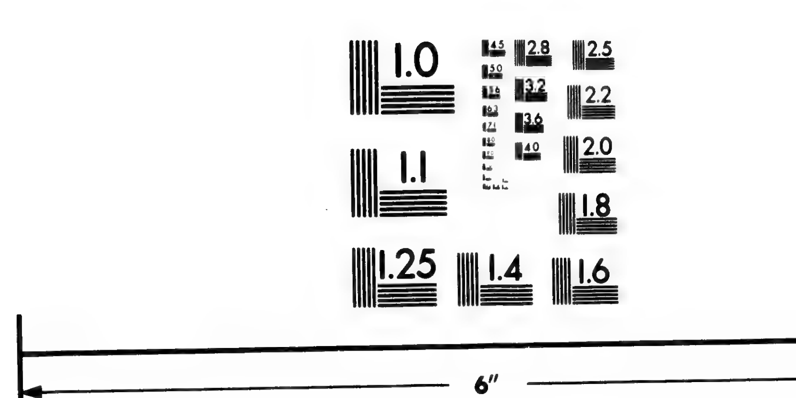
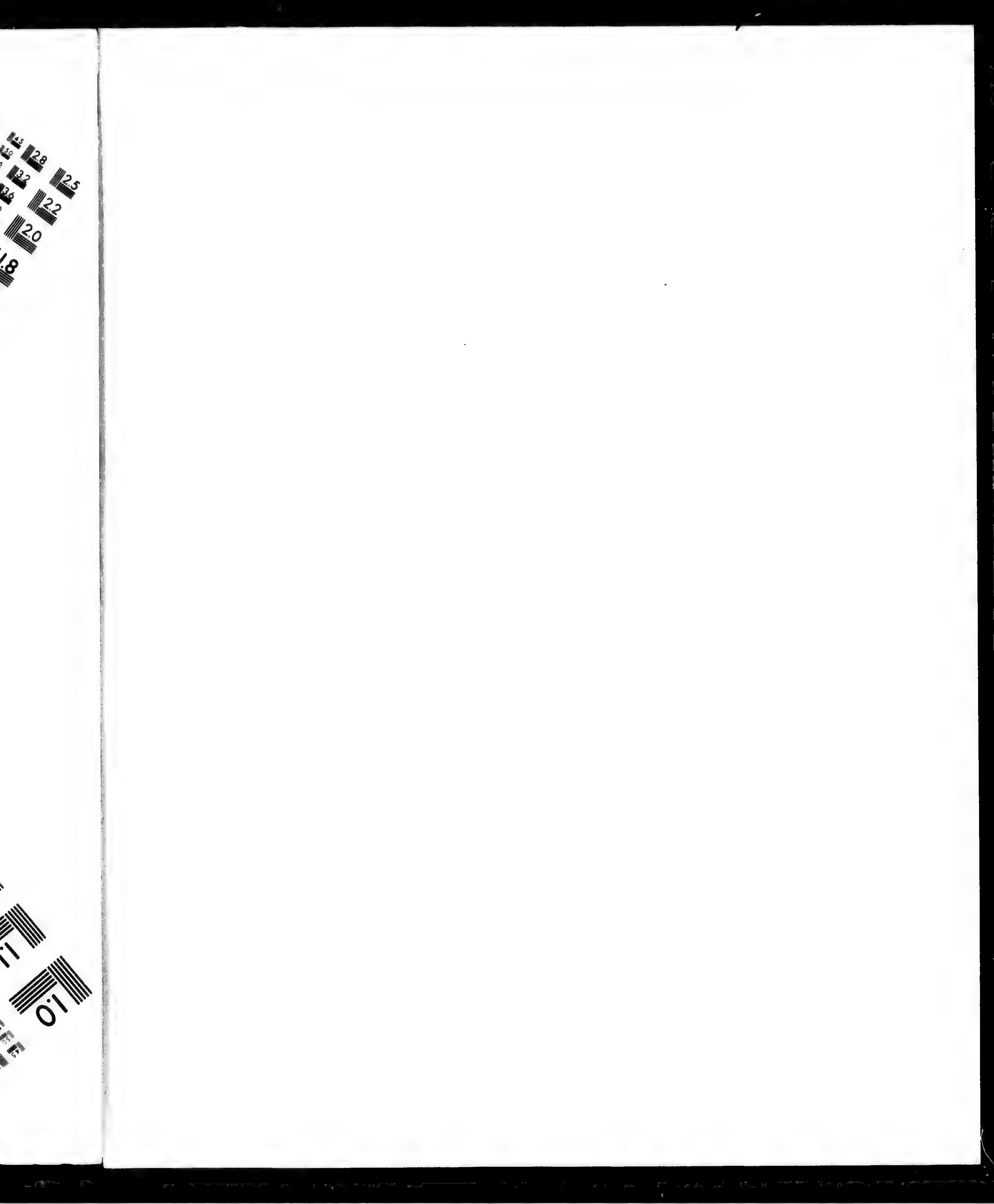


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





due à l'Assemblée. Alors le Théologal expliqua avec beaucoup de netteté l'état de la question. Il montra quel jugement on devoit porter de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld : il fit voir que cette Faculté de Théologie n'avoit aucune autorité sur les autres ; que la proposition que M. Arnauld avoit avancée d'après saint Augustin, ne devoit pas être plus hérétique dans M. Arnauld que dans Saint Augustin, & qu'enfin la Sorbonne ne s'attribuoit pas le droit de former des Articles de foi. Il passa ensuite à la dispute du Jansénisme. Il distingua avec beaucoup de netteté & de justesse la question du fait d'avec celle du droit : il fit voir, que jamais aucun Théologien n'avoit accordé au Pape l'infaillibilité dans les faits ; que les faits ne pouvoient être matiere d'hérésie ; & qu'ainsi le Livre de Wendrock en étoit entiérement exempt, puisqu'on ne pouvoit lui rien reprocher, si non d'avoir douté d'un fait ; & qu'il contenoit d'ailleurs une Doctrine très-saine & une Morale très-pure. Les autres Professeurs approuverent ce qui venoit d'être dit par le Théologal. Quelques-uns y ajoutérent très-judicieusement que leur Déclaration n'étoit pas même contraire à la censure de Sorbonne, parce que cette censure n'avoit pas condamné la proposition de M. Arnauld dans le sens de la Grace efficace, qui étoit le seul dans lequel le Livre de Wendrock la soutenoit, & dans lequel ils déclaroient qu'elle ne méritoit aucune censure.. Cet avis fut approuvé de toute l'Assemblée, & il fut arrêté d'un commun consentement, que la Déclaration des Docteurs seroit inserée dans les Actes de l'U-

niversité, & communiquée à l'Avocat Général.

XXVIII. Conduite des Jésuites dans cette occasion.

Après ce jugement solemnel des Docteurs, il semble qu'il ne manquoit plus rien à la justification de Wendrock : son innocence étoit pleinement vengée. Le mépris que le Parlement avoit fait des accusations de scandale & de sédition, & la Déclaration de la Faculté de Théologie sur l'accusation d'hérésie, avoient renversé tous les desseins des Jésuites. Mais il semble qu'il manquoit encore une chose à l'instruction du Public. Il falloit que les Jésuites montrassent en leurs personnes à toute la Ville de Bordeaux, jusqu'à quel excès peut se porter l'obstination à soutenir les calomnies les plus odieuses ; & que leur conduite convainquit tout le monde de la justice des reproches que leur faisoit Montalte. C'est ce que ces Peres firent avec tant d'éclat, que l'on peut dire que jusques-là ils avoient été modérés, en comparaison des Scènes qu'ils donnerent pour lors au Public ; car ils ne garderent plus de mesures ni dans leurs entretiens particuliers, ni même dans leurs Sermons : il sembloit qu'ils eussent oublié toutes les régles de la modestie, de la bienséance & de la bonne foi, ou plûtot qu'ils eussent entierement perdu la raison & le bon sens. Je craindrois d'abuser de la patience du Lecteur, si je rappellois ici les discours passionnés que leurs Peres Duchêne & Galicier débiterent à cette occasion dans leurs Sermons, & dont M. Nicole rapporte quelques traits dans le quatriéme Avertissement, qui est à la tête de Wendrock dans les dernieres éditions.

XXIX. Ils publient

Ils ne se contenterent pas de déclamer

des Ecrits ausquels MM. Arnauld & Nicole répondent. Ils obtiennent de la Cour des Commissaires qui les servent à leur gré.

contre Wendrock & contre les Professeurs dans leurs Sermons & dans leurs entretiens, ils le firent encore dans des Ecrits publics. M. Nicole qui s'étoit tû jusques-là, se crut obligé de rompre le silence, & il publia la même année 1660. *la premiere & la seconde défense des Professeurs en Théologie de l'Université de Bordeaux*. M. Arnauld eut quelque part à ces Ecrits, aussi-bien qu'à trois autres que produisit ce même différend. Comme les Jésuites craignirent, que si la déclaration des Professeurs en Théologie de l'Université de Bordeaux étoit portée au Parlement, on n'y donnât un Arrêt favorable à Wendrock, ils engagerent M. le Tellier Sécrétaire d'Etat, à écrire à M. de Pontac premier Président, pour qu'il ne donnât point d'autre Arrêt sur cette affaire, mais qu'il la laissât en l'état où elle étoit: ce qui leur réussit. Ils agissoient en même-tems du côté de la Cour, pour faire condamner Wendrock par le Conseil du Roi; & ils obtinrent que ce Livre seroit examiné par des Evêques & des Théologiens nommés par le Con[illegible]. Ces Examinateurs furent quatre Ev[illegible] & neuf Docteurs, tous dévoués à la Société. L'examen ne fut pas long, ils donnerent bientôt leur *Avis doctrinal* dans lequel ils disoient, que les héréfies de Jansénius que l'Eglise avoit condamnées, se trouvoient tant dans les Lettres de Montalte, que dans les Notes de Wendrock; & que ce Livre devoit subir la peine que les Loix ordonnent contre les Libelles diffamatoires & les Livres hérétiques. Cette censure aiant été produite au Conseil le 23 du même mois de Septembre, Sa Majesté ordonna le même

jour, que le Livre de Wendrock seroit remis pardevant le sieur d'Aubray, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, pour, à la diligence du Procureur du Roi, le faire lacerer & brûler à la Croix du Tiroir, par les mains de l'Exécuteur de la Haute-Justice. M. le Chancelier Phelippeaux eut beaucoup de peine à signer cet Arrêt, dont il sçavoit que le fondement étoit contraire à toute équité ; & ce ne fut qu'après un commandement exprès du Roi, qu'il le signa le premier d'Octobre. Le Lieutenant Civil rendit la Sentence le huit du même mois, & le 14 suivant l'Arrêt fut exécuté.

XXX. Les Jésuites surprennent un Ordre du Roi qui interdit la Faculté de Théologie de Bordeaux. Rétablissement de la Faculté.

Ce foible avantage rendit les ennemis de Wendrock plus hardis ; & ils entreprirent de se venger aussi des Théologiens de Bordeaux qui avoient été favorables au Livre de Wendrock. Ils les décrierent auprès des Puissances, & firent entendre au Roi, qu'ils avoient ouvert sans permission une Ecole de Théologie, dont ils se servoient pour favoriser les erreurs du tems, approuver des Livres hérétiques, & imposer des taxes sur les Ecoliers, qui vouloient prendre des degrés dans l'Université de Bordeaux. En conséquence fut rendu le cinq Novembre un nouvel Arrêt du Conseil, qui ordonnoit aux Professeurs de rapporter dans l'espace de deux mois leurs Lettres & leurs Titres, & leur défend par provision de faire aucune leçon de Théologie dans l'Université de Bordeaux ni ailleurs, ni de prendre la qualité de Professeurs Royaux. Cet Arrêt causa une extrême surprise, & il ne fut pas difficile d'appercevoir que c'étoit le fruit d'une cabale puissante. On dévoila cette conduite dans un écrit qui

parut peu de tems après sous le Titre de *Motifs pour faire voir que l'Arrêt portant interdit de l'exercice de Théologie à Bordeaux, a été donné par surprise.* En effet, Sa Majesté étant mieux informée de la vérité des faits, rétablit ces Professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, par un Arrêt de son Conseil donné en 1662. L'injustice & le mensonge n'ont qu'un tems : le moment vient enfin où la vérité & la justice prévalent.

VII.

XXXI. Les Jésuites font de nouvelles Apologies de leurs Casuistes. Censure de Sorbonne contre *Amadée.*

Le Pere Pirot ne fut pas le seul Jésuite qui osa faire l'Apologie des Casuistes. Le Pere Moïa Jésuite Espagnol, Confesseur de la Reine Douairiere d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, en fit une seconde. Le P. Fabri l'un des plus considérables de la Société, & du nombre des Pénitenciers de Saint Pierre du Vatican, en fit une troisiéme sous le nom de Bernard Stubrock. Il en a ensuite composé une quatriéme en deux volumes in-folio, qui a été approuvée par le Pere de la Chaise Confesseur du Roi très-Chrétien, & par huit autres Jésuites du premier Ordre. Elles ont toutes été condamnées solemnellement, sans que la Société ait jamais voulu renoncer à ses maximes. Elle n'a point eu plus d'égards aux Décrets des Souverains Pontifes, qu'aux Censures des Evêques & des Universités. Depuis toutes celles dont nous avons parlé, la Faculté de Théologie de Paris censura le Livre du Jésuite Moïa caché sous le nom d'*Amadæus Guimenæus*, qui étoit tombé dans des relâchemens si horribles, que la Faculté n'osa faire traduire en François ses Pro-

Dupin tom. 3. p. 274. & suiv.

positions sur l'impureté, ni même les mettre tout au long en Latin dans la Censure; & qu'elle se contenta de les désigner par les premiers mots, de peur d'offenser la modestie & la pudeur des oreilles chastes. Elle déclara ces Propositions honteuses, scandaleuses, impudentes & détestables, & telles, qu'il faut entierement les bannir de l'Eglise & de la mémoire des hommes.

XXXII. Bulle d'Aléxandre VII. contre la Censure de Sorbonne. M. Arnauld fait des *remarques* sur cette Bulle.

Comme en même-tems que la Faculté fit cette Censure, elle en donna aussi une autre contre Jacques *Vernant* Carme qui avoit établi les opinions les plus outrées touchant la puissance des Papes; le Pape Aléxandre VII condamna ces deux Censures par une Bulle qui fut supprimée par le Parlement. M. Arnauld fit contre cette Bulle des *Remarques* qui étoient dignes de son zéle pour la vérité. Elles commencent ainsi: » La nouvelle Bulle du Pape contre les Censures de Sorbonne, est peut-être la chose la plus monstrueuse & la plus étonnante que l'on ait jamais vûe dans l'Eglise Catholique. Ces Censures qu'elle condamne sont les plus belles, les plus modérées, les plus hors de prise, les plus indubitables & les plus nécessaires que la Sorbonne ait jamais faites. Dans celle du Livre de Vernant, la Faculté n'a fait que renouveller plusieurs de ses anciennes Censures contre de sémblables erreurs, en demeurant dans les termes d'une exacte modération; & dans celle d'Amadée, elle n'a fait que suivre les Censures des Evêques de France & de Flandre, de la Faculté de Louvain, & les siennes propres, en condamnant des impiétés qui font horreur à tous ceux qui ont quelque sentiment du

Christianisme. » Pour montrer combien cette Bulle est étonnante, M. Arnauld rapporte plusieurs propositions du Livre du Pere Moïa, où les plus grands crimes sont autorisés, & dit que toutes les qualifications que le Pape donne très injustement aux Censures de Sorbonne, peuvent être données très-justement à sa Bulle.

XXXIII. Morale des Casuistes condamnée par les Papes. M. Arnauld dénonce des Théses où les Jésuites enseignoient le péché Philosophique.

Les Jésuites continuant toujours d'enseigner leur mauvaise Morale, le Pape Aléxandre VII. condamna un grand nombre de leurs Propositions en *1665* & *1666*. Innocent XI en condamna encore un plus grand nombre en 1679. Mais la Société par son invincible obstination à soutenir toujours les mêmes erreurs, fit voir combien elle se mettoit peu en peine de toutes ces condamnations. M. Arnauld dénonça à l'Eglise l'hérésie du péché Philosophique soutenue dans une These à Dijon par le Pere Meunier Jésuite au mois de Juin *1686*. Voici sa proposition. » Le péché Philosophique ou Moral est une action humaine contraire à ce » qui convient à la nature raisonnable & à » la droite raison ; mais le péché Théologique mortel est une libre transgression » de la Loi de Dieu. Le péché Philosophique » quelque grief qu'il puisse être, étant commis par celui, ou qui n'a point de connoissance de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu, peut être un péché fort » grief, mais n'est point une offense de » Dieu, ni un péché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mérite la peine éternelle. » Cette dénonciation souleva tout le monde contre une Doctrine qui excempteroit de péché mortel les Athées

& les libertins, qui commettent tous les crimes imaginables sans penser à Dieu. Les Jésuites voiant l'indignation du Public, montrerent leur embarras dans les Ecrits qu'ils firent contre la dénonciation. Ils n'osoient pas défendre cette Doctrine, & ils ne vouloient pas l'abandonner. Ils prétendirent que leur Professeur de Dijon étoit bien éloigné de penser, qu'il y eut réellement quelqu'un qui commît des péchés purement Philosophiques qui ne fussent pas en même-tems Théologiques, & qu'il avoit seulement fait une supposition d'un cas Métaphysique & qui n'arrivoit jamais.

XXXIV. Autres dénonciations faites par M. Arnauld. Le Pape condamne la Thése des Jésuites.

Mais M. Arnauld prouva dans les dénonciations suivantes, que non-seulement le Professeur de Dijon, mais plusieurs autres de leurs Auteurs, admettoient dans la pratique des péchés purement Philosophiques, & il leur produisit entre autres dans sa cinquiéme dénonciation le Pere Béon, qui en 1689 trois ans après la Thése de Dijon avoit soutenu publiquement à Marseille, qu'il se commettoit effectivement des péchés purement Philosophiques, sinon par les Chrétiens adultes, du moins par les enfans, par les gens grossiers, par ceux qui habitent les forêts, par les Barbares, &c. Enfin tout le crédit des Jésuites ne put empêcher que la Thése soutenue à Dijon, ne fut condamnée comme hérétique par un Décret d'Aléxandre VIII. du 24 Août 1690. Quelque protestation que les Jésuites aient fait alors, qu'ils ne tenoient point à cette Doctrine, & qu'ils étoient prêts à la condamner & à l'abandonner, il parut évidemment par tout ce qui est arrivé depuis, qu'ils y ont toujours

été attachés, & qu'ils n'attendoient qu'un tems plus favorable, pour la soutenir à découvert.

XXXV. Artifice des Jésuites par rapport à une Thése soutenue à Pont-à-Mousson, & que M. Arnauld avoit aussi dénoncée.

On condamna par le même Décret cette Proposition que les Jésuites avoient soutenue à Pont-à-Mousson le 14 Janvier 1689. que *l'homme n'est point obligé d'aimer sa fin derniere* (qui est Dieu) *ni dans le commencement, ni dans le cours de sa vie Morale.* C'étoit encore M. Arnauld qui avoit dénoncé cette proposition par un écrit d'une feuille. M. Dodart Médecin de Madame la Princesse de Conty, & très attaché à la vérité, parla au Roi de cette proposition. Sa Majesté en fit des reproches au Pere de la Chaise, & les Jésuites publierent deux Censures de cette proposition, qu'ils disoient avoir été faites par la Faculté de Théologie de Pont-à-Mousson, à laquelle ils se vantoient de l'avoir eux-mêmes déférée. Ces Censures furent répandues à la Cour avec affectation; mais elles ont été entiérement inconnues par-tout ailleurs, & même à Pont-à-Mousson. Les Jésuites après les y avoir fait imprimer, en enleverent tous les exemplaires, & les Docteurs de la Faculté de Pont-à-Mousson n'ont eu connoissance de cette Censure que par le bruit public; n'aiant jamais été assemblés pour ce sujet comme la Censure le porte. De sorte que cette Censure ne fut faite que pour la montre. Ce fut proprement une Comédie où les Jésuites jouoient la Cour. Ils n'avoient garde de faire assembler la Faculté & de charger ses registres d'une Censure, qui auroit déposé dans la suite contre une Doctrine qu'ils n'abandonnoient pas: ils prirent le parti

de forger ce phantôme de Censure, & de lui faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaise humeur où l'on y étoit contre eux; & après avoir produit l'effet qu'ils desiroient, ils l'ont fait disparoître.

VIII.

XXXVI. La Morale des Casuistes condamnée par l'Assemblée du Clergé de France de 1700. Censure de M. d'Arras.

En 1696 ils soutinrent à Reims des Théses que M. le Tellier qui en étoit Archevêque, condamna. L'Assemblée générale du Clergé de France de 1700. fit éclater son zéle contre la mauvaise Morale; & qualifia même plusieurs Propositions en particulier, afin d'en inspirer plus d'horreur. Elle se plaignit de *l'affoiblissement de la foi, du refroidissement de la charité, du relâchement de la discipline, de la corruption des mœurs, & du débordement des fausses opinions.* La même Assemblée rappella le jugement que celle de 1656. avoit porté de cette pernicieuse Doctrine, qui s'attribue le nom de science, & qui apprend aux hommes, non à former leur conduite sur les maximes de l'Evangile, mais à accommoder les préceptes de Jesus-Christ à leurs intérêts & à leurs passions, & à rendre par une vaine & fausse Philosophie toutes choses incertaines & problêmatiques dans la Morale Chrétienne. En 1703. M. l'Evêque d'Arras (Seve de Rochechouart) fit une Censure de la Théologie Morale du Pere Gobat Jésuite, & en tira trente deux propositions qui font horreur. Ce Prélat termine sa Censure en représentant *la Société comme une pépiniere, où s'élévent des gens destinés à ravager la vigne du Seigneur.*

XXXVII. Attachement persévérant des Jésuites à la mauvaise Morale.

En 1722. M. de Lorraine Evêque de Bayeux condamna des Thèses que les Jésuites avoient soutenues à Caen, & qui avoient été déja censurées par la Faculté de Théologie. Cet Illustre Prélat parle ainsi de ces Thèses à son Clergé. » Nous ne doutons point qu'à » la simple lecture de ces propositions, vo- » tre pieté n'ait été allarmée. Vous voiez » qu'on y attaque avec artifice le grand pré- » cepte de l'amour de Dieu, en réduisant à » un simple conseil de perfection, l'étroite » obligation de lui rapporter par amour » toutes nos actions comme à la fin dernie- » re . . . On s'abandonne sur cela à des excès » dont d'honnêtes Payens auroient rougi. » On ose enseigner qu'il n'y a nulle obliga- » tion de rapporter ses actions à une fin » bonne & honnête : Que l'homme, comme » les bêtes brutes peut agir pour le plaisir » sensible ; & qu'il peut s'y fixer, pourvû » qu'il agisse avec connoissance, le regar- » dant comme permis, de sorte qu'en vou- » lant distinguer l'homme de la bête, on » le justifie par l'endroit même qui le rend » coupable, c'est-à-dire par la connoissance » avec laquelle il se porte au bien sensi- » ble, & s'y fixe contre l'ordre, sans un » rapport au moins virtuel à Dieu, comme » à la fin derniere. » La même année M. l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) condamna par deux Ordonnances plusieurs propositions que les Jésuites avoient enseignées dans leurs cahiers. Dans une de ces propositions le Pere Charly *excuse de vol ceux qui prennent le bien d'autrui dans une nécessité grave ;* & il donne ce nom à celle *où un Gentilhomme seroit obligé de se mettre en ser-*

vice, & où un artisan se verroit réduit à mendier. Dans une autre Proposition il soutient que *Dieu veut (indirectement) qu'un homme mente, supposé que par une erreur invincible, cet homme croie qu'il est bien de mentir dans de telles circonstances.* Ces erreurs & plusieurs autres ont été condamnées à Rhodez ; mais elles ont été enseignées en beaucoup d'autres villes. Les Peres Charly & Cabrespine n'ont dicté à Rhodez, comme ils l'ont dit eux-mêmes pour leur défense, que ce qu'ils avoient appris de leurs maîtres, & que ce qu'enseignoient les Peres Chiron & Bellot dans leur College de Toulouse, où les Jésuites de toute la Province étudient la Théologie. Enfin nous avons vû plusieurs années après, avec quelle audace la Société soutint ses principales maximes dans sa *Remontrance* à M. de Cailus Evêque d'Auxerre, qui les avoit condamnées.

Nous ne rappellons ces condamnations plus récentes de leur Morale, que pour montrer que les Jésuites sont toujours les mêmes. On a fait des volumes entiers pour y recueillir leurs erreurs, sans qu'il ait été possible d'épuiser la matiere. Outre la quantité prodigieuse de Livres de Théologie & de Morale qu'ils ont fait, & qui sont tous infectés des mêmes principes : qui pourroit rassembler toutes les fausses maximes qu'ils dictent à leurs Ecoliers dans tous les lieux où ils enseignent la Théologie ? C'est-là qu'ils répandent leur nouvelle Doctrine avec d'autant plus de hardiesse, qu'ils craignent moins l'indignation du Public, & qu'ils n'ont pour témoins de leurs excès, que des jeunes gens sans lumiere & prévenus en leur faveur.

ARTICLE XXII.

Morale Pratique des Jésuites. Leur conduite dans les différentes parties du Monde.

I.

I. Les Jésuites suivent dans leur conduite les maximes qu'ils enseignent. Raisons qui ont porté MM. de Port-Royal à faire connoître la Morale Pratique de la Société.

Préf. du 1. *vol. de la Mor. Prat.*

NOus avons vû dans les articles précédens les principes & les maximes des Jésuites sur la Morale. Nous allons voir dans celui-ci leur conduite & leurs œuvres. » Rien n'est plus déplorable que de voir ces Peres suivre dans la pratique toutes les maximes de leur Morale corrompue, & ne permettre rien aux autres contre la Loi de Dieu, qu'ils ne fassent eux mêmes pour leur propre satisfaction ou pour la gloire de leur Société. On ne sauroit mieux faire sentir combien les relâchemens qu'ils autorisent sont dangereux, qu'en découvrant les abîmes où ils les ont précipités. » C'est dans cette vûe que MM. de Port-Royal ont crû devoir donner au Public un Ouvrage considérable, qui a pour titre: *La Morale Pratique des Jésuites, &c.* » Qu'ils ne s'imaginent donc point, dit-on dans la préface, qu'on ait recueilli toutes les Pieces qui composent ce Recueil, dans le dessein de leur nuire & de les décrier par malignité. On n'y a été porté que par la charité que l'on a pour eux, & par la douleur que l'on a de

les voir dans de si malheureux engagemens. On gémit de ce qu'ils sont la cause de la perte de tant d'ames qu'ils séduisent & qu'ils entraînent avec eux dans le précipice. On déplore l'obstination avec laquelle ils ferment les yeux aux lumieres que les Pasteurs de l'Eglise leur présentent pour sortir de leurs égaremens. Enfin on tremble en considérant qu'ils accomplissent tous les jours à la lettre les prédictions qui ont été faites d'eux à la naissance de leur Société.

Dès son origine Dieu a suscité des hommes éclairés & pleins de son Esprit, qui ont prévû tous les maux qu'elle causeroit à l'Eglise. N'est-ce pas un jugement terrible de Dieu sur les Jésuites, & même sur toute l'Eglise, qu'après tant de tristes prédictions on les ait laissé s'élever à ce degré de puissance & d'autorité, qui fait qu'ils voient à leurs pieds presque tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde; qu'ils sont maîtres des consciences; qu'ils dominent les Evêques, & que souvent même ils entreprennent contre les Souverains? » Rien d'ailleurs n'étoit plus propre à dissiper le phantôme de Jansénisme, que de montrer à toute la terre, combien les Jésuites, qui seuls ont intérêt de le réaliser, se sont rendus indignes de toute créance.

II.

II. Ce que renferme le premier volume de la Morale Pratique.

Le premier volume de la Morale Pratique parut en 1669. & le second en 1682. C'est un Recueil de plusieurs piéces originales touchant la conduite que les Jésuites tenoient dans tous les vastes païs où ils sont répandus, & surtout parmi les Nations nou-

vellement découvertes. Ces piéces prouvent qu'ils y mettoient en usage une fausse & indigne politique, pour s'insinuer dans l'esprit des Princes, & qu'ils entroient dans des ménagemens pour l'Idolâtrie, qui étoient aussi honteux pour la Religion, qu'ils étoient pernicieux pour ceux qu'on attiroit par ces sortes de voies à en faire profession; qu'ils y faisoient paroître un esprit de domination & d'indépendance, qui les avoit portés aux dernieres cruautés contre les saints Evêques qui n'avoient pas voulu se soumettre aveuglément à eux, & une avarice insatiable qui les avoit engagés à commettre les injustices les plus criantes. Les deux premiers volumes ont pour Auteur l'illustre M. de Pont-Château.

Il est démontré dans le premier, que Dieu a abandonné ces Peres à un orgueil & à une avarice sans bornes. On y donne des extraits fidéles de l'*Image de leur premier siécle*, qui montrent quelle idée ils ont d'eux-mêmes. Les autres piéces autentiques découvrerent les artifices, les injustices, les violences qu'ils ont emploiés pour s'enrichir. » Ils ne peuvent pas se plaindre, de ce qu'on attribue tous ces désordres à la Société; puisque quand ce ne seroit que des particuliers qui les auroient commis, on seroit en droit de les lui imputer, parce qu'elle les autorise par la Doctrine qu'elle défend, & par l'impunité qu'ils trouvent dans son sein. Mais au reste on ne rapporte dans ce Recueil, que ce qui a été commis par des Maisons & des Provinces entieres, & dont la Société a pris hautement la défense. Ainsi on ne parle pas d'un très-grand nom-

re d'Hiſtoires, dont on a en main des Mémoires très-amples, très-certains, très-circonſtanciés, qui prouvent évidemment qu'il n'y a point d'excès dont ils ne ſoient coupables. On a voulu ſurtout éviter tout ce qui pouvoit bleſſer la modeſtie des Lecteurs ; c'eſt pour cela qu'on a ſupprimé abſolument ce qui ſe paſſe dans la direction des Monaſteres de filles, & dans leurs Colleges. On ſent aſſez qu'aiant abandonné les régles de l'Evangile pour ſuivre leurs vains raiſonnemens, ils méritoient d'être livrés à la dépravation de leur cœur. On n'oſe pas eſpérer que ces Peres profitent de la manifeſtation de leurs égaremens, parce qu'ils ne reviennent jamais des engagemens qu'ils ont pris. Comme ils ont une obſtination invincible à prendre la défenſe de leurs plus grands excès, il faut auſſi avoir une conſtance infatigable à les leur reprocher, & à les expoſer aux yeux de l'Univers. »

III.

III. Idée que les Jéſuites donnent d'eux-mêmes dans un Livre qu'ils ont fait à leur louange. Repréſentation aſſortie à cette idée.

Les Jéſuites firent imprimer en Flandre en 1640. le Livre intitulé, l'*Image du premier ſiécle de la Société de Jéſus*. Leur deſſein a été d'y repréſenter tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur établiſſement en 1540. On ne ſauroit ouvrir ce Livre ſans admirer à quel excès d'aveuglement la vanité de ces Peres les a conduits. » La Société, eſt ſelon » eux, le chariot de feu d'Iſrael, une trou- » pe d'Anges lumineux & brûlans. Ses mem- » bres ſont tous éminens en doctrine & en » ſageſſe. C'eſt la compagnie des parfaits. » Ils ſont tous des Lions, des Aigles, des

» Héros, des hommes choisis, des foudres
» de guerre. Ils naissent tous le casque en
» tête; chacun vaut une armée. » Comme
ces Peres se disent *Prophétes*, ils ne se contentent pas d'exprimer les choses magnifiques qu'ils ont à dire de leur Compagnie par des discours étudiés en Prose & en Vers; mais pour imiter les Prophétes de l'Ancien Testament, ils parlent par des actions & par des représentations qui frappent les yeux. Cela s'est vû dans la Ville de Goa, lorsque pour célébrer leur année Séculaire, ils firent traîner un char de triomphe où la Société étoit représentée avec toute la pompe & l'éclat dont ils se purent aviser. Il est vrai que ce char ne fut pas enlevé dans l'air comme celui d'Elie; mais en récompense il fut vû d'un plus grand nombre de personnes, & roula par toute la Ville avec l'acclamation de tous ceux qui le virent promener. Ils n'allerent point chercher des Anges au Ciel pour le conduire, cela eût été trop pénible; ils les choisirent parmi leurs Ecoliers, qui devinrent des Anges en changeant d'habits. Alors ces jeunes Anges parés de robes blanches & d'ailes de toutes couleurs, furent emploiés à tirer quelques-uns de ces Peres qui étoient dans ce char, & qui furent le spectacle de toute la Ville. »

Mor. Prat. p. 5.

» Ce triomphe étoit accompagné d'une Musique fort délicate, qui ne cessoit que par une autre plus mâle; composée de tambours & de trompettes, qui sonnoient l'allarme & la charge quand on arrivoit à quelque carrefour; car alors il falloit combattre des démons qui prétendoient arrêter le chariot, & empêcher *la Société triomphante*

P. 6.

d'achever sa carriere. Mais comme elle est toujours victorieuse de ses ennemis, ces combats finissoient toujours à son avantage; & les démons, choisis aussi-bien que les Anges, du nombre de leurs Ecoliers, étoient d'intelligence avec eux pour ne résister pas trop long-tems. Pendant qu'ils ne songeoient qu'à se divertir agréablement, un accident que toute leur prudence prophétique n'avoit pu prévoir, troubla la fête & fut d'un très-mauvais augure. Une des roües du Char triomphant s'engagea dans un trou, d'où toute la vertu des Elies qui y étoient conduits, & des Anges qui le tiroient ne le purent faire sortir. Il n'y eut point d'efforts que ces Anges ne fissent; mais toute leur puissance active, ne put jamais retirer le Char triomphant, de la situation incommode où il étoit. Alors, comme dans les grandes nécessités on se sert de tout, il fallut invoquer l'aide des diables pour sortir d'un si mauvais pas; ce qui réussit heureusement: mais ce ne fut pas sans donner à rire aux Spectateurs, & causer même du scandale à la plûpart, qui commencerent à dire publiquement, que les diables avoient pour le moins autant de part à la conduite & au triomphe des Jésuites, que les Anges.»

Quand on veut paroître constamment vertueux, il faut l'être en effet; & alors quelque chose qu'il arrive on l'est toujours. » Mais quand on n'est *Elu*, Saint, & conduit dans le Ciel que par emblême & par machine, tout est en désordre quand la machine manque. C'est ce qu'on peut voir encore par un autre accident qui arriva au mê-

me tems, & dans la même Ville. Un de ce Peres prêchant & faisant le paranymphe de la Société, la compara à une horloge qui est réglée & régle toutes choses. Mais comme il étendoit cette matiere le plus magnifiquement qu'il pouvoit, l'horloge de leur maison vint par malheur à sonner plus de cent coups, & par son déréglement causa un tel désordre dans tout l'auditoire, qu'on ne put s'empêcher de se mocquer du Prédicateur & de la Société, laquelle on disoit publiquement être à peu près juste & réglée comme leur horloge. »

IV. Autres éloges que se donnent les Jésuites.

Continuons de réduire à certains chefs les éloges que les Jésuites se prodiguent à eux-mêmes, en nous servant de leurs propres expressions. » La Société est un grand mira- » cle comme le monde, c'est pourquoi elle » n'a pas besoin d'en faire d'autres. C'est » une Société d'Anges, de nouveaux Apô- » tres, de nouveaux Samsons, pleins de » l'esprit du Seigneur & le plus parfait de » tous les Ordres. Elle est le Rational, ou » l'Oracle sur la poitrine du Grand Prêtre, » qui décide infailliblement *par elle*. » Ainsi le Pape n'est infaillible que quand il donne des Bulles favorables aux Jésuites. Mais il ne l'est point quand il en donne pour condamner leur Morale corrompue ou leurs pratiques idolâtres, parce qu'alors il ne décide pas par la Société.

Ibid. p. 11.

» Un Evêque en 1602. témoigna publi- » quement qu'il se glorifioit beaucoup plus » du titre de Confrere de nos Congréga- » tions, que de celui d'Evêque... Il n'y a » pas long-tems, qu'un Evêque du Royau- » me de Naples, qui pendant sa vie avoit

Ibid. p. 14.

» plus aimé sa mitre que la Société, dit en
» mourant : O sainte Société que je n'ai pas
» assez connue jusqu'à présent, & que je
» n'avois pas mérité de connoître ! tu es
» bien au-dessus des Crosses Pastorales, des
» Mitres, de la Pourpre des Cardinaux, des
» Sceptres, des Couronnes & des Empires.»
Un Evêque de France qui connoissoit mieux les Jésuites que ce Prélat Italien, & qui avoit une science plus Episcopale, disoit quelquefois à ces Peres, qu'il y avoit bien de la différence entre l'ordre des Evêques & le leur, puisqu'on ne pouvoit douter que l'institution du premier ne fût sainte, & que son autorité ne fût nécessaire pour la conservation de l'Eglise, quoique tous ceux qui y étoient élevés ne fussent pas saints; mais que pour les Jésuites, sans examiner ce que valoient les particuliers, tout le corps n'étoit gueres à estimer, étant plus probable que l'esprit du monde & la politique a plus contribué à son établissement, que l'esprit de Jesus-Christ; & que ce que Saint Ignace y a apporté de bon a été aussi-tôt ruiné par l'ambition intéressée de ceux qui lui ont succédé.

» Trois grands Archevêques de Malines qui ont possédé cette Dignité l'un après l'autre, & qui sont morts en réputation de sainteté, avoient aussi des pensées bien différentes de celles de cet Evêque Italien Car le plus ancien de ces trois Prélats a dit en parlant des Jésuites : *Isti homines in principio florebunt, sed posteà erunt execratio omni populo.* Son successeur disoit d'eux : *Isti homines turbabunt Ecclesiam.* Et le dernier a prophétisé d'eux en ces termes : *Isti homi-* *Ibid. p. 15. 16.*

nes fient ut stercus terræ. Ces hommes brilleront d'abord, mais ensuite ils seront en exécration à tout le peuple. Ces hommes troubleront l'Eglise. Ces hommes deviendront comme l'ordure de la terre. Enfin le Saint Evêque de Cahors (Solminihac) ne pensoit pas comme le Prélat Italien, quand il chargeoit M. l'Abbé du Ferrier de déclarer à ses illustres Collégues, qu'il étoit persuadé que les Jésuites sont *un fleau & une ruine pour l'Eglise.*

V. A quoi ils comparent leur Société.

Ibid. 16. & *suiv.*

Dans la magnifique estampe qui est au frontispice du gros Livre dont nous parlons, [l'Image du premier siécle] la Société est représentée comme une Vierge, qui a audessus de sa tête, trois Anges qui la couvrent de trois Couronnes, l'une de la Virginité, l'autre de la Doctrine, & la troisiéme du Martyr. A son côté droit, elle a un Ange qui sonne de la trompette & dit : *Ignace a accompli cent années*, & au côté gauche un autre Ange qui sonne aussi de la trompette & dit ; *Qu'il remplisse tout le monde. Totum impleat orbem.* Elle a au côté droit à ses pieds le Tems, & au côté gauche aussi *à ses pieds* une Mitre & un Chapeau de Cardinal. Il y a le long des bords de cette estampe, six emblêmes très-fastueux qui répondent aux six Livres de cet Ouvrage. Dans le premier Livre ils représentent leur Société comme une nouvelle fondation de l'Eglise. Saint Pierre & Saint Ignace ont été à Rome : S. Paul & S. Xavier parmi les Nations. Douze Apôtres, dix Jésuites. 72 Disciples ; 70 Jésuites dans le tems de la premiere Bulle de Paul III. Les Généraux de la Société sont comparés aux Empereurs, aux

Conquérans, aux Grands Princes du monde. Après avoir épuisé toute sorte de louanges & s'être comparés aux Anges, aux Prophétes, aux Apôtres, aux 24 Vieillards de l'Apocalipse, aux Pharisiens, ils se comparent enfin à Jesus-Christ même. Comme il n'y a rien dans un Dieu-homme qui ne soit bon & saint, ils s'attribuent le même privilege. Aussi n'y a-t-il rien de si corrompu dans leur Morale, de si extravagant dans leur dévotion, de si faux dans leur Théologie, qu'ils ne soutiennent comme des sentimens de l'Eglise. Ils ont tous dans l'esprit ce que l'un d'eux avançoit comme un axiome, qu'un Dogme des Jésuites & un Dogme Catholique sont la même chose, & se prennent l'un pour l'autre: *Dogma Jesuiticum & Catholicum convertuntur.*

IV.

Ils disent que leur Société est *sans tache*, sans foiblesse, sans maladie. Mais pendant qu'ils s'admirent ainsi eux-mêmes, ils ne voient pas qu'un tel orgueil les rend souverainement méprisables. S'égarant dans leurs vaines pensées, leur esprit & leur cœur étant couverts de ténébres, ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à leur Société remplie de corruption & de miséres. Comme ils prétendent n'avoir point d'autres ennemis que ceux de Dieu, ils croient qu'il leur est permis de les opprimer; & supposant leur haine juste & raisonnable, à quelques excès qu'ils se portent contre leurs adversaires, ils n'en ont jamais ni le plus léger scrupule, ni le moindre

VI. Priviléges qu'ils s'attribuent.

Ibid. p. 34. *& suiv.*

repentir. Enfin ils se servent de tout pour se glorifier. C'est pour cela qu'ils n'ont pas honte de compter parmi les Martyrs de la Société, ceux que la Justice publique a punis de mort pour leurs crimes. Ils se font un mérite d'avoir été chassés d'Angleterre, de France & de Venise; quoiqu'ils se soient attiré ce châtiment par leurs factions, & pour avoir enseigné à tuer les Rois. Nous ne rapportons pas les plus grandes louanges qu'ils se sont données dans ce Livre si célébre parmi eux, parce qu'elles paroîtroient incroiables. La chose n'est pourtant pas si incroiable si l'on considére que ces Peres prétendent pouvoir se louer sans mesure, en conservant toute leur humilité. Ils sont entierement exempts, si on les en croit, du moindre retour d'amour propre. C'est assurément l'éloge le plus fin & le plus délicat qu'ils pouvoient se donner. C'est ce qui justifie la parole si connue de leur fameux P. Nouet, qui prêchant un jour dans leur église de saint Louis, contre le Livre de la Fréquente Communion, & rapportant les louanges que M. Arnauld donne à Saint François Xavier, dit ces mots : *Cet Auteur nous veut donner de la vanité, COMME SI NOUS EN E'TIONS CAPABLES.*

VII. Qualités qu'ils se donnent & qui peuvent leur convenir.

L'équité veut que l'on reconnoisse que parmi toutes les louanges que les Jésuites se donnent dans l'*Image de leur premier siécle*, dont nous donnons ici des Extraits, il y en a de bien fondées. Ils disent, par exemple, qu'ils sont *les Pharisiens de la nouvelle Loi.* Il est juste de les en croire sur leur parole. Ils assurent que *leur Société a changé la face de la Chrétienté.* On n'a point de peine

à en convenir ; de très-grands hommes l'ont dit comme eux, & qui plus est l'ont prouvé. Ils prétendent être les Médecins universels. » C'est pour cela, disent-ils, que la » Société a été formée le jour de S. Côme » & S. Damien. Elle est toute entiere com- » me une médecine & une boutique d'Apo- » ticaires *spirituels.* » Ce dernier mot est de trop, ou bien ils seroient les plus mauvais médecins du monde, étant ennemis de la pénitence, qui est la médecine spirituelle. Ils auroient plus de raison de se dire Médecins des corps, aiant en divers lieux, comme à Rome & à Lyon, des apoticaireries qu'ils remplissent de drogues de leurs magasins des Indes. Ils en font des médicamens à vil prix, qu'ils vendent ensuite fort chérement, & en font un grand trafic. De P. 464. sorte que c'est avec raison qu'ils ont représenté dans un de leurs emblêmes, leur Société comme une grande boutique d'Apoticaire fournie de toute sorte de drogues & surtout de Teriaque.

VIII. Ils se vantent de faire communier beaucoup de monde.

Ils vantent le succès de leurs prédications : ils disent entre autres choses, que Jean Ramire, un des leurs, fit changer de vie à vingt-deux Courtisannes de Valence. Ce qu'ils rapportent de la multitude innombrable d'absolutions qu'ils donnent, & de communions qui se font chez eux, fait horreur. *Imago primi sæc. p.* 335. On sçait le fameux mot de leur Pere Grisel, qui assuroit qu'*il pouvoit confesser même le Diable en un quart d'heure.* Aussi établissent-ils dans ce même Livre dont nous parlons, L. III. que *les crimes s'expient aujourd'hui avec beaucoup plus d'aisance qu'on ne les commettoit auparavant.* » A Lisbonne, disent-ils, on a *Ib. C.* 9.

» compté depuis peu vingt-cinq mille Hos-
» ties distribuées en un seul jour dans l'E-
» glise de notre maison Professe. Et à An-
» vers nous voions souvent six & sept mille
» communians, & autant à Bruxelles : il y
» en auroit même davantage en ces deux
» villes, si nos Eglises étoient plus grandes
» & pouvoient contenir plus de monde. »
Qui pourroit retenir ses larmes en voiant que toute la réforme que les Jésuites ont apportée dans l'Eglise, se termine à faire commettre un nombre infini de sacrileges? Pour se procurer ce funeste avantage, ils remplissent leurs Eglises de tout ce qui est capable de frapper les sens & de les enchanter. Eux-mêmes font gloire d'y attirer tout le monde par toute sorte de pompes & de spectacles, en y élevant des machines qui font admirer leur industrie; en exposant sur leurs Autels tout ce que la peinture & la sculpture ont de plus délicat, en animant tout ce magnifique appareil par des concerts de musique, & faisant ainsi d'une maison de priere & de recueillement, un lieu de dissipation, d'amusement & de volupté. C'est ainsi qu'ils triomphent de ce qui devroit les couvrir de confusion.

IX. Ils font valoir la multitude de leurs Ecrivains, & la grandeur de leur Politique.

Mor. Prat. p. 99.

Leur Pere Alegambe a fait un volume entier qui ne contient que les noms de leurs Auteurs. Quoi de plus insensé, que de ramasser les noms d'une infinité de misérables Ecrivains, pour faire croire que leur Compagnie est pleine de Savans? Est-il donc bien glorieux pour elle d'avoir produit tant de Casuistes qui ont corrompu toute la Morale Chrétienne, & renversé les maximes de l'Evangile; tant de Théologiens

qui se sont élevés au dessus des saints Peres, & qui ont introduit les plus profanes nouveautés; tant de frivoles Auteurs tels que les PP. Binet, le Moine, Barry, qui ont écrit des livrets de dévotion qui par leur ridicule deshonorent la piété, & font rire les libertins? Quel aveuglement, de faire vanité de ces Ouvrages de ténébres qu'ils ont composés, contre la personne sacrée des Rois & des Evêques, & d'avouer publiquement des Libelles détestables, qui n'avoient paru que sous des noms supposés, & qui avoient éprouvé dès leur naissance la flétrissure infamante qu'ils méritoient?

Nous pouvons donner pour derniere preuve de l'orgueil des Jésuites ce que dit un jour leur Général à un Seigneur François qui étoit à Rome (c'étoit le Duc de Brissac:) *De cette Chambre où nous sommes, je gouverne non-seulement Paris, mais la Chine; non-seulement la Chine, mais tout le monde, sans que personne sache comment cela se fait. Veda il Signor, di questa camera*, ce qu'il repeta encore une fois, *di questa camera, io governo non dico Parigi, mà la China: non già la China, mà tutto il mondo, senza chà nissuno sappia come si fà.* Ce témoignage d'un Général de la Société suffit seul pour montrer combien ils aiment à se glorifier de leur crédit & de leur puissance. Ainsi nous supprimerons les preuves sans nombre que nous en pourrions donner. *Ibid. p. 52.*

V.

X. Preuves de l'injustice & de l'avarice des Jésuites.

M. de Pont-Château, après avoir montré par les propres paroles des Jésuites, quelle est leur vanité, entre dans le détail des preuves de leur avarice. Il expose les artifices & les violences qu'ils ont emploiés en

Allemagne, pour enlever aux Ordres de S. Benoît & de Cîteaux plusieurs Abbaïes & Prieurés considérables. Tout ce qu'il rapporte est tiré de piéces autentiques qu'il cite avec grand soin. Les indignes moiens ausquels ils avoient recours leur réussissoient presque toujours. Voici cependant l'exemple d'une fourberie qui tourna à leur confusion. Pendant les dernieres guerres d'Allemagne vers l'an 1644. les Jésuites du Collége de Prague représenterent à Sa Majesté Impériale, qu'ils auroient besoin d'une maison de récréation pour se délasser pendant les vacances; qu'il y avoit à une lieue de la Ville une petite Abbaye de Cîteaux, appellée *Aula Regia*, qui leur seroit fort commode pour prendre l'air; d'autant plus qu'elle étoit occupée par cinq ou six Moines seulement, qui négligeoient le Service Divin, qui se divertissoient à la chasse, & menoient même une vie très-scandaleuse. Ils vinrent à bout de gagner l'Empereur, qui sans autre examen leur donna un Commissaire pour les aller mettre en possession de cette Abbaïe. Le Commissaire y étant arrivé, fut fort étonné, quand il vit un Abbé qui paroissoit fort régulier, avec soixante & un Religieux Profès & treize Novices, vivans conformément à leur Regle, & fort assidus à l'Office Divin. Les deux Jésuites qui avoient été envoiés avec lui pour en prendre possession, voulurent rassurer le Commissaire, en lui disant que tous ces prétendus Religieux n'étoient que des Païsans habillés en Moines, que l'Abbé avoit rassemblés pour empêcher qu'on ne le chassât. Mais l'Abbé n'eut pas de peine à prouver le

contraire par les actes autentiques de leurs professions. Alors le Commissaire le mena à l'Empereur, qui, sur son rapport, renvoia le respectable Abbé avec honneur dans son Abbaïe, d'où furent congédiés avec ignominie les deux Jésuites, qui avoient été prudemment retenus en attendant la résolution de l'Empereur. On trouve beaucoup d'autres traits de cette espece.

XI. Diverses actions des Jésuites. Ils sont chassés de l'Isle de Malte.

On voit dans le même Livre, les Jésuites surprendre des Bulles aux Papes, des Lettres aux Souverains, corrompre des Juges par des présens, & des témoins à force d'argent, & cela non seulement en Allemagne, mais en Suisse, en France, en Lorraine. On y voit les mensonges & les fourberies de ces Peres pour s'emparer d'une Abbaïe de Religieuses Bernardines, nommée Voltigerode dans la Basse-Saxe; la cruauté avec laquelle ils en chasserent ces filles & leur Confesseur. On y voit l'insigne tromperie faite par les Jésuites de Metz aux Religieuses Ursulines, en vendant une maison pour le nouvel établissement de ces filles dans cette même ville, & cette tromperie prouvée par Arrêt du Parlement de Metz. On rapporte dans le même volume plusieurs preuves de l'avarice de ces Peres, entre autres la fameuse banqueroute des Jésuites de Seville, de plus de quatre cens cinquante mille ducats, qui ruina des familles entieres. Vers l'an 1643. ils furent chassés de l'Isle de Malte, à cause de leur insatiable desir de s'enrichir. Ils y étoient entrés pour se charger des études des jeunes Chevaliers. Le Grand-Maître leur avoit donné du revenu suffisant pour vivre d'une maniere honnête. Mais la situation

de l'Isle qui n'est qu'un rocher, & qui par conséquent ne produit rien, leur parut commode pour trafiquer. Ils faisoient donc venir des bleds qu'ils cachoient & vendoient fort cher, quand il y avoit quelque disette. Il y en eut une grande dans le tems dont nous parlons; mais les Jésuites espérant qu'elle augmenteroit encore, n'ouvrirent point leurs greniers. Dans ces circonstances le Pere Cassinita fut atteint & convaincu de crimes abominables. Ce misérable fut châtié comme il le méritoit; & comme on vit toute la corruption qui regnoit dans leur Collége, on mit tous les Jésuites dans une Félouque, & on les envoia en Sicile. On s'empara des greniers qui étoient pleins de froment; & on s'en servit pour remédier à la nécessité urgente où l'on se trouvoit. Le Grand-Maître étoit inconsolable, en voiant que les jeunes Chevaliers s'étoient livrés aux plus grands désordres, dans une maison qu'il avoit regardée comme le sanctuaire & comme l'asile de la pudeur.

VI.

XII. Leur conduite dans les Indes Occidentales.

Nous verrons dans l'article des Eglises du Nord, & dans ceux des Eglises d'Allemagne & d'Espagne, de nouvelles preuves de l'avarice, de la fourberie & des violences des Jésuites. Si l'on entendoit moins parler de leurs excès dans les autres païs, c'est qu'ils y étoient maîtres absolus, que rien ne leur résistoit, & qu'ils n'y rencontroient personne qui s'opposât à leurs desseins, ou qu'ils jugeassent digne de leur colere. Passons dans les Régions éloignées, & parcou-

rons rapidement les Indes Occidentales & Orientales. Nous y trouverons par-tout des marques de leur ressentiment & de leur cruauté, contre les plus saints Evêques & les plus saints Religieux de ces vastes contrées. Nous sommes forcés d'être courts, & de laisser seulement entrevoir au Lecteur tout ce que nous pourrions dire, si la nature de cet Ouvrage nous le permettoit. Commençons par les Indes Occidentales. Dom Bernardin de Almanza Archevêque de sainte Foi dans la Nouvelle Grenade, aiant eu en 1633. quelques démélés avec le Gouverneur du païs par rapport aux droits de sa dignité, se trouva forcé de l'excommunier lui & ses Officiers. Les Jésuites selon leur coutume prirent le parti du Gouverneur contre l'Archevêque. Leur Pere Morillo porta même l'impudence jusqu'à dire au Gouverneur de ne pas se mettre en peine de cette excommunication : & il lui en donna l'absolution sur le champ, assurant que la Société avoit ce privilége. Le Gouverneur par le conseil des Jésuites, nomma pour contrebalancer l'autorité de l'Archevêque, un Juge conservateur que les RR. Peres logerent chez eux & traiterent splendidement. Ce fut la source d'une multitude de scandales. Les Jésuites exercerent mille indignités contre le saint Archevêque. L'Auteur de sa vie décrit la fin misérable de quelques Jésuites, qui s'étoient le plus signalés dans cette persécution contre le Prélat.

XIII. Comment ils traitent Dom Bernardin de Cardenas E-

Celle que ces Peres firent souffrir à Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguai, à commencer depuis 1629. jusqu'en 1656. & au-delà, est bien plus horrible &

vêque du Paraguai.

plus criante. Cet Evêque aiant voulu faire sa visite dans quelques Provinces de ce grand Diocèse, les Jésuites s'y opposerent, & le traiterent avec une cruauté qui paroît incroiable. Leur opposition à la visite de l'Evêque dans ces Provinces, venoit de ce qu'ils y dominoient absolument, & y possédoient des richesses immenses, qu'ils ne vouloient pas que l'on connût. Ils le chasserent plusieurs fois de la Ville Episcopale; ils usurperent son autorité, transfererent son siege dans leur Eglise, mirent des potences à la porte, pour y pendre ceux qui ne voudroient pas reconnoître cet Autel Schismatique. Ils firent plus : ils se mirent à la tête des bataillons Indiens levés à leurs dépens, pillerent & saccagerent des villes, assiégerent l'Evêque dans son Eglise, le réduisirent à se rendre pour ne pas mourir de faim, & lui arracherent d'entre les mains le saint Sacrement dont il s'étoit saisi pour éviter de tomber en la puissance des Indiens que ces Peres conduisoient. Mais ces barbares n'eurent aucun respect pour le lieu saint; ils l'entraînerent dehors, l'enfermerent ensuite dans un cachot, emprisonnerent plusieurs de ses Ecclésiastiques & d'excellens Religieux, & l'envoierent enfin sur une méchante barque à deux cens lieues de-là, où il fut reçu comme un Martyr & un Apôtre. Ce n'est-là qu'un exposé sommaire d'une Histoire qui est si étrange, qu'on seroit tenté de la révoquer en doute, si elle n'étoit tirée fidelement du *Mémorial présenté au Roi d'Espagne par un Religieux de saint François*, Agent de cet Evêque. Ce Mémorial contient des informations juridiques, dont

quelques-unes sont signées par plus de deux cens témoins. Et ce qui est bien remarquable, c'est qu'il est dit dans cet Ecrit si autentique, que c'est le troisiéme Evêque du Paraguai que les Jésuites ont traité de la sorte. On trouve ce long Mémorial qui contient cinq parties, dans le cinquiéme volume de la Morale Pratique, où il est inséré.

VII.

XIV. Leur conduite à l'égard du B. Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis.

Les longues & cruelles vexations que les Jésuites exercerent dans le Mexique contre le Saint Evêque d'Angelopolis, Dom Jean de Palafox, ne sont pas moins propres à faire connoître ces Peres. Le vertueux Prélat à qui les Jésuites mêmes ne sauroient ôter le titre de Saint, va nous raconter lui-même une partie des indignités qu'il eut à souffrir de la part de la Société. C'est dans sa lettre du 4 Mai 1649. au Pere André de Rada Provincial des Jésuites, où il en parle plus en abrégé. » Vous m'accusez, dit ce » saint Evêque à ce Jésuite, d'être l'auteur » des scandales que vos Religieux ont causés, moi qui les ai soufferts. De quelle » maniere vos Religieux m'ont-ils traité » dans les Chaires ? Et je me suis tû pendant quatre ans. J'ai dissimulé leurs satyres aussi-bien que toutes les autres conspirations qu'ils ont faites contre moi dans » les Tribunaux du Royaume. Vos Révérences ne m'ont-elles pas déclaré pour un excommunié public, par des imprimés qu'elles ont débités jusques dans les hôtelleries, les cabarets & les chambres garnies » de la Nouvelle Espagne ? Vos Révérences

Mor. Prat. Tom. II.

» ne m'ont-elles pas enlevé beaucoup de
» Diocésains, & fait une conspiration avec
» eux, pour les porter à refuser de m'obéir,
» & pour publier, pendant que je vis en-
» core, que le Siége est vacant ? Ceux qui
» ne sont pas entrés dans vos desseins, ont
» été maltraités, emprisonnés & bannis; &
» vous avez élevé contre mon Eglise & con-
» tre mon peuple une persécution qui dans
» toutes ses circonstances n'est guéres moin-
» dre que ces grandes & anciennes persécu-
» tions de l'Eglise primitive. Vos Révérences
» n'ont-elles pas sollicité, afin qu'on m'ou-
» trageât, & qu'on me traitât comme un
» infâme & un bandoulier, par des cris pu-
» blics dans les places & les rues de Mexico
» & d'Angelopolis; votre Pere saint Michel
» allant devant les trompettes dans les rues
» de Mexico, parlant avec un emporte-
» ment incroiable, & excitant tout ce scan-
» dale contre un Prélat qui ne les a jamais
» offensés en rien, qui étoit certainement
» Evêque de cette Eglise, qui avoit été élû
» Archevêque de Mexico, aiant été aupa-
» ravant Visiteur Général du Royaume,
» Doïen du Conseil des Indes, qui avoit
» gouverné ces Provinces en qualité de Vi-
» ce-Roi, Président & Capitaine Général,
» & qui leur avoit fait plaisir en plusieurs
» occasions ? Quelles Lettres n'ont-ils pas
» publiées contre moi ! Quelles satyres !
» Combien de fausses relations ! me dépei-
» gnant comme un méchant, un vicieux, un
» ambitieux, un cruel. Et tout cela parce
» que je défens la dot de mon épouse,
» c'est-à dire ma jurisdiction. Quelle est cette
» infâme mascarade qui sortit de votre

» Collége le jour de saint Ignace ? On y a
» profané la dignité Episcopale, représen-
» tée par une statue avec des circonstances si
» abominables, qu'on n'a jamais rien vû de
» semblable parmi les Catholiques, ni mê-
» me parmi les hérétiques. Un de vos Eco-
» liers avoit une Crosse pendante à la queue
» de son cheval, & une Mitre aux étriers :
» il profanoit l'Oraison Dominicale & la Sa-
» lutation Angelique, chantant des chansons
» infâmes contre ma personne & ma digni-
» té, répandant parmi le peuple des Vers
» satiriques & scandaleux, m'appellant hé-
» rétique, &c. (La suite de cette infâme
mascarade fait horreur, nous n'osons la
rapporter.)

» Pourquoi me serois-je retiré dans les
» montagnes, continue ce saint Evêque, si-
» non pour y vivre parmi des bêtes moins
» cruelles, que ceux qui se révoltant con-
» tre le Concile de Trente, maltraitoient
» les Prêtres, chassoient les Chanoines, ex-
» communioient les Evêques, les dépouil-
» loient de leurs Eglises, & menaçoient de
» tuer le Pasteur, afin de se rendre maîtres
» du troupeau, qui se trouvoit exposé à vos
» violences en suivant son Prélat & compa-
» tissant aux injures qu'on lui faisoit ? Je me
» suis retiré, parce que je n'aime pas au-
» tant le sang que vos Religieux, qui al-
» loient par les rues avec des arquebuses &
» autres armes, accompagnés d'un grand
» nombre de scélérats qu'ils avoient ramas-
» sés dans leur maison pour venir attaquer
» ma maison Episcopale, s'appuiant en-
» core plus sur ma patience que sur leurs
» forces. » Ce n'est-là qu'une très-petite

partie des excès ausquels les Jésuites se livrerent contre cet admirable Evêque. Ceux qui voudront s'en instruire plus particulierement, peuvent lire le quatriéme tome de la Morale Pratique, qui est emploié tout entier à décrire l'Histoire de cette cruelle persécution. Rien n'est plus touchant ni plus capable de faire connoître de quoi sont capables les Jésuites quand ils ont entrepris de décharger sur quelqu'un qu'ils haïssent toute leur animosité & leur fureur. Nous rapporterons ici plusieurs endroits d'une longue Lettre que le saint Evêque écrivit au Pape Innocent X. en date du 8 Septembre 1649. L'importance de cet extrait fera excuser sa longueur.

VIII.

XV. Lettre de ce Saint Evêque au Pape Innocent X.

» Les Ecclésiastiques, dit-il, que j'avois envoiés à Rome vers votre Sainteté, & pour visiter les sacrés tombeaux des Apôtres, vous ont rapporté, très-saint Pere, que les Conservateurs que les Jésuites comme Réguliers & Religieux, se sont fait donner sous prétexte de maintenir leurs priviléges, m'avoient excommunié, qu'ils m'avoient fait une infinité d'outrages, & étoient passés encore à d'autres scandales, sans que nulle autre raison les y eût poussés, que parce que je travaillois avec soin pour le salut des ames, pour la défense de la Jurisdiction Ecclésiastique, & pour l'exécution des décrets du saint Concile de Trente, ainsi que la Congrégation établie par votre Sainteté pour le jugement de cette affaire, l'a reconnu clairement. Mais lorsque ces Ecclésiastiques furent partis, les Jésuites exciterent encore de

plus grands troubles contre ma personne & ma dignité, émurent de plus violentes séditions, me déchirerent par des outrages plus atroces ; & persécutant cruellement ta... mon Clergé que mon Peuple, [car je puis bien dire à votre Sainteté ce qu'ils ont bien voulu faire,] ils réduisirent mon Diocése dans un état encore plus violent & plus misérable qu'auparavant. Ces Religieux que j'ai aimés d'abord en Notre Seigneur, comme étant mes amis, & que j'aime aujourd'hui plus ardemment par l'esprit du même Seigneur, comme étant mes ennemis, voiant, très-saint Pere, que mon peuple n'étoit point touché des excommunications nulles & invalides des conservateurs de leurs priviléges ; mais qu'au contraire leur amour pour leur Pasteur, dont ils reconnoissent la voix dans mes Ordonnances, les attachoit inséparablement à moi, ils s'emporterent d'une fureur si aveugle & si violente, parce qu'ils pensoient qu'on les méprisoit, qu'ils conçurent le dessein d'emprisonner leur Evêque, si je ne me résolvois de soumettre l'autorité de ma charge & la dignité de mon ministere à leur ambition démesurée.

Mais connoissant qu'ils ne pourroient pas exécuter ce dessein avec la facilité qu'ils désiroient, parce que la seule horreur de cet attentat portoit les peuples à la défense de leur Pasteur, ils ne se contenterent pas d'animer contre moi les autres Réguliers de mon Diocése, en leur persuadant que cette cause leur étoit commune ; mais ce qui est encore plus criminel, ils ne craignirent point d'agir d'une maniere toute profane dans une affaire purement Ecclésiastique, en

armant contre moi l'autorité séculiere. Car sachant que le Comte de Salvatierra notre Vice-Roi me haïssoit mortellement, parce que dans la charge que j'avois de Visiteur Général de tout le Royaume, je travaillois de tout mon pouvoir à protéger les pauvres Indiens contre les violences & les exactions de ses Ministres; ils furent assez hardis pour acheter sa faveur avec une grande somme d'argent, afin de l'attirer à leur parti, & assez téméraires pour entreprendre d'eux-mêmes de le rendre exempt de la soumission qu'il devoit à mon autorité Episcopale. Ainsi déclarant la guerre à ma dignité, à ma personne & à mon troupeau, ils emploierent contre nous les armes & la violence. Ils traînerent en prison des Ecclésiastiques & des Séculiers, & nous firent souffrir mille indignités & mille injures. Ils passerent encore plus avant; car ils assemblerent une troupe de gens armés, composée des plus méchans hommes & des plus scélérats qu'ils purent trouver, afin de s'en servir pour me prendre, pour me dépouiller de ma dignité, & pour dissiper mon troupeau. Car ces Peres traînerent en prison avec une violence non pareille, & par la force du bras Séculier plusieurs Ecclésiastiques, entre les principaux desquels fut mon Vicaire Général élû Evêque de Honduras, homme de très-grande doctrine & d'éminente vertu. Ils persécuterent aussi mon troupeau en mille manieres avec une cruauté barbare : & il n'y eut point d'invention ni d'artifice qu'ils n'emploiassent avec une chaleur incroiable pour me mettre moi-même en prison, ou au moins pour me releguer hors de la Province.

Je me résolus donc de conserver ma vie & ma dignité par une fuite qui ne pouvoit être que très-honnête, puisqu'elle étoit si conforme aux régles de l'Evangile. Je laissai dans la Ville trois Vicaires Généraux; afin que si quelqu'un d'eux étoit absent, ou ne pouvoit exercer ses fonctions, ils pussent en l'absence de l'autre défendre la Jurisdiction Ecclésiastique. J'écrivis une Lettre à mon Chapitre par laquelle je lui fis entendre les raisons qui m'obligeoient à me retirer, & l'exhortois aussi à la défense de la cause de l'Eglise. Je ne gardai que deux personnes auprès de moi, mon Confesseur & mon sécrétaire, & j'envoiai tous mes domestiques par divers chemins, afin que cette confusion des différentes routes qu'ils avoient prises, empêchât mes ennemis de découvrir le lieu où je me serois caché. Je m'enfuis dans les montagnes, & je cherchai dans la compagnie des scorpions, des serpens & des autres animaux venimeux dont cette région est très-abondante, la sureté & la paix que je n'avois pû trouver dans cette implacable compagnie de Religieux [les Jésuites.] Après avoir ainsi passé vingt jours au grand péril de ma vie, & dans un tel besoin de nourriture, que nous étions quelquefois réduits à n'avoir pour tout mets & pour tout breuvage que le seul pain de l'affliction & l'eau de nos larmes, nous trouvâmes enfin une petite cabanne où je fus caché près de quatre mois. Cependant les Jésuites n'oublierent rien pour me faire chercher de tous côtés, & emploierent pour cela beaucoup d'argent, dans l'espérance, si on me trouvoit, de me contraindre d'abandonner ma dignité, ou de me faire mourir.

Ainſi par l'extrêmité où je fus réduit & par les périls où je m'expoſai, le public fut ſauvé de cet orage, & la tranquillité temporelle rendue à tout un Royaume. Car pour ce qui eſt de la ſpirituelle, très-ſaint Pere, lorſque l'on a les Jéſuites pour ennemis, il n'y a que Jeſus-Chriſt même, ou votre ſainteté comme ſon Vicaire, qui ſoit capable de la rendre ou de la rétablir. Leur puiſſance eſt aujourd'hui ſi terrible dans l'Egliſe Univerſelle, ſi elle n'eſt rabaiſſée & réprimée: leurs richeſſes ſont ſi grandes, leur crédit eſt ſi extraordinaire, & la déférence qu'on leur rend ſi abſolue, qu'ils s'élevent au-deſſus de toutes les dignités, de toutes les Loix, de tous les Conciles, & de toutes les Conſtitutions Apoſtoliques. Ainſi les Evêques (au moins dans cette partie du monde) ſont réduits ou à mourir & à ſuccomber en combattant pour leur dignité, ou à faire lâchement tout ce qu'ils déſirent, ou au moins à attendre l'événement douteux d'une cauſe très juſte & très-ſainte, en s'expoſant à une infinité de hazards, d'incommodités, & dépenſes, & en demeurant dans un péril continuel d'être accablés par leurs fauſſes accuſations. Les Jéſuites voiant donc que c'étoit en vain qu'ils me cherchoient pour me mettre en priſon, ils réſolurent de perſécuter, d'affliger, & de tourmenter cruellement mon troupeau; & voici de quelle ſorte ils l'exécuterent avec un très-grand ſcandale de tout le peuple. »

Le ſaint Evêque entre ici dans un détail qui fait horreur, & que nous ſommes forcés de ſupprimer pour ne point trop nous étendre. » Toutes ces choſes, très-ſaint Pere,

ne m'étoient pas inconnues. Car la petite cabanne où je me prosternois en la présence de Jesus-Christ crucifié, & répandois sans cesse des larmes pour le conjurer d'avoir pitié de mon troupeau si cruellement persécuté, étoit comme une guérite d'où je voiois disperser avec tant d'inhumanité mes brebis, déchirer avec tant d'impiété l'Eglise ma très-chere épouse, mettre en piéces ma Crosse Episcopale, qui est comme la houlette sainte des Pasteurs des ames, & fouler aux pieds ma Mitre sacrée. Delà je répondois par mes soupirs, aux soupirs de mes ouailles, par mes cris & par mes plaintes à leurs plaintes; & quoique je me trouvasse seul couché contre terre, sans armes & sans aucunes forces, je ne laissois pas, étant appuié sur l'unique secours de Dieu, de continuer toujours à prendre soin de mon troupeau. Car à l'imitation de ces grands Evêques des premiers siécles, bien que ce ne fût pas avec la même vertu, je travaillois de ma cabanne, ainsi qu'ils faisoient de leurs prisons, pour assister, exhorter, conseiller & consoler mon cher peuple, par des personnes de confiance, par mes avis, & par mes lettres Pastorales, afin que demeurant fermes dans la charité & dans la foi, ils surmontassent leurs souffrances par leur courage, leurs afflictions, leur constance; & qu'ils ne se confessassent point à ceux à qui je n'avois point donné le pouvoir de les ouir, & n'assistassent point aux prédications de ceux qui montoient en chaire sans ma permission. En quoi par la miséricorde de Dieu, & non par mes foibles forces, je vis mon souhait presqu'entiérement accompli, s'étant trou-

vé très-peu de personnes parmi cette multitude innombrable de peuple, que la terreur de tant d'emprisonnemens & de bannissemens ait pû faire résoudre d'ajouter foi aux Jésuites.

Mais, continue le saint Prélat, ces Religieux si habiles en d'autres choses, voulant défendre par force l'autorité qu'ils s'étoient si injustement attribuée, & tombant ainsi d'un abîme dans un autre abîme, tant ils étoient transportés de dépit & de colere, de voir que tous les efforts qu'ils faisoient pour détacher les peuples de l'affection qu'ils avoient pour leur Pasteur, ne faisoient au contraire que les aigrir & les animer contre eux, ils gagnerent des Juges Séculiers avec de très-grandes sommes d'argent. Ces Juges ainsi corrompus commencerent à instruire contre moi un procès criminel. Ils contraignirent les uns par toute sorte de violences de se rendre témoins contre moi; en gagnerent d'autres par argent; en persuaderent quelques-uns par artifices, & attirerent les autres par des flateries & par des promesses; afin de leur faire déposer même par serment, que j'avois entrepris contre le bien de l'Etat, quoiqu'il m'eût toujours été plus cher que ma propre vie. Et le pouvoir des Jésuites se trouva si grand, que dans mon propre Diocése & dans ma ville Episcopale, je fus moi-même & mon troupeau que j'aime avec une si grande tendresse, traité indignement par sept Juges, trois Séculiers & (quatre du Clergé) toutes personnes, très-saint Pere, si corrompues dans leurs mœurs, que la charité & la modestie Chrétienne ne permettent pas d'en dire davantage sur ce sujet.

Votre sainteté peut connoître par cette si longue narration, que les plus grands scandales qui puissent arriver dans l'Eglise de Dieu, sont demeurés sans châtiment jusques ici. Elle voit que les Jésuites ont commis impunément une infinité d'attentats contre son autorité, & contre la dignité du saint Siége, la jurisdiction Ecclésiastique, les Décrets, les Loix & les Censures sacrées, en confessant & en prêchant durant un an tout entier, non-seulement sans la permission, mais contre la défense de leur Evêque; en célébrant la sainte Messe quoiqu'ils fussent suspens & irréguliers; en osant par une audace incroiable excommunier, quoique d'une excommunication nulle & frivole, deux Evêques, sçavoir leur propre Evêque & son Grand-Vicaire; en emprisonnant des Prêtres, des Chanoines, & même l'Evêque élu de Honduras; en me chassant de mon Siége, comme je l'ai marqué, par les voies du monde les plus criminelles; en refusant de reconnoître dans cette cause quelque Puissance que ce soit, sans excepter même votre Sainteté, & en commettant tant d'autres excès que je vous ai représentés d'une maniere beaucoup plus douce que le sujet ne le mérite.

XVI. Suite de la Lettre du saint Evêque d'Angelopolis au Pape. Idée qu'il lui donne des Jésuites.

Quel autre Ordre Religieux, très-saint Pere, a été si préjudiciable à l'Eglise universelle, & a rempli de tant de troubles toutes les Provinces Chrétiennes? .... Quel autre Ordre Religieux a des Constitutions qu'on tient secretes, des privileges qu'on ne veut point déclarer, des régles cachées? .. Quel autre Ordre Religieux a causé tant de troubles, a semé tant de di-

visions & de jalousies, a excité tant de plaintes, tant de disputes, & tant de procès parmi les autres Religieux, le Clergé, les Evêques & les Princes Séculiers, quoique Chrétiens & Catholiques ? Il est vrai que des Réguliers ont eu quelques différens à démêler avec d'autres ; mais il ne s'en est jamais vû qui en aient autant que ceux-ci avec tout le monde. Ils ont disputé & contesté de la pénitence & de la mortification avec les Observantins, & les déchaussés ; du chant & du chœur avec les Moines & les Mendians ; de la clôture avec les Cœnobites ; de la doctrine avec les Dominicains ; de la jurisdiction avec les Evêques ; des dîmes avec les Eglises Cathédrales & Paroissiales ; du gouvernement & de la tranquillité des Etats avec les Princes & les Républiques. Enfin ils ont eu des différens avec toute l'Eglise généralement, & même avec votre Siége Apostolique, lequel quoique fondé sur la pierre qui est Jesus-Christ, ils rejettent & renoncent, si ce n'est par leurs paroles au moins par leurs actions, comme on le voit clairement dans l'affaire dont il s'agit.

Quel autre Ordre Religieux a combattu la doctrine des Saints avec tant de liberté, & porté moins de respect à ces intrépides défenseurs de la foi, à ces colomnes de l'Eglise, à ces brillantes & vives lumieres qui ont si dignement enseigné la Théologie ; puisqu'il n'y a point parmi eux de petit régent qui n'ait la hardiesse non-seulement de dire, mais d'écrire & d'imprimer, que Saint Thomas se trompe, & que Saint Bonaventure est dans l'erreur ? On

n'entend plus parler dans leurs Chaires ſaint Auguſtin, ſaint Ambroiſe, ſaint Gregoire, ſaint Jerôme, ſaint Chryſoſtôme, ſaint Cyrille & les autres Peres, qui ne ſont pas ſeulement les lumieres communes de l'Egliſe, mais qui ſont comme autant de Soleils très-reſplendiſſants. Les Jéſuites ne prêchent plus que la doctrine de quelques nouveaux Docteurs de leur Société qu'ils ont eu pour maîtres, qu'ils louent & révérent comme de grands hommes. Quel autre Ordre Religieux, après être déchu de ſa premiere ferveur, a porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Egliſe touchant les uſures, les préceptes Eccléſiaſtiques, ceux du Décalogue, & généralement toutes les régles de la vie Chrétienne, ce que j'entends principalement de la doctrine, qu'ils ont altérée de telle ſorte, que ſi l'on s'en rapporte à ce qu'ils diſent, la ſcience de l'Egliſe touchant les mœurs eſt preſque toute dégénérée en probabilité, & devenue arbitraire.

Quel Ordre Religieux, a comme les Jéſuites, exercé la banque dans l'Egliſe de Dieu, donné de l'argent à profit, & tenu publiquement dedans leurs propres maiſons des boucheries & d'autres boutiques d'un trafic honteux & indigne de perſonnes Religieuſes? Quel autre Ordre Religieux a jamais fait banqueroute, & au grand étonnement & ſcandale des Séculiers, rempli preſque tout le monde de leur commerce par mer & par terre, & de leurs contrats pour ce ſujet? Toute la grande Ville de Seville eſt en pleurs, très-ſaint Pere. Les veuves de ce païs, les pupilles, les orphelins, les Vier-

ges abandonnées de tout le monde, les bons Prêtres & les Séculiers se plaignent avec cris & avec larmes d'avoir été trompés misérablement par les Jésuites, qui après avoir tiré d'eux plus de quatre cens mille ducats, & les avoir dépensés pour leurs usages particuliers, ne les ont payés que d'une honteuse banqueroute. Que diront, très-saint Pere, les Hérétiques Hollandois qui trafiquent dans cette Province & dans les côtes voisines, où l'on entend si souvent ces plaintes contre les Jésuites? Que diront les Protestans Anglois & Allemands qui se vantent de garder une foi si inviolable dans leurs contrats, & de procéder si sincerement & si franchement dans leur commerce: Tout ce qui s'est passé dans cette affaire est si public, non-seulement en Espagne, mais dans toutes les Provinces de la Chrétienté, où le bruit, ou pour mieux dire, l'infamie de ce scandale a été porté, que votre Sainteté pourra en savoir très-assurément la vérité par le Nonce Apostolique qu'elle a en Espagne.

Toute l'Eglise de la Chine gémit & se plaint publiquement, très-saint Pere, de ce qu'elle n'a pas tant été instruite que séduite par les instructions que les Jésuites lui ont données touchant la pureté de notre créance; de ce qu'ils l'ont privée de la connoissance de toutes les Loix de l'Eglise, de ce qu'ils ont caché la croix de notre Sauveur, & permis des coutumes toutes Payennes: de ce qu'ils ont plutôt corrompu qu'ils n'ont introduit celles qui sont véritablement Chrétiennes; de ce qu'en faisant, si l'on peut parler ainsi, Christianiser les Ido-

lâtres, ils ont fait idolâtrer les Chrétiens ; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial à la même table, dans le même Temple, aux mêmes Autels & aux mêmes ſacrifices ; & enfin cette Nation voit avec une douleur inconcevable que ſous le maſque du Chriſtianiſme on revere les Idoles ; ou pour mieux dire, que ſous le maſque du Paganiſme on ſouille la pureté de notre Religion. Comme je ſuis l'un des Prélats les moins éloignés de ces peuples ; que je n'ai pas ſeulement reçû des Lettres de ceux qui les inſtruiſent dans la foi ; mais que je ſçais au vrai tout ce qui s'eſt paſſé dans cette diſpute ; que j'en ai eu dans ma bibliothéque les actes & les écrits ; & qu'en qualité d'Evêque, Dieu m'a appellé au gouvernement de ſon Egliſe, j'aurois ſujet de trembler au jour de ſon redoutable jugement, ſi étant commis à la conduite de ſes brebis ſpirituelles, j'avois été un chien muet qui n'eût oſé aboïer, pour repréſenter à votre Sainteté comme au ſouverain Paſteur des ames, combien de ſcandales peuvent naître de cette doctrine des Jéſuites, dans les lieux où l'on doit travailler pour l'augmentation de notre foi. Car leur puiſſance eſt ſi redoutable, que ſi les Evêques manquent à défendre la cauſe publique de l'Egliſe, la peur fera demeurer les autres dans le ſilence, & ils ſe contenteront de déplorer en ſecret le malheur des ames par des larmes & des ſoupirs, qui ne pouvant aller juſqu'à votre Sainteté, ne frapperont ni ſes yeux ni ſes oreilles.

J'ai, très-ſaint Pere, un volume tout entier des Apologies des Jéſuites, par leſquel-

les ils confessent ingenument cette très-pernicieuse maniere de catéchiser & d'instruire les Néophites Chinois, dont les Religieux de S. Dominique & de S. François les ont accusés devant le saint Siége, & même un d'eux nommé Diégo Moralès, Recteur de leur Collége de S. Joseph de la Ville de Manille, Métropolitaine des Philippines, soutient opiniâtrément par un Ouvrage de trois cens feuilles, presque toutes les choses que votre Sainteté a depuis très-justement condamnées le 12 Septembre 1645 par dix-sept résolutions de la Congrégation *De propagandâ fide*, & s'efforce par des argumens qu'il pousse autant qu'il peut, mais qui ne sont en effet que de vaines subtilités, de renverser la très-sainte doctrine contenue dans ce decret. J'ai donné, très-saint Pere, une copie de ce Traité au Révérend Pere Jean-Baptiste de Moralès Dominicain, homme sçavant, fort zélé pour l'avancement de la Foi dans la Chine, & qui à l'exemple des premiers Martyrs a été cruellement battu, & a souffert plusieurs mauvais traitemens pour la Religion; je lui ai donné ce Traité, afin qu'il y répondît, & qu'il vérifiât les faits contenus dans l'Ecrit de ce Jésuite, ainsi qu'il a fait doctement & en peu de paroles. J'ai en mains l'un & l'autre.

Je le répéte encore, très-saint Pere, quel autre Ordre Religieux s'est jamais si fort éloigné des véritables principes de la Religion Chrétienne & Catholique, qu'en voulant instruire une Nation nombreuse, politique, d'un esprit assez pénétrant, & propre à être éclairée & rendue féconde en ver-

tus par la lumiere de la foi, au lieu d'enseigner, comme de bons maîtres, les régles saintes de notre créance à ces Néophites, il se trouve au contraire que ces Néophites ont attiré leurs maîtres dans l'idolâtrie, & leur ont fait embrasser un culte & des coutumes détestables ; ensorte qu'on peut dire que ce n'est pas le poisson qui a été pris par le pêcheur, mais que le pêcheur a été pris par le poisson ? Que l'on consulte sur cela, très-saint Pere, les Annales de l'Eglise ; que l'on considére la naissance, l'accroissement, & le progrès de la Foi Catholique ; & que l'on examine de quelle maniere le son de la voix des Apôtres s'est répandu, & a été porté par tout le monde. Les Evêques & les Ecclésiastiques, qui dans l'Eglise primitive ont répandu leur sang en instruisant les peuples par toute la terre, ont-ils pratiqué cette méthode, dont les Jésuites se servent pour instruire ces Néophites ? Les Bénédictins & toutes les Congrégations qui en dépendent ; les Dominicains, les Carmes, les Augustins, & toutes les autres troupes Angéliques de l'Eglise Militante, c'est-à-dire toutes les saintes Religions, ont-elles jamais catéchisé de la sorte les Infidéles ?

La prudence humaine les a-t-elle portés à leur cacher pendant un seul jour, une seule heure, un seul moment Jesus Christ crucifié ? Ont-ils privé ou exempté les Néophites de l'observation des cinq Commandemens de l'Eglise, de la mortification, du jeûne, de la pénitence, de la confession auriculaire, & de la réception au moins une fois l'année de la sainte Eucharistie ? Ont-

ils permis à ces Néophites, non-seulement d'aller dans les Temples où l'on adore les Idoles, & d'assister aux sacrifices abominables qu'on leur offre; mais même de leur sacrifier avec les Idolâtres, & de souiller ainsi leur ame par un si horrible crime? N'est-ce pas là, par la crainte des persécutions, & par une prudence toute charnelle directement opposée à la prudence de l'esprit de Dieu, tolérer des crimes énormes, tromper l'Eglise naissante dans ces lieux, & précipiter un nombre infini d'ames dans l'enfer? Quels avantages les Chinois retirent-ils de cette conduite, puisqu'étant mauvais Chrétiens, ils ne seront pas moins damnés que s'ils demeuroient Idolâtres? Mais toute l'Eglise en reçoit un extrême désavantage; puisqu'il lui importe infiniment que sa Foi qui est toute pure & toute belle ne soit pas souillée & défigurée par une méchante & fausse doctrine. Etant l'un des Evêques, tant de l'Amérique que de l'Europe plus proche de la Chine, j'avoue, très saint Pere, que considérant en moi-même quel est en ce païs-là l'état de la Religion Chrétienne, la tranquillité dont on y jouit, & la malheureuse politique dont on se sert pour y établir la Foi: cette profonde paix entre les Idolâtres & les Chrétiens, qui leur semble si douce, m'a paru être une chose tout-à-fait déplorable. Mais lorsque j'appris, qu'après soixante ans que la Foi avoit commencé à être prêchée dans cet Empire, les Religieux de saint Dominique & de saint François qui travaillent si utilement à l'y établir, avoient été emprisonnés, fouëtés & bannis, comme je l'ai sçu par les Lettres

qu'ils m'ont écrites, je confesse que j'en ressentis une grande consolation. Mais où sont les Martyrs de la Société des Jésuites, que l'on ait vûs dans la Chine, lorsqu'ils ont commencé d'y planter la Foi, qui est le tems auquel la persécution est la plus cruelle? Où sont les morts, les tourmens, les emprisonnemens, les exils? Certes, nous n'en avons vû, ni entendu raconter, ni lû que fort peu ou point du tout.

Si l'étendart de la Croix ne marche pas devant nous, comment, très saint Pere, la Religion Chrétienne demeurera-t-elle victorieuse? Comment la doctrine Apostolique sera-t-elle triomphante? Si l'on n'ose parler des playes de notre Sauveur, comment les playes des Chrétiens & des Néophites pourront-elles être guéries? Si l'on n'ouvre point le trésor de la Passion de notre Maître, comment pourra-t-on remédier aux besoins des ames? Si l'on ferme les sources des blessures sacrées du Sauveur du monde, comment tout ce que nous sommes de pécheurs, pourrons-nous éteindre notre soif? Et si les Néophites & les foibles ne sont point nourris de ce divin lait, comment pourront-ils devenir plus forts & s'affermir entiérement dans la Foi? Si l'Eglise vouloit maintenant instruire de nouveau les Chinois des véritables articles de notre créance, ne se plaindroient-ils pas avec raison qu'on les a trompés? Ne pourroient-ils pas protester que les Jésuites ne leur ont nullement prêché une Religion dans laquelle on jeûne, on pleure, on fait pénitence: une Religion affreuse à la nature, ennemie de la chair, qui n'a pour partage que les croix, les souf-

frances & la mort ; qu'ils ne leur ont point parlé d'un Sauveur crucifié, qui est un sujet de folie pour les Païens, & de scandale pour les Juifs ; qu'ils n'ont point embrassé la croiance d'un Dieu fait homme, fouëtté, outragé, méprisé, percé de clous, attaché & mort en croix ; mais seulement d'un Sauveur parfaitement beau, plein de gloire & de majesté, tel que les Jésuites le leur ont dépeint, vêtu à la Chinoise. »

IX.

XVII. Leur conduite dans le Canada.

Avant de quitter l'Amérique, disons un mot de la conduite de ces Peres dans le Canada. Les Recolets furent les premiers Missionnaires qui prêcherent la Foi à ces Barbares. Mais ne pouvant suffire au travail qu'éxigeoit une si grande moisson, ils résolurent de s'associer d'autres Missionnaires, & ils jetterent les yeux sur les Jésuites, pour les inviter à concourir avec eux à l'instruction & à la conversion de ces sauvages. Ils ne furent pas long-tems sans se repentir d'avoir choisi de pareils coopérateurs. Les Jésuites, pour témoigner leur reconnoissance aux Recolets, ne chercherent, dès qu'ils furent arrivés en Canada, que les moiens de supplanter leurs bienfaiteurs, jusqu'au point de les chasser de la mission, & de se mettre en possession des établissemens qu'ils y avoient. Ils en vinrent à bout par le crédit qu'ils sçurent se procurer auprès du Gouverneur du païs & des Directeurs de la Compagnie, & enfin par leurs calomnies & leurs intrigues ; de sorte qu'ils obligerent les Recolets à leur abandonner

la Mission & leur propre maison, & à s'en retourner en France.

Le Roi Louis XIV. aiant donné l'Isle de Mont-Réal dans la Nouvelle France ou Canada, à une Compagnie célébre, on jugea qu'il falloit y établir une Mission d'Ecclésiastiques du Clergé. En conséquence M. l'Abbé de Quélus fut envoié en 1657. par MM. du Séminaire de saint Sulpice, avec d'autres Ecclésiastiques, pour y faire un établissement. Cet Abbé fut choisi pour remplir le premier Siége Episcopal que l'on avoit dessein d'y ériger. Mais les Jésuites qui s'étoient rendus seuls maîtres de cette Mission, traverserent autant qu'ils purent ce dessein, & sur-tout l'érection d'un Evêché. Ils réussirent pour ce dernier point; mais ils ne purent empêcher le départ de ces nouveaux Missionnaires. M. l'Abbé de Quélus emporta avec lui ses Lettres-Patentes de Grand Vicaire pour toute la Mission, avec ordre à tous les Prêtres Séculiers & Réguliers de le reconnoître pour Supérieur. Mais quand il fut arrivé en Canada & qu'il eut montré ses pouvoirs, les Jésuites refuserent de reconnoître sa Jurisdiction, & songerent sérieusement à se défaire de lui. La calomnie vint bien-tôt à leur secours, & ils écrivirent à leurs Peres de Paris, de décrier l'Abbé de Quélus auprès du Roi, afin d'en obtenir une Lettre de cachet qui obligeât cet Abbé de retourner en France. Ils en vinrent aisément à bout par les moiens que personne n'ignore. Le Gouverneur de Quebec reçut cette Lettre, & il vint à Mont-Réal avec des troupes, comme pour quelque expédition. Mais il ne faisoit en cela qu'o-

béir aux ordres de la Cour, où l'on avoit représenté M. de Quelus comme un homme capable de remuer dans la Nouvelle France. Il signifia la Lettre de cachet, & ramena à Quebec le Grand-Vicaire & les deux autres Ecclésiastiques qu'il avoit amenés avec lui, pour les faire repasser en France. Les Jésuites ne traiterent pas mieux un de leurs Confreres, nommé le Pere Poncet, qui avoit reconnu la Jurisdiction du Grand-Vicaire. Ils mirent ce Pere, qui étoit Curé, dans une chambre comme dans une prison, le regardant comme un excommunié. Aucun de ses Paroissiens n'eut la consolation de lui parler. Après cinq semaines de prison, ils le mirent sur un vaisseau faisant voile pour la France. Tout le peuple l'accompagna jusqu'au vaisseau, pleurant & gémissant de perdre un si bon Pasteur. On trouve dans la troisiéme partie du septiéme Tome de la Morale Pratique, un récit exact des differends des Jésuites avec les Missionnaires du Canada, & un Mémoire qu'on y a inséré, où l'on voit la barbarie avec laquelle ces Peres traitent ces Sauvages, sous prétexte de les instruire dans la Foi Chrétienne.

X.

XVIII. Ce qu'ils font dans les Indes Orientales. Comment ils traitent Dom Hernando Guerrero Archevêque de Manille.

Passons maintenant dans les Indes Orientales. Les excès des Jésuites y sont sans nombre, sur-tout à la Chine. Il n'y a eu aucun saint Evêque ni aucun zélé Missionnaire, qui n'ait ressenti les effets de leur envie & de leurs calomnies. Dom Hernando Guerrero Archevêque de Manille dans les Isles Philippines, fut traité par les Jésuites

à peu près comme Dom Jean de Palafox dans le Mexique, & pour le même sujet. Il fut persécuté pour avoir voulu obliger ces Peres à ne point prêcher ni confesser sans sa permission. Ils gagnerent le Gouverneur par les moiens qu'ils ont en mains, & sur-tout l'argent, & le mirent entierement dans leurs intérêts. Le Gouverneur se mit donc en devoir, à l'instigation des Jésuites, de bannir l'Archevêque, qui, pour empêcher cette violence, résolut de demeurer dans sa Chapelle, & d'y tenir toujours le saint Sacrement entre les mains. Tous les Religieux des différens Ordres, excepté les Jésuites se rendirent auprès de leur Prélat; mais on envoia des Soldats, qui les en chasserent par violence. L'Archevêque aiant demeuré longtems debout revêtu de ses habits Pontificaux, se trouva si affoibli à cause de son grand âge, & parce qu'il n'avoit pris aucune nourriture, qu'il fut contraint de poser le saint Sacrement. Aussi-tôt le Sergent-Major avec ses soldats le mena hors de la ville: & l'aiant mis dans une petite barque, ils le conduisirent dans une Isle déserte, où il ne trouva pas même une cabanne pour se mettre à couvert. Les Jésuites mirent bientôt la confusion dans la ville, & s'y livrerent à des excès inouis & de tout genre. M de Palafox parle dans trois endroits de sa Lettre au Roi d'Espagne, de cette cruelle persécution faite à ce saint Archevêque, par *le conseil*, dit-il, *des Peres de cette Compagnie.* [Ceci se passoit vers 1640.]

XIX. Persécution que souffre D. Philippe Par-

Les mauvais traitemens qu'ils firent à Dom Philippe Pardo autre Archevêque de Manille, sont encore plus étranges. L'ori-

do autre Archevêque de Manille.

gine de cette persécution fut l'excommunication, que ce Prélat se crut obligé de fulminer contre un Jésuite, pour empêcher qu'il ne retînt le bien de deux ou trois successions. (On trouve par-tout l'avarice de ces Peres.) La seconde cause fut la découverte que ce Prélat fit du prodigieux trafic que les Jésuites font dans les Philippines, malgré les Bulles des Papes & les Ordonnances du Roi d'Espagne, qui le leur défendent expressément. Ce bon Archevêque voulut mettre ordre à cette étrange cupidité des Jésuites : mais voici ce qu'il s'attira par sa fermeté à vouloir faire rentrer ces Peres dans leur devoir. [Ceci se passoit en 1683.] Ils gagnerent par leurs présens & leurs intrigues, selon leur coutume, le Tribunal de l'Audience Royale, aussi-bien que le Gouverneur, & le porterent à pousser l'Archevêque jusqu'aux dernieres extrêmités. Il fut donc condamné au bannissement. Rien n'est plus affreux que l'attentat commis contre ce saint Prélat. Vers les trois heures du matin, des Officiers accompagnés de soixante Soldats, tous bien armés escaladerent la maison Episcopale, rompirent les fenêtres, & vinrent se saisir de l'Archevêque & de la chaise où il étoit assis, & le portant ainsi, le descendirent, & le mirent dans un brigantin bien muni de Soldats ; & on ne lui permit pas de rien emporter. Dans le cours de son voïage les Soldats lui firent toutes sortes d'insultes, & le laisserent manquer de tout, empêchant tous ceux qui vouloient secourir le saint Prélat, de l'approcher. Mais les excès qui se commirent à Manille contre les Ecclésiastiques & les Religieux qui demeu-

rerent fidéles à leur Archevêque passent toute croiance. Nous n'entreprendrons pas de les rapporter. On n'a qu'à voir dans la seconde partie des cinq volumes de la *Morale Pratique*, qui est toute emploiée à raconter cette indigne persécution, quel scandale les Jésuites causerent par leurs conseils & leurs manéges, & quelle justice exemplaire la Cour d'Espagne fit du Gouverneur & des Officiers qui avoient commis un si grand attentat contre ce saint Archevêque. Mais les Jésuites qui avoient été les boutefeux de toute cette malheureuse affaire, eurent l'adresse & la puissance de se tirer d'embarras, & surent se procurer à leur ordinaire l'impunité de leurs crimes.

XI.

XX. Conduite des Jésuites au Japon.

Leur conduite dans le Japon est à peu près la même envers les Missionnaires, qu'ils obligent par toutes sortes d'artifices de quitter ces vastes païs, pour y dominer à leur fantaisie. C'est ce que nous apprend le B. Martyr Sotelo dans sa célébre Lettre au Pape, où il se plaint que les Jésuites persécutent tous les Missionnaires, & que même par leurs intrigues ils l'avoient empêché lui-même d'être sacré Evêque pour ce païs selon qu'il y avoit été nommé par le Pape. Sa Lettre est datée de sa prison d'Omura le 20 Janvier 1624. » Que dirai je, très-saint » Pere, du scandale, de la vexation & du » trouble que cause cette conduite parmi les » fidéles ? C'est ce qui ne se peut dire » avec des paroles... D'où il arrive qu'ils » suscitent aux Religieux des querelles &

» des persécutions, au grand scandale des » fidéles & à la honte de notre très-sainte » foi & de la Religion Chrétienne. » On voit dans le célébre Mémorial du P. Collado Supérieur des Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique dans le Japon, un récit exact & étendu de toutes les persécutions que les Jésuites ont suscitées aux Religieux des deux Ordres de saint Dominique & de saint François, & comment ils ont traité ce saint Religieux : » Pour ma personne en particulier, » dit le Pere Collado, dans son Mémorial
N. 15. » présenté au Roi d'Espagne en 1631, ils » m'ont fait passer pour un séditieux, suborneur de témoins, rebelle, ennemi de » la justice, cruel, emporté, & un homme » scandaleux. La conclusion & le paradoxe, » ajoute Collado, où aboutissent toutes les » intentions des Jésuites en ce point, est, » SIRE, qu'ils soient tout seuls où ils » sont. » Aussi plutôt que d'avoir des compagnons dans cette vaste mission, ils ont mieux aimé voir périr la Religion dans ce Royaume. On peut voir dans ce Mémorial & par d'autres piéces qui sont à la fin du 2. vol. de la Morale Pratique, que les Jésuites ont éte cause des grands troubles, & des persécutions faites dans ces Royaumes aux Chrétiens : & enfin que c'est par leur imprudence & leur avarice qu'en dernier lieu le Christianisme a été aboli sans ressource dans ce grand Empire.

XXI. Ce qu'ils font dans le Mogol.

Ils se sont conduits de la même maniere dans le Mogol. Voici comme ils ont traité Dom Matthæo de Castro. Ce Prélat fut d'abord envoié vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. comme Vicaire Apostolique dans

l'Ethiopie, ou l'Empire des Abiſſins en Afrique, pour travailler dans cette grande Miſſion, où les Jéſuites dominoient abſolument, y aiant un Patriarche de leur Société; mais il ne put jamais y être reçu. Le Patriarche Jéſuite & les autres Miſſionnaires de la même Compagnie, ne voulant pas avoir de compagnon ni de ſurveillant, ils empêcherent par toute ſorte de voies, qu'il y pût faire aucune fonction, ni s'y établir. Il fut donc obligé de revenir à Rome, où il rendit compte de la maniere indigne dont les Jéſuites l'avoient traité. On prit alors le parti d'envoyer ce Prélat dans les Indes. Mais il ne fut pas plutôt arrivé à Goa ſur les côtes de Malabar à l'extrêmité de l'Empire du Grand Mogol, que les Jéſuites lui ſuſciterent encore mille traverſes. Néanmoins ce bon Evêque trouva moien d'entrer dans les Etats d'un Roi idolâtre, où il n'y avoit aucun exercice de la Religion Chrétienne. S'étant inſinué dans les bonnes graces de ce Prince, il eut permiſſion de bâtir une Egliſe; il entreprit de fonder dans cette nouvelle Chrétienté une Maiſon des PP. de l'Oratoire de Rome avec qui il étoit en grande relation; & il y réuſſit. Cela donna de la jalouſie aux Jéſuites, & il n'y eut point de calomnies qu'ils n'emploiaſſent pour le décrier à la Cour de Portugal, & pour faire abattre ſes Egliſes. Ils envoierent auſſi à Rome contre lui des informations horribles l'accuſant de grands déréglemens dans les mœurs, & autres impoſtures ſemblables. Ce ſaint Evêque prit donc le parti d'aller à Rome pour ſe juſtifier. Il y fut d'abord reçu froidement; mais il manifeſta

tellement ſon innocence, & donna des preuves ſi préciſes & ſi convaincantes de la friponerie des Jéſuites & de leur mauvaiſe conduite dans ces côtes du Mogol, qu'il fut renvoié dans ſa Miſſion avec honneur.

XXII. Leurs démêlés avec les Capucins de Pondicheri.

Ils ont donné des preuves de leur jalouſie & de leur mauvaiſe volonté envers les autres Miſſionnaires dans la même contrée, c'eſt-à-dire à Pondicheri ſur la côte de Coromandel, où ils eurent & ont encore de grands démêlés avec les Peres Capucins qu'ils ont voulu ſupplanter. Nous tirerons l'abrégé que nous en allons faire d'une Lettre d'un Pere Capucin Miſſionnaire des Indes Orientales, écrite à un autre Miſſionnaire du même Ordre, qui étoit à Paris pour ſoutenir leur droit contre l'uſurpation & les calomnies des Jéſuites. Cette Lettre eſt à la fin des Mémoires de MM. des Miſſions étrangeres. » Je vais tâcher, dit ce Miſſionnaire » à ſon Confrere, de vous donner tout l'é» clairciſſement poſſible, afin que vous » agiſſiez ſurement contre les Peres Jéſui» tes au ſujet de toutes les fauſſetés & » calomnies qu'ils ont avancées à Pondi» cheri, à ſaint Thomé & à la Cour de » France, pour nous enlever & ſe mainte» nir dans l'uſurpation qu'ils ont faite de la » Cure de Malabar, que nos Peres ſe ſont » acquiſe à la ſueur de leurs travaux Apoſ» toliques. » Ce Capucin raconte enſuite les intrigues & les fourberies des Jéſuites, ſurtout du Pere Tachard, qui étoit à la tête de cette fameuſe conſpiration; & de quelle maniere ils en porterent leurs plaintes à la Cour de France. » Nous priâmes, continue» t-il, M. le Comte de Pont-Chartrain d'a-

» vertir

» vertir le Roi que les Jésuites abusant de
» l'honneur qu'il leur faisoit, commettoient
» son autorité singuliérement dans les païs
» éloignés, menaçant les uns & promettant
» des récompenses aux autres; que du ton
» dont ils parloient, il sembloit qu'ils
» étoient les maîtres absolus de la vie &
» de la mort: qu'il pouvoit encore assurer
» Sa Majesté, que tant que ces Peres ne
» mettroient point de bornes à leur jalousie
» & à cette passion démesurée de l'empor-
» ter sur les autres, mettant tout en usage
» pour s'attribuer tout le bien que font les
» autres Missionnaires, qu'ils feroient plus
» de mal que de bien, ce que nous offrions
» de prouver. Nous eûmes l'honneur de lui
» répéter les mêmes choses à la derniere Au-
» dience qu'il eut la bonté de nous accor-
» der. » Les Mémoires du Pere Norbert qui ont paru il y a neuf ou dix ans, ont servi à faire beaucoup mieux connoître les excès des Jésuites dans cette contrée. Ils ont deux objets; le premier de montrer l'usurpation que les Jésuites ont faite de la Cure des Malabares de Pondicheri sur les Capucins de la même ville; le second de faire voir que les Capucins ont eu raison de se séparer de communion des Jésuites de Pondicheri, à cause de leur opiniâtreté à permettre aux Chrétiens Malabares des superstitions condamnées par le Cardinal de Tournon Légat du saint Siége, & par les Souverains Pontifes. Voici une idée succincte de ces deux affaires.

XXIII. Les Jésuites enlevent aux Capucins la

Les Capucins étant arrivés en 1642. à la côte de Coromandel, commencerent à y prêcher la Foi aux Malabares. Ils en bapti-

Cure des Malabares de Pondicheri.

ferent plusieurs en 1646. & établirent une Paroisse à Pondicheri en 1673. Les Jésuites chassés de Siam vinrent en 1688. se refugier à Pondicheri, où les Capucins les reçurent avec beaucoup de charité & de cordialité; mais apparemment avec trop de simplicité & sans assez de précaution. Les Hollandois aiant pris Pondicheri en 1693, renvoierent de la ville les Capucins & les Jésuites; mais par le Traité de Riswick, Pondicheri aiant été rendu à la France, le Directeur de la Compagnie des Indes, invita les Capucins à venir reprendre leurs fonctions à Pondicheri; ce qu'ils firent vers la fin de 1698. Les Jésuites qui malheureusement avoient goûté de cette Mission, les y suivirent de près, & firent leur métier ordinaire; c'est-à-dire qu'ils commencerent à troubler les Capucins dans la possession de la Cure de Pondicheri, dont le Pere Jacques étoit le Titulaire légitime. D'une seule Paroisse qui étoit dans la ville, les Jésuites engagerent Dom Gaspard Alphonse Evêque de Meliapur, Diocésain, leur ancien Confrere, à en ériger deux, dont l'une composée de François seroit confiée aux Capucins; & l'autre composée d'Indiens Malabares, seroit commise aux soins des Jésuites.

Le Pere Dola Jésuite fut institué par l'Evêque de Méliapur, Curé de la Paroisse des Malabares. Les Jésuites gagnerent le Directeur de la Compagnie des Indes (M. Martin) qui écrivit jusqu'à trois fois à l'Evêque que l'intention du Roi (Louis XIV.) étoit que l'on érigeât cette nouvelle Paroisse. Le Roi déclara depuis qu'il ne se souvenoit point d'avoir jamais donné de pareils ordres

Les Capucins vivement touchés de se voir ravir la portion de leur troupeau qui leur avoit couté plus de sueurs, porterent leur cause, pour le Spirituel, au Tribunal de la Propagande. La Requête fut répondue d'une maniere favorable ; mais l'Evêque de Méliapur poussé par les Jésuites, loin d'avoir égard aux intentions de la Propagande, confirma l'usurpation par la violence ; il se porta jusqu'à excommunier le Pere Esprit de Tours Supérieur des Capucins, parce qu'il avoit voulu faire usage du Rescrit de la Propagande, & qu'il avoit publié que les Jésuites n'étoient pas Curés des Malabares. Par cette excommunication l'Evêque défendoit de donner au Pere Esprit *ni feu, ni eau, ni toute autre chose dont il auroit besoin.* Nous voulons, ajoutoit l'Evêque, qu'on lui refuse tous les sécours qu'il pourroit demander pour le salut de son ame. De son côté le Pere Tachard Supérieur des Jésuites, disoit aux Malabares, que quand le Pape viendroit à Pondicheri pour y faire observer ses Decrets, il encourroit l'excommunication. Depuis ce tems-là la conduite des Jésuites n'a été qu'un tissu d'injustices & de vexations, pour se maintenir dans leur usurpation. Les Capucins se sont plaints, & leurs plaintes sont demeurées sans effet.

XXIV. Les Jésuites sont chez les Malabares un mélange du Christianisme & de l'idolâtrie.

L'objet des Mémoires du Pere Norbert est plus étendu & plus important. Si les Jésuites n'étoient coupables que d'ingratitude à l'égard des Capucins, & qu'après avoir mis la faucille dans la moisson d'autrui, ils prêchassent l'Evangile dans sa pureté, les Capucins diroient à l'imitation des Apôtres : Qu'importe par qui Jesus Christ soit annon-

cé, pourvû qu'il le soit ? Mais les Jésuites font à Pondicheri ce qu'ils font dans toute la côte de Coromandel, à la Cochinchine & à la Chine ; c'est-à dire un mêlange monstrueux du Christianisme & de l'idolâtrie : c'est ce qui excite avec raison le zéle des Capucins.

Le Pere Norbert en cela d'accord avec les autres Historiens, fait remonter les prévarications des Jésuites chez les Malabares, jusqu'en 1606. tems où le Pere Nobili Jésuite, pour se concilier l'esprit des Brâmes qui sont les Prêtres du dieu Brâma, & qui se prétendent descendus de lui, prit l'habit & la maniere de vie de ces Idolâtres. Ce que fit le Pere Nobili, les Jésuites qui sont entrés dans ses travaux sur la côte de Coromandel, le font à son imitation. Les Brames s'habillent de soie : les Jésuites s'habillent de même. Les Brâmes portent sur la chair un cordon composé d'un certain nombre de fils, qui est la marque distinctive du Sacerdoce de leur Religion : les Jésuites le portent aussi. Les Brâmes marchent avec un bâton à neuf nœuds : les Jésuites marchent de même. Les Brâmes se frotent le front de cendres d'excrémens de vache, divinité du païs ; les Jésuites font la même chose. Les Brâmes se lavent plusieurs fois le jour la tête & tout le corps par un esprit de superstition : les Jésuites se lavent aussi. Les Brâmes croient la métempsycose ; & dans la crainte de tuer quelque insecte en marchant, ils ont une chaussure particuliere ; les Jésuites s'en servent comme eux. Les Brâmes, sur le principe de la métempsycose, s'abstiennent de manger de tout ce qui a vie ; les Jésuites se réduisent à la même austérité

Les Brâmes regarderoient comme un grand crime de manger de la vache, parce que, selon eux, la vache est la demeure de leurs dieux : les Jésuites s'abstiennent dans Pondicheri même de manger de la vache, de peur de scandaliser ceux de leurs Néophites qui sont de la Caste, c'est à-dire de la Tribu des Brâmes. Les Brâmes ont un souverain mépris pour les Européens : les Jésuites, pour être écoutés des Brâmes, leur font croire qu'ils ne sont pas Européens.

Les Brâmes qui forment la premiere noblesse chez les Malabares, comme issus du dieu Brâma, de la bouche duquel ils se prétendent sortis, ont en horreur les *Pareas* ou Roturiers. Les Jésuites, pour ne pas mettre obstacle, disent-ils, à la conversion des Brâmes, se font une Loi de ne pas entrer chez les Paréas, même pour leur administrer les Sacremens dans l'extrémité de la maladie A Pondicheri ils ont, ce qui est horrible, des Fonts Baptismaux & des Confessionnaux qui ne peuvent servir qu'aux Nobles, & d'autres qui ne servent qu'aux Paréas, de peur que les Nobles ne se crussent souillés, si on les baptisoit sur les mêmes Fonts que les Paréas. Les Malabares adorent la vache, & en son honneur se barbouillent avec de la fiente de cet animal. Les Jésuites le permettent à leurs Chrétiens, pourvû qu'ils ne le fassent qu'après que cette fiente a été bénie par les Missionnaires. Le Tali attaché à un cordon de cent huit fils, est une espéce de Médaille, sur laquelle est gravée l'Image du Dieu Piléar, le Priape des anciens. Chez les Malabares ce Tali est le signe du mariage, & toute femme

eſt obligée de le porter. Les Jéſuites le permettent à leurs Chrétiennes, pourvû qu'elles y joignent un petit Crucifix ou une Image de la Sainte Vierge. Les Malabares ont établi une Fête honteuſe ſous le titre de Mariage. Les Jéſuites la ſouffrent à leurs Chrétiens & à leurs Chrétiennes, & ne trouvent rien de contraire à la ſainteté des mœurs dans une pratique dont nos oreilles ne pourroient ſupporter le récit. Enfin le Pere Norbert aſſure qu'il faudroit un volume pour décrire toutes les pratiques idolâtres dont uſent les Malabares dans leurs Mariages, dans leurs enterremens, & en mille autres occaſions.

XXV. Rébellion des Jéſuites contre les decrets du ſaint Siége qui condamnent des pratiques idolâtres.

Ces ſuperſtitions dès le Pontificat de Paul V. devinrent un ſujet de diſpute entre les Jéſuites & les autres Miſſionnaires. Pour faire taire leurs adverſaires, les Jéſuites ſous le Pontificat de Grégoire XV. penſerent à obtenir ſecretement un decret qui autoriſât les pratiques idolâtres qu'ils permettoient aux Malabares. Grégoire XV. accorda le decret en 1623. mais en permettant certaines pratiques que les Jéſuites lui repréſentoient fauſſement comme purement civiles, ce Pape y joignit tant de correctifs, que ces Peres n'oſerent ni ſe prévaloir du decret, ni même le montrer. Ils porterent leur attention encore plus loin. Le decret ne leur étant pas favorable, non ſeulement ils en déroberent la connoiſſance à leurs parties, mais il ne fut point inſéré dans le Bullaire de Grégoire XV. Ce ne fut, à ce que prétend le Pere Norbert qu'en 1680. que les Capucins connurent ce decret, où ils virent que les Jéſuites avoient trompé

le saint Siége, en lui faisant approuver comme civiles des pratiques totalement idolâtres. Alexandre VII. & Clement IX. publierent en 1658 & 1659. des decrets qui concernent les Malabares, dont le Pere Norbert ne fait pas mention. Mais le decret qui a fait le plus de bruit, est celui que rendit en 1704. M. le Cardinal de Tournon Légat du saint Siége. Nous parlerons bien tôt de cet illustre Légat, qui a eu tant à souffrir de la part des Jésuites.

XXVI. Division entre eux & les Capucins. Ceux-ci persécutés par les Jésuites.

Ce decret, qui condamne plusieurs des pratiques les plus criantes que les Jésuites autorisent dans toute la côte de Coromandel, est devenu le sujet du differend entre les Capucins & les Jésuites. Ceux-ci continuant à permettre aux Malabares les pratiques idolâtres condamnées par M. de Tournon, les Capucins ont prétendu qu'ils avoient encouru l'excommunication portée par son Mandement. En conséquence ils se sont séparés de la Communion des Jésuites. On comprend tout ce que cette rupture de Communion a dû attirer de traverses & de vexations de la part de ces Peres. Les Lettres de Cachet ont passé jusqu'à Pondicheri. Sur la fin du regne de Louis XIV. des ordres furent expédiés pour arrêter le Pere Esprit Supérieur des Capucins & Curé de Pondicheri. Ce bon Religieux qui travailloit depuis bien des années dans les Missions, fut donc conduit ignominieusement au fort de Pondicheri, & de-là jetté dans un vaisseau qui le ramena en France, où trouvant Louis XV. sur le Trône, de criminel qu'il étoit à Pondicheri, il fut reconnu innocent à Paris & renvoié à sa Cure pour en exercer librement

les fonctions au grand regret de ses persécuteurs. M. de Visdelou à qui la droiture de son cœur & sa piété avoient ouvert les yeux sur les excès de ses confreres, & qui de Missionnaire Jésuite à la Chine avoit été fait Evêque de Claudiopolis par M. de Tournon, & depuis Vicaire Apostolique, eut aussi une Lettre de Cachet qui le bannissoit de Pondicheri. Ce Prélat, comme les Capucins, s'étoit aussi séparé de communion d'avec les Jésuites, à cause de leur rébellion au decret de M. de Tournon; & depuis il avoit publié dans Pondicheri un decret du saint Siége, confirmatif du decret du Légat.

XXVII. Les Capucins s'opposent à la Canonisation du Pere Britto Jésuite.

Le zéle des Peres Capucins ne s'est pas borné à poursuivre l'exécution des decrets du saint Siége, qui condamnent les Rits Malabares: ils ont été encore attentifs à fournir des Mémoires pour empêcher, s'ils le peuvent, la Canonisation du Pere Jean Britto, Jésuite, sollicitée par sa Compagnie avec beaucoup d'ardeur. Les Jésuites en font un Martir, & il se trouve que ce Martir disciple du Pere Nobili, portoit l'habit des Brâmes, & permettoit toutes les idolâtries que les Jésuites permettent aux Malabares. Le dessein des Jésuites en faisant canoniser ce prétendu Martir, est d'en conclure que les Rits Malabares n'ont rien de contraire à la pureté de l'Evangile, puisqu'ils n'empêchent pas d'être mis au nombre des Saints.

XXVIII. Quelques-uns des faits rapportés par le P. Norbert sur les excès des Jésuites

Il n'est pas possible que nous entrions dans le détail de tous les faits criants que rapporte le Pere Norbert, pour prouver les prévarications des Jésuites dans leurs Missions des Indes. Il faut nous borner. » Nous avons vû, dit le Pere Esprit Supérieur de

Pondicheri, porter ici à sept heures du soir en procession un bassin plein de farine & de ris, & au milieu du bassin.... la moitié d'une coque de coco, pleine de beurre, qui est l'huile des Pagodes (c'est-à dire des Temples des Idoles ;) & dans ce beurre une méche allumée (cérémonie Païenne ;) & tout cela porté par quatre hommes sur un brancart avec la Croix élevée, & le Prêtre suivant avec la chappe noire & l'étole, au bruit des fifres, tambours, trompettes & tambourins. Nous avons vû des Chrétiens barbouillés de cendres faites de fiente de vache, divinité des Pagodes, estimées des Gentils remettre les péchés quels qu'ils puissent être ; & le Prêtre les avoir bénies sur l'Autel. On a vû ici un Pere Jésuite nommé le Pere Turpin, revêtu des habits Sacerdotaux, se coucher sur les marches de l'Autel devant que de dire la Messe, & se faire venir baiser le gros orteil après trois genuflexions, comme à l'adoration de la Croix par les Malabares Chrétiens, pour imiter en cela une cérémonie Païenne, » (qui est si infame que nous n'osons la rapporter.)

chez les Malabares.

En 1700. le jour de l'Assomption, les Jésuites firent à Pondicheri une Procession nocturne où l'on portoit une Image de la sainte Vierge, avec les mêmes cérémonies que les Gentils observent lorsqu'ils portent leurs idoles. » Les Idolâtres, dit le P. Norbert, ne pouvoient assez exprimer la joie qu'ils ressentoient de voir que les cérémonies de leur Religion, servoient à donner du lustre au Christianisme. » Dans une autre occasion les Jésuites firent une Procession où ils porterent dans l'Ostensoir ou Soleil

qui sert pour le Saint Sacrement, un morceau de l'habit de saint François Xavier; de sorte que le peuple qui croioit que l'on portoit le Corps de Jesus-Christ, se prosternoit dans les rues, croiant adorer Jesus-Christ même. » Ce qui se passe dans les Pompes funébres n'est pas moins extraordinaire, dit encore le Pere Norbert. Par-tout ailleurs la Croix précéde; ici elle est après le cercueil. Le cortége qui accompagne le défunt fait porter devant soi le miroir dont il se servoit, afin que selon la superstition grossiere usitée dans le païs, il y puisse contempler son ame. Tous marchent dans un morne silence. Des décharges continuelles de mousqueterie, tiennent lieu de chant & de prieres. » C'est ainsi que les Jésuites enterrent les morts.

XXIX. Le Pere Norbert non suspect d'avoir voulu favoriser les prétendus Jansénistes en attaquant les Jésuites.

Le Pere Norbert ne sera point accusé d'avoir voulu favoriser les prétendus Jansénistes. On voit assez par la lecture de ses Mémoires, quelles sont ses préventions contre eux. Peut-être a-t-il voulu se mettre lui-même à l'abri du reproche de Jansénisme: mais il n'y réussira jamais. Selon les Jésuites il y a deux sortes de Jansénistes; Jansénistes d'Asie ou des Indes, Jansénistes d'Europe. Les Jansénistes des Indes, ce sont tous les Missionnaires qui condamnent les pratiques idolâtres des Jésuites. Les Jansénistes d'Europe sont tous ceux qui soutiennent les vérités que combattent les Jésuites. A titre de Missionnaire opposé aux idolâtries des Jésuites, le Pere Norbert qu'il le veuille ou ne le veuille pas, sera toujours regardé par la Société comme un des plus grands Jansénistes qu'il y ait eu. La dispute sur les Rits

Malabares a eu des suites, dont nous ne parlerons pas ici, parce qu'elles appartiennent à l'Histoire du dix-huitiéme siécle. Par la même raison nous ne dirons rien de tout ce que les Jésuites ont fait souffrir à M. de la Baume Evêque d'Halicarnasse, choisi par Clement XII. en 1737. pour visiter les Eglises de la Cochinchine.

XII.

XXX. Leur conduite à la Chine.

Nous finirons par la Chine, qui est le païs où les Jésuites se sont le plus signalés par des horreurs qui ont abouti à la mort d'un saint Cardinal, Légat du saint Siége, & à l'expulsion de tous les autres Missionnaires. Par ce moien un petit nombre de Jésuites se sont vûs seuls maîtres de ces vastes Régions. Nous sommes obligés de nous resserrer & de nous borner à indiquer les sources où le Lecteur pourra s'instruire de tant d'événemens que la postérité aura peine à croire. Pour avoir une idée juste de cette grande affaire, il faut lire *la Relation de la nouvelle persécution de la Chine, jusqu'à la mort du Cardinal de Tournon, dressée par le Pere François Gonzalès de Saint Pierre, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & Missionnaire Apostolique à la Chine*, Supérieur des Religieux de cet Ordre, qui ont été exilés avec lui de cet Empire. Il y faut joindre les Ecrits que MM. des Missions Etrangeres du Séminaire de Paris ont publiés pour se défendre contre les calomnies des Jésuites. Nous tirerons de ces différens Ecrits, & de quelques autres qui ont paru depuis, l'idée sommaire que nous en

allons donner, en y ajoutant quelques endroits du troisiéme volume de la *Morale Pratique*.

XXXI. Le P. Gaspar de la Croix Dominicain premier Apôtre de la Chine.

Depuis la découverte des Indes Orientales, les Dominicains ont les premiers porté dans la Chine, la lumiere de l'Evangile. Le Pere Gaspar de la Croix, Religieux de cet Ordre, aiant prêché l'Evangile avec succès dans le Royaume de Camboie, entra dans la Chine en 1556. quatre ans après la mort de saint François Xavier, qui s'étant mis en chemin pour y aller, tomba malade dans l'Isle de Sancian, & y mourut en 1552. Le Pere Gaspar de la Croix attaqua les fausses divinités de la Chine, & y prêcha un Dieu crucifié, Sauveur & Médiateur des hommes. Les Mandarins ou Seigneurs le firent bannir du païs, & le zélé Missionnaire se retira à Ormus, où il convertit un grand nombre d'infidéles. Il fut appellé ensuite à Lisbonne où le Roi de Portugal le nomma à l'Evêché de Macao; il y mourut au service des pestiférés.

XXXII. Autres Missionnaires. Les Jésuites vont troubler cette Mission.

En 1575. le Pere Martin Rada Augustin entra dans la Chine, & y prêcha l'Evangile pendant cinq ans. Le Pere Ricci Jésuite y passa avec les PP. Rogeri & Passi en 1581. Neuf ans après, le Pere Jean de Castro premier Provincial des Dominicains de Manille, & le Pere Benavidez depuis Archevêque de Manille, du même Ordre, se rendirent à la Chine pour obéir aux ordres de Grégoire XIII. qui avoit chargé particuliérement la Province du saint Rosaire des Philippines, de la conversion de ce grand Empire. Ils furent quelque-tems après suivis des Peres Martin & Mayor du même Ordre

Mais par l'intrigue du Pere Ricci & des autres Jésuites, qui s'étoient déja acquis un grand crédit par leurs présens, & sur-tout par leur complaisance pour l'idolâtrie, ils furent obligés de se retirer. Le Pere Castro fit une seconde tentative que les Jésuites rendirent inutile. Le Pere Advarte Evêque de la Nouvelle Ségovie, & quelques autres Religieux Dominicains entrerent dans la Chine quelque-tems après : mais ils furent forcés par les Mandarins sollicités par les Jésuites, de quitter le païs. En 1587. le P. Loppez Dominicain fonda à Macao un Couvent de son Ordre, pour fournir des Missionnaires à la Chine. Mais les souterrains des Jésuites rendirent cette entreprise sans effet, & les Dominicains furent obligés de se retirer à Goa.

XXXIII. Ils s'en rendent maîtres & y commettent divers excès.

Le Pere Ricci avec ses Confreres se rendit donc maître absolu de la Mission. Il prêcha à la Chine la Religion Chrétienne, en la défigurant par le mélange des superstitions païennes, en adoptant les sacrifices offerts à Confucius, fameux Philosophe du païs, & aux ancêtres, apprenant aux Chrétiens à assister & même à coopérer au culte des Idoles, pourvû qu'ils adressassent leurs adorations à une Croix qu'on couvroit de fleurs, ou qui étoit attachée sécretement à quelqu'un des cierges qu'on allumoit dans les Temples des faux dieux. Enfin pour comble de prévarication, il fit même disparoître la Croix, & en supprima totalement le signe salutaire qu'il ne voulut point qu'on montrât aux Infidéles; affectant de ne parler que de la gloire du Sauveur, & rougissant devant les Idolâtres des humiliations de Jesus-Christ.

XXXIV. Caractere du Pere Ricci Jésuite.

Ce Jésuite étoit adroit & rusé, & avoit tous les talens qui peuvent rendre un homme agréable aux Grands, & lui faire gagner la faveur des Princes ; mais en même-tems si peu versé dans les matieres de la Foi, qu'il suffit, dit le saint Evêque de Conon, de lire son Livre de la véritable Religion, pour être convaincu qu'il ne sçavoit pas même les premiers élémens de la Théologie. Il avoit donné des preuves de ce qu'il seroit capable de faire dans un âge plus avancé, lorsque faisant à Goa son Cours de Théologie, il donna en matiere de Religion dans des nouveautés qui effraierent. Mais sa politique lui fit trouver le secret de demeurer en paix à la Chine. Les Rois trouvoient en lui un homme complaisant ; les Païens un Ministre qui s'accommodoit de leurs superstitions ; les Mandarins un fin politique, instruit de tout le manége de la Cour ; & le démon un ministre affidé qui affermissoit son régne parmi les Infidéles, loin de le détruire, & qui même l'étendoit parmi les Chrétiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un homme, ainsi appuié du monde, ait joui d'une paix si profonde selon le siécle, & qu'il ait été exempt des persécutions & des traverses qui sont le fruit & la récompense de la fidélité des Ministres qui ne prêchent que Jesus-Christ crucifié, & qui ne mettent leur confiance & leur appui que dans les humiliations & les souffrances.

XXXV. Ce que les Jésuites font souffrir à de saints Missionnaires. Le P.

En 1631. le Pere Ange Coqui Dominicain, entra dans la Chine comme par miracle par l'Isle Formose. Ce poste n'étoit point gardé par les suppôts de la Société, qui n'avoit ses sentinelles qu'à Canton, croiant

Moralez envoié à Rome.

que c'étoit le seul endroit par où l'on pût arriver à la Chine. Le Pere Ange peu de tems après son entrée, reçut pour coopérateurs fidéles le Pere Jean-Baptiste Moralez aussi Dominicain, & le Pere Antoine de sainte Marie de l'Ordre de saint François. Ces deux saints Missionnaires commencerent à prêcher l'Evangile dans sa pureté; & le Pere Moralez aiant appris à fond la langue Mandarine, il découvrit dans les Chrétiens formés par les Jésuites des pratiques idolâtres autorisées par ces Peres. Il leur en écrivit aussi-tôt avec le Pere Antoine, & ils leur proposerent des Conférences pour éclaircir les matieres & convenir des vrais principes. Mais les Jésuites pour toute réponse leur susciterent des traverses & des persécutions. Ces deux saints Missionnaires observés par les espions des Jésuites, tomberent en 1638. entre les mains du Gouverneur de Fogan livré à la Société, qui les aiant condamnés à un supplice cruel & ignominieux pendant cinq jours, les bannit de la Chine & les fit conduire à Macao, d'où ils ne purent partir que deux ans après pour se rendre à Manille. Là ils informerent leurs Supérieurs de la conduite des Jésuites; & le P. Charles-Clément Han Provincial des Dominicains, en écrivit au Jésuite Emmanuel Dias Visiteur de la Société à la Chine, qui lui répondit que les articles qui faisoient la matiere des plaintes, avoient été envoiés à Rome avec le Pere Alvarez Semedo pour être décidés par la sainte Congrégation. Cette réponse détermina l'Archevêque de Manille & les Dominicains à envoier à Rome le Pere Moralez, qui partit en 1640. & arriva en

cette ville en 1643. sous le Pontificat d'Urbain VIII. Ce Pape aiant vû le Pere Moralez, dit qu'il avoit été informé par une autre voie des doutes qu'il avoit à lui propoſer; qu'on les examineroit dans la Congrégation des Cardinaux, & qu'enſuite il en donneroit ſa déciſion, qui ſerviroit de régle à tous les Miſſionnaires. Cette autre voie étoit celle du Jéſuite Semedo, qui étoit arrivé à Rome un an auparavant, en 1642.

XXXVI. Pratiques idolâtres que les Jéſuites permettent à la Chine.

Le Pere Moralez, pour mettre la Congrégation plus au fait de cette diſpute, compoſa un Ecrit qui renfermoit dix-ſept queſtions ſur autant de pratiques des Jéſuites à la Chine; ſur leſquelles il demandoit une déciſion. Voici quelques unes de ces pratiques. 1. De diſpenſer les Chrétiens des Commandemens de l'Egliſe. 2. D'omettre dans le Baptême pluſieurs ſaintes Cérémonies. 3. De permettre l'uſure la plus criante. 4. De permettre aux Chrétiens de contribuer à la dépenſe des ſacrifices & des fêtes des Idoles. 5. De conſentir que les Gouverneurs des villes qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, offriſſent des ſacrifices à l'Idole Chinchoam & ſe proſternaſſent en ſa préſence, pourvû qu'ils euſſent l'attention de cacher une Croix à laquelle ils rapportaſſent leurs adorations. 6. De ſouffrir qu'on rende à Confucius des honneurs ſemblables, pour obtenir de lui l'eſprit, la ſcience, la ſageſſe, & pour le remercier de les avoir reçus. 7. De permettre de pareils ſacrifices aux ancêtres, pour en obtenir des proſpérités & une famille nombreuſe. 8. D'autoriſer ces ſortes de ſacrifices, pourvû qu'on eût ſoin de rapporter ce culte à une Croix qu'on auroit eu ſoin de cacher

dans le lieu du sacrifice. 9. D'avoir soin de ne point instruire les Catécumenes de l'impiété de ces pratiques, afin que leur ignorance pût les excuser, & de leur donner le Baptême dans cet état. 10. De permettre à leurs Chrétiens de faire dire des Messes pour leurs parens morts dans l'infidélité. 11. D'éviter de parler de Jesus-Christ crucifié, de montrer le Crucifix aux Catécumenes & de l'exposer dans leurs Eglises, de peur de s'attirer des persécutions de la part d'un peuple qui a la Croix en horreur, & qui en regarde le mystére comme une folie.

XXXVII. Elles sont condamnées à Rome.

Ces pratiques & autres semblables furent condamnées par le saint Office en 1644. Innocent X. confirma ce jugement en 1645 & ordonna que le Decret fût envoié au Pere Moralez qui étoit alors à Madrid. Ce Dominicain muni de cette décision partit d'Espagne en 1646. avec trente Religieux de son Ordre, entre lesquels étoit le Pere Dominique Navarette, depuis Archevêque de saint Domingue, & Philippe Prado Archevêque de Manille. Il passa par le Mexique, où il fut retenu plus d'un an par les intrigues des Jésuites; ensuite il alla à Goa, & y laissa des copies autentiques du Decret qui y fut publié dans les formes. Etant enfin entré dans la Chine en 1649. il signifia le Decret au P. Emmanuel Dias Vice-Provincial des Jésuites, qui parut le recevoir avec soumission à en juger par les termes de sa Lettre au P. Moralez. *Nous avons reçu*, écrit-il à ce Pere, *le paquet de la Propagande; nous l'avons mis sur notre tête, comme enfans d'obéissance: nous assurons votre Révérence qu'en tout ce que nous pourrons, nous obéirons à ce que nous ordonne le S. Siége.*

XXXVIII. Les Jésuites surprennent un Bref à Alexandre VII.

Mais par ces termes, *nous obéirons en tout ce que nous pourrons*, les Jésuites se ménagerent une ouverture pour mettre bientôt sous leurs pieds le Decret qu'ils avoient mis sur leurs têtes par une honteuse dissimulation : car ces Peres *ne peuvent jamais* tout ce qui est contraire à leur ambition & à leur politique. En effet changeant en honneur civil & cérémonie politique les cultes visiblement superstitieux, qu'ils rendoient à Confucius & aux ancêtres, ils vinrent à bout, par leur Pere Martini qu'ils envoierent à Rome, de surprendre la Religion d'Alexandre VII. qui, desirant faciliter aux Chinois l'entrée de la Religion, & ne voiant rien dans le faux exposé du Pere Martini, qui marquât un culte religieux, décida que suivant ce qui avoit été proposé (dont la fausseté ne lui étoit pas connue) on pouvoit permettre aux Chrétiens Chinois les cérémonies rapportées, parce qu'il paroissoit qu'elles n'étoient qu'un culte civil & politique. Quant à ce qui regarde l'assistance au culte superstitieux des Idolâtres Chinois, le Pape décide que les Chrétiens y peuvent être présens d'une présence purement passive, sur-tout après qu'ils auroient fait une protestation de leur Foi, & lorsqu'il n'y auroit aucun danger de subversion, & qu'on ne peut autrement éviter les inimitiés & les haines. Ce Decret est du 23. Mars 1656.

XXXIX. Plaintes des Dominicains. Comment on y a égard à Rome.

Les Jésuites triompherent de cette honteuse surprise faite au Pape, & firent aussitôt passer son Decret à la Chine. Au reste, à bien prendre ce Decret, il condamne plus les Jésuites qu'il ne les autorise, comme l'ont prouvé clairement Messieurs des Mis-

sions étrangéres dans leur quatriéme Mémoire, où ils établissent ces quatre propositions. La premiere que les Jésuites font à la Chine tout ce qui n'est pas dans ce Decret; la seconde qu'ils ne font rien de ce qui y est énoncé; la troisiéme qu'ils l'ont obtenu sur un faux exposé, ce qui le rend nul; la quatriéme qu'il est accompagné de conditions qui ne se rencontrent jamais dans la pratique. Cependant non-seulement ils se servent de ce Decret pour autoriser leurs superstitions; mais ils prétendent que le premier qui fut dressé sous le Pontificat d'Innocent X. a été par-là anéanti ou révoqué. Les Dominicains sentant la nécessité de remédier à un si grand scandale, envoierent à Rome le Pere Polanco pour s'y plaindre des discours & de la conduite des Jésuites. Les plaintes de ce Missionnaire y furent écoutées, mais de maniere qu'on laissa subsister les deux Decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. en déclarant que le Decret d'Innocent X. n'avoit point été révoqué & devoit être observé selon sa forme & teneur; & que celui d'Alexandre VII. devoit avoir sa force relativement aux demandes & aux circonstances exposées dans les doutes. C'est ce que vouloient les Jésuites.

XL. Nouveaux efforts des Dominicains. Le Pape envoie des Vicaires Apostoliques.

Il ne termina pas les contestations, & n'arrêta point les scandales. Les Dominicains se virent donc obligés d'envoier à Rome un nouveau Député pour instruire la Congrégation, & la convaincre de la nécessité de s'expliquer avec toute la clarté qu'exige une matiere si importante. Le choix tomba sur le Pere Navarette depuis Archevêque de saint Domingue. Ce savant Domi-

nicain arrivé à Rome y fit connoître les excès des Jésuites. La Congrégation les condamna, mais sans pouvoir ni en réprimer les auteurs, ni faire cesser le scandale. Il fallut donc envoier à la Chine des Vicaires Apostoliques, qui revêtus des pouvoirs du saint Siége examinassent par eux-mêmes l'état des choses, & pussent ensuite donner les décisions nécessaires. On choisit ces Vicaires Apostoliques dans la nouvelle Congrégation des Missions Etrangéres qui venoit de s'établir à Paris. Après les avoir revêtus du caractere Episcopal, on les fit partir pour la Chine au nombre de trois, sçavoir François Palu Evêque d'Héliopolis, Lambert de la Motte Evêque de Bérithe, & Edme de Colondi Evêque de Métellopolis. Mais la persécution élevée contre les Chrétiens à la Chine, ne leur aiant pas permis d'y entrer, M. d'Héliopolis s'arrêta au Tonquin, M. de Bérithe à la Cochinchine, & M. de Métellopolis à Siam où l'on établit un Séminaire. Ce ne fut qu'en 1684. que M. d'Héliopolis y entra enfin avec Messieurs Maigrot, le Blanc & quelques autres. Quoique ces Messieurs y fussent entrés avec des inclinations très-favorables aux Jésuites, ils furent bien tôt obligés à la vûe de leurs superstitions & de leurs relâchemens, de se déclarer contre eux, & de prendre le parti des Dominicains fidéles à leur ministére.

XLI. M. l'Evêque de Conon condamne les pratiques idolâtres. Révolte des Jésuites.

Plusieurs années se passerent à examiner, à discuter, à approfondir & à prendre surtout les mesures les plus convenables & les plus fortes pour abolir les pratiques idolâtres. Enfin après avoir usé de patience pendant neuf ans, M. Maigrot Docteur de Sor-

bonne, Vicaire Apostolique de Tokien & Evêque de Conon, donna un Mandement le 26 de Mars 1693. dans lequel il défend. 1. De se servir de *Tien* ou de *Xangii* pour exprimer le nom de Dieu, celui que les Chinois entendent par ce mot n'étant pas celui que les Chrétiens adorent. 2. D'exposer les tableaux où sont écrits ces mots *King Tien*, Adorez le Ciel. 3. Il déclare que l'exposé fait à Alexandre VII. n'est pas véritable. 4. Il défend aux Chrétiens l'assistance aux sacrifices ou oblations solemnelles de Confucius ou des ancêtres morts. Il proscrit les Tablettes avec l'inscription, *C'est ici le siége de l'ame N.* 6. Il condamne comme fausses, téméraires & scandaleuses, les propositions avancées par certains Missionnaires (les Jésuites) qui prétendent que la Philosophie des Chinois bien entendue n'a rien de contraire à la Loi Chrétienne. 7. Il donne divers moiens de se précautionner contre la lecture des livres Chinois. Ce Mandement fut approuvé par les deux autres Vicaires Apostoliques & observé par les Missionnaires, excepté les Jésuites. Ces Peres qui dominoient depuis long-tems dans cet Empire, ne purent s'accoutumer à se soumettre à ces nouveaux Supérieurs. Leur amour pour l'indépendance & la crainte de se voir punis de différens excès où ils tomboient dans l'exercice de leurs fonctions, les engagerent à secouer tout joug, & à attaquer ouvertement les Evêques & les autres nouveaux Missionnaires que le saint Siége envoioit pour partager avec eux le soin des ames. Voici ce que dit M. Urbain Cerri Sécrétaire de la Congrégation *de Propagandâ fide* dans un Ecrit qu'il

a fait sous ce titre : *Etat de la Religion Chrétienne dans tout le monde présenté à Notre saint Pere le Pape Innocent XI.*

» Arrivés qu'ils furent aux Indes, (les » Vicaires Apostoliques) la Congrégation » sçait quelles & combien grandes ont été » les contradictions qu'ils ont eu à souffrir » de la part des Jésuites. Comme ces Peres » s'étoient trouvés les premiers dans les Indes, c'étoit bien à contre-cœur qu'ils se » voioient soumis aux Vicaires Apostoliques. » Il leur sembloit avoir perdu une bonne » partie de leur réputation, & n'être plus » comme autrefois les maîtres & les arbitres » des inclinations de ce peuple qui avoit » connu combien les Evêques surpassoient » les Jésuites en bonté & en désintéressement. Ce fut la raison qui fit que ces Peres commencerent à les décrier dans les » Assemblées publiques & dans les Eglises » mêmes ; & faisant un damnable Schisme, » ils firent savoir par des Lettres circulaires que les peuples eussent à ne point » reconnoître ces Evêques, ni à leur obéir. » Ils leur firent accroire par adresse, » que c'étoient des Evêques intrus & hérétiques, & que tous les Sacremens administrés par eux & par leurs Prêtres étoient » nuls & ne pouvoient être que sacriléges ; » & sur cette supposition, ils les faisoient » sans cesse réitérer, soutenant dans leurs » prédications qu'il valoit mieux mourir » sans Sacremens, que de les recevoir par » leur ministére. C'est-là le prétexte du décri & de la persécution que leur font ces » Peres. Ils en ont fait transporter à l'Inquisition de Goa. Ils se sont servi des Princes » Idolâtres pour en chasser d'autres... Ils

„ emploierent, pour venir à bout de leurs „ desseins, des scélérats & des Apostats; & „ ils réduisirent ces pauvres Prélats à de telles „ extrémités, qu'ils furent obligés de députer „ à cette Cour un Agent pour représenter „ le pitoiable état où ils se trouvoient. Les „ Jésuites & leurs Partisans ne cessoient de „ décrier les Vicaires Apostoliques par toute „ sorte d'impostures, & ils ne perdoient au„ cune occasion de les faire chasser de ces „ Royaumes, faisant même passer leurs ca„ lomnies jusqu'aux oreilles des Princes Ca„ tholiques en Europe, avec toute sorte d'ar„ tifices imaginables. „

Ainsi parle le Sécrétaire de la Congrégation de la *Propagande*, c'est-à-dire l'homme du monde qui devoit être le mieux instruit des affaires de la Chine; puisque tous les papiers qui concernent les affaires des Missions passent par ses mains. Aussi le Pape Innocent XI. ne crut pouvoir faire rendre l'obéissance qui étoit due à ses Vicaires Apostoliques, qu'en chassant de la Chine quatre Jésuites des plus brouillons, & qui étoient à la tête des révoltés. Un de ces Jésuites nommé le Pere Fuciti, fut assez insolent pour s'emporter un jour jusques à dire à M. l'Evêque de Berithe & à son Vicaire Général, qu'ils étoient *usurpateurs*, *superbes*, *hypocrites*, *envieux*, *hérétiques*, *Jansénistes*, *usuriers*, & autres semblables outrages. Les Jésuites de Manille traiterent bien plus indignement M. Palu Evêque d'Héliopolis qui fut jetté avec ses compagnons par la tempête sur les côtes des Isles Philippines en allant à son Vicariat du Tonquin. Ils firent courir le bruit que c'étoit un Evêque hérétique & espion

du Roi de France, & ils eurent le plaisir malin de le tenir en captivité pendant six mois dans leur maison, où ils le traiterent indignement, & l'obligerent ensuite de monter sur un vaisseau pour être conduit en Espagne, afin de rendre raison de sa conduite. [C'étoit vers l'an 1675.] Ils lui firent faire par-là le tour du monde, & l'empêcherent pendant plus de trois ans d'exercer ses fonctions Apostoliques dans la Mission qu'ils avoient entrepris de renverser. Voyez le Mémorial que ce saint Evêque présenta en arrivant en Espagne au Conseil Royal des Indes, & qui se trouve à la fin du septiéme tome de la *Morale Pratique*.

XIII.

XLII. Le P. Tellier Jésuite entreprend de répondre au Livre de la *Morale Pratique*.

Tous ces faits sont appuiés sur des preuves incontestables. Nous n'entreprenons pas d'en exposer une multitude d'autres, que l'on trouve dans un grand nombre d'Ecrits dont il ne nous est pas possible de parler, & dans les huit volumes de la *Morale Pratique*, où nous avons puisé presque tout ce que nous venons de rapporter. Le Pere Tellier Jésuite, & depuis Confesseur de Louis XIV. entreprit en 1689. de répondre aux deux premiers volumes, & intitula sa réponse: *Défense des nouveaux Chrétiens*, &c. Il convint que c'étoit avec beaucoup de justice qu'on pouvoit appliquer à l'Eglise ce qu'un ancien avoit dit de la République, qu'il étoit de son intérêt que les méchans fussent connus: *Interest Reipublicæ cognosci malos.* Si donc les Jésuites étoient tels qu'ils étoient représentés dans la Morale Pratique, c'é-

toit,

toit, selon lui, un service rendu à l'Eglise que de les avoir fait connoître. Après un tel aveu, le Pere Tellier n'avoit garde de reconnoître que les Jésuites fussent en effet coupables de tout ce qu'on leur reprochoit dans le Livre de la *Morale Pratique*. Il entreprit leur défense avec tant de confiance, qu'il consentit que les Jésuites passassent pour convaincus de tout ce qu'on a jamais publié contre eux, s'il ne démontroit pleinement que le Livre de la Morale Pratique n'est plein que d'impostures non-seulement les plus insensées, mais même les plus noires qui se pussent imaginer. Il nia tous les faits, accusa de supposition les piéces les plus importantes qu'on avoit rapportées. Il produisit à son tour des piéces pour convaincre les autres de fausseté, & il s'engagea à passer non-seulement pour un scélérat, mais même pour un insensé, si l'on pouvoit prouver qu'elles fussent supposées. Le Pere Tellier & ses adversaires se trouvoient donc dans un terrible défilé. Il n'y avoit pas moien de s'en tirer, sans que les uns ou les autres fussent couverts d'une ignominie éternelle.

XLIII. M. Arnauld le réfute & continue l'Ouvrage commencé par M. de Pont-Château.

La même année 1689. M. Arnauld réfuta le Pere Tellier en faisant un troisiéme volume de la Morale Pratique, dans lequel il justifie les deux premiers. Cet ouvrage qui est demeuré sans replique, est un chef-d'œuvre & un modéle de ce qu'on peut faire de plus fort en genre de preuve de faits. M. Arnauld y prouva démonstrativement la vérité des faits, & la fidélité des piéces rapportées dans le premier volume, & il convainquit le Pere Tellier par des preuves autentiques d'avoir produit des actes & des pié-

ces fausses, fabriquées exprès pour servir à ce qu'il vouloit prouver. Le Livre du Pere Tellier fut tellement décrié, que tout le crédit des Jésuites ne put pas empêcher qu'il ne fût censuré à Rome par un Décret de l'inquisition; & tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut qu'on y ajoutât que c'étoit jusqu'à ce qu'il fût corrigé; *donec corrigatur* : ce qui n'a pas été exécuté, & ce qui ne pouvoit même l'être à cause de la grande quantité de choses qu'on y avoit relevées dans l'examen qui en avoit été fait. M. Arnauld dans les volumes suivans de la Morale Pratique, continua de mettre dans tout leur jour les faits que les Jésuites avoient voulu nier ou obscurcir, & fit connoître en même-tems la vertu & le mérite de plusieurs grands hommes qui avoient été l'objet de la persécution & des injustices de ces Peres dans les différentes parties du monde. Enfin dans le huitiéme volume publié en 1693 qui est aussi intitulé, *Instruction du Procès sur la calomnie*, il convainquit les Jésuites qui s'étoient plaints avec tant de feu des prétendues calomnies du Livre de la Morale Pratique, d'avoir eux-mêmes calomnié MM. de Port-Royal avec une injustice, une persévérance, une opiniâtreté dont on auroit peine à croire que des Religieux fussent capables, si on ne savoit que leur sentiment est, (comme les Curés de Paris le leur ont reproché dans leur neuviéme Ecrit) *que ce n'est tout au plus qu'un péché véniel*, qu'on pourroit même éviter par une restriction mentale, *d'imposer de faux crimes pour ruiner la créance de ceux qui parlent mal de nous.*

XIII.

Les disputes touchant l'idolâtrie & les cérémonies superstitieuses qu'on reprochoit aux Jésuites de permettre aux nouveaux Chrétiens de la Chine, font partie de l'affaire dont nous venons de parler, & qui a été poussée beaucoup plus loin dans la suite. Les Jésuites étoient accusés dans les deux premiers volumes de la *Morale Pratique*, de permettre aux Chinois l'idolâtrie & les honneurs superstitieux que ces peuples avoient accoutumé de rendre aux ames de leurs Ancêtres. Ce fut un des points sur lesquels le Pere Tellier se récria le plus, comme sur une calomnie insensée & qui devoit couvrir d'une éternelle confusion ceux qui l'avoient osé avancer. Mais outre les preuves que M. Arnauld en donna dans le sixiéme & septiéme volume de la Morale Pratique, l'éclat que firent ensuite les affaires de la Chine fut une preuve décisive de la justice de l'accusation. L'an 1700. lorsque le Livre du Pere le Comte Jésuite, où il justifioit la Religion des anciens Chinois, fut censuré en Sorbonne, M. Brisacier Supérieur des Missions Etrangeres & M. Courcier Théologal de Paris qui avoient approuvé la *Défense des nouveaux Chrétiens* du Pere Tellier, se crurent obligés de rétracter leur approbation; & comme les Jésuites prétendoient éluder la rétractation de M. Brisacier par de vaines chicanes, il en fit une nouvelle qui suppléoit à tout ce qui pouvoit laisser de l'obscurité dans sa premiere. MM. des Missions Etrangeres convainquirent les Jésuites dans leurs

XLIV. Leur attachement à des pratiques superstitieuses & idolâtres. Leurs démêlés avec MM. des Missions Etrangeres.

excellens Mémoires, non-seulement d'avoir autorisé les idolâtries Chinoises, mais d'avoir résisté ouvertement au Cardinal de Tournon que Clément XI. avoit envoié à la Chine en qualité de Légat du saint Siége, pour prendre connoissance de cette affaire. Lorsqu'il y fut arrivé en 1705. quoiqu'il eût toujours été ami des Jésuites, il ne put s'empêcher de les désaprouver, & d'emploier les censures pour les réduire quand il vit que les voies de douceur ne produisoient aucun effet. Les Jésuites non-seulement ne firent aucun cas de ces Censures, mais le persécuterent si cruellement en se servant de l'autorité de l'Empereur de la Chine auprès duquel ils avoient tout pouvoir, que ce Cardinal, après avoir essuié toutes sortes de mauvais traitemens, mourut enfin de misére au mois de Juin 1710. privé de tout soulagement & de toute consolation dans la propre maison des Jésuites à Macao où il avoit été mis par ordre de l'Empereur. Clément XI quelqu'ami qu'il fût des Jésuites, ne put s'empêcher de les condamner solemnellement par la Bulle *Ex illâ die*, donnée l'an 1715. Mais la rébellion des Jésuites contre cette Bulle a été une preuve décisive qu'ils ne sont dévoués à l'autorité du Pape qu'à proportion qu'ils en disposent pour l'avantage de leur Société; & qu'ils ne veulent qu'on le croie infaillible, qu'autant qu'il décidera en leur faveur.

XLV. Lettre de M. le Cardinal de Tournon Légat du S. Siége à la Chine.

Le paragraphe 32. de la *Réponse de MM. des Missions Etrangeres à la protestation des Jésuites*, a pour titre: *Preuves que les Jésuites sont les véritables auteurs de tous les mauvais traitemens que M. le Cardinal de*

Tournon a soufferts dans la Chine & de tous ceux qu'il souffre encore à Macao. On trouve parmi ces preuves le témoignage de M. le Cardinal de Tournon lui-même, dans une Lettre où il rapporte une partie des excès des Jésuites & des persécutions qu'ils ont suscitées dans la Chine aux Evêques & aux autres Missionnaires de différens Ordres. Cette Lettre est écrite à M. Maigrot, Evêque de Conon, qui étoit pour lors prisonnier chez les Jésuites. » Il est juste, dit-il, de verser des larmes sur un Evêque qui est prisonnier pour la Religion, non pas tant à cause de la perte qu'il soufrie de sa liberté, qu'à cause de la persécution qu'on fait à l'Eglise ; & ces larmes doivent être d'autant plus ameres, qu'il est plus surprenant & plus extraordinaire, que *ce soit des Religieux qui soient tout ensemble & ses accusateurs & ses geoliers.* Mais consolez vous, où le saint Esprit se trouve, là se trouve la liberté ; & nous lisons avec joie, que ceux-là sont bienheureux, qui souffrent persécution pour la vérité & pour la justice. Comment donc pourrions nous parler avec douleur de ce que l'Evangile nous représente comme un sujet de consolation ? Certainement celui-là souffre pour le nom de Jesus, qu'on couvre d'opprobres, parce qu'il défend la gloire & la pureté de l'Evangile, & parce que sans s'effraier en aucune sorte des peines ni des injures, il combat généreusement pour venger le culte du vrai Dieu, & pour l'affranchir tout ensemble & de la turpitude des superstitions & des paroles du mensonge. »

Le Légat dit ensuite que les Jésuites tâchent de couvrir leurs passions & les déré-

glemens de leur conduite, par l'artifice & la violence; qu'ils donnent au mal le nom de bien, & au mensonge celui de vérité. » Leur extravagance, ajoute-t-il, ne sera t-elle pas confondue? Avec des personnes de ce caractere il faut vaincre par la patience. Y a-t-il quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puisse les avertir de leurs désordres, sans qu'aussitôt ils le regardent comme leur ennemi, & dès-là comme un homme condamnable?.. J'envie le sort du Catéchiste Jean, à qui les Missionnaires ont tant d'obligation pour les services qu'il leur rend depuis longtems. C'est à cause de moi, & comme à ma place, qu'il a été emprisonné avec vous, afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous est faite, quoique je n'en aie pas à votre mérite. J'apprens avec un extrême plaisir qu'il souffre courageusement; & je ne doute pas que ce ne soit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de Néophites dans cette Mission qui soient aussi fermes qu'il seroit à desirer. Je le salue tendrement en Jesus-Christ, & je le recommande à votre charité. Du reste, prenez courage en notre Seigneur, & cherchez votre force dans sa vertu toute-puissante; car je crains que plusieurs autres tribulations encore plus grandes ne vous attendent, sur-tout étant, comme vous êtes, privé de tout secours humain, [chez les Jésuites] au milieu de tant d'amertumes. Mais vous n'êtes pas un enfant flotant & agité, qui soit capable de se laisser emporter à tous les vents de doctrine par la malice des hommes, & par leur adresse à engager dans l'erreur. Toute notre confiance est donc en Dieu par Jesus-Christ,

que j'espere qui vous conservera & l'innocence & la vie : de même qu'il nous a déja délivrés de tant de périls, & nous nous confions qu'il nous en délivrera encore dans la suite. Le soin que vous avez de prier pour nous y contribuera aussi. Je ne cesserai point de mon côté, de me souvenir de vous dans mes prieres, quelque méprisables qu'elles soient par ma foiblesse : cependant je vous embrasse ici dans le saint baiser de la charité fraternelle. »

XLVI. Les Jésuites s'emparent des papiers & du corps de ce Légat que les mauvais traitemens avoient fait mourir.

Les Jésuites non contens d'avoir fait périr de misére dans leur propre maison, M. le Cardinal de Tournon, & d'avoir banni de la Chine tous les Missionnaires qui lui étoient attachés, vinrent s'emparer du corps de ce saint Cardinal qu'on avoit mis en dépôt dans une maison qui lui appartenoit & qu'il avoit laissée à la *Propagande*. Ils s'emparerent en même-tems de tous les papiers de la légation, & d'un grand nombre de lettres qui avoient été écrites au Légat, dans l'espérance d'anéantir les preuves de leurs excès. Ils firent en même-tems embarquer pour la côte de Coromandel, deux anciens Missionnaires qui avoient été fort attachés au Cardinal de Tournon. Le Pape Clément XI aiant appris cette violence, en parut indigné, & témoigna vouloir en faire une justice exemplaire. Mais les Jésuites sçurent bien appaiser l'esprit du saint Pere, & gagner par leurs flatteries & par leurs présens les principaux Officiers de la Cour de Rome.

XV.

XLVII. Morale Pra-

Nous parlerons dans l'article XXXV. des

tique des Jésuites par rapport à la calomnie.

principes que les Jésuites ont sur la calomnie. Ils n'ont pas manqué de les mettre en pratique, à l'égard de tous ceux qu'ils croioient ennemis de leur Société. Il n'y a point de crimes qu'ils ne leur aient imputés. On en voit une partie dans le huitiéme volume de la Morale Pratique, où l'on s'attache à détruire ces calomnies. On y trouve entre autres la réfutation de l'Assemblée fabuleuse de Bourg-Fontaine. Voici ce qu'en dit M. Pascal dans la seiziéme Provinciale en parlant des excès du Pere Meynier. » Il n'a pas suffi aux Jésuites d'imputer à l'Auteur de la Fréquente Communion & aux Filles du saint Sacrement, de ne pas croire le très-saint Sacrement. Il a fallu pour satisfaire leur passion, qu'ils les aient accusés enfin d'avoir renoncé à Jesus-Christ & à leur baptême. Ce ne sont pas là, mes Peres, des contes en l'air comme les vôtres; ce sont les funestes emportemens par où vous avez comblé la mesure de vos calomnies. Une si insigne fausseté n'eût pas été en des mains dignes de la soutenir, en demeurant en celles de votre bon ami Filleau, par qui vous l'avez fait naître. Votre Société se l'est attribuée ouvertement, & votre P. Meynier vient de soutenir *comme une vérité certaine* que Port-Royal forme une cabale secrette depuis trente-cinq ans, dont M. de saint Cyran & M. d'Ipre ont été les Chefs, *pour ruiner le Mystere de l'Incarnation, faire passer l'Evangile pour une histoire apocryphe, exterminer la Religion Chrétienne, & élever le Déisme sur les ruines du Christianisme*. Est-ce là tout, mes Peres? Serez-vous satisfaits si l'on croit tout cela de ceux

que vous haïssez ? Votre animosité seroit-elle enfin assouvie, si vous les aviez mis en horreur, non-seulement à tous ceux qui sont dans l'Eglise, par *l'intelligence avec Geneve*, dont vous les accusez, mais encore à tous ceux qui croient en Jesus-Christ, quoique hors l'Eglise, par le *Déisme* que vous leur imputez ? »

» Mais à qui prétendez-vous persuader sur votre seule parole, sans la moindre apparence de preuve, & avec toutes les contradictions imaginables, que des Prêtres qui ne prêchent que la grace de Jesus-Christ, la pureté de l'Evangile, & les obligations du Baptême, ont renoncé à leur baptême, à l'Evangile & à Jesus-Christ ? Qui le croira, mes Peres ? Le croiez-vous vous-mêmes, misérables que vous êtes ? Et à quelle extrémité êtes-vous réduits, puisqu'il faut nécessairement ou que vous prouviez qu'ils ne croient pas en Jesus-Christ, ou que vous passiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais. Prouvez-le donc, mes Peres. Nommez cet *Ecclésiastique de mérite* que vous dites avoir assisté à cette Assemblée de Bourg-Fontaine en 1621. & avoir découvert à votre Filleau le dessein qui y fut pris de détruire la Religion Chrétienne. Nommez ces six personnes que vous dites y avoir formé cette conspiration. Nommez celui *qui est désigné* par ces lettres A. A. que vous dites *n'être pas Antoine Arnauld*, parce qu'il vous a convaincus qu'il n'avoit alors que neuf ans, *mais un autre que vous dites être encore en vie, & trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu*. Vous le connoissez donc, mes Peres,

& par conséquent si vous n'êtes vous-mêmes sans Religion, vous êtes obligés de déferer cet impie au Roi & au Parlement pour le faire punir comme il le mérite. Il faut parler, mes Peres, il faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'être plus regardés que comme des menteurs indignes d'être jamais crus. C'est en cette maniere que le bon Pere Valerien nous a appris qu'il falloit mettre à la *gêne* & pousser à bout de tels imposteurs. Votre silence là-dessus sera une pleine & entiere conviction de cette calomnie diabolique. Les plus aveugles de vos amis seront contraints d'avouer *que ce ne sera point un effet de votre vertu, mais de votre impuissance.* »

Nous nous contentons d'avoir touché ici succinctement ce point de la Morale Pratique des Jésuites, qui regarde la calomnie. Nous y reviendrons, comme nous l'avons dit, dans l'article XXXV. où il trouvera sa place naturelle.

ARTICLE XXIII.

Disputes sur la lecture de l'Ecriture Sainte, & la traduction des Offices de l'Eglise. Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. Requête prése[illegible] au Roi à cette occasion.

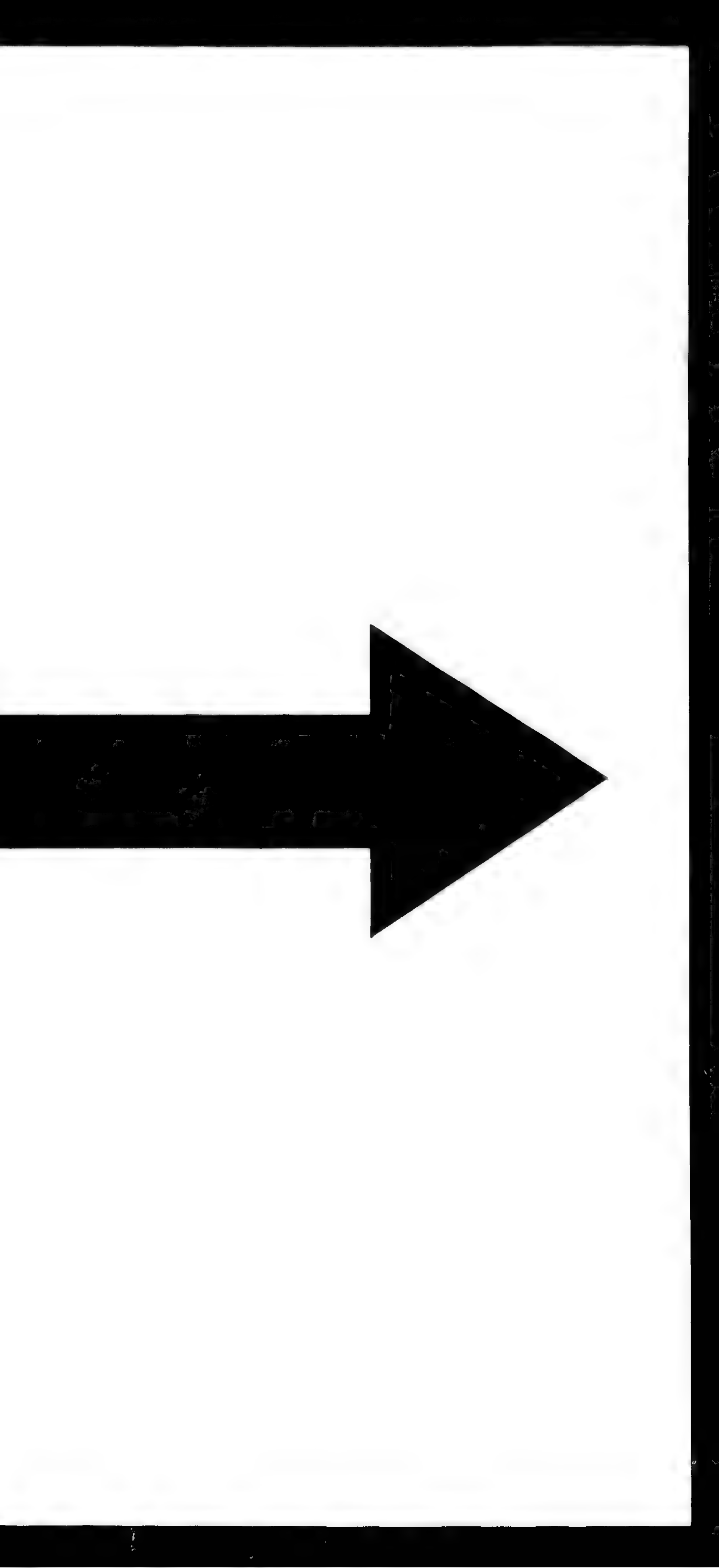
I.

I. Maximes des Jésuites sur la lecture de l'Ecriture. Combien elles sont contraires à celles des saints Peres.

ON a recueilli dans des Ouvrages célébres une multitude de passages dans lesquels les Jésuites entreprennent d'établir que le commun des fidéles ne doit point lire l'Ecriture Sainte, & qu'ainsi on ne doit point la traduire dans des langues vulgaires. Ils sont également ennemis de la traduction des Offices de l'Eglise, & ils ont généralement beaucoup d'opposition à tout ce qui pourroit répandre la lumiere dans l'esprit des fidéles, & leur donner une connoissance solide de la Religion. Les Jésuites se trouvent encore sur ce point entiérement opposés aux saints Peres, qui ne pouvoient se lasser d'exhorter à la lecture des Livres saints les fidéles qu'ils instruisoient. Saint Chrysostôme dit dans une de ses Homélies, qu'il n'y a que le diable qui puisse détourner de cette lecture. Dans les beaux siécles de l'Eglise les Chrétiens trouvoient leurs délices dans la méditation de l'Ecriture, & ils en faisoient



[redacted]



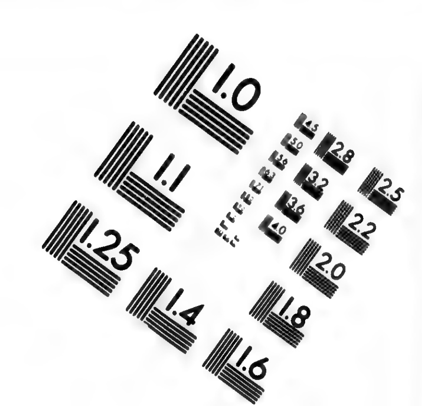
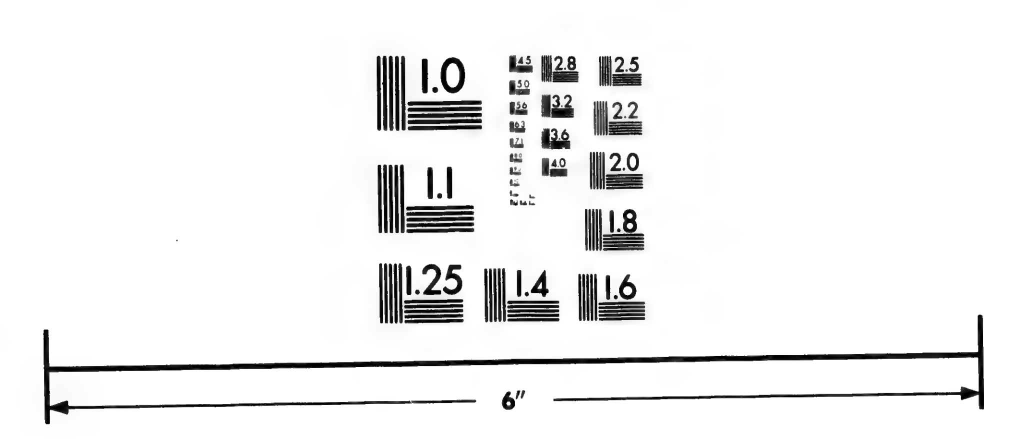
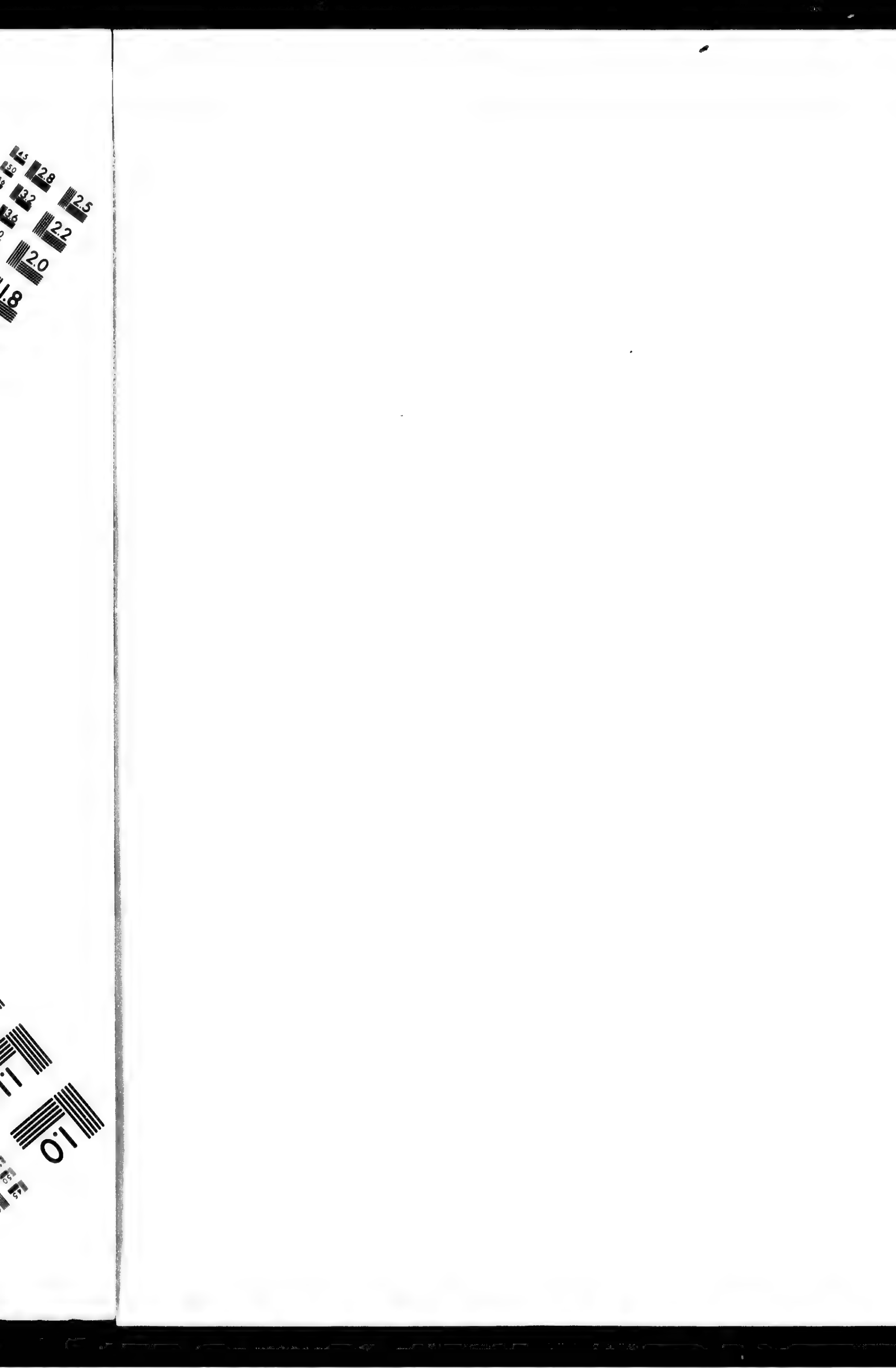


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





leur nourriture continuelle. Les Pasteurs l'expliquoient dans les Assemblées & recommandoient aux fidéles de la lire assiduement dans leurs maisons, & de la faire apprendre à leurs enfans. Ce que nous savons des mœurs des Chrétiens de ces heureux tems, fait voir avec quel avantage ils suivoient en cela les avis de leurs Pasteurs.

II. Comment l'ignorance s'est introduite dans l'Eglise.

Nous avons vû dans toute la suite de l'Histoire, comment une pratique différente s'est insensiblement introduite dans l'Eglise. La dépravation des mœurs des Chrétiens, & ensuite les révolutions causées par les irruptions des Barbares, qui depuis le sixiéme siécle ont causé dans tout l'Occident un changement universel qui a rendu les études très-difficiles, ont peu à peu introduit l'ignorance & ont fait négliger l'étude de l'Ecriture sainte. La langue Latine aiant cessé d'être en usage par l'introduction des langues de ces nouveaux peuples, les simples Fidéles n'ont plus été en état d'entendre ni la traduction Latine de l'Ecriture répandue dans toute l'Eglise, ni les Offices Divins qui ont continué d'être célébrés en Latin. Le grand nombre même des Ecclésiastiques privés de la plûpart des secours nécessaires pour faire des études solides, ne pouvoient qu'avec beaucoup de peine parvenir à un dégré de lumiere qui étoit très-commun dans les siécles qui avoient précédé. Néanmoins il se trouvoit encore dans ces siécles d'ignorance, des personnes qui travailloient avec zéle à faire connoître l'Ecriture sainte aux Chrétiens. C'est ce que prouve évidemment un grand nombre de traductions qu'on en a faites alors dans tou-

tes les langues. On en trouve le détail dans la Bibliothéque Sacrée du Pere le Long de l'Oratoire. Les Hérétiques qui se sont élevés dans le quinziéme & le seiziéme siécle, ont profité de l'ignorance où étoient les peuples pour semer leurs erreurs. Ils ont corrompu l'Ecriture Sainte par leurs traductions infidelles, & ont inspiré à tout le monde la présomption de pouvoir l'interpréter selon son propre sens. C'est ce qui a obligé plusieurs Catholiques à être en garde contre les traductions des Protestans, & contre l'audace qu'ils ont eue de rendre chaque particulier le juge du sens de l'Ecriture. Une telle précaution auroit été très-louable si l'on s'y fût borné ; mais on l'a portée jusqu'au point d'avoir pour suspect tout ce qui tendoit à instruire les fidéles de leur Religion, & principalement la lecture de l'Ecriture sainte. Etoient-ce donc les ténébres qu'il falloit opposer aux lueurs trompeuses des Hérétiques ? Ne devoit-on pas plûtôt dissiper le faux jour qu'ils annonçoient, en s'appliquant à éclairer les fidéles, & à répandre par-tout la lumiere ? Graces à Dieu, dit M. Fleuri, la Religion Chrétienne a été mise à toute épreuve, & elle ne craint que de n'être pas connue. Ainsi c'étoit une politique fausse & injurieuse à la Religion, de prétendre que pour la conserver il falloit empêcher qu'on ne s'en instruisît solidement.

III. Ce qu'il faut penser des régles de l'Index.

C'est pourtant dans cet esprit qu'ont été faites les régles touchant les Livres, qui sont jointes à l'Index des Livres défendus. Ces régles sont de Pie IV. & ont été augmentées par Sixte V. Elles sont l'origine de la pratique où l'on est dans toute l'Italie de

ne point laisser lire l'Ecriture en langue vulgaire sans une permission particuliere, qu'il n'est en usage ni de demander ni d'accorder. On se sert aussi de ces régles pour empêcher qu'on n'imprime les traductions des Offices Divins. C'est-là le plus fort argument des Jésuites & de tous ceux qui pensent comme eux. Mais qui oseroit soutenir que ces régles sont une Loi de l'Eglise ? Peut-on ignorer que l'on y déroge en plusieurs points dans les païs mêmes où l'on est le plus aveuglément soumis à tout ce qui vient de Rome ? Ces régles défendent la lecture des Livres de controverse sans permission ; elles défendent de se servir des traductions des parties même de l'Ecriture, telles que le Pseautier ; & par rapport à tous ces Livres, elles ôtent aux Evêques le pouvoir d'accorder des permissions de les lire, & le réservent uniquement à l'Inquisition Romaine. Il n'y a néanmoins aucun païs où on ne lise les Livres de controverse & le Pseautier sans avoir besoin de permission ; & il n'y en a aucun où par rapport aux Livres pour lesquels on croit devoir demander la permission, l'Evêque ne se cr[illegible] en droit de la donner sans avoir égar[illegible] la défense de la quatriéme régle, qui est si injurieuse à l'Episcopat. Puis donc qu'on déroge en plusieurs manieres à ces régles, pourquoi seroient-elles regardées comme étant encore en vigueur, par rapport à la défense de lire sans permission l'Ecriture sainte ?

IV. Motif qui a fait établir ces régles.

La crainte que les fidéles ne fussent séduits par les traductions des Hérétiques, a été le prétexte dont on s'est servi pour établir les régles de l'Index. Mais il y avoit des moiens

plus propres à remédier à cet inconvénient. On peut dire que depuis long-tems ce prétexte même ne subsiste plus. Il y a des traductions de l'Ecriture sainte qui sont très-pures & très fidelles. Et bien loin de favoriser les entreprises des Calvinistes, en portant les fidéles à lire l'Ecriture, on leve au contraire un des plus grands obstacles à leur réunion, en leur montrant qu'il est faux que l'Eglise Catholique ne permette pas cette lecture. Il peut sans doute arriver qu'encore aujourd'hui il y ait des personnes qui abusent de l'Ecriture. Mais ne peut-on pas abuser des meilleures choses : & n'en abuse-t-on pas tous les jours ? Combien de personnes abusent des Sacremens, de l'assistance à la Messe ? Les interdit-on généralement à cause de cet abus ? Non sans doute : mais on instruit & on apprend à en bien user. On doit à plus forte raison faire la même chose à l'égard de la lecture de l'Ecriture Sainte.

II.

V. Raisons qu'ont les Jésuites de favoriser l'ignorance.

Il est à propos d'exposer ici les raisons qui portent les Jésuites à avoir de l'éloignement pour tout ce qui peut contribuer à l'instruction solide des fidéles. On peut dire que tout les y porte, leur politique, leur dogme, leur Morale. Leur politique demande qu'on ne soit pas instruit à fond de la Religion. Un homme qui le seroit, auroit bien-tôt apperçu leurs erreurs, & n'auroit garde de leur donner sa confiance. Le même intérêt veut qu'on ne lise point l'Ecriture Sainte où l'on trouve un corps de Religion si différent de celui qu'ils veulent introduire. Leurs

principes favorisent également l'ignorance. En effet comment pourroit-il être utile de travailler à faire croître ses lumieres, puisque selon leur doctrine, on n'est obligé de pratiquer que ce que l'on sçait, & que Dieu ne punira pas les hommes pour avoir violé des préceptes qu'ils n'auront pas connus ? Quelques-uns de ceux qui ont le plus pénétré leurs principes, comme le Cardinal Sfondrate, ont poussé les choses si loin, qu'ils ont regardé comme une faveur pour de certains hommes d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu. A combien plus forte raison sera-t-il vrai, selon eux, que l'ignorance des devoirs de la vie Chrétienne pourra avoir ses avantages ? Enfin l'idée que leur Morale donne de la vie Chrétienne, ne doit pas beaucoup porter à méditer les Ecritures. On n'a pas besoin de grande instruction pour une Religion qui se borne à un culte extérieur, qui n'occupe que des intervalles très-peu fréquens dans le cours de la vie ; & il suffit de connoître d'une maniere superficielle un Dieu qu'on n'est jamais obligé d'aimer. D'ailleurs l'ignorance de la Religion est très-propre à introduire dans l'Eglise l'obéissance aveugle à tout ce qui vient de Rome, & à lui donner lieu par-là d'exercer librement cette domination despotique qu'elle a si fort à cœur, & que les Jésuites aiment, parce qu'ils sçavent les moiens d'en tourner les effets à l'avantage de leur doctrine.

III.

VI. Comment MM. de Port-

MM. de Port-Roïal ont combattu ces faux principes par des Ouvrages solides. Ils

ont travaillé toute leur vie à répandre partout la lumiere, & à procurer aux fidéles toutes sortes de moiens de s'instruire à fond de la Religion. Ils ont enrichi l'Eglise de plusieurs excellentes traductions, tant de l'Ecriture Sainte, que des Livres des saints Peres qui peuvent en faciliter l'intelligence. M. de Sacy entreprit & acheva la traduction de la Bible entiere pendant le tems qu'il fut prisonnier à la Bastille. On a joint ensuite à cette traduction d'excellentes explications, où l'on a recueilli ce qu'il y a de plus utile dans les Ouvrages des Peres. M. de Sacy est Auteur de quelques-unes de ces explications : les autres sont de M. du Fossé & d'autres personnes liées à Port-Royal. Ces hommes pleins de zéle & de lumiere ont aussi enrichi la France de plusieurs Traductions des Pseaumes & des Offices de l'Eglise, & de plusieurs Livres propres à faire entrer dans l'esprit des Divins Offices, & à y faire assister avec fruit. On sçait, par exemple, quel fruit ont produit les Heures de Port-Royal, & avec quel empressement les fidéles de tout état ont voulu se les procurer. Voici ce qu'en dit un grand Evêque de nos jours, en parlant à un Prélat dévoué aux Jésuites, & ancien Jésuite lui-même, qui les avoit condamnées. » Jamais livre n'a été plus universellement applaudi. Depuis 80 ans qu'il parut pour la premiere fois, combien les Editions en ont-elles été multipliées ? qui pourroit faire l'énumération des personnes de tout état qui l'ont recherché avec empressement ? Les Jésuites se sont déchaînés, comme ils font contre tout ce qu'il y a de bon. Mais leurs clameurs ont été mé-

Royal ont combattu les principes des Jésuites.

3. *Lettre de M. Colbert Evêque de Montpellier à M. de Mars.*

prisées : & le Livre est aussi estimé & recherché après 80 ans, que le premier jour qu'il parut. Maintenant vous croiez qu'en prêtant votre nom aux Jésuites, vous ferez tomber un ouvrage qui en a fait tomber tant d'autres. Non, M. vous ne remporterez de ce combat que la confusion que méritent ceux qui se prêtent à la calomnie. »

Les Théologiens de Port-Royal ont fait plus. Ils ont pris la défense de la pratique de lire l'Ecriture Sainte, que les Jésuites ou gens animés de leur esprit s'efforçoient de décrier, & de mettre au nombre des prétendues nouveautés que Port-Royal avoit introduites. M. Arnauld a fait contre M. Mallet le Livre de la *Lecture de l'Ecriture Sainte*, imprimé en 1680. Il a fait en 1688 la défense des versions de l'Ecriture, des Offices de l'Eglise & des Ouvrages des Peres, & en particulier de la traduction du Breviaire. Cette traduction étoit de M. le Tourneux, si connu par son excellent Livre de l'Année Chrétienne. M. Arnauld avoit travaillé dès 1661. à la justification de la traduction du Missel, par M. Voisin. Ce Docteur nous apprend quels moiens on mit en usage pour faire condamner cette traduction. Le Cardinal Mazarin eut recours pour cela à une insigne fourberie. » Il avoit besoin de détourner le Pape de prendre contre lui les intérêts du Cardinal de Retz; & pour se faire un mérite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fausseté manifeste) qu'on n'avoit traduit la Messe en François que dans le dessein de faire dire la Messe en langue vulgaire; mais que sans éventer

Lettre 316. tome IV.

ce dessein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût ; parce qu'il feroit ensorte par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Assemblée générale qui se tenoit alors condamnât cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de son avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fit avorter le dessein de dire la Messe en François. Il y travailla selon le plan qu'il en avoit fait. L'assemblée qui se tenoit depuis six mois sans avoir trouvé à redire à la traduction du Missel, quoique M. Voisin leur en eût parlé, ne pensa à la condamner qu'après en avoir été sollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Fréjus, qui étoit le Courtier de la vente des bénéfices pour ce Cardinal. Mais quel fût le succès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Missel, s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les Paroisses de Paris ; & la traduction du Missel s'est toujours vendue, & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se mocqua de celle de Rome, & aiant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'intéresseroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne. »

Le même Docteur dans ses difficultés à M. Steyaert, sur-tout dans la cinquiéme partie, a détruit pleinement l'avantage qu'on prétendoit tirer des régles de l'*Index* pour ôter l'Ecriture Sainte des mains du peuple, & il fait voir clairement dans la neuviéme partie de ce même Ouvrage, combien on doit avoir peu d'égard aux défenses de lire cer-

tains Livres, qui partent de l'Inquisition Romaine. Il prouve qu'on semble avoir entrepris de sacrifier & l'utilité des Fidéles & l'honneur de la Religion, au dessein d'étendre la jurisdiction de la Cour de Rome au delà de toutes sortes de bornes, même de celles que la raison & l'équité doivent prescrire à tous les hommes. Enfin MM. de Port-Royal ont établi des maximes solides pour précautionner les Fidéles contre l'abus que les Supérieurs Ecclésiastiques font de leur autorité, en l'emploiant à ôter des mains des Fidéles des Livres capables de les instruire & de les précautionner contre la séduction. Cette instruction étoit d'autant plus nécessaire à l'Eglise, que depuis ce tems-là l'abus dont on se plaignoit est devenu beaucoup plus fréquent; & que c'est une des plus grandes tentations ausquelles soient exposées les personnes timides & d'une conscience foible. Cette matiere est encore traitée dans les difficultés à M. Steyaert.

VII. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur la lecture de l'Ecriture Sainte.

Les travaux de MM. de Port Royal ont eu un merveilleux succès. La vérité a enfin prévalu, du moins en France; & néanmoins ceux qui l'ont fait triompher sont demeurés dans l'oppression. La lecture de l'Ecriture Sainte & celle des Offices de l'Eglise traduits y a été si généralement regardée comme utile, que Louis XIV. fit imprimer à ses dépens plus de vingt mille Nouveaux Testamens & Pseautiers, & des ordinaires de la Messe traduits, pour les distribuer aux nouveaux convertis, afin de les affermir dans la vérité & de les désabuser du préjugé qu'on leur avoit inspiré dans leur Secte, que l'Eglise Catholique interdi-

soit à ses enfans la lecture des Livres saints, & qu'elle leur envioit l'intelligence des Offices ausquels elle les obligeoit d'assister. Le goût de la lecture de l'Ecriture Sainte a si fort prévalu, que les Jésuites ont été obligés de paroître y céder en France, & de donner eux-mêmes des traductions & des explications du Nouveau Testament, comme ont fait les Peres Bouhours & Lallemant. Mais dans la suite ils ont fait de l'Ancien Testament un Roman, & ils ont corrompu le Nouveau, comme nous le voions de nos jours. Pour montrer combien ont été utiles à l'Eglise les travaux de MM. de Port-Royal sur la lecture de l'Ecriture Sainte, nous rapporterons ici ce que cent Evêques de France établissoient sur cette matiere en 1720. » L'Eglise, disoient-ils, dépositaire & interpréte des Ecritures est bien éloignée de vouloir aujourd'hui cacher ce divin trésor à ses enfans : & les nouveaux Réunis ausquels on a voulu inspirer des préventions sur ce point, peuvent connoître quel est l'esprit de l'Eglise sur cette lecture, par les Ecrits des plus habiles Controversistes, par tant de versions imprimées avec l'approbation de plusieurs Evêques, & par la conduite que ceux de France ont gardée, en mettant entre les mains des nouveaux Convertis les Livres saints, que la libéralité & la piété du feu Roi leur faisoit distribuer. L'Eglise ne cédera pas aux Communions séparées d'elle l'avantage de marquer du zéle & de l'ardeur pour la lecture de l'Ecriture. »

Corps de Doctrine de 1720.

IV.

VIII. Traduction du Nouveau

Le renouvellement du goût que l'on a remarqué en France pour la lecture de l'Ecri-

Testament imprimée à Mons. Avec quelle application MM. de Port-Roial y ont travaillé.

Rel. de la Paix de Cle. IX. tom. I.

ture Sainte, a sa source dans la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. On peut dire que les personnes les plus habiles du Royaume avoient travaillé à cet Ouvrage, dans un tems où ils jouissoient avec le plus de tranquillité de l'heureuse retraite qu'ils étoient allé chercher dans la solitude de Port-Royal des Champs, où ils ne pensoient qu'à se sanctifier eux-mêmes, en consacrant toutes leurs veilles & tout leur tems à la priére, à l'étude des Livres saints & aux exercices de la piété Chrétienne. Ils ne se proposérent d'abord que de faire un essai, & de voir s'ils pourroient rendre dans la pureté de notre langue le texte de l'Evangile & des autres Livres du Nouveau Testament, sans s'éloigner de la lettre, & aussi sans tomber dans la bassesse & dans l'obscurité qui se rencontrent d'ordinaire dans les traductions littérales. Ils trouverent dans l'exécution cette entreprise encore plus difficile qu'elle ne leur avoit paru. Mais ils ne crurent pas néanmoins la devoir abandonner, & ils partagerent entre eux tous les Auteurs & tous les saints Peres qui ont travaillé sur le Nouveau Testament, & qui ont entrepris ou d'en exprimer exactement la lettre, ou d'en rendre le sens avec plus de soin. Ils se proposerent de les consulter tous pour choisir les sens les plus conformes à la tradition, & ainsi de ne point prendre d'autres guides dans l'intelligence des endroits obscurs & des sens indéterminés, que ceux-mêmes que l'Eglise prend pour expliquer aux Fidéles l'Ecriture Sainte.

IX. La persécution les obli-

Ils furent long-tems à travailler à cette traduction; & l'aiant enfin heureusement

achevée, ils résolurent de la laisser quelque-tems, pour la revoir ensuite avec le plus d'exactitude qu'ils pourroient ; le tems servant extrêmement à découvrir dans les Ouvrages, de certaines fautes dont on ne s'apperçoit pas dans la chaleur de la composition. Cependant M. Arnauld le Docteur & M. le Maître son neveu, entreprirent de l'examiner en leur particulier. Le premier en la comparant avec le Grec, & le second en examinant si l'on avoit conservé autant qu'on avoit pu dans le style, le caractere de celui de l'Ecriture Sainte ; & si l'on y avoit emploié par-tout, comme ils se l'étoient proposé, les expressions les plus simples & les plus naturelles. Mais les diverses persécutions que les Jésuites susciterent contre la Maison de Port-Royal, contre la personne de M. Arnauld, & contre tous ceux qui avoient quelque liaison avec ces Religieuses, les aiant obligés de chercher en d'autres lieux des retraites plus sures, & de se séparer les uns des autres, ils ne purent, du moins la plûpart d'entre eux, se rejoindre à Paris que vers l'année 1665. Ils y revirent les quatre Evangélistes dans une maison d'un de leurs amis, où ils demeurerent quelque-tems renfermés jusqu'en l'année 1666. que Madame la Duchesse de Longueville étant touchée des maux que causoit à l'Eglise l'exaction des signatures, & de l'oppression où étoient les Religieuses de Port-Royal & ceux qui en avoient entrepris la défense, offrit un azile dans son Hôtel à M. Arnauld le Docteur & à M. Nicole, avec d'autant plus de générosité, que c'étoit alors presque un crime d'avoir quelque commerce avec eux.

ge d'interrompre ce travail.

X.
L'Ouvrage est enfin achevé.

Il y avoit déja quelques années que diverses personnes d'un fort grand mérite & dans l'Eglise & dans l'Etat, les pressoient de donner cette traduction au Public, comme la chose du monde qui pouvoit être la plus utile à l'Eglise, & contribuer le plus à l'édification des Fidéles. Ils s'en étoient toujours défendus par l'impuissance où ils étoient de la revoir avec toute l'exactitude que cet Ouvrage demandoit. Mais enfin se trouvant par la protection que cette Princesse leur donnoit, en quelque sorte à l'abri des insultes qu'ils eussent pû recevoir ailleurs de la part de leurs adversaires, ils prirent la résolution de donner une partie de leur tems à achever de la revoir, & quelques-uns de leurs amis travaillerent de leur côté à obtenir de M. le Chancelier (Seguier) un privilége pour la faire imprimer, l'aiant fait examiner auparavant par deux Docteurs de la Maison de Sorbonne, fort habiles, qui y avoient donné leur approbation.

XI.
Le P. Amelotte s'approprie ce travail, empêche que le Chancelier ne donne un privilege pour la traduction de MM. de Port-Royal, & ne peut réussir à faire recevoir la sienne comme faite par ordre du Clergé de France.

Mais le P. Amelotte de l'Oratoire qui étoit sur le point de faire paroître avec beaucoup d'éclat une traduction du Nouveau Testament sous son nom, emploia tout le crédit qu'il avoit chez le Chancelier, où il en avoit effectivement beaucoup, pour l'empêcher d'accorder le privilége qu'on lui demandoit. C'est ce qui causa d'autant plus d'indignation à ceux qui s'étoient entremis pour faire avoir un privilege à MM. de Port-Royal, qu'on savoit que la traduction que le Pere Amelotte se proposoit de donner au public, n'étoit proprement que celle de ces Messieurs qu'il avoit déguisée, & où il avoit fait de petits changemens, aiant trouvé moien d'avoir

voir une copie des quatre Evangiles, qui étoit entre les mains de M. le Marquis de Laigue. Il fit demander le reste de la traduction par M. Pinette Fondateur de la Maison de l'Institution de l'Oratoire où ce Marquis demeuroit; mais celui-ci qui avoit été surpris pour les Evangiles, ne le put être pour les Epitres de saint Paul, & refusa absolument de les prêter. De sorte que le Pere Amelotte, comme on l'a vû par son ouvrage, ne put s'accommoder du travail de ces Messieurs que dans sa seconde Edition, après la publication du Nouveau Testament de Mons. Ce Pere, dont la prévention & l'animosité contre MM. de Port-Royal avoient assez éclaté dans les Ecrits qu'il avoit publiés contre eux, non content d'avoir profité de leur travail, prétendoit s'en attribuer toute la gloire; & pour les empêcher de publier leur traduction, il tâcha en 1665 de faire approuver la sienne par l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors. En effet il n'oublia rien pour engager cette Assemblée à l'autoriser, en supposant que deux Prélats au nom de l'assemblée de 1655. l'avoient chargé d'y travailler. Mais M. l'Archevêque de Sens qui avoit présidé à l'assemblée de 1655. & qui présidoit encore à celle de 1665. ne se souvenant point que la premiere de ces assemblées eût fait choix du Pere Amelotte pour cette traduction, & n'en trouvant rien après bien des recherches dans les Procès-verbaux de l'assemblée de 1655. rompit toutes les mesures que ce Pere avoit prises pour faire adopter sa traduction par le Clergé de France. Il se vit donc réduit à publier (en 1666) les quatre Evangélis-

tes, qui étoit justement ce que M. de Laigue lui avoit prêté, & il les dédia à M. de Perefixe avec des éloges qui convenoient très peu à la conduite que ce Prélat tenoit alors, laquelle avoit assurément bien peu de rapport à celle de saint Athanase & de saint Hilaire, ausquels il le comparoit.

XII. M. de Saci l'un des principaux Auteurs de cette traduction est fait prisonnier.

On avoit déja en quelque façon prévenu le Pere Amelotte dans les Homélies de saint Chrysostôme, qu'on avoit publiées au commencement de l'année 1665 où l'on avoit inséré la traduction toute entiere de l'Evangile de saint Matthieu faite par MM. de Port-Royal; & cinq ou six de ces Messieurs avoient continué depuis à revoir les autres Evangiles, & tous les autres Livres du Nouveau Testament, avec la même exactitude qu'on avoit apporté la premiere fois, c'est-à-dire en conférant tout de nouveau leur traduction avec ce qu'ont dit tous les saints Peres & les meilleurs Auteurs qui ont expliqué le sens ou la lettre de ces Livres sacrés. Ceux qui n'avoient pas de retraite ordinaire à l'Hôtel de Longueville ne craignant point de s'exposer à la violence de leurs ennemis pour un Ouvrage qui devoit être si utile à l'Eglise, s'y rendoient assidûment; de sorte que comme M. de Saci qui avoit la principale part à cette révision, venoit du Faurbourg saint Antoine où il étoit logé, pour communiquer à M Arnauld & à ces autres Messieurs la préface qui est à la tête de cette traduction, il fut arrêté avec M. Fontaine qui l'accompagnoit ordinairement, & ils furent menés quelques jours après prisonniers à la Bastille, où ils demeurerent jusqu'à la paix de l'Eglise.

V.

XIII. La traduction est imprimée à Mons avec les approbations & privilege. Comment elle est reçue France.

Un traitement si rigoureux, sans prétexte même apparent, à l'égard d'une personne qui n'avoit eu aucune part à tous les Ecrits qui avoient été publiés sur les contestations présentes, & qui s'étoit uniquement appliqué à des Ouvrages de piété, fit bien juger qu'il n'y avoit nulle grace à attendre du côté de la Cour, ni aucun privilége à esperer pour le Nouveau Testament, quelqu'Approbation qu'on eût d'ailleurs des Evêques de France, & des Docteurs de Sorbonne. Ainsi ces Messieurs crurent qu'ils feroient mieux d'envoier leur traduction aux Docteurs de Louvain, afin que l'aiant examinée, on la pût faire approuver sur le témoignage qu'ils en rendroient, par les Ordinaires des villes des Pays-Bas, où l'on trouveroit à propos de la faire imprimer & de la débiter après en avoir obtenu un privilége du Roi d'Espagne. On exécuta la chose comme on l'avoit projettée. M. Pontanus Docteur & Professeur en Théologie de l'Université de Louvain, & Censeur Royal des Livres, examina cette traduction, & l'aiant trouvée tout-à-fait exacte & fidelle, l'approuva. M. l'Evêque de Namur l'approuva aussi avec beaucoup d'éloges. On choisit pour la faire imprimer & débiter Gaspard Migeot Libraire de Mons. M. l'Archevêque de Cambrai Ordinaire du lieu, donna sa permission, & l'on obtint ensuite le privilége du Roi d'Espagne au mois de Juillet 1666. Il fallut du tems pour en faire venir en France un aussi grand nombre d'exemplaires qu'on prévoioit être néces-

ſaires pour ſatisfaire ceux qui attendoient cette traduction depuis long-tems. C'eſt ce qui fut cauſe qu'elle ne parut à Paris, comme on l'a déja remarqué, que vers le mois d'Avril de l'année 1667. Elle y fut reçue avec un applaudiſſement incroiable & attira de grandes louanges à MM. de Port-Royal que l'on ſavoit en être les Auteurs. Les Jéſuites pleins d'envie & de haine contre ces Théologiens, crurent devoir mettre tout en œuvre pour arrêter le bien que produiſoit un Livre ſi généralement eſtimé; & voici les moiens qu'ils emploierent pour y réuſſir.

XIV. On veut la faire imprimer en France. Mouvemens que ſe donnent les Jéſuites pour arrêter le privilége.

Le débit prodigieux qu'on faiſoit de ce Livre, porta des perſonnes de la Cour à en demander un privilége au Roi, comme une récompenſe de leur ſervice. Elles l'obtinrent du Roi, à condition que l'ouvrage ſeroit examiné par trois Docteurs, dont le Roi en nomma deux qui paroiſſoient devoir en juger équitablement. Et ce fut ce qui redoubla l'animoſité des Jéſuites contre cet Ouvrage. Ils appréhenderent que cet examen étant fait ſans paſſion, n'achevât de confirmer tout le monde & le Roi même dans les impreſſions favorables qu'on avoit déja de ce Livre, & qu'enſuite on ne pût refuſer le privilége à ceux à qui Sa Majeſté l'avoit promis. Ils crurent donc devoir empêcher cet examen, & s'emploier à le faire tomber à d'autres Docteurs, qui leur étoient ſi dévoués, qu'un homme de bien ne craignit point de repréſenter au Roi, que ç'auroit été plutôt fait de s'en remettre au jugement du Pere Amelotte & du Pere Annat. Le Roi fut touché de cette conſidération, & il voulut qu'ils fuſſent au moins contre-

balancés par d'autres plus modérés. Comme cette précaution suffisoit pour faire avorter les mauvais desseins des Jésuites, ils jugerent qu'il étoit tems d'user de leur artifice ordinaire, & qui leur réussit toujours, qui est de faire grand bruit contre les Livres qu'ils veulent rendre suspects parmi les ignorans & les simples, afin d'engager ceux qui redoutent leur puissance & qui s'épouvantent par leurs clameurs, de faire au moins en apparence quelque chose pour les contenter, & pour leur donner ce misérable avantage de pouvoir dire, que ce n'est pas sans raison qu'ils ont crié.

XV. Ils choisissent le Pere Mainbourg pour attaquer le Livre. Caractére de ce Jésuite.

Ils choisirent leur Pere Mainbourg comme propre à exécuter leur dessein, & le chargerent de prêcher fortement contre le Livre. Des flétrissures reçues en servant la Compagnie, l'avoient déja fait connoître, & il avoit été obligé par Sentence de l'Officialité, de faire réparation en pleine Chaire, de la maniere injurieuse dont il avoit parlé contre les Curés de Paris. Voici le portrait qu'un Auteur fort modéré fait de ce Jésuite dans un Ouvrage très-connu. » C'étoit un homme fort singulier, & tel que le pouvoient désirer les plus envenimés de ses Confreres; qui avoit assez de naturel à faire le Comédien dans la Chaire, pour attirer le monde & se faire suivre; assez de feu & de facilité à parler, pour imposer au peuple & lui renverser l'esprit par des déclamations séditieuses; assez d'aveuglement & de malice, pour trouver des défauts & des erreurs imaginaires dans les endroits les plus justes & les mieux autorisés; assez de hardiesse pour contrefaire l'habile homme, & parler

Hist. de la Paix de Clément IX. par M. Varet.

avec une témérité prodigieuſe des choſes dont il étoit le plus mal inſtruit ; aſſez d'impudence pour avancer ſans rougir les plus noires impoſtures contre des perſonnes de mérite & d'une vie exemplaire ; & aſſez d'opiniâtreté & d'inflexibilité dans le mal, pour ne jamais reculer ni ſe repentir de ſa malice, quelque confuſion qui lui en revînt, & quelque claires que puſſent être les preuves dont on l'accableroit. »

XVI. Sermons du P. Mainbourg contre la traduction de Mons. M Arnauld y répond.

Le Pere Mainbourg commença à déclamer contre la traduction du Nouveau Teſtament de Mons, le Dimanche 28 Août fête de ſaint Auguſtin, dans l'Egliſe des Jéſuites de la rue ſaint Antoine, & promit de parler contre ce Livre dans tous les Sermons qu'il feroit juſqu'à la Touſſaint. Il tint parole, & tâcha de perſuader que cette traduction étoit remplie d'héréſies, qu'elle avoit été faite pour favoriſer la Doctrine des Calviniſtes, & que ceux qui la liſoient étoient excommuniés. Il alléguoit une multitude de paſſages, comme aiant été corrompus ou falſifiés. La plûpart des Auditeurs n'étoient point en état de juger du fond de cette controverſe : mais les boufonneries & les emportemens du Prédicateur rendoient ſa cauſe fort ſuſpecte dans l'eſprit du plus grand nombre. On ne parloit dans tout Paris que de cette profanation de la parole de Dieu. Les perſonnes qui prenoient le moins de part aux conteſtations qui étoient entre les Jéſuites & les Auteurs de cette traduction, ne pouvoient aſſez s'étonner de ce qu'on laiſſoit introduire dans l'Egliſe un tel déſordre. MM. Arnauld & Nicole étoient a Ber-Clairvaux viſiter le tombeau de ſaint Ber-

nard, & M. de Saci étoit à la Bastille. Mais M. Arnauld aiant appris par les lettres de ses amis ce qui se passoit à Paris, & aiant reçu un mémoire exact de tous les passages que le Pere Mainbourg avoit repris dans ses premiers Sermons, il entreprit de les justifier, dans le lieu même où il se trouvoit pendant son voiage; & dès la premiere semaine du mois d'Octobre, on vit paroître la premiere partie de la réponse aux Sermons de ce Jésuite sous ce titre: *Défense de la Traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons contre les Sermons du Pere Mainbourg Jésuite.* On y découvroit si clairement sa mauvaise foi & ses calomnies, que tout autre que lui n'auroit plus osé se montrer. Mais il n'en devint que plus fier & plus emporté; & au lieu de se corriger des boufonneries qu'on lui avoit si justement reprochées, il s'y abandonna avec si peu de retenue, que quand il faisoit rire ses Auditeurs, il se félicitoit de tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne pas ennuier.

XVII. L'Archevêque de Paris rend une Ordonnance contre le Livre. M. Arnauld en fait voir les abus & les nullités.

L'Archevêque de Paris au retour de ses visites recevant des plaintes de toutes parts au sujet des Sermons du Pere Mainbourg, témoigna ne point approuver les excès de ce Jésuite. Il dit même qu'il avoit donné ordre à un de ses Grands-Vicaires d'empêcher qu'il ne continuât ses déclamations. Mais les Jésuites savoient bien qu'ils n'avoient rien à craindre de ce Prélat. Ils vinrent même à bout de le mettre dans leurs intérêts, & de lui faire rendre une Ordonnance par laquelle il défendoit de lire la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons, sous ce seul prétexte qu'elle pa-

roissoit dans Paris sans sa permission & sans nom d'Auteur. Cette Ordonnance fut bientôt attaquée par un Ecrit où l'on en faisoit voir les *Abus & les Nullités*. On y prouve sur-tout que l'on a observé tout ce que les Conciles ordonnent pour l'impression des Livres. Avant que cet Ecrit parût, les Jésuites volant bien que la crainte d'encourir les censures de M. de Beaumont de Perefixe n'empêcheroit point le débit du Livre qu'ils vouloient proscrire, & qu'ils savoient avoir l'approbation des plus habiles Docteurs de Sorbonne, & des plus savans Evêques du Royaume, solliciterent un Arrêt du Conseil pour le supprimer & en empêcher le débit. Par le moien du Pere Annat Confesseur du Roi, ils obtinrent aisément cet Arrêt qui fut publié à Paris à la fin de Novembre de la même année 1667. Ils travaillerent ensuite à engager d'autres Prélats qui avoient besoin de leur crédit à la Cour, à condamner aussi la traduction de Mons. Mais ils ne purent en gagner que deux, Georges d'Aubusson alors Archevêque d'Embrun & depuis Evêque de Metz, & le Cardinal Antoine Barberin Archevêque de Rheims.

VI.

XVIII. Censure de l'Archevêque d'Embrun contre le N. T. de Mons. Dialogues où on la réfute.

Des personnes qui n'avoient aucune liaison ni aucun commerce avec MM. de Port-Royal, entreprirent leur défense dans des *Dialogues* qui furent imprimés. Le premier avoit pour objet l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris, & en montroit tous les défauts. Le second *Dialogue* étoit contre la Censure de l'Archevêque d'Embrun, dont

on faisoit voir les abus & les nullités avec la même force & la même évidence. Mais en prouvant qu'elle étoit insoutenable dans toutes ses parties, on s'y attachoit particulierement à faire remarquer, que quoique cette Ordonnance parût sous le nom du Grand-Vicaire de ce Prélat, elle avoit néanmoins été fabriquée & imprimée à Paris par son ordre; ce qui faisoit que la date étoit en blanc. On faisoit voir qu'il étoit ridicule que M. l'Archevêque d'Embrun eût affecté de faire un Mandement pour défendre à ses Diocésains dont la plûpart n'entendent pas le François, de lire une traduction Françoise du Nouveau Testament, dont ils n'avoient point entendu parler, & qu'on ne leur porteroit jamais pour lire, non plus que si elle étoit Allemande; que cette affectation étoit d'autant plus surprenante, qu'elle donnoit lieu à tout le monde de dire, que n'aiant jamais mis le pied dans son Diocése, depuis qu'il en avoit pris possession, & aiant passé toute sa vie ou à la Cour, ou dans les Ambassades de Venise & d'Espagne, il ne se souvenoit de ses Diocésains que pour leur interdire la lecture de l'Evangile; qu'on ne voioit point ce qui l'avoit pû porter à prendre parti dans une querelle qu'on faisoit très-mal à propos sur un très-excellent Livre, à des gens de mérite & de pieté, lui qui ne faisant que d'arriver de Madrid, n'étoit pas encore informé de l'état des choses; qu'il falloit pour cela ou qu'il fût étrangement attaché aux intérêts des Jesuites, dont il avoit autrefois porté la robe sous le nom de Frere d'Aubusson, ou qu'il eût une grande passion

d'obtenir par le crédit du Pere Annat un autre Evêché plus proche de Paris.

XIX.
M. d'Embrun présente une Requête au Roi contre MM. de Port-Royal, & leur traduction du N. T. Ces Théologiens en dressent une pour détromper le Roi.

M. d'Embrun résolut de se venger de tous ceux qu'il soupçonnoit avoir eu part à ce Dialogue. Quoique le style en fût fort différent de celui de MM. de Port-Royal, & qu'ils l'eussent fait assurer par des personnes dignes de foi qu'ils n'en étoient pas les Auteurs, ce Prélat voulut néanmoins signaler contre eux son ressentiment d'une maniere très-éclatante. Les Jésuites lui firent une Requête pour le Roi contre MM. de Port-Roial & contre leur traduction du Nouveau Testament, & il la présenta lui-même à Sa Majesté. Elle renfermoit toutes les calomnies que les Jésuites avoient déja publiées contre MM. de Port-Royal, qui y étoient accusés d'hérésie, de schisme, de révolte contre le Roi. On les y représentoit aussi comme une cabale d'invisibles, qui s'étoient séparés de l'Eglise, & qui étoient disposés à prendre les armes, dès qu'ils se sentiroient assez forts pour établir leur Secte par la violence. MM. de Port-Royal crurent devoir de leur côté présenter une Requête au Roi, pour faire connoître leur innocence, les véritables auteurs des troubles de l'Eglise & les vrais moiens de lui procurer la paix. Ils ne s'y arrêterent point à ce qui regardoit la traduction du Nouveau Testament. Ils se contenterent de s'offrir de convaincre M. d'Embrun devant les plus habiles Docteurs de Sorbonne, & les plus savans Evêques du Royaume qu'il plairoit à Sa Majesté de choisir, qu'il n'appuioit tout ce qu'il avoit dit dans sa Requête, que sur de fausses citations d'Auteurs, & sur des maximes qui tendoient

à renverſer toute la Religion. Ils ſe bornerent donc à réfuter les accuſations générales contre leurs perſonnes, & à expoſer les principes qu'ils avoient ſuivis dans les conteſtations qui troubloient l'Egliſe. On convint que M. Arnauld & M. l'Abbé de la Lane ſigneroient cette Requête, & qu'ils l'adreſſeroient à un des Miniſtres & Sécrétaires d'Etat, auquel ils écriroient en particulier, pour le ſupplier d'avoir la bonté de la préſenter au Roi. Ce projet fut exécuté ; & le Samedi 19 Mai veille de la Pentecôte, on porta le paquet chez M. de Lionne, qui le reçut dans le tems que M. l'Archevêque de Sens étoit avec lui. Ce Prélat s'y étoit rendu exprès pour voir de quelle maniere ce Miniſtre le recevroit, & pour l'encourager à rendre ce bon office à ces Meſſieurs & à toute l'Egliſe, ne doutant point que Sa Majeſté ne fût tout-à-fait portée à lui donner la paix, ſi elle ſe faiſoit lire cette Requête, qui ſeule étoit capable d'effacer toutes les mauvaiſes impreſſions, qu'on lui avoit pû donner contre eux, & contre la cauſe qu'ils défendoient. Nous croions devoir donner ici des Extraits aſſez étendus d'une piéce ſi intéreſſante.

VII.

XX. Requête de MM de Port-Roial au Roi.

» Le profond reſpect que Dieu nous a donné pour la perſonne Sacrée de Votre Majeſté, nous a empêché juſqu'à préſent de prendre la liberté de lui porter nos plaintes ſur une infinité de calomnies, dont on a tâché de nous noircir depuis vingt ans. Mais M. l'Archevêque d'Embrun ne nous permet pas de demeurer dans la même retenue.

Comme il nous a accusés publiquement devant Votre Majesté, il nous oblige de nous défendre aussi devant Elle par la même voie. Et en cela, Sire, nous avouons qu'il peut avoir rendu contre son intention un grand service à l'Eglise, en engageant Votre Majesté à connoître par elle-même, qui sont les véritables Auteurs des divisions qui la troublent. Il n'en faut pas davantage pour lui redonner le calme & la paix; & si-tôt que Votre Majesté se sera appliquée avec quelque soin à une si grande & si importante affaire, Elle dissipera sans peine les nuages dont on a tâché jusqu'ici de l'obscurcir. C'est, Sire, ce que M. l'Archevêque d'Embrun semble avoir appréhendé, & ce qui l'a porté à établir cette nouvelle maxime, que c'est une insolence criminelle à des sujets d'oser dire que les Rois peuvent quelquefois être surpris. Il veut jouir en paix de l'avantage de nous traiter d'hérétiques, qui flate son ressentiment, & se conserver dans la possession de ce zéle admirable, dont il tâche de se faire honneur. Comme il faut pour cela que l'hérésie, le schisme & la révolte dont il nous accuse subsistent, il fait tout ce qu'il peut pour nous ôter même l'espérance d'être reçus à nous en justifier devant Votre Majesté. »

XXI. Les Rois peuvent être surpris, & il est de leur grandeur d'aimer à être détrompés.

» Qui ne voit, Sire, que c'est-là le procédé & le langage d'un homme qui fuit la lumiere, & qui veut se prévaloir du soin que quelques-uns ont pris de déguiser à Votre Majesté le véritable état des contestations présentes? Mais nous n'appréhendons pas que cet artifice lui réussisse. Tout ce qui s'est passé jusqu'à cette heure ne nous ôte

point l'espérance que nous avons que Votre Majesté écoutera favorablement ce que nous avons à lui dire pour notre justification, & qu'elle rejettera avec indignation, les basses flateries de ceux qui lui voudroient attribuer un privilége qui n'appartient qu'à Dieu seul. Ce grand Roi que Dieu avoit choisi lui-même pour gouverner son peuple, & en qui les lumieres naturelles d'un esprit excellent étoient encore fortifiées par les lumieres divines de la prophétie, ne laissa pas de se laisser prévenir par la malice d'un serviteur artificieux qui lui avoit rendu suspecte la fidélité de son maître. Et Dieu le permit, comme disent les saints Peres, pour apprendre aux Rois à ne se pas égaler à celui qui les fait regner, en se croiant incapables d'être trompés par les artifices de ceux qui les environnent. Qui pourroit donc croire après cet exemple, que ce soit manquer de respect envers les Rois, que de leur représenter avec une profonde humilité, qu'on les auroit surpris en quelques rencontres, & que ce seroit leur reprocher de n'avoir que le nom de Roi, & de n'en point faire les fonctions ?... Il est difficile que dans cette grande foule d'occupations & d'affaires qui accablent & partagent ces grands Princes, il ne s'en rencontre quelques-unes qui leur soient mal représentées par des personnes artificieuses ou prévenues. Et ils sont plus particulierement exposés à ces surprises, dans les affaires qui sont embarrassées de questions de Théologie, comme est celle-ci, parce que ne pouvant en être pleinement instruits par eux-mêmes, ni s'en instruire par leurs Ministres, les conseils & les réso-

David.

lutions qu'ils ont à prendre dans ces rencontres, dépendent de la diſpoſition des Prélats & des Théologiens qui ſont ordinairement à la Cour, & qui n'en ſont pas pour cela ni plus capables de bien juger de ces matieres, ni plus exemts d'intérêts & de paſſion. Ainſi c'eſt ſur cela particulierement qu'ils trouvent bon qu'on leur ôte les fauſſes impreſſions qu'on pourroit leur avoir données. Il eſt de leur grandeur, Sire, de ne permettre pas qu'on profite des déguiſemens dont on auroit uſé envers eux, d'emploier leur autorité à remettre les choſes dans leur état naturel, & de faire réparer les injures qui pourroient avoir été faites à la vérité & à la juſtice. »

XXII. C'eſt fidélité d'avertir les Rois des ſurpriſes qu'on leur fait. Crime de ceux qui les trompent.

» Voila, Sire, quels ont été les ſentimens des grands Princes, & ce que Charles le Chauve, l'un des prédéceſſeurs de Votre Majeſté, qui joignit par ſa valeur & par ſa ſageſſe à la qualité de Roi de France celle d'Empereur des Romains, a voulu témoigner à ſes ſujets & à toute la poſtérité par une Loi expreſſe qu'il a inſérée dans ſes Capitulaires. *S'il arrive*, dit-il, *qu'étant homme comme les autres, on nous engage par ſurpriſe en quelque choſe d'injuſte, le zéle que vous avez pour mon ſervice & la fidélité que vous me devez vous obligent de m'en avertir, afin que je le répare ſelon qu'il eſt convenable à la Majeſté Royale, & qu'il ſera avantageux pour le bien de mes ſujets.* Ce ſage Prince ne croioit donc pas, comme M. l'Archevêque d'Embrun, qu'il fût de la grandeur des Rois de s'eſtimer incapable d'être ſurpris par *les fauſſes expoſitions* de ceux qui leur repréſentent ce qu'ils ne peuvent pas toujours ſavoir

par eux-mêmes. Il ne croioit pas qu'il y eût *de l'insolence* à de fidéles sujets de reconnoître que leur Prince auroit été engagé en quelque chose d'injuste par le rapport malicieux de personnes passionnées ; ni que ce fût une inconstance & une légereté indigne d'un Roi de changer lui-même ce qu'on lui auroit fait faire de contraire à la raison & à la justice. Ainsi bien loin que ce soit manquer au respect que l'on doit aux Rois, que de les avertir des surprises qu'on leur peut faire, c'est au contraire l'une des plus grandes marques qu'on leur puisse donner de la fidélité qu'on leur doit ; rien n'étant plus avantageux pour leur véritable gloire, que d'avoir lieu de faire connoître qu'ils sont toujours prêts de se rendre à la vérité & à la raison. Mais, Sire, ce qu'on appelle violer le respect qui est dû à la Majesté des Souverains, c'est d'oublier qu'ils nous tiennent la place du Dieu de vérité en qualité de ses ministres, & d'oser avancer les accusations les plus atroces contre des gens de bien & des Prêtres, sans les pouvoir justifier par la moindre preuve raisonnable. Nous avons, Sire, beaucoup de peine à imputer ces excès à un Archevêque, dont la dignité nous sera toujours en une singuliere vénération. Mais nous y sommes forcés par la nécessité de notre défense, que nous ne pouvons abandonner sans crime, les Prêtres étant redevables à l'Eglise & à l'Etat de leur réputation & de leur honneur. »

XXIII. Accusations de M. d'Embrun. Combien il est facile de les détruire.

Après avoir rapporté les accusations que M. d'Embrun formoit contre eux, en leur imputant les crimes d'hérésie, de révolte, &c. Ces Messieurs continuent ainsi : » Tou-

tes les Loix, Sire, divines & humaines, écclésiastiques & civiles, obligent les accusateurs de prouver ce qu'ils avancent, à peine de passer pour convaincus d'imposture & de calomnie : & le défaut de preuves de la part de ceux qui accusent, est la justification de ceux qui sont accusés, comme le saint Esprit même l'a marqué dans les Actes, s'étant contenté pour rendre témoignage à l'innocence de saint Paul, & à la malice des Juifs ses persécuteurs, de dire de ces derniers, *qu'ils l'accusoient de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.* M. d'Embrun connoît ces régles, & il ne doit pas ignorer que l'Eglise a eu toujours tant d'horreur de ceux qui les violent, qu'il y a des Conciles & des Papes qui ont ordonné qu'ils seroient privés de la Communion même à la mort. Il sait aussi que sa dignité ne le dispense pas de les observer ; mais sa passion l'empêche d'en envisager les conséquences. Il ose accuser devant le plus grand Roi de la terre, des Prêtres dont graces à Dieu la vie est irréprochable, de crimes aussi énormes que sont l'hérésie, le schisme, & la rébellion, sans avoir considéré qu'il n'y avoit qu'à les nier, & à le presser d'en rapporter les preuves pour le réduire à un silence forcé, qui seroit la conviction manifeste de la fausseté de ses accusations. Mais, Sire, ce qui est bien plus surprenant, est qu'il ait pû s'imaginer que la supposition d'un fait entiérement faux lui tiendroit lieu de preuve, & qu'il n'auroit qu'à dire d'un ton ferme & assuré, *qu'il n'avançoit rien dont les Théologiens de Port-Royal ne demeurassent d'accord, & dont ils*

Act. ch. xxv. v. 7.

ne se vantassent dans leurs Ecrits, que cela seul l'exemteroit de la nécessité d'en chercher des preuves, puisqu'il n'en faut point contre des gens qui avouent leurs crimes, & qui signent leur propre condamnation. »

XXIV. Réponse aux calomnies du même Prélat.

» Il semble, Sire, qu'on ne pouvoit gueres passer plus avant en ce genre de hardiesse. Et néanmoins il a voulu ajouter à cette supposition générale, une nouvelle confirmation qui est encore plus étonnante. Car pour marquer en particulier quelques-uns de ces Ecrits, où il dit que nous nous vantons des crimes mêmes qu'on nous impute, il assure Votre Majesté que *nous avons fait depuis long-tems un Traité exprès, où nous tâchons de prouver par des exemples de l'antiquité faussement allégués, qu'il est permis pour les intérêts de notre mauvaise doctrine, de nous élever contre les puissances*; ce qu'il appelle avec raison *une maxime cruelle & ennemie du Christianisme*. Qui ne croiroit, Sire, qu'un Archevêque parlant de la sorte, avoit entre les mains ce méchant Livre, & qu'il n'a pas manqué de le faire voir à Votre Majesté en lui présentant sa Requête; une accusation si capitale rendant criminel celui qui l'avance, si elle n'est accompagnée de piéces qui la justifient? Cependant, Sire, nous osons dire sans crainte, qu'il ne l'a point fait; parce que nous sommes bien assurés que ce prétendu *Traité* ne subsiste que dans l'imagination de M. l'Archevêque d'Embrun, & que nous n'avons jamais rien écrit qui puisse donner lieu à une si horrible médisance. Si ces paroles semblent dures, nous supplions Votre Majesté de les pardonner à la juste douleur

qui nous les arrache malgré nous. Ce seroit une patience criminelle de souffrir sans émotion qu'on nous fît passer devant Elle & devant toute la France pour des Docteurs de révolte, qui enseignent à ses sujets par des Livres publics à fouler aux pieds le commandement de saint Paul, en s'élevant contre *les Puissances* pour les intérêts d'une bonne ou d'une mauvaise doctrine : car il n'est permis de le faire ni pour l'une ni pour l'autre. On peut & on doit souffrir des Puissances, quand Dieu permet qu'elles soient prévenues contre nous. Mais souffrir d'elles dans ces rencontres, n'est pas s'élever contre elles. Rien n'est plus éloigné de la révolte que la constance chrétienne : car les hommes ne s'élevent contre les Puissances légitimes sous prétexte de défendre ce qu'ils appellent vérité, que parce qu'ils manquent de fermeté, de courage & de constance, pour s'exposer aux mauvais traitemens qu'ils en appréhendent. C'est cette disposition qui fait les rebelles ; au lieu que l'autre est le plus ferme fondement de la fidélité des sujets envers leurs Princes. »

XXV. On repousse l'accusation de révolte.

Les véritables Chrétiens « ont appris à soutenir la vérité, non en résistant, mais en souffrant ; non en versant le sang des autres, mais en répandant le leur. Voila, Sire, en quoi consiste notre doctrine sur ce point. Nous espérons que Dieu nous conservera dans ces sentimens jusqu'au dernier soupir de notre vie. Ceux qui tâchent de vous rendre notre fidélité suspecte, ont moins de sujet de se glorifier de leur attachement à votre service. Ils peuvent avoir plus de liens humains d'espérance & d'intérêts qui les y re-

tiennent : mais ceux qui n'en ont que de religion & de piété n'y sont que plus fortement attachés. Car les considérations humaines peuvent changer : mais les maximes de la Religion sont toujours les mêmes ; & tout homme qui se conduit par les principes (qu'elle inspire,) n'a jamais que de la vénération pour son Prince, quelque traitement qu'il en reçoive. Cependant, Sire, comme si M. l'Archevêque d'Embrun avoit reçu de Dieu le pouvoir de lire dans les cœurs, il ne nous accuse pas seulement des crimes présens, mais il prévoit ceux que nous commettrons lorsque nous serons plus forts. Il assure votre Majesté, comme nous avons déja vû, *que voulant suivre jusqu'au bout l'esprit des hérétiques, nous ne manquerons pas alors de prendre les armes pour établir par la force notre mauvaise doctrine.* C'est ainsi qu'il fait le politique, en jugeant de la solidité de l'esprit de Votre Majesté par la foiblesse du sien, & en tâchant de faire peur de trois ou quatre Ecrivains de Port-Royal à un Prince qui fait trembler toute l'Europe, comme étant capables de prendre les armes contre lui, & de lever des armées pour établir leur prétendue Secte par une guerre Civile. Le respect que nous avons pour Votre Majesté, nous empêche, Sire, de traiter cette vision de la maniere qu'elle le méritcroit ; & nous voulons bien même épargner à M. d'Embrun les reparties qu'elle attireroit très-justement & qui ne lui seroient pas avantageuses. Mais nous croirions faire tort à la lumiere de Votre Majesté si nous entreprenions sérieusement de réfuter une imagination si hors d'apparence. Nous

la supplions seulement de se souvenir des conseils qu'elle sait qu'un Evêque célébre que l'on regarde comme étant dans la même cause que nous, & dont nous nous ferons toujours gloire de suivre les sentimens, a donnés à des personnes de la plus haute condition de son Royaume, que le malheur des tems avoit engagées dans des guerres contraires à leur devoir; & nous sommes assurés qu'elle n'aura besoin que d'y faire un peu de réflexion, pour demeurer persuadée, que rien ne seroit plus capable d'entretenir dans son Etat une parfaite tranquillité, que si tous les Théologiens & tous ceux qui gouvernent les consciences suivoient les mêmes maximes. »

M. d'Alet.

XXVI. On détruit l'accusation d'hérésie.

MM. de Port-Royal répondent ensuite aux reproches que leur faisoit M. d'Embrun, *d'être invisibles & de demeurer dans des retraites obscures.* Ils demandent quel droit a ce Prélat de vouloir ôter aux sujets du Roi la liberté d'être aussi solitaires qu'ils le jugent à propos, pour mieux servir Dieu dans la retraite & dans le silence. » Il n'y en a point, disent-ils, qui aient moins de droit de trouver à redire à cette sorte de vie, que ceux qui forcent en quelque maniere de l'embrasser par leurs calomnies & par leurs menaces. Car il est autant de l'humilité que de la prudence Chrétienne, de se soustraire à la violence des personnes emportées, qui font gloire de mépriser toutes les Loix pour satisfaire leur vengeance. Mais quand il seroit vrai que l'on se cacheroit pour un tems, afin d'empêcher que l'on abuse du nom de Votre Majesté, pour tourmenter des personnes que l'on tâche depuis tant d'années

de décrier dans ſon eſprit, & pour les empêcher de ſe juſtifier; Elle eſt trop juſte pour le trouver mauvais. » Puis paſſant à l'accuſation d'héréſie, on parle ainſi: » Nous avons, Sire, cent fois confondu ceux qui avoient voulu rendre notre foi ſuſpecte. Nous les avons convaincus d'impoſture, quand ils nous ont accuſés de ne pas condamner ſincérement les cinq Propoſitions. Et ſelon toutes les Loix de l'Egliſe, quiconque déclare qu'il condamne des erreurs, en doit être crû, parce qu'autrement ce ſeroit ôter aux plus gens de bien tout moien de ſe défendre contre la calomnie, ſi pour les rendre ſuſpects d'héréſie, il n'y avoit qu'à dire qu'ils retiennent dans le cœur ce qu'ils condamnent de bouche. M. l'Archevêque d'Embrun s'efforcera-t-il d'obſcurcir une telle lumiere, par l'équivoque du ſens de Janſénius, & par la prétendue inſéparabilité du fait & du droit? Mais, Sire, ces chiméres que l'on avoit propoſées d'abord pour colorer le bruit d'une nouvelle héréſie, ſe ſont par leur propre abſurdité détruites d'elles-mêmes dans l'eſprit de toutes les perſonnes intelligentes. Elles l'ont été encore davantage par des Ecrits convainquans qui ſont demeurés ſans replique.

Enfin, Sire, pour fermer la bouche à M. d'Embrun ſur cette accuſation d'héréſie, il ſuffiroit de lui dire qu'il n'y a rien de plus emporté & de plus déraiſonnable, ſur-tout à un Evêque qui doit être informé de ce qu'il avance, que de donner le nom d'hérétiques à des perſonnes qui vivent dans le ſein de l'Egliſe; ſans pouvoir marquer aucunes propoſitions hérétiques & contraires à la Foi

qu'on ſoit aſſuré qu'ils ſoutiennent. Or nous ſommes certains, Sire, que ni M. d'Embrun, ni qui que ce ſoit ne ſauroit marquer en termes clairs & ſans équivoque aucuns Dogmes hérétiques & reconnus pour tels par l'Egliſe, qu'ils nous puiſſent imputer avec la moindre couleur; & que tout ce qu'ils peuvent alléguer contre nous, ſe réduit uniquement au doute que nous aurions ſur un pur fait. » On prouve enſuite qu'on n'a point perdu le reſpect dû aux Supérieurs dans la maniere dont-on s'eſt conduit dans l'affaire du Formulaire, & on fait ſentir au Roi que pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il ſuffiroit de faire exécuter les Loix & les Canons, qui ont impoſé de très-juſtes peines aux calomniateurs. » Cela ſeul diſſiperoit tous ces bruits ſcandaleux d'une nouvelle héréſie, qui ne s'entretiennent depuis tant de tems, que par les fauſſetés & les calomnies que répandent impunément ceux qui ſont les Auteurs de tous ces troubles, & donneroit un moien ſûr de terminer toutes ces diſputes par une ſainte & heureuſe paix. »

XXVII. Moien facile de rendre la paix à l'Egliſe. Combien la gloire du Roi y eſt intéreſſée.

» Ce ſera, Sire, le comble de votre gloire de la donner à l'Egliſe au même-tems que vous êtes prêt de la donner à l'Europe pour une ſeconde fois. Il a fallu pour ce dernier lever de grandes armées, ſouffrir d'incroiables travaux, expoſer ſouvent aux plus grands périls une vie ſi précieuſe. Mais pour le premier les moiens en ſont prompts, faciles, indubitables. Elle n'a qu'à y donner quelques heures de ſon application. Il ne lui en faut pas davantage pour reconnoître ſans peine le vrai état de ces importu-

nes conteſtations, & qu'elles ne ſont fondées que ſur de pures calomnies ou ſur des maximes manifeſtement erronées, ſur de petites équivoques qui ont été cent fois démêlées, mais qui ne l'ont pû être encore devant Votre Majeſté, parce que ceux qui ont intérêt de s'en ſervir pour entretenir ces brouilleries, ont été juſqu'ici les ſeuls qui lui aient parlé de cette affaire. »

» Tout cela, Sire, diſparoîtroit étant expoſé à la lumiere d'un eſprit auſſi pénétrant que celui de Votre Majeſté; & ſi-tôt que la vérité lui ſeroit connue, elle a trop d'équité pour ne la pas embraſſer, & pour s'arrêter à des préjugés qui ſemblent l'avoir bleſſée. Ce lui ſera au contraire un ſujet de joie, de ce que le zéle qui l'a portée à emploier ſon autorité Roiale pour empêcher qu'une nouvelle héréſie ne s'élevât ſous ſon regne, aura toute ſa récompenſe devant Dieu, ſans qu'elle ſoit engagée dans la fâcheuſe néceſſité d'uſer de rigueur envers des gens de bien, qu'on lui avoit repréſentés comme coupables, & dont elle aura reconnu avec plaiſir la ſincérité & l'innocence. Quelque colere qu'ait un pere contre ſes enfans, & quelque deſſein qu'il ait pris de les châtier croiant qu'ils ont manqué à leur devoir, il ne ſe fait point de violence pour changer ſon indignation en douceur, auſſi-tôt qu'il apprend qu'ils n'ont point failli. Votre Majeſté connoît trop le véritable prix des choſes, pour ne pas mettre au-deſſus de toutes les grandes qualités qu'elle poſſéde, celle de pere de ſes ſujets. Elle ne peut donc avoir pour eux que des ſentimens de tendreſſe, d'autant plus grands

qu'ils sont plus foibles, & qu'ils ont plus de besoin de son assistance & de sa protection. C'est la seule considération, Sire, à laquelle nous supplions Votre Majesté d'avoir égard. Nous n'avons ni appui, ni crédit, ni protection dans le monde : nous n'y avons pas même de retraite où nous puissions espérer d'être en repos. Il n'y a personne qui n'ait la liberté de nous déchirer par toutes sortes de médisances. Nous ne semblons pas mériter en cet état les regards d'un grand Roi qui ne voit rien autour de lui que d'éclatant & de magnifique ; mais nous n'en sommes que plus dignes d'être les objets de sa bonté. Il y en a qui en sont encore plus dignes que nous, * & qui ont moins mérité le traitement qu'on leur fait souffrir. Dieu les voit, & Votre Majesté comprend assez ce que nous voudrions dire : le respect nous empêche de nous expliquer davantage. Mais nous n'en espérons pas moins qu'elle écoutera les prieres mêmes que nous n'osons pas lui faire, à l'exemple de Dieu qui se plaît à prévenir nos vœux, & à nous donner au-delà de ce que nous lui demandons. *Antoine Arnauld, Prêtre, Docteur de Sorbonne. Noel de la Lane, Prêtre, Abbé de Valcroissant, & Docteur de Sorbonne.* »

* *Les Religieuses de Port-Royal pour lors dispersées, & captives en divers Monasteres, & M. de Saci prisonnier à la Bastille.*

VIII.

XXVIII. Avec quel applaudissement cette Requête est reçue dans le Public. Ce qui se passe au

Cette Requête fut portée aux autres Ministres & à plusieurs personnes de la Cour, en même tems qu'elle fut mise entre les mains de M. de Lionne. On en distribua aussi dans Paris un grand nombre d'exemplaires. Elle parut si belle, qu'on ne pouvoit se lasser de la

lire

lire, & on s'empressoit de la communiquer à ceux qui ne l'avoient point encore vûe. Il n'y avoit personne qui n'en fût attendri, & qui ne souhaitât que le Roi se la fît lire, dans l'espérance qu'on avoit qu'elle feroit beaucoup d'impression sur l'esprit de Sa Majesté. On la trouvoit vive, agréable, sage, forte, modérée, édifiante; & elle plaisoit plus à la derniere lecture qu'à la premiere. Mais afin que l'on puisse mieux juger de l'effet que cette Requête produisit dans la plûpart des esprits, & de l'approbation générale qu'elle eut, nous rapporterons ici ce qui se passa au lever du Roi le jour de la Pentecôte, qui étoit le lendemain du jour auquel elle avoit été portée à M. de Lionne.

ever du Roi à cette occa-sion.

M. de Louvois entra dans la Chambre du Roi cette Requête roulée à la main; & voiant M. l'Archevêque d'Embrun, il lui dit: *Voilà, Monsieur, une botte qu'on vous porte; voilà qui parle à vous.* Le Roi lui demanda ce que c'étoit. M. de Louvois répondit que c'étoit une Requête qui ne plaisoit pas beaucoup à M. d'Embrun. Le Roi demanda si elle étoit belle. M. de Louvois répondit que c'étoit la plus belle chose du monde. En même-tems on entendit dans la chambre du Roi une espece de murmure confus contre M. d'Embrun, vers lequel s'approcherent M. le Prince, M. le Maréchal de Grammont, M. de Montausier, M. de Mortemart, M. l'Abbé le Tellier & quelques autres. Le Pere Annat étoit aussi là présent. M. le Prince dit à M. d'Embrun en riant: Me voila donc vengé, puisque voici une Embrune. Elle est forte. Hé bien, M. l'Archevêque que dites-vous à cela? Et com-

Relat. de la Paix, tom. 1. p. 281. & suiv.

me ils vinrent à parler de la traduction du Nouveau Testament, M. le Prince lui dit : Avouez franchement que vous l'avez condamnée sans l'avoir lûe. M. d'Embrun soutint qu'il l'avoit lue. Mais, lui dit M. le Prince, vous n'entendez point le Grec. Comment donc en avez-vous pû juger ? Et comme M. d'Embrun se tenoit offensé de ce qu'on disoit qu'il ne savoit pas le Grec, M. le Prince le poussa encore plus fortement, & voulut gager cent pistoles que si l'on apportoit un Nouveau Testament il n'en expliqueroit pas trois lignes. Le Roi paroissoit entendre tout cela avec plaisir, sans pourtant se déclarer. M. le Maréchal de Grammont prit alors la parole, & dit au Roi: *Sire, Votre Majesté a du sens, Elle a de l'esprit, la Requête est écrite d'une maniere claire, nette, désembarassée de toutes les choses que les personnes de son rang ne sont point obligées de savoir ; Que si Votre Majesté veut s'y appliquer une demi-heure, Elle connoîtra parfaitement le fond du différend, & sera capable de le décider & de donner la paix à l'Eglise en un moment.* Et se tournant vers M. d'Embrun, il lui dit : *Nous avons bien vû, Monsieur, le dessein de votre Requête. Elle ne tendoit à autre fin que d'empêcher que le Roi n'approfondît cette affaire ; mais Sa Majesté s'instruira de tout.*

M. de Louvois étoit toujours là riant, & tourné vers M. d'Embrun, qui lui dit qu'il s'étonnoit qu'il eût voulu se charger de cette Requête. A qui s'adressera-t-on pour avoir justice, répondit M. de Louvois ? Cela est étrange, dit M. d'Embrun, qu'un Secrétaire d'Etat permette qu'on imprime

ces choses-là, & y donne cours. M. de Louvois lui dit : On a bien imprimé la vôtre. M. d'Embrun repliqua que celle-ci étoit une Requête en l'air qui n'étoit signée de personne. *Si fait*, *si fait*, dirent M. le Prince & M de Louvois ; *elle est signée Arnauld & de la Lane.* M. de Montausier parla à son tour, & dit au Roi, qu'il s'étonnoit qu'on trouvât à redire à cette traduction du Nouveau Testament ; qu'il l'avoit lue déja six fois, & qu'il la liroit toujours nonobstant les ordonnances ; qu'elle étoit la plus belle du monde. M. le Prince revint à la charge, & dit à M. d'Embrun sur la Requête : *Elle est pressante ; elle ne dit point de choses extravagantes, & qui ne veulent rien dire : elle vous fait tenir la croupe à la volte.* M. d'Embrun entrant en mauvaise humeur, dit que ce n'étoit pas aux gens du monde à parler des affaires de l'Eglise ni à en juger ; qu'en Espagne on ne le souffriroit pas aux Laïcs : *Non*, dit M. le Prince, *ce n'est pas à nous à juger de cela ; mais c'est à vous à vous mêler des intrigues de la Cour, & à quêter des Ambassades , & nous n'y trouverons rien à redire. Je vous déclare néanmoins , que tant que vous voudrez faire notre métier , je crois qu'il nous sera au moins permis de parler du vôtre.*

D'autres parlerent aussi avec beaucoup de liberté à M. d'Embrun pendant tout le tems que le Roi fut à s'habiller. Les uns disoient à M. d'Embrun pourquoi il s'étoit mis à dos ces gens de Port-Roial ; qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Les autres pourquoi on défendoit de lire cette traduction du Nouveau Testament & non tant d'autres.

Le Roi ne s'expliquoit qu'en riant : il dit ſeulement à M. d'Embrun voiant qu'il ſe fâchoit ; *Ne vous échauffez pas, M. d'Embrun. Ne voiez-vous pas bien que ce n'eſt que pour rire tout ce qu'ils vous diſent ?* Enſuite le Roi entra dans ſon cabinet ſeul avec M. de Louvois, & M. d'Embrun demeura fort outré & fort ſcandaliſé du P. Annat, qui pendant tous ces diſcours garda un ſilence fort exact, de ſorte que ce Prélat ſe plaignit hautement des Jéſuites, qui, diſoit-il, s'étoient ſervis de lui comme d'un plaſtron, & l'avoient abandonné au beſoin ſelon leur coutume. Il en avoit d'autant plus de chagrin, qu'on ne parloit d'autre choſe, & à la Cour & dans Paris. Tout le monde à l'envi donnoit des louanges aux Auteurs de cette Requête, qu'on regardoit comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Le Public témoignoit de l'impatience de voir les autres Ecrits où l'on promettoit de faire une diſcuſſion particuliere de la Requête de M. d'Embrun. Ce Prélat ſçut même, que le Roi aiant parlé à M. l'Evêque d'Orléans de ce qui s'étoit paſſé le jour de la Pentecôte à ſon lever, & lui aiant demandé comment lui & les autres Prélats en uſoient à l'égard de la Verſion de Mons dans leurs Diocéſes, & s'ils en défendoient la lecture ; ce Prélat lui répondit que non, & lui parla fort bien de ce Livre, ſur quoi le Roi lui dit : Il n'y a donc que M. de Paris & M. d'Embrun qui le trouvent mauvais & qui l'aient condamné ?

XXX. Nouveaux applaudiſſemens donnés à la Requête

Ce jour là fut extrêmement fatal à M. l'Archevêque d'Embrun. Car l'après dînée même comme on étoit à Vêpres, M. le

Prince s'étant apperçu que M. le Duc lisoit la Requête, M. de Montausier le Nouveau Testament de Mons, & Madame la Maréchale de la Mothe, Gouvernante de M. le Dauphin, les Heures de Port-Royal, il se tourna vers M. d'Embrun, & levant les épaules il lui dit d'un ton que tout le monde entendit, & qui marquoit assez qu'il se mocquoit de lui : » Quel désordre, M. d'Embrun ! Ce n'est pas ici une église, c'est un sabat. Mon fils lit la Requête, M. de Montausier le Nouveau Testament de Mons, & Madame de la Mothe les Heures de Port-Royal. Monsieur, Monsieur d'Embrun, tout est perdu ; ces gens-là sont excommuniés ; ils attireront la malédiction de Dieu sur nous, la voute de l'Eglise tombera, allons-nous-en. » Le lendemain on parla encore beaucoup de la Requête au dîner de M. le Prince & de M. le Duc, toujours avec une approbation générale, M. le Prince & M. le Duc reprenant eux-mêmes le discours d'une maniere qui faisoit assez connoître qu'ils y prenoient plaisir. Il s'y trouva un Jésuite nommé le Pere Berger qui demeuroit chez M. le Duc. Après le dîner on la fit lire à ce Jésuite en son particulier, & il avoua qu'elle étoit parfaitement belle. Sur cela survint le P. Mainbourg à qui on en fit lire plusieurs endroits. M. le Duc loua extraordinairement M. Arnauld & ses amis, disant que *c'étoient des personnes qu'on ne pouvoit assez estimer ; qu'ils étoient l'ornement de toute l'Europe ; qu'ils étoient propres à tout, & qu'on devoit conserver chérement des personnes de ce mérite-là.* Et en parlant de la beauté de la Requête, il

de MM. de P. R.

dit au Pere Mainbourg : » Oui, mon Pere, elle est si belle, c'est un chef-d'œuvre si parfait, que le Pere Desmares qui se connoît bien en éloquence, a dit que s'il avoit de l'ambition, & que ce ne fût point un péché, il voudroit avoir fait cette piéce aujourd'hui, & mourir demain, parce qu'il croiroit s'être plus immortalisé par-là que s'il avoit gagné une bataille. »

XXXI. Fin avantageuse des attaques livrées par les Jésuites à la traduction du Nouveau Testament de Mons.

C'est ainsi que Dieu sçut tirer sa gloire de tout ce que les Jésuites firent contre la traduction du Nouveau Testament de Mons; que les déclamations du Pere Mainbourg ne servirent qu'à convaincre tout le monde de la fidélité & de l'exactitude de cette traduction, & du sage discernement dont ceux qui en étoient les Auteurs avoient usé dans le choix des choses ausquelles ils se sont arrêtés; que les Ordonnances de M. de Paris & de M. d'Embrun ne servirent qu'à la faire connoître davantage, & à empêcher que d'autres Prélats ne se laissassent engager comme eux à la censurer; & que la Requête de M. d'Embrun présentée au Roi avec tant d'éclat, & dans la pensée de perdre MM. de Port-Royal, ne servit qu'à faire éclater davantage les qualités de ces Messieurs, & à faire prendre la liberté à tout le monde de parler de l'injustice de la persécution qu'on leur faisoit, au lieu qu'auparavant personne, principalement à la Cour, n'osoit faire paroître la moindre estime pour eux, ni prendre part à leurs intérêts. Le Roi commença à leur devenir plus favorable, à se défier des Jésuites & des Prélats qui leur étoient dévoués, & à entrer dans les voies de pacification qui bien-tôt après aboutirent

à la paix de l'Eglise sous le Pontificat de Clément IX.

IX.

XXXII. Les Jésuites obtiennent un Bref du Pape contre cette traduction. Comment ce Bref est accueilli en France & dans les Pays-Bas Catholiques.

Les Jésuites qui pouvoient tout sous celui d'Alexandre VII. solliciterent & obtinrent à Rome un Bref contre le Nouveau Testament de Mons, dans le tems même qu'ils éprouvoient en France au sujet de ce même Livre, l'humiliation dont nous venons de parler. Ils engagerent le Nonce à le faire imprimer, à l'envoier aux Evêques sous son cachet & avec des Lettres particulieres. Mais comme ce Bref contenoit des clauses entiérement contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane, le Procureur Général du Parlement s'en plaignit au Roi, & représenta à Sa Majesté l'obligation où il étoit de déferer ce Bref au Parlement. Le Roi touché des raisons du Magistrat, fit dire au Nonce par M. le Tellier, qu'il eût à retirer incessamment tous les exemplaires de ce Bref qu'il avoit envoié aux Evêques; & que s'il en paroissoit un seul en public, il laisseroit agir le Parlement qui ne manqueroit pas de le flétrir. Le Nonce executa cet ordre de Sa Majesté, & envoia par-tout pour retirer ces paquets. L'Archevêque de Paris avoit déja fait imprimer ce Bref avec un Mandement conforme aux vûes des Jésuites. Mais il fut obligé, à la priere du Nonce même, de le supprimer. En même-tems l'Internonce des Pays-Bas Catholiques aïant été engagé par les Jésuites à envoier le même Bref aux Evêques qui sont soumis au Roi d'Espagne, le Conseil Souverain de Malines, sur la Re-

montrance du Procureur Général de Sa Majesté Catholique, donna un Arrêt le 10 Juillet 1668. qui ordonne que ce Bref soit supprimé, & fait défense aux Evêques de le recevoir & de le faire publier directement. Il ne resta donc aux Jésuites, après tous les mouvemens qu'ils s'étoient donnés pour obtenir ce Bref, que la vaine satisfaction de faire connoître à tout le monde, qu'ils étoient assez puissans à Rome pour obtenir du Pape tout ce qui leur plaisoit, & pour emploier son autorité à colorer leurs injustices.

X.

XXXIII. M. le Comte de Treville l'un des Réviseurs de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons.

Nous faisons connoître dans d'autres Articles les principaux Auteurs de cette célébre traduction commencée par M. le Maître, & finie par M. de Saci son frere & MM. Arnauld & Nicole. Nous ferons ici mention en peu de mots d'un des Réviseurs de cet Ouvrage, dont nous n'aurons point occasion de parler ailleurs. C'est M. le Comte de Treville (ou Troiville.) Il avoit été élevé près de la personne de Louis XIV, & il eut dans la suite des emplois considérables. Aiant été touché de Dieu dans le tems où il pouvoit en espérer encore de plus grands, il voulut vivre dans une profonde retraite, & ne s'occuper que de l'étude & des exercices de la piété Chrétienne. Il lut avec beaucoup d'application tous les Peres Grecs dans leur langue originale. Il étudia aussi avec soin les Ouvrages de saint Augustin. C'étoit un esprit si juste & si judicieux, que les Auteurs les plus illustres vouloient avoir son jugement sur leurs Ecrits. Il eut de grandes

liaisons avec MM. de Port-Royal, & s'interessa à tout ce qu'ils firent pour le bien de l'Eglise. Il fut admis aux Conférences que MM. Arnauld, de la Lane, Nicole, de Sainte-Marthe, de Saci & autres habiles Théologiens tinrent en 1666. chez Madame la Duchesse de Longueville pour revoir la traduction du Nouveau Testament. Il donna beaucoup de corrections pour rendre cet Ouvrage plus parfait, soit pour le choix des mots, soit pour le tour des phrases, ou la force & la justesse de la traduction. Il revit aussi avec M. Nicole la Vie du Grand Théodose écrite par M. Flechier. Comme il avoit quelque peine de se mêler d'Ecrits Ecclésiastiques, n'étant que Laïc, il consulta M. l'Evêque d'Alet, qui lui conseilla de ne point faire difficulté de dire son avis lorsqu'on le lui demanderoit sur les affaires de l'Eglise, de fournir les passages qu'il avoit recueillis, de faire part de ses pensées. M. de Tréville étoit en grande relation avec M. de Rancé Abbé & Réformateur de la Trappe, & avec le célébre M. Boileau Despréaux. Il mourut à Paris en 1708. âgé de soixante-sept ans.

XI.

XXXIV. Le P. Bouhours écrit contre la Requête de MM. de P. R. au Roi. Caractere de ce Jésuite.

En terminant cet article, nous remarquerons que la Requête de MM. de Port-Roial au Roi contre l'Archevêque d'Embrun, aiant eu le succès dont nous avons parlé, les Jésuites s'efforcerent de se relever du coup qui leur avoit été porté. Leur Pere Bouhours publia [en 1668.] un Ecrit intitulé: *Lettre à un Seigneur de la Cour, servant d'Apologie à M. l'Archevêque d'Embrun, contre*

la Requête de MM. de Port-Royal. Il en écrivit aussi une à MM. de Port-Royal, dans le même goût que celle à un Seigneur de la Cour. Ces deux Lettres du Pere Bouhours contiennent six-vingts calomnies de compte fait, contre les plus saints Evêques & les plus célébres Théologiens. Les bruits fâcheux & deshonorans qui coururent en 1691. contre ce Jésuite, pourroient bien être une punition de ses calomnies. Si Dieu l'avoit abandonné au péché si humiliant qui lui fut alors reproché, il n'y auroit rien en cela qui ne fût selon l'ordre de sa justice. Le Pere Bouhours ne put jamais pardonner à MM. de Port-Royal une petite correction douce & mesurée, qui se trouve dans les Essais de Morale, & dont il ne manqua pas de se faire l'application. » S'il se rencontroit, par exemple, dit M. Nicole, qu'un Prêtre ou un Religieux, se piquant de bel esprit, fît des Recueils de mots qui se disent dans les ruelles & dans les lieux qu'il ne doit point connoître ; qu'il parût plein d'estime pour la galantetie & pour la conversation des Dames, on ne le souffriroit pas de même. Tout le monde deviendroit spirituel à ses dépens ; & soit par malignité, ou par un sentiment de Religion, on feroit mille réflexions sur la disproportion des pensées dont il s'occuperoit avec la sainteté de son ministere. »

M. Barbier d'Aucourt de l'Académie Françoise, a attaqué les *Entretiens d'Ariste & d'Eugene*, qui sont un des Ouvrages où le Pere Bouhours s'est efforcé de mettre le plus d'esprit. L'Ecrit de l'Académicien passe pour un chef-d'œuvre de la plus juste & de la plus

fine critique. On y donne une étrange idée du caractere d'esprit du Pere Bouhours, & on y releve la licence qui régne dans ses *Entretiens.* Nous ne parlerions pas d'un Ecrivain aussi frivole que le Pere Bouhours, s'il ne s'étoit signalé par les plus grands excès contre MM. de Port-Royal. Cet homme tout mondain & tout profane s'avisa de vouloir opposer une traduction des Evangiles à celle qui avoit été imprimée à Mons. M. Simon, qu'on ne soupçonnera pas d'avoir été ami de Port Royal, accusa le Pere Bouhours d'*avoir fait parler les Evangelistes à la Rabutine.* M. Ménage, si ami de la Société, qui est mort entre les mains des Jésuites, & leur a légué sa Bibliothéque, fait en peu de mots le portrait du Pere Bouhours en disant, qu'*il s'est érigé en prétieux en lisant Voiture, Sarazin, Moliere, & en visitant les Dames & les Cavaliers, que c'est un homme pétri d'ignorance & de vanité, qui attaque de Savans hommes avec une fureur indigne, je ne dis pas d'un Religieux, mais d'un Chrétien, &c.* Nous n'osons rapporter le reste. MM. de Port-Royal l'ont ménagé beaucoup plus, & se sont contentés de repousser ses calomnies, & de tâcher de lui ouvrir les yeux sur l'abyme qu'il se creusoit à lui-même par les horribles Libelles dont il inondoit le Public. Ce Pere n'est mort qu'en 1702. & ainsi il a survêcu plus de trente ans aux Ouvrages dans lesquels il a été convaincu à la face de l'Univers, d'être un insigne calomniateur.

Observ. sur la Langue Fr. 2. Part.

ARTICLE XXIV.

Messieurs de Saci, du Fossé, le Tourneux, Fontaine, Floriot, Feydeau, Treuvé. Leurs Ouvrages pour l'instruction des Fidéles.

I.

I. M. de Saci. Son éducation. Ses études. Ses vertus.

ISaac le Maître de Saci, frere de M. Antoine le Maître dont nous avons parlé, nâquit à Paris en 1613. Il donna dès sa plus tendre enfance des marques d'une piété extraordinaire. Il fit ses études au Collége de Beauvais, aiant un Précepteur commun avec M. Antoine Arnauld son oncle qui n'avoit qu'un an plus que lui. M. de saint Ciran se chargea ensuite de sa conduite & de ses études, en l'associant à son neveu M. de Barcos, & lui fit lire l'Ecriture Sainte & les Peres. Il l'engagea à entrer de bonne heure dans l'Etat Ecclésiastique, & à entrer dans les Ordres Sacrés après des interstices convenables. A la mort de M. de saint Ciran, M. de Saci prit pour Directeur M. Singlin, & continua de demeurer avec M. de Barcos. M. Arnauld aiant été obligé en 1646. de se cacher à l'occasion de son livre de la Fréquente Communion, on lui donna son neveu M. de Saci pour compagnon de sa retraite & de ses travaux. Quelque-tems après il obtint d'aller habiter avec ses freres le

désert de Port-Royal des Champs, & il s'y livra à la pénitence la plus rigoureuse. Bientôt il succomba, & eut une maladie qui le réduisit à l'extrêmité. Il déclara dans sa convalescence que la pensée qui l'avoit le plus occupé pendant cette maladie, étoit le désir de pouvoir se purifier de plus en plus par la pénitence. Cette disposition où il étoit, venoit de la grande idée qu'il avoit toujours travaillé à se former de la justice divine. Il faisoit des Recueils de tous les passages de l'Ecriture & de saint Augustin qui lui paroissoient propres à lui donner une grande idée de Dieu. C'étoit-là le principe de sa gravité, de son recueillement, de sa circonspection, de son amour du silence & de la retraite, de sa modération, & de la profonde humilité qui le rendoit si petit à ses propres yeux.

II. Il est élevé au Sacerdoce, & nommé Confesseur de Port-Royal. Ses qualités pour le ministere.

Cette humilité parut sur-tout quand on lui ordonna de recevoir l'Ordre de Prêtrise. Il avoit près de trente-cinq ans, & il avoit passé des années entieres dans l'exercice de chacun des différens Ordres qui y conduisent. Depuis l'enfance il avoit vêcu dans l'innocence, à laquelle il avoit joint depuis les travaux de la pénitence. Il possédoit dans un dégré éminent tous les talens de l'esprit & du cœur: son humilité lui cachoit toutes ces marques de vocation. Il ne voioit que la sublimité de cet état & sa propre bassesse. Après de longs délais il fallut pourtant céder aux ordres réitérés de M. Singlin & de M. de Barcos, & il fut ordonné Prêtre au mois de Septembre 1648. Il ne dit sa premiere Messe qu'après quarante jours qu'il passa dans un recueillement & une ferveur

toute nouvelle pour se disposer à cette grande action. On le chargea aussi-tôt de l'emploi auquel il étoit destiné, qui étoit de confesser & de conduire les Religieuses & les Solitaires de Port-Royal des Champs. Il avoit toutes les qualités propres à rendre son ministere utile ; un esprit de modération & de sagesse qui étoit comme son don singulier ; une patience à toute épreuve qui l'empêchoit de se lasser d'attendre les momens de Dieu ; un discernement exquis pour juger du progrés de la Grace dans les ames, un zéle qui le rendoit toujours prêt à servir ceux qu'il conduisoit. Il menoit une vie de priere pour attirer la bénédiction de Dieu sur son ministere, & on peut dire que sa priere n'étoit jamais interrompue. Voici ce que M. du Fossé l'un de ses pénitens dit de son esprit de discernement. » Il n'y avoit, dit-il, rien de plus sage que la maniere dont il conduisoit ceux dont il prenoit soin . . . Il s'arrêtoit peu aux effets ordinaires de l'infirmité humaine : mais il tendoit principalement à séparer le cœur de l'homme, du monde, de soi-même, à l'attacher à Dieu, & à établir ceux qui se soumettoient à sa conduite dans une certaine égalité de vie toujours uniforme, & éloignée de tous les mouvemens inégaux du caprice de l'homme. Il estimoit plus cette sorte de vie toujours égale & toujours soumise à la régle que l'on s'étoit prescrite, qu'une autre plus austere en apparence, & plus agréable à l'humeur capricieuse de celui qui cherche à sortir en quelque sorte de la regle, sous prétexte d'une plus grande pénitence ; & qui trouve aussi dans une espece de rafinement de sa propre

volonté de quoi se dédommager des austérités qu'il pratique plus que les autres. »

III. Il est arrêté & mis à la Bastille.

En 1661. la persécution obligea M. Singlin Confesseur de Port-Royal de Paris, & M. de Saci Confesseur de la Maison des Champs de se cacher. Ils continuerent du fond de leur retraite de rendre service comme ils pouvoient aux personnes qui étoient sous leur conduite. La mort de M. Singlin qui arriva en 1664. augmenta le travail de M. de Saci. Il fut même obligé de se charger de la direction de Madame de Longueville & de Mademoiselle de Vertus. Il étoit obligé de se déguiser & de prendre beaucoup de précautions pour échapper dans l'exercice de ses bonnes œuvres à la vigilance des ennemis de tout bien. Il s'étoit logé à l'extrêmité du Fauxbourg saint Antoine, avec M. du Fossé & M. Fontaine. Le 13 Mai 1666 sa maison fut investie d'un grand nombre de Suisses & d'Archers, du Lieutenant Civil, de deux Commissaires & du Chevalier du Guet. M de Saci étoit alors sorti avec M. Fontaine; mais on fit courir après eux, on les joignit, & on les arrêta près de la Bastille dans le moment même qu'ils s'entretenoient du peu de compassion que l'on avoit pour les personnes qui y étoient enfermées. On les ramena à leur maison où ils furent interrogés & gardés pendant quatorze jours. Le Procès-Verbal du Lieutenant Civil qui avoit été porté en Cour, étoit à la décharge de ces Messieurs, & les Ministres paroissoient desirer que l'affaire n'eût point d'autres suites. Mais le Pere Annat sollicita si instamment le Roi de ne point laisser échapper ces (prétendus) Jansénistes, qu'ils furent enfin

conduits en priſon. M. de Saci fut mis dans la chambre où avoit été enfermé M. Fouquet; mais il y fut beaucoup plus reſſerré que ne l'avoit été ce Miniſtre. Le Gouverneur ſembloit ſe faire un mérite de ſes duretés; & quand les priſonniers ſortirent de la Baſtille, il leur dit qu'ils lui feroient plaiſir de s'en plaindre par-tout.

IV. Sa conduite dans ſa captivité.

Au contraire le Major nommé M. Barail ſaiſiſſoit toujours l'occaſion d'adoucir la captivité des priſonniers. Il admiroit ſur-tout la ſoumiſſion & la douceur de M. de Saci. Il étoit attendri juſques aux larmes, lorſqu'il lui entendoit dire: » Si le Roi plaçoit quelqu'un dans un endroit, combien tiendroit-on à honneur ce traitement? Dieu lui-même me marque qu'il me veut ici, ne ſuis-je pas trop heureux d'y être. » Et encore: » Les barrieres qu'on a poſées aux avenues de ma chambre, ſont pour empêcher de venir à moi le monde qui me diſſiperoit, plutôt que pour m'empêcher de le voir, moi qui ne le cherche point. » M. de Saci fut trois mois ſeul avec ſon domeſtique dans ſa chambre. On fit ſolliciter la réunion de M. Fontaine, & on l'obtint au commencement du mois d'Août. M. Fontaine la deſiroit ſi ardemment, qu'il diſoit ſouvent à M. Barail: » Ouvrez-moi la porte de la Baſtille & la porte de la chambre de M. de Saci; vous verrez à laquelle des deux je courrai. Tout me ſera une priſon ſans M. de Saci: avec lui je ſuis libre par-tout. » On fut redevable de cet adouciſſement à M. le Tellier Secrétaire d'Etat.

La conduite de M. de Saci pendant les deux ans & demi de ſa captivité, fut d'une uni-

formité merveilleuse. Il avoit fait une exacte distribution de son temps entre la priere & le travail. La promenade sur la terrasse n'étoit que d'une demi-heure pour lui : à l'égard du reste du tems qu'on lui donnoit pour prendre l'air, il l'employoit seul dans un petit cabinet du haut des tours où il méditoit & prioit jusqu'à ce que ses gardes le reconduisissent à sa chambre. Il jouissoit d'une profonde paix & disoit souvent que c'étoient là les plus douces années de sa vie. En entrant en prison, il s'étoit proposé trois regles, qu'il exprimoit par ces mots, *dépendre de Dieu, s'humilier, souffrir.* Cette prison a procuré à l'Eglise la traduction de toute la Bible. M. de Saci y trouva le loisir & le repos nécessaires pour exécuter cette grande entreprise qu'il méditoit depuis quelque-tems. Dieu voulut qu'on lui fournît tous les Livres dont il avoit besoin, & qu'on lui donnât même un Lecteur & un copiste en mettant M. Fontaine auprès de lui. Il fut mis en liberté aussi-tôt que son travail fut achevé, afin que l'on vît plus sensiblement que Dieu ne permettoit la captivité de son serviteur, que pour procurer par elle ce grand bien à son Eglise. On peut dire que M. de Saci répondoit fidélement à sa vocation; car il travailloit sans relâche à cette traduction, ne perdoit point un instant, & n'interrompoit son travail que par de ferventes prieres.

Il ne voulut jamais acheter sa liberté par un engagement de ne plus assister de ses conseils les Religieuses de Port-Royal. Son étude assidue des Saintes Ecritures, & sa priere continuelle n'avoient fait qu'augmen-

ter sa tendre piété & son zéle pour la défense de la vérité. Voici comment M. du Fossé parle de la prison de M. de Saci: » Il édifioit tous les prisonniers & les Officiers par l'exemple de sa rare piété, & par une égalité d'esprit & de vie, que l'on admiroit plûtôt qu'on ne pouvoit la comprendre. Il vivoit dans la Bastille comme s'il eût dû y mourir. Il y vivoit dans la vue continuelle de la miséricorde que Dieu répandoit sur lui, en purifiant par cette longue prison les taches dont les plus justes se reconnoissent coupables en sa présence. Il y vivoit sans inquiétude, étant assuré qu'il étoit plus que jamais dans l'ordre de Dieu. Et quoiqu'il se vît toujours dans la privation de ce qu'il avoit de plus cher au monde, & qu'il désiroit avec plus d'ardeur, qui étoit la communion au Corps adorable de Jesus-Christ, il s'efforçoit d'autant plus d'attirer en soi la vertu de son Esprit saint, que la violence de ses ennemis l'empêchoit de participer à a Chair divine. Enfin toute la Bastille étoit embaumée de l'odeur de sa piété. » Rien n'étoit capable de troubler la sérénité de son ame. Il apprenoit sans en être troublé, les nouvelles les plus affligeantes. Il n'y en eut qu'une qui fit un peu plus d'impression sur lui. C'est lorsqu'il apprit qu'un Seigneur de la Cour aiant demandé à un Jésuite pourquoi la Société tenoit M. de Saci à la Bastille, le Jésuite avoit répondu : *Pourquoi ? C'est pour savoir qu'il est là, afin de l'y aller prendre quand on aura besoin de lui, pour lui faire sentir un feu plus chaud que le Soleil.*

V. Il eſt mis en liberté, & paroît devant le Roi.

Il finit ſa traduction de la Bible la veille de la Touſſaint 1668. & ce jour-là même M. de Pomponne ſon couſin germain alla à la Baſtille porter l'ordre qui lui rendoit la liberté. Il ſortit donc de la Baſtille, & pria M. de Pomponne de le mener à Notre-Dame pour remercier Dieu. Delà ils allerent ſaluer l'Archevêque de Paris, qui ne ſe contenta pas de lui témoigner une eſtime ſinguliere pour ſa perſonne, mais qui lui promit même de le préſenter au Roi. Il le fit en effet ; & M. de Saci aiant fait ſon remerciment en peu de mots, Sa Majeſté l'aſſura de ſon eſtime, & ſe tournant du côté de M. de Pomponne qui étoit préſent, il lui dit en ſouriant : *Eh bien ! vous voila bien aiſe.* Il reçut de toutes parts des témoignages de joie ſur ſon élargiſſement. Le ſaint Evêque d'Alet lui écrivit à ce ſujet une lettre pleine d'affection. M. le Tellier lui témoigna une amitié toute particuliere, & lui offrit des Bénéfices qu'il refuſa conſtamment. Il demanda pour toute grace à ce Miniſtre d'envoier pluſieurs fois l'année à la Baſtille des perſonnes dignes de confiance, pour examiner l'état des priſonniers.

VI. Il ſe diſpoſe à reprendre ſes fonctions.

Après avoir demeuré quelque-tems à l'Hôtel de Longueville, pour y recevoir les viſites de ſes amis, il ſe retira à Pomponne pour ſe préparer par la retraite & la pénitence à reprendre les fonctions du ſaint Miniſtere. Il fut deux mois ſans dire la Meſſe depuis ſa ſortie de la Baſtille. » Qu'on juge par cette ſeule action, dit M. Fontaine, du profond reſpect qu'il avoit pour nos redoutables myſteres . . . M. de Saci avoit ſoupiré deux ans & demi vers nos

ſaints myſteres, dont on le privoit très-injuſtement. Dans ſa délivrance de la Baſtille il regarde comme ſa plus grande liberté celle de pouvoir ſe rapprocher de l'Autel. Ce ſaint Prêtre néanmoins ne ſe preſſe pas de le faire. Il ſuſpend encore volontairement cette ſainte impatience dont il brûloit pour un tel bonheur, parce que la vûe de ſes amis ne lui laiſſoit pas autant de tranquillité d'eſprit, qu'il en deſiroit pour une action ſi ſainte. »

VII. Ses dernieres actions. Sa mort.

M. de Saci revint enſuite s'établir à Paris d'où il alloit ſouvent viſiter les Religieuſes de Port-Royal des Champs, ne croiant pas qu'il fût prudent d'y fixer encore ſa demeure. Ce ne fut qu'en 1675. qu'il y demeura juſqu'à la derniere diſperſion des Confeſſeurs & des Solitaires en 1679. Il quitta alors Port-Royal pour la derniere fois, aiant pris le conſeil de M. de Harlai Archevêque de Paris pour un ordre. Il ſe retira à Pomponne, & y travailla à ſes Explications de la Bible, qui ſont ſi connues & ſi célébres dans l'Egliſe. En 1683 il eut une fiévre quarte qui le fit long-tems languir. Le jour de Sainte Geneviéve de l'année ſuivante, il célébra les ſaints Myſteres avec une ferveur extraordinaire, & M. de Luzanci ſon couſin qui le ſervoit à l'Autel ne put s'empêcher de dire qu'il ne croioit pas que M. de Saci pût demeurer plus longtems ſur la terre, puiſqu'il faiſoit voir une ſi vive impreſſion de la ſainteté du Myſtere, qu'il ſembloit jouir déja de ce que nous ne connoiſſons que par la foi. Il parla après le diner pendant plus d'une heure ſur les vertus de ſainte Geneviéve aux perſonnes de la

maison qu'il avoit rassemblées. La maniere dont il parla ce jour - là frappa tellement les auditeurs, que l'on dit assez haut. *Cet homme n'est plus de ce monde : nous ne le possé-derons pas encore long-tems.* Une heure après il lui prit un violent accès de fiévre, & il se trouva fort oppressé pendant la nuit. La premiere chose qu'il fit au matin, fut de recevoir le saint Viatique. Il souffrit beaucoup jusqu'au soir, mais dans une profonde paix, accompagnée de sa douceur ordinaire & de son humilité. Il mourut en priant pour l'Eglise, & en particulier pour toutes les personnes avec lesquelles il avoit été uni dans la charité de Jesus-Christ.

VIII. Ses funérailles.

Il avoit marqué dans son testament qu'il désiroit d'être enterré à Port - Royal des Champs. Il fallut éviter l'éclat dans le transport, à cause de l'animosité persévérante des ennemis de cette sainte Maison. Cependant Madame la Duchesse de Lesdiguieres qui étoit sous la conduite de M. de Saci, envoia deux cens personnes avec des flambeaux pour recevoir le corps à l'entrée de Paris & l'accompagner jusqu'à saint Jacques du Haut-Pas. Cette pompe funébre traversa ainsi tout Paris, & le corps passa devant la Maison Professe des Jésuites & devant leur Collége. L'Archevêque de Paris (de Harlai) leur ami, qui en fut averti, révoqua aussi-tôt la permission verbale qu'il avoit donnée pour le transport, & ordonna qu'on arrêtât le corps. Mais on en fut informé auparavant, & on enleva le corps de l'Eglise de saint Jacques vers le soir, & on le porta toute la nuit à Port-Royal malgré la rigueur excessive du froid. On ouvrit le cer-

cueil pour voir si l'on pourroit l'enterrer découvert. Quoiqu'il y fût depuis six à sept jours, on trouva son visage tel qu'il étoit lorsqu'il vivoit. On le revêtit donc de ses habits Sacerdotaux, & on fit toutes les cérémonies avec beaucoup de dignité. Le chant fut très-bien soutenu, les Religieuses faisant violence à leur douleur, comme la Mere Angelique de saint Jean leur Abbesse le leur avoit recommandé. L'inhumation fut au-dedans du Monastere dans un des bas côtés du Chœur, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. Quelques personnes se plaignant de ce qu'on ne leur laissoit point la satisfaction de passer du moins une nuit auprès de ce précieux dépôt, la Mere Abbesse répondit: *Il faut cacher en terre ce qui est terre, & faire rentrer dans le néant ce qui en soi n'est que néant.* Cette Mere si pleine de foi, qui avoit sçu commander à la douleur de ses filles, succomba à la sienne. Elle passoit les jours & les nuits sur la tombe de M. de Saci, le priant d'obtenir de Dieu sa délivrance. Elle fut exaucée, & mourut dans le cours du même mois. Dix ou douze jours après mourut son frere M. de Luzanci, qui menoit depuis quarante ans la vie la plus sainte & la plus pénitente. Il ne put survivre à la perte d'une Sœur qu'il regardoit comme son unique ressource après la mort de son cousin M. de Saci, à qui il étoit attaché beaucoup plus par les liens de la foi que par ceux de la nature.

IX. Ses Ouvrages.

Voici la liste des Ouvrages de M. de Saci. 1. La traduction de tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. 2. Explication de la Bible. La Genese, l'Exode, le

Lévitique, les Juges, le premier & le second Livre des Rois, les Proverbes, la Sagesse, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, Isaïe, les douze petits Prophétes, sont de M de Saci. Le reste est de M. du Fossé. 3. Le Poëme de saint Prosper sur la Grace traduit en François, en Vers & en Prose. Il a été imprimé pour la premiere fois en 1646. & l'a été souvent depuis. 4. Poëme sur le saint Sacrement. 5. Heures de Port-Royal avec les Hymnes traduites en Vers. L'Imitation de Jesus-Christ en François sous le nom de Beuil. 7. Traduction des Pseaumes selon l'Hébreu. 8. La Solitude Chrétienne en trois volumes. 9. Les Vers François qui sont dans les Racines Grecques de M. Lancelot. 10. Traduction de Phedre, de trois Comédies de Terence & des Lettres de Bongars. 11. Les Enluminures de l'Almanach des Jésuites. C'est une piéce de Vers où l'on réfute les calomnies & les impertinences exprimées dans une misérable estampe inventée par les Jésuites contre les prétendus Jansénistes, pour servir de frontispice à un Almanach. Les Enluminures ont été imprimées plusieurs fois. Enfin deux volumes in-octavo de Lettres de Piété. On en est redevable à la Sœur Christine Briquet, Religieuse de Port-Royal, qui a eu soin de les recueillir & de les mettre en ordre. Ces Lettres sont dignes de la haute piété & de la grande réputation de leur Auteur.

II.

Pierre-Thomas du Fossé nâquit à Rouen le 6 Avril 1634. Ses parens eurent occasion

X. M. du Fossé. Son éducation.

de connoître M. l'Abbé de saint Ciran, & profiterent des instructions de ce grand serviteur de Dieu. Un de leurs premiers soins fut de procurer à leurs enfans une éducation Chrétienne. M. de saint Ciran en avoit fait sentir l'importance à M. Thomas dès le commencement de sa conversion, & en avoit applani les difficultés, en lui offrant la Maison de Port-Roial des Champs, où l'on commençoit à recevoir quelques enfans. M. Thomas trouvoit aussi dans l'intérieur de la Maison de Port-Royal une excellente Ecole pour les jeunes filles. De quatre qu'il avoit, il y en mit trois, qui profiterent si bien de l'éducation Chrétienne qu'elles y reçurent, que deux s'y consacrerent à Dieu, & la plus jeune en aiant été empêchée par ses grandes infirmités, vêcut au milieu du monde dans une grande piété & dans la virginité, dont elle avoit fait vœu. Dès 1643. ce Pere de famille si vigilant avoit amené à Port-Royal des Champs, les trois premiers de ses fils, Gentien, Henri & Pierre. Ce dernier qui est celui dont nous parlons dans cet Article, n'avoit alors que neuf ans. Il fut élevé dans les Ecoles de Port-Royal, tant qu'elles subsisterent, & dans les différens lieux où la persécution obligea de les transferer. Il perdit son frere aîné en 1650, & le second deux ans après. Celui-ci se laissoit insensiblement aller à l'amour du siécle, lorsque Dieu lui ouvrit les yeux & le toucha. Il retourna à Port-Royal, & par un sentiment d'humilité & de pénitence, il voulut se charger en partie du soin du temporel. Il mourut dans ce saint exercice à l'âge de vingt - un ans. M. du Fossé qui par cette mort devenoit l'aîné

demeura

demeura ferme dans le genre de vie qu'il avoit embrassé.

Aiant été obligé de sortir de Port - Royal en 1656. il vint demeurer à Paris avec M. de Tillemont. Ce fut alors qu'il étudia l'Hébreu. Un an après le feu de la persécution étant un peu ralenti, M. le Maitre obtint du Cardinal Mazarin la permission de retourner à Port-Royal des Champs avec un ami. Il fit choix de M. du Fossé pour qui il avoit toujours eu une affection particuliere. Le désert aiant recouvré peu à peu ses anciens habitans, M. le Maitre continua d'y vivre avec M. du Fossé, comme s'ils eussent été seuls, s'appliquant à le former à la traduction & à la composition à laquelle il s'occupoit lui-même. Ils revirent ensemble la traduction de saint Jean Climaque faite par M. d'Audilli. L'année suivante 1658. il travailla conjointem avec lui à préparer les matériaux pour le grand Ouvrage des *Vies des Saints* qu'il vouloit entreprendre. M. du Fossé recueillit aussi les Mémoires de M. de Pontis, qui étoit alors retiré à Port - Royal des Champs. Au milieu de ces occupations il perdit M. le Maitre ; mais il retrouva un ami & un pere dans la personne de M. de Saci, qui eut pour lui la charité la plus tendre & la plus vigilante. Par le conseil de ce saint Prêtre & avec le secours d'un des solitaires nommé M. d'Erragni de la Riviere, il apprit l'Espagnol & traduisit de cette Langue la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague. Cette traduction servit dans la suite à M. de Saci pour en composer la vie qui a été imprimée.

XI. Ses premiers Ouvrages.

XII.
Il compose d'autres Ouvrages. Il est enfermé à la Bastille.

En 1660. le renouvellement de la persécution aiant contraint M. du Fossé de sortir de Port Royal des Champs comme presque tous les autres Solitaires, il se retira avec M. de Tillemont au Château des Troux, où demeuroit M. Burluguai qui en étoit Curé. Ce pieux & savant Prêtre lui fut d'un grand secours dans l'étude de l'Histoire Ecclésiastique à laquelle il s'appliqua. M. de Saci & M. Singlin vouloient l'engager à entrer dans les saints Ordres; mais il voulut demeurer comme il étoit à l'exemple de M. le Maitre & de plusieurs autres. Obligé de quitter les Troux quelque tems après, il chercha à se rapprocher de Port-Royal qu'il regardoit comme son berceau. Il se joignit à M. de saint Gilles d'Asson, pour demeurer dans une des Fermes de cette Abbaïe, nommée le petit Port-Royal. Il composa dans cette solitude la Vie de saint Thomas de Cantorberi, à la priere d'un de ses amis. Les incommodités qu'il trouva dans cette nouvelle demeure, l'engagerent à se fixer à Paris. M. Singlin le reçut avec joie dans la Maison où il étoit caché avec M. de Saci & M. Fontaine. Il y perdit son vertueux pere en 1665. & après avoir fait un voiage à Rome, il revint à Paris avec son jeune frere nommé Bosroger, & ils allerent demeurer avec M. de Saci & M. Fontaine au Fauxbourg saint Antoine. Ils y étoient lorsqu'on vint faire l'expédition dont nous avons parlé, & ils furent conduits à la Bastille. Mais après un mois environ de prison, ils obtinrent leur liberté à condition qu'ils se retireroient en Normandie.

Cet exil fut pénible à M. du Fossé, qui

étoit accoutumé au séjour de Paris. Il tâcha de l'adoucir & de le sanctifier, en travaillant à une traduction des Pseaumes pour nourrir sa piété. Cherchant à rendre quelque service aux Païsans de ses terres, il étudia un peu la Médecine afin de les secourir dans leurs maladies, & voulut bien devenir l'arbitre de leurs differends. Le desir de voir un de ses amis, M. Hillerin, ancien Curé de saint Merri à Paris, lui fit faire avec son frere un voiage en Poitou : mais aiant appris que M. Hillerin étoit à Angers, ils allerent l'y joindre ; & ils eurent la consolation d'y voir l'Evêque, Henri Arnauld, qui leur donna toutes sortes de marques d'estime, & de l'amitié la plus tendre. Lorsqu'ils furent revenus au Fossé, lieu de leur demeure ordinaire, M. de Bosroger qui pensoit à s'établir, acheta une charge de Maître des Comptes à Rouen ; & M. du Fossé continua d'emploier son tems à la priere, à l'étude, & aux œuvres de charité. Les obstacles qui l'empêchoient de retourner à Paris étant levés par la paix de l'Eglise, il se hâta de se rendre dans cette grande ville qu'il n'avoit quittée qu'à regret. M. de Tillemont & M. le Tourneux, se joignirent à lui. Mais à peine deux ans furent écoulés, qu'il fallut consentir à se priver d'une telle compagnie, pour recevoir sa mere, son frere & sa sœur.

XIII. Diverses actions de M. du Fossé.

Madame du Fossé pleine de sentimens de Religion étoit inquiete sur l'établissement de son jeune fils, auquel elle vouloit procurer une épouse Chrétienne. Elle trouva enfin ce qu'elle cherchoit dans Mademoiselle le Maitre niéce de M. de Saci, & petite niéce

XIV. Mariage Chrétien de son frere.

de M. Arnauld. Cette Demoiselle avoit été élevée dans l'innocence à Port-Royal ; & elle en a conservé l'esprit jusqu'à sa mort arrivée de nos jours. M. Arnauld fit la cérémonie de ce mariage si Chretien, & tint sur les fonts de Baptême l'enfant qui en fut le premier fruit. Toute la Maison de Port-Royal s'y interessa par de ferventes prieres. Cette alliance fut un sujet de joie & de consolation mutuelle aux deux familles, qui étoient déja liées ensemble par une étroite amitié. Mais cette joie ne tarda pas à être troublée par le renouvellement des maux de l'Eglise, par les vexations exercées envers la Maison de Port-Royal des Champs & par la retraite de M. Arnauld qui, pour faire cesser les accusations & les calomnies qu'on ne cessoit de former contre lui auprès du Roi, prit le parti de sortir du Royaume.

XV. M. du Fossé travaille au grand Ouvrage de la Vie des Saints. Il continue les Explications de M. de Saci sur la Bible.

Cependant M. du Fossé, par le conseil de M. de Saci, travailloit au grand Ouvrage de la Vie des Saints, dont le plan avoit été formé par M. le Maitre, mais l'exécution seulement ébauchée. Toutes les études de M. du Fossé depuis ce tems là, lui avoient servi à préparer des matériaux pour cet Ouvrage. Il trouvoit aussi de grands secours dans son ami M. de Tillemont, qui lui communiquoit tous ses Mémoires. Avec ces secours, les mois de Janvier & de Février se trouverent bientôt en état d'être donnés au Public, & en effet ils furent imprimés en 1685. & 1687. Voici ce qu'en dit M. Baillet. » L'Ouvrage (de M. du Fossé) dit ce judicieux critique, si heureusement commencé, ne devoit pas être moins recommandable par son exactitude, & par le choix

judicieux des matieres, que par la pureté & l'onction du style : & l'Auteur avoit trouvé le moien de rallier enfin la vérité avec la piété, que la plûpart des Légendaires avoient écartées. Le public devoit s'intéresser beaucoup à la continuation d'un Ouvrage si édifiant. » Mais la mort de M. de Saci, apporta un grand changement au travail de M. du Fossé. Il se rendit aux instances qu'on lui fit de continuer les Explications de M. de Saci sur la Bible, & le reste de sa vie fut emploié à cet Ouvrage.

XVI. Ses dernieres actions.

Lorsqu'il y travailloit, sa pieuse mere mourut, & fut enterrée à Port-Royal des Champs. Après sa mort M. du Fossé qui avoit compté se retirer en son particulier pour s'appliquer uniquement à l'étude & à la priére, fut obligé par l'avis de M. le Tourneux de céder aux instances que lui firent son frere & sa belle sœur, pour l'engager à demeurer avec eux, lui promettant toute sorte de liberté & de facilité pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Il passa donc avec eux le reste de sa vie demeurant tantôt à Paris, tantôt à sa retraite du Fossé en Normandie. Il fit en *1691.* un voyage avec son frere, sa belle sœur & son neveu, pour voir encore une fois M. Arnauld Evêque d'Angers grand oncle de sa belle-sœur. Ce saint Prélat qui étoit alors aveugle & très-infirme, leur donna toutes les marques de l'amitié la plus tendre. En revenant d'Angers au Fossé, ils parcoururent une partie de la Normandie, & eurent la consolation d'y voir plusieurs de leurs anciens amis, & des personnes respectables par leur éminente piété, & par les persécutions

qu'elles avoient souffertes. Deux années après, les blés aiant manqué, la France fut affligée d'une grande calamité qui donna occasion à M. du Fossé d'exercer sa charité envers ses Vassaux. Un incendie arrivé dans une de ses terres, & les troupes qui en molestoient les habitans, donnerent de l'exercice à sa patience, & lui causerent bien de l'embarras. Toutes ces afflictions furent suivies de près par les premieres attaques d'une maladie très-longue & très-douloureuse. Lorsqu'elle commençoit à se déclarer [en *1696.*] la sœur de M. du Fossé, Magdeleine de sainte Melthide, mourut à Port-Royal des Champs, où elle étoit Religieuse depuis plus de 30 ans. L'épreuve qu'elle avoit faite de sa foiblesse, n'avoit servi qu'à rendre sa vertu plus solide en la rendant plus humble.

XVII. Il est attaqué d'une paralysie sur la gorge, qui lui ôte l'usage de la parole. Il compose ses Mémoires sur Port-Royal.

Cependant la maladie de M. du Fossé alla toujours en augmentant. La paralysie s'étant fixée sur la gorge, lui ôta entiérement l'usage de la parole. Les remedes sans nombre dont il n'usa que par complaisance pour ses amis, ne firent pour la plûpart qu'aigrir & irriter son mal. Après Pâques de l'année 1697. il alla prendre les eaux de Bourbon dont il ne reçut aucun soulagement. Pendant qu'il étoit en cet état, il lui vint dans la pensée de composer des *Mémoires*, pour conserver le souvenir de tant de grandes choses dont il avoit été témoin, & pour rendre un témoignage public & permanent à la sainteté & à l'innocence des Ecclésiastiques, des Solitaires & des Religieuses de Port-Royal. Sa belle-sœur le pressa fort d'exécuter ce dessein. Il commença donc à y travailler sur la fin de l'année 1697. mais la violence de

son mal, & des accidens qui s'y joignoient, les lui fit interrompre à diverses reprises. Il les acheva enfin après Pâques de 1698. Ils ont été imprimés pour la premiere fois il y a environ quinze ans. Il les termine par cette priére qu'il adresse à Dieu.

» Grand Dieu, qui connoissez le fond de mon cœur, vous savez que je n'ai jamais été attaché à ceux de qui j'ai parlé dans ces Mémoires, qu'autant que je les ai vus eux-mêmes attachés inviolablement à la vérité de votre Loi, & soumis sincérement à l'autorité de votre Eglise. Vous savez, mon Dieu, que c'est vous qui, par un excès de votre bonté & par un événement qui tient du miracle, avez d'abord fait connoître tant de grands hommes & de saintes Vierges à mon frere, afin que j'eusse dans la suite le bonheur de leur connoissance. Vous avez voulu que je fusse témoin de tant de merveilles que vous avez faites en leur faveur, & que même je prisse part à quelques-unes de leurs souffrances, que j'ai toujours regardées comme des marques singulieres de l'amour que vous leur portez. Je n'ai donc garde de tenir à confusion d'avoir été méprisé avec vos plus fidéles serviteurs & servantes, par ceux qui, plongés dans l'amour du monde, ne goûtent point les récompenses de la Loi nouvelle. Mais je considere plutôt comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu me faire porter une partie de l'opprobre du siécle, avec ceux qui ont préféré votre vérité & votre honneur à leur repos.

Vous savez, mon Dieu, que si j'ai quelque reproche à me faire, ce n'est pas de les

avoir justifiés contre ma conscience, puisque la droiture de leur conduite vous est trop connue; mais d'avoir été peu fidéle à suivre moi-même dans ma conduite les avis très-saints qu'ils m'ont donnés pour mon salut. Non-seulement leurs paroles, mais encore leurs exemples ont été pour moi une exhortation très-puissante à la vertu, en sorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'envisage ce tems heureux où j'ai vêcu dans la sainte société de vos plus fidéles serviteurs, me fait trembler de l'autre, lorsque je songe au peu de profit que j'en ai tiré pour suivre de si grands exemples que vous exposiez continuellement à mes yeux. Mais j'ose espérer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ai toujours conservé une union inviolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contre eux leurs ennemis, couvrira aux yeux de votre justice le grand nombre de mes fautes; & que votre miséricorde me fera grace éternellement, après m'avoir châtié pendant quelque-tems. C'est dans cette humble espérance que j'attends l'heure en laquelle il vous plaira de rompre les chaînes qui me tiennent encore attaché à cette vie, toute misérable & languissante qu'elle est. Car il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez m'en détacher parfaitement par la force de votre amour. »

XVIII. Sa mort. Liste de ses Ouvrages.

M. du Fossé mourut cette même année 1698. le 4 Novembre, après avoir supporté pendant deux ans les douleurs les plus aiguës avec une patience admirable, & avoit passé toute sa vie dans la retraite & dans la priére, dans l'étude de la vérité, & dans la pratique de la charité. Il fut enterré à saint

Etienne du Mont; mais son cœur fut porté à Port-Royal des Champs d'où il n'étoit jamais sorti. Son frere Augustin - Thomas de Bosroger ne lui survéquit pas long tems; il mourut à Paris le 26. Mai 1701. Voici la liste des Ouvrages de M. du Fossé. 1. Mémoires de M. de Pontis écrits vers 1657. 2. Vie de Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague en Portugal, traduite de l'Espagnol vers 1658. 3. Vie de saint Thomas Archevêque de Cantorberi, en 1662. 4. La vie de Tertullien & d'Origenes. 5. Les Vies des Saints des mois de Janvier & de Février. Le mois de Janvier fut imprimé en 1685. & celui de Février en 1687. 6. Explications tirées des Saints Peres sur différens Livres de l'Ecriture Sainte qui sont communément attribuées à M. de Saci. Voici la portion de cet Ouvrage qui a pour Auteur M. du Fossé: Explications sur le Livre des Nombres. Sur le Deuteronome. Sur Josué. Sur Ruth. Sur le troisiéme & le quatriéme Livre des Rois. Sur les deux Livres des Paralipoménes. Sur les deux Livres d'Esdras. Sur Tobie. Sur Judith. Sur Esther. Sur Job. Sur les Pseaumes. Sur le Cantique des Cantiques. Sur Jéremie, Baruch, Ezéchiel, Daniel. Sur les deux Livres des Machabées, & sur les quatre Evangiles. Il commença ces Explications après la mort de M. de Saci en 1684. & y travailla jusqu'à sa derniere maladie. 7. Mémoires sur ce qui est arrivé aux Ecclésiastiques, aux Solitaires, aux Religieuses & aux amis de Port-Royal depuis 1643. jusqu'en 1698. En général M. Baillet assure que c'est à M. du Fossé que le public est redevable de tout ce qui a paru

ſous les noms empruntés de MM. de Beaulieu & de la Motte.

III.

XIX. M. le Tourneux. Son éducation.

Bibl. des Aut. Eccl. Supl. Mor.

Nicolas le Tourneux nâquit à Rouen en 1640. de parens pauvres. Mais à peine eut-il appris à lire, que l'inclination que l'on voioit en lui pour la piété, jointe à ſa mémoire ſurprenante, porta M. du Foſſé pere de celui dont nous venons de parler, à le tirer de l'obſcurité dans laquelle ſa naiſſance ſembloit l'avoir enſeveli. Cet enfant dès-l'âge de ſept ans étoit très-aſſidu aux Sermons, ſe faiſoit un exercice de réciter ceux qu'il avoit entendus, & le faiſoit avec une fidélité & une hardieſſe inconcevable. M. du Foſſé croiant devoir emploier à ſon éducation une ſomme qu'un de ſes parens lui avoit remiſe pour faire élever de pauvres Ecoliers, l'envoia étudier à Paris au Collége des Jéſuites. Les progrès qu'il fit dans l'étude dès qu'il eut commencé à s'y appliquer, furent tels, qu'on le donna pour émule à M. le Tellier depuis Archevêque de Rheims. Il fit ſa Philoſophie au Collége des Graſſins ſous le célébre M. Herſant.

XX. Son entrée dans l'état Eccléſiaſtique. Ses prédications.

Dès qu'il eut achevé ſon cours de Philoſophie, plein du déſir de ſe donner tout entier à Dieu, il ſe retira en Touraine avec un Eccléſiaſtique très-vertueux, & paſſa quelques années avec lui dans les exercices de la pénitence. Son ami crut que Dieu le deſtinoit à le ſervir dans le miniſtere Eccléſiaſtique, & lui conſeilla de retourner à Rouen, d'où il étoit ſorti douze ans auparavant. Il y reçut les Ordres inférieurs, & fut

chargé d'abord de faire le Catéchisme dans la Paroisse de saint Vivien où il étoit né. Il s'acquita de cette fonction si importante avec tant de succès, que les Grands Vicaires de Rouen le firent ordonner Prêtre à vingt-deux ans, aiant obtenu les dispenses nécessaires. On le fit ensuite Vicaire de la Paroisse de saint Etienne des Tonneliers à Rouen, où, quoique fort jeune, il fit admirer les talens que Dieu lui avoit donnés pour la prédication & pour la conduite des ames. Etant à Paris en 1675. on l'engagea à travailler pour le prix de Prose distribué tous les deux ans par l'Académie Françoise. Le sujet de cette année étoit sur ces paroles de Jesus-Christ, *une seule chose est nécessaire*. M. le Tourneux fit son discours la veille du jour même où les piéces devoient être examinées, & le prix lui fut accordé d'une voix unanime.

XXI. Sa retraite.

Après avoir long tems prêché les autres dans la Province avec autant de succès que de distinction, craignant de l'avoir fait par vanité, & de s'être engagé dans le Sacerdoce sans vocation, il renonça à tout, & fut conduit à Paris par M. du Fossé fils de son bienfaiteur. Il logea avec ce généreux ami & M. de Tillemont dans la rue saint Victor, & fit bien-tôt connoissance avec M. Arnauld & M. de Saci. Dans cette retraite M. le Tourneux vêtu d'une étoffe grossiere, livré aux saintes rigueurs de la pénitence dans une profonde solitude, réparoit les fautes qu'il croioit avoir faites dans les fonctions du Sacerdoce & de la prédication. Son dessein étoit de se condamner pour toujours au silence ; mais M. de Saci à qui il avoit donné sa confiance, le rendit quelques an-

nées après à l'Eglise, & à la Chaire en particulier. Ce sage Directeur voulut même que la retraite de M. le Tourneux fût utile aux fidéles en l'engageant à composer des Ouvrages pour leur instruction.

XXII. Ses études. Ses premiers Ouvrages.

On lui fit faire pour essai une *Semaine Sainte* en François, qui fut imprimée avec une belle préface, & qui fut fort goutée du public. Il continua pendant deux ans chez M. du Fossé sa vie retirée & l'étude de l'Ecriture & des Peres. On lui procura ensuite la place de Chapelain du Collége des Grassins où il trouva le loisir & le repos qu'il cherchoit pour continuer de se remplir de plus en plus de la science Ecclésiastique. Il devint si habile, qu'on le consultoit sur toute sorte de matieres. M. de Vert Trésorier de l'ordre de Cluni, Auteur de l'Explication des Cérémonies de la Messe en quatre volumes & du Breviaire de Cluni, a tiré beaucoup de secours des lumieres de M. le Tourneux. Le célébre Santeuil avouoit qu'il lui étoit redevable de la matiere de ses plus belles Hymnes. M. de Saci lui faisoit revoir ses Ouvrages, & M. du Fossé voulut qu'il lui rendît aussi le même service. M. le Vaier Maître des Requêtes l'engagea à venir demeurer chez lui, & ce fut dans sa maison qu'il donna au public la *Vie de Jesus-Christ*, avec la préface qui passe pour un chef-d'œuvre. Il y commença aussi l'*Année Chrétienne* en 1679. M. Arnauld nous apprend dans une de ses Lettres quelle fut l'occasion de cet Ouvrage si utile à l'Eglise.

XXIII. Son Livre de l'*Année Chrétienne*.

» Ce dessein, dit ce Docteur, est venu de M. Pelisson, qui aiant été autrefois Huguenot, a un zéle admirable pour la conversion

des Huguenots. Il sait que rien ne les détourne plus de se convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au service de l'Eglise, ne sachant pas le Latin, & que deplus les Ministres leur représentent la Messe comme pleine d'abomination. M. Pelisson est si persuadé que le meilleur moien de lever ces obstacles est de leur mettre entre les mains la Messe traduite en François, qu'il a fait imprimer à ses dépens le Missel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abrégé de la vie du Saint dont on dit la Messe, & les explications des Epîtres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mises M. Voisin; il y a six ou sept ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le mérite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il l'a commencé il y a quatre ans par le Carême Chrétien en deux volumes, qui fut imprimé avec privilége & des approbations très-avantageuses. Feu M le Chancelier fit tant d'estime de ce Livre aussi tôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais Livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les Explications des Epîtres & des Evangiles. On les explique selon le sens littéral, d'une ma-

niere très-claire & très-solide, & on tire delà des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même tems. Chacune de ces explications finit par une priere très-vive & très-touchante, où on ramasse les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la Vie du Saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans mêmes du respect pour la Messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a long-tems, que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce Livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très-porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclésiastiques à le traduire en Flamand.

XXIV. Ses dernieres actions. Sa mort.

Un Livre aussi excellent ne devoit point être du goût des Jésuites. Aussi le décrierent-ils à Rome & à Paris. Comme ils pouvoient tout sur M. de Harlai Archevêque de Paris, ils l'indisposerent contre l'Auteur, & ce Prélat lui fit entendre qu'il feroit bien de se retirer. M. Colbert Archevêque de Rouen voulant s'attacher un si rare sujet, lui donna le Prieuré de Villers, Diocése de Soissons. Cependant M. de Harlai, touché des reproches que lui attiroit cette injustice, lui rendit ses pouvoirs, & l'accorda même en 1681, pour Confesseur à Port-Royal. L'année suivante il fut obligé de prêcher le Carême à saint Benoît pour remplacer le Pere Quesnel

qui avoit été obligé de disparoître. Jamais on n'avoit vû d'auditoire plus rempli, ni de Prédicateur plus applaudi, & qui méritât plus de l'être. Les Jésuites en furent jaloux, & le firent interdir. Il se retira à son Prieuré de Villers, où il mena une vie très-pénitente. Il chantoit tous les jours l'Office avec des jeunes gens qu'il formoit pour l'Eglise. Il emploioit à cette bonne œuvre les revenus de son bénéfice, & une pension que le Roi lui donnoit. Il mourut subitement à Paris où il étoit venu pour parler à l'Archevêque de la continuation de son *Année Chrétienne :* c'étoit en 1686. Il n'étoit âgé que de quarante-sept ans.

XXV. Catalogue de ses Ouvrages.

Presque tous les Ouvrages de M. le Tourneux ont pour objet l'instruction des fidéles. En voici le Catalogue. 1. L'Année Chrétienne. 2. La Vie de Jesus-Christ. 3. De la meilleure maniere d'entendre la Messe. 4. Instruction & exercices de piété pendant la Messe. 5. Principes & regles de la vie Chrétienne. 6. Catéchisme de la Pénitence. 7. Explication Littérale & Morale de l'Epître aux Romains. 8. Instruction sur les sept Sacremens & sur leurs Cérémonies. 9. Office de la Vierge avec des Instructions pour passer saintement la journée. 10. Traduction du Breviaire & du Missel. 11. Discours de la Providence sur la multiplication des cinq pains. 12. Lettre de controverse adressée à quelques Prétendus-Réformés, pour les inviter à rentrer dans l'Eglise. 13. Observations sur la Censure du Miroir de Piété. 14. On lui attribue un Abrégé de Théologie en François *in-quarto.* 15. Avis salutaires & très-importans pour un pécheur con-

verti à Dieu, tirés des Ecrits du B. Pierre de Luxembourg. C'est encore M. le Tourneux qui a publié la Vie du B. Pierre de Luxembourg composée par un Célestin, & qui en a corrigé le style, les faits & les réflexions. La plûpart des Ouvrages dont nous venons de parler ont été souvent imprimés & continuent de l'être. La traduction du Breviaire, quoiqu'imprimée à Paris avec privilége du Roi & approbation des Docteurs de Sorbonne, fut néanmoins censurée par M. Chéron Official de Paris en 1688. Ce fut contre cette Sentence que M. Arnauld fit sa Défense des Versions de l'Ecriture Sainte, des Offices de l'Eglise, des Ouvrages des Peres, & en particulier de la nouvelle traduction du Breviaire.

IV.

XXVI. M. Fontaine. Ses intimes liaisons avec MM. de Port-Royal.

Nicolas Fontaine étoit de Paris, fils d'un Maître Ecrivain. Il perdit son pere à l'âge de douze ans, & fut presqu'entiérement abandonné aux soins du Pere Grisel Jésuite, son parent, qui voulut le mettre auprès du Cardinal de Richelieu, & l'introduisit dans le monde. Le jeune Fontaine qui se sentoit plus de goût pour la retraite, conçut le dessein d'entrer chez les Jésuites, & en parla à son parent qui ne lui conseilla pas de prendre ce parti. Vers le même-tems il eut occasion de former des liaisons toutes différentes qui déciderent de son sort, & qu'il a conservées toute sa vie. Sa mere l'introduisit auprès de M. Hillerin Curé de saint Merri, & intime ami de M. Arnauld d'Andilli, & de la plûpart des autres Messieurs qui formoient ce que l'on appelloit la *So-*

ilité de Port-Royal. M. Fontaine eut par-là occasion de les connoître & d'acquérir leur estime & bien-tôt après leur amitié. M. Hillerin le prit chez lui & tâcha de lui inspirer le goût des bonnes lectures, & principalement de celle de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise ; & lorsqu'il quitta sa Cure par piété, pour se retirer dans son petit Prieuré de saint André en Poitou, il l'emmena avec lui dans sa solitude.

Mais quelque-tems après craignant que M. Fontaine ne perdît son tems dans cette retraite, où il manquoit de secours pour l'étude & pour l'émulation nécessaire à la jeunesse, il le ramena à Paris, & il lui procura à l'âge de vingt ans la solitude de Port-Royal où il pouvoit trouver tous les secours qui lui manquoient dans celle de Poitou. M. Hillerin, quoiqu'éloigné, se souvint toujours de lui, & en mourant il lui légua tous les Ouvrages de saint Augustin. Pour s'accoutumer à la pénitence & sur-tout aux veilles, M. Fontaine voulut d'abord se charger du soin d'éveiller les Solitaires qui étoient retirés à Port-Royal des Champs. Dans la suite il eut soin des études de quelques jeunes gens qu'on y élevoit; & dans ses heures de loisir, il s'occupoit à transcrire les Ecrits de plusieurs des Solitaires. Lorsque M. Arnauld se crut obligé de se cacher après son exclusion de Sorbonne en 1656. M. Fontaine demeura quelque-tems à Paris avec lui & avec M. Nicole ; & depuis ce tems-là l'estime dont il se sentoit pénétré pour ces Messieurs, l'amitié qu'ils avoient pour lui, & les services qu'il se trouvoit en état de leur rendre, en leur

ſervant comme de Secrétaire, le rendirent preſque toujours le fidéle Compagnon de leurs différentes retraites. Il accompagna principalement MM. Singlin & de Saci dans celles qu'ils furent contraints de ſe choiſir, & dont ils changerent ſouvent Il demeuroit en *1666.* dans le Faubourg ſaint Antoine avec MM. de Saci & du Foſſé lorſqu'il fut arrêté par ordre du Roi & conduit à la Baſtille. Après qu'il en fut ſorti, il ne voulut pas quitter M. de Saci ; il l'accompagna ſucceſſivement à Pomponne, à Paris & à Port-Royal des Champs, d'où il venoit ſouvent à Paris, parce qu'il s'étoit chargé de l'impreſſion des Ouvrages de ſon ami. Pour en être plus à portée, il choiſit enfin une maiſon à ſaint Mandé, & en 1679. il voulut retourner à Port-Royal; mais les Solitaires de cette maiſon aiant eu ordre cette année de ſe retirer de nouveau, il demeura à ſaint Mandé, & M. de Saci alla à Pomponne.

XXVII. Sa mort. Ses Ouvrages.

Après la mort de & M. de Saci, M. Fontaine changea pluſieurs fois de demeure, gardant toujours une exacte retraite. Sur la fin de ſes jours il ſe retira à Melun où il eſt mort le 28 Janvier 1709. ſur la Paroiſſe de ſaint Aſpais, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il eſt auteur des figures de la Bible données ſous le nom de Royaumont, & que l'on a toujours attribuées à M. de Saci. Les autres ouvrages qui paſſent certainement pour être de M. Fontaine ſont ceux qui ſuivent, dont nous ne ferons que rapporter les titres. 1. Abrégé de ſaint Jean Chryſoſtôme ſur le Nouveau Teſtament, *in-octavo*, & ſur l'ancien Teſtament auſſi *in octavo*

vo. 2. Pseaumes de David traduits en François avec des Notes Latines tirées de saint Augustin, *in-douze*. Dans une autre édition ces Notes ont paru en François. 3. Explication du Nouveau Testament tirée de saint Augustin & des autres Peres Latins, quatre volumes *in-octavo*, réimprimés en deux volumes *in-quarto*. 4. Les huit Béatitudes. *in-douze*. 5. Méditations sur la Semaine Sainte. 6. Vies des Patriarches avec des réflexions tirées des Saints Peres, *in-octavo*. 7. Vies des Prophétes avec des réflexions, *in-octavo*. 8. Vies des Saints pour tous les jours de l'année, *in-octavo* quatre volumes. 9. Les O de l'Avent avec des réflexions, *in-douze*. 10. Traduction Françoise du *Paradisus animæ Christianæ* de Horstius, sous le titre d'Heures Chrétiennes. 11. Instruction sur le mariage, traduite du Latin de Lindenbrogius. 12. Priéres de l'Ecriture Sainte pendant la Messe. 13. Le dernier jour du monde, ou Traité du Jugement dernier. 14. Le Dictionnaire Chrétien, *in-quarto*. 15. Imitation de Jesus-Christ avec des réflexions sur le premier Livre. 16. Traité de la conversion du Pécheur, traduit en François. On lui attribue la traduction Françoise des Institutions & des Conférences de Cassien, publiées en deux volumes *in-octavo* sous le nom de Saligni. Enfin il a composé des *Mémoires* pour servir à l'Histoire de Port-Royal. On les a imprimés en 1736. à Utrecht en deux volumes *in-douze*. Ces Mémoires donnent une grande idée de la piété de l'Auteur.

XXVIII. Il est injustement accusé sur la Doctrine.

Tous ces Ouvrages dont la plûpart ont été plus d'une fois réimprimés, ont fait beaucoup d'honneur à M. Fontaine, & ont été

recherchés avec empressement : mais la traduction des Homélies de saint Jean Chrysostôme sur les Epîtres de saint Paul qu'il donna en cinq volumes *in-octavo*, & qui parut aussi *in-quarto*, lui suscita dés affaires qui lui causerent beaucoup de peine & d'embarras. On l'accusa d'avoir renouvellé l'ancienne Hérésie du Nestorianisme. Le fameux Pere Daniel crut avoir trouvé une occasion favorable de se venger des dénonciations du péché Philosophique. Il s'éleva le premier contre cette traduction par une Lettre qu'il rendit publique Cette Lettre fut suivie d'une Dissertation Latine. Dans ces deux Ecrits le Pere Daniel avoue néanmoins qu'il ne peut croire que le Traducteur ait dans l'esprit l'erreur qu'exprimoient les Propositions qu'il releve. Le Pere Riviere vint à l'appui de son confrere par un Ecrit François qu'il intitula, *Le Nestorianisme renaissant dénoncé à la Sorbonne.* C'est contre cet Ecrit que le Pere Quesnel a fait celui qu'il a intitulé, *Le Roman Séditieux du Nestorianisme renaissant*, qui parut *in quarto*, en 1693. L'Ecrit du Pere Quesnel donna occasion à une Lettre Apologétique du Pere Daniel, où il continua à maltraiter les Ecrivains de Port Royal. On n'a pas manqué d'inserer ces divers Ecrits du Pere Daniel dans le troisiéme tome du Recueil de ses Opuscules qu'on a imprimés en 1724.

M. Fontaine qui jusques-là avoit gardé le silence, se crut enfin obligé de s'expliquer. Il le fit le 4 Septembre 1693 par une Lettre qu'il écrivit à M. de Harlai Archevêque de Paris, dans laquelle il fait une profession de foi très-exacte sur les erreurs qu'on lui impu-

toit. Il accompagna cette Lettre d'une retractation humble & respectueuse, consentant que l'on en fit usage, & qu'elle fût mise à la tête de sa traduction. Il fit mettre aussi plusieurs Cartons à quelques endroits de cette même traduction, que l'on avoit jugé plus repréhensibles. Mais M. de Harlai ne laissa pas de la condamner, & M. Fontaine souffrit en patience cette humiliation. Voiant que l'on continuoit encore de lui imputer ce qu'il n'avoit jamais eu intention d'enseigner, il donna un nouvel Ecrit intitulé, » Avertissement de l'Auteur de la traduction des Homélies de saint Chrysostôme sur quelques passages des Homélies sur l'Epître aux Hébreux, dans lequel il prouve: 1. Qu'il avoit traduit fidélement saint Chrysostôme. 2. Que plusieurs Peres de l'Eglise s'étoient exprimés de même que ce saint Docteur, sans être pour cela accusés d'hérésie. 3. Il fait de nouveau sa profession de foi sur les vérités opposées aux erreurs dont on l'accusoit. »

V.

Pierre Floriot, Prêtre, Confesseur des Religieuses de Port-Royal des Champs, mort à Paris le premier Décembre 1691. âgé de quatre vingt-sept ans, étoit un homme humble, pénitent, & rempli de la science Ecclésiastique. Il avoit bien étudié l'Ecriture Sainte, les Peres de l'Eglise, & la Morale Chrétienne. Il étoit du Diocése de Langres, & nous trouvons dans les mémoires manuscrits de Henri-Louis de Lomenie, Comte de Brienne, que lorsqu'on élevoit des enfans aux Granges près de Port-Royal

XXIX. M. Floriot Auteur de la Morale sur le *Pater*.

des Champs, M. Floriot étoit Préfet de cette Ecole. Il fut ensuite Curé de Lay à cinq ou six lieues de Paris, près de l'Abbaïe des Vaux de Cernai. Il possédoit cette Cure en 1647. Le plus célébre de ses Ouvrages est celui que l'on appelle la *Morale du Pater*, qui a été imprimée pour la premiere fois à Rouen en 1672. & dont on a fait depuis tant d'autres éditions. C'est un volume *in-quarto* de douze cens pages. On trouve à la tête les approbations de plusieurs grands Evêques. Voici l'idée qu'en donne M. de Buzanval Evêque de Beauvais. » Ce qu'un ancien Auteur Ecclésiastique a dit de l'Oraison Dominicale, que c'est l'*Abrégé de tout l'Evangile*, se trouve véritable par la lecture de ce Livre qui en est une très-docte explication, & un fidéle racourci de tout ce que les saints Peres de l'Eglise nous ont laissé de plus excellent sur le sujet de la Religion & de la Morale Chrétienne. L'Auteur qui l'a donné au Public, ne pouvoit rien produire de plus utile pour renfermer dans un seul Ouvrage le fruit de ses veilles & de ses travaux. On y apprendra sans peine l'excellence du Christianisme dans tous les états & dans toutes les conditions. La sainteté majestueuse de nos Sacremens fera concevoir à tous les fidéles la pureté toute divine à laquelle ils sont engagés ; & toutes les maximes les plus salutaires qui sont renfermées dans les trésors de l'Antiquité, nous ont paru y être si fidélement recueillies, que l'on en doit espérer une très-grande bénédiction avec la grace de Dieu, qui seul a le pouvoir & la vertu d'échauffer le cœur des hommes en éclairent leur esprit. Nous nous promettons donc que

ceux des fidéles qui attendent depuis tant d'années une *Morale Chrétienne*, capable de leur servir de régle dans la conduite de leur vie, trouveront dans cet excellent Livre la satisfaction de leurs desirs. Et quoique l'Auteur ne se soit point engagé à la discussion particuliere des cas sur lesquels on peut former des difficultés selon les différentes circonstances des mœurs & des actions humaines ; néanmoins n'établissant point d'autres regles que celles de l'Ecriture & de la Tradition, il est capable d'affermir la conscience des Chrétiens qui auront le cœur assez droit pour ne s'éloigner jamais de ces maximes inviolables. »

XXX. Lettre que lui écrit le Cardinal Bona.

Voici une Lettre qu'écrivit à M. Floriot le savant & pieux Cardinal Bona au sujet du même Livre de la *Morale Chrétienne*. « L'amitié que j'ai faite par Lettres avec les deux grands hommes dont vous me parlez, ne m'a pas été peu avantageuse, puisqu'elle m'a acquis la vôtre que j'estime beaucoup. Je reçus hier votre Livre, & je suis très-obligé à votre bonté de m'avoir jugé digne d'un don si précieux, sans l'avoir jamais mérité. J'en avois déja oui parler ici d'une maniere qui m'avoit donné un très-grand desir de le lire, afin d'en pouvoir profiter, & d'apprendre à dire l'Oraison Dominicale dans le même Esprit que Jesus-Christ nous l'a enseignée, & que vous l'avez très-solidement expliquée. Et comme je m'en entretenois un jour avec le Révérend Pere Procureur des Chanoines Réguliers de sainte Geneviéve, il m'envoia en même-tems l'Exemplaire qu'il en avoit reçu depuis peu. Je le lus rapidement, & je l'admirai, m'aiant

paru un Ouvrage d'un travail infini, fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement, & très-accompli; de sorte que le titre en est très-juste. Car c'est la véritable Morale de Jesus-Christ, que vous y traitez d'une maniere qui n'est pas moins utile, qu'agréable, l'aiant puisée, non de je ne sçai quels ruisseaux bourbeux, mais des pures sources de l'Ecriture Sainte, & des Peres de l'Eglise, & que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jesus-Christ, doivent continuellement méditer. Je vous tiens heureux d'avoir fait un si excellent Ouvrage, & je vous remercie encore une fois du présent que vous m'en avez fait. J'espere avec le secours de Dieu, qui donne liberalement ses graces à ceux qui les lui demandent, d'y puiser en le relisant le véritable esprit de la piété Chrétienne. Je prie Dieu qu'il vous conserve, & qu'il vous donne une longue & parfaite santé. A Rome ce premier jour de Novembre 1636. Le Cardinal Bona. »

Les autres Ouvrages de M. Floriot, sont des *Homélies Morales sur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & sur les principales Fêtes de Notre Seigneur Jesus-Christ & de la Sainte Vierge,* deux volumes *in-quarto*, à Paris chez Josset en 1677. La seconde édition est de 1681, & la troisiéme de 1687. Enfin on a de M. Floriot un *Traité de la Messe de Paroisse*, que l'on peut regarder comme un Ouvrage de Morale, & comme un très-bon Traité de Liturgies. C'est un *in-octavo* imprimé à Paris chez Josset en 1679. On attribue au même Auteur un écrit sur les paroles de la Consécration. M. Floriot est enterré au cimetiere de saint Etienne du Mont.

VI.

VI.

M. Matthieu Feydeau étoit de la famille des Feydeaux, illustre dans l'Eglise & dans la Robe. Il nâquit à Paris en 1616. y fit ses études, & aiant embrassé l'état Ecclésiastique, prit dès degrés en Sorbonne où il demeura du tems. Il fut ordonné Prêtre par M. le Coadjuteur de Paris, qui fut depuis le Cardinal de Retz. Il célébra sa premiere Messe dans l'Eglise de saint Maurice au Diocése de Sens, dont M. du Hamel qui le connoissoit étoit alors Curé. C'étoit le jour de la Pentecôte; & pour attirer sur lui les graces de son état, M. du Hamel donna ce jour là à diner à trois cens pauvres, qui joignirent leurs priéres à celles du nouveau Prêtre. Octave de Bellegarde, alors Archevêque de Sens, engagea dès ce tems-là M. Feydeau de venir à Sens pour y faire les Conférences aux Ordinans pendant leur retraite de quinze jours. C'étoit en 1645. Sur la fin de la même année M. du Hamel aiant été fait l'un des Curés de saint Merri à Paris, voulut avoir M. Feydeau pour son Vicaire, & le fit élire par tout son Clergé; mais celui-ci ne voulut accepter que le Vicariat de Belleville, près de Paris, dépendant de cette Cure. La réputation de ce nouveau Vicaire, & le bien qu'il faisoit à Belleville, attirerent bien-tôt auprès de lui plusieurs Ecclésiastiques avec lesquels il vécut en communauté. M. du Hamel & M. Gillot Docteur de Sorbonne lui envoierent des Etudians en Philosophie & en Théologie pour prendre ses avis, faire des retraites sous lui, & se

XXXI. M. Feydeau. Son premier Ouvrage.

former sous sa direction à la piété & à l'amour de l'étude. Ce fut pour ces jeunes gens que M. Feydeau composa ses *Méditations sur les principales obligations du Chrétien*, *tirées de l'Ecriture Sainte*, *des Conciles & des Saints Peres*, qui ont été imprimées plusieurs fois. Dieu répandit sa bénédiction sur ce Livre de *Méditations*, qui contribua beaucoup à la conversion du grand Prince de Conti.

XXXII. Son zéle & ses travaux. Son Catéchisme sur la Grace.

Ce fut pendant que M. Feydeau étoit à Belleville qu'il prit le bonnet de Docteur. Mais enfin M. du Hamel le tira de là pour le faire seul Vicaire à saint Merri, sous les deux Curés. Quelques Ecclésiastiques s'étant joints à lui dans cette Paroisse comme à Belleville, ils firent entre eux des Conférences qui devinrent bien-tôt célébres, & où plusieurs Docteurs distingués & d'autres personnes d'un grand mérite se trouverent avec plaisir. On chargea presque en même-tems M. Feydeau du Catéchisme fondé dans cette Paroisse par M. le Président Hennequin, & le nouveau Catéchiste y attira bientôt autant de monde, qu'il y en avoit le matin au Prône de M. du Hamel. M. Feydeau en se déchargeant du Vicariat, se réserva les Conférences, les Catéchismes, la visite des malades, & la direction des ames, où il faisoit beaucoup de fruit. Il prêchoit aussi quelquefois hors de la Paroisse, & toujours avec un grand applaudissement. Pendant le tems qu'il étoit occupé de ces fonctions, M. François le Févre de Caumartin, Evêque d'Amiens, lui demanda un *Catéchisme sur la Grace*, qu'il composa en huit jours à la sollicitation de ce Prélat. Il a été imprimé à Paris en

1650. & fut réimprimé peu après sous le titre d'*Eclaircissemens sur quelques difficultés touchant la Grace.* Ce Catéchisme fut imprimé plusieurs fois en France & en Flandre, & traduit en plusieurs Langues. Cet Ouvrage aiant été condamné la même année par un Décret de l'Inquisition de Rome, M. Fouquet Procureur Général du Parlement de Paris, empêcha la publication de ce Décret. On fit contre ce Catéchisme quelques Ecrits ausquels M. Arnauld répondit dans ses *Réflexions sur le Décret de Rome*, qui furent imprimées à Paris en 1651.

XXXIII. Il est persécuté, & compose de nouveaux Ouvrages.

Vers le même-tems M. du Hamel étant tombé dangereusement malade, voulut résigner sa Cure à M. Feydeau, qui ne voulut jamais y consentir. Il fut un des soixante-douze Docteurs exclus de Sorbonne pour le refus d'adhérer à la condamnation de M. Arnauld. Pendant qu'il étoit encore à saint Merri, il avoit servi de second à M. de Sainte-Beuve dans la Conférence tenue avec le P. Labbe, sur les matiéres de la Grace au sujet d'un Livre Latin que ce Jésuite avoit donné au Public, contre les Disciples de saint Augustin. M. Feydeau sorti de saint Merri, se retira à une maison de Campagne de M. Thevenet, où avec quelques amis il vécut dans une très-grande retraite. Delà il alla avec M. Marcan à Melun où il se chargea de la Direction des Religieuses Ursulines, qu'il conduisit fort peu de tems, parce qu'il reçut au mois de Juillet 1657. une Lettre de cachet qui l'éxiloit à Cahors. M. Feydeau se retira quelques jours après à Marentaise près de Port-Royal des Champs dans la maison de M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine;

& ensuite aiant quelques paroles qu'on lui rendroit la liberté, il revint à Paris, où cependant il ne se montra qu'à quelques amis. Ses ennemis aiant fait courir alors le bruit qu'il étoit allé se faire Ministre à Mastricht; M. Feydeau méprisa d'abord cette calomnie: mais il se crut enfin obligé de la détruire par une Lettre qu'il fit imprimer en 1660. Pour s'occuper dans sa solitude d'où il ne sortoit presque plus, il traduisit en François la Concorde Evangélique à la priére de Madame de la Planche, chez qui il étoit caché au Faubourg saint Germain. Cette Dame voulut la faire imprimer, & en parla à M. de Sainte-Beuve; mais ce Docteur lui conseilla d'engager plûtôt M. Feydeau à faire des *Méditations sur cette Concorde.* Il travailla à cet Ouvrage, dont la moitié étoit déja faite lorsqu'il tomba dangereusement malade en 1661. Il l'acheva depuis à plusieurs reprises, & il a été imprimé en deux volumes *in-douze* à Bruxelles en 1676. & depuis à Lyon en 1688. en trois volumes *in-douze* avec plusieurs changemens. Il y a eu encore plusieurs autres éditions de ces *Méditations sur l'Histoire & la Concorde des Evangiles*, tant en France qu'en Flandre.

XXXIV. Nouvelles persécutions, Sa mort.

En 1661. M. Feydeau alla demeurer à Haute-Fontaine où il fit une *Traduction du Prophète Jérémie*, qui n'a point été imprimée. Au mois d'Avril 1665. M. Pavillon Evêque d'Alet, lui aiant fait proposer la Théologale de saint Pol de Fenouilhedes, petite Ville à quatre lieues, & du Diocése d'Alet, il l'accepta par le conseil de M. Arnauld, y alla au mois d'Octobre, & en prit possession le 24. Décembre, Il ne remplit ce

poste que jusques vers la fin de 1668. que M. Vialart Evêque de Châlons l'engagea d'accepter la Cure de Vitri-le-François, dont il fut pourvu au mois de Mai 1669. M. Treuvé l'aida quelque-tems dans cette Cure en qualité de Vicaire. M. Feydeau après avoir gouverné pendant sept ans la Cure de Vitri avec des peines incroiables, & au milieu de beaucoup de vexations qu'on lui fit, voiant qu'il n'étoit point assez soutenu par son Evêque contre les orages qu'il avoit à essuier continuellement, consentit à se démettre de cette Cure, & la quitta le 3. Juin 1676. malgré les larmes de son troupeau que la seule nouvelle de cette démission avoit plongé dans la consternation. M. de Buzanval Evêque de Beauvais se hâta d'en profiter pour le faire Théologal de son Eglise, où M. Feydeau entra en cette qualité le 21 Janvier 1677. mais aiant reçu après une Lettre de cachet qui l'éxiloit à Bourges, il partit de Beauvais le 21 Février de la même année. Après cinq ans de demeure à Bourges, une nouvelle Lettre de cachet le rélegua à Annonay dans le Vivarès, sans qu'il ait jamais voulu donner sa démission de la Théologale de Beauvais. Il s'y fit bientôt aimer. On dit même que la ville d'Annonay, où il y avoit beaucoup de nouveaux Convertis, mais qui ne l'étoient qu'extérieurement, députa en Cour pour assurer Louis XIV. qu'elle se réunissoit sincerement à l'Eglise Catholique, qu'elle étoit disposée à bâtir une Eglise Paroissiale & à la doter, & qu'elle demandoit seulement M. Feydeau pour Curé. Mais cette derniere proposition n'eut point d'effet. Il demeura douze ans à

Annonay, & y mourut âgé de soixante dix-huit ans, le 24 Juillet 1694. Il fut enterré dans l'Eglise des Célestins de Colombiers.

VII.

XXXV. M. Treuvé Auteur de plusieurs excellens Livres de morale & de piété.

Simon-Michel Treuvé, Docteur en Théologie, étoit de Noyers en Bourgogne, & fils d'un Procureur du Bailliage. Né avec de grandes dispositions pour l'étude, il choisit par inclination & par Religion celle de l'Ecriture Sainte & de la tradition, & il étudia l'une & l'autre avec soin dès sa plus tendre jeunesse. Au sortir de sa Rhétorique aiant à peine seize ou dix-sept ans, il entra en 1668 dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Il en sortit en 1673, & se retira à Vitri-le-François, dont M. Feydeau étoit Curé, & il y régenta les Humanités. Quelque tems après, M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine, l'attira dans son Abbaye au même Diocése de Châlons. M. Treuvé y composa l'Ouvrage si estimé & si répandu intitulé: *Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie*, qu'il dédia à Madame de Longueville. Il fut imprimé pour la premiere fois en 1676, & on en a fait depuis un très-grand nombre d'éditions. M. Treuvé n'avoit pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il acheva cet Ouvrage, & dès qu'il fut fini M. Vialart l'éleva au Sacerdoce. Après un séjour d'environ trois ans à Haute-Fontaine, M. Treuvé fut appellé à Epoisses pour demeurer auprès de M. le Comte de Guitaut, à qui il fut très-utile. On lui conféra peu de tems après, un Canonicat de l'Eglise ou

Chapelle du Château. Il quitta Epoisses pour venir à Paris, où il fut quelque-tems Aumonier de Madame de Lesdiguieres; mais cet état convenoit peu à son amour pour la retraite, & à son ardeur pour l'étude, aussi s'en dégagea-t-il le plûtôt qu'il lui fut possible; & dès qu'il se vit libre, il se logea sur la Paroisse de saint Jacques du Hautpas, dans le dessein de se consacrer entierement à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres.

On ne tarda pas à l'enlever pour le faire Vicaire de la Paroisse de saint André-des-Arcs. Il écrivit alors une longue Lettre à M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, pour le consulter sur plusieurs cas de conscience, qu'il lui exposa avec beaucoup de netteté & de solidité. M. Treuvé étoit encore attaché à la Paroisse de saint André où l'on venoit en foule écouter ses instructions, lorsqu'il commença un Ouvrage intitulé le *Directeur Spirituel pour ceux qui n'en ont pas*, *vol. in*-12. imprimé chez Josset, & dont on a fait beaucoup d'éditions. Un petit Livre composé par un Religieux, qui avoit pour titre le *Directeur Portatif*, donna occasion à cet Ouvrage. M. Treuvé choqué de ce titre, mais trouvant le fond assez bon, travailla sur le même plan, & fit un Ouvrage généralement estimé. Le grand Bossuet aiant connu le mérite de l'Auteur l'appella à Meaux, lui donna la Théologale & un Canonicat de son Eglise, & le choisit pour travailler au Breviaire du Diocése. Il a demeuré dans cette ville environ vingt-deux ans, & il n'en sortit que par infirmité & malgré le Cardinal de Bissi qui vouloit le retenir. M. Treuvé vint fixer son séjour à Paris, où il a con-

tinué de se sanctifier par ses bonnes œuvres, par des travaux utiles, & par ses infirmités. Il est mort le 22 de Février 1730. âgé de soixante dix-sept ans, & a été enterré dans le Cimetiere de saint Nicolas des Champs, comme il l'avoit ordonné. Outre les Ouvrages de sa composition dont nous avons parlé, on a encore de lui. 1. Un Traité des *Devoirs des Pasteurs par rapport à l'instruction qu'ils doivent à leurs peuples*. 2. Des *Discours de piété*, vol. *in*-12. à Paris 1696. Ces Discours avoient été prêchés en plusieurs Paroisses de Paris en différens tems. Comme c'étoit peu après la révocation de l'Edit de Nantes, on y trouve en quelques endroits, de la controverse solidement traitée. M. Treuvé a laissé manuscrits d'autres discours de piété, & il a mis en ordre les cas de conscience de MM. de Lamet & Fromageau que l'on a imprimés en deux volumes *in folio* à Paris 1732. On lui donne encore les *Prieres tirées de l'Ecriture Sainte*, & de l'Office de l'Eglise avec des priéres du matin & du soir; une Explication des Cérémonies de la Messe & des Priéres pour y suivre le Prêtre, à Paris 1698. Enfin M. Treuvé passe pour être l'Auteur de l'Histoire de M. du Hamel, Docteur de Sorbonne, Curé de saint Merri, *in*-12. Cette Histoire est bien écrite; elle fut composée en 1690. L'imprimé se trouve différent en plusieurs endroits du manuscrit qui est entre les mains de plusieurs personnes.

ARTICLE XXV.

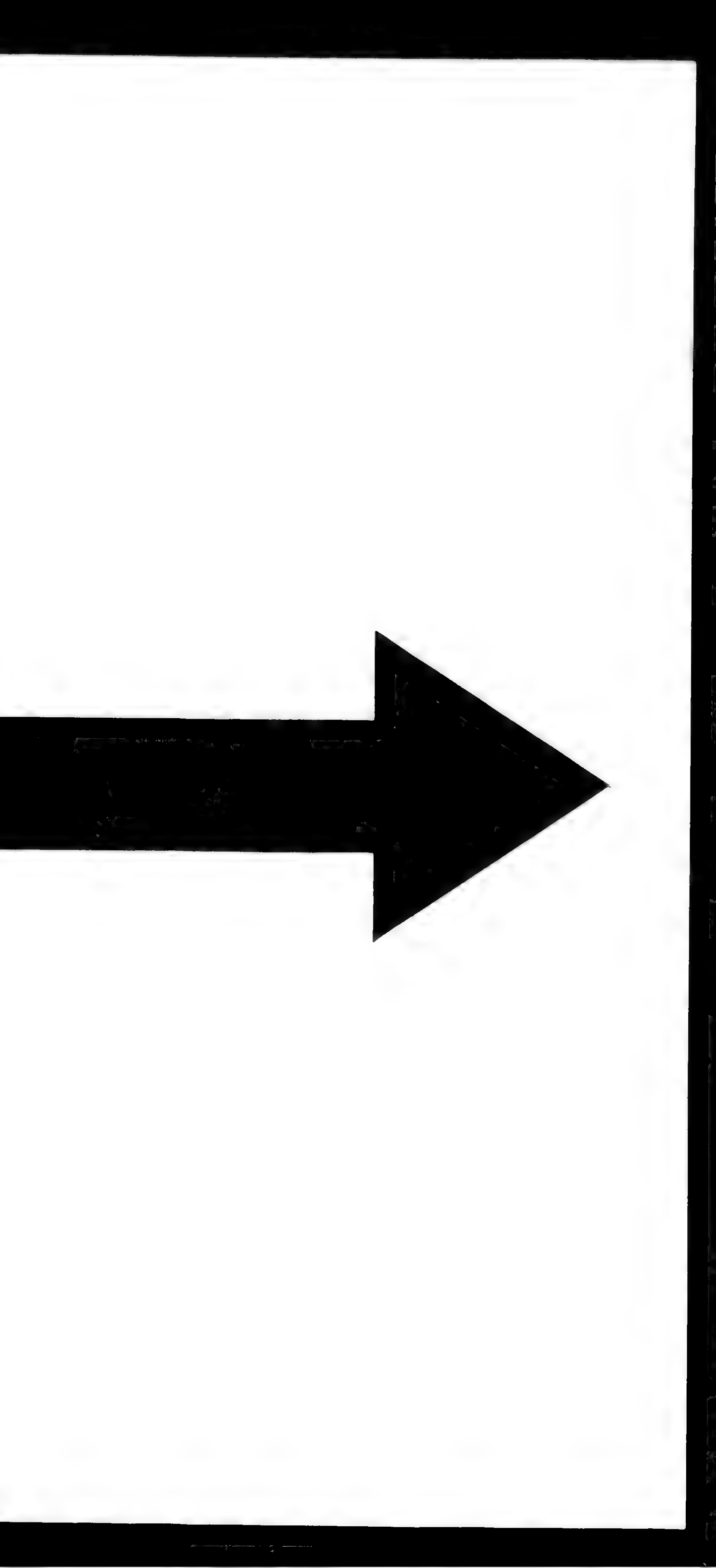
M. Hermant, M. de Tillemont, & plusieurs autres Savans Auteurs liés avec la maison de Port-Royal.

I.

GOdefroi [illegible], nâquit à Beauvais le 6 Février 1617. A l'âge de huit ans & demi il donna des marques d'un génie extraordinaire. Après avoir fait deux années de Rhétorique à Beauvais, & reçu la tonsure des mains de l'Evêque, Augustin Potier, il fut envoié à Paris sur la fin du mois de Septembre de l'année 1630. Comme il n'étoit encore âgé que de treize ans, on lui fit faire une troisiéme année de Rhétorique chez les Jésuites au Collége de Clermont. Delà il alla étudier en Philosophie dans celui de Navarre. Il y soutint deux Actes qu'il dédia à son Evêque, & qui eurent un succès extraordinaire. Après avoir achevé son cours de Théologie à l'âge de dix-neuf ans; comme il ne pouvoit être reçu Bachelier qu'à vingt-deux, on le retint à Beauvais, où il régenta un an la seconde, & deux ans la Rhétorique. Il y forma d'excellens Ecoliers qui furent depuis liés avec lui d'une étroite amitié. Il s'y étoit fait admirer encore plus par sa méthode d'enseigner, que par sa composition. L'Evêque de Beauvais qui avoit pour lui une tendresse paternelle, lui confia en-

I. M. Hermant Docteur de Sorbonne. Ses études.





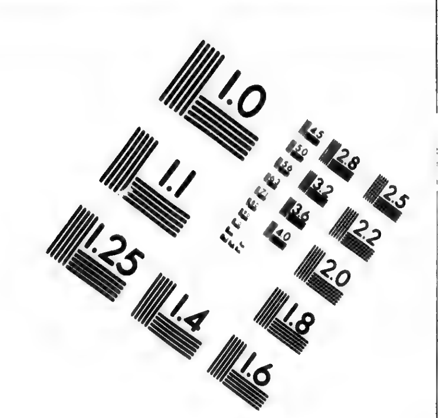
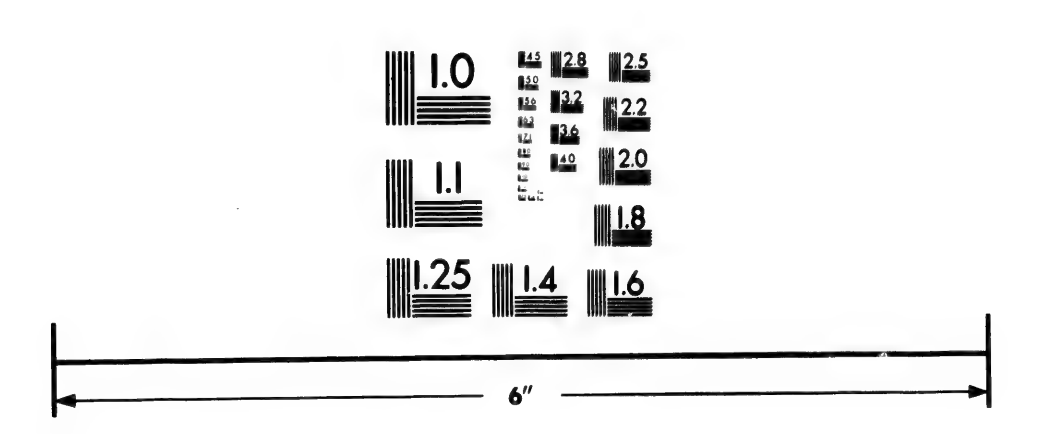
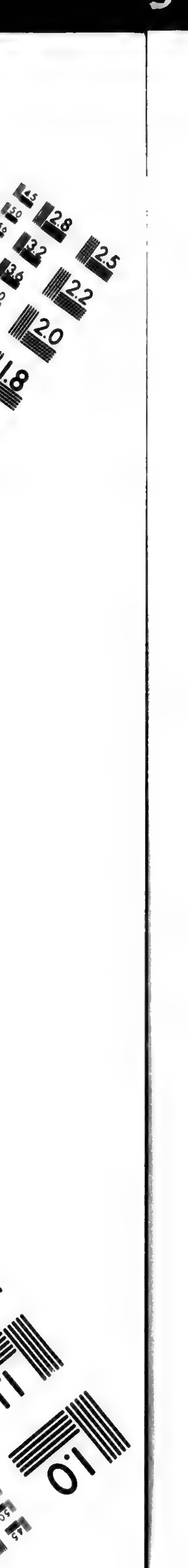


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.0

suite l'éducation d'un de ses neveux, fils de M. Potier d'Ocquerre, Secretaire d'Etat. Ce nouvel emploi lui donnant le moien de retourner aux Ecoles de Sorbonne, il y passa Bachelier en 1640; après quoi pour se mettre en état d'être reçu de la Maison de Sorbonne, il professa un Cours de Philosophie au Collége de Beauvais dans l'Université de Paris. Cette occupation, & les études ausquelles il étoit obligé de s'appliquer pour se préparer à fournir la carriere d'une Licence, lui laissoient encore le tems de faire les Catéchismes & les Instructions Chrétiennes dans la Chapelle du même Collége, les Dimanches & les Fêtes de l'année: &, ce qui est une preuve de l'activité prodigieuse de son esprit, autant que d'une capacité beaucoup au dessus de l'âge d'un jeune homme de vingt-trois ans, il travailloit dès-lors avec M. le Président le Jay & plusieurs Savans, à l'édition de la Bible Polyglotte de Vitré qui parut en 1645.

II. Il est fait Chanoine de Beauvais. Il écrit pour l'Université de Paris contre les Jésuites.

Il venoit d'être reçu de la Maison & Société de Sorbonne après son cours de Philosophie, lorsqu'il fut pourvû d'un Canonicat de l'Eglise de Beauvais. Dieu qui vouloit faire servir ses grands talens au salut des fidéles de ce Diocése, commença dès-lors à former les liens qui devoient l'y attacher pour toute sa vie. Ceux qui le retenoient à Paris devenoient plus forts de jour en jour; son mérite & sa vertu lui gagnoient l'amitié des personnes de distinction, & les services importans qu'il rendit cette même année à l'Université, le faisoient regarder comme un des plus grands ornemens de ce Corps. Les Jésuites du Collége de Clermont deman-

doient depuis long-tems d'être aggrégés à l'Université ; & ils présenterent sur cela une Requête au Roi Louis XIII. le 11 Mars 1643. L'Université qui avoit jusques-là repoussé leurs efforts par la protection du Parlement, jugea qu'en cette occasion elle devoit aussi plaider sa cause devant le tribunal du Public, par des Mémoires qui justifiassent le refus qu'elle faisoit d'admettre ces Peres. Personne ne parut plus capable d'y réussir que M. Hermant. Mais ses amis eurent bien de la peine à vaincre sa répugnance ; & il fallut que M. de Saint-Amour qui étoit cette année-là Recteur de l'Université, emploiât toute l'autorité de sa charge & de l'amitié, pour l'y faire consentir. Il entreprit donc sans se faire connoître, de ruiner les prétentions des Jésuites, par un Ouvrage intitulé : *Apologie pour l'Université de Paris*, où l'érudition égaloit la force du raisonnement, & qui ne lui couta guere que huit jours de travail. Les réponses que les Jésuites opposerent à cet Ouvrage, engagerent l'Auteur à en composer plusieurs autres qui se suivirent de fort près, & dont les deux plus considérables, savoir la seconde & la troisiéme Apologie, furent publiés par Mandement du Recteur.

III. Il soutient des Théses avec éclat. Il écrit pour la défense du Livre de la Fréquente Communion. Il est fait Recteur de l'Université de Paris.

Il fut ensuite élu Prieur de la Maison de Sorbonne ; & étant entré en Licence, il acheva de se faire connoître pour l'un des premiers génies de son tems par les Harangues qu'il prononça, & par les Actes qu'il soutint avec un applaudissement universel. Le plus célébre de ses Actes fut sa Sorbonique ; il la dédia à l'Assemblée du Clergé de France, dont tous les Prélats l'honorerent

de leur préſence, & ſe retirerent auſſi ſatisfaits de la ſolidité des réponſes du Bachelier, que de la doctrine de ſes Théſes, qui n'étoient qu'un tiſſu de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe. Ce fut au milieu de ces exercices que voiant le Livre de la *Fréquente Communion* attaqué par une foule d'écrits auſſi injurieux à la vérité qu'à la réputation de l'Auteur, il prit la plume pour défendre l'une & l'autre contre un de ces Libelles intitulé, *Remarques judicieuſes ſur le Livre de la Fréquente Communion.* Son Evêque ne tarda pas à vouloir l'élever au Sacerdoce, pour lui faire faire la fonction de Théologal dans ſon Egliſe. M. Hermant aiant inutilement allégué toutes ſortes de raiſons pour faire changer de deſſein au Prélat, fut contraint de céder. La fraïeur que lui cauſoit l'idée du Sacerdoce lui faiſoit répandre des larmes nuit & jour. Lorſqu'il croioit s'être enſeveli pour toujours dans le lieu de ſa naiſſance, il fut rappellé à Paris, pour être à la tête de l'Univerſité qui avoit alors beſoin de ſes lumieres & de ſon zéle. Il prit cette occaſion pour remettre la Théologale entre les mains de M. de Beauvais, qui ne lui accorda ſa bénédiction qu'à condition qu'il retiendroit ſon Canonicat qu'il ſongeoit auſſi à lui abandonner, ſi le Prélat eût voulu y conſentir. Etant arrivé à Paris, il fut nommé Recteur de l'Univerſité par un conſentement unanime des Nations. Pendant ſon Rectorat qui fut de dix-huit mois, il fit d'excellens réglemens pour y faire fleurir les études & la pureté des mœurs, & ſoutint avec ſuccès les droits de l'Univerſité contre ceux qui les attaquoient.

IV. Il prêche dans Paris avec succès. Il se retire à Beauvais.

Il y avoit déja quelques années qu'il avoit contracté une étroite amitié avec M. de Lamoignon qui étoit alors Maître des Requêtes, & qui fut depuis premier Président du Parlement. Ce Magistrat voulut être son hôte pour tous les séjours qu'il auroit à faire à Paris ; il fit même tout ce qu'il put pour l'y fixer. Il s'unit au premier Président Molé & au Duc de Luines, pour l'engager à prêcher à Paris des Avents, des Carêmes & des Octaves du saint Sacrement. On le fit aussi prêcher dans les Hôpitaux, dans les Monastéres & dans les Assemblées de Charité; de sorte qu'en peu de tems il acquit la réputation d'un des premiers Prédicateurs de Paris. Mais au milieu de cette estime générale qui auroit dégoûté de la Province tout autre moins vertueux que lui, il demeura ferme dans la résolution de fixer sa demeure à Beauvais, où il croioit que Dieu l'appelloit, sans écouter les propositions les plus avantageuses qu'on lui faisoit pour le retenir à Paris. En effet il fut puissamment sollicité par M. le Président de Mesme, d'accepter une pension viagere de deux mille livres avec un logement dans son Hôtel, & la propriété d'un carosse que ce généreux Magistrat vouloit lui entretenir pour son usage particulier. Mais rien ne fut capable de le retenir dans une Ville où il croioit que Dieu ne le vouloit pas.

V. Il s'attache à M. Buzanval, & entre dans tous les travaux de ce saint Evêque. Il est persécuté.

Il perdit son Evêque Augustin Potier peu de tems après qu'il eut pris le Bonnet de Docteur & reçu la Prêtrise. Il fut sensible à cette perte; mais il eut sujet de s'en consoler par le choix que ce bon Evêque avoit fait lui-même de son successeur. Il suivit à Beauvais

M. de Buzanval, bien résolu de ne plus travailler que sous ses ordres. Le respectable Prélat sçut profiter des lumieres & des talens de M. Hermant pour le salut de son peuple. Il l'appliqua à la direction des consciences & à la prédication, lui faisoit faire des Catéchismes dans les Paroisses de la ville, le menoit dans ses visites pour instruire les peuples & les Pasteurs, se servoit de ses conseils pour le gouvernement de son Diocése, & de sa plume pour la composition de ses Mandemens & de ses Instructions Pastorales. Comme M. Hermant demeura toujours attaché à la personne & à l'autorité de son Evêque, il fut enveloppé avec quelques autres Chanoines, à l'occasion du fameux Formulaire contre Jansénius, dans la persécution que le Chapitre de Beauvais excita contre ce digne Prélat à l'instigation du Doien. La violence alla, comme nous avons vû ailleurs, jusqu'à fermer à ces Chanoines la porte du Chœur de la Cathédrale, & à les priver du fruit de leurs bénéfices pendant plusieurs années. Une des premieres pensées qui lui vint lorsqu'il se vit chassé de l'Eglise Cathédrale, fut de se retirer dans quelque pauvre Paroisse de la campagne, pour y apprendre à lire & faire le Catéchisme aux enfans. M. de Beauvais à qui il s'en ouvrit, s'opposa à ce dessein, & lui fit entendre que Dieu le demandoit dans les mêmes exercices qu'auparavant, de l'étude, de la prédication & de la direction. Ainsi la persécution du Chapitre n'aiant apporté d'autre changement à ses occupations, que de le dispenser d'assister aux Offices de son Eglise, elle le mit dans une plus grande liberté de se donner à l'étu-

de : & l'Eglise profita de son loisir par la Vie de saint Jean Chrysostôme, qu'il donna au Public en 1664. & par l'amas des matériaux dont il composa depuis celles de saint Athanase, de saint Basile & de saint Grégoire de Nazianze.

VI. Ses sentimens sur les maux de l'Eglise.

Quoiqu'il ne sortît de sa retraite que pour les fonctions du ministére auquel son Evêque l'avoit appliqué, sa vie n'étoit pas pour cela plus tranquille. Comme il étoit naturellement fort sensible, & plus encore aux maux des autres qu'aux siens propres, il étoit dans de continuelles allarmes pour lui-même, & pour ses confreres qui étoient menacés comme lui des dernieres violences. D'ailleurs la vue du triste état où étoit l'Eglise pour laquelle Dieu lui avoit donné un amour très-vif, avoit plongé son cœur dans une amertume qui le dégoûtoit de toutes les consolations humaines. *Dimitte me paululum, ut glutiam dolorem meum*, dit-il, dans une Lettre à M. de Lamoignon qui l'avoit invité à venir passer les mois de Septembre & d'Octobre avec lui à Bâville. » Laissez-moi, s'il vous plaît, mourir les armes à la main ; ces armes ne seront que le silence & la patience, l'attachement à l'autorité & à la personne de mon Evêque, & l'étude de l'Ecriture, des Conciles & des Peres qui sont mes délices continuelles. Je ne trouve point d'autre consolation que dans Dieu même, & dans ma douleur dont la cause est édifiante. »

VII. Il tombe dangereusement malade. On lui refuse le saint Viati-

Il ne songeoit qu'à se sanctifier dans ses afflictions & à se préparer à la mort des Justes, lorsqu'il tomba dans une maladie dangereuse. Il demanda le saint Viatique qui lui fut refusé de la part du Chapitre. Le

que. Son Evêque le lui porte.

malade touché de se voir poursuivi jusqu'à la mort par le faux zéle de ses freres, remit sa cause entre les mains de Dieu, le priant de suppléer par sa miséricorde à ce que la dureté des hommes tâchoit de lui faire perdre; & il souhaita que M. l'Evêque de Beauvais fût informé de ce qui se passoit. Le saint Prélat frémit au récit d'un refus si scandaleux que l'on faisoit du saint Viatique à l'un des plus vertueux de ses Prêtres. Il partit aussitôt accompagné de tous ceux de son Clergé qui lui étoient demeurés fidéles, & d'une foule de peuple que le bruit d'une entreprise si inouie avoit amassée autour de la maison du malade, & devant le Palais Episcopal. Il prit le saint Ciboire sur l'Autel de Notre-Dame de la Basse-œuvre, qui est la Paroisse de la Cathédrale, & le porta lui-même au malade, qui le reçut avec des transports qui se firent connoître par une grande effusion de larmes. Le saint Evêque de son côté ne put retenir les siennes qui en tirerent aussi des yeux de toute l'Assemblée; de sorte qu'un spectacle si touchant ne fut pas moins un sujet de consolation pour les fidéles soumis à leur Evêque, que de confusion pour les révoltés.

VIII. Il compose plusieurs Ouvrages, & refuse une dignité.

Dieu aiant rendu la santé à M. Hermant, & bien-tôt après la paix à l'Eglise, le public ne fut pas long-tems sans recueillir les fruits de sa retraite, par l'édition qu'il donna de la vie de saint Athanase, & ensuite de celle de saint Basile & de saint Grégoire de Nazianze. Après avoir achevé ce dernier Ouvrage qui avoit été précédé de la traduction des Ascétiques de saint Basile, il commença à travailler tout de bon à l'*Histoire Eccle-*

stique & Civile de la Ville & du Diocése de Beauvais. Mais il ne l'avoit pas encore fort avancée lorsqu'il fut obligé de l'interrompre pour obéir à divers Prélats qui souhaitoient de lui une Vie de saint Ambroise sur le plan de celle des quatre Docteurs de l'Eglise Grecque. Ce fut vers ce tems-là que M. l'Evêque de Beauvais offrit à M. Hermant la dignité de Chantre de son Eglise, & il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le porter à l'accepter. Ce Bénéfice qui est de mille écus de rente, fut pour M. Hermant une tentation si foible, qu'il ne fit que s'en jouer en disant à M. de Beauvais avec sa gaieté ordinaire, qu'il n'avoit ni la gravité ni la force néceſſaires pour porter un bâton de cette pesanteur.

IX. Affliction que lui cause la mort de M. de Beauvais. Il continue les Ouvrages qu'il avoit commencés.

Un an après qu'il eut donné au public la Vie de saint Ambroise, Dieu qui venoit de lui enlever en moins d'une année trois personnes de grande considération qui lui étoient très-cheres, M. l'Evêque d'Alet, M. de Sainte-Beuve, & M. le premier Président de Lamoignon, le plongea dans un abîme de tristeſſe par la mort de M. l'Evêque de Beauvais. Il en prévit toutes les suites, & forma la résolution de ne plus fréquenter que l'Eglise & son Cabinet, & de se préparer lui-même à la mort dans le silence, les gémiſſemens & la priere. Le nouvel Evêque (M. de Janson) qui ne suivit pas d'abord ses propres lumieres dans la conduite de son Diocése, révoqua tous les pouvoirs accordés par son prédéceſſeur. M. Hermant ne voulant faire aucune avance pour les avoir, se trouva dans une plus grande liberté que jamais de donner à l'étude tout le tems que lui laiſ-

ſoient les Offices de ſon Egliſe. Il l'emploia à achever ſon Hiſtoire de Beauvais, & à mettre ſes entretiens ſur ſaint Matthieu en état de voir le jour. Enfin M. de Beauvais aiant été fait Cardinal en 1690. & ſe croiant plus indépendant & plus libre, il donna à M. Hermant des marques éclatantes de ſon eſtime & de ſa confiance, & voulut qu'il rendît au Diocéſe les mêmes ſervices qu'il avoit rendus ſous ſon prédéceſſeur.

X.
Ses dernieres actions. Sa mort. Ses funérailles.

L'été ſuivant, M. Hermant alla à Paris afin de dire un dernier adieu à ſes amis, ſe regardant comme proche de ſa fin. La penſée de la mort l'occupoit tellement depuis pluſieurs années, qu'il n'écrivoit preſque point de Lettres où il ne parlât de la mort & des jugemens de Dieu. Il arriva à Paris la premiere ſemaine de Juillet, trop tard pour voir mourir M. de Pont-Château ſon intime ami, mais aſſez tôt pour aſſiſter au ſervice ſolemnel qu'on lui fit au Val-de-Grace. Là il renouvella ſon ancienne connoiſſance avec la Ducheſſe d'Epernon ſœur du défunt, avec l'Evêque d'Orléans & le Duc de Coiſlin ſes neveux, & avec quelques Prélats & pluſieurs perſonnes de qualité qu'il n'avoit vûes depuis long-tems. Quelques jours après il alla à Port-Royal des Champs, dit la Meſſe de la Communauté le Dimanche neuf Juillet, & communia toutes les Religieuſes de ſa main. Etant revenu le lendemain à Paris, il envoia auſſitôt retenir ſa place au Caroſſe de Beauvais pour partir le jeudi ſuivant. Mais le Mardi onze du mois, revenant à l'Hôtel de Lamoignon ſur les ſept heures du ſoir, il tomba mort ſur un ami qui l'accompagnoit. Il étoit dans la

soixante & quatorziéme année de son âge. Dieu voulut épargner les horreurs de la mort à celui qui les avoit presque toujours eu présentes pendant sa vie. M. de Lamoignon fit transporter le corps en son Hôtel; le lendemain il fut déposé dans l'Eglise de saint Paul où on lui fit un service solemnel. Il fut ensuite transporté à Beauvais, où il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale, devant la Chapelle où il avoit coutume de dire la Messe. Il avoit fait les pauvres ses héritiers.

XI. Son caractere.

M. Hermant a sçu allier le plus heureusement tous les agrémens des sciences humaines avec toute la sévérité des vertus Chrétiennes. Il étoit d'une humeur gaie, d'une conversation aisée & agréable, d'un accès facile, honnête & obligeant envers tout le monde, fort tendre & fort sensible aux biens & aux maux de ceux qu'il aimoit, timide jusqu'à l'excès, & néanmoins d'une fermeté inébranlable dans les choses où sa conscience étoit intéressée. Il étoit infatigable à l'étude, malgré la foiblesse de sa complexion : il ne prenoit aucune récréation, & ne sortoit jamais pour la promenade. Il eut jusqu'à la fin de sa vie une mémoire toujours fidéle, qui l'avoit rendu l'un des plus habiles hommes de son siécle dans la connoissance de l'Histoire ancienne & moderne. Son jugement n'en étoit ni moins solide, ni moins exact. Son esprit étoit vif, pénétrant, étendu, profond; ses recherches exactes & sures, ses expressions élégantes, & son style noble, quoiqu'un peu trop diffus & trop figuré pour notre siécle. Il avoit le cœur droit & sincére, un amour tendre pour l'Eglise, & un respect inviolable pour son unité. Il

regardoit l'Ecriture Sainte avec une vénération profonde, & il en lisoit tous les jours avant que de se coucher, quatre Chapitres de suite. Il étoit extraordinairement pénétré de la sainteté du Sacerdoce de Jesus-Christ, & avoit une haute idée de l'autorité Episcopale. Sa vie étoit simple & frugale; il jeûnoit tous les Samedis de l'année, pour se préparer à sanctifier le jour du Seigneur. Il étoit ponctuel & assidu au service de son Eglise; sur-tout il ne manquoit jamais à Matines, même dans les plus grandes rigueurs de l'hyver, & il donnoit par-tout des exemples d'exactitude & de recueillement à ses confreres. Il étoit libéral envers les pauvres, jusqu'à s'incommoder, & à se voir souvent obligé de recourir à des emprunts pour vivre.

XII. Ses Ouvrages.

Voici la liste des principaux Ouvrages de M. Hermant. 1. Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un Jésuite, *in*-8°. 2. Observations importantes sur la Requête présentée au Conseil du Roi par les Jésuites, tendante à l'usurpation des priviléges de l'Université. 3. Vérités Académiques ou Réfutations des préjugés populaires dont se servent les Jésuites contre l'Université de Paris. Tous ces Ecrits sont de 1643. 4. Seconde Apologie pour l'Université de Paris. 5. Troisiéme Apologie, ou Réponse de l'Université de Paris, à l'Apologie pour les Jésuites. 6. Apologie pour M. Arnauld Docteur de Sorbonne, contre un Libelle intitulé, *Remarques judicieuses sur le Livre de la Fréquente Communion.* 7 Réflexions sur divers endroits du Livre de la Pénitence publique du Pere Petau Jésuite, contre celui

de la Fréquente Communion. 8. Réponſe à la Remontrance du Pere Yves Capucin à la Reine. 9. Défenſe des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion. 10. Défenſe des Diſciples de ſaint Auguſtin contre un Sermon du Pere Bernage Jéſuite. 11. Diſcours Chrétien ſur l'établiſſement du Bureau des Pauvres. 12. *Factum* pour les Curés de Paris contre l'Apologie des Caſuiſtes. 13. *Factum* pour les Curés de Rouen, contre l'Apologie des Caſuiſtes. 14. Requête de trois cens Curés du Diocéſe de Beauvais préſentée à leur Evêque contre la même Apologie. 15. Traduction du Grec en François d'une Epître de ſaint Baſile à des Solitaires perſécutés. 16. Défenſe de la piété de la Foi de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, contre les impiétés & les blaſphêmes de Jean Labadie. 17. *Fraus Calviniſtarum retecta, ſive Catechiſmus de Gratiâ*, *in*-4°. 18. La Vie de ſaint Jean Chryſoſtôme, *in*-4°. 19. La Conduite Canonique de l'Egliſe pour la réception des filles dans les Monaſteres, *in*-12. 20. Vie de ſaint Athanaſe, deux volumes *in*-4°. pluſieurs fois réimprimée. 21. Les Aſcétiques de ſaint Baſile. 22. Vies de ſaint Baſile & de ſaint Grégoire de Nazianze, deux volumes *in* 4°. 23. Vie de ſaint Ambroiſe, *in* 4°. 24. Entretiens Spirituels ſur ſaint Matthieu, trois volumes *in*-12. 25. *Clavis diſciplinæ Eccleſiaſticæ, ſeu index totius juris Eccleſiaſtici*, avec des Notes qui ne ſont point de lui. Outre tous ces Ouvrages, M. Hermant eſt encore Auteur de pluſieurs Lettres Paſtorales de M. de Buzanval. Il a laiſſé auſſi manuſcrits : Une Hiſtoire Eccléſiaſtique & Ci-

vile de la Ville & Diocése de Beauvais, avec les piéces justificatives, deux volumes *in-folio.* Des Entretiens spirituels sur saint Marc. Un Traité de la vraie Eloquence & quelques maximes sur celle de la Chaire. Un Recueil de Lettres au premier Président de Lamoignon, sur divers sujets d'érudition Ecclésiastique. Une Relation Historique de ce qui s'est passé touchant l'Eglise de Beauvais depuis la mort de M. de Buzanval. Une Histoire Ecclésiastique du dix-septiéme siécle en plusieurs volumes *in*-4°. où il s'étend beaucoup sur ce qui regarde Port-Royal & les amis de cette Maison.

II.

XIII. M. de Tillemont. Sa naissance. Son éducation.

Sebastien Lenain de Tillemont, fils de Jean Lenain, Maître des Requêtes, nâquit à Paris le 30. Novembre 1637. Voici l'idée que donne de son pere le Dictionnaire de Moreri. C'étoit » l'un des plus dignes Magistrats qui ait paru dans le dix-septiéme siécle, d'un esprit vif & pénétrant, d'un zéle ardent pour la vérité, d'une droiture inflexible & d'une piété très-exemplaire, tel enfin qu'on peut dire de lui sans le flatter, qu'il a plutôt honoré les grands emplois par lesquels il a passé, qu'il n'en a été lui-même honoré. » Il eut de Marie le Ragois son épouse trois enfans, Sebastien qui est celui dont nous parlons, Dom Lenain Religieux & sous-Prieur de la Trappe, & M. Lenain qui fut Conseiller au Parlement. Dès que le jeune Sebastien fut capable de montrer des inclinations, il fit voir que le Seigneur les avoit toutes portées au bien. Ces

heureuses dispositions furent secondées par les bons exemples qu'il trouva dans sa famille. Son pere le mit à l'âge de dix ans dans les petites Ecoles de Port-Royal sous MM. Nicole, Lancelot, Beaupuis & les autres excellens maîtres qui en avoient la direction. Il se donna tout entier aux sciences & à la piété & y fit également du progrès. Dieu en répandant dès lors dans son cœur l'amour de la vertu, donna aussi à son esprit une très-grande pénétration, & une facilité surprenante pour s'appliquer à l'étude.

XIV. Ses études.

Entre les Auteurs Latins qu'on lui faisoit lire pour apprendre les Belles-Lettres, lorsqu'il y fut un peu avancé, Tite-Live fut celui qui lui plût davantage. A peine pouvoit-il se résoudre à lire moins d'un Livre de cet Auteur chaque fois qu'il en faisoit l'ouverture. En quoi ses maîtres reconnurent dès-lors son attrait & son bon goût pour l'Histoire à laquelle il s'est depuis appliqué avec tant de succès. Comme ses maîtres ne suivoient pas en tout la méthode des Colléges dans l'instruction des enfans qu'ils élevoient, ils lui firent étudier les régles de l'Eloquence dans la lecture de Quintilien, de Ciceron, & des autres Orateurs dont on lui faisoit remarquer les endroits. Il apprit la Logique dans des conversations. M. Nicole lui en expliqua les régles pendant environ deux mois, une heure seulement par jour. C'est ce qui a fait naître le Livre de *l'Art de penser* ou *Logique de Port-Royal*, qui est comme le résultat de ces conversations. On lui fit lire ensuite quelques Ouvrages des Philosophes modernes sur lesquels on lui faisoit faire des réflexions. De

lui même il en faisoit beaucoup. La lecture de Baronius qu'il commença dès ces premieres années lui donnoit lieu de faire tous les jours un grand nombre de questions à M. Nicole. D'abord ce savant homme crut qu'il suffisoit de lui répondre en deux mots comme à un Ecolier ; il lui donnoit la premiere solution qui lui venoit à l'esprit sur la difficulté que M. de Tillemont lui proposoit: mais les instances que M. de Tillemont faisoit sur ses réponses, firent comprendre à M. Nicole qu'il falloit quelque chose de plus pour satisfaire ce jeune homme ; & quoique M. Nicole n'ignorât pas l'Histoire, non plus que toutes les autres sciences Ecclésiastiques, comme tout le monde le sait assez, M. de Tillemont ne laissoit pas de l'embarasser souvent par ses difficultés, de sorte que M. Nicole disoit depuis fort agréablement qu'il ne voioit point alors approcher M. de Tillemont sans trembler, dans la crainte de n'avoir pas de quoi le satisfaire sur le champ.

X V. On découvre les talens qu'il a pour l'étude de l'Histoire.

A la lecture de Baronius M. de Tillemont joignit durant quelque-tems l'étude de la Théologie, & il commença par Estius. De cette étude il passa à celle de l'Ecriture Sainte & des Peres où on lui apprit à chercher dans les sources mêmes les fondemens & les preuves de notre Foi. Dans cette lecture qu'il commença vers l'âge de dix-huit ans, il lui vint en pensée de recueillir ce qu'il y rencontreroit d'Historique sur les Apôtres & les hommes Apostoliques, & de le ranger sous différens titres, suivant pour le reste la méthode d'Usserius dans ses Annales sacrées, qui lui avoit beaucoup plû, & sur laquelle

quelle il forma le plan de son Ouvrage. Il montra cette ébauche aux personnes qui le régloient dans ses études. Cet essai acheva de les persuader qu'il avoit un génie tout propre à l'étude de l'Histoire, & un talent particulier pour en bien éclaircir les difficultés. C'est pourquoi ils lui conseillerent de continuer le même travail sur le commencement de l'Histoire de l'Eglise. » En effet, dit M. du Fossé, l'exactitude d'une critique très-judicieuse qui lui étoit comme naturelle, la justesse d'un discernement très-fin, la fidélité d'une mémoire à laquelle il n'échappoit rien, une incroiable facilité pour le travail, un stile noble & serré, & pardessus tout un ardent amour pour la vérité, le rendoient très-capable pour cette entreprise. » Il n'étudioit néanmoins alors & long-tems depuis, que pour son instruction particuliere, ou tout au plus pour celle de quelques-uns de ses amis; n'aiant aucun autre dessein, comme il le marque lui-même dans la préface sur l'Histoire des Empereurs, que de s'occuper utilement dans la retraite où il est toujours demeuré.

XVI. Il entre dans l'état ecclésiastique. Son humilité.

Il ne se hâta point de choisir un état, & usa de beaucoup de délais, dont la vraie cause étoit qu'il n'appercevoit que dangers de tous côtés. Il étoit effraié de la corruption qui regne dans le monde; mais il voioit aussi de terribles inconvéniens dans les Cloîtres & de grands périls dans l'état Ecclésiastique. Ces considérations le faisoient trembler, dans la crainte d'exposer son salut en s'engageant trop légerement. A l'âge d'environ vingt-trois ans, vers l'an 1660. il alla demeurer à Beauvais dans le Séminaire de

M. de Buzanval. On l'y reçut avec des marques extraordinaires d'estime. Tout jeune qu'il étoit, il passoit déja pour très-habile dans l'Histoire. Quoique ce qu'il en avoit écrit ne fût encore que comme une ébauche, on le regardoit comme capable de beaucoup servir aux autres. On s'empressoit d'en avoir communication pour en profiter ; & cette opinion si avantageuse qu'on en avoit, étoit fondée sur le jugement qu'en portoient M. Hermant Chanoine de l'Eglise de Beauvais, & M. Hallé dont la piété & la science faisoient fleurir ce Séminaire par l'excellente Théologie qu'il y enseignoit, & par les sçavantes Conférences qu'il y faisoit. Ces illustres Docteurs ne conseilloient pas seulement aux jeunes gens qui vouloient étudier l'Histoire, d'avoir recours à M. de Tillemont ; ils le consultoient eux-mêmes sur les difficultés Historiques qui les embarrassoient. Cette considération qu'on avoit pour lui, parut un écueil dangereux à son humilité. Il en écrivit à M. de Saci sous la conduite duquel il s'étoit mis, pour le prier de permettre qu'il cherchât une retraite plus sûre. M. de Saci le consola & l'engagea à ne rien précipiter.

XVII. Il est élevé au Sacerdoce.

Sa vertu paroissoit dès-lors avec tant d'éclat, que M. de Beauvais, après l'avoir enfin déterminé à recevoir la tonsure, disoit qu'il n'auroit point eu au monde de plus grande consolation, que de pouvoir espérer de l'avoir pour successeur. Après avoir passé trois ou quatre ans dans le Séminaire de Beauvais, il en sortit pour aller chez M. Hermant, où il demeura cinq ou six ans. Il passa ainsi neuf ou dix ans dans cette ville. Mais son

humilité ne put souffrir plus long-tems les égards que M. l'Evêque de Beauvais avoit pour lui. Il revint à Paris, où il demeura environ deux ans avec M. Thomas du Fossé son ami intime, avec qui il avoit été élevé. Quoiqu'il y eût vêcu fort séparé du monde, & tout occupé de son étude, il ne put néanmoins résister à l'attrait qu'il avoit pour une plus grande solitude, & il se retira à la campagne dans la Paroisse de saint Lambert entre Chevreuse & Port Royal. M. de Saci lui fit recevoir le Soudiaconat aux quatre-tems de Septembre 1672. & le Diaconat 15. mois après aux quatre-tems de l'Avent. M. de Saci admirant les graces dont Dieu l'avoit rempli, & le progrès qu'il faisoit dans la piété, dans l'amour & dans la connoissance des choses de Dieu, lui fit recevoir la Prêtrise aux quatre-tems de Carême de 1676. M. de Tillemont voulant se mettre plus à portée de profiter des avis de M. de Saci, se fit bâtir un petit corps-de-logis dans la cour de l'Abbaye de Port-Royal des Champs; mais il n'y avoit pas encore demeuré deux années entieres, qu'il se vit obligé d'en sortir en 1679. avec diverses autres personnes qui habitoient ce désert. Il alla donc à Tillemont qui est une Terre dont il portoit le nom, éloignée de Paris d'une lieue du côté de Vincennes.

XVIII. Il fait des Mémoires pour la vie de S. Louis.

Vers le même tems M. le Duc de Montausier pria M. de Saci d'écrire la Vie de saint Louis: M. de Saci engagea M. de Tillemont à l'aider dans ce travail, & à lui en dresser des Mémoires. M. de Tillemont emploia plus de deux ans à y travailler. Quoiqu'il lût avec une rapidité étonnante, il fut au moins

un an à ne faire que lire, & à déchiffrer une infinité de mémoires & de manuscrits. Car comme il ne vouloit rien omettre, la durée du regne de saint Louis l'obligea de faire une longue étude de toute l'Histoire du même-tems. M. de Saci n'acheva pas la Vie de ce Saint Roi, & ce qu'il en avoit fait n'a point paru. M. de la Chaise l'entreprit après lui sur les mêmes mémoires de M. de Tillemont, qui les lui communiqua avec la même facilité qu'il les avoit abandonnés à M. de Saci.

XIX. Il voiage en Flandres & en Hollande.

Environ deux ans après sa retraite à Tillemont, il fit un voiage en Flandres pour voir M. Arnauld qui s'y étoit retiré. Delà il passa jusqu'en Hollande, où il visita M. l'Evêque de Castorie, & les plus distingués d'entre les Catholiques de ces Provinces. Il s'y attira l'estime & le respect qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour sa vertu partout où il alloit. On voit dans une Lettre de M. l'Evêque de Castorie l'estime toute particuliere que ce Prélat conçut pour lui. Il avoit fait présent de son Livre intitulé, *Amor pænitens* à M. de Tillemont, qui lui en écrivit une Lettre de remerciement. Voici la réponse que lui fit ce saint Evêque le 17 Février 1684. » La principale raison qui m'a portée à vous faire présent du Livre que je vous ai envoié, mon très-illustre & très-honoré Monsieur, a été de vous donner une marque de l'affection & de la vénération que j'ai pour votre vertu. J'ai voulu aussi faire souvenir votre piété d'offrir pour moi vos priéres à Dieu, qui est charité, afin qu'il me fasse la grace d'allumer en moi le feu de son amour. Je n'ai

rien tant à desirer, que de sentir tous mes desirs se porter vers lui, que de me voir brûler d'ardeur pour lui, que de l'aimer autant que j'en suis capable, que d'être tout embrasé de ce feu divin. Secondez donc, mon très-illustre Monsieur, ce desir que j'ai. Je sçai combien vous avez trouvé grace aux yeux du Seigneur, & que vous pouvez lui rendre agréables ceux mêmes qui réfléchissant sur leur vie, ne trouvent que trop de sujets de crainte que le Seigneur ne les rejette de devant lui. Si vous pleurez la mort de ce grand homme * qui s'est distingué par une rare piété, une science profonde, & une sainte éloquence, & que vous avez toujours aimé avec raison comme votre pere; ce n'est pas tant l'effet d'une foiblesse humaine, qu'une preuve de votre amour pour l'Eglise, qu'il a toujours honorée & par l'exemple de sa vertu & par la sainteté de sa doctrine; mais c'est Dieu qui nous l'a enlevé, & nous devons adorer ses ordres avec soumission. Reposons-nous donc dans sa volonté, qui est la régle que nous devons suivre & la justice qui doit faire toute notre joie. »

* *M. de Saci mort le 4. Janvier 1684.*

XX. Publication de l'Histoire des Empereurs.

Lorsque l'Ouvrage de M. de Tillemont fut assez avancé, pour qu'il dût penser à le donner au public, ses amis l'obligerent contre son inclination à mettre le premier volume de l'Histoire Ecclésiastique en état de paroître. Mais il tomba entre les mains d'un Censeur, avec qui il ne put convenir sur certaines petites difficultés, si néanmoins on peut donner ce nom aux choses que ce Censeur lui objectoit. L'Auteur ne voulut ni retrancher ni changer ce qu'il

avoit écrit comme mieux autorisé. Le refus que le Censeur fit de donner son approbation, ne retarda pas seulement l'impression de l'Ouvrage : ce fut aussi une occasion d'y faire un changement, non dans les choses, mais dans l'ordre que M. de Tillemont avoit eu d'abord dessein d'y garder. Il devoit donner en un seul corps l'Histoire des Empereurs, & celle de l'Eglise ; ses amis lui conseillerent alors de les séparer. Et comme l'Histoire des Empereurs n'avoit pas besoin d'un Censeur Théologien, on travailla à la donner par avance, afin de pressentir par cet échantillon quel seroit le goût du public sur tout l'ouvrage.

XXI. Publication des Memoires sur l'Histoire Ecclésiastique.

Cette Histoire fut reçue avec une approbation universelle. Elle fit desirer de plus en plus celle de l'Eglise. Le Chancelier Boucherat qui vouloit qu'elle parût, établit exprès un nouveau Censeur. L'Ouvrage passa sans aucun changement, & fut reçu avec de grands éloges. Le dessein de l'Ouvrage de M. de Tillemont, qui consiste particulierement dans la discussion des différentes difficultés qui embarrassent l'Histoire, l'engagea à examiner l'opinion du Pere Lamy Prêtre de l'Oratoire sur la derniere Pâque de Notre Seigneur. Ce Pere avoit avancé dans son harmonie des Evangiles que Jesus-Christ n'avoit point fait la Pâque la veille de sa mort. M. de Tillemont combattit cette opinion ; & par une honnêteté peu commune entre les Auteurs, il lui communiqua la note qu'il avoit faite sur ce sujet avant que de la donner au Public dans le premier tome de l'Histoire de l'Eglise. Le Pere Lamy y eut bien-tôt fait une réponse qu'il insera

dans son Traité de l'ancienne Pâque des Juifs, où il répond aussi à tous ceux qui avoient attaqué son sentiment. M. de Tillemont se crut obligé de réfuter cette réponse par une Lettre qui se trouve à la fin du second tome de l'Histoire Ecclésiastique. Bien loin d'y prendre le ton d'un Savant & un air décisif, sa modestie & son humilité y paroissoient tellement, que M. l'Evêque de Meaux & M. l'Evêque de Mirepoix, ausquels il la lut manuscrite, y trouverent de l'excès. Ce qui fit dire agréablement à M. de Meaux, qu'il le prioit de n'y pas toujours demeurer à genoux devant le P. Lamy, & de se relever quelquefois. Il la retoucha en quelques endroits; mais il ne laissa pas d'y conserver tant d'humilité & de modération, que M. Nicole & beaucoup d'autres Savans la regardoient comme un modele de la maniere dont les Chrétiens doivent disputer ensemble. On peut dire aussi que le fruit de son travail en cette occasion a été tel, qu'il a beaucoup contribué à arrêter le cours de ce sentiment qui fut d'abord assez suivi, mais qui ensuite n'a eu que fort peu de défenseurs.

XXII. Sa vie réglée, uniforme, laborieuse.

On ne voit point dans la vie de M. de Tillemont d'événemens singuliers ni d'actions éclatantes. Il n'a été engagé dans aucune affaire qui ait fait du bruit. Dieu seul en qui il se plaisoit, & à qui seul il vouloit être connu, lui accorda ce qu'il desiroit, en le cachant dans le secret de sa face. Tout le reste de sa vie s'est passé dans le silence & dans la retraite. Il en fit ses chastes délices; il s'y sanctifia par une vie pure, simple, laborieuse, pénitente, réglée & uniforme.

Toujours également fidéle & aux regles de ceux qui le conduisoient, & à celles qu'il s'imposa lui-même, il portoit cette exactitude jusques dans les choses les plus indifférentes. La raison qu'il en a donnée quelquefois à des personnes qui la lui demandoient, étoit que la vie d'un Chrétien devoit être réglée; & que quand on s'étoit fait des régles il falloit être fidéle à les suivre; que l'esprit de l'homme naturellement inconstant avoit besoin d'être arrêté par une suite d'actions fixes, afin que sachant ce qu'il avoit à faire, il ne fût pas emporté par sa légereté. Toute sa vie a été une continuelle pratique de cette maxime. Il se levoit tous les jours à la même heure, c'est-à-dire à quatre heures & demie dans le cours ordinaire de l'année, & à quatre heures en Carême. Depuis son lever jusqu'à midi, & en Carême jusqu'à six heures du soir, tout son tems étoit parfaitement rempli & partagé entre la priére & l'étude. Il prenoit deux heures de relâche après son dîner, qu'il employoit ordinairement à marcher, & il se renfermoit ensuite jusqu'à sept heures qu'il soupoit.

XXIII. Sa modestie: Chagrin qu'il avoit de se voir Auteur.

Quelque grande que fût son érudition, il ne la faisoit jamais paroître que lorsqu'on l'y engageoit. Bien loin que sa science lui donnât aucune présomption, elle ne servoit qu'à le tenir dans une continuelle crainte, qu'à le rendre plus attentif, plus vigilant, plus défiant de lui-même, plus réservé à ne point décider, plus circonspect à ne parler de personne, ensorte qu'on remarquoit en lui, pour me servir des termes d'un de ses amis, comme le caractere d'une circoncision générale qui lui faisoit retrancher de ses pa-

roles, de ses actions, de ses regards, & même de ses mouvemens tout ce qui ne répondoit pas à la sainteté de son état. Il travailloit uniquement pour satisfaire à l'ordre de Dieu, & il n'avoit nullement en vûe sa propre gloire & sa réputation. » Je ne sçai pas comment vous vous en trouvez, écrit-il à Dom le Nain, mais pour moi je ne trouve gueres de plaisir à faire imprimer. Bon gré malgré il faut continuer cette carriere où je me trouve engagé, quoiqu'elle m'ennuie bien. Vous êtes mieux que moi, en ce que vous n'avez aucun soin de l'impression. Mais je voudrois faire encore plus, n'avoir qu'à travailler pour moi, bien ou mal, sans que j'en entendisse seulement parler. Vous voiez, lui dit-il ailleurs, qu'il n'y a gueres de plaisir à être Auteur. Dieu nous garde de cette sorte d'ambition. Si c'étoit à recommencer, je ne sçai si toutes les raisons ausquelles je me suis rendu pourroient m'obliger de le faire. »

XXIV. Désintereſsement avec lequel il communique aux autres son travail.

Ces paroles ne partoient pas d'une humilité feinte, sa conduite s'accordoit avec son langage. Jamais Auteur n'a communiqué plus aisément, & n'a tant fourni de son travail à d'autres Auteurs. Le regardant comme appartenant non à lui, mais à l'Eglise, il croioit la servir plus fidélement, & arriver plus sûrement à son but, en se cachant sous le nom d'autrui. Quelque facilité qu'il eût à abandonner ainsi ses Ouvrages aux autres, il discernoit néanmoins ceux à qui il les communiquoit. Travaillant à étouffer en lui-même tout sentiment de vanité, il ne croioit pas devoir contribuer à celle des autres. Il jugeoit très-sagement que les Ecri-

vains qui ne cherchoient qu'à se faire un nom dans le monde, étoient indignes de servir l'Eglise, & même incapables de le faire ; étant comme impossible que Dieu bénisse des desseins qui n'ont pour principe & pour fin que l'orgueil & la vanité. Mais quand il trouvoit des personnes qui avoient des vûes pures, & qui pouvoient faire un bon usage de son travail, il n'avoit rien de réservé pour eux. C'est ainsi qu'il abandonna à M. Hermant tout ce qu'il avoit fait sur saint Athanase, sur saint Basile, sur saint Grégoire de Nazianze, sur saint Ambroise &c. & dont ce célébre Docteur a beaucoup profité dans les Vies de ces saints Docteurs qu'il a données au Public. Il communiqua de même son travail sur Tertullien & sur Origéne aux Auteurs qui nous ont donné leur Histoire imprimée à Paris en [illegible], celle de saint Cyprien au traducteur de ce Pere, celles de saint Hilaire, de saint Augustin, de saint Paulin, &c. à ceux qui ont donné les dernieres éditions de ces Saints, & plusieurs autres parties de son travail à différentes personnes. Toute la grace qu'il leur demandoit étoit de ne le point faire connoître.

XXV. Son humilité.

Les Savans Bénédictins Editeurs de saint Augustin n'ont point cru devoir satisfaire en cela sa modestie. Voici de quelle maniere ils en parlent dans la Préface de cette belle édition : » Nous avons fait beaucoup d'usa-» ge des *Mémoires* de M. Sébastien le Nain » de Tillemont, de pieuse mémoire, qui » nous a communiqué son travail sur la vie » de saint Augustin, dans l'unique vûe d'ê-» tre utile à l'Eglise de Dieu à qui seul

» il a consacré tous ses travaux, qui sont » assurément très-grands & très-utiles, » étant fort éloigné de la vaine gloire qui » porte la plûpart des Savans à se faire con- » noître. » Il ne voulut jamais faire pa- roître son nom à la tête de ses Livres. Ce fut contre son gré qu'on en mit quelques Lettres. Néanmoins il ne put le cacher, & bien-tôt tout le monde le sçut. Mais bien loin de s'en réjouir, il en trembloit; & lorsqu'en diverses rencontres des personnes qui ne l'avoient jamais vû, lui disoient que son nom & son mérite ne leur étoit pas in- connus, quoiqu'ils n'eussent pas l'avantage de connoître sa personne, il leur répondoit, en soupirant, qu'il n'étoit à la vérité que trop connu, & que c'étoit ce qui lui faisoit crain- dre le malheur de ceux qui connus de toute la terre, meurent sans se connoître eux- mêmes. On voit dans ces paroles la vérité du témoignage que M. du Fossé rend à M. de Tillemont: » Qu'il étoit vraiment savant de la science des Saints qui leur apprend à connoître la grandeur de Dieu, le néant de l'homme & le peu d'estime qu'ils doivent faire de toutes les sciences, qui ne contri- buent point à les faire croître dans la chari- té. Ainsi, ajoute-t-il, au lieu que la science enfle, selon saint Paul, celle de cet humble Prêtre sembloit lui servir de contre-poids contre l'enflure de la vanité. »

XXVI. Sa derniere maladie.

Enfin il plut à Dieu de glorifier son ser- viteur, & de l'associer à ceux dont il avoit fidélement retracé les actions & les vertus, encore plus par sa vie que par ses Ecrits. Il lui prit une petite toux séche à la fin du Ca- rême 1697. Cette incommodité ne l'em-

pêcha pas de faire dans l'été un voiage de vingt lieues. Après deux lieues de marche, aiant un peu chaud, il entra dans la Chapelle de Notre-Dame des Anges, près de Bondi, pour y entendre la Messe. Comme la Chapelle est sur une fontaine au milieu des Bois, il y fut saisi de froid & se trouva mal. Cependant cette défaillance se passa, & il continua son voiage. A la fin de Septembre son infirmité augmenta, & aiant temporisé pendant un mois, il fut obligé à la Toussaint de se mettre entre les mains des Médecins. Il vint à Paris dans sa famille après avoir consulté M. de Beaupuis, sous lequel il avoit fait ses petites études à Port Royal, & qu'il regardoit toujours comme son vrai pere en Jesus-Christ. Il fit provision de Livres propres à son état de maladie en partant de Tillemont. Ces lectures avec son Office remplissoient une bonne partie de la journée; le reste du jour étoit consacré à la révision de son cinquiéme volume de l'Histoire Ecclésiastique. Il passoit aussi beaucoup de tems à réfléchir & à méditer. Il dit la Messe pour la derniere fois le premier Dimanche de l'Avent. La grande foiblesse jointe à l'oppression de poitrine qui commença alors, l'empêcha de la dire davantage : mais elle lui permit encore de l'entendre à l'Eglise, & d'y communier lorsque sa dévotion l'y portoit. Il lui en coutoit beaucoup; quand il revenoit il étoit hors d'haleine, & il demeuroit un quart d'heure sans pouvoir parler.

XXVII. Sa mort. Ses funérailles.

Sentant ses forces diminuer, il souhaita voir M. de Beaupuis. Dès que ce vénérable vieillard le sçut, il se mit en chemin mal-

gré la rigueur de la saison & son grand âge, & vint de Beauvais à Paris: il arriva le quatre Janvier. M. de Tillemont alla encore à l'église le jour de l'Epiphanie, & y entendit la Messe à laquelle il communia. Deux jours aprés, sa fin approchant au jugement des Médecins, on lui administra les derniers Sacremens. Un des Médecins qui connoissoit la grande piété du malade, lui aiant declaré à lui même bien nettement qu'il touchoit à son dernier moment, il pria qu'on ne lui parlât plus des choses de la terre: & conservant son esprit entiérement libre, il ne s'occupa plus que des choses de Dieu. Le 9 Janvier croiant être un peu mieux, il demanda sur le soir à se lever, parce qu'il souffroit moins dans un fauteuil que dans son lit, à cause de l'oppression. Le lendemain à quatre heures du matin on le recoucha tout habillé; il voulut reposer, mais il ne le put. A huit heures il souhaita encore se lever pour aller auprès du feu parce que ses mains étoient froides. En y allant, au troisiéme pas qu'il fit, il expira entre les bras de ceux qui le soutenoient. C'étoit le dix Janvier 1698. Il étoit âgé de soixante-un ans. Son corps fut porté à Port-Royal des Champs, comme il l'avoit souhaité. Il ne fut enterré que le quatriéme jour de sa mort. Les Religieuses désirant se procurer la consolation de voir encore une fois ce grand serviteur de Dieu, firent ouvrir la bierre. On trouva que la couleur de son visage & le rouge de ses joues étoient comme dans son état naturel: que sa bouche qui étoit demeurée ouverte à sa mort étoit refermée, & que le corps étoit souple & en-

tierement fléxible. On le revêtit des ornemens Sacerdotaux. On lui entrelaça les doigts des deux mains les uns dans les autres pour lui faire tenir un Crucifix, qu'il soutint sans être lié. Son visage avoit une majesté & une gravité toute extraordinaire, ce qui surprit tous ceux qui le virent, & augmenta beaucoup la vénération qu'ils avoient pour lui. Quand on exhuma les corps enterrés à Port-Royal, celui de M. Tillemont fut porté à Paris & inhumé dans l'Eglise de saint André-des-Arcs, près de la Chapelle de la Vierge.

XXVIII. Son éloge fait par M. du Fossé & par le Pere Quesnel.

» Depuis cinquante-deux ans, dit M. du Fossé, que j'avois le bonheur de connoître M. de Tillemont, je n'ai rien remarqué en lui qu'on pût dire être un défaut. Il m'édifioit & me soutenoit par son exemple, & sa vûe seule me faisoit rentrer dans mon devoir, afin d'y regarder Dieu que je voiois sensiblement lui être présent à toute heure. L'étude fut pour lui non un écueil & une occasion de se perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls, presque inévitables à la jeunesse; puisqu'elle servit à affermir de plus en plus dans son cœur la crainte de Dieu par la connoissance qu'elle lui donna de l'esprit & de la conduite des Saints. » Ah, dit le Pere Quesnel dans une de ses Lettres, que le Sçavant que nous venons de perdre condamnera d'autres Sçavans! Je crois que Dieu l'avoit donné à l'Eglise, pour apprendre aux Ecclésiastiques à n'étudier, & à ne faire usage de leur étude que par rapport au bien de l'Eglise; & à retrancher toutes les inutilités, dont les hommes chargent ordinairement leur esprit & leur mémoire. Dieu l'a appellé à éclaircir & à met-

tre en un ordre tout particulier l'Histoire de l'Eglise. Il s'y est appliqué comme à l'œuvre que Dieu demandoit de lui, & il n'a eu en vue que d'obéir à la volonté de Dieu, & de rendre service à l'Eglise, dont Dieu lui avoit donné un amour très-vif & très-ardent. Et dans une application, qui souvent desseche la piété, il a toujours conservé l'onction de l'Esprit de Dieu, qui reluisoit dans sa modestie, son humilité, sa douceur, sa charité, qui lui faisoit trouver la vérité plus surement qu'à beaucoup d'autres; parce qu'il la cherchoit uniquement sans desseins de fortune, d'honneur, de réputation; mais plutôt avec un extrême éloignement de ces vaines idoles de la plûpart des Savans. C'est ce qui lui a fait aimer la retraite & la priere, & ce qui a entretenu dans son cœur cette tranquillité & cette paix qui se faisoient ressentir à tous ceux qui l'approchoient. «

XXIX. Ce qui est dit de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri.

Voici quelques traits de l'éloge qu'on fait de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri. » Il pratiqua constamment tous les exercices de la piété pendant le reste de sa vie, & mêla jusqu'à la fin la mortification d'une vie pénitente aux travaux d'une étude continuelle. Libre de tout engagement & sans aucune vue d'ambition, il se proposa, pour consacrer ses veilles à Dieu seul, de travailler à l'Histoire de l'Eglise. Mais comme la matiere étoit trop vaste pour un homme seul, & sur-tout pour un homme d'une exactitude aussi scrupuleuse que la sienne, il se renferma dans les six premiers siécles de l'Eglise; portion la plus riche, quoique la plus épineuse de ce champ d'une si grande étendue. Il avoit reconnu que la

Providence, en soumettant les membres de l'Eglise aux Puissances temporelles, a voulu lier les évenemens de l'Histoire Profane, avec ceux de l'Histoire Ecclésiastique : & qu'ainsi, pour se conformer à cet ordre, on ne doit approfondir les uns, qu'après avoir débrouillé les autres : c'est ce qui l'engagea à donner au Public son *Histoire des Empereurs*, qui a été suivie de ses *Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique*, Ouvrage tiré du sein des Auteurs Originaux, souvent tissu de leurs propres termes, exprimant toujours leurs sens avec fidélité, & rangé avec un ordre, une justesse & une précision dont le mérite ne se fait bien sentir qu'à ceux qui savent par leur expérience combien coutent ces sortes de travaux. Il se communiquoit libéralement à tous ceux qui avoient besoin de ses lumieres : mais c'étoit toujours à condition qu'ils supprimeroient les témoignages de leur reconnoissance. On ne peut mieux le caractériser que par les traits de cette profonde humilité si rare dans un homme de son érudition. Il semble même que comme elle étoit la regle de toutes ses actions, elle étoit aussi l'ame de tous ses Ouvrages, où on le voit avec étonnement ne proposer qu'en doutant ses sentimens les plus certains.

XXX. Idée générale de ses Ouvrages.

L'Histoire des Empereurs renferme six volumes *in*-4°. & l'Histoire de l'Eglise seize. Le sixieme volume des Empereurs & les onze derniers de l'Histoire Ecclésiastique n'ont été imprimés qu'après la mort de l'Auteur par les soins de M. Tronchai son Secrétaire & son ami. Dans la composition de ce grand Ouvrage, M. de Tillemont lisoit les Auteurs Ecclésiastiques & Profanes, anciens &

modernes, & il recueilloit dans leurs Livres tout ce qui concernoit les personnes & les faits. Il rédigeoit ces recueils sous divers titres de Vies des Saints, d'Auteurs, d'Empereurs, de persécutions, d'hérésies, & les mettoit en ordre sans changer les termes des Auteurs qu'il copioit, ensorte que sa narration n'est qu'un tissu des passages des Auteurs, & des monumens qu'il a traduits en François, en marquant exactement à la marge jusqu'à la page du Livre d'où il les a tirés. Il n'y a de lui dans le corps de l'Ouvrage que quelques réflexions courtes, renfermées entre deux crochets, soit pour concilier les choses qui peuvent paroître contraires, soit pour servir de liaison aux différens passages des Auteurs, soit pour instruire en peu de mots & édifier en passant le Lecteur. Le peu qu'il donne de son propre fonds, dit M. du Fossé, fait regretter presque toujours de ce qu'il en dit si peu. Il ajoute à la fin de chaque volume des notes pour éclaircir quelques difficultés d'Histoire ou de Chronologie, ausquelles il renvoie dans le corps de l'Ouvrage. » Il a trouvé le secret, dit encore M. du Fossé, en traitant l'Histoire profane des Empereurs idolâtres, d'y répandre les vives couleurs du Christianisme, en faisant sentir dans le récit des actions criminelles & impies de ces Princes ce qu'est l'homme sans grace de J.C. Il fait voir, dit M. Dupin, dans leurs vertus morales, l'imperfection & la foiblesse de ce qui n'est pas animé par la Foi. «

On a imprimé en 1711. un volume de Réfléxions de piété & de Lettres édifiantes de M. de Tillemont. Elles sont à la suite de sa vie composée par M. Tronchai qui avoit

vécu avec lui les huit derniéres années de ſa vie. Il reſte de lui pluſieurs Ouvrages qui n'ont pas été imprimés. 1. Mémoire ſur Guillaume de Saint-Amour, & ſur le démêlé des Dominicains avec l'Univerſité. 2. La vie de la bienheureuſe Iſabelle ſœur de S. Louis. 3. Remarques ſur le Breviaire du Mans & ſur celui de Paris. 4. Légendes pour le Breviaire d'Evreux. 5. Hiſtoire des Rois de Sicile de la Maiſon d'Anjou.

XXXI. Mort du Pere de M. de Tillemont. Ses ſentimens de piété.

La mort de ce ſaint Prêtre fut bien-tôt ſuivie de celle de ſon vertueux pere qui étoit âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il ne lui ſurvécut qu'un mois. On peut juger de la piété de ce vénérable vieillard par ſon teſtament ſpirituel dont voici un extrait. » Je deſire, mon Dieu, par ma mort, vous faire un ſacrifice de moi-même, pour rendre hommage à la grandeur de votre Etre par l'anéantiſſement du mien. Je deſire que ma mort ſoit un ſacrifice d'expiation qui vous agrée, ô mon Dieu, pour ſatisfaire à votre juſtice pour tant d'offenſes que j'ai commiſes, & dans cette vue, j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux ſens & à la nature. Je conſens, ô mon Dieu, à la ſéparation de mon ame d'avec mon corps, en punition de ce que par mon péché je me ſuis ſéparé de vous. J'accepte la privation de l'uſage de mes ſens en ſatisfaction des péchés que j'ai commis par eux. J'accepte, ô mon Dieu, que je ſois foulé aux pieds & caché en terre pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à paroître aux yeux des créatures. J'accepte qu'elles m'oublient & ne ſe ſouviennent plus de moi, en punition du plaiſir que j'ai eu d'être aimé d'elles.

J'accepte la solitude & l'horreur du tombeau, pour réparer mes dissipations & mes amusemens. J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre & en cendres, & qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour mon corps. O poudre! ô cendre! ô vers! je vous reçois, je vous chéris & vous regarde comme les instrumens de la justice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses ordres. Vengez ses intérêts, réparez les injures que je lui ai faites, détruisez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, & faites triompher la puissance du Créateur sur la foiblesse de son indigne Créature. »

III.

Louis Gorin de Saint-Amour Docteur de Sorbonne, étoit fils d'un Cocher du Corps du Roi & filleul de Louis XIII. Il fit ses études avec succès dans l'Université de Paris, & étant Bachelier, il en fut élu Recteur. Pendant son Rectorat il fit des visites dans les Colléges, & ces visites lui attirerent des ennemis. Il reçut le bonnet de Docteur en 1644, & cinq ans après il se distingua dans l'affaire des *cinq propositions*. Il fut un des Docteurs que les Evêques qui demandoient la distinction des sens des cinq propositions, choisirent pour députer à Rome sous le Pontificat d'Innocent X. Il travailla fortement avec ses Collégues à faire réussir le bon dessein de ces Evêques; mais n'en aiant pu venir à bout, il revint en France, où il soutint la cause de M. Arnauld dans la Faculté de Théologie de Paris; & n'ayant pas voulu XXXII. M. de Saint-Amour.

ſigner la condamnation de ce Docteur, il en fut exclus. Il fit imprimer en 1662. un Journal de ce qui s'étoit paſſé à Rome touchant l'affaire de cinq propoſitions. Ce Journal qui forme un petit *in-folio*, eſt très-curieux & très-intéreſſant. M. de Saint-Amour mourut en 1687. On a de lui pluſieurs Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe. A l'égard de ſon *Journal*, voici le témoignage que lui rendit M. Lancelot en 1664. en parlant à M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui ſe plaignoit d'y avoir été nommé, & qui à cette occaſion accuſoit ce Journal d'infidélité. » Toutes les choſes preſque qui y ſont, ſont choſes que M. de Saint-Amour a vues, qu'il a faites, qu'il a dites, dans leſquelles il a été préſent, & où il a ſouvent eu la principale part. Outre que ce qui eſt un peu conſidérable, y eſt appuié par des piéces autentiques qu'il a inſerées, & qu'on ne peut pas révoquer en doute. De plus, Monſeigneur, continue M. Lancelot, vous me permettrez de vous dire que j'ai l'honneur de connoître M. de Saint-Amour, & que je puis vous proteſter que je n'ai jamais vû un homme avoir plus d'horreur du menſonge ni plus d'éloignement du moindre déguiſement: car il eſt certain qu'il paſſe juſqu'au ſcrupule dans ſon exactitude, & qu'il en eſt même quelquefois ennuyeux à ſes amis; & je ne penſe pas qu'il y ait (là-deſſus) ſon pareil dans le reſte de l'Europe. J'ajouterai même, s'il vous plaît, Monſeigneur, & je ne vous parlerai point par oui-dire, je ne vous dirai que ce que j'ai lû de mes propres yeux. J'ai vû moi-même des Lettres écrites de Rome par des perſonnes de conſidération, à qui ce Journal avoit été

envoié, & qui étoient présentes lorsqu'on y traitoit l'affaire, qui assurent, après l'avoir lû, qu'ils n'ont jamais rien vu de si juste ni de si exact, & qu'il leur sembloit en la lisant être encore en ce tems-là, tant les choses y sont naïvement représentées dans l'air, la maniére & les circonstances où elles se sont passées. A tout cela l'Archevêque ne répondit rien. »

IV.

XXXIII. M. de Lalanne.

Noel de Lalanne Abbé de Notre-Dame de Val-Croissant, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, issu d'une famille noble originaire de Guienne a été un très-zélé défenseur de la doctrine de saint Augustin. Etant encore jeune, mais déja Docteur, il fit le Livre *de Initio piæ voluntatis*, qui fut reçu du public avec applaudissement. Il donna ensuite en 1651. un Traité *de la Grace victorieuse*, sous le nom du Sieur *de Bonlieu*, qui fut réimprimé avec des augmentations en 1666. Il fut à la tête des Théologiens que les Evêques de France envoierent à Rome, pour défendre la doctrine de saint Augustin touchant la Grace. Au mois de Mai 1653. il prononça devant le Pape Innocent X. la harangue rapportée au chapitre 22. de la sixiéme partie du *Journal de Saint-Amour*, dans laquelle il présenta l'Ecrit à trois colonnes où les sens hérétiques & catholiques des cinq propositions sont distingués, & dans lesquels ces Théologiens protesterent qu'ils ne soutenoient que le sens exposé dans la colonne du milieu, qui est le sens catholique. Etant de retour de Rome, il s'appliqua pendant quelques années à

éclaircir si Jansénius avoit enseigné ces cinq Propositions dans son Livre intitulé *Augustinus*, & s'étant joint avec Claude Girard, Licentié de Sorbonne, il composa avec lui un Ouvrage qui parut en 1660. où ils firent voir qu'elles ne s'y trouvoient point. Ce Livre a pour titre *Eclaircissement du fait & du sens de Jansénius par Denys Raimond.* Deux ans après il donna au Public l'Ecrit du Pape Clément VIII. & la *Conformité de la Doctrine soutenue par les Disciples de saint Augustin sur les controverses présentes de la Grace, avec la Doctrine contenue dans l'Ecrit de ce Pape, & confirmée par plusieurs témoignages de saint Augustin qui y sont rapportés.* En 1668. il fit imprimer un autre volume intitulé; *Conformité de Jansénius avec les Thomistes sur le sujet des cinq Propositions.* Nous avons de M. de Lalanne un grand ombre d'autres Ouvrages en Latin & François sur les affaires qui troubloient alors l'Eglise. On en peut voir le Catalogue dans le supplément de Moreri. Cet Abbé qui n'avoit pas moins de piété que de zéle pour les intérêts de la Vérité, mourut à Paris en 1673 dans sa cinquante-cinquiéme année, dans le tems qu'il lisoit saint Augustin, pour avancer un nouvel Ouvrage auquel il travailloit alors sur l'Amour de Dieu. On croit qu'il a travaillé avec MM. Arnauld & Nicole aux dix Mémoires faits en 1666 en faveur des Evêques persécutés au sujet du Formulaire.

V.

XXXIV. M. Lancelot. Ses commencemens.

Claude Lancelot nâquit à Paris d'une famille honnête, vers l'an 1615, & fut élevé

dans la Communauté de saint Nicolas du Chardonnet. Il y donna de grandes marques de la vivacité & de la solidité de son esprit, & toutes ses actions étoient accompagnées d'une candeur & d'une piété qui le faisoient aimer & respecter même de tous ceux qui le voioient. Il desiroit ardemment trouver quelqu'un qui eût la science & la piété des saints Peres. » Si j'en savois un, disoit-il, je partirois dès cette heure, & je m'en irois le chercher, fût-il au bout du monde, pour me jetter à ses pieds & recevoir de lui une conduite sainte & salutaire. » Dieu exauça bien-tôt ses desirs. Un excellent Curé du Vicariat de Pontoise qui venoit de tems en tems à saint Nicolas, lui parla de M. l'Abbé de Saint-Cyran, & lui conseilla de se mettre sous sa conduite. Quoique ce Curé respectât la piété de M. Bourdoise, il crut devoir prévenir le jeune Lancelot sur le défaut de lumiéres de ce bon Prêtre. » Il s'imagine, disoit ce Curé, en parlant de M. Bourdoise, qu'il n'y a qu'à bien presser un homme pour le convertir. Il fait pour ce qui regarde les mœurs, comme le Pere Véron pour les erreurs des Hérétiques. Ils croient tous deux qu'il n'y a qu'à beaucoup crier. Je sçai bien que toute la conduite de ce tems-ci va là. Mais ce n'est pas là celle de saint Augustin que Dieu m'a fait la grace de goûter. » Le jeune Lancelot prit dès-lors la résolution de ne rien négliger pour faire connoissance avec M. de Saint-Cyran, & de sortir de la Communauté de saint Nicolas, où l'on se bornoit à un certain extérieur, à des pratiques peu importantes, & à des lectures assez superficielles. M. Lancelot qui

avoit déja plus de vingt ans, & qui étoit dans cette Communauté depuis sa douziéme année, n'avoit pas encore lû une ligne du nouveau Testament, & les Directeurs de cette Maison disoient hardiment que l'*Introduction à la vie dévote* étoit plus utile à beaucoup de gens que l'Evangile.

XXXV. M. Bourdoise le présente à M. de Saint-Cyran, qui l'unit aux Solitaires de Port-Royal. Méthodes Latines de M. Lancelot.

M. Lancelot acheva son cours de philosophie, & soutint un Acte public avec honneur en présence d'une assemblée fort distinguée: après lequel M. Bourdoise le mena dans l'Eglise, pour remercier Dieu du succès de sa Thése, & voulut en même-tems lui persuader de lui promettre devant le S. Sacrement, qu'il étudieroit dans les é[coles de] Sorbonne & qu'il s'attacheroit à la Maison. Mais le jeune homme lui demanda du tems pour y penser. Cependant il trouva quelqu'un qui l'introduisit auprès de M. de Saint-Cyran. Il s'ouvrit entiérement à ce guide éclairé, & bénit Dieu d'avoir trouvé l'homme qu'il desiroit depuis plusieurs années. Pour ne point exciter la jalousie des Prêtres de saint Nicolas contre M. de Saint-Cyran, M. Lancelot engagea leur Supérieur & Fondateur M. Bourdoise de le présenter luimême à cet Abbé. Ils y allerent ensemble: & dans l'entretien M. de Saint-Cyran parlant beaucoup de l'édifiante démarche de M. le Maître, M. Bourdoise dit: » Cela n'en demeurera pas là: cette démarche aura des imitateurs. » Alors M. Lancelot supplia M. de Saint Cyran de se charger de sa conduite & de le prendre auprès de lui, & M. Bourdoise témoigna en être fort satisfait. M. de Saint-Cyran à qui une longue expérience dans la direction avoit donné un grand discernement

ment des eſprits, trouva celui du jeune Lancelot propre à de grandes choſes, & il réſolut de le cultiver. Il apperçut premierement en lui d'heureuſes diſpoſitions pour embraſſer la pénitence.

» Il l'unit à MM. le Maître, de Sericourt, Singlin & quelques autres qui étoient retirés auprès de Port-Royal de Paris. Ils vivoient dans des appartemens ſéparés comme des Chartreux, & n'étoient occupés que de la priére, de la méditation de l'Ecriture Sainte, & de la pratique de la Pénitence. L'empriſonnement de M. l'Abbé de S. Cyran qui fut mis au Château de Vincennes en 1637. les diſperſa ſans les déſunir. Mais au bout de deux ans ou environ, M. Lancelot retourna dans la ſolitude avec le même zéle. Quelque tems après les Solitaires de Port Royal zélés pour l'éducation de la jeuneſſe, réſolurent de continuer le plan que M. de Saint-Cyran leur avoit tracé ſur ce ſujet, & qu'il avoit lui-même ſuivi pendant un peu de tems. Ils établirent des Ecoles dans le Cul-de-Sac de ſaint Dominique près de la rue d'Enfer, & ils y reçurent en qualité de Penſionnaires pluſieurs enfans de famille qui promettoient beaucoup du côté de la piété & des ſciences. M. Nicole étoit un des Régens : il y enſeignoit la Philoſophie & les Humanités. M. Lancelot étoit pour le Grec & les Mathématiques. Cet établiſſement, après avoir été ſouvent traverſé, interrompu & repris, fut enfin détruit en 1660. Ce fut pour l'uſage de ces Ecoles que M. Lancelot compoſa les Méthodes Grecque, Latine, Italienne & Eſpagnole. Tout le monde convient qu'on ne peut en deſirer de plus

claires, de plus solides, & de plus profondes. Ce savant Auteur a évité dans la Méthode Latine un défaut dans lequel tous les Grammairiens étoient tombés avant lui, qui est de donner en Latin les régles pour apprendre le Latin. Il est le premier qui ait évité ce défaut, si autorisé cependant par la coutume, qu'on le conserve encore en plusieurs lieux. Cette Méthode de la langue Latine qu'on appelle de Port-Royal, est sans contredit la meilleure qu'un François puisse choisir pour apprendre le Latin. On dit que Louis XIV. s'en étoit servi. Elle ne traite pas seulement de toutes les parties du discours; on y trouve aussi à s'instruire sur les noms des Romains, sur la maniere de compter les Sesterces, sur les marques de leurs nombres & sur la division du tems. Elle renferme de plus un Traité des Lettres & de la maniere d'écrire & de prononcer des Anciens, de la quantité des Sillabes, des Accens, & de la maniere de bien prononcer le Latin; enfin un Traité de la Poësie Latine, & un autre de la Poësie Françoise. Dans la Préface, l'Auteur indique les Auteurs Latins qu'il faut principalement étudier pour se perfectionner dans leur Langue.

XXXVII. Sa Méthode Grecque.

La Méthode Grecque commence par une Préface de même goût & de même espéce, dans laquelle M. Lancelot traite du renouvellement des Lettres Grecques dans l'Europe & de ceux qui y ont plus travaillé. On y trouve aussi des principes généraux pour bien montrer & bien apprendre le Grec, & un jugement sur les meilleurs Auteurs, saints & profanes qui ont écrit en cette Langue. Le corps de l'Ouvrage renfer-

me les mêmes avantages que la Méthode Latine. Rien n'eſt plus clair, plus ſavant, & mieux entendu que la maniere dont l'Auteur explique tout ce qui peut ſervir à la parfaite intelligence de la Langue Grecque. Il a profité du travail de ceux qui avoient écrit avant lui ſur le même ſujet : mais il a ſçu ſi bien digérer leurs penſées & leurs recherches, qu'il eſt devenu lui-même Auteur original. Cette Méthode a été imprimée à Paris pour la neuviéme fois dès l'an 1696. en grand *in*-8. de même que la Méthode Latine. M. Lancelot a fait des Abregés de ces deux Méthodes en faveur des Commençans, & de ceux qui n'auroient pas le tems d'approfondir tout ce qu'il a renfermé de ſavant & de curieux dans les grandes Méthodes. L'Abregé de la Latine a été imprimé à Paris *in*-12. chez Vitré en 1658. L'Abregé de la Grecque a paru en 1655. l'un & l'autre ont été réimprimés pluſieurs fois depuis. Il faut conſidérer le *Jardin des Racines Grecques*, imprimé en 1657. chez le Petit, comme une ſuite de la Méthode pour apprendre la Langue Grecque. On n'avoit encore rien vu en ce genre qui fût ſi méthodique, ni peut être plus utile que ce Recueil. La quatriéme partie eſt une collection de mots françois qui ont quelque rapport avec la Langue Grecque. Cette partie a certainement ſon utilité ; & elle ne méritoit pas les vivacités où le P. Labbe Jéſuite s'eſt laiſſé aller contre ce choix de mots dans ſon Livre intitulé : *Les Etymologies de la Langue Françoiſe contre la nouvelle Secte des Helleniſtes de Port-Royal.* Mais cet Ouvrage du P. Labbe, comme nous le diſons ailleurs,

n'est presque que le Recueil alphabétique des mots françois tirés de la Langue Grecque, que l'on trouve à la fin du Jardin des Racines Grecques.

XXXVIII. Ses Méthodes Espagnole & Italienne. Il est chargé de l'éducation des Princes de Conti.

M. Lancelot ne s'est pas borné à donner des régles pour bien apprendre les Langues Grecque & Latine ; il a donné de pareilles Méthodes, mais beaucoup moins étendues, pour apprendre l'Italien & l'Espagnol. Elles ont paru l'une & l'autre pour la premiere fois en 1660. Elles sont toutes deux fort estimées. Par ces travaux & par le succès étonnant qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore tous les jours dans la République des Lettres, il est facile de juger de la capacité de M. Lancelot & de quelle utilité il pouvoit être auprès des jeunes gens. Aussi fut-il recherché avec empressement pour cet emploi, & ce fut dans cette vue qu'il fut chargé de l'éducation de M. le Duc de Chevreuse, & qu'ensuite M. de Saci le plaça auprès des enfans de M. le Prince de Conti, de l'éducation desquels Madame de Conti voulut prendre soin après la mort du Prince son mari, qui les laissa en bas âge. Les deux jeunes Princes, c'est-à-dire, M. de Conti qui n'avoit pas dix ans, & M. de la Roche-sur-Yon qui n'en avoit pas sept, profiterent beaucoup sous cet excellent Maître. M. Lancelot écrivit une Lettre assez longue à M. de Saci, dans laquelle il détaille la maniere dont il se conduisoit pour les études des deux Princes, & pour leurs exercices de piété. Cette Lettre est très-utile pour ceux qui sont chargés de l'éducation des jeunes gens, surtout des enfans de qualité. On y voit un Maître également Chrétien & savant. Mais

la mort de Madame la Princesse de Conti arrivée en 1672. dérangea tous les projets qu'elle avoit formés pour l'éducation de ses enfans.

XXXIX. M. Lancelot se retire a S. Ciran. Il y compose quelques Ecrits.

Alors M. Lancelot profitant de sa liberté, s'en servit pour exécuter le dessein qu'il avoit conçu depuis long-tems de se consacrer entiérement à Dieu par la vie religieuse. Il choisit l'Abbaye de saint Cyran au Diocése de Bourges, dont M. de Barcos, son ami particulier, & neveu de M. du Vergier de Hauranne, étoit Abbé & réformateur. Il y fit profession un an aprés; mais il s'est toujours contenté du dégré de soudiacre, & quelques instances qu'on lui ait faites pour monter plus haut, on a été forcé de céder à son humilité. Il n'en fut pas moins d'un grand secours à M. de Barcos, qu'il aida par ses exemples, sa piété & sa ferveur à établir la pratique de la régle de saint Benoît, que l'on suivoit à la lettre dans cette Maison. Ce fut pour affermir cet esprit de régularité que M. Lancelot donna une *Dissertation Françoise sur l'hemine de vin & sur la livre de pain*, que saint Benoît dans sa Régle accorde à ses Religieux pour chaque jour. Il prétend dans cette Dissertation que cette hemine de vin n'étoit qu'un demi-septier romain. Cette Dissertation fut lue dans le monde & dans les Communautés avec tout le plaisir & toute l'édification qu'on en pouvoit attendre. Le savant P. Mabillon proposa quelques objections contre le sentiment de l'Auteur de la Dissertation dans un des volumes des Saints de l'Ordre de saint Benoît, mais sans prétendre décider la question, qu'il croioit trop embarrassée pour être pleine-

ment éclaircie. Dom Lancelot se crut obligé de répondre à ces objections : il retoucha sa Dissertation, la corrigea en plusieurs endroits, & l'augmenta d'une réponse aux argumens qui avoient été proposés sur l'hemine de vin, & d'une disquisition touchant le jour & l'année de la mort de saint Benoît.

XL. Son exil. Ses dernieres actions. Sa mort.

L'Abbé de Barcos étant mort en 1678. les ennemis de tout bien travaillerent à détruire celui qui se faisoit à Saint Cyran, comme nous le dirons ailleurs. D. Lancelot fut exilé à Quimperlé en Basse-Bretagne, où M. Charrier Abbé Commendataire de Sainte Croix de cette Ville, fournit généreusement à tous ses besoins. Dom Lancelot y continua le même genre de vie qu'il menoit à Saint Cyran. Il se levoit réguliérement tous les jours à deux heures après minuit, pour réciter l'Office de la nuit, & ne se recouchoit point. Il observoit très-exactement l'abstinence & les autres pratiques dont il avoit fait profession. Pendant les huit ou neuf dernieres années de son exil, il prolongea les jeûnes du Carême, jusqu'à quatre heures après midi. L'austérité de sa pénitence & ses fréquentes infirmités aiant considérablement affoibli sa santé, il fallut que Dom Leonard Castel, Prieur de Sainte Croix de Quimperlé, son Directeur, se servît de toute l'autorité qu'il lui avoit donnée sur lui, pour l'engager à changer l'heure de ses repas, & à prendre quelques soulagemens. Enfin pendant tout son exil, il mena une vie si pure, si occupée, si religieuse, que tout le monde le regardoit comme un saint. Il mourut le 15 Avril 1695. & fut inhumé dans la nef de l'Eglise

abbatiale, sans tombe & sans épitaphe. Il étoit âgé de soixante-dix-neuf ans.

XLI. Catalogue de ses Ouvrages.

Outre les Ouvrages de sa composition, dont nous avons parlé dans cet article, c'est encore ce savant homme qui est Auteur de la *Chronologie sacrée*, publiée en Latin *in-folio* en 1662. Il l'a travaillée sur les Annales d'Usserius. Cette Chronologie qui est courte, mais exacte, & qui donne un abrégé très-clair de l'Histoire sacrée, se trouve jointe à la Bible *in-folio* de Vitré, à l'édition de laquelle il a aussi beaucoup travaillé, & à la fin des Bibles *in-folio* de Liége, Latines & Françoises en plusieurs volumes. Les Tables de l'édition *in*-4. de la Bible de Vitré, si estimées à cause de leur netteté & de leur justesse, sont encore de lui. Enfin on lui doit une *Nouvelle Méthode pour apprendre le Plain-chant*, beaucoup plus facile & plus commode que l'ancienne, & un petit Ecrit fort utile intitulé : *Nouvelle disposition de l'Ecriture-Sainte pour lire toute la Bible pendant l'année.* En 1663 M. Lancelot s'étoit appliqué, à la priére de M. de Saci, à composer des *Mémoires pour servir à la Vie de M du Vergier de Hauranne*, *Abbé de Saint Cyran*; & dans la suite, il fit une seconde partie sous le titre de *l'Esprit de M. de Saint-Cyran.* En 1667. il avoit fait un voiage à Alet, pour s'entretenir avec M. Pavillon qui en étoit Evêque, & il fit une Relation de ce voiage, qui a été imprimée en 1733. *in*-12. Il l'adressa à la Mere Angélique de Saint-Jean, Religieuse de Port-Royal. Ce n'est proprement qu'un récit de la conduite & des vertus de M. Pavillon. Dans les Relations des Religieuses de Port Royal, on trouve aussi

tout ce qui se passa entre M. Lancelot & M. de Perefixe Archevêque de Paris, dans un entretien qu'ils eurent ensemble en 1664. au sujet de la signature du Formulaire d'Alexandre VII.

V I.

XLII. M. l'Abbé le Roi.

Guillaume le Roi nâquit à Caën, de parens nobles le 10 Janvier 1610. Il fut amené à Paris dès son bas âge, y fit toutes ses études, entra dans l'état ecclésiastique, & eut fort jeune un Canonicat de l'Eglise de Notre-Dame. Ce fut aussi à Paris qu'il reçut les Ordres sacrés. Comme il avoit du goût pour l'éloquence & pour le ministere de la parole, il se procura les meilleurs Livres dans le dessein d'en faire usage. Il eut soin aussi de se choisir pour amis les personnes les plus pieuses & les plus savantes de son tems. Il eut une liaison si particuliere avec M. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, que ce Prélat voulut lui donner le premier de ces deux Evêchés alors unis ; & ce projet dont l'exécution s'avançoit beaucoup alloit réussir lorsqu'il fut rompu d'une maniére inespérée. Il lia une amitié fort étroite avec M. Arnauld, & cette amitié dura jusqu'à la fin de sa vie. Il s'intéressa vivement à la défense des vérités pour lesquelles ce Docteur a combattu jusqu'à la mort, & emploia tous ses talens à réfuter l'erreur & à confondre ses partisans.

Son premier Ouvrage fut la *Priére de la Grace, ou sur les misericordes de Dieu*, qu'il nommoit sa Confession de foi sur cette matiére, & qu'il composa pour une de ses sœurs qui étoit Religieuse, & qui lui avoit de-

mandé une Priére pour solliciter auprès de Dieu la grace de la conversion. Cette Priére a été emploiée en Espagnol par le saint Evêque d'Angelopolis Jean de Palafox, dans une Instruction pastorale que ce Prélat donna sur le même sujet. Elle a été aussi imprimée plusieurs fois à Bruxelles, & mise en François sur l'Espagnol par un nommé du Perron qui la dédia à la Reine Marie-Therese, épouse de Louis XIV. un peu après son mariage. Elle a été encore traduite en Latin, en Italien, en François & en Anglois, & en quelques autres Langues. Son amour pour la solitude, le porta à emploier vers l'an 1653. une partie de son patrimoine à l'acquisition d'une maison de campagne où il se retiroit fréquemment pour s'occuper à la lecture de l'Ecriture, des Peres, des Conciles, & de l'Histoire de l'Eglise. Elle étoit à près de six lieues de Paris, & se nommoit Merentais. C'est de ce lieu qu'il a écrit la plupart des Lettres adressées à M. Conrart, qui mériteroient de voir le jour aussi-bien que les réponses de cet Académicien que M. le Roi aimoit sincerement, & qu'il avoit fort desiré de voir rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, dont M. Conrart étoit malheureusement séparé. Le même amour de la solitude lui fit écouter sur la fin d'Octobre de la même année les propositions de Louis Stuart, Seigneur d'Aubigni, pour une permutation de l'Abbaye de Haute Fontaine, Ordre de Cîteaux au Diocése de Châlons en Champagne, avec son Canonicat de l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Deux ans auparavant, M. le Roi l'aîné qui avoit rendu de grands

ſervices à l'Etat, avoit obtenu pour ſon frere l'Abbaye de ſaint Nicolas de Verdun. M. Arnauld lui reprocha avec amitié cette pluralité de Bénéfices. Il le preſſa de ſe démettre de ſon Abbaye de Verdun pour ne conſerver que celle de Haute-Fontaine, il le rappella aux régles des Conciles ſur cette matiére. M. le Roi goûta ſes avis, & y obéit quelque téms après. Il ſe démit de ſon Abbaye de Verdun en faveur de l'Abbé Danet. M. le Roi ſongea à ſe fixer à Haute Fontaine non-ſeulement pour s'y ſanctifier, mais encore pour travailler à rendre cette Maiſon plus réguliére, & à y faire regner l'eſprit de ſaint Bernard qu'il regardoit comme un fidéle Diſciple de ſaint Auguſtin. M. le Roi, libre alors de tout ſoin, n'en eut plus d'autre que celui de travailler à ſa ſanctification & à la régularité de ſes Religieux. Il conféroit avec eux en certains jours marqués: il leur faiſoit des exhortations dans l'Egliſe les Dimanches & les Fêtes, & il les écoutoit en particulier, les reprenoit avec charité, les portoit à l'amour de leur état, leur donnoit lui-même l'exemple de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes. Il reçut ſouvent dans ſa Maiſon des amis diſtingués, entre autres MM. Arnauld, Nicole & de Pont-Château. Ce dernier qui avoit auſſi fort à cœur la réforme de Haute-Fontaine, y travailla ſérieuſement avec l'Abbé, & il ne tint pas à eux qu'elle n'y fût ſolidement établie. La retraite de M. le Roi fut ſi entiére, que depuis qu'il ſe fut fixé dans ſon Abbaye, juſqu'à ſa mort, il n'eſt venu qu'une ſeule fois à Paris, pour

une affaire nécessaire, & il se répandoit rarement aux environs. Il eut toujours une liaison intime avec Port-Royal. Ses charités étoient sans bornes. Il païoit des pensions à plusieurs Religieuses en différens Monastéres, & faisoit des aumônes à tous les pauvres de son voisinage. Il a établi des fonds très considérables pour les Hôpitaux, entre autres pour ceux de Vitri & de Saint-Dizier voisins du lieu de sa retraite. Sur la fin de ses jours il eut quelque peine de ce qu'il possédoit une Abbaïe en commende, & il s'en ouvrit à M. Arnauld qui le confirma dans le dessein où il étoit de ne point mourir Abbé Commendataire. Ce Docteur le fit souvenir de cette résolution, & le pressa de l'exécuter, dans une Lettre qu'il lui écrivit à ce sujet en 1681. Cependant M. le Roi garda Haute-Fontaine jusqu'à la fin de sa vie, & il mourut dans cette Maison le 19 Mars 1684. âgé de soixante-quatorze ans.

Le savant M. Huet Evêque d'Avranche, fait dans ses *Origines de Caën*, un grand éloge de M. l'Abbé le Roi & de ses Ouvrages. Voici la liste des principaux. 1. Traduction d'un excellent Livre de S. Athanase, contre ceux qui jugent de la vérité par la seule autorité de la multitude : avec des réfléxions adressées à Dieu, lesquelles représentent les calamités spirituelles de notre siécle, & le besoin qu'on a maintenant de renouveller les plaintes de saint Athanase, & d'imiter le zéle de ce Pere. Cet Ouvrage est imprimé avec approbation. 2. Traduction de l'Ecrit à trois colonnes sur les cinq propositions attribuées à Jansenius. 3. Traduction

de la Cenſure des ſentimens des Jéſuites touchant la doctrine & l'autorité de ſaint Auguſtin par l'Inquiſition de Valladolid. 4. Traduction de deux Lettres de Gentien Hervet, Docteur en Théologie ſur la réſidence des Evêques, l'une au Cardinal Hoſius, l'autre au P. Salmeron Jéſuite. 5. Sermons de ſaint Bernard ſur le Pſeaume 90. traduits en François, *in*-8. & enſuite *in*-12. chez Savreux. 6. Lettre ſur la conſtance & le courage qu'on doit avoir pour la vérité, avec les ſentimens de ſaint Bernard ſur l'obéiſſance qu'on eſt obligé de rendre aux ſupérieurs, & ſur le diſcernement qu'on doit faire de ce qu'ils commandent, tirés de ſa ſeptiéme Lettre *in*-4. 1661. réimprimée en 1700. dans le Recueil *in* 12. intitulé : *Le Pere Bouhours convaincu de ſes calomnies anciennes & nouvelles contre MM. de Port-Royal.* 7. Lettre d'un Solitaire ſur la perſécution qu'on faiſoit aux Religieuſes de Port-Royal. 8. Morale de ſaint Baſile le Grand, & les régles du même, *in*-12. à Paris chez Savreux. Ce furent MM. de Contes & de Hodenc alors grands Vicaires de Paris, qui engagerent M. le Roi à publier cette Traduction. 9. Inſtructions recueillies des Sermons de ſaint Auguſtin ſur les Pſeaumes, à Paris chez Savreux, ſept volumes *in*-12. 1662. 10. Inſtructions tirées des Saints Peres ſur la pénitence de David, en 1663. 11. Lettre à l'Archevêque d'Embrun touchant la Lettre ſur la conſtance & le courage qu'on doit avoir pour la vérité. 12. Diſcours de ſaint Charles à ſes Conciles provinciaux. 13. Homélies de ſaint Auguſtin ſur la premiere Epître de ſaint Jean. 14. Priéres pour obtenir le don de la péni-

tence, de la confiance & de la foi. 15. Instructions sur l'Avent. 16. Pratiques & Instructions pour emploier chaque journée sur les devoirs du Christianisme, avec des observations sur la fausse dévotion. 17. Explication de l'Oraison Dominicale composée des pensées & des propres paroles de saint Augustin. C'est une Traduction Françoise de l'Ouvrage Latin du P. Lardenois Celestin. Le Traducteur y a ajouté une longue Préface. M. Flechier loue beaucoup cette Traduction dans une Lettre écrite à ce sujet à M. le Roi. 18. Traité du discernement des Esprits, traduit du Latin du Cardinal Bona. 19. Du devoir des Meres avant & après la naissance de leurs enfans. C'est une instruction qui lui fut demandée par une Dame de qualité. 20. Du renouvellement des vœux du Baptême & des vœux de Religion. 21. Traduction de l'Ouvrage de M. de Castorie sur la lecture de l'Ecriture Sainte. 22. Du culte des Saints, traduit du Latin du même, *in*-8. 23. La Solitude Chrétienne, trois volumes *in*-12. chez Savreux. Outre tous ces Ecrits, & plusieurs autres que nous omettons, on trouve plusieurs Lettres de M. le Roi dans le Recueil de celles de M. Arnauld, & un plus grand nombre encore dans le Recueil de celles de M. Nicole. Elles roulent toutes sur le parti que prenoit M. Nicole de ne plus écrire sur les affaires de l'Eglise, & sur sa Lettre à l'Archevêque de Paris. On y voit quel étoit le zéle de M. le Roi pour la défense de la vérité. Cet Abbé a laissé plusieurs Ouvrages manuscrits.

VII.

XLIII. Le P. Desmares.

Toussaint Desmares nâquit à Vire en Basse-Normandie vers la fin de l'an 1599. Il vint à Paris fort jeune, & entra dans la Congrégation de l'Oratoire. M. de Berulle qui en étoit Fondateur aiant remarqué les bonnes qualités de son esprit, s'appliqua à les cultiver. M. de Saint-Cyran étant un jour venu le voir, M. de Berulle le pria de diriger les études du jeune Desmares, qui donnoit de grandes espérances. L'illustre Abbé conseilla l'étude de l'Ecriture, de saint Augustin & de saint Thomas, & donna des régles très-sages pour faire du progrès dans cette étude. Après la mort du Cardinal de Berulle, le P. de Gondren qui fut Supérieur général de l'Oratoire, s'attacha également au jeune Desmares, & lui donna des marques d'une entiére confiance. Il lui apprit à bien connoître Jesus-Christ, & à le faire connoître dans ses Sermons. La lumiére & l'onction que l'on y trouvoit y faisoient courir en foule; mais la réputation qu'elles lui attirerent, excita la jalousie des Jésuites.

Au commencement de 1643. ils s'adresserent à M Desnoiers Surintendant des Finances, & lui dépeignirent le P. Desmares comme un Novateur & un Hérétique. Ce Ministre qui leur étoit dévoué, les crut sur leur parole, & en conséquence se plaignit au Roi Louis XIII. de ce qu'on permettoit de prêcher dans Paris à un homme qui débitoit des nouveautés dangereuses. Le P. Desmares informé de ce que le Surintendant avoit dit au Roi, en porta ses plaintes à M. de

Gondi Archevêque de Paris, & le convainquit si bien de la pureté de sa foi, que le Prélat se chargea de désabuser le Roi : mais ce Prince étoit alors attaqué de la maladie dont il mourut fort peu de tems après. Les Jésuites se hâterent aussi-tôt de prévenir la Reine Régente contre le P. Desmares : mais elle refusa de les écouter. Ils se dédommagerent alors en répandant partout dans les Provinces que le P. Desmares, dont les prédications faisoient tant de bruit à Paris, étoit un des plus dangereux Hérétiques. Une rencontre imprévue le convainquit de la réalité de ces calomnies. Deux Carmes vinrent dîner un jour chez le Duc de Liancourt. Le P. Desmares y étoit : la conversatoin roula sur des matiéres de Religion & de piété : il ne s'en tenoit guéres d'autres dans l'Hôtel de ce Seigneur. Un de ces deux Religieux écoutoit & examinoit attentivement le Pere Desmares, & admirant tout ce qu'il disoit, il ne put s'empêcher de témoigner combien il étoit surpris d'entendre parler si dignement de la Religion un homme que les Jésuites de Nevers avoient dépeint aux Carmes de cette Ville comme un Hérétique Arien, qui ne croyoit pas que Jesus-Christ fût Dieu.

Quelques années après, le P. Desmares prêchant à saint Paul, les Jésuites voisins de cette Paroisse envoierent des gens pour faire des extraits de ses Sermons, & leur P. Ragon se chargea de monter en chaire le lendemain des jours que le P. Desmares auroit prêché, pour réfuter tout ce qu'il auroit dit. Il s'acquitta avec zéle de cette odieuse fonction, dont tout le succès fut l'indignation de ses Auditeurs. Après avoir entendu le P. Ragon,

on couroit avec une nouvelle ardeur à saint Paul pour recevoir les solides instructions du P. Desmares. La jalousie & l'animosité des Jésuites augmentoient à mesure que la réputation du Prédicateur de saint Paul devenoit plus éclatante. Leur P. Bonnefons faisant une espéce de Catéchisme dans leur Eglise, s'emporta jusqu'à s'écrier : » Quoi » donc, peuple de Paris, souffrirez-vous » qu'on applique le petard aux portes de cet» te église, pour les abbattre & les mettre » en piéces ? » Ces paroles insensées furent suivies d'un discours séditieux, qui causa une indignation universelle contre ce Déclamateur & ses Confreres. Les Jésuites sachant tout ce que l'on disoit contr'eux à cette occasion, firent écrire par leurs amis à la Reine qui étoit à Amiens, que les Sermons du P. Desmares avoient presque excité une sédition dans Paris. La Reine à son retour en fit de vives plaintes à l'Archevêque : mais ce Prélat qui avoit assisté aux prédications du Pere Desmares, dit à la Reine qu'on l'avoit trompée, & que le Prédicateur de saint Paul n'avoit rien avancé que de solide & d'édifiant. Il ajouta que pour la désabuser entiérement, il feroit informer de cette prétendue sédition, & qu'il lui remettroit les informations entre les mains. En effet il les fit commencer : mais les Jésuites qui en appréhendoient les suites, emploierent leur crédit pour faire tomber cette affaire.

Ils essaierent ensuite de gagner le P. Desmares par les promesses les plus flatteuses, & lui montrerent les premieres dignités de l'Eglise comme une récompense assurée, s'il vouloit s'attacher à eux. Mais il fut peu

touché de cette proposition, & témoigna n'avoir d'autre ambition que de plaire à Jesus-Christ, & de faire rendre à la souveraineté de sa grace les hommages qui lui sont dûs. Les Jésuites irrités travaillerent pendant plus de quarante ans qu'il vécut encore, à le punir d'avoir également méprisé & leur haine & leurs promesses. Le jour des Morts de l'année 1647, il fut conduit par son sujet à faire voir la vanité de ces pompes funébres pour lesquelles les grands & les riches font des dépenses si considérables. Il montra que, » ce n'étoient pas ceux qui auroient été les plus riches en cette vie, mais les plus chrétiens & les plus pieux, qui auroient le plus de part aux priéres de l'Eglise. » Il ajouta que, » ces grosses sommes d'argent qu'on emploie à faire dire en un jour des centaines de Messes pour l'ame d'un riche, ne le délivreroit pas plutôt des peines qu'il auroit à souffrir, que celle d'un pauvre qu'une vie plus chrétienne auroit rendu plus digne de participer au fruit des saints Mystéres que l'Eglise offre tous les jours pour les Morts. » Dès le jour même les Jésuites l'accuserent auprès de la Reine d'avoir prêché contre le Purgatoire. Le lendemain elle en parla au Maréchal de Schomberg, qui aiant assisté au Sermon de la veille, fut en état de détruire l'accusation. La Reine s'en tint au témoignage de ce Seigneur.

L'année suivante, le Pere Desmares fit à saint Gervais un Discours sur la Grace du Sauveur. Le Dimanche suivant le Pere Castillon Jésuite attaqua en chaire la doctrine que le Pere Desmares avoit enseignée, & se déchaîna contre lui de la maniére la plus

ſcandaleuſe. L'Archevêque de Paris en fut inſtruit, ordonna des informations, & interdit le P. Caſtillon. Le P. Deſmares devoit prêcher le Carême ſuivant à ſaint Merri. Le deux de Février, Fête de la Préſentation de Notre Seigneur, il dit pour repouſſer les traits de ſes ennemis, » qu'il n'enſeignoit ni des nouveautés ni des fauſſetés, mais l'ancienne doctrine de l'Egliſe, & les maximes de l'Evangile. » Il ajouta « que ſi les vérités qu'il avoit annoncées juſqu'alors avoient paſſé pour des nouveautés, parce que peut-être on ne les avoit pas ſouvent entendues, il pouvoit dire que pendant le cours du Carême il auroit bien des nouveautés à expliquer à ſes Auditeurs. » Ceux qui ne l'écoutoient que dans le deſſein de le calomnier, publierent qu'il s'étoit ouvertement déclaré Novateur. Les Jéſuites en parlerent à la Reine, qui redoubla ſes inſtances auprès de l'Archevêque. Le Prélat indigné du tour malin que l'on avoit donné à des paroles fort innocentes, ne voulut point ſe déshonorer en ſe prêtant à la paſſion des Jéſuites. Alors ces Peres ſolliciterent & obtinrent contre le Prédicateur de ſaint Merri une Lettre de cachet qui le releguoit à Quimpercorentin. Le Pere Deſmares en fut averti, & diſparut pour éviter l'ordre.

Ils ne ſe contenterent pas d'avoir fermé la bouche à un Prédicateur qui les obſcurciſſoit, & de l'avoir contraint de chercher ſa ſûreté dans une ſolitude : ils crurent devoir le decrier & le charger de quelque crime bien caractériſé & ſpécifié. Pour cela ils ſubornerent la Mere Helene-Angelique Lhuillier, Supérieure des Filles de la Viſitation de

la rue saint Antoine. Leur P. de la Haie fit entendre à cette fille simple & ignorante, que « c'étoit une action méritoire devant Dieu que d'inventer & de divulguer tout ce qui pourroit flétrir la réputation d'un Hérétique Jansénifte. » La Mere Lhuillier en crut le Jésuite sur sa parole, & se chargea volontiers de débiter ce que l'on vouloit. On lui fit dire que le P. Desmares étant en conversation avec elle, lui avoit dit : « que le Concile de Trente n'avoit été qu'une Assemblée politique, & pour laquelle on n'étoit pas obligé d'avoir une déférence ni une soumission aveugle, & que l'Eglise n'avoit subsisté que durant les quatre premiers siécles. » On eut des Emissaires prêts à répandre cette calomnie : elle courut bientôt la Cour & la Ville.

La Marquise d'Aumont, qui s'étoit retirée dans ce Couvent pour y consacrer à la piété le reste de ses jours, avoit été présente à l'unique conversation que le P. Desmares avoit eue avec la Mere Lhuillier. Quand elle apprit ce que cette Religieuse avoit dit, sa conscience ne lui permit pas de ne la point démentir; elle en fut si indignée, qu'elle ne voulut plus rester dans cette Maison : elle se retira au Monastére de Port-Royal de Paris, où elle finit ses jours. Son témoignage commença à décrier la Mere Lhuillier. Le Pere de Gondi, Prêtre de l'Oratoire, frere de l'Archevêque de Paris, & pere du Cardinal de Retz, avoit pour le P. Desmares une estime particuliere. Surpris de ce qu'on disoit à la Cour d'après la Supérieure de la Visitation, il voulut savoir la vérité d'elle-même. Il alla accompagné de la Marquise de Magnelai sa

sœur, voir la Mere Lhuillier, & sans chercher de détour lui demanda s'il étoit vrai qu'elle eût dit ce qui se répandoit contre le P. Desmares. La Religieuse fut déconcertée, & pour cacher la rougeur qui lui montoit au visage, elle tira le voile de la grille, & répondit brusquement : » Eh ! mon Pere, il est ridicule d'accuser le P. Desmares de cela ; car c'est comme si on l'accusoit d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu. » Cette réponse faisoit assez connoître que cette accusation étoit fausse. Le P. de Gondy ne demanda pas un plus grand éclaircissement, & repartit sur le champ en se tournant vers Madame de Magnelai : » C'est assez, ma sœur, voilà le P. Desmares suffisamment justifié. » Ce récit, rapporté à la Cour par une personne dont la sincérité étoit connue, rendit au P. Desmares calomnié toute son innocence.

En 1653, le P. Desmares fut envoié à Rome avec M. Meunier par les Evêques défenseurs de la Doctrine de saint Augustin, pour remplacer M. Brousse, que sa mauvaise santé avoit obligé de revenir en France. Dans la Congrégation qui se tint le 19 Mai de la même année en présence du Pape, le P. Desmares parla pendant une heure & demie pour établir l'efficacité de la Grace, & pour combattre la Doctrine de Molina, à laquelle il donna les qualifications les plus fortes. Cette action publique lui attira de grands applaudissemens. Le Pape lui-même lui témoigna combien il avoit eu de plaisir à l'entendre. A son retour en France, il rentra dans l'obscurité, & ne songea qu'à se mettre à couvert de la persécution qui fut si violente à l'occasion du Formulaire. Mais lors-

que la paix eut été rendue à l'Eglise, M. de Perefixe le fit prêcher à saint Roch. Tout Paris eut une grande joie de le voir en chaire après vingt ans de silence. M. Despreaux en parle dans sa Satyre dixiéme : *Desmares dans saint Roch n'auroit pas mieux prêché.*

Ses Sermons tiroient tout leur mérite du fond même des vérités qu'il annonçoit. Il n'avoit ni les talens extérieurs, ni rien d'agréable dans sa personne & dans sa prononciation. Mais la solidité de sa doctrine & l'onction qu'il mêloit dans ses discours, ravissoient tous ses Auditeurs. Un jour le grand Condé alla pour l'entendre, & arriva lorsque le Sermon étoit commencé. Le Prédicateur se tut jusqu'à ce que le Prince fût placé ; & ensuite lui adressant la parole, il lui dit : » Monseigneur, j'explique cet endroit de l'Evangile où il est dit que Jesus-Christ guérit une main séche : il m'est très-glorieux que votre Altesse vienne augmenter le nombre de mes Auditeurs. Je prie le Seigneur de conserver ce bras qui est la terreur de toute l'Europe & le bonheur de la France : mais en même tems que votre Altesse se souvienne que si elle ne rapporte pas tous ses exploits à Dieu comme à sa fin derniere, Dieu permettra que ce bras séche comme celui de notre Evangile. » Il continua ensuite. Le Prince sortant du Sermon, dit à deux Jésuites : » On me l'avoit bien dit que cet homme étoit dangereux : si je l'entendois une seconde fois, il me convertiroit. » Le Pere Bourdaloue commençoit à paroître avec éclat, & les Jésuites ne voulant pas qu'un autre Prédicateur pût l'obscurcir, susciterent de nouvelles affaires au P. Desmares, &

l'obligerent de se cacher. Le Duc de Luines lui donna retraite dans une de ses maisons.

Quelque tems après, le P. Desmares se retira à Liancourt, où il passa le reste de sa vie. Un jour que Louis XIV y étoit, le Duc de Liancourt dit à ce Prince, qu'il avoit chez lui une personne d'un rare mérite, que Sa Majesté ne seroit pas fâchée de voir, & que si Elle l'agréoit, il le feroit paroître en sa présence. Ce Seigneur ajouta qu'on cherchoit celui dont il parloit pour l'exiler ou l'enfermer à la Bastille; & qu'ainsi il supplioit Sa Majesté qu'il ne lui fût rien fait: *Je vous donne ma parole de Roi*, répondit Louis XIV. *qu'il ne lui arrivera aucun mal, & qu'il restera caché & inconnu.* Le P. Desmares fut appellé, & se présenta. Il dit au Roi fort librement: *Sire, je vous demande une grace. Demandez*, répondit Louis XIV. *& je vous l'accorderai. Sire*, reprit agréablement le P. Desmares, *permettez-moi de prendre mes Lunettes, afin que je considére & que je contemple le visage de mon Roi.* Louis XIV. se mit à rire de bon cœur, en disant qu'il n'avoit point encore entendu depuis qu'il étoit Roi, un compliment qui lui eût fait tant de plaisir; & montrant un visage gai au P. Desmares qui avoit pris ses lunettes, il se laissa considérer longtems par ce vénérable vieillard, qui parla ensuite d'une maniere si spirituelle, si respectueuse, & en même-tems si enjouée, que le Roi en fut dans l'admiration. Le P. Desmares mourut le 19 Janvier 1687. âgé de 87 ans.

VIII.

Alexandre Varet, Prêtre du Diocéſe de Paris, avoit ſuivi le Barreau pendant deux ans dans ſa jeuneſſe. A l'âge de vingt ans il fit le voiage de Rome avec une perſonne de grande condition, ſans autre vue que celle de contenter ſa curioſité. S'étant un jour égaré, & demandant ſon chemin, celui à qui il s'adreſſa, voulut attaquer ſa chaſteté. Le jeune homme en fut ſi indigné, qu'il étoit prêt à percer de ſon épée ce miſérable. Mais une main inviſible le retint, & l'empêcha de commettre ce meurtre. Il entra dans la premiere égliſe qu'il trouva, pour remercier Dieu de l'avoir préſervé du double danger auquel il venoit de ſe voir expoſé. Il acheva ſon voiage avec toutes les précautions poſſibles, & de retour à Paris, il vécut dans la retraite, ne s'occupant que de l'étude & de la priére. Il paſſa ſept ans dans ce genre de vie, ne prenant d'autre divertiſſement que d'aller dans les ſalles de l'Hôpital de la Charité conſoler & ſervir les Malades. XLIV. M. Varet.

Il eut le bonheur de trouver un excellent Directeur, qui décida ſa vocation pour l'état Eccléſiaſtique. Il eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre : mais enfin il craignit de déſobéir à Dieu en ne ſe rendant point à la déciſion de ſon guide. Quand il fut entré dans les Ordres, la violence qu'il s'étoit faite lui cauſa une maladie dangereuſe qui le retint au lit quatre ou cinq mois. Il fut fait Prêtre à trente ans, dans le tems où l'on exigeoit de tous les Eccléſiaſtiques, même de ceux qui avoient reçu tous les Ordres, la ſignature

du premier Mandement des grands Vicaires de Paris au ſujet du Formulaire du Clergé. Comme la diſtinction du fait & du droit y étoit nettement exprimée, M. Varet n'avoit aucune difficulté ſur le fond, & n'avoit garde de blâmer ceux qui ſignoient avec cette diſtinction. Mais pour lui, il réſolut de quitter Paris plutôt que de prendre aucune part à une affaire qui lui paroiſſoit odieuſe, dans laquelle on violoit les régles de la diſcipline, & que les Jéſuites n'avoient ſuſcitée que pour mettre la confuſion dans l'Egliſe. Il ſe retira donc à Provins où il avoit deux ſœurs Religieuſes. Il ſe mit en penſion dans le Collége, qui étoit pauvre, & où il vécut très-pauvrement. Il ſe refuſoit tout pour aſſiſter les indigens & les malades.

Dans cette retraite il méditoit ſans ceſſe l'Ecriture Sainte, & compoſoit de petits Traités de piété pour ſes ſœurs à qui il fit connoître les vraies régles de la perfection chrétienne & religieuſe. Il étudia auſſi avec ſoin ſaint Auguſtin dont il lut pluſieurs fois tous les Ouvrages. Comme Provins eſt du Diocéſe de Sens, M. de Gondrin qui en étoit Archevêque aiant connu le mérite & la piété de M. Varet, l'appella & le fit ſon Grand Vicaire. Il réſiſta long-tems, & enfin il céda aux inſtances de l'Archevêque, mais à certaines conditions, dont la premiere fut qu'on ne lui donneroit ni dignités, ni Bénéfices. Dans la ſuite il exigea qu'on lui tînt parole, & rien ne fut capable de lui faire accepter le Doïenné de la Métropole, ni le moindre Bénéfice. Il étoit fort ami de la ſainte Maiſon de Port-Royal des Champs, & venoit s'y édifier de tems en tems. Ce fut dans

dans un des fréquens voiages qu'il y faisoit, qu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il témoigna une joie extrême de mourir dans une Maison où la vérité étoit si bien connue & la régularité si fidélement observée. Sa mort arriva le premier d'Août 1676. Il n'étoit âgé que de quarante-quatre ans. Après la mort de M. de Gondrin il avoit été recherché par plusieurs Evêques qui vouloient aussi le faire Grand Vicaire. Mais l'amour de la retraite & le grand éloignement qu'il avoit pour les Dignités Ecclésiastiques, l'avoient emporté sur les empressemens de ces Prélats. Il fut enterré dans le Chœur des Religieuses de Port-Royal. Un Frere qu'il avoit, & qui nous a donné une Traduction Françoise du Catéchisme du Concile de Trente, lui a fait une belle épitaphe qui a été mise sur sa tombe. Il est dit que c'est au nom de sa pieuse Mere. Cette femme vraiment Chrétienne n'est morte qu'en 1693. âgé de 89. ans.

Les Ecrits de M. Varet sont : 1. Un Traité de l'Education des enfans. 2. La Relation de la paix de Clément IX. 3. Lettres Spirituelles en trois volumes. Elles sont pleines de lumiere & d'onction, & renferment une spiritualité simple & solide. 4. Factum pour l'Archevêque de Sens contre les Cordeliers en faveur des Religieuses de sainte Catherine de Provins. 5. Défense de la Discipline du Diocèse de Sens sur la Pénitence publique, *in* 8°. M. Varet a dressé les Constitutions du Monastére de la Congrégation dans la Ville de Sens. Ces Réglemens sont parfaitement beaux, & font voir quels étoient la sagesse & le discernement de l'Auteur. Il

a publié le Miracle arrivé à Provins en 1656. Il a fait la Préface de la Théologie Morale des Jésuites, imprimée à Mons en 1667, & la premiere du premier volume de leur Morale pratique. Il a fait aussi une Lettre adressée à M. Morel Théologal de Paris sur trois Sermons de ce Docteur, & a laissé un Mémoire en manuscrit pour combattre le Plaidoier de M. Talon contre M. d'Alet. Tous les Ecrits de M. Varet sont estimés, & prouvent qu'il étoit très bon Théologien.

VIII.

XVI. M. Bocquillot.

Lazare André Bocquillot nâquit à Avallon en Bourgogne d'une famille obscure vers 1648. Aiant perdu son pere dès l'enfance, il fut élevé par sa mere avec autant de soin, que ses facultés beaucoup au dessous de ses vertus pouvoient le lui permettre. Dès qu'il fut en âge, elle trouva moien de l'envoier à Dijon où il fit ses études chez les Jésuites, qui le mirent de leur Congrégation établie pour les Ecoliers. Le jeune Bocquillot ne répondit pas aux intentions de sa pieuse mere. Il se lia avec les plus libertins du College, & se laissa entraîner de bonne-heure à la débauche. En 1665. il quitta Dijon, & alla à Auxerre pour y faire sa Philosophie chez les Dominicains. Pendant son cours Dieu permit qu'il tombât dangereusement malade. L'extrêmité où il se trouva, lui fit faire de sérieuses réfléxions sur sa mauvaise conduite : il en gémit, pleura sur ses désordres, & promit de mener une vie Chrétienne s'il recouvroit la santé. Mais ses bonnes réso-

lutions passerent avec la maladie. Ses études étant achevées, il revint à Avallon, & résolut d'entrer dans les troupes. Sa mere fit inutilement tous ses efforts pour l'en détourner; voiant qu'elle mettoit obstacle à ses vues, il prit tout ce qu'il put emporter, la quitta secrettement & vint à Paris en 1667. Il s'y présenta pour être reçu Cadet aux Gardes, mais il ne put réussir: & la paix aiant d'ailleurs été conclue cette même année, il sentit qu'il devoit tourner ses vues d'un autre côté. Le besoin d'argent l'obligea de revenir à Avallon sur la fin de la même année; il y tomba de nouveau malade en 1668. Les reproches de sa conscience se firent encore sentir; il réitera ses premieres promesses; & croiant que sa conversion étoit aussi réelle qu'il l'imaginoit, il demanda la Tonsure & la reçut de l'Evêque d'Autun qui lui conféra peu après les Ordres mineurs. Il passa trois mois dans le Séminaire d'Autun avec assez d'édification; il y fit une confession générale, & partit ensuite pour aller étudier en Théologie à Paris. Sa vertu chancelante & mal affermie, trouva des écueils dans cette grande ville, & y échoua. Il quitta l'état qu'il venoit d'embrasser, se plongea dans de nouveaux excès & ne connut plus de régles que ses passions. S'étant présenté au Maréchal de Bellefonds, il en obtint un Brevet d'Officier réformé pour aller en Candie; mais étant à Lyon, il apprit que la Place s'étoit rendue, & il se vit contraint de retourner à Paris, où aiant fait plusieurs tentatives inutiles pour entrer dans les Gardes du Corps, & ne sachant plus quel parti prendre il revint encore à Avallon. Tou-

jours entraîné par l'impétuoſité de ſon eſprit, il ne put demeurer longtems tranquille. Aiant ſçu que M. de Nointel étoit nommé à l'Ambaſſade de Conſtantinople, il tenta en 1670. d'être reçu à ſa ſuite. M. de Nointel voiant un jeune homme de vingt-deux ans, d'une figure agréable, bienfait, avec une phyſionomie & des manieres qui prévenoient en ſa faveur, & un eſprit aimable & qui paroiſſoit orné, le reçut avec bonté, & le chargea preſque auſſi-tôt d'aller en ſon nom ſaluer Muſtapha Aga, Ambaſſadeur du Grand Turc, qui étoit à Valence en Dauphiné. M. Bocquillot, après s'être acquitté de ſa commiſſion, alla attendre Monſieur de Nointel à Avignon, l'accompagna enſuite juſqu'à Marſeille, & s'embarqua à Toulon. L'année ſuivante étant de retour de Conſtantinople, il alla étudier le Droit à Bourges.

En 1672. il commença à plaider au Bailliage d'Avallon. Son eſprit, ſa politeſſe, ſes manieres engageantes, le tout joint à un extérieur ſéduiſant, le firent rechercher des meilleures Compagnies, & il n'en refuſa aucune. S'il plaiſoit, il avoit encore plus de deſir de plaire. Il étoit de toutes les parties de plaiſir. Le jeu, les ſpectacles, & d'autres amuſemens encore plus opposés au Chriſtianiſme, l'occuperent beaucoup plus que l'état qu'il avoit embraſſé. On le preſſa de ſe marier, & on lui préſenta pluſieurs partis avantageux, qu'il refuſa par eſprit d'indépendance. Quoiqu'étourdi par le bruit de ſes paſſions, il entendoit néanmoins quelquefois les cris de ſa conſcience; il en étoit même de tems en tems agité, juſ-

qu'à ne plus sentir que le trouble où cette situation le jettoit. Il s'en ouvrit à son frere, Religieux Minime, écouta ses avis & lui fit une confession générale. La crainte de n'être pas insensible aux railleries qu'il ne pouvoit manquer d'essuier dans sa patrie sur ses fréquens changemens d'état, lui fit prendre la résolution de se retirer pour quelque tems chez les Chartreux d'Auvrai. Pendant cette retraite, se sentant toujours combattu par mille irrésolutions & par son goût naturel pour la profession des armes, il fit vœu, pour se fixer, de rentrer dans l'état Ecclésiastique. Etant donc revenu à Paris en 1674. il entra dans un Séminaire où il fut un modéle de piété & de ferveur. Il fut ordonné Soudiacre, & après les interstices ordinaires, il fut élevé au Diaconat & enfin à la Prêtrise le 8 Juin 1675.

Ce fut à Autun qu'il fut ordonné, mais peu après il obtint de l'Evêque la permission de faire quelque séjour à Paris pour s'y mieux instruire de ses devoirs. M. Bocquillot se retira alors chez les Peres de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus. Il y eut pour Maîtres deux hommes fort différens, Michel le Vassor qui apostasia depuis, & le célébre M. Duguet. Il se soumit aux avis de celui-ci, & lut avec beaucoup d'application les Ouvrages de saint Augustin & principalement ceux que ce saint Docteur a écrits sur la Grace & la Prédestination. Il fit ensuite quelque séjour à Paris pour y entendre les plus célébres Prédicateurs; & dès qu'il fut de retour à Avallon, l'Evêque d'Autun lui donna le soin d'une Cure située aux environs d'Avallon même. Ensuite M. le Comte de

Chatelux lui donna la Cure de ce nom que l'Evêque d'Autun, (M. de Roquette) venoit d'ériger en la démembrant de celle de S. André. M. Bocquillot en fut donc le premier Curé. On voit par deux de ses Lettres comment il s'y conduisoit & les grands biens qu'il y fit. Ses infirmités, & sur-tout celles de la surdité, causées par son grand travail & son application immodérée à l'étude, l'engagerent à la quitter. En 1684. il revint à Paris : M. Hamon à qui on l'adressa, lui aiant fait observer pendant huit mois le régime de vie prescrit par Cornaro, il rétablit sa santé. Il demeura tout ce tems là à Port-Royal, & se chargea de faire des instructions aux Domestiques & aux personnes du dehors. Ce ne fut que malgré lui qu'il se vit obligé de quitter cette retraite en 1686. pour obéir à son Evêque qui avoit besoin de son secours, & qui lui confia divers emplois. En 1687. le Monastére de Port-Royal le fit prier de porter les Vœux des Religieuses à Clairvaux au tombeau de saint Bernard. En 1693. l'Evêque d'Autun le nomma à un Canonicat de l'Eglise d'Avallon, & alors M. Bocquillot remit une Chapelle de cent écus de revenu, quoique celui du Canonicat d'Avallon fût modique, qu'il n'eût point de patrimoine & que sa famille eût besoin de secours. Malgré son assiduité à l'Office, il étoit si appliqué à l'étude, qu'il trouva encore du tems pour composer des Ouvrages fort estimés.

Dès 1688. il commença à donner les Homélies qu'il avoit prêchées à Port-Royal. Il les avoit montrées à M. Hamon & à M. Nicole, & ce fut par leur avis qu'il les fit

imprimer. Il en donna d'abord deux volumes qui contiennent vingt-huit Homélies sur les Commandemens de Dieu & de l'Eglise ; à la fin du deuxiéme volume il y a un Catéchisme abregé. Il publia la même année ses Homélies sur les Sacremens ; il y en a trente. Celles sur l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique au nombre de vingt-six, parurent en 1690. Celles sur les Fêtes de quelques Saints & pour les vêtures & professions Religieuses en 1694. Il a donné aussi de courtes instructions pour l'administration & le bon usage des Sacremens, pour la visite des malades & sur quelques cérémonies contenues dans le Rituel : des Discours sur les jeux innocens & les jeux défendus. Ces Ouvrages furent imprimés à Paris. M. Bocquillot les donna gratuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-même le prix de la vente de chaque Exemplaire, afin de faciliter aux pauvres les moiens de s'en fournir. Ces Ouvrages ont été très-recherchés, & l'on assure que M. le Duc de Bourgogne pere de Louis XV. les lisoit assiduement. En 1697. il communiqua une Lettre *sur la maniere dont on enterroit autrefois les Prêtres*, & on l'insera en partie dans le Journal des Savans du 8. Juillet de la même année. En 1699. il donna ses *Régles touchant la Liturgie* : ce n'est qu'un petit volume, ou plutôt une brochure faite pour servir comme d'Introduction à l'Ouvrage sur la Liturgie, auquel il travailloit depuis du tems, & qui parut en un volume *in-8°*. à Paris chez Anisson en 1701. Il avoit promis d'entrer dans le détail des parties qui composent la Messe ; mais on a

sçu de lui-même qu'il n'avoit pû exécuter sa promesse, parce qu'il auroit fallu faire plusieurs voiages que ses facultés ne lui permettoient pas d'entreprendre.

En 1702. il publia la Vie du Chevalier Bayard, mais sur des Mémoires peu exacts. Il y prit le nom de Prieur de Louval. En 1724 il donna une Dissertation sur les Tombeaux qui sont dans le Village de Quarré à trois lieues d'Avallon. Il a encore composé d'autres Ouvrages, dont les uns ont été imprimés, & les autres sont encore manuscrits. En 1717. il a appellé de la Constitution *Unigenitus* avec plusieurs Chanoines d'Avallon, & il a renouvellé son appel en 1720. Il est mort en 1728. âgé de quatre-vingts ans, après avoir édifié la petite Ville d'Avallon par une vie digne d'un vertueux Chanoine. Il a laissé aux Peres de la Doctrine d'Avallon, sa Bibliothéque, qui étoit nombreuse.

ARTICLE XXVI.

Disputes touchant la puissance du Pape sur le temporel des Rois, & touchant la Hiérarchie.

I.

I. Principes des Ultramontains adoptés par les Jésuites.

LEs Théologiens que nous appellons Ultramontains, font profession de croire que toute la puissance spirituelle établie par Jesus-Christ pour le gouvernement

de son Eglise, & toute l'assistance qu'il a promise à son Eglise pour la faire décider conformément à la vérité, réside dans la personne du Pape. Ils prétendent aussi que sa puissance s'étend sur les choses temporelles. Ces deux principes ont les plus grandes suites par rapport au gouvernement de l'Eglise, & à la tranquillité des Etats. Nous avons eu souvent occasion de parler de cette importante question, sur-tout dans l'Article de Richer & dans celui où nous avons rapporté les quatre Articles du Clergé de l'Assemblée de 1682. Il est hors de doute que les Jésuites n'ont point inventé les principes Ultramontains; mais aussi on ne peut disconvenir qu'ils ne les aient adoptés & ne les aient fait valoir avec zéle. Nous avons vû dans l'Histoire du Concile de Trente, que Lainez leur second Général soutint en présence des Peres du Concile, que les Evêques n'étoient pas d'institution divine, & que le Pape étoit au dessus du Concile, & qu'il s'attira l'indignation de cette auguste Assemblée. Les Jésuites ont toujours été très fidéles à suivre cette Doctrine: & c'est peut-être un des moiens qu'ils mettent en usage, pour satisfaire au vœu particulier qu'ils font d'obéir au saint Siége. C'est aussi en partie ce qui les a rendu si suspects en France, & qui a porté le Parlement de Paris & l'Université à s'opposer avec tant de zéle à leur établissement.

Tom. VIII. p. 615.

I. Idée que le P. Jouvenci tâche de donner du P. Guignard.

A l'égard des principes touchant la puissance du Pape sur le temporel des Rois, nous avons vû jusqu'où ils ont poussé leurs excès. Le Pere Jouvenci dans son Histoire de la Société imprimée à Rome la derniere

Jésuite séditieux.

année du dix-septiéme Siécle, & qui a attiré la juste indignation du Parlement de Paris, nous représente le P. Guignard son Confrere comme un martyr de la Vérité. Après avoir dit qu'il fut atteint & convaincu du crime de Lèze-Majesté, & avoir rapporté toutes les circonstances de son supplice, il ajoute : » Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui demanderont en cet endroit, *où étoit alors l'équité du Parlement*, ou qui ne blâment sa trop grande sévérité. » *Erunt aliqui, opinor, hoc loco qui requirant æquitatem Parisiensis Curiæ, aut severitatem accusent.*

Ce Jésuite François, au lieu de ne témoigner que de l'horreur pour le crime de son Confrere, ne s'applique à le montrer que comme un Héros Chrétien au milieu des supplices les plus infamans, & comme un imitateur de la charité de Jesus Christ, ne s'occupant que du soin d'obtenir le pardon à ses Juges, qu'il regarde comme d'injustes persécuteurs. Le Pere Jouvenci étoit en cela le fidéle écho de la Société. En effet on rempliroit des volumes entiers de passages d'Auteurs Jésuites, qui renferment leurs maximes meurtrieres, leurs sentimens contraires à l'autorité Royale, & leurs principes pernicieux sur le pouvoir prétendu des Papes de disposer des Royaumes des Princes qu'ils ont excommuniés, & de dispenser les Peuples du serment de fidélité.

III. Quelques passages de Molina sur l'autorité du Pape.

Nous nous contenterons d'en rapporter quelques uns pour servir d'exemples. » Si la fin surnaturelle l'exige, dit Molina dans son Traité du Droit & de la justice, imprimé à Mayence en 1602, *le Pape peut*

déposer les Rois, & les priver de leurs Royaumes. *Si id exigat finis supernaturalis, potest summus Pontifex deponere Reges, eosque regnis suis privare.* « Et la raison qu'il en donne : » C'est, dit-il, que Jesus-Christ n'auroit pas suffisamment pourvû à son Eglise, s'il n'avoit rendu tous les Princes séculiers, qui sont Chrétiens, Sujets du Pape, & cela avec une très pleine puissance dans le Souverain Pontife, pour les châtier & les contraindre, selon sa charge, à ce qu'il jugera simplement nécessaire pour la fin surnaturelle. Si, continue Molina, un Prince devenoit Hérétique ou Schismatique, le Pape pourroit user contre lui du glaive temporel, passer outre jusqu'à le déposer & à le chasser de son Royaume. *Si Princeps aliquis Hæreticus vel Schismaticus fieret, posset summus Pontifex uti adversùs eum gladio temporali, procedereque usque ad depositionem & expulsionem illius à regno.* Enfin ce Jésuite assure que les Ecclésiastiques sont parfaitement exempts de la puissance civile ; ensorte qu'ils ne peuvent être jugés par des Juges Séculiers ni pour des affaires criminelles, ni pour des intérêts civils, & qu'ils sont aussi exempts de toutes les contributions & des autres charges. » *Clerici jam hodie à civili potestate sunt exempti, ita ut neque in criminalibus, neque in civilibus, à sæcularibus judicibus judicari possint, sed ab Ecclesiasticis dumtaxat : exempti etiam sunt à tributis & aliis oneribus.*

P. 143. & suiv.

P. 151.

IV. Passages d'Emmanuel Sa & de Valentia.

Emmanuel Sa autre fameux Jésuite, parle ainsi dans ses Aphorismes pour les Confesseurs, qui ont été souvent imprimés quoique ce soit un des Livres les plus pernicieux

Sur le mot CLERICI.

pour la Morale. » La révolte d'un Clerc contre le Roi, dit-il, n'est pas un crime de Lèze-Majesté, parce qu'il n'est pas Sujet du Roi. *Clerici rebellio in Regem, non est crimen læsæ Majestatis, quia non est subditus Regis.* » Par le Droit Ecclésiastique, dit Valentia, autre Jésuite dans ses Commentaires Théologiques imprimés à Lyon en 1603, & à Paris en 1609, & par conséquent par autorité & Sentence du Souverain Pontife de qui ce Droit émane, un Prince peut absolument être privé de l'empire & de l'autorité qu'il exerce sur ses Sujets, s'il arrive qu'il devienne Apostat. Car, ajoute-t-il quinze lignes plus bas, les Souverains Pontifes de l'Église n'ont pas maintenant moins d'autorité sur ceux qui ont fait profession de la vraie Foi, que n'en avoient autrefois les Pontifes de la Synagogue. Or ceux-ci avoient le pouvoir de détrôner ceux qui abandonnoient la Foi : donc ceux-là ont la même autorité. Joïada, continue ce Jésuite, a ôté à la Reine Athalie la vie & le Roiaume ; & cela non seulement parce qu'elle avoit usurpé tyranniquement les rênes de l'Empire, mais principalement parce qu'elle s'étoit abandonnée à l'idolâtrie. Combien donc à plus forte raison, ajoûte-t-il plus bas, devons-nous reconnoître aujourd'hui dans le Pape la puissance d'excommunier les Princes Hérétiques & Impies, & même de les priver de leurs Roiaumes ? On prouve en cinquième lieu la même assertion, par l'usage de l'Eglise. Car les Souverains Pontifes ont souvent détrôné les Princes Séculiers sans qu'aucun Catholique ait repris une telle conduite comme surpassant les bornes de

l'autorité Pontificale, comme on le voit fort au long dans Sixte de Sienne, Livre six de la Bibliothéque Sainte, note soixante douze, & dans notre P. Bellarmin, Liv. 5. Chap. 8. du Souverain Pontife. Car, continue Valentia, le Pape Zacharie a déposé Childeric, Roi de France, comme étant incapable de régner. Grégoire VII a aussi déposé l'Empereur Henri IV. Innocent IV a de même déposé dans le Concile de Lyon l'Empereur Frédéric II. Enfin le Pape Clément VI a détrôné l'Empereur Louis V.

V. Concert des Jésuites pour établir les mêmes maximes. *Défense de la Foi Catholique contre les erreurs de la Secte d'Angleterre.*

Nous prétendons démontrer, dit Suarez, que le Pape a le pouvoir de contraindre les Rois par des peines temporelles, & de les punir même par la privation de leurs Roiaumes, lorsqu'il y a nécessité... Si un Roi déposé vouloit retenir ses Etats, il deviendroit Tiran, & par conséquent il seroit permis à tout particulier de le tuer, *& consequenter poterit à quocumque privato interfici.* Le même Jésuite dit *qu'il est de Foi* que le Pape peut déposer les Rois Hérétiques. Lessius demande dans son Traité du Droit & de la Justice, s'il est permis de tuer pour défendre sa propre vie. Je répons, dit ce Jésuite, que cela est permis, & non-seulement aux Laïcs, mais même aux Ecclésiastiques & aux Moines; & cela est permis à l'égard de qui que ce soit, même à l'égard des Supérieurs; ainsi un Moine peut tuer son Abbé, un Fils peut tuer son Pere ou sa Mere, un Serviteur son Maître, un Vassal son Prince. Et on le peut faire, ajoûte Lessius, en quelque fonction qu'on se trouve engagé. Par exemple, si on l'attaque pendant qu'il célébre la Messe, il peut tuer son aggresseur, & ensuite con-

tinuer la Messe. *Potest occidere invasorem; & posteà Sacrum continuare.* Le même Lessius dit dans le même Ouvrage que le Pape a une pleine puissance sur le temporel des Rois, & qu'il peut les déposer. Les Jésuites Scribani, Vasquez, Azor, Becan, Gretser, Santarel, Justinien, Coninck, Richeome, Lorin, Torrez, Turselin, Keller, Tanner, Bertrix, Tirin, Bauni, Hereau, Escobar, Dicastille, Busembaum, Pirot, Bonanni, Frizon, & beaucoup d'autres enseignent la même Doctrine, & avancent avec la plus parfaite confiance les maximes les plus séditieuses.

II.

VI. Raisons de politique qui ont porté les Jésuites à soutenir avec zéle les principes Ultramontains.

Ces fausses opinions sur la Hierarchie & sur l'autorité des Papes par rapport au temporel des Rois, ont plus de rapport qu'on ne pense au systême des Jésuites sur la Doctrine. Mais quand elles n'y seroient pas spécialement liées, elles sont du moins parfaitement assorties à leur politique, c'est à dire à l'enchaînement des moiens qu'ils mettent en usage, pour parvenir à faire autoriser leur Doctrine dans l'Eglise. L'ordre Hierarchique & les régles Canoniques sont destinées à conserver & à autoriser la Vérité & l'ancienne Doctrine; il n'est donc pas étonnant que ceux qui veulent introduire des nouveautés tâchent de donner atteinte à ces régles. Les Jésuites n'osoient se flatter de pouvoir gagner les Evêques & les Universités; nous avons vû quel éclat les uns & les autres firent contre leurs nouveautés. Ils avoient encore moins à espérer de la part des Con-

ciles soit particuliers, soit généraux. Pour en obtenir quelque chose il falloit subir l'examen d'un grand nombre de personnes éclairées, voir discuter leur Doctrine dans les formes, & ils sentoient bien qu'elle ne pouvoit pas soutenir un aussi grand jour. Un seul homme tel que le Pape est plus capable d'être surpris, sur-tout par des hommes qui possédent à fond le manége de la Cour de Rome. C'est aussi vers le Pape qu'ils ont tourné toutes leurs espérances, & ils ont été par-là intéressés à réunir dans le Pape seul toute la puissance Ecclésiastique. Quoique d'abord ils aient été sur le point d'être condamnés à ce Tribunal, ils ont réussi à détourner la condamnation par des voies qui n'auroient point arrêté un Concile; & ils n'ont pas cessé depuis ce tems là de conduire toutes choses par degrés jusqu'au point de faire autoriser leur Doctrine, du moins en apparence.

Ils ne pouvoient rien faire de mieux pour gagner les Papes dont ils espéroient tout, que de témoigner beaucoup de zéle pour ces prérogatives chimériques que les Papes ont tellement à cœur, qu'il n'y a rien qu'on ne puisse obtenir d'eux quand on se livre sans réserve à les défendre; & d'ailleurs ils intéressoient encore plus particulierement la Cour de Rome à donner des Décrets conformes à leurs vues, en se servant de la réception de ces Décrets en France, pour tâcher d'autoriser peu à peu l'infaillibilité du Pape dans ce Roiaume si attaché aux anciennes régles, & par-là si redoutable à la Cour de Rome. A proportion qu'ils ont obtenu des Papes des décisions qui leur étoient favorables plus ou moins directement, ils ont eu un nouvel

intérêt à faire valoir au delà de toutes les bornes les décisions & les démarches des Papes, puisque l'autorité qu'ils leur procuroient, se tournoit à l'avantage de leur Doctrine : ainsi, après avoir commencé à soutenir que le Pape étoit infaillible, afin qu'il leur fût favorable, ils continuoient bien plus volontiers encore à le soutenir, parce qu'il leur avoit été favorable, & qu'alors soutenir que le Pape étoit infaillible, c'étoit soutenir que les Jésuites avoient raison. Comme dans ce qu'ils ont obtenu des Papes dans le dernier siécle, & encore plus dans celui-ci, toutes les régles des jugemens canoniques ont été violées, il étoit de leur intérêt de soutenir que le Pape étoit au dessus de toutes ces régles. C'est ainsi que tout ce qu'ont fait les Jésuites pour autoriser les prétentions Ultramontaines tendoit directement ou indirectement à accréditer leur Doctrine.

III.

VII. Liaison des maximes Ultramontaines avec la Doctrine des Jésuites sur la Grace.

Mém. des IV. Evêques Art. X.

Mais outre ces engagemens de politique qui obligeoient les Jésuites à soutenir les injustes prétentions de la Cour de Rome, on peut remarquer de la liaison entre les sentimens Ultramontains & la Doctrine des Jésuites sur la Grace. C'est ce que d'illustres Evêques de France ont fait voir dans un Ecrit fort célébre. » La plûpart de ceux qui ont voulu enlever à l'Eglise la consolation de s'appuier sur la force toute-puissante de la Grace efficace, disent ces Prélats, ont semblé vouloir la dédommager en lui donnant la force des armes & la puissance temporelle sur les Royaumes de la Terre.

Après avoir déprimé la puissance de la Grace, & élevé sans mesure celle de l'homme, n'étoit-il pas naturel de chercher des appuis tout humains pour soutenir la Religion, des moiens tout humains pour l'étendre, des ressources humaines ou plutôt des inventions diaboliques pour perdre les Souverains qui pourroient s'opposer à ses intérêts? D'indignes adulateurs de la Cour de Rome ont voulu établir le Pape Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs, lui donner le pouvoir de changer les Empires, de transporter les Couronnes, d'absoudre les Sujets du serment de fidélité, de punir les Princes par des peines temporelles, d'en substituer d'autres en leur place selon qu'ils le jugeront à propos pour le bien de la Religion : enfin on a voulu lui mettre en main les deux glaives, afin d'assujettir par la crainte d'une telle puissance ceux qu'on avoit dispensés de s'attacher à la Religion par les liens sacrés de l'amour de Dieu. On avoit vû paroître, il est vrai, quelques étincelles de ces séditieuses maximes avant même la naissance des disputes sur la Grace & dès le tems de Grégoire VII; mais s'étoient-elles répandues avec ce débordement & cette licence capables de mettre le feu dans tous les Empires? Avoit-on vû les Mariana, les Becans, les Santarelles, les Airauts; & pour ne point parler d'autres Ecrivains de la même Compagnie, avoit-on vû Suarez le plus fameux disciple de Molina, le Chef des Congruistes, l'Auteur favori de cette Société, & d'autres Auteurs encore, enseigner tant de propositions impies & exécrables sur le parricide des Rois; ces funestes entreprises dont on

ne peut rappeller le souvenir sans horreur; ces allarmes de toute la France, ces plaintes des Universités, ces censures réitérées des Facultés de Théologie, cette multitude d'Arrêts des Cours Souveraines pour réprimer une si étrange audace? Dans le tems qu'on a commencé à attaquer le plus fortement le souverain pouvoir de Dieu par de fausses opinions sur la Grace, & à rompre les liens sacrés de son amour par de pernicieuses maximes sur la Morale. C'est dans ce tems-là même qu'on s'est élevé avec tant de fureur contre l'autorité souveraine des Rois & qu'on a foulé aux pieds tous les devoirs de respect, de fidélité, & d'attachement qui sont dûs à leurs personnes sacrées. » Ainsi parlent ces Evêques.

IV.

VIII. MM. de P. R. ont combattu les erreurs des Jésuites sur la Hiérarchie. Livre de *Petrus Aurelius.*

MM. de Port-Royal ont été engagés par la Providence à combattre les erreurs des Jésuites sur la Hierarchie. Voici quelle fut l'occasion de cette dispute. Le Pape Urbain VIII touché du misérable état des Eglises d'Angleterre qui avoient été trente ans sans Evêques, y envoia M. Smith Evêque titulaire de Calcédoine avec la jurisdiction d'ordinaire. Quand il fut établi, il voulut user de sa puissance en obligeant les Réguliers de prendre approbation de lui pour confesser. Ce joug fut dur aux Jésuites qui s'étoient accoutumés à vivre en ce pays dans une entiere indépendance. Ils s'en plaignirent donc par leur Provincial à cet Evêque, & lui représenterent entre autres raisons que ce réglement diminuoit leur crédit *& les pré-*

sens que les Catholiques leur faisoient. Mais comme il ne se rendit pas à ces raisons, ils exciterent tant de troubles & tant de factions contre lui, en le décriant même auprès des Ministres du Roi d'Angleterre, qu'il fut obligé de sortir de ce Royaume pour trouver sa sûreté. C'est ce que nous verrons plus en détail dans l'Article de l'Eglise d'Angleterre. Ils publierent en même tems deux Livres en Anglois contre la Jurisdiction Episcopale & la nécessité du Sacrement de Confirmation. Ils prétendoient qu'eux & les autres Religieux ne doivent pas être soumis aux Evêques, & ils le prétendoient en conséquence des priviléges qu'ils avoient reçus du Pape, qui avoit selon eux une Jurisdiction immédiate sur tous les Diocèses particuliers; de sorte que ceux qui avoient mission du Pape, n'avoient pas besoin de la recevoir de l'Evêque. C'étoit, comme l'on voit, concentrer dans le Pape seul toute la puissance Ecclésiastique. Ces Livres des Jésuites contenoient plusieurs autres principes injurieux à la dignité épiscopale & qui tendoient à renverser l'Ordre Hierarchique. La Sorbonne censura le 15 Février 1631. trente-deux Propositions prises de ces Livres. Cette Censure avoit été précedée de quelques jours de celle que M. de Gondi Archevêque de Paris publia contre le même Livre, & de celles des Archevêques & Evêques qui étoient à Paris, qui les condamnerent par une Lettre Pastorale adressée à tous les Evêques de France. Les Jésuites s'éleverent contre ces Censures sans aucun ménagement.

Alors un Auteur qui cacha son vrai nom sous celui de *Petrus Aurelius*, entreprit la

défense du Clergé de France & de la Sorbonne. Le Public a toujours cru que ce *Petrus Aurelius* étoit M. l'Abbé de Saint Cyran; quelque soin qu'il ait pris d'éloigner de lui un soupçon si glorieux, & quoique le Clergé de France ait invité inutilement l'Auteur de cet Ouvrage à se découvrir, pour pouvoir lui donner des preuves de sa reconnoissance. Il paroît certain que ce Livre étoit de M. de Barcos neveu de M. l'Abbé de Saint-Cyran & qui fut nommé après lui à la même Abbaye, mais qu'il l'avoit fait sous les yeux de son oncle & en profitant de ses lumiéres. Quoi qu'il en soit, les Jésuites ont toujours attribué ce Livre à M. l'Abbé de Saint-Cyran, & c'est une des causes qui ont le plus contribué à les engager à décrier cet Abbé comme Hérétique. Ils sont venus à bout de le faire tenir cinq ans prisonnier à Vincennes. Mais en même tems la vérité triompha hautement dans l'oppression même de celui qui étoit devenu suspect, parce qu'on lui attribuoit de l'avoir défendue. Le Livre du Pere Cellot Jésuite le plus considérable de ceux qui avoient entrepris de combattre *Petrus Aurelius*, fut condamné dans l'Assemblée de Mante en 1642. Ce Pere avoit été auparavant obligé de désavouer ses erreurs dans la Sorbonne, mais il ne tint aucun compte de sa rétractation; & la Sorbonne la rendit publique pour le convaincre de mauvaise foi. Le Livre d'*Aurelius* fut approuvé par trois Assemblées consécutives du Clergé. Il fut imprimé deux fois aux dépens du Clergé, & on dressa un éloge magnifique à l'Auteur dans la derniere de ces Assemblées, qui étoit celle de 1646.

Nous avons vu dans l'article de Richer tout ce qu'il eut à souffrir, pour avoir soutenu avec zéle l'ancienne Doctrine de l'Eglise sur les bornes légitimes de l'autorité des Papes. Peu de tems après, MM. de Port-Royal défendirent les mêmes vérités que Richer avoit éclaircies, & qui lui avoient attiré tant de contradictions. Les procédures irréguliéres qui furent faites dans l'affaire des quatre Evêques qui avoient distingué le fait & le droit, & l'entreprise de la Cour de Rome, qui voulut les faire juger par des Commissaires nommés par le Pape, obligerent MM. de Port-Royal à éclaircir la matiére des régles des jugemens ecclésiastiques, & les bornes de l'autorité du Pape en ce point, dans plusieurs excellens Ecrits composés pour la défense des quatre Evêques. On peut voir entre autres les dix Mémoires faits en cette occasion en 1667. Les entreprises des Jésuites qui enseignoient hautement l'infaillibilité du Pape, non-seulement par rapport à la foi, mais aussi par rapport au fait, mirent souvent MM. de Port Royal à portée d'éclaircir ces matiéres, & de faire voir ce qu'on devoit penser de l'une & de l'autre de ces infaillibilités prétendues. Il y a peu d'ouvrages faits dans ce tems-là, où ce point ne se trouve traité quelque part, parce que les Jésuites ne laissoient échapper aucune occasion d'établir l'infaillibilité ou directement, ou indirectement. MM. de Port-Royal ont même quelquefois combattu par occasion les sentimens ultramontains touchant le pouvoir des Papes sur le temporel. Lorsque les différens de la Cour de France avec celle de Rome du tems d'Innocent XI mirent les

IX. Autres Ecrits de MM. de Port - Royal sur la Hiérarchie.

affaires dans un état où l'on faisoit sa cour au Roi, en défendant les libertés de l'Eglise Gallicane, on profita en France des lumiéres que MM. de Port Royal avoient données sur ce point pour établir des vérités aussi importantes en elles-mêmes, qu'elles étoient odieuses à la Cour de Rome. Plusieurs Evêques se firent honneur de soutenir hautement des principes qui avoient attiré des persécutions à MM. de Port-Royal. La célébre Déclaration du Clergé de France de 1682. qui peut se réduire à deux points, que la puissance du Pape ne s'étend point sur le temporel, & qu'elle a ses bornes pour le spirituel, n'est, surtout dans son second point, qu'un abrégé de ce que MM. de Port-Royal avoient enseigné sur cette matiére. C'est ainsi que Dieu voulut que cette Doctrine défendue d'abord par MM. de Port-Royal, reçût une nouvelle autorité par les démarches du Clergé de France en corps, afin qu'elle pût mettre des barriéres plus fortes au progrès que l'erreur devoit faire dans la suite.

X. Leur attachement aux maximes de l'Eglise Gallicane.

M. Arnauld étoit alors obligé de vivre caché hors du Royaume. Il avoit souffert beaucoup d'injustices de la part des principaux Prélats qui entroient dans les vues du Roi pour mortifier la Cour de Rome. Il étoit au contraire honoré de la protection du Pape Innocent XI. qui estimoit sa science & sa vertu, qui n'aimoit pas les Jésuites, & qui étoit porté d'inclination pour la bonne morale & la saine doctrine. Toutes ces circonstances ne l'empêcherent pas de déclarer hautement dans toutes les occasions, que ses sentimens étoient conformes à ceux du Clergé de France. Il en fit profession dans le Li-

vre de l'*Apologie pour les Catholiques*, qui est un de ceux qu'il composa dans sa retraite. Le bruit se répandit dans ce tems là que c'étoit ce qui empêchoit le Pape Innocent XI. d'exécuter le dessein qu'il avoit de le faire Cardinal, & ce bruit n'étoit point tout-à-fait sans fondement, comme il l'avoue lui même dans une de ses Lettres. M. Arnauld combattit les sentimens ultramontains que M. Steiaert avoit enseignés à Louvain, & il publia à ce sujet deux Ecrits Latins dont l'un est intitulé *Contra positiones*; le second *Contra positiones ulteriores*. Enfin il composa peu avant sa mort l'Eclaircissement sur l'autorité des Conciles généraux & des Papes contre M. Schelstrate Bibliothécaire du Vatican; c'est proprement un Ouvrage destiné à défendre les principes du Clergé de France; il n'a été donné au public qu'en 1701, huit ans après la mort de M. Arnauld. C'est ainsi que ce grand homme uniquement attaché à la vérité, s'est uni à la France où il avoit été traité avec la derniere injustice, pour combattre la Cour de Rome, où dans la circonstance du tems il auroit pu trouver de la protection; mais il n'en cherchoit d'autre que celle que la vérité donne toujours à ceux qui s'attachent à elle invariablement.

V.

XI. Les Jésuites s'imaginent que l'Eglise est toujours dans un état florissant.

MM. de Port Royal ont encore combattu les Jésuites sur un point qui a de grandes liaisons avec celui dont nous venons de parler. Il consistoit à savoir si l'Eglise, qui de l'aveu de tout le monde doit toujours conserver la vérité dans son sein, l'y con-

ſerve toujours avec le même éclat; ſi l'erreur ne peut point s'y gliſſer, & y faire de grands progrès, & ſi ces malheurs ne ſont pas plus communs à proportion qu'on s'éloigne davantage de l'origine du Chriſtianiſme. Les Jéſuites prétendent que l'Egliſe conſerve toujours à peu près le même éclat, non-ſeulement par l'étendue de ſa Communion extérieure, mais même par les avantages intérieurs de lumiére, de doctrine & de ſainteté, qui diſtinguent les ſiécles heureux de l'Egliſe de ceux qui le ſont moins. Mais les Jéſuites ne connoiſſent rien à une telle diſtinction, ſi célébre dans les Ecrits des Peres de l'Egliſe, & ſi expreſſément marquée dans l'Ecriture. Ils ont toujours fait un crime à MM. de Port-Royal de parler des maux qui s'étoient introduits dans l'Egliſe, & d'avoir voulu travailler à y remédier ſelon leur pouvoir, en remettant en honneur les maximes & les pratiques qui ont formé tant de Saints dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. Il n'eſt pas étonnant que les Jéſuites portaſſent un jugement ſi avantageux des tems où ils vivoient, puiſque ces tems avoient au-deſſus de ceux qui avoient précédé, l'avantage d'être éclairés par leur nouvelle doctrine ſur la Grace, qui avoit été inconnue à l'Antiquité, & qu'on y pouvoit profiter des nouvelles routes qu'ils avoient ouvertes dans leur morale pour faciliter l'entrée du Ciel. Francolin Jéſuite de Rome, met entre les avantages que l'Egliſe a maintenant, & qui la relévent au-deſſus de ce qu'elle a été autrefois, *que l'on a trouvé tant d'inventions pour conduire les hommes de quelque condition qu'ils puſſent être.* Plus les Jéſuites voioient

leur

leur doctrine autorisée, plus ils trouvoient heureux le siécle où ils vivoient. D'ailleurs ces Peres faisoient grand cas de l'extérieur de la Religion, & voiant qu'il est peut être plus magnifique qu'il n'a jamais été, ils en concluent que l'Eglise est dans une situation plus heureuse. Le même Francolin dans l'énumération qu'il fait des avantages de ces derniers tems, y compte pour beaucoup *qu'il y a de si belles églises, & tant de spectacles de piété dans les églises.*

XII. MM. de Port-Royal à l'éxemple des saints Docteurs étudient les maux de l'Eglise.

C'est ainsi que pensoient les Jésuites; mais ceux qui connoissoient le venin de leurs principes, les regardoient comme un nouveau mal introduit dans l'Eglise, qui mettoit le comble à la corruption des mœurs & aux autres maux, dont les Saints des siécles passés gémissoient déja de leur tems. Plus ils voioient la doctrine des Jésuites autorisée par un grand nombre de ceux qui étoient les dépositaires de la puissance ecclésiastique, plus ils se trouvoient portés à regarder le tems où ils vivoient comme celui qui avoit été prédit par Jesus-Christ & les Apôtres, où l'iniquité abonderoit, où la charité se réfroidiroit, où les scandales deviendroient plus grands, où des Maîtres d'erreur empoisonneroient une multitude des enfans de l'Eglise. C'étoient ces tems que les Peres avoient cru entrevoir dans les premiers relâchemens, & dans les premiers abus introduits dans l'Eglise. MM. de Port-Royal en rappellant tout ce qu'ont dit les saints Docteurs pour déplorer les maux de leurs tems, ont fait sentir combien ces maux étoient devenus plus grands, plus étendus, plus variés, plus incurables. On peut voir la Réponse

que fit M. le Maître à M. Racolis Evêque de Lavaur, qui avoit voulu faire un crime à M. Arnauld d'avoir parlé de la vieilleſſe de l'Egliſe dans la préface du Livre de la fréquente Communion. Ce Prélat fut forcé dans ſa Replique d'abandonner ce chef d'accuſation. M. Nicole dans ſa dixiéme imaginaire établit encore d'excellens principes ſur les obſcurciſſemens qui peuvent arriver dans l'Egliſe.

VI.

XIII. Les Jéſuites croient qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe.

Les Jéſuites animés d'un eſprit bien différent de celui de tous les grands hommes qui dans les différens ſiécles ont gémi ſur les maux dont ils étoient témoins, ont un zéle extrême pour faire croire que l'Egliſe eſt toujours dans un état heureux & floriſſant. Mais ce zéle a pour but d'empêcher qu'on ne prenne les moïens de lui procurer une gloire réelle, & de ſolides avantages. Il ne tient point à ces nouveaux Apôtres qu'on ne prenne pour des biens cette foule d'abus & de maux qu'ils ont ajoutés à ceux qui ſubſiſtoient avant eux. Ils ſont d'ailleurs ſi peu inſtruits des vrais avantages de l'Egliſe, qu'ils prétendent qu'on peut être ſauvé dans toutes les Communions ſchiſmatiques & hérétiques, & même dans quelque Religion que ce ſoit, pourvu qu'on la croie véritable, & qu'on y ſoit de bonne foi. Cette erreur eſt une ſuite de leur ſyſtême ſur la Grace. En effet ſi tout le monde a un pouvoir d'équilibre de faire le bien, pourquoi dans les fauſſes Religions n'y aura-t-il point quelqu'un qui uſe bien de ce pouvoir, & à qui il plaiſe de faire pancher la balance du bon

côté ? L'erreur dont nous parlons est aussi parfaitement assortie à leur morale. Si l'on est en sureté de conscience en suivant une opinion probable, quoique fausse, pourquoi ceux qui sont hors de l'Eglise, & qui croient probablement que leur Religion est bonne, ne pourront-ils point arriver au salut ?

VII.

XIV. MM. de Port-Royal combattent cette erreur.

MM. de Port-Royal se sont élevés avec zéle contre cette erreur des Jésuites. Ils l'ont combattue, en combattant la doctrine de la probabilité dont elle est une suite. Ils ont prouvé d'ailleurs dans plusieurs Ouvrages la nécessité d'être dans le sein de l'Eglise pour parvenir au salut. C'étoit principalement en réfutant les Calvinistes : mais ce qu'ils ont dit contre ces Hérétiques, détruit également la prétention des Jésuites touchant le salut de ceux qui sont hors de l'Eglise. En établissant la nécessité d'être dans la Communion extérieure de l'Eglise, du moins par le desir, pour pouvoir se sauver, les mêmes Théologiens ont eu soin de faire remarquer, que si l'on n'est uni à Jesus-Christ que par les liens extérieurs, & qu'on n'ait pas une justice & une piété véritable, on ne participe point encore aux avantages essentiels du Christianisme. On appartient au corps de l'Eglise ; mais on y est comme les membres morts sont dans le corps humain. Et même suivant les idées & le langage des Peres, & en considérant le corps de Jesus-Christ par sa plus noble portion, par celle qui sera éternellement unie à son divin Chef, on peut dire dans un sens très-véritable, que les

méchans, & sur-tout ceux qui persévérent dans leurs péchés jusqu'à la mort, ne sont pas des Membres du Corps de Jesus-Christ, mais qu'ils sont dans l'Eglise comme les mauvaises humeurs sont dans le corps humain. C'est ce qui fait dire à saint Augustin que le Christ ne sauroit avoir de membres condamnés : *Christus non habet membra damnata.* Cette doctrine que MM. de Port-Royal ont eu occasion d'éclaircir, est très-opposée au goût des Jésuites, qui font beaucoup de cas de l'extérieur de la Religion, & qui connoissent peu ses vrais avantages, & ce qui en fait l'ame & le prix.

VIII.

XV. Les Jésuites font peu de cas de l'autorité des Saints Peres. MM. de Port-Royal au contraire sont pleins de vénération pour eux, & s'attachent à leur doctrine.

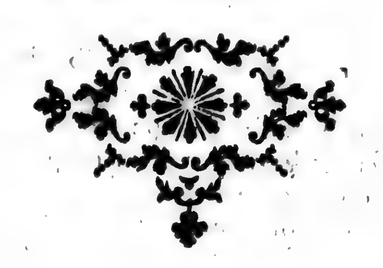
Enfin un dernier trait d'opposition entre MM. de Port-Royal & les Jésuites, c'est que les premiers ont montré beaucoup de zéle pour les Ouvrages des Saints Peres, qu'ils les ont étudiés avec soin, qu'ils en ont recommandé la lecture, qu'ils se sont attachés à leur doctrine, & les ont regardés comme leurs maîtres & leurs modéles. Les Jésuites au contraire n'ont témoigné que de l'indifférence & du mépris pour ces hommes merveilleux que l'Eglise regarde comme ses Peres. On sait comment ils traitent saint Augustin en particulier, & avec quelle audace Molina s'est élevé au-dessus de ce saint Docteur. Ils ont traversé autant qu'ils ont pu la derniere édition de ses œuvres ; & en général les Ecrits des saints Peres ont été moins lus & moins étudiés à mesure que les Jésuites ont eu plus de crédit & d'autorité. Bornons-nous à quelques passages de leur

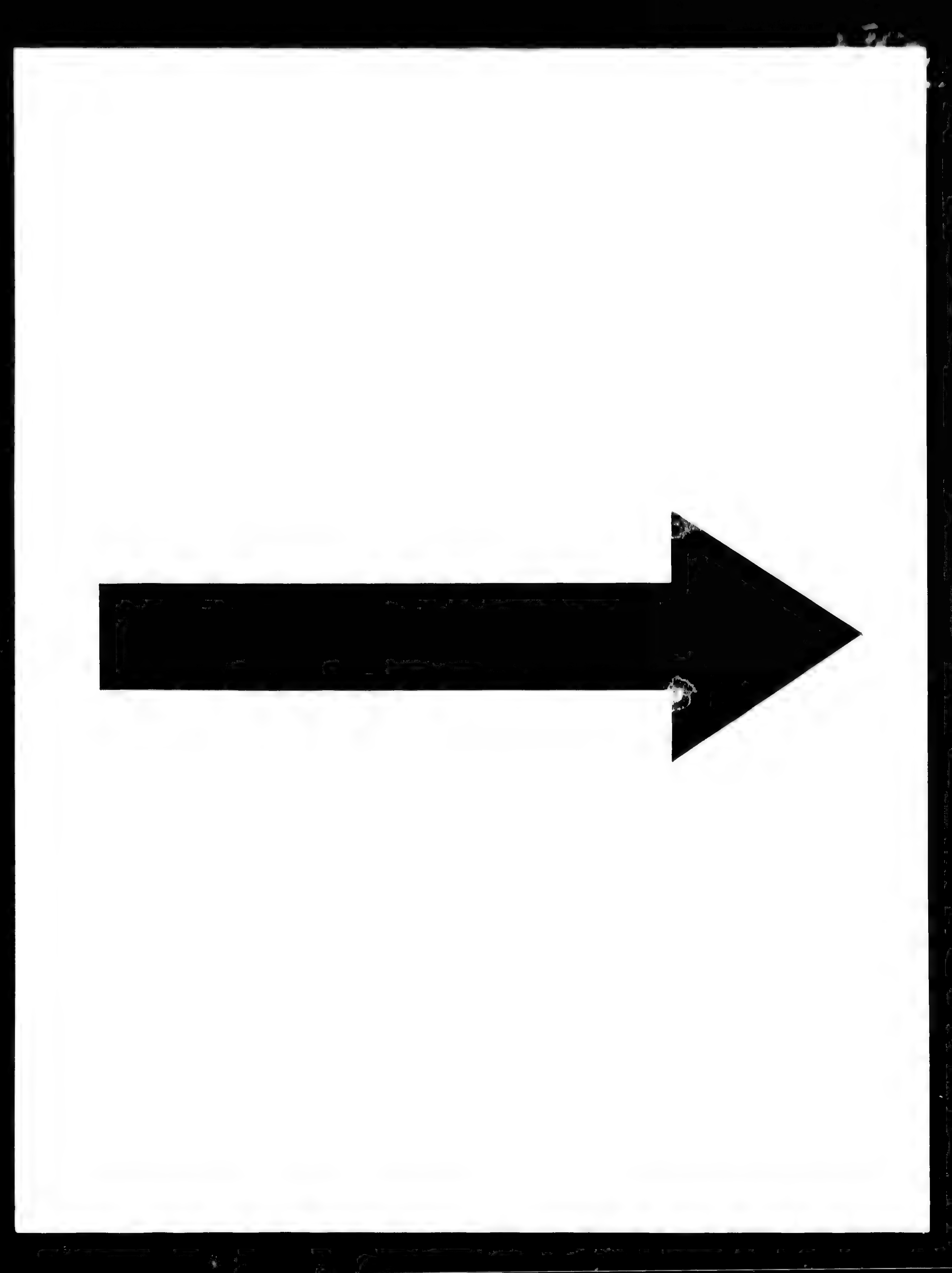
Pere Adam qui parle ainsi de saint Augustin dans son *Calvin défait par soi-même.* P. 581.
» Sa doctrine est très-embarrassée, puisqu'il n'y en a point qui le soit davantage que celle qui semble se combattre elle-même. Il n'est pas si heureux dans le choix de ses sentences & des fondemens sur lesquels il les appuie, qu'il ne laisse à nos entendemens la liberté toute entiére de retenir leur consentement, & de défendre un parti contraire à celui qu'il embrasse. Il me suffit, dit encore le même Jésuite, d'obliger mon 639.
» ennemi à confesser que saint Augustin a parlé extérieurement en faveur des deux partis, de celui de l'Eglise & de celui de Calvin, & sur cet aveu *le tirer hors du combat*, & porter le combat dans le champ des Conciles & des Peres. Gabriel *à Porta* Jésuite (c'est une grande autorité pour le Pere Adam) disoit souvent qu'il seroit à désirer que saint Augustin n'eût pas écrit sur la 614.
» Grace. En faisant la guerre aux Pélagiens, il a donné dans des extrémités 626.
» dangereuses. Pourvu que je ne tombe pas, continue le Pere Adam, dans l'erreur des Pélagiens, que saint Augustin attaque, il m'est permis de ne pas suivre l'impétuosité des paroles dont il se sert pour les perdre. De-là vient que je 640.
» tiens le milieu entre Pélage & Calvin. Car si adoucissant les paroles de saint Augustin, je descendois trop bas, je serois Pélagien, & *si je demeurois dans leur élévation, je serois Calviniste.* On a droit d'adoucir & d'apporter un tempéra-

» ment raisonnable à tout ce que les Doc»
» teurs jugent être excessif, afin qu'évitant
» l'erreur des Pélagiens, on ne tombe pas
» dans l'excès de saint Augustin. » Ces traits peuvent suffire, & nous dispensent de rapporter d'autres passages d'Auteurs Jésuites qui parlent de la doctrine de saint Augustin avec la même insolence.

Leur Dictionnaire de Trévoux est encore bien propre à faire connoître quelle idée ils ont des saints Peres & de leurs Ouvrages. » *Les* PERES, y est-il dit, *sont les véritables interprétes de l'Evangile, & l'Eglise ne les a honorés de ce nom sacré de* PERES, *que parce que leurs Ouvrages sont en quelque façon le patrimoine & l'héritage qu'ils ont laissé aux Fidéles comme à leurs véritables enfans.* » *Le Port-Royal.* Cette idée des Peres est digne de Port-Royal; mais les Jésuites n'avoient dessein que de la détruire en l'attribuant à des Hérétiques tels que sont MM. de Port-Royal au jugement de la Société. *Les* PERES *étoient bons pour la morale de leur tems. Pascal.* Ce trait suffiroit seul pour faire connoître les Jesuites. Ils osent mettre sur le compte de M. Pascal une maxime qu'ils aiment, & que M. Pascal a extraite des Livres de leurs Casuistes pour en inspirer de l'horreur. C'est comme si l'on attribuoit à saint Athanase les passages d'Arius que ce Pere a cités pour les réfuter & pour en faire sentir la fausseté & le danger. Mais ce qui suit dans le Dictionnaire de Trévoux n'est pas moins curieux ni moins propre à montrer l'estime qu'ont les Jésuites pour les saints Peres. Ils ont la hardiesse de rapporter un passage de Scaliger, & deux de Saint-Evremont, sans

témoigner la moindre improbation de l'impudence de ces deux téméraires Ecrivains. *Les PERES sont bonnes gens*, disoit Scaliger; *mais ils ne sont pas savans. Quand on considére les PERES de près, l'on rabat bien de cette vénération que les siécles leur ont attirée. Le grand éloignement qu'il y a entr'eux & nous, nous les fait paroître plus grands qu'ils ne sont. Saint-Evremont. Les Peres avoient plus d'imagination & de vivacité d'esprit, que de jugement & de bon sens. Ils donnoient trop dans les brillans & dans les allégories. La justesse d'esprit étoit la chose dont ils se piquoient le moins. Saint-Evremont.* Il faut avoir le goût bien dépravé pour citer sur cette matiére deux Ecrivains tels que Saint-Evremont & Scaliger. Celui-ci a vomi les injures les plus atroces contre les plus illustres Peres Grecs & Latins. Ses excès à cet égard ont fait rougir les plus éclairés de sa Secte. Qui a pu se mettre à l'abri du pédantisme de ce frivole Auteur? A l'égard de Saint-Evremont, personne n'ignore qu'il n'étoit pas moins licentieux dans ses sentimens sur la Religion, qu'il l'étoit dans sa conduite & dans ses mœurs.





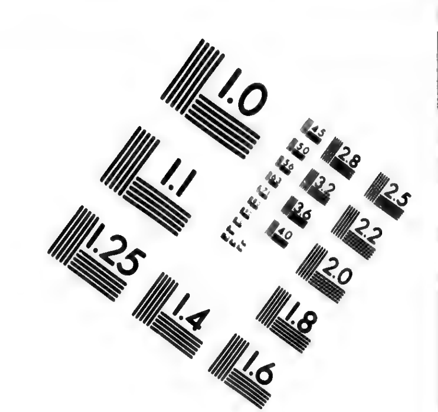
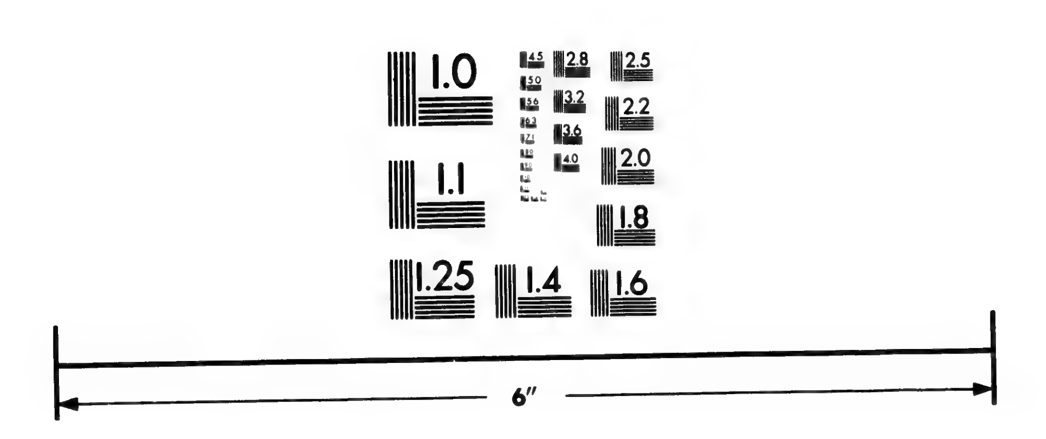
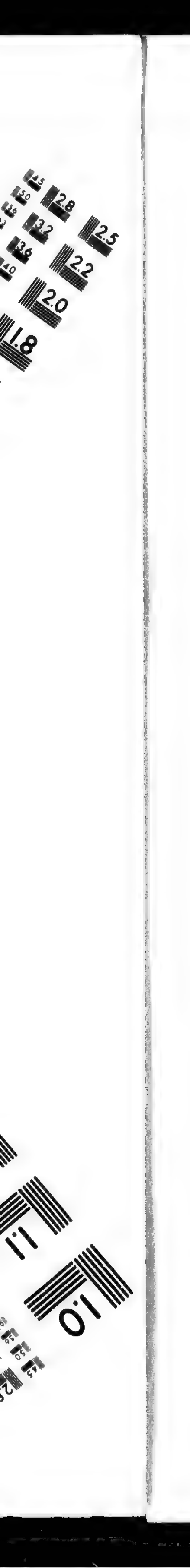


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.1
1.0

ARTICLE XXVII.

Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit pendant les cinquante dernieres années du dix-septiéme siécle.

I.

I. Leo Allatius.

ALlatius, (Leo) Garde de la Bibliothéque Vaticane, s'est acquis beaucoup de réputation dans le 17e siécle par son érudition. Il nâquit dans l'Isle de Chio l'an 1586 d'une famille de Grecs Schismatiques. Dès l'âge de neuf ans, on le mena en Italie, & il s'arrêta dans la Calabre. En 1600. il vint à Rome. Il y fit du progrès dans la Philosophie & dans la Théologie; & Bernard Justiniani Evêque d'Anglona le choisit pour être son Grand-Vicaire. Marc-Justiniani Evêque de Chio, lui confia le même emploi dans son Diocése. De-là il revint à Rome, où il étudia en Médecine sous Jules César Lagalla, & il fut choisi peu après pour enseigner dans le Collége des Grecs. Le Pape Grégoire XV. l'envoia en Allemagne l'an 1622. pour faire transporter à Rome la Bibliothéque de l'Electeur Palatin, qui étoit à Heidelberg, & dont l'Electeur de Baviere avoit fait présent à ce Pape. Allatius après avoir demeuré quelque tems chez le Cardinal Biscia, devint Bibliothécaire du Cardinal François Barberin, & s'occupa toujours utilement ou à composer divers ouvrages, ou à tirer de l'obscurité

ceux de plusieurs Auteurs anciens. Il s'acquit l'estime des Savans sous les Pontificats d'Urbain VIII. & Innocent X; & Alexandre VII le fit Garde de la Bibliothéque du Vatican après la mort de Luc Holstenius.

Cet emploi étoit digne de la grande capacité d'Allatius. Il avoit beaucoup d'érudition; mais il n'avoit pas toujours assez de justesse ni de critique. Il s'étoit particuliérement appliqué à la lecture des nouveaux Grecs, & s'étoit servi de leurs Ecrits surtout pour faire voir qu'ils ne sont pas si éloignés que l'on croit de la Doctrine & des Rits de l'Eglise Romaine, afin de porter les Grecs & les Latins à la réunion dont le Pape Urbain VIII. avoit alors conçu le dessein. Il écrivoit en Latin assez nettement & assez purement, & composoit aussi très-bien en Grec. Quelque inclination qu'il eût pour ses Compatriotes, il soutint avec chaleur les droits de l'Eglise Romaine, & l'autorité du Pape dans toute l'étendue que lui donnent les Théologiens de la Cour de Rome. Il ne s'occupa toute sa vie que de l'étude, sans rechercher aucune dignité. Il fonda divers Colléges dans l'Isle de Chio sa patrie, & mourut à Rome au mois de Janvier 1669, âgé de quatre vingt-trois ans. Nous avons de lui plusieurs Ouvrages, dont les principaux sont : 1. *Catena SS. Patrum in Jeremiam.* 2. *De Libris Ecclesiasticis Græcorum.* 3. *De mensurâ temporum antiquorum.* 4. *De Ecclesiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ consensione.* 5. *Orthodoxæ Græciæ Scriptorum symmicta.* 6. *Vindiciæ Synodi Ephesinæ.* 7. *Nili opera.* 8. *Appendix ad opera sancti Anselmi,* 9. *Concordia nationum Christiana-*

rum Asiæ, Africæ & Europæ in fide Catholicâ. 10. *De octavâ Synodo Pothii.* 11. *De interstitiis Græcorum ad Ordines.*

II.

II. Le P. Labbe Jésuite.

Philippe Labbe nâquit à Bourges en 1607. Après avoir fait sa Philosophie, il entra dans la Société des Jésuites en 1623. à l'âge de seize ans. Il enseigna ensuite dans le Collége de Bourges les Humanités, la Rhétorique & la Philosophie. Il fut appliqué à la Théologie morale qu'il professa pendant cinq ans, soit à Bourges soit à Paris. Depuis qu'il fut appellé dans cette derniere Ville, il n'en sortit plus. Il y mourut en 1667. dans sa soixantiéme année. Il publia un grand nombre d'Ouvrages dont la plupart ne consistent que dans des Collections, qui ne lui ont guéres coûté que la peine de les ramasser, & de les mettre en corps. On en trouve une fort longue liste dans le Supplément de Moreri. Voici les titres de quelques-uns: 1. *De Byzantinæ Historiæ Scriptoribus publicam in lucem emittendis protrepti* . On y trouve un Catalogue des Ecrivai e l'Histoire Byzantine par ordre chronologique. 2. *Nova Bibliotheca manuscriptorum* en 2 vol. *in-folio*. La plupart des piéces de ce Recueil n'avoient pas été imprimées. 3. *Bibliotheca Chronologica Sanctorum Patrum, Theologorum, Scriptorum Ecclesiasticorum*, &c. Cette Bibliothéque, qui est superficielle, & où l'on trouve beaucoup de fautes, va jusqu'en 1500. & est suivie d'une liste d'Auteurs Jésuites. 4. Une Vie Latine de Claude Gallien tirée de ses Ouvrages, & adressée

à Gui Patin. 5. Le Chronologue François, &c. cinq vol. *in-12*. 6. *Philippi Labbe & Philippi Brietii Concordia chronologica*, cinq volumes *in-folio*. Les quatre premiers volumes sont du P. Labbe, & le cinquiéme du P. Briet. Il y a beaucoup d'obscurité & peu d'utilité dans ce grand Ouvrage. 7. Une Collection des Conciles, qui parut complette en 1672, en dix-sept volumes *in-folio*. Les huit premiers volumes étoient imprimés lorsque le P. Labbe mourut, de même que les commencemens du neuviéme & du dixiéme, & tout le douziéme & les trois suivans. Le P. Gabriel Cossart de la même Société acheva les volumes commencés, & donna l'onziéme entier avec des notes semblables à celles du P. Labbe & l'Apparat, & mit la derniere main à tout l'Ouvrage. 8. Les étymologies de plusieurs mots françois à Paris en 1661. *in-12*. Ce Livre est contre le Jardin des Racines Grecques de MM. de Port-Royal, & dont M. Lancelot étoit le principal Auteur: M. de Saci en avoit fait les vers François.

La maniére dont le P. Labbe attaqua cet Ouvrage est tout à-fait propre à faire connoître le caractére de ce Jésuite. Il s'appropria le fond de l'Ouvrage de MM. de Port-Royal, & pour couvrir son larcin, il leur dit beaucoup d'injures en s'adressant à MM. de l'Académie. » J'ai cru, leur dit-il dans » sa Préface, que vous ne trouveriez pas » mauvais que je m'adressasse à vous, pour » vous faire juges *d'un procès que j'ai entre-* » *pris* contre des personnes qui jusques à » cette heure ont été estimées pleines d'es- » prit & fort intelligentes en notre Langue. » *C'est une affaire de la derniere importance*,

» & qui mérite uniquement vos soins & » votre application toute entiére. Il s'agit » ici du renversement & de la ruine presque » totale du langage que nous avons reçu » de main en main de nos Ancêtres depuis » douze ou treize siécles. » Et il ajoute dans son Avertissement aux Lecteurs, » que l'en» treprise de ces MM. de Port-Royal, qui » peuvent prendre pour devise, *Legio mihi* » *nomen est*, si elle avoit eu tout le suc» cès qu'ils avoient prétendu, alloit di» rectement à la ruine des Langues Latine » & Françoise: & sous prétexte d'apprendre » du Grec à des Ecoliers, les jettoit dans des » absurdités & ignorances insupportables, » qui nous eussent enfin rendus ridicules aux » étrangers & à toute la posterité. » Qui ne seroit impatient d'apprendre quel est cet horrible attentat dont MM. de Port-Royal sont coupables? Le voici dans les propres termes du P. Labbe: » Ils n'ont pas, dit-il, » suivi le chemin que leur avoit fort adroite» ment tracé Henri Etienne dans son petit » Catalogue, en disant, *Aumône*, Eleemosy» na, ελεημοσυνη; *Chaire*, Cathedra, καθε» δρα; *Metal*, Metallum, μεταλλον, &c. » Mais ces Messieurs ont mieux aimé écrire: » *Aumône*, ελεημοσυνη, Eleemosyna, &c. » C'est-à-dire, que tout leur crime est d'avoir mis le mot grec avant le mot latin; en quoi néanmoins on pourroit montrer qu'ils avoient raison. Mais cet exemple apprend quel cas on doit faire de toutes les déclamations de ce Jésuite contre ceux qu'il appelle Jansénistes, & qu'il attaque dans plusieurs de ses Ouvrages.

Dans un avis sur la seconde édition du

Jardin des Racines Grecques, on parle ainsi de la C.nsure du P. Labbe. » Toutes les accusa.ions (de ce Jésuite) ne répondant nullement à son effroiable Préface, on espére que tout le monde demeurera persuadé qu'il y a de l'excès dans sa rhétorique; & que la confiscation qu'il a faite à son profit de ce petit Ouvrage en le faisant réimprimer sous son nom, est plutôt une usurpation violente, qu'un usage légitime de sa jurisdiction. Il y auroit même lieu de l'avertir charitablement qu'il est dans un âge où il seroit tems qu'il se défît de cette basse vanité de jeune Regent, qui paroît si forte en tout ce qu'il fait : & de lui faire voir qu'un habile homme peut bien quelquefois traiter des moindres choses; mais que ce n'est pas la marque d'un esprit fort élevé de s'en picquer & de s'y arrêter toute sa vie. Mais parce que son humeur encore trop emportée ne permet pas d'espérer un grand succès des avertissemens sérieux; il est nécessaire au moins de lui déclarer que s'il veut continuer dans l'exercice de sa charge de *Censeur*, il doit avoir soin de la rendre moins odieuse, de peur d'obliger ses sujets à la révolte, qui peut être dangereuse dans le commencement d'une autorité aussi peu affermie que la sienne. Il ne peut avoir oublié le péril qu'elle courut il y a quelques années, lorsqu'on vit cet habile Géographe du Roi se soulever *M. Sanson.* contre lui, & faire connoître à tout le monde que le P. Labbe lui avoit volé le Livre qu'il avoit fait imprimer sous le titre de *Pharus Galliæ antiquæ*, & qu'il n'y avoit rien de ce Pere qu'un nombre effroiable de fautes contre l'ancienne Géographie, qu'il y

avoit ajoutées. Je ne dis rien ici que ce qui est public comme on le peut voir dans le Livre de cet Auteur imprimé à Paris par ordre alphabétique, & qui porte pour titre : *In Pharum Galliæ antiquæ Philippi Labbe Biturici, è Societate Jesu Sacerdotis, Disquisitiones geographicæ in quibus ad singula omnium locorum nomina furti, aut plagii, aut falsi sive erroris arguitur Philippus Labbe. Sed facile est plagiarium furti, aut ignorantem falsi arguere : malevolum autem Zoilum compescere difficillimum.* »

» Ce qui nous présente un tableau du P. Labbe, si juste & si naturel, qu'il n'a pu encore l'effacer, quelque crédit qu'il ait employé pour le faire : & il a été réduit enfin à prendre le voile d'une fausse modération pour se couvrir : disant, *qu'après avoir pardonné à un homme, il n'avoit pas accoutumé de prendre feu sans nouveau sujet.* Comme si ce n'étoit pas plutôt un effet de vanité que de modestie, de prétendre avoir droit de pardonner, lorsqu'on est obligé de faire satisfaction : ou si la conduite que le P. Labbe a tenue depuis en diverses rencontres, étoit fort pleine de retenue ; & si elle ne faisoit pas plutôt voir au contraire, qu'il n'a nullement changé de naturel. Il n'en faut pas d'autres témoins que ces savans Historiographes de France, qui se sont plaints plusieurs fois du larcin qu'il avoit encore fait de leur *Histoire Généalogique de la Maison de France*, dans son Livre intitulé : *Tableaux Historiques & Généalogiques*. Et c'est un bruit répandu maintenant parmi tous les gens de Lettres, que ce Pere est si jaloux de s'acquérir de la gloire aux dépens des autres, & si

soigneux de s'enrichir du bien d'autrui pour multiplier le nombre de ses Livres, & grossir le Catalogue qu'il en a fait imprimer par un excès de vanité; qu'on ne peut presque rien donner au public qu'on ne voie paroître aussi-tôt quelque nouvel Ouvrage du Pere Labbe, qui sera tiré de celui des autres, ou qui le comprendra tout entier. C'est ce qu'il fit encore en volant le Calendrier des Heures de Port-Royal pour le faire imprimer sous le nom de *l'Année Sainte des Catholiques par le Révérend Pere Labbe de la Compagnie de Jesus*; avec si peu de précaution, qu'il y laissa même plusieurs choses qu'il blâme dans ce Calendrier de Port-Royal. Il est vrai que ces Messieurs ont été trop patiens jusqu'à cette heure; mais ce Pere devroit considérer qu'ils ne sont pas obligés de garder cette retenue en toute rencontre; & que des entreprises si fréquentes étant de dangereuse conséquence, ils seroient enfin obligés de s'y opposer de peur qu'il ne les fit passer pour des actes d'un droit & d'une possession légitime. »

III.

Dom Luc d'Acheri, Religieux de l'Ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Maur, nâquit à Saint-Quentin en Picardie en 1609. Sa vertu & son érudition l'ont fait considérer comme un des grands hommes du dix-septiéme siécle. Il a mis au jour plusieurs Ouvrages qui jusqu'à lui étoient demeurés manuscrits dans diverses Bibliothéques. En 1645. il fit imprimer l'Epître attribuée à saint Barnabé, avec les notes du P. Menard: trois années après il donna au public les

III. Dom Luc d'Acheri, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.

Œuvres de Lanfranc Archevêque de Cantorberi, avec la Chronique de l'Abbaïe du Bec & quelques autres monumens avec des notes. Il fit imprimer en 1650. les Œuvres de Guibert Abbé de Nogent, avec de savantes notes & de longues observations, dans lesquelles il rapporte quantité de monumens anciens, & fait l'Histoire de plusieurs Abbaïes. Il donne dans le même Livre quelques vies de Saints, & plusieurs autres monumens avec la Chronique de Robert du Mont. Le grand nombre d'Ouvrages de différens Auteurs, d'Actes & de Canons des Conciles, d'Histoires, de Chroniques, de Vies des Saints, de Lettres, de Poësies, de Chartes, & d'autres piéces qui n'avoient point encore paru, qu'il trouva dans les manuscrits, l'obligea à en entreprendre un Recueil. Il l'a donné au public sous le nom de *Spicilege*, & l'a conduit jusqu'au nombre de treize volumes *in*-4°. dont le premier parut en 1655. & le dernier en 1677. On trouve à la tête de chacun des préfaces judicieuses & bien écrites, sur les monumens qu'il contient. Il a encore donné la Régle des Solitaires, imprimée en 1648 : & en 1653 un Catalogue des Ouvrages ascétiques, ou Traités spirituels des Peres, & de ceux des Auteurs des derniers tems qui méritent d'être lûs, que Dom Jacques Remi, Religieux de la même Congrégation a donné de nouveau avec des augmentations en 1671. Le P. d'Acheri publia en 1661 les Ouvrages du vénérable Guibert Abbé de Nogent, *in-folio*. Il avoit beaucoup travaillé à ramasser & à copier les monumens nécessaires pour faire les Actes des Saints de l'Ordre de Saint

Benoît, que le P. Mabillon a donnés au public depuis sa mort. Il passa toute sa vie dans une entiére retraite, ne sortant presque point, se communiquant fort peu, évitant les visites & les conversations inutiles, parlant modestement & avec retenue. Enfin accablé de travail, de foiblesse & d'années, il mourut aussi saintement qu'il avoit vêcu, en l'Abbaïe de S. Germain des Prés à Paris le 16 Avril 1685, âgé de soixante-seize ans.

IV.

IV. Le Cardinal Bona.

Jean Bona, Cardinal, Religieux réformé de l'Ordre de Cîteaux, nâquit à Mondovi, Ville de Piémont le 10 Octobre 1609. Sa famille étoit une branche de celle de Bonne de Lesdiguieres en Dauphiné. Dès son enfance, il fit voir l'inclination qu'il avoit pour la vertu & pour la solitude. Il se consacra à Dieu dans un Monastere de l'Ordre des Feuillans, & fit profession dans un Couvent proche de Pignerol, n'étant encore âgé que de quinze ans. Depuis on l'envoia étudier à Rome, où il professa la Philosophie & la Théologie, & y fit un grand progrès dans les Sciences. Etant revenu dans son païs, il fut Prieur, puis Abbé de sa Maison, & Elu de sa Congrégation en 1651. Le Cardinal Fabio Chigi qui étoit ami particulier du P. Bona, témoigna une joie extrême de cette élection, & voulut faire tenir le Chapitre général à Rome pour lui faire continuer cette dignité; mais le sage Abbé qui s'en douta le fit tenir à Gênes, & se fit nommer un successeur. Trois ans après on l'élut de nouveau, & le Cardinal Chigi qui étoit

Pape dès l'an 1655 sous le nom d'Alexandre VII. lui défendit de quitter cette Charge. Mais le P. Bona en sollicita la permission avec tant d'instance, que le Pape la lui accorda à condition qu'il ne sortiroit point de Rome. Pour l'y attacher plus étroitement, il lui donna divers emplois. Clement IX. les lui continua, lui en confia de nouveaux, & le créa Cardinal le 29 Novembre 1669. L'éclat de la Pourpre Romaine n'enfla pas le cœur du Cardinal Bona, & les affaires dont il étoit chargé ne l'empêcherent point de vacquer à l'étude & à la priére. Il entretint un commerce de Lettres avec tous les Savans de l'Europe; il revit ses Ouvrages, & mourut aussi saintement & aussi tranquillement qu'il avoit vécu (après avoir fait un testament digne de sa piété) à Rome le 27 Octobre 1674. en sa soixante-cinquiéme année, & y fut inhumé dans l'Eglise de Saint Bernard. Les Ouvrages que nous avons de lui sont: *De divinâ Psalmodiâ. Manuductio ad cœlum. Via Compendii ad Deum. De rebus Liturgicis. De discretione spirituum. De Sacrificio Missæ. Horologium asceticum. De principiis vitæ Christianæ.* Ce dernier Ouvrage, un des plus solides qu'on ait fait sur la morale, a été traduit en François, premiérement par feu M. Cousin, Président en la Cour des Monnoies, & en 1728 par M. Goujet. Dans le Livre de la Psalmodie divine, il traite amplement tout ce qui regarde l'Office divin. Le Traité de la Liturgie contient tout ce qui se peut dire sur les rites, les priéres & les cérémonies de la Messe. Les autres Ouvrages sont des Livres de piété très-utiles pour ceux qui aspirent à la perfection de la vie chrétienne.

On peut juger du mérite du Cardinal Bona par cet éloge qu'en fait M. Arnauld dans une Lettre où il remercie ce pieux Cardinal du présent qu'il lui avoit fait de son Livre sur la Liturgie. » Quoique j'estime infiniment l'honneur que m'a fait votre Eminence, de me faire présent de son Livre, je n'ai pas dû en être surpris. Cette faveur a été précédée de tant d'autres, que j'ai pû y prétendre quelque droit, par cette raison que les personnes généreuses s'imposent à elles-mêmes une espéce d'obligation de donner en toutes les rencontres de nouvelles preuves de bonté à ceux à qui ils ont commencé de témoigner de la bienveillance. Mais je suis bien mortifié, Monseigneur, de n'avoir pu encore jouir d'un aussi agréable entretien que celui que me fournira la lecture de tant de recherches de l'antiquité chrétienne, touchant le plus saint de nos Mystéres. On ne peut rien attendre que de fort achevé d'une étude si consommée, d'un jugement si exact, d'un esprit si éclairé, & d'une piété si solide. Et plût à Dieu que sa providence disposât les choses de telle sorte, que tant de grandes parties fussent emploiées encore plus utilement pour le bien général de toute l'Eglise! Quelle joie pour ceux qui aiment véritablement la beauté de la Maison de Dieu, qui ne consiste pas dans l'éclat d'une magnificence humaine, mais dans l'établissement d'une sainte discipline, qui contribue à mettre les Chrétiens dans un état digne de ce nom! Que l'on mourroit content si l'on voioit un homme plein de ces pensées, & capable de les exécuter, assis sur la Chaire de saint Pierre, pour n'en point tirer d'autre

avantage que d'être véritablement & par l'esprit d'une humilité sincére, & non seulement par un titre dont la vanité se flatte, le Serviteur effectif des Serviteurs de Dieu! Car tout est compris dans cette parole bien entendue, & il est bien à craindre que ce ne soit l'Arrêt de la condamnation de la plupart de ceux qui se contentent de se faire honneur de ce nom, sans se mettre en peine de remplir les devoirs ausquels il engage. Mais nous avons bien sujet d'apprehender que nos péchés ne nous rendent indignes d'un si grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce siécle malheureux, la vérité de ce que dit saint Gregoire, que Dieu punit souvent les péchés des peuples en permettant qu'on leur donne pour Pasteurs des personnes incapables de les bien conduire. Je ne sçai, Monseigneur, comment je me suis engagé dans ce discours. C'est qu'on a de la peine à resister à la douceur que l'on ressent de s'entretenir dans la pensée de ce que l'on souhaite avec d'autant plus d'ardeur, qu'on ose moins l'espérer. Mais votre Eminence ne me doit point savoir gré de ce desir, puisque c'est si peu elle que je regarde en cela, que je reconnois qu'on ne peut guéres faire de souhaits moins obligeans pour ceux qui connoissent le péril de ces grandes élévations, & à qui la foi n'y fait envisager qu'un engagement terrible à une sainteté proportionnée à la plus sainte dignité qui soit parmi les hommes. J'espére, Monseigneur, vous envoier bien-tôt un nouveau Livre contre la morale des Calvinistes; & c'est l'empressement où je me suis trouvé pour l'achever, joint à quelques indisposi-

tions, qui m'a empêché jusqu'ici de penser à autre chose. Souffrez, Monseigneur, que je l'offre à votre Eminence, comme un témoignage de la vénération que j'ai pour son mérite, & du profond respect avec lequel je suis.

V.

Jean de Launoi étoit de la Province de Normandie, & nâquit à deux lieues de Valogne, Ville du Diocése de Coutances, en 1603. Il fit ses premieres études à Coutances, & vint les continuer à Paris. Il fut reçu Docteur de la Faculté de Paris en 1636. C'étoit un homme extrêmement laborieux, & qui faisoit son unique occupation de l'étude. Il fit en peu de tems de grands Recueils de passages des Peres & des Théologiens sur toutes sortes de matiéres. Il fut en grande liaison d'amitié & d'étude avec les plus habiles gens de Paris, & principalement avec le P. Sirmond; & fit un voïage à Rome, dans lequel il eut la connoissance de Luc Holstenius & de Leo Allatius. Etant de retour à Paris, il continua ses études ordinaires, & donna au public une grande quantité d'Ouvrages sur des matiéres d'histoire, de critique, & de discipline ecclésiastique. Il entretenoit toujours commerce avec des gens de Lettres, & tint pendant long-tems chez lui des Conférences tous les Lundis, où se trouvoient quantité de Savans. Nous avons vû ailleurs qu'il écrivit pour mettre en évidence les abus dont étoit pleine la Censure contre M. Arnauld, & qu'il aima mieux se laisser exclure de la Faculté que d'y souscrire. Son témoignage ne doit pas être suspect, puisqu'il

V. M. de Launoi.

avoit ſur les matiéres de la Grace des ſentimens fort oppoſés à ceux de ſaint Auguſtin. Il tomba malade au mois de Mars 1678, dans l'Hôtel du Cardinal d'Eſtrées où il logeoit, & y mourut le 10 du même mois. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné dans l'égliſe des Minimes de la Place Royale, où il diſoit ordinairement la Meſſe. Il leur legua par ſon teſtament deux cens écus d'or, tous les Rituels qu'il avoit recueillis & la moitié de ſes Livres, & laiſſa l'autre moitié au Séminaire du Diocéſe de Laon, fit une fondation au Collége de Navarre, & quelques legs aux pauvres. Il avoit laiſſé de ſon vivant à ſes freres & à ſes parens la jouiſſance du peu de patrimoine qu'il avoit, & leur en laiſſa la propriété par ſon teſtament. Il eſt rare de trouver un Docteur de ce mérite qui ait eu moins d'ambition & plus de déſintereſſement que M. de Launoi. Non-ſeulement il n'a point cherché les Bénéfices ; mais il n'a pas voulu même recevoir ceux qu'on lui offroit. Il a toujours vécu pauvrement & ſimplement, uniquement appliqué à l'étude. Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a faits, & la maniére dont ils ſont compoſés, font aſſez connoître combien il avoit de lecture & d'érudition, & avec quelle aſſiduité & quelle facilité il travailloit. Son ſtile n'eſt ni orné, ni poli; il ſe ſert de termes durs & peu uſités. Il s'énonce d'une maniere toute particuliere, & donne des tours ſinguliers aux choſes dont il traite. Il accable non-ſeulement ſes adverſaires, mais encore ſes Lecteurs, par le grand nombre & par la longueur des paſſages qu'il rapporte tout entiers, & qu'il repéte con-

tinuellement dans ſes Ouvrages : mais au reſte il eſt abondant dans ſes citations, & épuiſe ordinairement une matiere quand il l'entreprend. Ses raiſonnemens ne ſont pas toujours juſtes, & il ſemble quelquefois avoir eu d'autres vues que celles qu'il paroît qu'il ſe propoſe dans ſon Ouvrage. Quant à ſes mœurs, il étoit humble, ſimple, ſincere, bon ami, deſintéreſſé, ſobre, laborieux, ennemi du vice, ſans ambition, charitable & bienfaiſant, appliqué à ſes devoirs, & d'une vie toujours égale. Il avoit ſurtout en recommendation la vérité ; il ne pouvoit ſouffrir ni les fables ni les ſuppoſitions. Il a défendu avec fermeté les droits de l'Egliſe & du Roi, & attaqué avec liberté les maximes contraires des Théologiens ultramontains. Enfin on ne peut douter qu'il n'ait rendu un grand ſervice à la Republique des Lettres, à l'Egliſe de France & à l'Ecole de Paris par les découvertes qu'il a faites ſur les points d'hiſtoire & de critique, par la force avec laquelle il a ſoutenu l'autorité des Conciles, les droits des Rois & des Evêques, par ſa ſagacité à découvrir la fauſſeté de quelques Hiſtoires des Saints, & la ſuppoſition de quantité de privileges. M. de Launoi étoit proprement un Savant, & un homme de grande érudition plutôt qu'un vrai Théologien. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages qui ont été recueillis en pluſieurs volumes *in-folio.*

VI.

VI. Les Peres

Jacques Goar, né à Paris en 1601, s'appliqua de bonne heure à l'étude de la Langue

Goar & Combefis Dominicains.

Grecque. Il se fit Dominicain en 1619, dans la Maison de Saint Honoré, fondée depuis peu, & qui étoit alors dans la premiere ferveur de la Réforme. Il étudia avec soin la doctrine des Grecs, leurs Rits, leur Liturgie, tout ce qui avoit rapport à leur créance, à leur morale, à leur discipline. Il fut envoié dans l'Isle de Chio où il passa huit ans, toujours occupé à affermir les Fidéles, à examiner les sentimens & les usages des Grecs, & à faire rentrer les Schismatiques dans le sein de l'Eglise. Il alla ensuite à Rome, où il se lia avec le célébre Leo Allatius. En 1642. le P. Goar revint en France, & l'année suivante il retourna en Italie où il eut ses entrées libres dans toutes les Bibliothéques. Quand il eut fait une riche collection, il repassa en France, où il publia l'*Eucologe* ou Rituel des Grecs, qui renferme en un volume *in-folio* de 950 pages, toute la Liturgie sacrée des Orientaux. L'Auteur qui avoit recherché, lû & examiné avec exactitude un grand nombre d'exemplaires tant imprimés que manuscrits, a joint à son Ouvrage de savantes remarques pour expliquer l'origine & l'antiquité des cérémonies, & la foi constante de toutes les Eglises touchant l'unité & la perpétuité du Sacrifice qui a toujours été le même dans l'Eglise Chrétienne. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1647. en Grec & en Latin. Le P. Goar donna ensuite les Traductions qu'il avoit faites de divers Ouvrages Grecs, avec des Notes sur ces mêmes Livres, dont quelques-uns contiennent une bonne partie de l'Histoire Bysantine. Cet Auteur mourut en 1653. On trouve dans le P. Echard le Catalogue de ses

fes Ouvrages. Le P. Combefis Dominicain & M. Ducange en ont depuis achevé & publié quelques-uns.

François Combefis dont nous venons de parler, s'eft diftingué par fa fcience & par fa piété dans le dix-feptiéme fiécle. Il nâquit en 1605 dans le Diocéfe d'Agen, & entra à l'âge de vingt ans chez les Dominicains Réformés. Il s'appliqua entiérement à la lecture des Peres, des anciens Auteurs Grecs & des Hiftoriens Eccléfiaftiques. Les Prélats de France étant affemblés à Paris en 1655, le choifirent pour travailler aux nouvelles éditions & verfions des Peres Grecs qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifiérent en 1656 d'une penfion de cinq cens livres, qu'ils augmenterent de près du double, pour le même fujet, ce que le Clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun Régulier avant lui. Il donna au public en 1644 les Œuvres de faint Amphiloque Evêque d'Icone, de faint Méthode & de faint André de Créte. L'année fuivante, il mit au jour quelques piéces nouvelles de faint Jean Chryfoftôme, qu'il avoit tirées de la Bibliothéque du Roi, avec une défenfe des fcholies de faint Maxime fur faint Denis. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la Bibliothéque des Peres Grecs en deux volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1648, dans le premier defquels nous avons les Œuvres de faint Aftere, Evêque d'Amafée, & d'autres Peres Grecs; & dans l'autre qui eft tout hiftorique, il nous a donné la véritable Hiftoire des Monotélites, qui n'a été défapprouvée à Rome que parce qu'il n'avoit pas eu, dit-on, affez de refpect pour

le Cardinal Baronius, qu'il fit voir évidemment s'y être trompé.

Le P. Goar tomba malade dans le tems qu'il travailloit par ordre du Roi à l'Histoire Byzantine qui s'imprimoit au Louvre; & étant mort au mois de Septembre 1653, en achevant la Chronographie de Théophane, le P. Combefis qui étoit son confrere & son ami, fut obligé de remplir sa place. Il revit l'Ouvrage entier, y ajouta ses nouvelles notes & corrections en 1655, & l'année suivante il donna plusieurs Piéces Grecques de saint Jean Chrysostôme, de saint Severien, & d'autres qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre Collection en 1660 des vies de saint Eustache, & autres saints Martyrs, & de saint Sylvestre Pape. Il publia l'an 1666 le martyre de trois autres Saints, après avoir donné sa nouvelle Bibliothéque des Peres pour les Prédicateurs en huit gros volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius lui envoia son Traité *de Simeonibus* qu'il fit imprimer à Paris en 1664, & il y joignit un Recueil *des origines & des choses de Constantinople* tirées de plusieurs Auteurs Grecs qu'il donna avec des notes. Il augmenta en 1672 la Bibliothéque des Peres Grecs d'un nouveau volume *in-folio*, divisé en deux parties, qu'il intitula: *Novissimum Auctuarium Bibliothecæ Græcorum Patrum*. Deux ans après, il donna son *Ecclesiastes Græcus*, pour les Prédicateurs, où il inséra les plus belles piéces des deux Basiles de Césarée, & de Seleucie. Il y avoit long-tems qu'il avoit promis une nouvelle édition de toutes les Œuvres de saint Maxime, qu'il donna enfin l'an 1675

Dict. de Moreri.

en deux gros volumes *in-folio*, espérant d'en mettre au jour encore un troisiéme volume ; & cependant il publia en la même année le Livre de saint Théodote d'Ancyre contre Nestorius, avec des notes & une oraison de saint Germain Archevêque de Constantinople. Comme il s'étoit fait connoître au sujet de l'impression de Théophane, il eut ordre de M. Colbert Ministre d'Etat, qui avoit l'Intendance de l'Imprimerie Royale, de travailler aux autres Historiens Grecs de Constantinople, qui restoient encore à imprimer au Louvre, & il en ramassa plusieurs qui avoient écrit depuis Théophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé lorsque la guerre de Hollande fit interrompre l'Ouvrage. Il ne fut achevé qu'après son decès par M. Ducange en 1685, sous ce titre : *Historiæ Byzantinæ Scriptores post Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit destinées. Le second tome qui devoit contenir les Ouvrages de Leon Diacre & de Michel Psellus, n'a pas encore paru. Le P. Combefis avoit une affection singuliere pour le grand saint Basile, dont il faisoit sa lecture ordinaire en Grec étant encore écolier & Novice, & il acheva sa carriére en nous donnant ses Remarques sur toutes ses Œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris au Couvent des Dominicains de la rue saint Honoré le 23 Mars 1679, en la soixante-quatorziéme année de son âge, & la cinquante-cinquiéme de sa profession religieuse, après avoir mené une vie très-exemplaire, & avoir souffert plusieurs années

les douleurs de la pierre, qui le consumerent entiérement. Il a laissé quantité de piéces tirées des Peres & des Historiens Grecs, dont on garde une partie au Couvent de Paris, où il est décédé; & les autres ont été retenues par ceux entre les mains de qui elles sont tombées après sa mort, aussi-bien que ses observations & sa critique sur toutes les Oeuvres de saint Grégoire de Nazianze.

VII.

VII. M. du Cange.

Charles du Fresne, Seigneur du Cange, Trésorier de France nâquit à Amiens en 1610. Il eut cinq freres dont l'aîné succéda à la charge de Prévôt de Beauquesne après son Pere. Le second fut un des plus célébres Avocats de Paris & commença à composer le Journal des Audiences de ce Parlement, qui a depuis été continué par d'autres Avocats. M. du Cange commença ses études chez les Jésuites d'Amiens, & alla ensuite à Orléans étudier le Droit. Il prêta serment d'Avocat au Parlement de Paris en 1631, & fréquenta quelque-tems le Barreau. Mais étant retourné à Amiens, il s'attacha à la lecture des Auteurs d'Humanités, de Philosophie, de Droit, de Médecine & de Théologie; il s'appliqua sur-tout à l'Histoire sacrée & profane, ancienne & moderne, Grecque & Romaine. C'étoit un homme doux, honnête, civil, obligeant. Il acheta une charge de Trésorier de France en la Généralité d'Amiens en 1645, & s'acquitta des fonctions de cet emploi avec beaucoup d'exactitude, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper aux excellens Ouvrages que nous

avons de lui. Il publia en 1657 l'Hiſtoire de Conſtantinople ſous les Empereurs François, & en 1666 un Traité Hiſtorique du Chef de ſaint Jean-Baptiſte.

En 1668, il vint s'établir à Paris & publia l'Hiſtoire de ſaint Louis par Joinville, enrichie d'obſervations & de diſſertations très-ſavantes. En 1670, il mit au jour le texte & la verſion de Cinname avec des notes tant ſur Cinname que ſur Nicephore, Brienne & Anne Comnene, & la deſcription de l'égliſe de ſainte Sophie, de Paul le Silentaire. On lui propoſa de la part de M. Colbert de ramaſſer en un Corps tous les Ecrivains de l'Hiſtoire de France. Il en donna un eſſai, mais ce projet n'aiant pas été goûté, il abandonna ſon deſſein & s'occupa à finir ſon Gloſſaire Latin qui parut en 1678 en trois volumes *in-folio.* Les Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur en ont donné il y a vingt ans une nouvelle édition corrigée & beaucoup augmentée, en ſix volumes *in-folio* à Paris. C'eſt un Ouvrage d'une incroiable érudition & de la plus grande utilité pour les Savans. A peine ce Livre étoit-il fini que M. du Cange fit paroître en 1680 un volume contenant la généalogie des Empereurs de Conſtantinople, & une deſcription de cette ville ſous leurs régnes. Depuis il travailla à ſon Gloſſaire de la langue Grecque qui parut en 1688 en deux volumes remplis de choſes rares & curieuſes, tirées d'anciens manuſcrits & d'actes autentiques. Il procura en 1686 une nouvelle édition de Zonare avec des notes; & une autre de la Chronique Paſcale ou Alexandrine qui ne vit le jour qu'après ſa mort. Ce

ſavant homme mourut à Paris le 23 Octobre 1688, âgé de ſoixante-dix-huit ans. On a encore de M. du Cange *Joannis Zonaræ Annales*, à Paris de l'Imprimerie Roiale, 2 vol. *in folio*. Il a laiſſé manuſcrits divers Ouvrages, dont pluſieurs ſont entre les mains d'un de ſes parens.

VIII.

VIII. Le Pere le Cointe de l'Oratoire.

Charles le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, Auteur des Annales Eccléſiaſtiques de France, nâquit à Troies en 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire où il fut reçu par le Cardinal de Berulle, Inſtituteur & premier Supérieur Général de cette Congrégation. Il fut d'abord envoié à Vendôme pour y enſeigner la Grammaire & les Humanités. Enſuite il profeſſa la Rhétorique pendant ſept ans à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643 M. Servien Secrétaire d'Etat, qui avoit été nommé pour être un des Ambaſſadeurs Plénipotentiaires à Munſter, voulut avoir avec lui un Pere de l'Oratoire pour être Chapelain & Confeſſeur de Madame Servien; & le Pere Bourgoin alors Général de l'Oratoire, lui aiant offert le Pere le Cointe, M. Servien l'accepta avec joie. Le P. le Cointe lui fut en effet très-utile. Ce fut lui qui travailla aux préliminaires de la paix, & qui fournit les Mémoires néceſſaires pour le Traité. Vers l'année 1662, il commença de donner au Public ſon grand Ouvrage des Annales Eccléſiaſtiques de France. Sa maniere d'agir ſage & raiſonnable, & la beauté de ſon génie l'ont fait rechercher des perſonnes du premier Ordre dans tous les lieux où

il a été. A Vendôme M. de Mercœur l'avoit à ſa table deux ou trois fois la ſemaine. M. Fabio Chigi Nonce à Munſter, prenoit tous les huit iours un après-midi pour jouir de ſa converſation ; & depuis ce Prélat aiant été fait Cardinal & enſuite Pape ſous le nom d'Alexandre VII, la ſouvent honoré de ſes Lettres. Le Roi même avoit pour lui une eſtime particuliere, & a loué ſon zéle & ſa fidélité en pluſieurs rencontres. Il mourut à Paris en la maiſon de ſa Congrégation rue ſaint Honoré où il demeuroit depuis 1661, le 18 Janvier 1681, âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit paſſé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son Hiſtoire Eccléſiaſtique de France eſt compoſée de huit volumes *in-folio*, commençant à l'an 235 & finiſſant à 835. Le dernier volume n'a paru qu'après ſa mort par les ſoins du Pere du Boil. Cette Hiſtoire faite en forme d'Annales & qui en porte le titre, contient les Décrets des Conciles de France avec des explications ; le Catalogue des Evêques & leur vie, les Fondateurs, les Privilèges des Monaſtéres, les Vies des Saints, les Queſtions de Doctrine & de Diſcipline, & tout ce qui peut regarder l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de France. C'eſt un Ouvrage d'un travail immenſe & d'une recherche ſinguliere. Comme ce n'eſt qu'une compilation ſans ornement, il ne ſe fait pas lire agréablement ; mais auſſi on y trouve beaucoup de diſcernement & de ſagacité. Cet Ouvrage l'engagea dans pluſieurs diſputes avec les Peres d'Acheri, Mabillon, Baſtide, &c. Benedictins ; le Pere Chifflet Jéſuite & autres Savans.

I X.

IX. Le P. Thomassin de l'Oratoire.

Louis Thomassin Prêtre de l'Oratoire nâquit à Aix en Provence en 1619. Il fut élevé dans une maison de l'Oratoire, & fut reçu dans cette Congrégation dès sa quatorziéme année. Après y avoir enseigné les Humanités & la Philosophie, il fut fait Professeur de Théologie à Saumur, & il introduisit dans son école la maniere de traiter la Théologie par l'Ecriture, par les Peres & les Conciles. Etant appellé à Paris en 1654, il y commença dans le Séminaire de saint Magloire des Conférences de Théologie positive, selon la méthode qu'il avoit suivie à Saumur, ce qu'il continua jusqu'en 1668. Alors, à la sollicitation de plusieurs Prélats, ses Supérieurs le déterminerent à donner au Public le fruit de ses travaux & de ses lumieres. M. de Perefixe Archevêque de Paris l'engagea à faire imprimer ses *Dissertations Latines sur les Conciles*, dont il n'y a eu que le premier volume, qui parut en 1667. *in*-4. & ses *Mémoires sur la Grace* qui furent imprimés en 1668 en trois vol. *in*-8. Ils reparurent en 1682 *in*-4. augmentés de deux Mémoires, sous les auspices de M. de Harlai successeur de M. de Perefixe. Il publia aussi trois tomes de *Dogmes Théologiques* en Latin, le premier en 1680, le second en 1684, le troisiéme en 1689: Trois autres tomes, de la *Discipline Ecclésiastique* sur les Bénéfices & les Bénéficiers, le premier en 1678; le second en 1679; le troisiéme en 1681: Divers Traités de la *Discipline de l'Eglise & de la Morale Chrétienne*; de

l'Office divin, des Fêtes, des jeûnes, de la vérité & du mensonge; de l'unité de l'Eglise; de l'aumône, du négoce & de l'usure. Celui-ci ne fut imprimé qu'après sa mort aussi-bien que le *Traité Dogmatique des moiens dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'unité de l'Eglise*.

Ce ne fut pas seulement sur ces matieres que le Pere Thomassin travailla. Comme il possédoit parfaitement les Belles-Lettres, il voulut enseigner aux autres l'usage qu'on en pouvoit faire. Ainsi il donna au Public des méthodes d'étudier & d'enseigner chrétiennement la Philosophie, les Historiens prophanes, les Poëtes & les Langues. Le Pape Innocent XI témoigna quelque desir de se servir de son Ouvrage de la Discipline pour le gouvernement de l'Eglise, & voulut même l'attirer à Rome. L'Archevêque de Paris en parla au Roi de la part du Cardinal Casanata, Bibliothécaire de sa Sainteté; mais la réponse fut qu'un tel sujet ne devoit pas sortir du Roiaume. Cependant le Pere Thomassin pour témoigner au saint Pere sa gratitude, & le desir qu'il avoit de rendre un plus grand service à l'Eglise, traduisit en Latin ses trois volumes de la Discipline afin qu'ils pussent mieux se répandre dans les Païs étrangers. Ce travail fatiquant ne fut pas plutôt fini, qu'il en reprit un autre non moins pénible. Comme il s'étoit appliqué à l'Hebreu pendant cinquante années, il crut devoir faire servir cette étude à prouver l'antiquité & la vérité de la Religion. Ainsi il entreprit de faire voir que la Langue Hebraique est la mere de toutes les autres, & qu'il falloit par conséquent chercher dans

l'Ecriture, qui conserve ce qui nous en reste; l'Histoire de la vraie Religion, aussi-bien que la premiere Langue. Ce fut ce qui lui fit composer une Méthode d'enseigner chrétiennement la Grammaire ou les Langues par rapport à l'Ecriture Sainte. Elle fut accompagnée de deux Glossaires l'un du Grec, & l'autre du Latin réduit en Hébreu, & suivie d'un Glossaire universel Hebraïque, dont l'impression qui se faisoit au Louvre ne fut achevée qu'après sa mort. Cet Ouvrage parut *in folio* en 1697 par les soins du Pere Bordes de l'Oratoire, & de M. Barat de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le P. Thomassin mourut la nuit de Noel de 1695, âgé de soixante-dix-sept ans. On trouve beaucoup moins d'érudition dans ses Dogmes Théologiques que dans ceux du Pere Petau. Ses sentimens sur la Grace ne sont pas conformes à la Doctrine de saint Augustin ni par conséquent à celle de l'Eglise.

X.

X. Henri & Adrien de Vallois freres.

Henri de Vallois nâquit à Paris en 1603. Il s'appliqua de bonne heure à la lecture des bons Auteurs, des Poëtes Grecs & Latins, des Orateurs & des Historiens. Il fut envoié à Bourges en 1622. pour y apprendre le Droit Civil. A son retour il se fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, plutôt par complaisance pour son Pere, que par inclination. Après avoir fréquenté le Palais pendant sept ans, il reprit l'étude des Belles-Lettres & travailla assidument sur les Auteurs Grecs & Latins, Ecclésiastiques & profanes. Sa grande application à la Lecture lui

affoiblit si fort la vue, qu'il perdit l'œil droit & qu'il ne voioit presque point de l'autre. Il ne laissoit pas néanmoins de composer, & avoit une mémoire si heureuse, qu'il disoit sans s'y tromper les pages des Livres où l'on trouveroit les passages dont il avoit besoin. Il a donné une nouvelle traduction des anciens Auteurs de l'Histoire Ecclésiastique, & l'a enrichie de notes & de savantes dissertations. Il commença par la traduction de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe, & des Livres de la Vie de Constantin du même Auteur, qu'il fit imprimer en 1659 chez Vitré, avec le texte Grec revu & corrigé, & une Dissertation sur le schisme des Donatistes. Il donna aussi une Lettre sur l'église qui étoit à Jérusalem appellée Anastasie; un Ecrit sur la Version des Septante contre Usserius, & une Dissertation sur le Martyrologe Romain donné par Rosweide. Il continua ce travail en publiant l'an 1668 le texte & la traduction de l'Histoire Ecclésiastique de Socrate & de Sozomene avec des notes & trois dissertations; la premiere sur la vie de saint Athanase; la seconde sur saint Paul de Constantinople, où il releve plusieurs circonstances touchant la vie de ces deux grands Patriarches, sur lesquels Baronius & les autres Auteurs de l'Histoire Ecclésiastique s'étoient trompés; la troisiéme sur le sixiéme Canon du Concile de Nicée, dans laquelle il prouve contre M. de Launoi que ce Canon ne se doit pas entendre du droit des Métropolitains, mais d'un droit supérieur & Patriarchal. Il finit ce grand Ouvrage en donnant l'an 1673 les Histoires Ecclésiastiques de Théodoret &

d'Evagre, avec les extraits de celles de Philostorge & de Théodore le Lecteur; & deux dissertations, l'une sur Pierre d'Antioche, & l'autre sur Acace de Constantinople, dans lesquelles il éclaircit plusieurs points importans de l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là. Il avoit aussi dessein de donner les Auteurs Latins de l'Histoire Ecclésiastique, Severe Sulpice, Ruffin, Cassiodore & quelques autres. Il les avoit déja conférés sur plusieurs manuscrits, & il préparoit des notes, qu'il devoit y joindre, mais la mort le prévint. Il a fait deux éditions des Oeuvres d'Ammien Marcellin, & donné au Public quelques Fragmens de Polybe, de Nicolas de Damas & de quelques Auteurs Grecs. Il a fait plusieurs Harangues qui ont été fort estimées. Il mourut en 1676.

Adrien de Vallois son frere qui n'avoit que trois ans moins que lui, s'appliqua particulierement à l'Histoire de France, & emploia plusieurs années à en rechercher les monumens les plus certains, tant manuscrits qu'imprimés, & à éclaircir les difficultés qui s'y trouvent. Il publia en 1646. le premier tome de son Histoire de France, dans lequel il éclaircit la partie la plus obscure de notre Histoire en découvrant l'origine des anciens François, & rapportant leurs exploits jusqu'à la mort du vieux Clotaire. Il a mis à la tête une table chronologique des actions mémorables faites par les François depuis l'Empire de Valérien jusqu'à la vingt-cinquiéme année de celui de Justinien, avec une notice des Provinces & des Villes des Gaules. En 1658 il publia le deuxiéme & le troisiéme tome de cette His-

toire. Le deuxiéme contient ce qui s'est passé depuis la mort du vieux Clotaire jusqu'au regne du jeune; & le troisiéme continue cette Histoire jusqu'à la déposition de Childeric. Il a mis dans celui-ci une dissertation des Basiliques, dont voici l'occasion. En parlant de l'église de saint Vincent (aujourd'hui saint Germain-des-Prés) bâtie par Childeric, appellée Basilique par Fredegaire, il lui avoit donné le nom de Monastére. Pour justifier cette expression, il fit une Dissertation dans laquelle il entreprit de montrer que cette église étoit un Monastére dès son commencement. M. de Launoi publia un Ecrit contre cette Dissertation, auquel Adrien de Vallois fit une réponse en 1660, & y joignit un Traité Historique des anciennes églises ou Basiliques de Paris, dans lequel il attaquoit plusieurs endroits d'un Traité de M. de Launoi sous le même titre. En 1675. il donna au Public sa Notice des Gaules, qui a été considérée comme un de ses meilleurs Ouvrages. Il n'étoit pas aussi habile que son frere dans la Langue Grecque & n'avoit pas la même beauté d'esprit; mais il étoit très-laborieux, écrivoit purement en Latin, & étoit bon critique. Il mourut en 1692.

X I.

XI. Monsieur de Sainte-Beuve.

Jacques de Sainte-Beuve nâquit à Paris en 1613. Après avoir fait ses études & achevé sa Théologie, il soutint une Expectative avec tant de succès, qu'en considération de cette action, la Faculté lui accorda la dispense d'âge pour être Bachelier. Il fit

ſa Licence avec éclat, & fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maiſon & Société de Sorbonne en 1638. Il fut un des Docteurs choiſis par l'Aſſemblée du Clergé tenue à Mante, pour compoſer une Théologie Morale. Il prêcha avec réputation dans l'égliſe Cathédrale de Rouen. Quelque tems après il fut choiſi pour remplir une des Chaires Roïales de Théologie en Sorbonne. Il enſeigna pendant onze ans avec une grande réputation, faiſant paroître beaucoup d'attachement pour la Doctrine de ſaint Auguſtin ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Il combattit publiquement dans ſes Ecrits & dans ſes Explications les cinq Propoſitions avant même qu'elles fuſſent condamnées par le Pape Innocent X. Nous avons vû ailleurs que la Cenſure contre M. Arnauld lui parut ſi injuſte, qu'il aima mieux perdre ſa Chaire de Sorbonne que d'y ſouſcrire. Il vécut au milieu de Paris dans la même retraite que s'il eût été dans une ſolitude fort écartée, continuellement appliqué à la lecture & à la priére, ou occupé à répondre aux conſultations qui lui étoient faites de toutes parts ſur des Cas de conſcience, de Morale ou de Diſ pline. Il étoit conſulté par des Evêques, des Chapitres, des Curés, des Religieux, des Princes, des Magiſtrats. Son frere recueillit après ſa mort, tant ce qui s'eſt trouvé de déciſions dans les Mémoires, que ce qu'il en a pû retirer de ceux à qui M. de Sainte-Beuve les avoit envoiées; & il en a fait imprimer trois gros volumes *in*-4. dont l'un parut en 1689, l'autre en 1692 & l'autre en 1704.

Il y en a ſur toutes ſortes de matiéres ; ſur la Diſcipline, ſur l'Adminiſtration des Sacremens, ſur d'anciennes cérémonies, ſur des donations & des Contrats, ſur la Simonie. Ces déciſions ſont appuiées, les unes ſur les paroles des Livres ſacrés, les autres ſur l'autorité de la Tradition, ſur les diſpoſitions des Canons, ſur les autorités des Saints Peres & des Théologiens, & quelques-unes même ſur l'eſprit des Loix Civiles, des Ordonnances, & des Coutûmes. Il y a des queſtions de diſcipline qui y ſont traitées à fonds, & l'on y voit beaucoup de ſageſſe, de prudence, de droiture, de jugement, d'érudition, de ſcience des Canons, des Loix, des uſages, & une grande connoiſſance de l'Antiquité. On y trouve des Cas fort importans & quelquefois bien délicats, ſur leſquels il prend toujours le parti de la Loi, de la juſtice & de la vérité, contre les uſages & les coûtumes qui y ſont contraires. Il ne flatte jamais la cupidité ni ne tolére les abus. Quelquefois il ſe contente de donner ſes déciſions ; d'autres fois il traite les queſtions à fonds, & le fait ſur-tout quand ce ſont des queſtions extraordinaires. Enfin rien n'eſt plus inſtructif, ni plus utile pour la conduite que ce Recueil. Comme les hommes ſont toujours les mêmes, les mêmes cas & les mêmes difficultés ſe préſentent. M. de Sainte-Beuve en aiant réſolu un très-grand nombre, il eſt rare qu'il s'en préſente qu'on ne trouve décidés dans ceux qu'il a réſolus, ou qu'on ne puiſſe décider par les principes qu'il a établis ; ce qui eſt d'un grand ſecours pour tous ceux qui ſont chargés de la conduite des Ames. On

a encore imprimé en 1686 deux Traités Latins de M. de Sainte Beuve, qu'il composa contre le Ministre Daillé quelque tems après qu'on lui eut ôté sa Chaire; l'un de la Confirmation, & l'autre de l'Extrême-Onction. Il a suivi la même méthode qu'il avoit gardée dans les autres Traités qu'il avoit dictés en Sorbonne, qui est d'exposer d'abord les erreurs opposées à la Doctrine de l'Eglise Catholique, tirées des Ouvrages de ceux qui les ont soutenues, d'établir ensuite la Doctrine Catholique par l'Ecriture & par la Tradition, & de répondre enfin aux objections des Hérétiques. M. de Sainte-Beuve mourut d'apoplexie le 15 Décembre 1677. âgé de soixante-quatre ans.

XII.

XII. M. Cotelier.

Jean Baptiste Cotelier nâquit à Nîmes en 1628, d'un Ministre Protestant qui s'étant converti, prit un soin particulier de l'élever dans l'étude des Langues & des Sciences. Il répondit si heureusement à ses soins, qu'avant l'âge de dix ans il harangua en Latin à Nîmes M. de Cohon, lorsqu'il prit possession de l'Evêché de cette ville, & qu'à douze ans aiant été introduit dans l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Mantes en 1641, il expliqua facilement la Bible en Hébreu, à l'ouverture du Livre, & répondit en même temps aux questions qu'on lui fit, tant sur les difficultés de la Langue Hebraïque, que sur ce qui dépendoit des usages des Juifs. Il fit aussi quelques démonstrations de Mathématique en expliquant les définitions d'Euclide, ce qui le fit regarder

dès lors comme un prodige. Il étudia ensuite à Paris, fut reçu Bachelier en Théologie dans la Faculté de Paris, & de la Maison & Société de Sorbonne; mais il ne voulut point faire sa Licence pour ne pas s'engager dans les Ordres sacrés. Il se donna tout entier à l'étude de l'Antiquité Ecclésiastique, & se rendit très-habile dans la Langue Grecque. Il fut choisi pour travailler avec M. du Cange à faire la révision, le Catalogue & le Sommaire des Ouvrages contenus dans les manuscrits Grecs de la Bibliothéque du Roi, & pourvû en 1676 d'une Chaire de Professeur de Grec au College Roïal.

Il s'appliqua particuliérement à l'étude des Peres Grecs. Il lisoit avec exactitude leurs Ouvrages tant imprimés que manuscrits, sur lesquels il faisoit ses observations & ses notes, & les traduisoit en Latin. Il donna un essai de son travail au Public en faisant imprimer en 1661 en Grec & en Latin quatre Homélies de saint Chrysostome sur les Pseaumes, avec l'interprétation de ce Pere sur le Prophéte Daniel, en un volume *in*-4. Mais son grand Ouvrage auquel il avoit travaillé pendant plusieurs années, est un Recueil des Monumens des Peres qui ont vécu dans les tems Apostoliques; sçavoir de l'Epître de saint Barnabé, des Lettres de saint Clement, & des autres Ouvrages qu'on lui attribue imprimés & non imprimés, du Livre d'Hermas, des Lettres de saint Ignace & de saint Polycarpe & des actes de leur Martyre, revûs & corrigés sur plusieurs monumens nouvellement traduits & enrichis de notes à la fin, en deux

volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1674. & réimprimés en Hollande en 1678. Ce qu'il y a de plus considérable dans cet Ouvrage, ce sont les notes savantes & pleines d'érudition, tant sur les termes Grecs que sur diverses matieres d'Histoire, de Dogme, & de Discipline. Il rapporte en peu de mots ce qu'il y a de plus curieux & de plus singulier sur chaque sujet, & insere les Remarques nouvelles qu'il avoit faites sur les Peres dans tout le cours de ses études, aiant soin de ne mettre que ce qu'il croioit n'avoir pas encore été observé par les autres. Il a depuis donné trois volumes *in*-4. de Recueils de plusieurs Monumens de l'Eglise Grecque tirés des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi & de celle de M. de Colbert, avec une Version & des notes critiques qui ne sont pas aussi étendues, mais qui sont aussi interessantes que celles qui se trouvent dans son grand Ouvrage. Le premier volume parut en 1675; le second en 1681, & le troisiéme en 1686. Il auroit continué si la mort ne l'eût enlevé dans un âge qui n'étoit pas fort avancé; mais le travail l'avoit usé & lui avoit fait contracter de grandes infirmités. On loue la probité, la candeur & la modestie de ce Savant, qui mourut à Paris en 1686.

XIII.

XIII. Louis Bulteau.

Louis Bulteau nâquit en 1625. Après avoir possédé une Charge considérable, il se retira du monde, & par humilité se fit Frere Lai dans la Congrégation de S. Maur. Il y passa le reste de ses jours à Paris dans l'Abbaie de saint Germain des-Prez dans

une ſimplicité & une humilité qui n'ont point eu d'exemples. Il étoit fort habile, mais il avoit grand ſoin de cacher ce qu'il ſavoit pour paroître mépriſable aux yeux du monde. Il fit une étude particuliére de l'Hiſtoire Monaſtique, comme plus convenable à ſon état & à ſa profeſſion, & commença par celle des Moines d'Orient. Quoique ſon Ouvrage comprenne avec exactitude tout ce qui peut regarder les Moines d'Orient, il lui donna par modeſtie le titre d'*Eſſai de l'Hiſtoire Monaſtique d'Orient.* On y voit l'origine de l'état Monaſtique, qu'il ne fait pas remonter plus haut que ſaint Antoine, & une peinture fidele des Monaſtéres & de la Vie des anciens Moines. Parcourant toutes les Provinces d'Orient où il y avoit des Moines, ſoit Solitaires, ſoit Cenobites, il en décrit l'Inſtitut & les Régles, & donne la vie des illuſtres Solitaires dont l'Antiquité nous a conſervé la mémoire. Il fait de tems en tems des remarques ſur la Diſcipline. Il prouve qu'ils avoient des Prêtres parmi eux & des égliſes où ils s'aſſembloient. Il fait voir que les Congrégations & les Chapitres des Moines ne ſont pas ſi nouveaux qu'on s'imagine.

En 1684. il entreprit de donner l'Hiſtoire des Moines d'Occident tirée en partie des Actes des Saints de l'Ordre de ſaint Benoît du P. Mabillon : il y rapporte l'établiſſement & le progrès de l'Ordre Monaſtique en Italie, dans les Gaules, en Eſpagne, dans la Grande-Bretagne, & même dans l'Afrique du tems de ſaint Auguſtin. Il y fait l'Hiſtoire des Monaſtéres & des Moines diſtingués par leur Sainteté, par leur Doctrine

ou par leurs travaux pour l'établissement ; l'avancement ou la réforme de l'Ordre Monastique, de la Discipline Ecclésiastique, ou de la Foi. Enfin c'est une Histoire complette, exacte & bien suivie de l'Ordre Monastique de tout l'Occident jusqu'au dixiéme siécle. Il a mis à la fin de chaque volume une table Chronologique, où l'on voit un parallele de l'Histoire générale & de l'Histoire Monastique. Il a encore fait paroître en 1689 une Traduction des Dialogues de saint Grégoire le Grand, avec une Préface dans laquelle il montre que cet Ouvrage est de ce Pape, & le justifie de ce qu'il a rapporté un si grand nombre de miracles. Après avoir passé plusieurs années dans la retraite & dans l'exercice régulier de la vie monastique, quoi qu'il n'en portât pas l'habit, il mourut subitement le 16 Avril 1693.

XIV.

XIV. Le P. Pagi Franciscain.

Antoine Pagi nâquit à Rognes en Provence, en 1624. Après avoir fait ses études à Aix dans le College des Jésuites, son oncle Antoine Barreau, Général des Cordeliers l'engagea à prendre leur habit : il fit profession en 1641. Quand il eut achevé son cours de Philosophie & de Théologie, il s'appliqua quelque tems avec succès à la Prédication, & s'acquit par-là beaucoup de crédit & de réputation dans son Ordre, & fut élu plusieurs fois Provincial. Ses occupations ne l'empêcherent pas de s'appliquer sérieusement à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique. Il entreprit de faire une Critique sur les Annales de Baronius, pour suppléer

d'année en année les choſes que ce Cardinal avoit omiſes, & corriger les fautes dans leſquelles il étoit tombé. Il a travaillé à ce grand Ouvrage juſqu'à ſa mort avec beaucoup d'aſſiduité. Il s'eſt particulierement appliqué à la Chronologie à l'imitation de Scaliger, du P. Petau, & du Cardinal Noris. Il a travaillé utilement à rapporter les faits hiſtoriques à leurs véritables Epoques. Il a donné ſur cela des régles qu'il a inſéré dans la Préface de ſon grand Ouvrage ſur les Annales de Baronius dont il a donné un volume *in folio* en 1689. Il y met à la tête de chaque Article l'année de l'Ere vulgaire & celle de la Période. Il ajoute dans le corps les faits que Baronius a oubliés; il corrige ceux qu'il a mal placés ou mal rapportés, releve particulierement les fautes de Chronologie & d'Hiſtoire, ſans s'arrêter à ce qui regarde les dogmes & la controverſe, comme ont fait les autres Critiques de cet Hiſtorien. Cet Ouvrage, quoi que ſavant, n'aiant pas eu beaucoup de débit, on ne continua point en France l'impreſſion des autres volumes. Cependant le Pere Pagi excité par les exhortations des plus habiles gens de ce ſiécle, & particulierement par celles des Cardinaux Caſanate & Noris, continua ſon travail, l'acheva heureuſement avant ſa mort: & il a depuis été imprimé tout entier en quatre volumes *in-folio* qui ont paru en 1705. Il mourut à Aix en Provence en 1699.

XV.

Henri Noris nâquit à Verone au mois

XV. Le Cardinal Noris.

d'Août 1631, & fut un des plus célébres Auteurs de son siécle. On dit qu'avant qu'il fût Cardinal, c'est à-dire, jusqu'en 1695, il étudioit réguliérement quatorze heures par jour. Il étoit de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, & mourut à Rome au mois de Février 1704, après avoir été successivement Théologien du Grand-Duc de Toscane, Professeur de l'Histoire Ecclésiastique dans l'Université de Pise, Qualificateur du S. Office, sous-Bibliothécaire, puis Bibliothécaire du Vatican, enfin (en 1702) deux ans avant sa mort, il fut nommé par le Pape Clément XI. pour travailler à la réformation du Calendrier. Le Recueil de tous ses Ouvrages sur l'Histoire Ecclésiastique a été imprimé à Louvain en 1702. Le premier est son Histoire de l'Hérésie Pélagienne, imprimée pour la premiere fois à Padoue en 1673 avec la défense de saint Augustin. Cet Ouvrage acquit une grande réputation à son Auteur, excita la jalousie de ses envieux, & la haine de ses ennemis qui se firent assez connoître dans la suite. Ils publiérent dès-lors un Libelle sous le nom emprunté d'Humbert Chartreux, & l'intitulerent : *Germanitates Cornelii Jansenii & Henrici Noris*. Ce Libelle fut réfuté, & l'affaire fut portée au Tribunal de l'Inquisition de Rome. L'Histoire de l'Hérésie Pélagienne y fut examinée, & ne reçut pas la moindre flétrissure. Elle fut ensuite réimprimée deux fois, lue & estimée par les Savans de toute l'Europe, & l'Auteur honoré par Clément X. du titre de Qualificateur du saint Office. Cependant cet Ouvrage fut encore déféré au Tribunal de l'Inquisition de Rome par les mêmes ennemis de la doctrine

de saint Augustin. Aiant été examiné tout de nouveau en 1676, on n'y trouva rien qui méritât d'être censuré. L'Auteur continua paisiblement d'enseigner l'Histoire Ecclésiastique dans l'Université de Pise, jusqu'à ce qu'étant nommé en 1692 Bibliothécaire du Vatican par Innocent XII, ses ennemis renouvellerent leurs accusations contre ce Livre, & publierent des Libelles dans lesquels ils lui reprochoient d'avoir soutenu la doctrine condamnée de Jansenius. Le Pape donna encore son Livre à examiner à des Théologiens, qui jugerent qu'il n'y avoit rien qui pût être censuré. Peu de tems après, l'Auteur fut mis au nombre des Consulteurs de l'Inquisition, & enfin fait Cardinal.

L'Histoire Pélagienne du Pere Noris, dit M. Dupin, est exacte, bien écrite & fort étendue. Il fait Origene le premier Auteur de l'Hérésie Pélagienne, & fait connoître ses principaux Disciples, entre autres le fameux Théodore de Mopsueste. Son second Livre commence par l'origine des Semi-Pélagiens dont il regarde Cassien comme le Chef. Aiant représenté Origene & Théodore de Mopsueste, comme deux des principaux Chefs de l'Hérésie Pélagienne, il crut devoir justifier la condamnation qui en avoit été faite. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les choses importantes & curieuses que renferment les Ouvrages du Cardinal Noris. Il attaque dans une savante Dissertation ceux qui avoient entrepris de justifier Origéne, Eusebe de Césarée, Rufin & les trois Chapitres. Il réfute dans un Appendix ceux qui ont tâché de justifier Cassien & Fauste de Riez. Après avoir ainsi condamné

les Adverſaires de ſaint Auguſtin, il a cru devoir venger la mémoire de ce grand Docteur contre les Cenſures de quelques Auteurs modernes. C'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage intitulé : *Defenſiones Auguſtinianæ.* Il attaque principalement trois Auteurs Jéſuites, le P. Adam, le P. Jean Martinon déguiſé ſous le nom d'Antoine Moraine, & le P. Annat. Ces trois Auteurs aiant attaqué ſaint Auguſtin, & tâché d'affoiblir ſon autorité par divers endroits, le Cardinal Noris leur déclare la guerre & prend en main la défenſe du ſaint Docteur. Il ſoutient que ſa doctrine de la prédeſtination n'a d'obſcurité & de difficulté que celle qui eſt néceſſairement attachée à la hauteur de ce Myſtére, & que ce Pere explique ſes ſentimens d'une maniére nette & préciſe; enſorte que quoiqu'il ſoit difficile d'entendre la choſe, il eſt très-aiſé de comprendre quel eſt ſon ſentiment. Il prouve que ſaint Auguſtin ne s'eſt point contredit ſur les matiéres de la Grace depuis qu'il fut revenu de l'erreur où il étoit, que le commencement de la foi vient de l'homme. Il remarque que ce Saint n'a rien rétracté dans les Livres de ſes Rétractations, de ce qu'il avoit écrit touchant la Grace & la Prédeſtination contre les Pélagiens. Il réfute ceux qui ont dit que ce Pere étoit tombé dans des excès contraires aux erreurs des Pélagiens en combattant ces Hérétiques. Cela lui donne occaſion de traiter pluſieurs points de la doctrine de ſaint Auguſtin touchant la concupiſcence, le péché originel, les actions des Infidéles, la damnation des enfans morts ſans Baptême, la Loi ancienne, la Prédeſtination à la gloire, & l'uſage ſaint &

légitime

légitime du mariage. Il prend le parti d'expliquer ſur ces points les ſentimens de ſaint Auguſtin par les paſſages mêmes de ce Pere, & de prouver qu'ils ſont conformes à la doctrine des autres Peres & des Conciles. Il s'étend particulierement ſur l'état des enfans qui meurent ſans baptême, & emploie pluſieurs articles à prouver, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin, qu'ils ne ſeront pas ſeulement privés du bonheur éternel, mais qu'ils ſouffriront auſſi la peine du feu de l'enfer. Il examine les témoignages de trente-cinq Auteurs que l'on allegue contre l'autorité de ſaint Auguſtin, & il prétend qu'ils ſont mal allegués, ou que l'on ne doit pas ajouter foi à ce que ces Auteurs diſent. Il réplique aux réponſes que ceux qu'il combat font aux témoignages des Papes en faveur de la doctrine de ſaint Auguſtin, & ſoutient qu'ils l'ont établie pour régle de la doctrine qu'on doit ſuivre dans l'Egliſe touchant la Grace. Enfin il rapporte cent trente-cinq paſſages d'Auteurs modernes deſavantageux à S. Auguſtin, & leur oppoſe autant de paſſages de ce Pere & de ſes Défenſeurs qui ſervent de réponſe à leur téméraire & audacieuſe cenſure.

Tous ces Ouvrages ſont ſuivis de cinq Diſſertations ſur divers points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Dans la cinquiéme il répond à divers Ecrits faits contre lui. Il croit que ces Ecrits viennent de la même ſource, & que quoique celui qui a fait les deux premiers ſe diſe Docteur de Sorbonne, il eſt d'une Société qui n'a point d'entrée dans ce Corps. Ce Cardinal n'avoit pas ſeulement une grande érudition eccléſiaſtique : on voit

aussi dans ses Ouvrages beaucoup d'érudition prophane, surtout dans le Traité intitulé : *L'Année & les Epoques des Syro-Macédoniens, éclaircies par les Médailles des Villes de Syrie, & principalement par celles qui se trouvent dans le Cabinet du Grand-Duc, avec des fastes consulaires d'un Anonyme, plus parfaits que tous les autres, tirés d'un Manuscrit de la Bibliothéque de l'Empereur.* En examinant plusieurs points de Chronologie, d'Histoire & de Médailles, l'Auteur rencontre souvent en son chemin le P. Hardouin Jésuite, & releve ses excès & ses méprises. Il l'accuse même de se faire honneur du travail d'autrui, de prendre les pensées & les paroles des plus habiles gens de ce siécle, & de supprimer leur nom.

Ce qui rendoit le Cardinal Noris si odieux aux Jésuites, c'étoit principalement le fond de sa doctrine, & son Histoire de l'Hérésie Pélagienne. Après l'avoir attaqué plusieurs fois pendant sa vie, ils continuerent de le poursuivre après sa mort. En France leur Pere Colonia a mis dans sa *Bibliothéque Jansenienne* les Ouvrages de ce savant Cardinal au nombre des Livres hérétiques. En Espagne, de leur propre autorité & à l'insçu de l'Inquisition, ils les ont placés dans l'*Index* des Livres prohibés, qu'ils ont fait imprimer en 1747, après en avoir artificieusement extorqué la commission. C'est, comme l'on voit, une entreprise assez récente. La Société n'avoit garde de respecter un Auteur qui s'est élevé avec tant de force contre les pernicieuses nouveautés du Molinisme. Les Peres Augustins de Madrid, sensibles à l'injure faite à un Cardinal plus respectable en-

core par sa science que par sa dignité, ont supplié jusqu'à trois fois le Grand-Inquisiteur de faire réparer le mal, & de rendre justice à un Ordre qui regarde le Cardinal Noris, avec raison, comme un de ses plus grands ornemens. Le Prélat Chef de l'Inquisition, tout dévoué à la Société, n'a point écouté les Augustins. Cependant les Jésuites déconcertés par le désaveu que firent les Inquisiteurs, par les plaintes des Peres Augustins, & encore plus par la Lettre de N. S. P. le Pape Benoît XIV. au Grand-Inquisiteur, ont désesperé de tirer pour cette fois le fruit qu'ils s'étoient promis de leur supercherie. Par une espéce de coup de désespoir, ils ont publié un Libelle plein d'erreurs & de mensonges sous ce titre : *Theses Norisianæ, in quibus damnata Jansenii & Novatorum dogmata magno adscribuntur Augustino.* En François : *Theses Norisiennes dans lesquelles les dogmes de Jansenius & des Novateurs sont attribués au grand Augustin.* Et ajoutant le mensonge à l'artifice, ils ont voulu faire croire que ce misérable Libelle étoit l'Ouvrage d'un certain Henri, Théologien de Douai, & qu'il étoit sorti de l'Imprimerie de Jean Kerven dès 1730.

La Lettre du Pape est datée du 31 Juillet 1748. Le saint Pere y expose d'abord qu'il apprend du Général des Augustins, que l'Inquisition d'Espagne a mis parmi les Livres prohibés dans l'*Index* qu'elle vient de publier, deux Ouvrages du Cardinal Noris : sçavoir son *Histoire Pélagienne*, & sa *Dissertation sur le cinquiéme Concile œcuménique.* Sa Sainteté ajoute qu'aiant fait sur cela les informations nécessaires, elle est forcée de

rompre le silence, pour *interpeller & admonester* (le Grand-Inquisiteur) « qu'il ait à chercher les moïens d'éteindre un feu qui est sur le point de causer un vaste incendie. » Le Pape prétend ensuite que quand les Ouvrages du Cardinal Noris auroient quelques taches de *Baïanisme* & de *Jansénisme*, comme se l'est imaginé *mal à propos* (dit le Saint Pere) l'Auteur de la Bibliothéque Jansenienne, » une sage & prudente œconomie exi» geoit qu'on s'abstînt de les proscrire, tant » à cause des grands applaudissemens qu'ils » ont reçus, que parce qu'il étoit aisé de » prévoir les grands maux dont cette con» damnation seroit la source. » En cet endroit le Pape dit que le Cardinal Noris » l'a » emporté sur tous les Savans de son siécle; » & qu'il n'a été élevé au Cardinalat qu'à » cause de son mérite distingué dans la Lit» térature sacrée & prophane. » Le Pape dans la suite de sa Lettre entre dans un long détail pour montrer au Grand-Inquisiteur d'Espagne à qui il écrit, que l'accusation de Baïanisme & de Jansenisme contre le Cardinal Noris n'est pas nouvelle; qu'il en a été pleinement & solemnellement justifié; qu'il n'étoit pas permis d'y revenir, ni encore moins de mettre les Ouvrages de ce Cardinal au nombre des Livres prohibés : que les plaintes de l'Ordre des Augustins, & *autres qui pensent de même*, sont très justes; & que sa Sainteté ne souffrira pas l'injure faite contre toute attente, à la mémoire d'un homme qui le méritoit si peu. » Nous y sommes obligés, dit le Saint Pere, non-seulement par reconnoissance des marques de bienveillance que nous avons reçues du Cardinal Noris dans

notre jeunesse, mais parce que nous devons marcher en cela sur les traces de nos prédécesseurs. » En conséquence, après quelques complimens que Sa Sainteté fait au Grand-Inquisiteur, elle éxige qu'il travaille efficacement à remédier au mal dont Elle se plaint.

XVI.

XVI. Dom Gerberon Bénédictin.

Gabriel Gerberon né à Saint-Calais dans le Diocèse du Mans le 12 Août 1628, fit profession à l'âge de vingt ans dans la Congrégation de Saint Maur, où il se distingua par sa science & par sa régularité. Après y avoir enseigné la Théologie pendant quelques années avec beaucoup de succès, il publia en 1669 l'Apologie de Rupert, Abbé de Tui, Auteur du XI. & du XII. siécle, au sujet de l'Eucharistie; les Actes de Marius Mercator avec des notes en 1673, & une nouvelle édition de tous les Ouvrages de saint Anselme en 1675. Comme il se trouva ensuite engagé dans les disputes sur les matiéres de la Grace, & qu'il s'expliquoit en toutes occasions avec beaucoup de zéle & de force, on inspira à Louis XIV. de fâcheuses impressions contre lui, & ce Prince donna ordre qu'on l'arrêtât au mois de Janvier 1682 dans l'Abbaïe de Corbie où il étoit Souprieur. Mais aiant été averti à propos, il s'échappa & se retira en Hollande. Il offrit ses services au saint Evêque de Castorie, qui l'admit volontiers parmi ses Coopérateurs. Il composa en Hollande un fort grand nombre d'Ouvrages sur diverses matiéres, mais principalement sur les vérités de la Grace. Etant venu depuis en Flandres, il y fut arrêté en 1703, le même jour que le Pere

Quesnel, par ordre de M. de Precipiano Archevêque de Malines, qui le condamna après lui avoir fait subir un interrogatoire. Aiant appellé au Pape de la Sentence rendue contre lui, il fut transféré par ordre du Roi Louis XIV. dans la Citadelle d'Amiens, où il obtint la permission de dire la Messe, & où il composa deux Vies de Jesus-Christ, l'une abrégée & l'autre plus étendue. Après la mort de M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, qui avoit eu beaucoup d'attention & de charité pour lui, il y eut un ordre du Roi de le conduire au Château de Vincennes, où il est demeuré enfermé jusqu'en l'année 1710. Le Roi l'aiant alors remis entre les mains de ses Supérieurs, il fut envoié dans l'Abbaïe de Saint-Denys en France. Il y vécut près d'un an au milieu de ses Freres qu'il édifia par sa piété & par son zéle pour la saine doctrine. Il y mourut enfin le 29 Mars 1711 âgé de près de quatre-vingt-trois ans, sans qu'un âge si avancé, ni les fatigues & les traverses de sa vie lui eussent affoibli en aucune maniére l'esprit, ou diminué rien de sa vivacité naturelle. Dans le tems qu'il étoit Prisonnier à Vincennes, on lui avoit fait signer plusieurs articles qui avoient rapport aux Livres qu'il avoit publiés, & le fameux Formulaire d'Alexandre VII. Quand il fut en liberté, il écrivit au Pape Clément XI. une Lettre où il déclare qu'il ne souscrit au Formulaire que conformément à la paix de Clément IX. & aux principes sur lesquels cette paix fut conclue. Il déclaroit dans la même Lettre que sa conscience ne lui permettoit pas de reconnoître qu'il eût enseigné aucune erreur dans

aucun de ses Ouvrages. Il mourut peu de tems après cette rétractation & la confirma au lit de la mort.

Dom Gerberon a fait beaucoup d'autres Ouvrages que ceux dont nous avons parlé plus haut. Nous ne donnerons la liste que des principaux. 1. *Le Miroir de la Piété Chrétienne* sous le nom du *Sieur Flore de Sainte-Foi*, *où l'on considére avec des réflexions morales l'enchaînement des vérités Catholiques de la Prédestination & de la Grace.* 2. *Le Miroir sans tache, où l'on voit que les vérités que Flore enseigne dans le Miroir de la piété sont très-pures*, par l'Abbé Valentin à Paris 1680. 3. *Le véritable Pénitent*, ou *Apologie de la Pénitence.* L'Auteur y réfute plusieurs propositions du Catéchisme du P. Hazard Jésuite, sans le nommer. 4. *Manifeste* à M. de Segnelai Ministre d'Etat, pour lui rendre compte de sa retraite & de sa doctrine. 5. *La Vérité Catholique victorieuse.* C'est une Apologie des vérités de la prédestination & de la Grace efficace. 6. *Défense de l'Eglise qui contient le juste discernement de la Créance Catholique touchant la Prédestination & la Grace.* 7. Nouvelle Edition des Œuvres de Baïus, avec un Recueil de ce qui a été fait pour & contre ce Docteur. 8. *Histoire générale du Jansénisme* en trois volumes *in*-12. 9. *Traités historiques sur la Grace.* 10. *Lettres de Jansenius, avec des remarques théologiques & historiques.* 11. *Deux Lettres à M. Bossuet Evêque de Meaux* avec les Traités de saint Augustin & de saint Bernard sur la Grace & le libre arbitre, traduits en François. 12. *La Confiance Chrétienne au sujet de la Prédestination.* 13. *Le Chrétien désabusé.* Ce

Traité est encore sur la grace. 14. *Deux Lettres à un Seigneur d'Angleterre touchant la Mission des Jésuites.* 15. *Le premier Factum contre le P. Hazard Jésuite en faveur des petits neveux de Jansenius.* Les trois autres passent pour être de M. Arnauld. 16. *La Regle des mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue.* C'est un Livre excellent, & qui ne sçauroit être trop étudié.

On en donne une idée très juste dans un avertissement qui est à la tête. Il en est des mœurs, y est-il dit, comme de la foi. Et comme il est impossible de ne pas tomber dans l'erreur, lorsqu'on ne s'attache pas à la vraie régle de la créance, qui est la parole de Dieu selon le sens qu'il en a donné à son Eglise; aussi ne se peut-il pas faire que l'on ne se trompe, & qu'on ne prenne le mal pour le bien, si l'on ne suit pas la véritable régle des mœurs. On ne s'égare en matiére de Religion, que parce qu'on s'écarte de la régle de la foi, pour suivre ses propres lumiéres & ses sentimens particuliers. Voilà la source de toutes les hérésies. Et on n'est séduit dans le discernement du bien & du mal, que parce qu'on s'éloigne de la vraie régle de la conduite, en prenant des routes égarées, dont on doit la découverte à la cupidité & à l'ignorance. C'est de là que sont venues dans ces derniers tems un si grand nombre de maximes relâchées qui sont contraires à celles de Jesus-Christ, qui renversent son Evangile, & qui déshonorent son Eglise. Ainsi comme pour bien juger de la vérité de nos mystéres, il faut l'examiner sur la régle de la croïance; aussi pour bien juger de la bonté ou de la corruption de nos actions, on les doit examiner sur la régle des mœurs.

Il eſt donc de la derniere importance de rechercher & de connoître quelle eſt cette régle des mœurs, pour ne ſe laiſſer pas ſéduire, & ne prendre pas le mal pour le bien : comme il eſt d'une extrême conſéquence de ſavoir quelle eſt la vraie régle de la foi, pour ne ſe tromper pas dans la créance des myſtéres. C'eſt ce qui a obligé le Pere Gerberon, de faire voir quelle eſt la régle ſur laquelle tous les hommes doivent former leur conduite, pour ne pas ſe tromper dans le diſcernement du bien & du mal, en montrant que tout ce qui n'eſt pas conforme à cette régle, ne ſauroit être que déréglé & vicieux, quelque apparence de bonté qu'il puiſſe avoir d'ailleurs. Il fait donc voir que la Vérité eſt la ſeule régle des mœurs, parce que dans les actions humaines, ce qui n'eſt pas un véritable bien, eſt néceſſairement un mal, quelque vrai-ſemblance & apparence de bien que lui puiſſent donner les ſentimens des hommes ou la coutume. Il montre que la Loi de Dieu dont cette vérité eſt inſéparable, eſt la régle invariable de la conduite des hommes; & que quelque ſens qu'on lui donne, leurs actions ſont vicieuſes ſi elles ne lui ſont pas conformes dans ſon véritable ſens, & ſelon ce qu'elle eſt dans elle-même, comme leurs actions ſont néceſſairement droites ſi elles lui ſont conformes.

Enſuite il fait voir clairement par une conſéquence néceſſaire, que ni la raiſon, ni la conſcience, ni les Loix même, ſoit civiles ou eccléſiaſtiques, l'exemple & les ſentimens des Docteurs ou des Directeurs, quelque probables qu'ils paroiſſent, ne ſont une régle des mœurs, qu'autant qu'elles ſont en

effet, & non selon l'opinion des hommes ; conformes à la Loi de Dieu & à cette vérité éternelle, selon laquelle le mal est un mal & le bien un bien : ce qui renverse de fond en comble la doctrine de la probabilité & toutes les maximes relâchées que quelques nouveaux Casuistes se sont efforcés d'établir sur cette doctrine. Car la probabilité n'étant qu'une vrai-semblance, elle peut bien faire que ce qu'on fait en la suivant ait l'apparence du bien ; mais elle ne sauroit faire que ce soit un bien en effet, si ce n'est qu'en effet cette action se trouve conforme à la Vérité & à la Loi de Dieu. Il est vrai qu'il y a plusieurs Auteurs qui ont écrit contre la doctrine de la probabilité, & qui en ont découvert les pernicieuses conséquences, en faisant voir que si la probabilité est une régle sûre, comme le veulent ces Casuistes, presque tous les crimes sont permis, & on peut violer sans pécher & en sûreté de conscience presque toutes les Loix divines & humaines. Mais outre qu'on ne sauroit trop faire connoître l'illusion de ces maximes qui renversent toute la morale, on peut dire que nul ne l'a fait d'une maniére plus claire & plus solide que le Pere Gerberon dans son Livre de la *Régle des Mœurs*.

XVII.

XVII. Plusieurs savans Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur.

François Delfau nâquit à Montet en Auvergne en 1637. Il fit profession de la Regle de saint Benoît dans l'Abbaïe de saint Alire de Clermont à l'âge de dix-neuf ans, & vécut toujours avec beaucoup de régularité. Il est devenu célébre par la pénétration & la viva-

cité de son génie, par la multiplicité de ses connoissances & par ses Ouvrages, & entre autres par l'édition des Ouvrages de saint Augustin à laquelle il a eu tant de part. Voici ce qui donna occasion de l'entreprendre. M. Arnauld Docteur de Sorbonne aïant reparu publiquement après la paix de l'Eglise en 1668, & étant allé dans la Bibliothéque de Saint Germain des-Prés pour y consulter un manuscrit de quelques Ouvrages de saint Augustin, loua beaucoup les soins que les Docteurs de Louvain avoient apportés pour revoir les Ouvrages de ce Pere; mais en même-tems il avoua que leur édition étoit encore imparfaite, & même remplie de fautes, & il excita les Bénédictins à en entreprendre une nouvelle. D. Tixier goûta cette proposition: elle plut aussi à D. Claude Martin si célébre par sa grande piété, & dont nous parlerons plus bas; celui-ci en parla à D. Bernard Audebert alors Général, & à D. Brachet un des Assistans. On tint une assemblée sur ce sujet, & il y fut conclu que l'on entreprendroit cette Edition. On en chargea D. Delfau qui dès 1670 fit imprimer un avis pour faire connoître son dessein, & inviter les gens de Lettres à l'aider de leurs lumiéres & de leurs manuscrits. Le Général envoia un pareil avis en forme de Lettre circulaire datée du 17 Octobre 1670, dans toutes les Maisons de l'Ordre, afin que chacun contribuât à cette entreprise qui devoit être si utile à l'Eglise. D. Delfau s'y appliqua de son côté avec toute l'ardeur dont il étoit capable. Il publia le *Prospectus* en 1671, & il étoit déja avancé dans son travail lorsqu'on vit paroître le Livre intitulé: *l'Abbé Com-*

mendataire, dans lequel on attaque vivement les Bénéfices tenus en Commende, & où l'on ne s'éleve pas avec moins de force contre les abus que les Moines font quelquefois de leurs revenus. On attribua cet Ouvrage à D. Delfau, & en conséquence il fut relégué à Saint Mahé en Basse-Bretagne. Ce Livre de l'Abbé Commendataire est divisé en deux parties. On croit que Dom Delfau n'est Auteur que de la premiere, & que Dom Gerberon a fait la seconde, que plusieurs néanmoins attribuent à M. Guy Drapier, Curé de Saint Sauveur de Beauvais. Nous avons encore de D. Delfau une Dissertation Latine sur l'Auteur du Livre de l'Imitation, qui a été imprimée trois fois; une Apologie de M. le Cardinal de Furstemberg, injustement arrêté à Cologne par les troupes de l'Empereur; & l'épitaphe de Casimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Couronne se retira en France, & fut Abbé de Saint Germain des Prés. Cette épitaphe qui est un éloge historique de ce Prince, est une des plus belles piéces que l'on ait faites en ce genre. Dom Delfau étant à Landevenec, & aiant voulu aller à Brest pour y prêcher le Panégyrique de sainte Therese, le vaisseau qui le passoit fit naufrage le 13 Octobre 1675; D. Delfau y périt: il n'étoit âgé que de trente-neuf ans. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans la querelle qu'excita le Livre de l'Abbé Commendataire, c'est qu'elle fut cause que D. Delfau ne put continuer à travailler à la nouvelle Edition de saint Augustin. D. Vincent Marsolles, alors Général de la Congrégation, ne voulut point qu'une œuvre qui devoit être si avantageuse à l'Eglise, fût abandonnée.

Il avoit été nommé Général en 1672 après la mort de Dom Bernard Audebert. Il remplit cette place pendant neuf ans de ſuite. Exact obſervateur de la Régle, on ne pouvoit l'obliger de s'en relâcher malgré la foibleſſe de ſa ſanté & l'application continuelle qu'il donnoit à ſes devoirs & aux beſoins de ſes Freres. Il refuſa même pluſieurs fois juſqu'aux adouciſſemens les plus néceſſaires dans des maladies dangereuſes. Il eut beaucoup de zéle pour le rétabliſſement des études parmi les Bénédictins, & ce fut lui qui engagea Dom Blampin à travailler après la mort de Dom Delfau à la nouvelle Edition des Œuvres de ſaint Auguſtin. Il forma le même deſſein pour les Editions de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jérôme, & de pluſieurs autres Peres de l'Egliſe, & il n'omit rien de tout ce qui pouvoit favoriſer l'exécution de ces entrepriſes qui ont été ſi utiles à l'Egliſe, & dont le fruit ſubſiſtera toujours. Dom Marſolles mourut dans l'Abbaïe de Saint Germain des Prés le 5 Septembre 1681, âgé de ſoixante-cinq ans, dont il en avoit paſſé environ trente-neuf dans la Congrégation de Saint Maur. Il étoit de Doué en Anjou.

Dom Thomas Blampin, qui, comme nous venons de dire, fut chargé de continuer le travail de D. Delfau ſur les Ouvrages de S. Auguſtin, étoit né à Noyon en 1640. Après avoir enſeigné la Philoſophie & la Théologie dans ſa Congrégation, ſes Supérieurs aiant trouvé en lui toutes les qualités requiſes pour exécuter cette grande entrepriſe, il fut chargé de cet immenſe & pénible travail. Il revit & corrigea les Ouvrages de ce Pere ſur un très-grand nombre d'excellens

manuſcrits que les Bénédictins avoient fait venir de différentes Provinces de l'Europe. Dom Blampin a ſçu joindre à la pénétration d'eſprit, un jugement exquis, à l'application au travail beaucoup d'aſſiduité ; & l'on trouve dans toutes ſes préfaces & ſes notes ce caractére de modeſtie qui lui étoit naturel. Aiant achevé cet Ouvrage qui immortaliſera ſa mémoire, il demanda à ſes Supérieurs un lieu de retraite pour ne plus s'occuper qu'aux exercices de piété ; mais il ne le put obtenir, & fut contraint d'accepter le Prieuré de Saint Nicaiſe de Reims, puis celui de Saint Remi de la même Ville, & celui de Saint Ouen de Rouen. En 1708 il fut nommé Viſiteur de la Province de Bourgogne. Il mourut dans l'exercice de cette Charge à Saint Benoît ſur Loire, en ſa ſoixante-dixiéme année. Il s'étoit épuiſé par ſes grandes auſtérités.

Il eſt juſte de faire connoître ici un autre ſaint Religieux Bénédictin de la même Congrégation, qui a montré tant de zéle pour cette importante entrepriſe de la nouvelle édition des Œuvres de S. Auguſtin. Nous parlons de D. Claude Martin dont le ſavant Pere Martenne a donné la vie au public en 1697. Il étoit né à Tours en 1619 d'une mere ſainte, qui obtint par ſes priéres & par ſes ſoins la ſanctification de ſon fils. Il quitta le monde avant que de l'avoir aimé, & ſe conſacra à Dieu dans la Congrégation de ſaint Maur le 3 Février 1642, pour s'éloigner de toutes les occaſions qui pourroient lui en faire naître l'amour. Son mérite le fit élever à la ſupériorité du Monaſtére des Blancs-Manteaux à Paris dès l'an 1654. Il a été Supérieur en différentes Maiſons pendant tren-

te-huit ans, & Aſſiſtant ſous pluſieurs Généraux pendant ſeize ans. En 1690 il fut nommé Prieur de l'Abbaïe de Marmoutiers-les-Tours où il mourut en odeur de ſainteté le 9 Août 1696, âgé de plus de ſoixante-dix-ſept ans. C'étoit un homme humble, plein de mépris pour lui-même, très-zélé pour le bien du prochain & pour celui de l'Egliſe en général, qu'il a édifiée par ſes rares vertus & par ſa piété ſolide & conſtante. Comme il ne ſortoit de ſa retraite que pour ſes devoirs, il a ſçu ſe ménager du tems pour compoſer pluſieurs Ouvrages qui ſont autant de monumens de ſa piété. 1. Des *Méditations Chrétiennes* dédiées à la Reine, 2 volumes *in*-4°. Le Pere Dom Pierre-François Metzer Bénédictin d'Allemagne, & Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Saltſbourg, les a traduites en Latin, & les a fait imprimer à Saltſbourg en 1695. 2. *La Pratique de la Régle de Saint Benoît*, dont il s'eſt fait ſix éditions. Ce Livre a été auſſi traduit en Latin & imprimé à Bruxelles & à Douai. 3. *Conduite pour la retraite du mois qui ſe pratique dans la Congrégation de Saint Maur.* 4. *Méditations pour la Fête & l'Octave de Ste Urſule*, avec une diſſertation ſur le martyre de cette Sainte & de ſes Compagnes. Il y a peu de critique dans cette diſſertation. 5. Méditations pour la Fête & l'Octave de ſaint Norbert. 6. Oraiſon funébre de M. de Pompone de Bellievre, premier Préſident du Parlement de Paris, prononcée dans l'Egliſe de Saint Germain des Prés le 14 d'Avril 1657. 7. La Vie & les Lettres de ſa mere, morte premiere Supérieure des Urſulines de Quebec en Canada, où elle finit ſes jours en odeur

de sainteté en 1672, après avoir quitté généreusement son païs dans le dessein de contribuer en quelque chose à la conversion de ces Peuples. Dom Martin a donné aussi au public deux Retraites de cette sainte Femme avec une courte explication du Cantique des Cantiques. La préface, dans laquelle on explique les différentes sortes d'Oraisons, est du Pere Martin. En 1684 il publia encore un Catéchisme que sa mere avoit fait pour instruire les Pensionnaires & les Novices. Il l'a intitulé, *l'Ecole Sainte*, & y a fait une préface. On lui attribue des avis très-importans pour les Religieuses, & après sa mort Dom Martenne a publié des *Maximes spirituelles* que Dom Martin avoit composées.

XVIII.

XVIII. Havermans de l'Ordre de Prémontré.

Macaire Havermans, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, étoit né en Flandre. Il avoit un génie vif & pénétrant, mais une santé extrêmement délicate qu'il acheva de ruiner par son application continuelle à l'étude. Il entra dans l'Ordre de Prémontré à l'âge de vingt & un an. Il se donna tout entier à l'étude de la Théologie, & lut les Peres, & principalement saint Augustin avec une très-grande application. A peine fut-il entré dans le Sacerdoce, qu'on l'obligea d'enseigner la Théologie aux autres, & il la professa avec éclat. Il s'opposa autant qu'il put aux maximes corrompues des Casuistes de son tems, & il les combattit sans relâche dans ses Théses & dans ses Livres. Le principal de ses Ouvrages est son *Tyrocinium Theologiæ moralis* qui fut imprimé à Anvers

en 1675 en deux volumes *in*-8°. Les Jésuites aiant attaqué son Ouvrage dans des Théses publiques, il en fit la défense qui fut imprimée à Egmond en 1676. Il mourut quatre ans aprés, âgé seulement de trente-six ans, à Anvers le 26 Février 1680 dans l'Abbaïe de Saint Michel. Sa doctrine fut approuvée du Pape Innocent XI, dont Havermans reçut des Lettres quelques heures avant sa mort. Ce témoignage le remplit de joie, non parce qu'il recevoit des louanges, mais parce qu'il n'avoit rien à se reprocher dans la défense qu'il avoit prise de la vérité & de la morale évangélique, principalement de la nécessité d'aimer Dieu en tout tems, contre ceux qui avoient enseigné une doctrine contraire. Ce Théologien avoit une éminente piété : outre son *Tyrocinium morale*, il a donné encore une Dissertation où il examine quel amour est nécessaire & suffisant pour la justification dans le Sacrement de pénitence.

XIX.

Joseph de Voisin nâquit à Bordeaux d'une des premieres familles de la Ville. Il fut Conseiller au Parlement ; mais les occupations de cette Charge l'empêchant de satisfaire son ardeur pour l'étude, il la quitta, entra dans l'état ecclésiastique, fut élevé au Sacerdoce & au Doctorat. Armand de Bourbon, Prince de Conti, l'engagea à demeurer auprès de lui, & le fit son Prédicateur & son Aumônier. M. de Voisin accepta cet honneur, & fut très-utile au Prince qui le lui faisoit. Il mourut en 1685. Il étoit très-versé dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine, &

XIX. M. de Voisin.

dans la lecture des Rabins, &c. il a rendu de grands services à l'Eglise par son zéle & par ses Ouvrages, comme il l'a édifiée par sa piété. C'est le témoignage que lui rendent le P. Morin de l'Oratoire dans ses *Exercitationes Biblicæ*; Abraham Echellensis dans son Histoire des Arabes à la fin de sa Chronique orientale; Hilarion de Coste, dans la vie du P. Mersenne Minime; M. Colomiés dans sa *Gallia Orientalis*, & plusieurs autres. M. de Voisin méritoit en effet tous ces éloges, & ses Ouvrages montrent en particulier l'étendue de son érudition & le bon usage qu'il en a fait. Dès 1635 il donna une Version Latine de la dispute de Rabbi Israel, fils de Moïse, sur l'ame, avec un Commentaire aussi Latin sur cette dispute. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris. En 1647 il donna sa Théologie des Juifs en Latin: en 1650 un Traité Latin de la Loi divine selon l'état de tous les tems, depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ. Il traite dans cet Ouvrage, de la Loi écrite, de la division de la Loi, des Versions de l'Ecriture, de l'intégrité du texte hébraïque, &c. En 1655 il publia un Traité Latin du Jubilé selon les Juifs; en 1659 un Commentaire Latin sur le premier Chapitre de l'Evangile de saint Matthieu: ce Commentaire imprimé en deux Volumes *in*-8°. est tiré les Ouvrages de saint Augustin. Dès 1651 il donna de savantes notes sur le *Pugio fidei* de Raymond Martin. On a aussi de M. de Voisin un petit Traité Latin sur le Mystére de la Sainte-Trinité. Tout le monde sait qu'il eut part au Traité de M. le Prince de Conti contre la Comédie & les spectacles, & que ce fut lui qui le fit imprimer par ordre de

ce Prince. Quelques mois avant la mort du même Prince, M. Hedelin, Abbé d'Aubignac, aiant attaqué l'Ouvrage de ce Prince dans ſa Diſſertation ſur la condamnation des Théâtres, M. de Voiſin ſe crut obligé de défendre l'Ouvrage de ſon Protecteur, & c'eſt ce qu'il fit par ſon Livre intitulé: *Défenſe du Traité de M. le Prince de Conti touchant la Comédie & les Spectacles: ou la réfutation d'un Livre intitulé Diſſertation ſur la condamnation des Théâtres, à Paris chez J. B. Coignard* 1671. Cette Défenſe eſt dédiée à M. le Prince de Conti le fils, & après l'Epître dédicatoire, il a mis un Abrégé très-édifiant de la vie du Prince de Conti le pere. Cette Défenſe eſt un Ouvrage où l'on trouve beaucoup d'érudition ſur les jeux & les ſpectacles des Païens. On y voit une longue tradition des Conciles & des ſaints Peres contre la Comédie juſqu'au dix-ſeptiéme ſiécle. M. de Voiſin fit paroître cet Ouvrage après avoir publié ſa Traduction Françoiſe du Miſſel Romain qu'il avoit fait imprimer avec un grand nombre d'obſervations en 1660 à Paris en pluſieurs volumes *in*-12. avec l'approbation de pluſieurs Evêques & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris & de Toulouſe.

La même année, l'Aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit alors à Paris, & qui étoit, comme nous l'avons vu ailleurs, dominée par le Cardinal Mazarin & les Jéſuites, condamna cette Traduction, & exhorta les Evêques à la condamner dans leurs Diocèſes, quoique les Grands-Vicaires de Paris l'euſſent permiſe & autoriſée. Nous avons vu dans P. 282.
l'Article XXIII. quels moiens le Cardinal

Mazarin mit en usage pour faire condamner à Rome cette Traduction. Il fut aisé à ce Ministre de faire supprimer le Livre par un Arrêt du Conseil. Les Grands-Vicaires s'en tinrent offensés, & publierent une Ordonnance où ils prouvoient que tout ce procédé de l'Assemblée du Clergé étoit une entreprise sur la Jurisdiction de l'Archevêque de Paris dont ils tenoient la place. L'Assemblée s'en plaignit au Conseil, qui enjoignit aux Grands-Vicaires de révoquer leur Ordonnance, qui avoit été publiée dans toutes les Paroisses. M. de Voisin fit plusieurs Ecrits dans le cours de cette affaire pour la défense de sa Traduction, & en général de la Traduction des Offices de l'Eglise.

XX.

XX. Le P. Contenson Dominicain.

Vincent Contenson né dans le Diocése de Condom vers 1640, entra dans l'Ordre de saint Dominique à l'âge de dix-sept ans, & mourut à Creil, dans le Diocése de Beauvais où il prêchoit, le 27 Décembre 1674, âgé seulement de 34 ans. C'étoit un excellent Théologien, & un Prédicateur plein de zéle & d'onction. Il a fait un ouvrage très-solide intitulé, *Theologia mentis & cordis*, où il a joint le dogme à la morale, & a traité les vérités de la Grace non d'une maniére séche & purement spéculative, mais dans le goût de saint Augustin, en les rendant intéressantes aux Fidéles, & en montrant combien elles influent dans la piété & dans la morale. Aussi-tôt après sa mort, cette excellente Théologie fut imprimée à Lyon en neuf volumes *in*-12. & on en a fait depuis une édi-

tion en deux volumes *in-folio*. Le P. Vincent Baron, l'un des trois Théologiens nommés par le Général des Dominicains pour l'examiner, parle ainsi de cet Ouvrage dans l'approbation qu'il y donna : » L'Auteur me paroît, dit-il, avoir parfaitement rempli son dessein & le titre de *Théologie de l'esprit & du cœur ;* puisque sans parler des autres perfections de son Ouvrage, on y trouve par-tout une rare érudition, jointe à une égale piété. Je ne doute pas que les véritables Savans qui le liront sans prévention, n'en portent tous le même jugement, & qu'ils n'en parlent même d'une maniére encore plus avantageuse. On verra d'abord, qu'en fidéle Disciple de saint Thomas, dont il rend exactement le sens & les paroles, Contenson n'avance jamais rien que de conforme à l'analogie de la foi & aux régles des mœurs. On peut aussi espérer que son travail fera heureusement cesser les plaintes qu'on a coutume de faire, moins sans doute contre la Théologie, que contre les Théologiens & leur méthode ordinaire : car il est vrai que ce qui détourne bien des gens de l'étude d'une science d'ailleurs si sainte & si nécessaire, c'est la maniére dont elle est traitée par la plupart. Le Lecteur craint d'être ou accablé par la multitude, ou embarrassé par l'obscurité de tant de questions subtiles qui font perdre toujours beaucoup de tems, & qui nous exposent à perdre même le goût de la piété. Cette Théologie de l'esprit & du cœur n'a aucun de ces inconvéniens, l'Auteur aiant trouvé le secret d'instruire & de toucher en même tems, d'unir une agréable variété avec une grande abondance, & de

corriger la trop grande subtilité des Scholastiques par un choix exquis de tout ce que les Peres ont écrit de plus beau & de plus solide. »

XXI.

XXI. Le P. Veron & MM. de Valembourg Controversistes.

François Veron étoit de Paris, & il entra dans la Société des Jésuites, qu'il quitta ensuite. Il fut depuis Curé de Charenton, & mourut en 1649. Nous avons parlé ailleurs de ses préventions contre l s prétendus Jansenistes. Il étoit habile Controversiste & avoit un zéle ardent pour la conversion des Calvinistes. Il eut plusieurs conférences avec quelques-uns de leurs principaux Ministres. Il en eut une entre autres avec le célébre Bochart en présence de quelques personnes de considération, & les actes en ont été publiés. Il a fait aussi plusieurs courses dans les Provinces pour tâcher de ramener quelques-uns des hérétiques. Il a réfuté le *Jubilé des Eglises réformées*, donné par Charles Drelincourt, & fait plusieurs autres Ouvrages, entre autres une Méthode de Controverses & une Régle de Foi que le Clergé de France a adoptées, & qui sont en effet très-estimées. La plupart de ses Ouvrages ont été publiés en deux volumes *in-folio*.

Le plus célébre de tous est sa *Régle de la Foi Catholique*, qui a été traduite & adoptée par MM. de Valembourg. Le P. Veron y établit d'abord quel est l'objet de notre Foi, quel est celui de l'autorité infaillible de l'Eglise, de sa tradition, de ses jugemens dogmatiques. La régle qu'il pose par rapport aux articles qui sont de Foi Catholique, c'est qu'un article de ce genre doit avoir deux conditions, la premiere que ce

soit un dogme révélé; la seconde qu'il soit proposé à tous par l'Eglise Catholique, comme devant être cru de Foi divine. *Illud omne & solum*, dit-il, *est de fide Catholicâ, quod est revelatum in verbo Dei, & propositum omnibus ab Ecclesiâ Catholicâ, fide divinâ credendum.* La premiere condition d'un objet de Foi & d'un jugement dogmatique qui oblige les Fidéles à le croire, est donc que ce soit une vérité révélée, qui concerne la foi & les mœurs. C'est la régle établie par tous les Conciles, les Peres & les Théologiens. *Consentiunt*, dit le Pere Veron, *omnes Synodi, Patres, Theologi in hâc regulâ statuendâ.* Il pose aussi comme un principe dont tous les Catholiques conviennent, *conveniunt omnes Catholici*, que *l'objet* d'une décision infaillible doit être *de nature à être défini comme de foi; & que le souverain Pontife, même à la tête d'un Concile Général peut se tromper dans les disputes de fait.* Loin d'admettre une prétendue foi ecclésiastique par rapport aux faits non révélés, les Controversistes, aussi-bien que les autres Théologiens, ont conclu de ce que l'Eglise n'est infaillible que sur les points de la révélation, qu'on peut en toute sûreté, penser sur le fait d'Honorius autrement que le Concile n'en a jugé.

La seconde condition nécessaire pour qu'un article soit *de Foi Catholique, est qu'il soit proposé à tous par l'Eglise Catholique, comme devant être cru de Foi divine.* C'est ce que nous avons vu plus haut. Cette *proposition se fait*, ajoute le Pere Veron, *par les Pasteurs établis par Jesus-Christ, & assemblés dans un Concile Général, ou par le senti-*

ment manifeste & évident de tous les Fidéles. Parmi les articles de la Foi Catholique, il en est certains sur lesquels l'Eglise a prononcé un jugement solemnel. Tels sont ceux qui sont devenus l'objet des controverses; & ce jugement dogmatique, cette décision ou définition de foi, est une proposition du dogme révélé. Mais il en est d'autres sur lesquels il n'est point intervenu de jugement formel, par exemple, l'éternité de Dieu, son immutabilité, &c. Comme aussi il y a eu des tems dans lesquels l'Eglise n'avoit point encore prononcé ces décrets que la naissance des héréfies l'a obligé de porter. Elle n'a point cessé néanmoins de proposer ces dogmes à la croyance des Fidéles par la profession ouverte qu'elle en a faite, en s'expliquant par le sentiment de tous les Pasteurs & de tous les Fidéles, & en parlant, pour ainsi dire, par les faits mêmes. *Hæc Regula*, dit toujours le Pere Veron, *complectitur & Ecclesiam docentem in Concilio Catholico, hoc est universali, expressè aliquid definientem aut enunciantem, vel ex sensu omnium tum Pastorum tum fidelium velut practicè eloquentem.*

De quelque maniére que l'Eglise parle, elle ne fait pas de nouveaux dogmes. Dépositaire des vérités révélées, elle enseigne ce qu'elle a appris; elle propose, elle fait connoître les vérités révélées; & lorsqu'elle prononce une décision, c'est qu'après un mûr examen, après avoir fait le discernement de la vraie Doctrine d'avec la fausse, elle forme un Décret autentique, dans lequel elle déclare d'une part le dogme qu'elle a reçu de Jesus-Christ, & qui est contenu dans

dans l'Ecriture ou dans la Tradition; & de l'autre, elle ordonne aux Fidéles de les croire avec une ferme foi & une humble docilité. Il eſt donc de l'eſſence d'une déciſion de foi, & d'un jugement dogmatique, d'expoſer aux Fidéles les dogmes révélés qu'ils doivent croire, s'il s'agit de la cenſure d'une doctrine & d'un jugement de condamnation. Il faut même que la doctrine révélée, ou celle qui lui eſt contraire, ſoit propoſée d'une maniére ſi nette, que les Fidéles, ſelon leur beſoin, puiſſent s'aſſurer des vérités révélées dont la connoiſſance leur eſt néceſſaire, & les diſcerner d'avec les erreurs qu'ils doivent rejetter. Telle eſt la nature des jugemens dogmatiques; telles ſont leurs conditions; telle eſt leur fin. Elle eſt montrée par l'analiſe même de la foi, qui nous fait voir que l'autorité viſible a été établie pour inſtruire les Fidéles des dogmes révélés. Les Paſteurs qui prononcent ces déciſions, ſont tout à la fois & témoins & juges. Ils ſont témoins, parce qu'ils déclarent les vérités qu'ils ont appriſes: ils ſont juges, parce que ſur une matiére controverſée ils définiſſent quelle eſt la doctrine révélée oppoſée à la nouveauté, & qu'en vertu de l'autorité des clefs qu'ils ont reçue de Jeſus-Chriſt, ils obligent les Fidéles à croire ce point de doctrine & à rejetter le contraire. Ces deux qualités ſont également atteſtées par l'Ecriture, qui tantôt leur donne le titre de *Témoins*, & tantôt reconnoît en eux celui de *Juges*.

Lors donc que le Corps des Paſteurs propoſe un dogme de foi, il rend témoignage aux vérités qu'il a reçues de Jeſus-Chriſt; & lorſqu'il oblige tous les Fidéles à croire

un dogme révélé, il fait usage d'une autorité qu'il a aussi reçue de Jesus-Christ. Car tel est l'ordre admirable par lequel Dieu se communique à nous, & éleve notre foi jusqu'à lui, en nous découvrant l'œconomie de ses mystéres. L'Eglise ne nous enseigne que ce qu'elle tient des Apôtres, & les Apôtres ne lui ont enseigné que ce qu'ils ont appris de Jesus-Christ. L'Humanité sainte de Jesus-Christ n'a appris aux Apôtres que ce qu'elle a reçu du Verbe éternel auquel elle est unie hypostatiquement; & le Fils n'est qu'un seul Dieu avec son Pere; ensorte que ces vérités célestes ausquelles nous devons l'hommage de notre foi, nous viennent de Dieu par Jesus-Christ, mais par le Christ entier; c'est-à-dire, qu'elles nous sont révélées par l'Humanité de Jesus-Christ, qui est éclairée & dirigée par le Verbe, & que la révélation est manifestée par le Corps mistique de Jesus-Christ, qui est assisté & enseigné par Jesus-Christ même le Chef invisible. Ainsi l'Eglise est la chaire de vérité, la chaire de Dieu même; elle parle aux hommes au nom de Dieu par l'autorité & avec l'assistance de Dieu, & dans la vue enfin de soumettre tout esprit à Dieu. Mais si l'on doit respecter la voix de Dieu lorsqu'il nous fait entendre sa parole par l'organe de l'Eglise qui en est l'interpréte, combien ne doit-on pas craindre de se méprendre sur la voix de l'Eglise; de donner pour un de ses décrets sur le dogme ce qui n'en est pas un en effet; & de faire parler Dieu même quand il n'a pas parlé? L'hommage de notre foi est dû à la vérité souveraine; il entre dans le culte que nous rendons à Dieu; & peut-on croire

que ce soit une chose indifférente à ses yeux de se méprendre en matiére si importante ? Il est donc d'une extrême conséquence de ne point nous donner pour régle de foi ce qui n'en a pas les caractéres. Pour éviter une illusion si dangereuse, on ne doit jamais perdre de vue la nature & les qualités d'une régle de foi Catholique. Cette régle doit nous prescrire le genre de croïance qu'on est obligé d'avoir ; nous proposer l'objet de cette croïance d'une maniére assez distincte, pour qu'on soit en état de le discerner d'avec ce qui est erreur ou opinion, & nous donner enfin la plus parfaite certitude. Ainsi une décision qu'on veut faire recevoir comme jugement dogmatique, doit être uniforme dans le genre de croiance, distincte dans son objet, pleinement constante & autentique dans son autorité. Telles sont les conditions essentielles d'une régle de foi, selon les principes de tous les Controversistes. Il nous a paru important d'insister sur ce point décisif, en exposant les maximes qu'un Auteur tel que le Pere Veron a établies dans un Ouvrage adopté par MM. de Valembourg & par tout le Clergé de France.

MM. de Valembourg étoient de Roterdam. L'un s'appelloit Pierre & l'autre Adrien. *Necrol. Belgic.* Ces deux freres qui furent toujours si étroitement unis, vinrent en France étudier le Droit civil & canonique, & y prendre des dégrés. De retour en Hollande, ils s'appliquerent avec beaucoup d'ardeur à la Théologie, & y firent de grands progrès. Le triste état où ils voioient leur païs, les porta à s'attacher particuliérement aux matiéres controversées entre les Catholiques & les Pro-

testans. La force & la clarté avec laquelle ils réfutérent les erreurs de ces Hérétiques, les fit bientôt connoître fort avantageusement. Leur zéle fut utile à un grand nombre de nos freres errans, qui profitant des lumiéres de ces savans Controversistes rentrerent dans le sein de l'Eglise. Afin que leurs Ecrits eussent plus de poids, & que leurs travaux fussent encore plus utiles, ces deux illustres freres furent honorés du caractére Episcopal: Pierre fut sacré Evêque de Mysie, d'abord suffragant de Mayence, & ensuite de Cologne, & Adrien eut le titre d'Evêque d'Andrinople, suffragant de Cologne. Nous avons deux gros volumes *in folio* de leurs Ouvrages qui sont universellement estimés, & où l'on trouve des principes solides, une morale pure, une doctrine excellente On ne connoît guéres de Controversistes plus exacts & plus judicieux. Ils fonderent à Cologne six bourses en faveur des jeunes Hollandois qu'on jugeroit capables de faire des études solides, & ils consacrerent à cette bonne œuvre tout le bien qu'ils avoient. Pierre mourut le 21 Décembre 1675, & voulut être enterré sans aucune pompe funébre chez les Prêtres de l'Oratoire de Cologne, qui desservent l'église Paroissiale de saint Jean l'Evangeliste. Adrien ne mourut que le 11 Septembre 1699.

XXII.

XXII. Samuel Bochart.

Samuel Bochart Ministre de la Religion prétendue Réformée à Caën, étoit de Rouen où il étoit né en 1599. On assure que dès son enfance, il étoit si habile dans la Langue

Hébraïque, qu'il entendoit non-ſeulement le texte des Prophétes, mais encore les Commentaires des Rabbins. Il apprit enſuite les Langues Orientales, & fit de grands progrès dans l'étude de l'Hiſtoire & de la Philoſophie. Aiant été fait Miniſtre de Caën, il diſputa publiquement contre le P. Veron, comme nous l'avons dit. En 1646 il publia ſon *Phaleg* & ſon *Cainan*, qui ſont les deux parties de ſa Géographie ſacrée; & en 1663 on imprima à Londres ſon *Hierozoicon*, ou Hiſtoire des animaux dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Ces deux Ouvrages, remplis d'une érudition preſque incroiable, ont acquis à Samuel Bochart une très-grande réputation. La Reine de Suéde l'engagea en 1652 à faire un voiage à Stokolm, où elle lui donna des marques publiques de l'eſtime qu'elle avoit pour ſon érudition. A ſon retour en France, il continua ſes éxercices ordinaires, & fut de l'Académie de Caën qui étoit compoſée de Savans. Il mourut ſubitement, en diſputant contre le célébre M. Huet en 1667. Outre ſa Géographie ſacrée & ſon Hiſtoire des animaux, il avoit encore compoſé un Traité des minéraux, plantes & pierreries, dont il eſt parlé dans la Bible; un autre du Paradis Terreſtre; des Commentaires ſur la Genèſe, & un volume de diſſertations. On n'a de ces derniers Ouvrages que quelques fragmens, qui ont été joints à l'édition de ſa Géographie ſacrée faite à Leyde en 1692.

XXIII.

Pendant que la plupart des Auteurs dont nous avons parlé, publioient des Ouvrages

XXIII. Conférences

Eccléſiaſtiques de M. Duguet.

utiles, M. Duguet, quoiqu'encore aſſez jeune, faiſoit dans Paris (en 1678) de ſavantes Conférences dans leſquelles étoient approfondis & éclaircis pluſieurs points très-importans de l'Antiquité Eccléſiaſtique. C'étoit comme un nouvel aſtre qui commençoit à paroître dans l'Egliſe, & qui devoit ſurtout dans le dix-huitiéme ſiécle y répandre une très-abondante lumiére. Ces Conférences ont été données au public il y a douze ans, & l'on y voit avec étonnement des preuves de la vaſte érudition d'un Auteur qui étoit encore ſi peu avancé en âge. Le Recueil qu'on a donné de ces Conférences en deux volumes *in*-4. contient ſoixante-ſept diſſertations ſur les Auteurs, les Conciles & la diſcipline des premiers ſiécles de l'Egliſe. S'il ſe trouve des gens qui ſoient choqués de ce qu'on leur remet devant les yeux une diſcipline ſi ſévére, & que l'Egliſe a eu de bonnes raiſons de changer, M. Duguet leur dit lui-même à la fin de ſa trente-huitiéme diſſertation, que ſi nous ſommes les vrais Diſciples des Peres & des Docteurs de l'Egliſe, nous devons reſpecter leurs ſentimens & admirer leur conduite; qu'il eſt juſte que nous honorions au moins ce que tant de grands hommes ont fait & ont dit, ſi nous ne ſommes plus aſſez forts pour les ſuivre & les imiter; que l'Egliſe toujours infaillible ne regarde point aujourd'hui comme des excès, ce qu'elle a autrefois regardé comme des vérités; que c'eſt nous qui avons changé, & que c'eſt pour nous que l'Egliſe a changé, non de ſentiment, mais de conduite; qu'il ne faut pas que ſa condeſcendance nous la faſſe méconnoître, & que rien au contraire ne nous doit donner tant d'amour

pour elle, que de voir d'où elle eſt deſcendue pour nous; qu'enfin il convient que nous portions la confuſion d'être devenus ſi malades, que nous n'avons pas été capables de ſupporter de plus ſalutaires remédes, & que nous ne puiſſions être guéris que par l'affoibliſſement & le relâchement d'un régime plus proportionné à la grandeur de nos maux: *Non eſt hoc noſtrorum gloria meritorum*, dit S. Auguſtin, *ſed medicina morborum.*

XXIV.

XXIV. Renouvellement des Etudes Eccléſiaſtiques. Langue Grecque.

Tant de Savans Auteurs dont nous avons parlé dans cet Article, ceux dont nous avons fait connoître les Ouvrages dans les volumes X & XI, & ceux enfin dont nous parlerons dans le volume ſuivant, font aſſez voir combien le renouvellement des Etudes fut ſenſible & frappant dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle. On trouve à la tête du trente-troiſiéme volume de la continuation de M. Fleuri un Diſcours ſolide ſur ce renouvellement. Nous en rapporterons ici quelques endroits qui nous paroiſſent importans. L'Auteur après avoir parlé de l'étude de la Langue Latine, inſiſte ſur celle de la Langue Grecque, ſi néceſſaire, dit-il, pour rendre véritablement ſervice à l'Egliſe. On ſçait dans quelle confuſion l'ignorance de cette Langue a jetté les plus grands hommes de l'Egliſe Latine pendant huit ou neuf cens ans. On fut très-longtemps ſans en appercevoir le remede, ou du moins ſans en faire uſage. Il ſembloit qu'on eût horreur de l'étude du Grec: cependant la moitié des Conciles Généraux ſont écrits en cette Langue, & les Peres

de l'Eglise Grecque qui sont en fort grand nombre, ne méritent pas moins d'être lus que les Latins. Ils sont, comme ceux-ci, partie de la Tradition ; ils sont comme eux dépositaires de la Doctrine de l'Eglise. Comment entendre parfaitement leurs Ecrits, si l'on ignore leur Langue ? Les traductions sont presque toujours défectueuses. Les meilleures mêmes ne rendent souvent que très-foiblement les expressions des Originaux. S'il arrive des contestations sur le vrai sens d'un passage (& combien n'en est-il pas arrivé ?) ce n'est pas sur la traduction que l'on dispute, mais sur le texte même. Ce n'est pas la traduction qui sert de fondement à la décision, c'est le texte original. Combien celui qui sait le Grec a-t-il donc d'avantage sur celui qui l'ignore ! Enfin les Livres du Nouveau Testament sont écrits en Grec ; & quand la vénération que l'on doit avoir pour ces saints Oracles, n'eût pas été un motif assez puissant pour porter à étudier la Langue dans laquelle l'Esprit saint les a dictés, la nécessité de les bien entendre devoit y engager. L'invasion de la Grece par les Turcs ayant forcé les Savans de ce païs-là à chercher une retraite dans les Royaumes voisins du nôtre, on vit bien-tôt l'étude de la Langue Grecque se répandre dans presque toute l'Europe. Par ce moien l'Antiquité tant profane qu'ecclésiastique ne fut plus un païs inconnu. On fut en état de confondre ceux qui s'autorisoient des noms les plus respectables, pour donner du corps à leurs chiméres, ou pour appuier leurs erreurs. Le Catholique forcé de combattre contre l'Hérétique, lui enleva les armes dont il se ser-

voit contre l'Eglise, & le terrassa avec les mêmes autorités qu'il prétendoit faire valoir contre nos dogmes.

XXV. Langue Hébraïque.

Un Ecclésiastique, & tout autre savant, qui veut approfondir l'Ecriture, ne sauroit négliger l'étude de la Langue Hébraïque; & l'on en sentit la nécessité, dès qu'on eut repris le goût des Lettres. C'est en effet la Langue originale des Livres Saints; & l'on peut dire que lus dans leur source ils paroissent encore plus dignes de l'Esprit saint qui les a dictés. Leur noblesse & leur simplicité connues de plus près, les font révérer davantage; & sans rien perdre du respect qui est dû à la Version Latine, on sent que la connoissance du texte original est encore plus utile à l'Eglise pour appuier sa foi & fermer la bouche à l'Hérétique. Les Protestans voudroient bien se faire passer pour avoir été les restaurateurs de la Langue Hébraïque en Europe; mais il faut qu'ils reconnoissent qu'à cet égard, s'ils savent quelque chose, ils en sont redevables aux Catholiques qui ont été leurs maîtres. C'est ce que nous avons eu occasion de remarquer dans l'Histoire du seiziéme siécle.

XXVI. Langues vulgaires. Traductions.

Mais le progrès des sciences eût été moins considérable & moins rapide, si en se contentant d'étudier les Langues Savantes, on eût négligé d'apprendre celles qui sont en usage chez les peuples voisins. Aussi les Langues vulgaires ont-elles été encore plus communément étudiées depuis le renouvellement des Lettres que les Langues Savantes, par ceux sur-tout qui étoient chargés de l'instruction des fidéles. On s'est même appliqué à les perfectionner (les Langues vul-

gaires) & à s'exprimer d'une maniere propre à se faire écouter, en rendant, comme dit saint Augustin, les choses faciles à comprendre, agréables à entendre & capables de toucher. C'est ce qu'on ne sauroit faire qu'en parlant bien & en bons termes; & c'est une des raisons pour lesquelles on s'est tant appliqué à polir même les Langues vivantes & à les perfectionner. On a senti que la Religion y gagneroit considérablement, si l'on pouvoit l'expliquer aux simples d'une maniere proportionnée à leur simplicité, & leur mettre entre les mains des Livres écrits en leur Langue, & où la netteté & l'agrément du discours diminuassent la contention que les matiéres pouvoient demander.

On a en même-temps compris combien il étoit important de donner aux fidéles d'excellentes traductions. Tant que le bon goût subsistera, on estimera celle que M. de Saci a donnée de la Bible. Elle est noble, claire, fidéle, & mérite bien d'être entre les mains des fidéles. On n'estimera pas moins les traductions en François d'un si grand nombre d'Ouvrages des Peres de l'Eglise, tant Grecs que Latins, qui ont couté tant de veilles & de soins aux Solitaires de Port-Royal & à leurs amis. C'est un trésor non-seulement pour le simple fidéle, mais même pour la plûpart des Pasteurs, qui n'aiant pas le loisir de recourir aux sources, profitent de ces traductions, où l'on trouve la fidélité jointe à l'élégance & à la politesse du stile.

XXVII. Etude de

La connoissance des Langues a facilité celle de l'Ecriture Sainte. Il n'y en a point

qui ait été tant recommandée dès les premiers siécles, non seulement aux Ecclésiastiques, mais aussi aux simples fidéles. La raison en est naturelle. L'Ecriture est le premier fondement de notre foi ; c'est la lumiere qui éclaire tous ceux qui ne veulent point marcher dans les ténébres, c'est la consolation du Pasteur & du peuple. Néanmoins avant le renouvellement des études, on s'en occupoit peu même dans les Ecoles de Théologie, & l'on se contentoit souvent des extraits que l'on en trouvoit dans quelque Théologien peu solide, qu'on mettoit entre les mains de ceux qui vouloient s'appliquer aux Sciences Ecclésiastiques. De-là l'ignorance qui regnoit dans le Clergé, le peu de défenseurs que l'Eglise y trouvoit pour soutenir ses dogmes contre les hérésies, les raisons pitoiables que l'on emploioit contre ceux qui les attaquoient ; de-là tant d'argumens frivoles que l'on alléguoit sérieusement pour défendre la cause de l'Eglise qui s'en trouvoit déshonorée, & les triomphes que les adversaires remportoient quelquefois dans des combats, où la foiblesse de ceux avec qui ils disputoient, faisoit tout leur avantage. De là enfin tant de faux préjugés qui regnoient, tant de maximes relâchées que l'ignorance autorisoit.

l'Ecriture. Commentaires.

L'étude de l'Ecriture Sainte fit enfin sortir de cette léthargie qui eût causé la perte de l'Eglise, si l'Eglise eût pû périr. Lue dans sa source, on ne tarda pas à appercevoir cette foule d'erreurs & de fausses opinions qui avoient inondé l'Eglise entiere, & qui, comme une ivraie dangereuse, avoit presque étouffé la bonne semence. De toutes les

parties de l'Europe on vit s'élever un grand nombre d'habiles gens qui en firent l'objet continuel de leur étude. Celle des Langues fut d'une utilité infinie pour en expliquer le texte, en développer les sens, aller au-devant des chicanes que l'on pouvoit faire sur la lettre, répondre à toutes les difficultés que l'on pouvoit former contre les passages obscurs, démêler les équivoques que les contrariétés apparentes pouvoient faire naître. De-là tant de Commentaires sur toute la Bible ou sur quelqu'une de ses parties, tant de dissertations particulieres sur l'autorité de l'Ecriture pour la décision des points de foi. Il est vrai qu'un grand nombre de ces Commentaires n'est bon qu'à consulter dans le besoin, que leurs Auteurs se sont souvent jettés dans des questions étrangeres, de pure curiosité, & de simple grammaire, ou dans des points de Chronologie & d'Histoire, qui ne servent point à établir le dogme & à régler les mœurs; ce qui est cependant l'unique but de l'Ecriture, & ce qui doit être celui de tous ceux qui veulent l'étudier utilement pour l'Eglise & pour eux-mêmes. Mais parmi la multitude des Commentaires, il s'en trouve de très-solides qui sont assez connus & dont on peut tirer de très-grands avantages.

XXVIII. Etude des Peres. Editions nouvelles de leurs Ouvrages.

Les mêmes raisons qui engagerent à s'appliquer sérieusement à l'étude des Livres Saints, porterent aussi à rechercher les Ecrits des Peres de l'Eglise, pour les étudier dans leurs textes originaux. Formant la chaîne de la Tradition dont on ne peut s'écarter sans s'égarer, rien n'étoit plus nécessaire que d'examiner ce qu'ils avoient enseigné & de

s'instruire a leur Ecole. L'opposition que les Protestans ont pour la Tradition, est une preuve qu'ils n'y trouvent que la condamnation de leurs erreurs & de leur schisme. La maniere la plus solide de disputer contre eux n'est pas d'emploier les subtilités de la Dialectique, ni les raisonnemens abstraits de la Métaphysique, mais de leur montrer la perpétuité de la Foi de toutes les églises du monde Chrétien, depuis les Apôtres jusqu'à nous, sur le point qui est en contestation. C'est ce qu'ont fait dans le dix-septiéme siécle MM. de Valembourg & tant d'autres qui ont entrepris de venger l'Eglise en particulier contre les calomnies des Protestans. C'est celle qu'ont suivie MM. Arnauld & Nicole dans ce grand Ouvrage où ils ont démontré sans réplique, que ce que l'Eglise enseigne aujourd'hui sur la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, elle l'a toujours cru constamment, & enseigné avec unanimité. Ces savans Controversistes avoient fait une lecture profonde & assidue des Peres de l'Eglise; c'étoient dans ces sources pures qu'ils avoient puisé les lumiéres que l'on voit briller dans leurs écrits, mais que les préjugés de l'éducation & de l'engagement ont obscurci dans quelques-uns, comme dans Bellarmin, qui sur plusieurs points a beaucoup trop donné aux prétentions de la Cour de Rome & à l'autorité des Papes. C'est à ce bon goût pour l'étude des Peres, que nous sommes redevables de tant d'excellentes éditions de leurs Ouvrages. Sans parler de celles que nous ont donné tant de Savans dont nous parlons dans les divers articles des Auteurs Ecclésiastiques, qui est-ce

qui ignore les travaux des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur sur cet objet si important ? La critique la plus exacte & la plus judicieuse orne ces éditions ; des notes utiles, des dissertations pleines d'érudition les enrichissent. En lisant les Ecrits des Peres dans ces éditions, sans recourir à d'autres sources, on apprend, non-seulement ce que ces saints dépositaires de la Doctrine ont transmis jusqu'à nous, mais aussi ce qui les regarde personnellement, en quoi consistoient les hérésies de leur tems, les Conciles qui les ont confondues, tout ce qui s'est passé pendant leur siécle de plus considérable dans l'Eglise, les difficultés qui se rencontrent dans tel ou tel Ecrit, & les réponses à ces difficultés. C'est de la même Ecole que l'on a reçu les Actes sincéres des Martyrs, comme nous le verrons, tant d'Historiens purgés des fables, tant de monumens utiles qui n'avoient point encore paru, & dont le texte confronté avec les meilleurs manuscrits, nous a été donné dans sa pureté.

XXIX. Recherches des anciens Monumens.

Un grand nombre de Savans se sont appliqués à rechercher les anciens monumens de toute espéce. On a fait des voïages longs, pénibles & souvent dangereux, pour aller dans les païs les plus éloignés chercher des manuscrits, déchiffrer des inscriptions, acheter des médailles, lever des plans. On a parcouru toutes les Bibliothéques, fouillé dans mille recoins d'un grand nombre de Monasteres, qui possedoient la plupart beaucoup de ces richesses littéraires sans les connoître, & où depuis l'ignorance qui s'y étoit introduite avec le relâchement, elles étoient négligées & trop souvent même en partie dissi-

pées. On en a recueilli les précieux débris, & sauvé pour toujours un très grand nombre, ou en les donnant au public par l'impression, ou en les déposant dans des Bibliothéques connues, où les Savans ont la liberté de les voir. On a vu plus d'une fois des Communautés Réguliéres, d'où l'amour de l'étude avoit chassé l'ignorance & l'oisiveté, faire entreprendre ces voiages à leurs dépens aux plus habiles de leurs membres, des particuliers même s'y engager à leurs frais sans autre but que de chercher la vérité, & de quoi l'appuier par de nouvelles preuves. Mais plus souvent encore ces voïages ont été entrepris à la sollicitation des Rois & des Princes, qui ont fourni aux dépenses qui étoient nécessaires pour les faire plus commodément & en retirer plus de fruit. Outre les monumens sans nombre que l'on en a rapportés, la Géographie s'est perfectionnée par ces voïages; l'Astronomie, la Navigation & tous les Arts y ont trouvé de grands avantages. On en a retiré beaucoup de lumiéres sur les mœurs, les coutumes, & la Religion des peuples que l'on a visités; sur la forme de leur gouvernement, sur la sagesse ou la bizarrerie de leurs Loix; sur les révolutions qui leur ont fait changer de face; sur les causes & les progrés de ces révolutions: & toutes ces lumiéres ont servi à la vraie Religion, qui à cette occasion s'est introduite ou affermie dans ces lieux. Elles ont donné lieu de consulter les traditions de ces différens païs, d'examiner sur quoi elles étoient fondées, & de remonter ainsi jusqu'à l'origine des peuples & à leurs différentes transmigrations; ce qui

n'a pas peu contribué à éclaircir plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte, qui seroient toujours demeurés obscurs sans ces connoissances, & à répandre un grand jour sur l'Histoire tant ecclésiastique que profane, & même sur toutes les Sciences.

XXX. Théologie Scholastique.

La Théologie gagna aussi beaucoup à ce renouvellement des études & du bon goût. Elle commença à être cultivée par des gens habiles, qui s'appliquerent à des questions utiles de doctrine & de morale, & qui les traiterent d'une maniére claire, solide & débarrassée des termes inutiles de la Philosophie & des questions épineuses d'une Métaphysique trop subtile. L'étude de l'Antiquité ecclésiastique leur apprit à bannir de leurs Ecrits la barbarie & l'obscurité qui regnoient avant eux dans les *sommes* & dans les commentaires ordinaires des Théologiens. Sans s'arrêter aux questions purement scholastiques, ils traiterent diverses matiéres de doctrine, de morale & de discipline, propres à éclairer l'esprit, à affermir la foi, & à former les mœurs. On abandonna Platon & Aristote aux Philosophes, & l'on n'eut recours à eux que dans des questions de pure Philosophie, qui n'appartiennent point à la Science ecclésiastique. Mais dans la Théologie, qui est la Science des dogmes & la doctrine des mœurs, on n'eut égard qu'à ce que l'Esprit saint même avoit dicté, & à ce que la tradition constante & suivie de l'Eglise, qui est la colonne & la base de la vérité, nous avoit transmis de siécle en siécle. Telle est la méthode que les Théologiens même scholastiques ont suivie, du moins ceux d'entre eux dont le jugement étoit plus

ſain, qui avoient plus de goût, & à qui la lecture des ſaints Peres étoit plus familiere. Nous ne diſſimulerons pas que, même dans le dix-ſeptiéme ſiécle, il s'eſt encore trouvé beaucoup de Scolaſtiques dans les Ecrits deſquels on trouve une Théologie ſéche, plus ſubtile que ſolide; qui ont embrouillé les vérités qu'ils prétendoient éclaircir; qui ont accoutumé leurs Diſciples à pointiller ſur tout, à chicaner perpétuellement, à chercher à tout des raiſons bonnes ou mauvaiſes, à ſe contenter ſouvent du vrai-ſemblable, au lieu de tâcher d'arriver juſqu'à la vérité, dont la connoiſſance doit être l'unique but d'un Théologien, de tout Chrétien & même de tout homme raiſonnable; à faire naître bien des doutes ſans les réſoudre, à donner occaſion de mettre en problême des vérités conſtantes, & à éteindre peu à peu dans les ames l'eſprit de piété par la maniére dont ils expliquoient les vérités de la Religion. Mais on eſt aujourd'hui en état de renoncer à ces Théologies ſcholaſtiques défectueuſes par tant d'endroits, puiſque nous en avons qui ſont exemptes de tous ces défauts.

XXXI. Droit canonique.

Nos bons Théologiens n'ont eu garde de négliger la ſcience du Droit canonique, qui a toujours été ſi fort recommandée aux Eccléſiaſtiques après l'étude de l'Ecriture Sainte & des ſaints Peres. Il eſt vrai qu'ils ne comprennent pas dans le Droit canonique les préventions ultramontaines, les abus de la Juriſdiction, les déciſions qui n'ont pour fondement que l'intérêt particulier & le mauvais uſage de la puiſſance, & qu'ils ne les ont connus que pour les combattre. Mais c'eſt en cela même qu'ils ont été de meilleurs

Canonistes. Car pour l'étude du Droit canon en soi-même, qui n'est proprement que celle des Loix & de la discipline de l'Eglise, ils l'ont approfondie plus qu'on n'a fait en aucun autre Royaume. Ils ont été persuadés que les Canons considérés en eux-mêmes ne sont autre chose que les Loix de l'Eglise, qui a Jesus-Christ pour chef & pour époux. Considerés par rapport à leur matiére & à leur but, ou ils décident quelque controverse touchant la foi, ou ils resolvent des difficultés sur la morale, & apprennent par cette résolution comment il faut aimer Dieu & le prochain, & régler sa conduite. Dans ces deux différens cas, on sent quel est le prix des saints Canons. On doit aussi beaucoup respecter ceux qui ont été faits pour contraindre par les peines spirituelles à régler la foi & les mœurs sur la parole de Dieu & sur les décisions de l'Eglise; & ce respect doit même s'étendre sur les Canons qui ne touchent que la discipline, parce qu'il n'y en a point qui n'ait quelque liaison avec la foi & avec la morale. Ceux des Canons qui appartiennent à la foi, & qui renferment les premiers principes de la morale, subsistent & subsisteront toujours, ce qu'ils contiennent étant invariable. A l'égard des Canons de pure discipline, les seuls qui soient sujets au changement, il y en a encore beaucoup qui sont en usage ou en tout ou en partie. Un Théologien doit d'autant moins ignorer les uns & les autres, que l'étude du Droit Canon n'est presque point différente de celle des Conciles, qui tiennent une place si considérable dans l'Histoire de l'Eglise & dans l'étude de la bonne Théologie. Voilà les motifs

qui ont engagé particuliérement les Théologiens François à s'appliquer à cette connoiſſance, non pour leur avancement particulier, comme il eſt ſi ordinaire parmi les Docteurs Italiens, mais pour leur inſtruction propre & l'utilité de l'Egliſe. Si cette étude a été négligée pendant pluſieurs ſiécles, on a enfin reconnu dans ces derniers tems la néceſſité de la reprendre avec une nouvelle ardeur.

Les Décrets de diſcipline que le Concile de Trente a faits, ont obligé d'étudier plus ſérieuſement l'Antiquité pour connoître s'ils y étoient conformes, & en quoi ils en étoient différens. Sans cette étude, comment eût-on pu diſcerner ceux des Décrets de ce Concile qui étoient contraires à nos libertés & aux maximes du Royaume ? Un homme qui ignore ce qu'il y a d'eſſentiel dans le Droit Canon, eſt en quelque ſorte étranger dans l'Egliſe même. Comment reſpectera-t-il des Loix, des uſages, qu'il ne connoît pas ? Comment ſçaura-t-il ce que c'eſt qu'un Pape, un Evêque, un Prêtre, un Cardinal, les différences qui ſe trouvent entre eux, l'étendue & les bornes de leur Juriſdiction, les autres dégrés qui compoſent le Clergé, leurs emplois, leurs droits, &c. Plus les abus de l'autorité eccléſiaſtique ont été grands, plus cette ſcience eſt devenue néceſſaire. Nos Rois en particulier ſe ſont bien trouvés d'avoir eu dans leur Royaume des hommes qui ont donné à cette étude une application particuliére ; & ſurtout de ce que nos Parlemens l'ont cultivée, afin d'être en état de mieux défendre l'autorité roïale contre les entrepriſes de la Juriſdiction eccléſiaſtique, qui n'a que trop ſouvent cherché à empiéter.

XXXII. Histoire Ecclésiastique.

Mais sans l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, celle du Droit Canon ne sera jamais que superficielle. La premiere est même absolument nécessaire à la Théologie, & renferme de très-grands avantages. Pendant le cours du dix-septiéme siécle, la Chronologie & la Géographie que l'on regarde avec raison comme les deux yeux de l'Histoire, furent étudiées avec soin. Chacun connoît l'Ouvrage du P. Petau sur la Chronologie, les Annales d'Usserius & la Chronologie de M. Lancelot. On connoît aussi les recherches de M. Sanson sur la Géographie, perfectionnées depuis par M. de Lisle & quelques autres : mais personne n'a atteint l'érudition que M. Bochart a fait paroître dans sa Géographie sacrée, dont nous avons eu occasion de parler plus haut. L'étude de l'Histoire devint si commune, que chaque nation, chaque Province, & presque chaque Eglise & chaque Monastere voulurent avoir leur Historien particulier : & de-là que d'Ecrits en ce genre n'a-t-on pas faits? On formeroit aujourd'hui une Bibliothéque très-nombreuse si l'on vouloit les recueillir tous, & la vie de plusieurs hommes ne suffiroit pas pour les lire. Mais on peut les consulter dans le besoin, & c'est déja être riche, que de savoir qu'on ne manquera point quand on voudra puiser, & que les sources sont toujours ouvertes. Il est vrai qu'il faut beaucoup de discernement pour lire la plupart de ces Historiens. Jusqu'aux Ouvrages si généralement estimés de Messieurs de Tillemont & Fleuri, nous n'avions point encore d'Histoire suivie de l'Eglise que l'on pût étudier sans craindre de s'égarer. Il faut

beaucoup de diſcernement, de patience, d'attention, de travail pour bien écrire l'Hiſtoire, & tous les Auteurs n'ont pas ces qualités. Peut-être pourroit-on y parvenir, ſi chacun ne prenoit que la partie de l'Hiſtoire qui conviendroit mieux à ſon goût & au plan de ſes études. C'eſt par cette raiſon que les Hiſtoires particuliéres ſont ordinairement mieux travaillées que les Hiſtoires générales. L'eſprit de l'homme eſt trop borné pour atteindre tout également; & ſes occupations ſont trop variées pour le lui faire eſpérer malgré ſon application. Il faut profiter du travail des uns & des autres quand il eſt bien fait, & qu'il nous vient d'Ouvriers habiles & judicieux.

XXXIII. Morale.

Dans les ſiécles ténébreux qui ont précédé le renouveilement des études, les vérités les plus importantes de la morale evangélique paroiſſoient ignorées ou obſcurcies & altérées par les interprétations que chacun y donnoit ſuivant ſes préventions & ſes cupidités. Comme on marchoit preſque ſans guides, ou que ceux qui entreprenoient de conduire les autres, n'avoient ſouvent ni régles ſûres, ni inſtructions ſolides, on s'égaroit avec eux. Les opinions humaines avoient pris la place des régles des mœurs ſi bien établies dans les Ecrits moraux des Peres de l'Egliſe, qui n'avoient été en cela que les fidéles interprétes de l'Evangile qu'ils avoient grand ſoin d'expliquer à leurs peuples. L'étude de l'Ecriture & des Peres ouvrit les yeux ſur la fauſſeté des maximes que la plupart ſuivoient peut-être ſans ſcrupule, parce que la multitude paroiſſoit les autoriſer. On comprit enfin plus généralement que le culte

exterieur de la Religion ne sert de rien sans le culte intérieur, qui consiste à adorer Dieu en esprit & en vérité, à lui rapporter toutes ses actions par amour, à ne les pas régler sur le caprice, ou les inventions de l'amour propre; mais sur ce que Jesus-Christ l'Auteur de notre Religion avoit enseigné, sur ce que les Apôtres avoient prêché, sur ce que leurs successeurs avoient écrit, sur ce que les Saints avoient pratiqué. La Théologie morale peu enseignée auparavant dans les Ecoles, ou qui ne donnoit que des principes généraux, souvent équivoques, & sujets à des interprétations arbitraires, devint plus commune, plus exacte, plus solide. On connut davantage combien il étoit important de ne pas se tromper dans une affaire aussi sérieuse que celle du salut, & l'on craignit avec raison de n'être point excusé au jugement de Dieu, en prétendant s'autoriser de la doctrine commune de son siécle, si cette doctrine ne se trouvoit pas conforme à celle de Jesus-Christ, qui n'est pas sujet au changement, & qui ne peut dispenser de suivre dans un tems ce qui est nécessaire dans tous. On commença à sentir que les abus n'en étoient pas plus excusables pour être plus communs, & que les Chrétiens étant les enfans de la vérité, ne pouvoient plaire à Dieu que par elle. A mesure que l'ignorance a été bannie, on a mieux compris toute la turpitude de cette nuée de Casuistes relâchés qui avoient défiguré toute la morale.

XXXIV. Prédication Critique. Réformation

On a vu aussi s'élever dans l'Eglise un nombre d'excellens Prédicateurs, qui ont sçu atteindre le but de la prédication, qui est de

perſuader l'eſprit en l'éclairant, & de toucher le cœur en l'échauffant. On ne ſauroit dire en quel état pitoyable étoit auparavant l'éloquence de la chaire. Elle s'eſt perfectionnée dans le dix-ſeptiéme ſiécle, & le Regne de Louis XIV a vu un grand nombre d'Orateurs Chrétiens, dont les diſcours entendus avec plaiſir & avec fruit, ſeront toujours goutés & lus avec utilité. La Critique, c'eſt-à-dire, l'art de diſcerner le vrai & de l'emploier à propos, qui a fait tant de progrès dans le dix-ſeptiéme ſiécle, a guidé ces Orateurs; & c'eſt à cet art joint à la connoiſſance de l'Ecriture & des Peres & aux bonnes études qu'ils avoient faites, qu'ils ont dû leur réputation, & que l'on doit attribuer la beauté & la ſolidité de leurs diſcours.

des Brévaires.

Mais on a cultivé dans le même ſiécle une autre ſorte de Critique, qui a été d'une très-grande utilité pour le progrès & la perfection des Arts & des Sciences. Elle conſiſte à bien juger de certains faits, & ſurtout des Auteurs & de leurs Ecrits. Les ſiécles précedens avoient péché par un excès de crédulité, dont les impoſteurs avoient profité. Delà tant d'opinions nouvelles dans la Théologie dogmatique & morale, qui s'étoient ſi fort répandues dans les derniers tems. Delà tant de fables dans les Hiſtoires, que l'on a données ſans diſcernement & repétées ſans examen. Enfin l'étude de l'Antiquité a fait peu à peu revenir le bon goût: on a fait des éxamens ſerieux, des diſcuſſions profondes, des recherches etendues; on a découvert le vrai, & on l'a mis dans tout ſon jour. Pour ne ſe pas tromper dans ces éxamens, quel chemin n'a-t-il pas fallu faire? Par exemple,

pour connoître ſeulement l'âge d'un manuſcrit, & diſcerner une copie d'un original & la différence du tems de l'une & de l'autre, on a eu beſoin de ſavoir diſtinguer les caractéres d'écriture qui ont été en uſage dans chaque ſiécle, & pluſieurs autres choſes qui demandent une eſpéce d'érudition qu'on n'a pu acquérir ſans beaucoup de travail & de recherches. Enfin on a diſcerné les faux actes, les faux monumens, les fauſſes chartres, les fauſſes médailles d'avec les véritables; & la Théologie a beaucoup gagné à cette Critique.

Finiſſons par la réformation des Bréviaires, des Miſſels, & autres Livres d'Egliſe, que pluſieurs Evêques de France ont fait faire depuis un certain tems. Preſque tous étoient mal digerés, ſans goût, pleins de fauſſes Legendes, &c. On en a publié de nouveaux qui ſont exemts de ces défauts. Outre la récitation des Pſeaumes qui y eſt preſcrite aux Eccléſiaſtiques, on s'y nourrit de bonnes lectures, on y apprend le véritable eſprit de l'Egliſe, on y trouve de beaux morceaux des Peres, les Canons des Conciles les plus inſtructifs, les Collectes les plus touchantes, les Hymnes les mieux compoſées, & ce qu'il y a de plus digne d'attention dans ſes uſages & les cérémonies de l'Egliſe. Que d'ouvrages excellens n'avons-nous pas ſur la Liturgie, qui ſont remplis d'un grand nombre de traits choiſis d'érudition eccléſiaſtique!



ARTICLE XXVIII.

ARTICLE XXVIII.

M. Bossuet, Evêque de Meaux. Catalogue raisonné de tous ses Ouvrages.

I.

I. M. Bossuet, Sa famille. Ses études jusqu'au Doctorat.

JAcques - Benigne Bossuet a été dans le dix-septiéme siécle, l'une des plus grandes lumieres de l'Eglise, & l'un des plus zélés défenseurs de la foi Catholique contre toutes les héréfies anciennes & nouvelles. Il naquit à Dijon le 27 Septembre 1627. Sa famille y étoit établie dès le milieu du seiziéme siécle, dans les premieres charges du Parlement, où elle s'est maintenue de pere en fils jusqu'à Benigne Bossuet, qui ne pouvant y entrer, parce que six de ses plus proches parens y étoient Conseillers, se transporta à Metz avec Antoine de Bretagne son oncle maternel, qui fut nommé Premier Président du Parlement que l'on y créa en 1633. Il y fut pourvu d'une charge de Conseiller, & mourut Doyen de ce Parlement, laissant deux fils, Antoine Bossuet, Maître des Requêtes & Intendant de Soissons, & Jacques-Benigne, qui est l'objet de cet Article. Celui-ci après avoir fait ses premieres études dans sa patrie, vint à Paris en 1642, pour les achever au Collége de Navarre. Il y fit bien-tôt admirer ses rares ta-

lens dans tous les exercices publics, & reçut le bonnet de Docteur en 1652, étant déja regardé comme un des plus grands ornemens de l'Univerſité & de la Faculté de Théologie, où il a toujours fait paroître autant de ſageſſe que d'érudition, & autant de régularité dans ſa conduite que d'attachement à la ſaine doctrine.

II. Ses prédications.

A peine fut-il Docteur, qu'il ſe retira à Metz où il étoit Chanoine, & où il fut depuis Grand-Archidiacre & Doyen. Pendant cette réſidence, il s'appliqua tout entier à l'étude de l'Ecriture-ſainte & des Peres, ſur-tout de ſaint Auguſtin, pour ſe préparer à annoncer la parole de Dieu, comme il fit depuis avec autant de zéle que de ſuccès. Ce fut à Metz qu'il commença à exercer ce ſaint miniſtere. Il y fut employé aux miſſions les plus importantes, & en particulier à l'inſtruction des Proteſtans, dont il commença de gagner la confiance par ſa modeſtie & par ſa douceur. Sa réputation devenant chaque jour plus éclatante, il fut appellé à Paris pour remplir les chaires les plus diſtinguées. Ses prédications lui attirerent pour auditeurs les plus ſavans hommes de ſon tems & les perſonnes les plus qualifiées de la Cour. La Reine-Mere, Anne d'Autriche, l'alloit entendre par-tout; & elle lui procura l'honneur, à trente-quatre ans, de prêcher devant le Roi l'Avent de 1661, & le Carême de 1662. Le Roi en fut ſi content, qu'il fit écrire au pere du jeune Prédicateur, pour le féliciter des rares talens de ſon fils. Dans ſon Carême de 1665, prêché à Saint Thomas du Louvre, les Reines

Anne & Marie - Thérese d'Autriche l'honoroient très-souvent de leur présence, & le Roi le redemanda pour l'Avent de la même année & pour le Carême suivant de 1666. On parla beaucoup de son Avent de 1668, fait exprès pour confirmer le Maréchal de Turenne, qui venoit de se réunir à l'Eglise Catholique.

III. Son Episcopat.

C'est ce qui lui mérita l'honneur d'être nommé pour prêcher encore devant le Roi l'Avent de 1669, après avoir été nommé à l'Evêché de Condom, le 13 Septembre précédent. Son sacre se fit à Pontoise dans l'Assemblée générale du Clergé de France, le 21 Septembre 1670. Le lendemain il préta le serment de fidélité comme Evêque, & le 23 en qualité de précepteur de M. le Dauphin. Un an après, il donna sa démission pure & simple de l'Evêché de Condom, ne croyant pas le pouvoir retenir sans y résider. Mais le Roi le voyant libre, après l'avoir honoré de la charge de premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1680, le nomma à l'Evêché de Meaux en 1681. Nous n'avons garde d'entreprendre de faire ici l'éloge d'un Prélat, qui, par la beauté de son génie, la vaste étendue de ses connoissances, la sublimité de son éloquence, la profondeur de sa doctrine, & son inviolable attachement à la vérité, est au-dessus de toutes les louanges. L'idée que nous donnerons de ses Ouvrages, suffira pour faire connoître quel rang doit occuper cet illustre Prélat parmi les Docteurs de l'Eglise. Heureux ceux qui dans ces jours d'obscurcissement & de ténébres, vont chercher la lumiere dans les

admirables Ecrits de ce grand homme! On y puiſe comme dans une ſource pure, les eaux abondantes d'une ſalutaire doctrine.

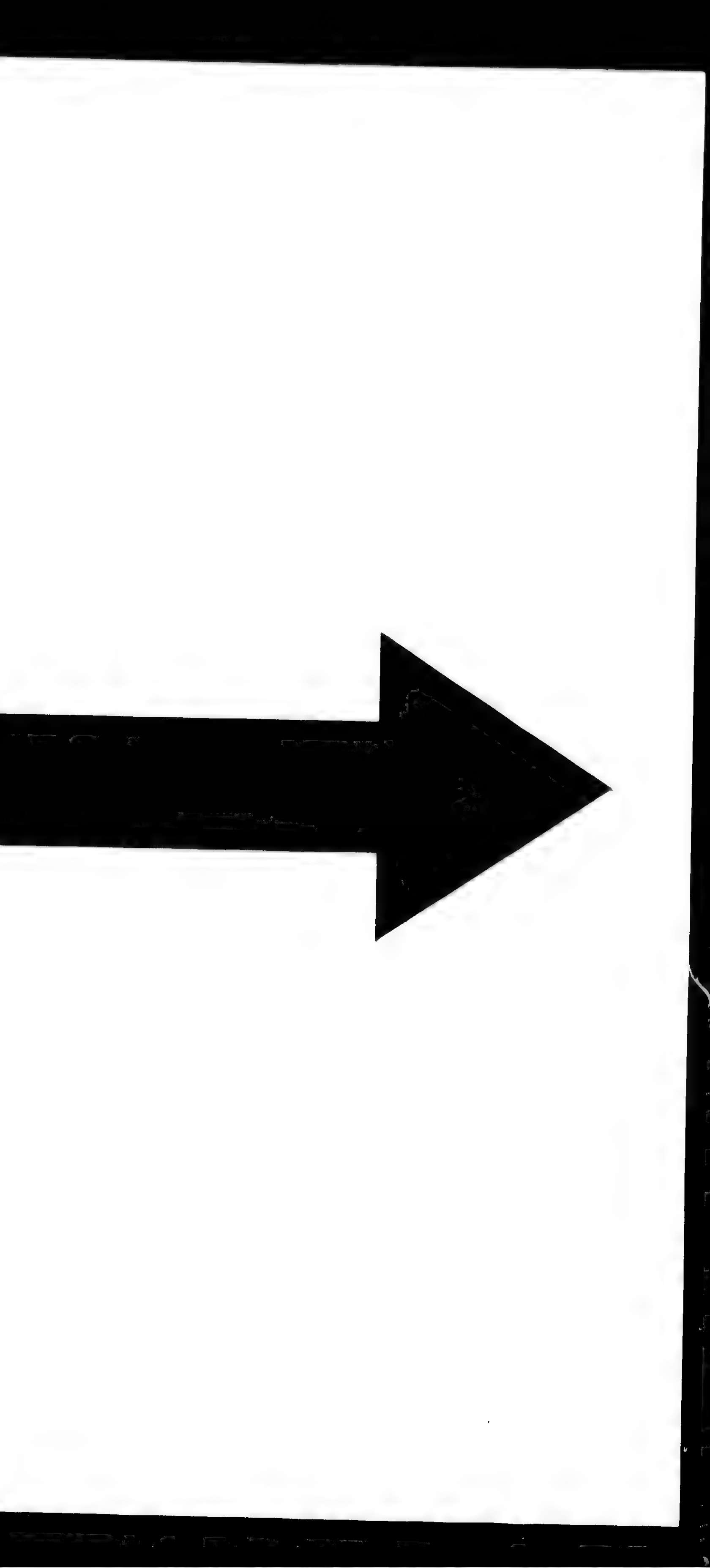
IV. Sa conduite. Ses principales vertus.

M. Boſſuet ſavoit allier la qualité de Paſteur avec celle de Docteur de l'Egliſe; & malgré la multiplicité de ſes occupations & de ſes travaux, il ne négligea jamais le troupeau confié à ſes ſoins. Nous ne pouvons entrer dans un détail qui nous méneroit trop loin; nous nous bornerons à jetter ici quelques traits propres à faire le portrait de cet illuſtre Prélat. Son travail étoit ſi aſſidu & ſi opiniâtre, qu'il ne l'interrompoit pas même pour prendre ſes repas à des heures fixées. Quand la faim le preſſoit, & que le beſoin étoit trop ſenſible, alors il ſe faiſoit apporter de la nourriture, ſans, pour ainſi dire, ceſſer de travailler. Son application à des études ſi variées, ſi ſérieuſes, ſi profondes, ne le rendoit point d'un difficile accès. Ses audiences étoient toujours ouvertes, & un ſimple payſan pouvoit entrer à toute heure, ſans que le Prélat ſe fît la moindre peine d'interrompre ſon travail pour lui parler. Il prêchoit très-ſouvent dans ſa Cathédrale & dans les Paroiſſes; ce qui lui coutoit peu, ayant dans un dégré éminent le talent de la parole. Il s'abaiſſoit même juſqu'à inſtruire les enfans & leur faire le Catéchiſme. Il entendoit les confeſſions, faiſoit exactement ſes viſites, & ne négligeoit aucune des fonctions du ſaint miniſtere. Lorſqu'il étoit retenu à la Cour, il envoyoit ſouvent des Mandemens à ſon peuple, lui témoignoit ſon affection & ſa

tendresse, gémissoit de se voir éloigné de lui, & regardoit cet éloignement comme un exil. Il entroit dans le détail des affaires de son Diocèse, & en connoissoit les differens besoins.

Il menoit une vie très-dure, très-tendue, & à laquelle il auroit bien-tôt succombé, si Dieu ne lui eût donné un tempérament très-fort. Il se promenoit très-rarement, même dans son jardin, comme on en peut juger par cette petite dote que le lecteur nous permettra d porter. Comme il y alloit un jour, il contra le Jardinier, à qui il demanda comment alloient les arbres fruitiers. Hé! Monseigneur, répondit le Jardinier, vous vous souciez bien de vos arbres. Si je plantois dans votre jardin des saint Augustin & des saint Chrysostôme, vous les viendriez voir; mais pour vos arbres vous ne vous en mettez guéres en peine. Il aimoit à conférer avec les Ecclésiastiques sur les matieres de la Religion, & c'étoit toujours sur cet objet que tomboit la conversation. Son zéle ne se bornoit point aux Ecclésiastiques de son Diocèse: il étoit très-utile à tous ceux qui s'attachoient à lui, & qui desiroient d'être formés à l'école d'un si grand Maître. Un de ses plus illustres disciples fut M. de Caylus, mort tout récemment Evêque d'Auxerre, dont la mémoire sera toujours infiniment précieuse à l'Eglise. M. de la Broue Evêque de Mirepoix, & M. de Langle Evêque de Boulogne, avoient aussi puisé le goût de la bonne doctrine à l'école du grand Bossuet dont ils étoient disciples. L'union intime





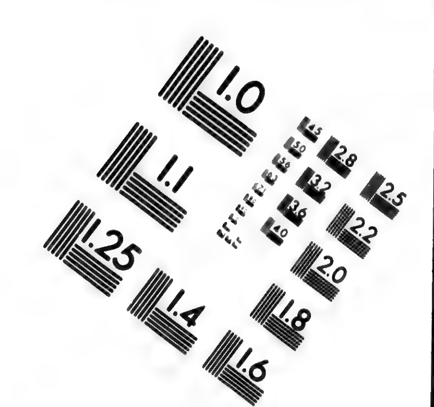
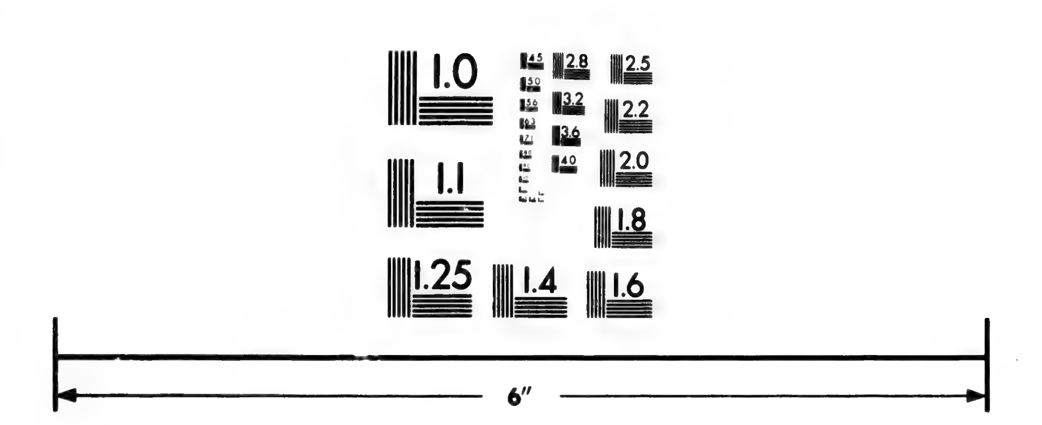
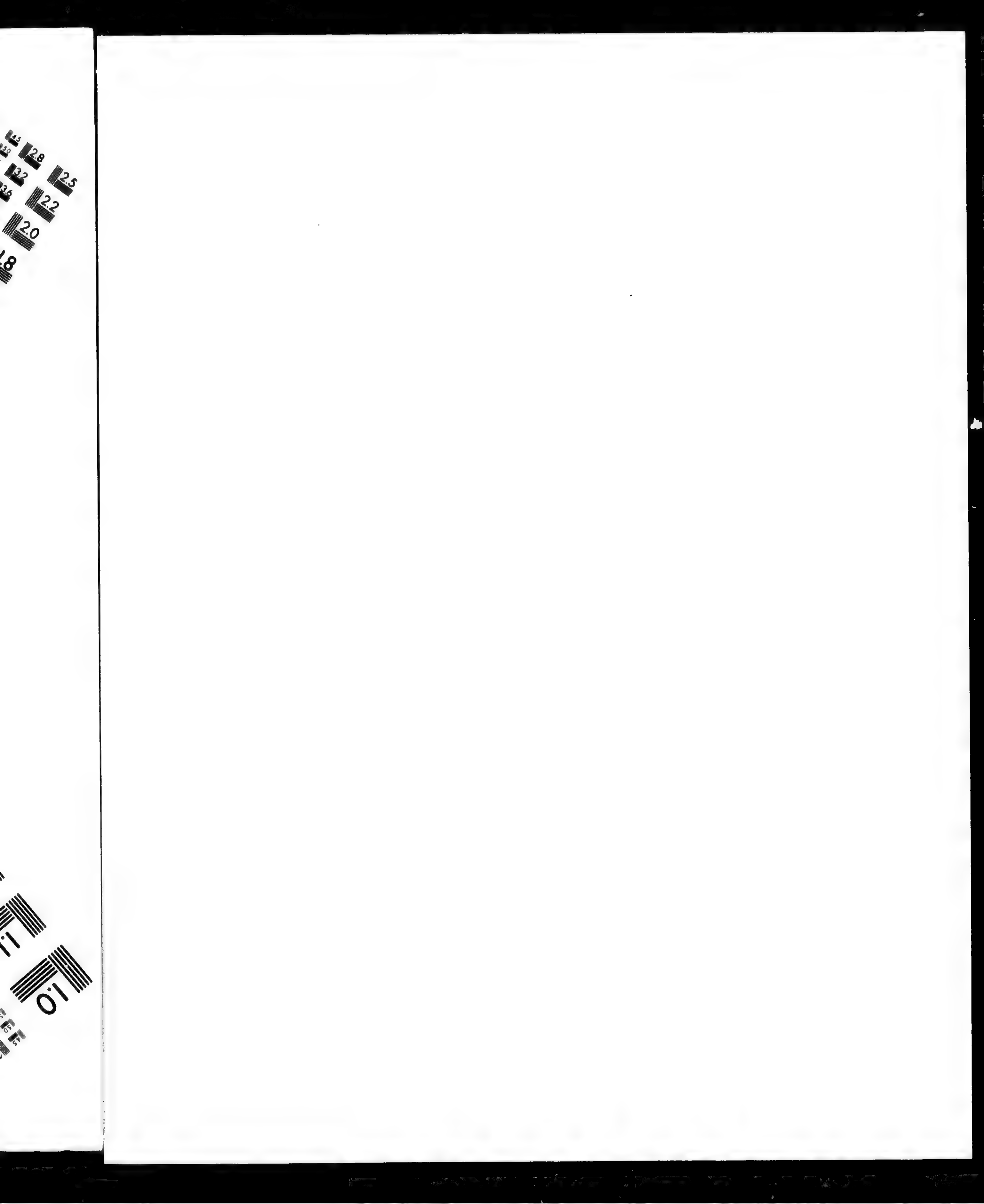


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





que ces Prélats si célébres par leurs travaux pour la défense de la vérité, ont eue avec M. de Meaux, mérite sans doute d'être remarquée avec soin.

On peut juger de l'exactitude de sa morale par le trait que nous allons rapporter. M. Arnauld voulant réconcilier M. Despréaux avec M. Perrault, écrivit à celui-ci une longue Lettre au sujet de la Satire sur les femmes par M. Despréaux. M. Arnauld chargea M. Dodart de la montrer à M. Bossuet avant de la rendre, & de le prendre pour arbitre du différend qui étoit entre les amis de ce Docteur au sujet de cette Lettre. M. de Meaux jugea que M. Arnauld n'étoit point assez févere. Il déclara nettement que la satyre étoit incompatible avec la Religion Chrétienne; même la satyre conçue sur l'idée qui résulte de celle de M. Despréaux, & il n'hésita pas de dire, que la dixiéme étoit contraire aux bonnes mœurs, tendant à détourner du mariage, par la maniere dont on y parle de la corruption qui y régne.

V. Sa générosité. Ses dernieres actiõs. Sa mort.

On voyoit toujours M. Bossuet pénétré de respect pour la Religion, & plein d'un saint zéle contre tout ce qui s'écartoit de la gravité & de la sainteté du Christianisme. Il portoit à la Cour cette gravité épiscopale, qui l'accompagnoit par-tout. Il eut même le courage de donner quelquefois à Louis XIV, des avis que personne n'auroit osé lui donner. Il lui montra les régles qu'un Roi sage doit observer par rapport aux impôts. Il lui écrivit & à Madame de Montespan, des Lettres très-fortes sur un point encore plus délicat & qui

devoit paroître plus sensible. Rien n'est plus glorieux pour Louis XIV, que d'avoir toujours bien reçu des avis de ce genre. Mais en même-tems, il falloit que M. de Meaux qui étoit si connu à la Cour, s'y fût toujours conduit en véritable Evêque, pour avoir pû y acquérir une telle autorité. Il montra encore la générosité de ses sentimens, par cette réponse qu'il fit au Roi. Ce Prince qui heureusement favorisa le bon parti dans l'affaire du Quiétisme, dit un jour au Prélat : Qu'auriez-vous fait, si j'avois protégé M. de Cambrai? « Sire, re- » prit M. Bossuet, j'en aurois crié vingt » fois plus haut : quand on défend la véri- » té, on est assûré d'avoir tôt ou tard la » victoire. » Nous aurons occasion de faire connoître quelques autres traits de sa vie, en parlant de ses différens Ouvrages. L'explication du Pseaume XXI, fut le dernier qu'il composa. Il avoit été attaqué vers le milieu de 1703, d'une fiévre ardente, qui jointe aux douleurs de la pierre, le fit cruellement souffrir jusqu'à sa mort. Une maladie si aiguë, lui donnant quelque conformité avec l'Homme de douleurs, le vertueux Prélat porta toutes ses vues sur un Pseaume où la Passion, la Résurrection & la gloire du Sauveur paroissent si bien détaillées. Il mourut le 12 Avril 1704, à l'âge de soixante-seize ans, six mois & seize jours.

Le Catalogue que nous donnerons de ses Ouvrages, fera sans doute demander, comment un homme chargé, comme l'étoit M. Bossuet, d'emplois à la Cour, du soin d'un Diocèse, qu'il gouvernoit avec

Pref. des Oeuv. post.

une application infatigable & toujours suivie, de la direction particuliere d'un grand nombre de personnes de tout état & de tout sexe, trouvoit pourtant assez de loisir pour répondre aux consultations qui lui venoient de toutes parts, comme à l'Oracle commun de l'Eglise de France, & pour composer cette multitude d'Ouvrages, dont la collection forme déja vingt volumes, in-4o. Ouvrages dont la plûpart demandoient non-seulement de l'esprit & du génie, des idées nettes & précises, un choix sûr des meilleurs tours & des meilleures expressions, mais exigeoient encore une méditation profonde, des lectures immenses, de longues & de pénibles discussions sur des faits anciens & presque oubliés, sur des faits obscurs, & même sur la signification Grammaticale de plusieurs mots Grecs & Latins. C'est que ce Prélat étoit un Savant universel, un génie vaste, capable d'embrasser tout à la fois des Ouvrages de différent genre, & pour lesquels il falloit une érudition infiniment variée : que son esprit juste & pénétrant lui faisoit voir d'un coup-d'œil ce que les autres n'apperçoivent qu'à force de réflexions & de travail : que doué d'une mémoire excellente, il apprenoit aisément & n'oublioit rien : qu'avare de son tems jusqu'au scrupule, il ne se permettoit presque jamais aucun des délassemens qui paroissent nécessaires aux gens d'étude; mais, comme le disoit un Auteur qui paroît l'avoir bien connu, « qu'il se délassoit d'un travail par un autre, & trouvoit le moyen de fournir à tout, non en précipitant les choses, mais

en les traitant l'une après l'autre avec ordre & sans confusion. »

II.

En 1743, on a commencé à publier le recueil des Ouvrages de ce savant Prélat, tant ceux qui étoient déja imprimés, que ceux qui n'avoient point encore paru. Cette précieuse collection contient douze volumes *in-quarto*. On s'y est attaché à suivre l'ordre des matieres, plutôt que celui des tems. On y trouve d'abord ce que M. Bossuet a écrit en latin sur les Livres sacrés. Le premier volume renferme les Pseaumes & les Livres de Salomon, accompagnés de notes savantes, qui, en facilitant au Lecteur l'intelligence de la lettre, lui découvrent en même-tems l'esprit de l'Ecriture. Ces notes sont le fruit des Conférences de M. de Meaux avec les plus habiles Théologiens de son tems, dans les heures de loisir que lui laissoit l'éducation de M. le Dauphin. Occupé, comme il le devoit, à former ce jeune Prince selon le cœur de Dieu, il ne négligeoit pas le soin de son Eglise; & nous voyons par la Lettre qu'il adressa à son Clergé, en publiant les Notes sur les Pseaumes, que c'étoit à l'utilité de ce troupeau chéri qu'il avoit consacré les intervalles dans lesquels l'éducation de son auguste Elève n'exigeoit pas sa présence. Cet Ouvrage fut imprimé en 1691. On voit à la tête une excellente dissertation, qui fait concevoir une haute idée de la science & de la piété de son Auteur. Deux ans après, parurent les Notes sur les

VI. Ses Ouvrages. Ceux que contient le premier volume de la collection qui en a été faite. *Dissertatio in Psalmos. Psalmi & Cantica & Libri Morales.*

Avert. qui est à la tête du I. vol.

Livres de Salomon. Chacun de ces Livres est précédé d'une belle Préface.

A la fin de cet Ouvrage, M. Bossuet fit imprimer un supplément à ses notes sur les Pseaumes, sous le titre de *Supplenda in Psalmos*. L'Avertissement qui lui sert de Préface, rend un fidele compte du motif qui engagea M. de Meaux à le composer. Il s'agissoit de détruire les impressions dangereuses que pouvoient faire sur les fidéles, des Ecrivains modernes, qui trop livrés à leur propre sens, & dès-là peu capables de plier sous le joug de la Tradition & de l'autorité, énervoient, anéantissoient même la plûpart des prophéties qui regardoient Jesus-Christ. Tel étoit le fameux Grotius; & c'est aussi principalement pour le réfuter, que M. de Meaux composa l'Ouvrage dont il s'agit. Ce savant parut, à la fin de sa vie, incliner pour les Sociniens dans le tems même qu'il venoit d'écrire contre eux. Ils furent redevables de la conquête de cet inconstant Prosélite, à la subtilité d'une réponse insinuante que fit à son Ouvrage le fameux Crellius, le plus savant, le plus sensé, le plus modéré, & dès-là le plus dangereux de tous les Sociniens. Les Ecrits de Grotius se ressentirent bien-tôt de son intelligence avec Crellius, & l'on vit enfin éclore des propositions qui favorisoient absolument les Unitaires, ou du moins qui conduisoient insensiblement à leur systême. Ce fut ainsi que dès le commencement de son Commentaire sur le Nouveau Testament, Grotius altéra ouvertement la force des prophéties par rapport à Jesus-Christ; il ayant

ça même, que *les Apôtres n'ont point prétendu combattre les Juifs par ces Prophéties, comme par des témoignages qui prouvent que Jesus-Christ est le Messie*; & il ajoûte peu après, que la plûpart & presque tous les passages qu'ils alléguent de l'Ancien Testament, ne sont pas proprement allégués en preuve & par forme d'argumens, mais pour appuyer ce qui est déja cru. Le fameux Richard Simon, dans l'Histoire critique qu'il entreprit de faire de l'Ancien & du Nouveau Testament, releva à la vérité Grotius en quelques endroits; mais comme celui-ci en écrivant contre les Sociniens, s'étoit laissé entraîner insensiblement dans leur parti, M. Simon, en relevant les erreurs de Grotius, prit aussi en divers endroits quelque teinture des sentimens qu'il combattoit. De-là ces principes dangereux répandus dans son Ouvrage, qui attirerent bien-tôt à son Auteur les censures des Prélats les plus éclairés de l'Eglise de France.

Le dessein de M. de Meaux, dans son Supplément sur les Pseaumes, est de s'attacher uniquement à démontrer contre ces Novateurs, que les prophéties alléguées par les Apôtres, & particuliérement celles qui sont tirées des Pseaumes, ne sont point des allégories; qu'elles sont de vraies preuves, des convictions, des démonstrations; & que quoiqu'on distingue souvent dans l'Ecriture-sainte le sens littéral & le sens prophétique; il y a cependant des endroits dont le sens littéral ne peut être distingué du prophétique; c'est-à-dire, que le Pseaume expliqué même à la lettre, ne peut

avoir trait à aucune autre chose qu'à Jesus-Christ & à l'Eglise ; tels sont les versets des Pseaumes qui font la matiere de cette Addition. A la suite des Pseaumes & avant les Livres de Salomon, on trouve tous les Cantiques qui sont dans l'Ecriture-sainte, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Pour ce qui est des versions, M. de Meaux s'est servi par-tout de notre Vulgate, à laquelle il a quelquefois joint d'autres versions, lorsqu'elles lui ont paru de quelque utilité pour l'intelligence du Texte. Ainsi dans les Pseaumes à côté de la Vulgate, on voit sur une autre colomne, la Version de saint Jérôme ; pour l'Ecclésiastique, il a joint à la Vulgate la Version de Sixte, ainsi appellée ; parce qu'elle fut faite sous le Pontificat & par les ordres de Sixte V. Lorsque les Versions particulieres fournissent quelques éclaircissemens, M. de Meaux a eu soin de mettre en notes toutes les variantes, & il a cité en abrégé les sources d'où il les a tirées.

III.

VII. Ouvrages contenus dās le second volume. Explication d'un célébre passage d'Isaïe & du Pseaume XXI.

Le second volume contient ce que M. Bossuet a composé en françois sur quelques Livres de l'Ecriture-sainte. On trouve dans ce second tome, l'explication de ce célébre passage d'Isaïe : *Une Vierge concevra & enfantera un fils, & il sera appellé Emmanuel.* M. de Meaux après avoir approfondi cette auguste prophétie, & dissipé les vaines objections de quelques Auteurs téméraires, termine ainsi sa disserta-

tion. « Que ce soit donc là le glorieux titre du Messie, d'être fils d'une Vierge : qu'il soit seul caractérisé par ce beau nom : songeons qu'il a trouvé au-dessous de lui, même la sainteté nuptiale ; puisqu'il n'a voulu lui donner aucune part à sa naissance : purifions notre conscience de tous les desirs charnels : quand il nous faudra participer à cette chair virginale, songeons à la pureté de la Vierge qui le reçut dans son sein. . . . . Je pourrois m'ouvrir encore ici une nouvelle & longue carriere, si je voulois rechercher avec les saints Peres, les causes de l'obscurité de quelques prophéties. Saint Pierre nous dit dans sa seconde Epître, que *nous n'avons rien de plus ferme que le discours prophétique* ; & que nous devons y être *attentifs comme à un flambeau qui reluit dans un lieu obscur & ténébreux.* C'est donc un flambeau, mais qui reluit dans un lieu obscur, dont il ne dissipe pas toutes les ténébres. Si tout étoit obscur dans les prophéties, nous marcherions comme à tâtons dans une nuit profonde, en danger de nous heurter à chaque pas, & sans jamais pouvoir nous convaincre ; mais aussi si tout y étoit clair, nous croirions être dans la patrie & dans la pleine lumiere de la vérité, sans reconnoître le besoin que nous avons d'être guidés, d'être instruits, d'être éclairés dans l'intérieur par le Saint-Esprit, & au dehors par l'autorité de l'Eglise. 2. Petr. 1. 19.

Je pourrois encore, continue l'illustre Auteur, me jetter dans une plus haute contemplation sur le tissu des Ecritures, que Dieu a voulu composer exprès d'obs-

curité & de lumiere : afin, comme dit S. Augustin, de rassasier notre intelligence par la lumiere manifeste, & de mettre notre foi à l'épreuve par les endroits obscurs. En un mot, il a voulu qu'on ait pu faire à l'Eglise de mauvais procès ; mais il a voulu aussi que les humbles enfans de l'Eglise y pussent assez aisément trouver des principes pour les décider : & s'il reste, comme il en reste beaucoup, des endroits impénétrables, ou à quelques-uns de nous, ou à nous tous dans cette vie, le même saint Augustin nous console en nous disant que, soit dans les lieux obscurs, soit dans les lieux clairs, l'Ecriture contient toujours les mêmes vérités, qu'on est bien aise d'avoir à chercher pour les mieux goûter quand on les trouve : & où l'on ne trouve rien, on demeure aussi content de son ignorance que de son savoir ; puisqu'après tout, il est aussi beau de vouloir bien ignorer ce que Dieu nous cache, que d'entendre & de contempler ce qu'il nous découvre.

VIII. Explication de l'Apocalypse.

L'Ouvrage dont nous venons de parler, fut imprimé en 1704, avec la traduction & l'explication du Pseaume XXI, qui est le dernier Ecrit de M. Bossuet, & où l'on trouve des réflexions également pieuses & solides. L'explication de l'Apocalypse, qui se trouve ensuite dans le second volume, parut en 1689. On trouve à la tête une longue & savante Préface, qui commence ainsi : « Ceux qui ont le goût de la piété, trouvent un attrait particulier dans cette admirable Révélation de saint Jean. Le seul nom de Jesus-Christ dont elle est intitulée, inspire d'abord une sainte joie ; car

voici comment saint Jean a commencé, & le titre qu'il a donné à sa prophétie : *La Révélation de Jesus-Christ, que Dieu lui a donnée pour la faire entendre à ses serviteurs, en parlant par son Ange à Jean son serviteur.* C'est donc ici Jesus-Christ qu'il faut regarder comme le véritable Prophéte : S. Jean n'est que le Ministre qu'il a choisi pour porter ses Oracles à l'Eglise ; & si on est préparé à quelque chose de grand, lorsqu'en ouvrant les anciennes prophéties, on y voit d'abord le titre, *La vision d'Isaïe fils d'Amos : Les paroles de Jérémie fils d'Helcias*, & ainsi des autres ; combien doit-on être touché, lorsqu'on lit à la tête de ce Livre, *La Révélation de Jesus-Christ Fils de Dieu.* Tout répond à un si beau titre. Malgré les profondeurs de ce divin Livre, on y ressent en le lisant, une impression si douce, & tout ensemble si magnifique de la majesté de Dieu ; il y paroît des idées si hautes du ministere de Jesus-Christ, une si vive reconnoissance du peuple qu'il a racheté par son sang, de si nobles images de ses victoires & de son régne avec des chants si merveilleux pour en célébrer les grandeurs, qu'il y a de quoi ravir le ciel & la terre.

Il est vrai, continue le docte Prélat, qu'on est à la fois saisi de frayeur en y lisant les effets terribles de la justice de Dieu, les sanglantes exécutions de ses saints Anges, leurs trompettes qui annoncent ses jugemens, leurs coupes d'or pleines de son implacable colere, & les plaies incurables dont ils frappent les impies ; mais les douces & ravissantes peintures dont sont mê-

lés ces affreux ſpectacles, jettent bien-tôt dans la confiance, où l'ame ſe repoſe plus tranquillement, après avoir été long-tems étonnée & frappée au vif de ces horreurs. Toutes les beautés de l'Ecriture ſont ramaſſées dans ce Livre : tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, de plus majeſtueux dans la Loi & dans les Prophétes, y reçoit un nouvel éclat & repaſſe devant nos yeux, pour nous remplir des conſolations & des graces de tous les ſiécles..... Toutes les prophéties & tous les livres de l'Ancien Teſtament n'ont été faits que pour rendre témoignage à Jeſus-Chriſt, conformément à cette parole que l'Ange adreſſe à ſaint Jean : *L'eſprit de la prophétie c'eſt le témoignage de Jeſus*. Ni David, ni Salomon, ni tous les Prophétes, ni Moyſe qui en eſt le Chef, n'ont été ſuſcités que pour faire connoître celui *qui doit venir*, c'eſt-à-dire le Chriſt : c'eſt pourquoi Moyſe & Elie paroiſſent autour de lui ſur la montagne, afin que la Loi & les Prophétes confirment ſa miſſion, reconnoiſſent ſon autorité & rendent témoignage à ſa doctrine. C'eſt par la même raiſon que Moyſe & tous les Prophétes entrent dans l'Apocalypſe, & que pour écrire ce Livre admirable, ſaint Jean a reçu l'eſprit de tous les Prophétes.

Il ne faut donc pas s'imaginer, lorſque ſaint Jean les rapporte, qu'il ſoit ſeulement imitateur des Prophétes ſes prédéceſſeur ; tout ce qu'il en allégue, il le reléve ; il y fait trouver l'original même de toutes les prophéties, qui n'eſt autre que Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. Pouſſé du même

instinct qui animoit les Prophétes, il en pénétre l'esprit, il en détermine le sens, il en revéle les obscurités; & il y fait éclater la gloire de Jesus-Christ toute entiere. Ajoutons à tant de merveilles, celle qui passe toutes les autres, je veux dire le bonheur d'entendre parler & de voir agir Jesus-Christ ressuscité des morts. Nous voyons dans l'Evangile Jesus-Christ homme conversant avec les hommes, pauvre, foible, souffrant; tout y ressent une victime qui va s'immoler, & un homme dévoué à la douleur & à la mort. Mais l'Apocalypse est l'Evangile de Jesus-Christ ressuscité. Il y parle & il y agit comme vainqueur de la mort, comme celui qui vient de sortir de l'enfer qu'il a dépouillé, & qui entre en triomphe au lieu de sa gloire, où il commence à exercer la toute-puissance que son Pere lui a donnée dans le ciel & sur la terre. Tant de beautés de ce divin Livre, quoiqu'on ne les apperçoive encore qu'en général & comme en confusion, gagnent le cœur. On est sollicité intérieurement à pénétrer plus avant dans le secret d'un Livre, dont le seul extérieur & la seule écorce, si l'on peut parler de la sorte, répand tant de lumiere & de consolation dans les cœurs. »

Dans la suite de cette Préface, M. Bossuet établit quelques propositions générales que l'on ne doit point perdre de vue dans l'étude que l'on fait des prophéties. 1. L'explication des prophéties qui regardent le fondement de la foi, comme la venue du Messie, la dispersion des Juifs, la conversion des Gentils, doit toujours être

fondée sur ce que les saints Peres en ont dit : le sens peut en être éclairci & perfectionné dans la suite des tems. 2. Les prophéties qui ne regardent point le dogme, mais seulement l'édification ; qui ne touchent point la substance de la Religion, mais seulement les choses qui y ont quelque rapport ; on peut en chercher l'explication, non-seulement dans l'Histoire sainte, mais même dans les Auteurs profanes. Là-dessus, dit M. de Meaux, il est permis *d'aller à la découverte*, & l'on peut sans manquer au respect dû aux saints Peres, aller plus loin qu'eux, en reconnoissant toujours que c'est aux lumieres qu'ils nous ont données, que nous sommes redevables de ces pieuses éruditions. 3. Lorsque les Orthodoxes disent des choses nouvelles en interprétant les prophéties, il ne faut pas croire qu'ils se donnent la même liberté dans les points qui concernent le dogme, parce que c'est une régle invariable de l'Eglise, dit M. Bossuet, de ne jamais rien dire de nouveau, & *de ne s'écarter jamais du chemin battu.*

Après ces observations, M. de Meaux entre dans l'explication de l'Apocalypse, & détruit toutes les vaines imaginations de certains Protestans fanatiques, qui ajustoient à leurs idées l'Apocalypse, les prophéties de Daniel, & celle de saint Paul dans la seconde Epître aux Thessaloniciens. Le savant Prélat, en suivant un premier sens, applique à Rome payenne la grande catastrophe de ce Livre, où l'on voit le jugement éclatant que Dieu exerce sur Babylone. Mais ce premier sens n'exclut pas

les autres, qui, de l'aveu de tous les Interprétes, regardent les malheurs qui doivent affliger l'Egliſe, les pertes qu'elle doit faire, & les épreuves extraordinaires auſquelles elle doit être expoſée. « Il faut ajoûter, dit lui-même M. Boſſuet, qu'une » interprétation même littérale de l'Apo» calypſe ou des autres Prophétes, peut » très-bien compatir avec les autres. Qui » ne ſait, ajoûte M. de Meaux, que la fé» condité infinie de l'Ecriture n'eſt pas » toujours épuiſée par un ſeul ſens ? Qui » ne voit donc qu'il eſt très-poſſible de » trouver un ſens très-ſuivi & très-littéral » de l'Apocalypſe, parfaitement accompli » dans le ſac de Rome ſous Alaric, ſans » préjudice de tout autre ſens qu'on trou» vera devoir s'accomplir dans la ſuite des » ſiécles ? » Parlant enſuite d'Elie, il dit qu'on doit croire que Dieu le *réſerve à quelque grand Ouvrage.*

P. 65.

IX. Avertiſſement aux Proteſtans ſur leur prétendu accompliſſement des prophéties.

M. Boſſuet ayant détruit dans ſon Explication de l'Apocalypſe, une partie des viſions du Miniſtre Jurieu, entreprit de les diſſiper entiérement dans l'Ecrit qu'il intitula : *Avertiſſement aux Proteſtans ſur l'accompliſſement de leurs prophéties.* Il y fait voir, 1. Que le ſyſtême des Proteſtans eſt principalement fondé ſur leur haine contre l'Egliſe de Rome. 2. Que leurs explications ne ſatisfont à aucun des caracteres des prophéties contenues dans l'Apocalypſe, qu'au contraire elles les détruiſent tous. 3. Que leur ſyſtême ſe contredit lui-même. « Voilà, dit M. de Meaux, trois défauts eſſentiels que je prétens démontrer ; & je ne crains point de me trop avancer en

P. 330.

me ſervant de ce mot. Il ſe pourroit faire qu'on n'eût encore que des conjectures vraiſemblables ſur le véritable ſens de l'Apocalypſe. Mais à l'égard de l'excluſion du ſens des Miniſtres, comme on y procéde par des principes certains, on peut dire avec confiance, qu'elle eſt démontrée. » Au reſte, ſi les viſions de Jurieu furent adoptées par la plûpart des prétendus Réformés, elles eurent auſſi de terribles adverſaires dans ce même parti; & nous voyons dans les Lettres de Bayle, que le Livre de Jurieu fut cenſuré dans les Synodes de Middelbourg, de Bolduc & de Campen.

X. Inſtruction ſur la verſion du N. T. de Trevoux Diſſertation ſur la Critique de Grotius.

Le même zéle qui portoit M. de Meaux à faire connoître le fanatiſme des Proteſtans, l'engageoit auſſi à précautionner les fidéles contre le venin de l'erreur, que des Catholiques enflés d'une vaine ſcience, s'efforçoient s'inſinuer. Ce fut ce qui produiſit les deux Inſtructions qui ſe trouvent placées après l'Avertiſſement aux Proteſtans. M. Boſſuet y cenſure la verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux en 1702. Le fameux Richard Simon Auteur de cette Verſion, avoit fait concevoir de juſtes ſoupçons contre la pureté de ſa foi, par pluſieurs Ouvrages qu'il avoit donnés ſur les Livres ſacrés. Il avoit publié en 1678, une Hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament, où il avoit répandu bien des traits qui montroient quelle étoit ſa hardieſſe & ſa témérité. Les Peres de l'Oratoire ſes confreres lui en ayant témoigné leur mécontentement, il aima mieux les quitter que de renoncer à ſes ſentimens. Lorſqu'il fut totalement à lui, il leur donna un libre

effor ; ce qui le mit bien-tôt dans une liaifon affez étroite avec quelques Miniftres Proteftans. Ceux de Charenton, qui avoient réfolu de donner une nouvelle traduction de l'Ecriture-fainte, firent entrer M. Simon dans ce deffein. Ce fut lui qui en dreffa le plan, & elle devoit être faite de façon qu'elle ne favorisât aucun parti. On peut lire ce que M. de Meaux rapporte de ce projet & de fes fuites, d'après M. Simon lui-même, & on verra que ce n'étoit pas fans raifon qu'on fufpectoit la foi d'un Prêtre Catholique capable d'entrer dans de pareilles vues.

Après l'Hiftoire critique de l'Ancien Teftament, M. Simon donna quantité d'autres Ouvrages qui lui occafionnerent des demêlés affez vifs, non-feulement avec les Catholiques, mais même avec les Proteftans. Enfin en 1702, il publia fa Verfion du Nouveau Teftament avec des Remarques littérales & critiques. Cet Ouvrage parut fi dangereux, que M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, le cenfura auffi-tôt. M. de Meaux de fon côté, publia une Ordonnance par laquelle il défendit l'ufage de cette Verfion au Clergé & au peuple de fon Diocèfe ; & peu de tems après, il donna fa premiere Inftruction, dans laquelle il développe le deffein & le caractere de l'Auteur. Il y fait voir le malheureux penchant qu'il avoit toujours eu pour les Interprétes les plus fufpects, & il entre dans l'examen des paffages particuliers de cette Verfion, qui méritoient d'être cenfurés. La feconde Inftruction parut peu après la premiere, c'eft-

à-dire, au commencement de 1703. M. de Meaux y continue d'examiner les passages de la nouvelle traduction; il les discute exactement les uns après les autres, & il marque sur chacun de ceux qu'il condamne ce que décide la saine Théologie. Cette seconde Instruction est précédée d'une Dissertation sur la doctrine de Grotius. M. Bossuet y donne un peu plus d'étendue aux reproches qu'il avoit déja faits à ce savant Critique, dans la Dissertation latine que l'on trouve à la tête des Pseaumes. Il montre que M. Simon qui avoit lui-même relevé en plusieurs endroits les erreurs de Grotius, s'y étoit néanmoins laissé aller dans la suite, & en avoit répandu des semences dans tout son Ouvrage.

XI. Catéchisme de Meaux. Prieres Ecclésiastiques.

Pour compléter le second volume dont nous parlons, l'Editeur y a inséré le Catéchisme de Meaux, & un Ouvrage intitulé; *Prieres Ecclésiastiques*. On voit par le premier, que M. Bossuet, dont le génie élevé parloit si noblement le langage de la Théologie la plus sublime, savoit aussi bégayer, pour ainsi dire, avec les enfans, & leur préparer un lait capable de les substenter, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de participer à la nourriture des forts. Les Prieres Ecclésiastiques forment une nourriture un peu plus solide. Le Prélat dit dans l'Avertissement qui les précéde, que son dessein en les composant, avoit été d'aider, 1. Les plus ignorans qui ne sont pas en état de faire de plus hautes méditations; 2. Les plus pauvres qui n'ont pas le moyen d'acheter d'autres livres; & enfin les plus occupés qui n'ont pas le tems de faire de

longues lectures. Tout ce qui concerne l'Office de l'Eglise y est expliqué. On voit à la tête de chaque Pseaume, un sommaire qui en expose le sujet en peu de mots. M. de Meaux a mis dans les endroits difficiles de courtes explications, tant pour éclaircir le texte quelquefois obscur, que pour réveiller de tems en tems le feu de la piété dans le cœur des fidéles.

Tom. VII. Lettre 641.

Nous rapporterons ici le jugement que M. Arnauld porta sur le Catéchisme de Meaux. « Je ne sais, dit-il dans une Lettre à M. le Noir Chanoine de Notre-Dame de Paris, comment il est arrivé qu'on ne nous ait envoyé que depuis peu le Catéchisme de Meaux. Je l'ai lu aussi-tôt avec beaucoup de satisfaction : car il y a une infinité de choses qui m'ont extrêmement plû : les avertissemens sont fort beaux & fort utiles. L'abrégé de l'Histoire sainte qui est au commencement du deuxiéme Catéchisme, est aussi une fort belle chose. On y explique fort bien à quoi on est obligé pour satisfaire au plus grand & au plus indispensable de tous les commandemens, qui est celui de l'amour de Dieu. Mais c'est cela même qui me fait avoir de la peine de la maniere dont on y parle de la nécessité d'aimer Dieu pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. . . . . On dit bien dans ce Catéchisme, que pour obtenir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence, il faut commencer à aimer Dieu ; mais on ne dit pas quel doit être cet amour ; s'il suffit de l'aimer, quoique ce ne soit pas plus que toutes choses, ou s'il faut que ce soit plus que toutes

choses : ce qui s'appelle autrement un amour dominant. »

Après une discussion exacte & judicieuse, M. Arnauld ajoûte : « Je conclus de tout cela, qu'il n'y a pas d'apparence que l'Auteur du Catéchisme entende autre chose que l'amour dominant, par l'amour qu'il juge se devoir trouver dans la contrition imparfaite. Mais il semble que la chose étant si importante, elle devoit être expliquée plus nettement. Et si on l'avoit fait, on auroit ôté au Ministre Jurieu toute occasion de chicaner sur ce qui est dit dans ce Catéchisme de la contrition imparfaite, & d'imputer faussement à l'Auteur, qu'on peut être sauvé sans avoir jamais aimé Dieu. Une autre chose qui me fait de la peine, est qu'il me semble que l'on parle trop foiblement de cette nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence. »

M. Bossuet reçut très-bien les avis de M. Arnauld, comme M. le Noir le manda à cet illustre Docteur, qui lui en témoigna sa joie par la Lettre suivante, écrite seulement quelques mois avant sa mort. « Vous m'avez fait grand plaisir de me mander ce que vous a dit votre illustre Pere, (M. de Meaux) de quelques réflexions sur son Catéchisme. Entre tant de grandes qualités que j'admire en lui, il n'y en a point qui me paroissent plus extraordinaires, qu'un certain fond de sincérité & d'équité qui lui fait reconnoître la vérité, qui que ce soit qui la lui propose. Ce sera une belle chose que la Conférence touchant l'amour de Dieu, qu'il nous promet. Et j'ai

j'ai bien de la joie qu'il ait achevé son Ouvrage pour l'autorité de saint Augustin, contre l'impertinente censure du faux Critique (M. Simon.) Je ne sais s'il a vu le nouveau Bref, qui ordonne si expressément aux Evêques de ne point souffrir que personne soit inquiété par une vague accusation & par le nom odieux de Jansenisme, & qu'il soit exclus d'aucun emploi ecclésiastique, *nisi servato juris ordine eam pœnam commeruisse prob...um fuerit.* »

I V.

Le troisiéme volume renferme le Traité de l'Exposition de la Foi, & l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes. Le premier fut composé en 1668, pour l'instruction particuliere du Marquis de Dangeau, dont la mere étoit petite-fille du fameux Duplessis Mornay. Cet Ouvrage n'étant encore que manuscrit, fut communiqué au Maréchal de Turenne, qui en fut si touché, qu'il en fit faire grand nombre de copies, qu'il communiqua à quelques Protestans de ses amis. M. Bossuet le fit imprimer en 1671, avec les approbations de plusieurs Evêques & des Théologiens les plus habiles. Le dessein de ce Traité est de proposer les vrais sentimens de l'Eglise Catholique, & de les distinguer de ceux qui lui ont été faussement attribués. Et afin que personne ne pût douter que ce qui est avancé ne fût le sentiment de toute l'Eglise, M. Bossuet promet dès le commencement, de ne parler que d'après le Concile de Trente, dans lequel l'Eglise a parlé

XII. Ouvrages contenus dás le troisiéme volume. 1. Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique.

déciſivement ſur les matieres dont il eſt queſtion. Afin de ne point embraſſer trop de matiere, l'illuſtre Prélat n'entreprend de traiter que des dogmes qui ont engagé les Réformés à ſe ſéparer de la Communion Romaine ; & il leur promet que ce qu'il dira pour faire entendre les déciſions du Concile de Trente, ſera manifeſtement conforme à la doctrine de ce même Concile, & aura l'approbation de toute l'Egliſe.

Auſſi-tôt que ce Livre parut, les Miniſtres Proteſtans prirent l'allarme. Ils reprocherent à M. Boſſuet que ſa doctrine n'étoit pas la même que celle de l'Egliſe Romaine, & qu'au reſte les adouciſſemens qu'il avoit pris, déplairoient à l'Egliſe de Rome ſans ſatisfaire les Proteſtans. L'édition qui parut en 1680, auroit dû lever une partie de leurs difficultés ; puiſqu'on voyoit à la tête un Bref du Pape, & quantité d'approbations des plus illuſtres Théologiens de Rome, qui atteſtoient que la doctrine qui y étoit contenue, étoit celle qu'on enſeignoit dans toute l'Egliſe. On trouve dans cette édition un long Avertiſſement dans lequel on démontre que la doctrine de l'Egliſe Catholique n'a jamais été bien entendue des Réformés, & que les Auteurs du ſchiſme l'avoient défigurée pour la rendre odieuſe à leur parti. Cette nouvelle édition fut attaquée par les mêmes perſonnes qui avoient écrit contre la premiere. Les Réformés d'Angleterre prirent auſſi parti dans cette querelle, & firent à leur façon l'Hiſtoire du Livre de M. Boſſuet. Il y a eu pluſieurs traductions de

cet Ouvrage. Celle qui est en latin est de M. l'Abbé Fleuri l'Historien.

XIII. 2. Histoire des Variatiōs des Eglises Protestantes.

L'Histoire des Variations parut pour la premiere fois en 1688. Quoique le titre ne semble annoncer qu'une narration historique des différens changemens arrivés dans la doctrine des Protestans; leurs erreurs y sont mises dans un si grand jour, & elles y sont discutées avec tant de solidité, que l'on peut regarder cet Ouvrage comme une histoire, & en même-tems comme une réfutation complete du Protestantisme. M. de Meaux y suit par-tout l'ordre des tems; il prend la Réforme dès son origine, & il en fait connoître les Auteurs. On ne l'accusera point d'avoir chargé leurs portraits; il ne parle que d'après eux, & c'est dans leurs Ouvrages mêmes qu'il va puiser les couleurs dont il se sert pour les peindre. Ses différens portraits, joints à quantité de faits historiques, nécessairement liés au sujet, varient agréablement cet Ouvrage, & le rendent aussi intéressant qu'instructif. Nous en avons fait beaucoup d'usage dans l'Histoire des hérésies du seiziéme siécle.

V.

XIV. Ouvrages cōtenus dans le quatriéme tome. 1. Défense de l'Histoire des Variations.

Aussi-tôt que l'Histoire des Variations parut, les Ministres Protestans sentirent combien il étoit important pour eux de précautionner les esprits contre un Ouvrage qui ébranloit la Réforme par ses fondemens. Jurieu, Burnet, Basnage prirent la plume pour la défense de leur parti. Le premier adressa plusieurs Lettres Pastorales

à ceux de ſa Communion. Burnet publia en 1689, ſa Critique des Variations, qui parut d'abord en Anglois : elle fut traduite en François la même année & imprimée à Amſterdam. La Réponſe de Baſnage fut imprimée à Roterdam en 1690. Elle a été inſérée dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe en 1699. M. Boſſuet répondit directement à Jurieu & à Baſnage : il ne fit point un Ouvrage exprès contre Burnet ; il ſe contenta de le réfuter en écrivant contre les deux premiers. La réponſe de M. de Meaux à Baſnage parut en 1691. Elle eſt intitulée : *Défenſe de l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes, contre la Réponſe de M. Baſnage, Miniſtre de Roterdam.*

XV. Avertiſſemens aux Proteſtans.

Les avertiſſemens que M. de Meaux adreſſa aux Proteſtans, ſervent de réponſe à la Critique que le Miniſtre Jurieu fit de l'Hiſtoire des Variations dans pluſieurs Lettres paſtorales qu'il répandit parmi ceux de ſa Communion. Ce Miniſtre prit, pour réfuter M. Boſſuet, une route aſſez ſinguliere, par laquelle, dès le premier pas qu'il y fit, il répandit un affreux ſcandale, même parmi ceux de ſa ſecte. Il prétendit démontrer que les variations qu'on reprochoit à la Réforme, ne prouvoient rien contre elle, parce que la primitive Egliſe a eſſuyé elle-même des variations dans les vérités fondamentales de la foi, ſans qu'elle ait ceſſé pour cela d'être la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt. C'eſt ainſi que le Miniſtre Jurieu, en flétriſſant le Chriſtianiſme dès ſon origine, cherchoit à répandre les ténébres de l'erreur ſur ces premiers

tems ſi reſpectables, qui ſont les plus beaux jours de l'Egliſe. M. de Meaux dans ſon premier Avertiſſement, réfute ces calomnies a ec cette force de raiſonnement, qui caractériſe tout ce qui eſt ſorti de ſa plume. Il ſuit ſon adverſaire pied à pied; à chaque pas qu'il fait, il démontre ſes écarts; & à meſure qu'il diſſipe l'erreur, il établit la vérité ſur ſes ruines. Dans le ſecond & troiſiéme Avertiſſement, M. Boſſuet attaque la Réforme en général, & il ſe ſert des Ouvrages mêmes du Miniſtre pour la convaincre d'erreur & d'impiété. Il s'agit dans le cinquiéme Avertiſſement, de l'obéiſſance dûe aux Souverains; article ſur lequel la Réforme a renverſé tous les principes de la Religion. M. de Meaux le prouve aux Miniſtres par différens exemples. Jurieu avoit attaqué même l'indépendance des Rois. On ſent l'avantage qu'avoit M. de Meaux à réfuter une doctrine ſi fauſſe & ſi pernicieuſe.

Le ſixiéme Avertiſſement eſt ſur le même ſujet que le premier. Jurieu à qui M. Boſſuet avoit reproché d'autoriſer le Socinianiſme, écrivit pluſieurs Lettres pour ſe juſtifier. La collection de ces Lettres formoit un Ouvrage qu'il intitula : *Tableau du Socinianiſme*. Cet Ouvrage, bien loin de le juſtifier des erreurs Sociniennes, fournit encore à M. de Meaux de nouvelles preuves contre ce Miniſtre. Ce Prélat entreprend de faire voir dans cet Avertiſſement, 1. Que Jurieu, par les variations qu'il attribue aux premiers ſiécles de l'Egliſe, renverſe en même-tems ſes propres principes & le fondement de la foi. 2. Qu'il

autorise la tolérance universelle. 3. Que la Réforme n'a ni régle ni principe, & que la secte en général n'ayant rien de certain, la doctrine des particuliers est irréguliere, fausse, contradictoire.

XVI. 3. Conférence avec le Ministre Claude.

Mademoiselle de Duras zélée Protestante, s'étoit sentie vivement touchée à la lecture du Traité de l'Exposition de la foi, qui, quelques années auparavant avoit fait des impressions si salutaires sur le grand Turenne son oncle. Elle souhaitoit depuis long-tems d'entrer dans le sein de l'Eglise; mais il lui restoit encore des doutes, qui l'empêchoient d'effectuer ses desirs. Cependant fatiguée de ses incertitudes, elle résolut de s'adresser à M. de Meaux, pour en tirer des éclaircissemens capables de la décider; & afin que ce qui faisoit la matiere de ses inquiétudes fût discuté à la rigueur, elle prit le parti de mettre vis-à-vis M. Bossuet, le plus savant & le plus délié Protestant qu'il y eût alors, le Ministre Claude. Ils consentirent l'un & l'autre à entrer en conférence. Elle fut indiquée pour le premier Mars 1678. M. de Meaux en fut averti par une Lettre que lui écrivit M. le Duc de Richelieu. Le Prélat se rendit à Paris au tems marqué. La veille il alla rendre visite à Mademoiselle de Duras, qui lui dit qu'elle souhaiteroit que la question de l'autorité de l'Eglise fût le sujet de la Conférence. M. de Meaux y consentit d'autant plus volontiers, que l'éclaircissement de cette question emportoit la décision de tout le reste. M. Bossuet en fit sentir toute l'importance à Mademoiselle de Duras par une instruction particuliere qu' il fit

l'instant, pour la préparer à entendre utilement ce qui seroit dit dans la Conférence du lendemain. Il y eut peu de personnes d'invitées pour assister à cette Conférence; mais tous ceux qui s'y trouverent étoient de la Religion Réformée, excepté Madame la Maréchale de Lorge. M. de Meaux fait en différens endroits de grands éloges de la science, de la politesse & de la douceur du Ministre Claude. Il écoutoit patiemment, il parloit nettement & avec force. Il pressoit les difficultés avec la derniere précision, & il ne s'écartoit jamais de l'objection proposée, que lorsque la foiblesse de sa cause l'obligeoit d'avoir recours aux subtilités. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ce qui fut discuté dans cette célébre Conférence.

Le lendemain M. de Meaux alla rendre visite à Mademoiselle de Duras, & il lui donna de nouvelles instructions : il les renouvella encore quelque tems après, dans une conversation qu'il eut avec cette Demoiselle dans l'appartement de Madame la Duchesse de Richelieu à Saint Germain. Enfin le 22 Mars 1678, elle fit son abjuration dans l'Eglise des Peres de la Doctrine Chrétienne, entre les mains de M. Bossuet. Mademoiselle de Duras mourut l'année suivante. Il y eut deux éditions in-12 de la Relation de cette Conférence, la premiere en 1681, & la seconde en 1682, avec un Avertissement de M. Bossuet. Le Ministre fit aussi une Relation à laquelle il joignit une réponse aux Instructions que M. de Meaux avoit faites à Mademoiselle de Duras. M. Bossuet réfute l'une & l'au-

tre dans un Ouvrage intitulé : *Réflexions sur un Ecrit de M. Claude.* On l'a joint à la Relation de ce Prélat. Les objections que le Ministre avoit déja faites dans la Conférence, y reparoissent dans un nouveau jour : & M. de Meaux donne aussi un nouveau tour & un peu plus d'étendue à ses réponses. Il résume à la fin les inconvéniens de la doctrine réformée, & il fait voir qu'une Religion qui abandonne tout à la doctrine des particuliers, rend ceux-ci indociles & présomptueux ; que c'est en vain qu'elle vante l'autorité de l'Ecriture, puisque chacun est libre de l'expliquer à sa façon : que par sa séparation d'avec toutes les Eglises Chrétiennes, elle a pris le caractere des anciennes sectes hérétiques ; que les abus qu'elle s'imaginoit trouver dans l'Eglise Catholique, n'auroient jamais dû l'engager dans un schisme qui a donné naissance à tant de désordres.

V I.

XVII. Ouvrages que renferme le cinquiéme Tome. 1. Traité de la Communion sous les deux espéces.

La plûpart des Ouvrages qui composent le cinquiéme volume, regardent encore les Protestans. Le premier est un Traité de la Communion sous les deux espéces. M. Bossuet le publia en 1682, pour répondre aux reproches que les Réformés faisoient à l'Eglise Romaine, d'avoir privé les fidéles de l'usage de la coupe dans la Communion. Il explique d'abord la pratique & les sentimens de l'Eglise dès les premiers siécles. Il expose ensuite les principes sur lesquels cette pratique est fondée. Telle est la division de ce Traité. Dans la premiere

partie qui traite de la pratique de l'Eglise au sujet de la Communion, M. Bossuet fait voir que l'ancien usage étoit que l'on communiât sous une ou sous deux espéces, sans qu'il se soit jamais formé aucun doute sur l'intégrité de ce Sacrement. Il le prouve premiérement par la communion des malades; 2. par celle des enfans; 3. par la communion domestique, lorsque l'usage étoit qu'on emportât chez soi la sainte Eucharistie; 4. enfin par la communion que l'on administroit à l'église les jours de solemnité.

M. de Meaux termine cette premiere partie, par une exposition succincte des sentimens des derniers siécles fondés sur la pratique de l'Eglise ancienne. L'Eglise a laissé long-tems communier sous les deux espéces indifféremment: elle les a ordonnées l'une & l'autre pendant quelque tems; elle a ensuite réduit la communion à une seule espéce, prête à reprendre les deux, si l'utilité générale le demandoit. Au Concile de Basle, la coupe fut accordée aux Bohémiens, à condition qu'ils reconnoîtroient la présence réelle de Jesus-Christ sous une espéce comme sous l'autre: & l'on fut prêt d'accorder la même chose aux Allemans. Paul III & Pie IV, à la priere de l'Empereur & de plusieurs Princes Allemans, permirent à quelques Evêques de rétablir l'usage de la coupe dans leurs Diocèses. Cela fut pratiqué pendant quelque tems à Vienne en Autriche. Dans la seconde partie, où il s'agit d'exposer les principes sur lesquels la pratique de l'Eglise est établie, M. de Meaux pose d'abord celui-ci, que dans ce

qui concerne les Sacremens, l'Eglise n'a jamais cru pouvoir dispenser de ce qui en faisoit la substance. Lors donc qu'elle a ordonné la communion sous une ou sous deux espéces, sa conduite a été fondée sur cette vérité, que la substance du Sacrement est toute entiere dans une seule espéce. Les deux espéces sont à la vérité nécessaires pour l'expression du sacrifice ; mais pour l'application qu'on en fait aux fidéles, une seule suffit. En finissant cet Ouvrage, M. Bossuet répond à différentes objections.

XVIII. 2. Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.

En 1700, M. Bossuet publia une Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise, c'est à-dire, qu'il entreprit de faire voir sur quel fondement Jesus-Christ a établi son Eglise, & quelles sont les promesses qu'il lui a faites. Entre celles-ci il en distingue de deux sortes : les unes s'accomplissent sur la terre, les autres sont pour le ciel. Ici l'Eglise est établie sur les Prophétes, les Apôtres & sur la pierre angulaire qui est Jesus-Christ. La succession de ses Pasteurs ne peut être interrompue, non plus que son unité ; toujours visible, on ne cessera jamais de la reconnoître. L'Eglise doit être aussi couronnée de gloire, *sans tache, sans rides :* Dieu alors sera tout en tous : ceci est réservé pour la vie future. Par rapport au siécle présent, Jesus-Christ a promis à son Eglise l'universalité des lieux & des tems ; par tout l'univers & dans tous les siécles, l'Evangile sera annoncé ; l'Eglise se perpétuera ; par-tout elle sera visible, parce qu'elle sera visiblement composée de ceux qui sont faits pour la recevoir : le Sacerdoce donnera les Sacremens,

les fidéles les recevront. Cette Eglise sera immuable, incorruptible; un même gouvernement subsistera jusqu'à la fin; la succession des Pasteurs y sera permanente & sans interruption; le point fixe de l'unité sera évident; mêmes Pasteurs, même foi, mêmes Sacremens; c'est à ces marques qu'on reconnoîtra les enfans de l'Eglise, & qu'on distinguera ceux qui s'en séparent. L'hérétique sera forcé de se condamner lui-même, parce que sans beaucoup d'efforts, il est aisé de remonter à la source de toutes les sectes, de montrer & de nommer le premier Novateur. De quelque façon que les sectaires s'y prennent pour se procurer quelque ressemblance avec la véritable Eglise, il sera toujours facile de leur prouver que l'Eglise étoit avant eux, qu'ils en sont sortis, & que ce sont eux qui ont commencé à l'abandonner.

M. de Meaux tâche ensuite de dissiper les craintes injustes des Prétendus Réformés, qui appréhendent que sous le nom d'autorité de l'Eglise & sur la foi des promesses, on n'usurpe le droit de faire croire aux fidéles tout ce que l'on voudra. Il leur démontre deux choses: la premiere, que la foi de l'Eglise étant une, on ne propose rien à croire aux fidéles que ce qui a été cru de tout tems; la seconde, que l'assujettissement à l'autorité de l'Eglise est un moyen sûr pour nous préserver des erreurs monstrueuses où l'on se plonge infailliblement, lorsqu'on n'a d'autre guide que son génie particulier. M. de Meaux répond ici en peu de mots à quelques objections des Réformés, tant sur la maniere d'expliquer

l'Ecriture, que sur la Communion sous les deux espéces, & sur l'Office divin en langue vulgaire. Quelque tems après que cette Instruction eut été rendue publique, M. Basnage donna son *Traité des Préjugés faux & légitimes*, en trois volumes in-8°. M. de Meaux répondit à l'article qui le regardoit dans cet Ouvrage, par une seconde Instruction, dans laquelle il explique plus en détail ce qu'il avoit dit dans la premiere, & il répond ensuite aux différentes objections de son adversaire. Cette Instruction renferme d'excellens principes sur l'unité & la visibilité de l'Eglise; & l'illustre Auteur y fait voir l'horreur que tout Chrétien doit avoir du schisme. On en avoit également horreur dans l'Eglise Judaïque. Cette Eglise qui étoit alors la véritable, n'a pas cessé d'être visible; le ministere Sacerdotal & le culte divin y ont toujours été en vigueur, & son autorité a toujours été subsistante jusqu'à sa ruine totale.

XIX. 3. Exhortation aux nouveaux Convertis.

Dans le tems des mouvemens que causa parmi les Réformés, la révocation de l'Edit de Nantes, plusieurs d'entre eux rentrerent dans le sein de l'Eglise. Les Ministres Réformés mirent tout en œuvre pour tâcher de les rappeller au Calvinisme. Un d'entre eux publia un Ecrit qui portoit pour titre: *Lettres Pastorales aux Protestans de France, qui sont tombés par la force des tourmens*. M. de Meaux entreprit de réfuter ces différens Ecrits, par une Lettre qu'il adressa aux nouveaux convertis de son Diocèse: & comme le tems de Pâques approchoit, il prit pour objet principal la Communion pascale. Après avoir éclairci en peu

de mots différens points de controverses, M de Meaux finit par une exhortation très-instructive aux Nouveaux Convertis, pour les engager à s'approcher dignement des Sacremens de l'Eglise : il leur parle de la Pénitence, de l'Eucharistie, & en passant de la Communion sous une espéce, & de la Confirmation. Cette Lettre est dattée du 24 Mars 1686. On trouve ensuite une Lettre sur l'adoration de la Croix, qui est une réponse à des difficultés proposées sur ce sujet. Cette Lettre est remplie d'instructions très-solides & capables de contenter toute personne raisonnable. Elle est dattée du 17 Mars 1691.

XX. 4. Explication de quelques difficultés sur les prieres de la Messe.

L'Ouvrage qui a pour titre : *Explication de quelques difficultés sur les prieres de la Messe*, a été fait pour un nouveau converti, qui avoit consulté M. de Meaux sur des difficultés tirées de la Liturgie. Avant que de répondre aux difficultés, M. de Meaux distingue deux actions principales dans la célébration de l'Eucharistie, l'oblation & la participation ou la réception. L'oblation consiste en trois choses : 1. L'Eglise offre à Dieu le pain & le vin. 2. Elle lui offre le corps & le sang de Jesus-Christ. 3. Enfin, elle s'offre elle-même. M. Bossuet entre ensuite dans l'examen des difficultés & y répond. Si on y présente l'oblation sous le nom de sacrifice de pain & de vin, ce n'est pas qu'on offre absolument & précisément en eux-mêmes le pain & le vin, mais uniquement pour en faire le corps & le sang de Jesus-Christ. Quoique ce sacrifice soit toujours agréable à Dieu par rapport à Jesus-Christ qui y est offert, il peut

cependant ne l'être pas du côté du Ministre & de ceux qui offrent avec lui ; c'est pour cela qu'on implore le secours des Anges, & qu'on demande que ce sacrifice soit reçu comme celui d'Abel, de Melchisedech, &c. On a aussi recours aux prieres des Saints. Ceci a rapport à la seconde action principale de la célébration de l'Eucharistie, qui est la réception ou la participation. On demande la sanctification de tous ceux qui assistent au Sacrifice, ou qui doivent y participer réellement ; c'est pour cela que l'on implore les prieres de tous les Saints.

On offre le Sacrifice par les prieres des Saints & pour eux-mêmes, c'est-à-dire, pour honorer leur mémoire, pour rendre graces à Dieu de la gloire dont il les a couronnés. Les bénédictions que l'on fait sur la sainte hostie & sur le calice, ne regardent que les fidéles ; on demande par ces signes extérieurs, que ceux qui recevront le corps & le sang de Jesus-Christ, soient remplis de toute bénédiction : cela est certain par la priere qui accompagne ces bénédictions. Par rapport à l'adoration de l'Eucharistie que les Protestans assurent n'être point recommandée dans les anciens Sacramentaires & dans la Liturgie des Grecs ; M. de Meaux prouve d'abord, que l'adoration de l'Eucharistie a toujours été en usage dans les Eglises d'Orient & d'Occident : il fait voir ensuite qu'il n'y a entre elles aucune différence essentielle ; elles conviennent l'une & l'autre à réciter l'histoire de l'institution de l'Eucharistie & les paroles de Notre Seigneur dans le tems de

la consécration. Toutes les Liturgies en font une mention expresse ; l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine conviennent à demander à Dieu qu'il change les dons offerts, au corps & au sang de Jesus-Christ ; toute la différence consiste seulement en ce que l'une a mis cette priere avant les paroles de Jesus-Christ, & l'autre l'a mise après.

XXI. 5. Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.

L'Ouvrage qui suit, est la réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, Ministre de Metz. C'est le premier Ecrit de M. Bossuet. Il le composa à l'âge de vingt-sept à vingt-huit ans, étant alors Archidiacre de Metz. Le Ministre Ferri avoit établi deux propositions principales dans son Catéchisme : 1. Que la Réformation avoit été nécessaire. 2. Qu'autrefois on avoit pu se sauver dans l'Eglise Romaine, mais qu'on ne le pouvoit plus depuis la Réformation. M. Bossuet répond, qu'une Réforme pouvoit être nécessaire par rapport à la discipline & aux mœurs, mais nullement par rapport à la doctrine, qui depuis le commencement de l'Eglise, s'est toujours conservée dans toute sa pureté. Toute Réforme qui emporte avec elle la division & le schisme, loin d'être nécessaire est extrêmement pernicieuse ; 1. Parce qu'il est impossible de faire son salut dans le schisme. 2. Parce qu'il n'est jamais permis de se séparer de l'Eglise. Elle seule peut engendrer des enfans pour le Ciel. M. Bossuet prouve ici l'infaillibilité de l'Eglise & l'obéissance qui lui est due, par des passages de saint Augustin & de quelques autres Peres. Il résout plusieurs difficultés que le Mini-

stre avoit formées sur des endroits de saint Bernard, de Gerson, de Pierre d'Ailly, & il lui fait voir que la Réforme que ces grands hommes desiroient de voir dans l'Eglise, ne regardoit que les mœurs. Par rapport à la seconde proposition du Ministre, M. Bossuet lui démontre que, si selon ses principes, on a pu se sauver autrefois dans l'Eglise Romaine, on le peut encore aujourd'hui, parce que l'Eglise étant à présent dans les mêmes principes qu'elle avoit dans le tems de la Réforme, les fidéles qui lui restent attachés, sont aujourd'hui dans la voie du salut, comme ils y étoient avant cette prétendue réforme, qui a répandu par-tout le schisme, le désordre & l'erreur. M. Bossuet dans ce même Ouvrage fait l'apologie de la foi du Concile de Trente, touchant la justification & le mérite des bonnes œuvres, & expose dans toute leur pureté les vérités de la Grace.

XXII. 6 Sermon sur l'Unité de l'Egl se. Instructions sur le Jubilé.

Après les Ouvrages qui regardent directement les prétendus Réformés, on en trouve dans ce même cinquiéme volume, quelques autres qui, quoique adressés aux Catholiques, ont cependant quelque trait à l'instruction & à la conversion des Protestans; le Sermon sur l'Unité de l'Eglise; l'Instruction sur le Jubilé, & le Réglement que fit M. Bossuet, n'étant encore qu'Archidiacre de Metz, pour une Congrégation de Filles qui s'étoient dévouées à l'instruction des Nouvelles Catholiques. M. de Meaux ayant été prié de faire le Sermon de l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France, le 9 Novembre 1681, ce Prélat prit pour sujet l'Unité de l'Eglise. Il partagea son discours en trois

parties. Dans la premiere, il fit voir la beauté & l'unité de l'Egliſe dans ſon tout, c'eſt-à-dire, dans l'aſſemblage de toutes les Egliſes Chrétiennes, qui ſont unies de communion avec celle de Rome. Dans la ſeconde, il parla de la beauté & de l'unité de l'Egliſe dans chacun de ſes membres, & de-là il prit occaſion de parler de l'Egliſe Gallicane en particulier. Dans la troiſiéme partie, il prouva que la beauté & l'unité de l'Egliſe en général étoient des qualités permanentes promiſes à elle ſeule & durables juſqu'à la fin des ſiécles, ſuivant les promeſſes de Jeſus-Chriſt. L'Orateur finit par faire voir les avantages que les particuliers trouvent dans leur attachement à l'Unité Catholique.

Le Jubilé de l'année ſainte ayant été envoyé en France au commencement du dix-huitiéme ſiécle, M. de Meaux donna un Mandement pour le publier dans ſon Diocèſe. Il l'accompagna d'un exercice ſpirituel & de méditations auſſi pieuſes que ſolides, dans leſquelles, en nourriſſant ſon eſprit, on trouve auſſi de quoi échauffer ſon cœur par les prieres les plus affectueuſes. Cet exercice eſt ſuivi d'une inſtruction ſur le Jubilé, dans laquelle il explique la nature & l'effet du Jubilé, & le moyen de gagner les indulgences qui y ſont attachées.

XXIII. 7. Ordonnances. Statuts Synodaux.

On trouve dans ce même volume des Ordonnances & des Statuts ſynodaux. Dans une de ces Ordonnances, M. Boſſuet recommande la réſidence aux Curés, & preſcrit aux Eccléſiaſtiques qui cooperent avec eux dans le miniſtere, de ne pas s'abſenter trop fréquemment, & de s'appliquer au-

tant à édifier les peuples qu'à les instruire : elle est du 24 Septembre 1688. Dans une autre fort étendue, qui est du 16 Août 1691, le Prélat entre dans un grand détail de la décence extérieure que les Ecclésiastiques doivent observer, tant aux Offices de l'Eglise, que dans l'administration des Sacremens & autres fonctions de leur état. On en trouve une autre qui regarde les laïques, à qui M. de Meaux recommande l'exactitude au service de l'église, & de passer saintement les jours de Fêtes & de Dimanches ; il dispense les habitans de la campagne de l'observation entiere des Fêtes, dans les saisons qui demandent un travail continuel de leur part ; elle est datée du 16 Octobre 1698.

XXIV. 8. Lettre des cinq Prélats contre le Cardinal Sfondrate. Mémoire sur l'Abbaye de Jouarre.

Au mois de Février 1697, deux Archevêques, savoir M. le Tellier Archevêque de Reims, & M. de Noailles Archevêque de Paris, M. Bossuet Evêque de Meaux, M. Seve Evêque d'Arras & M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, écrivirent une Lettre au Pape au sujet d'un Livre qui portoit pour titre : *Nodus prædestinationis dissolutus*. L'Auteur de ce Livre étoit le Cardinal Sfondrate, connu déja par plusieurs Ouvrages contraires aux maximes de l'Eglise Gallicane : tel est le *Gallica vindicata*, qu'il composa en 1687, contre les décisions de l'Assemblée du Clergé de 1682, sur l'autorité du Pape. En 1688, il en publia un autre contre les franchises des quartiers des Ambassadeurs à Rome : c'étoit au sujet de l'ambassade du Marquis de Lavardin, & de son différend avec le Pape Innocent XI. Mais cet Ouvrage ne parut qu'après

la mort du Cardinal. Il avoit prétendu y mettre à découvert & dans un grand jour, le mystere impénétrable de la prédestination. Au lieu des grandes vérités que l'Auteur avoit prétendu mettre au jour, on n'y trouva que de grandes erreurs sur la grace, le péché originel, l'état des enfans morts sans Baptême, &c. Ce fut ce qui engagea les cinq Prélats dont nous avons parlé, à écrire au Pape pour lui dénoncer cet Ouvrage. Le Pape leur fit réponse le 6 Mai de la même année, & il les assura qu'il alloit nommer des Commissaires pour l'examiner. L'affaire ne fut point suivie, & l'on n'en est pas surpris quand on fait attention que Clément XI avoit eu pour maître le Cardinal Sfondrate, & qu'il étoit très-favorable aux Jesuites.

Le cinquiéme volume est terminé par les piéces du procès qu'eut M. de Meaux avec Madame Henriette de Lorraine, Abbesse de Jouarre, au sujet de l'exemption de visite que cette Dame prétendoit avoir dans cette Abbaye & dans tout ce qui en dépend. Après bien des contestations & différens Mémoires produits de part & d'autre, il y eut Arrêt le 26 Janvier 1690, qui remit l'Abbaye de Jouarre sous la Jurisdiction de l'Evêque de Meaux. Le Mémoire de ce Prélat fut imprimé en 1690, chez Cramoisi.

VII.

XXV. Politique tirée de l'Ecriture-sainte.

Le tome sixiéme & la moitié du septiéme, renferment tous les Ouvrages que M. de Meaux a faits contre le Quiétisme. Nous en parlerons dans l'Article qui a pour objet cette hérésie. La seconde partie du Tome VII, contient la Politique tirée de l'Ecri-

ture-sainte, & un Traité sur la Comédie. Nous allons donner une idée de ces deux excellens Ouvrages. M. Bossuet qui étoit chargé de l'éducation d'un Prince Chrétien, crut devoir puiser dans les sources les plus pures, la régle & le modéle d'un bon Gouvernement.

Cette politique n'est point un Ouvrage ordinaire, fondé sur des conjectures ou des raisonnemens humains. Elle est tirée des propres paroles de l'Ecriture; c'est l'Esprit saint qu'on y entend. Cet Ouvrage est divisé en dix livres. L'Auteur traite dans le premier, des principes de la Société civile. Il s'agit dans le second, de l'autorité. M. Bossuet fait voir que l'autorité Royale & héréditaire est la plus avantageuse pour un bon Gouvernement. Il ne condamne pas les autres formes de Gouvernement; mais il s'arrête à l'autorité Royale, parce qu'il avoit composé cet Ouvrage pour l'instruction d'un Prince destiné à la Monarchie. Il explique ensuite les caracteres de l'autorité Royale, qu'il fait consister à être sacrée, absolue, soumise à la raison, ce qu'il explique dans les livres trois, quatre & cinq.

Dans le sixiéme, il montre par l'Ecriture quels sont les devoirs des sujets envers leur Prince; & dans le septiéme, les devoirs particuliers de la Royauté. Il traite dans le huitiéme, des vertus que le Prince doit avoir, surtout de la Religion & de la justice. Il s'agit dans le neuviéme, des secours nécessaires à la Royauté, tels sont les armes, les richesses, les conseils; ces deux derniers articles font une partie du dernier livre.

M. de Meaux ne fit d'abord que les six

premiers livres qui renferment ce qu'il y a de plus essentiel pour l'instruction d'un Prince. Les quatre derniers qui n'étoient qu'ébauchés, sont restés long-tems dans cet état ; mais l'Ouvrage ayant été mis entre les mains de M. le Duc de Bourgogne, ce Prince engagea l'illustre Auteur à travailler à ces quatre derniers livres. M. Bossuet obéit ; mais occupé de plusieurs affaires importantes, il ne put leur donner le dégré de perfection que l'on admire dans les six premiers, ni y ajoûter une récapitulation, comme il a fait à la plûpart de ses autres Ouvrages : on voit cependant que c'étoit son dessein, par quelques mots que l'on trouve écrits de sa main à la fin de la copie originale de cette Politique, où il y avoit en titre, *Abbrégé & conclusion de ce Discours*. On a tâché d'y suppléer, en mettant un passage de saint Augustin de la Cité de Dieu, qui sembloit véritablement être fait pour servir de conclusion à cet Ouvrage.

XXVI. Réflexions sur la Comédie.

Le septiéme volume est terminé par les Maximes & les Réflexions de M. de Meaux sur la Comédie. Il composa cet Ouvrag en 1694, à l'occasion d'un Ecrit imprimé en la même année, dans lequel le Pere Caffaro Théatin, avoit employé les autorités, le raisonnement, & ce qu'il appelloit l'expérience, pour autoriser la Comédie. Cet Ecrit scandalisa bien du monde : le Théatin le désavoua la même année dans une Lettre qu'il adressa à M. de Harlai Archevêque de Paris : cependant comme ce petit Livre avoit fait du bruit, M. Bossuet voulut remédier au scandale en le

réfutant. L'Auteur y avoit avancé d'abord que le Théâtre étoit aujourd'hui très-épuré, & qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne puisse entendre. M. de Meaux accorde que le Théâtre est épuré, c'est-à-dire, qu'il n'est pas si ouvertement dissolu qu'il l'étoit dans les premiers tems; mais cette prétendue pureté ne consiste pour l'ordinaire, que dans le choix des termes & dans des tours étudiés qui disent moins ouvertement, mais souvent avec plus de danger, ce que des oreilles chrétiennes ne devroient jamais entendre. D'ailleurs dans ce qu'on appelle précisément Comédie, la vertu & la piété y sont le plus souvent tournées en ridicule: la corruption y est quelquefois condamnée, mais d'une façon qui l'excuse presque toujours. On en plaisante, on en rit; & si la pudeur y est quelquefois ménagée, ce n'est qu'en couvrant les obscénités d'une mince écorce, d'une gaze légere, qui fait d'autant plus de désordres, qu'elle présente le crime avec des apparences plus trompeuses & plus séduisantes.

Moliere, dit l'illustre Prélat, remplit encore aujourd'hui tous les Théâtres, des équivoques les plus grossieres. Ses Comédies sont des piéces où la vertu & la piété sont toujours ridicules, la corruption toujours excusée & toujours plaisante, & la pudeur toujours offensée. La corruption est réduite en maximes dans les Operas de Quinault, avec toutes les fausses tendresses, & toutes ces trompeuses invitations à joüir du beau tems de la jeunesse, le tout animé d'un chant qui ne respire que la

moleſſe. Il a déploré ſes égaremens quand il a ſongé à ſon ſalut. Lulli a proportionné les accens de ſes chanteurs & de ſes chanteuſes à leurs récits & à leurs vers.

Il eſt très-faux que les repréſentations des paſſions agréables ne les excitent que par accident : car il n'y a rien de plus direct, de plus eſſentiel, de plus naturel à ces piéces, que ce qui fait le deſſein formel de ceux qui les compoſent, de ceux qui les récitent, de ceux qui les écoutent. Le premier principe de l'Auteur & de l'Acteur, c'eſt d'émouvoir le ſpectateur & de le tranſporter de la paſſion qu'il veut exprimer. L'hiſtoire, dit-on, ſe ſert auſſi ſouvent des paroles capables d'exciter les paſſions. Quelle erreur de ne ſavoir pas diſtinguer entre l'art de repréſenter les mauvaiſes actions pour en inſpirer de l'horreur, & celui de peindre les paſſions agréables d'une maniere qui en faſſe goûter le plaiſir ! Si les peintures immodeſtes ſont ſi dangereuſes, combien le ſont plus les repréſentations du Théâtre, où ce ne ſont point des traits morts ou des couleurs ſéches qui agiſſent, mais de vrais mouvemens qui mettent en feu tout le parterre & toutes les loges.

La paſſion, dit-on, paroît ſur le Théâtre, mais c'eſt comme une foibleſſe. Je le veux, mais elle y paroît comme une belle & noble foibleſſe, comme la foibleſſe des héros. Mais, ajoûte-t-on, la ſcéne ſe termine toujours au mariage, & ainſi la Comédie purifie l'amour ſenſuel. Cela eſt faux des Comédies Italiennes, qui ſont pleines des plus grandes infamies. Combien y en

a-t-il aussi dans Moliere ? Ce malheureux a fait voir à notre siécle, le fruit qu'on peut espérer de la morale du Théâtre, qui n'attaque que le ridicule du monde en lui laissant toute sa corruption. Il passa des plaisanteries du Théâtre parmi lesquelles il rendit le dernier soupir, au Tribunal du souverain Juge : c'étoit en jouant son malade imaginaire. Ceux qui ont laissé sur la terre de plus riches monumens, n'en sont pas plus à couverts de la justice de Dieu. Ni les beaux vers ni les beaux chants ne servent de rien devant lui, & il n'épargnera pas ceux qui en quelque maniere que ce soit, auront entretenu la concupiscence. La flamme secrete d'un cœur trop disposé à la volupté, n'est ni rallentie ni corrigée par l'idée du mariage. La passion ne saisit que son propre objet, la sensualité est seule excitée. On se livre aux impressions de l'amour sensuel ; & le reméde du mariage vient trop tard. D'ailleurs que les mariages des Théâtres sont sensuels & qu'ils sont horribles aux yeux de la foi ! Ce qu'on y veut, c'en est le mal. Ce qu'on y appelle les belles passions, sont la honte de la nature raisonnable. La tyrannie qu'on y étale sous les plus belles couleurs, flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, & asservit l'un & l'autre au regne des sens. Le mariage suppose la concupiscence, contre laquelle il faut armer le Chrétien. C'est un mal dont le mariage use bien. Le Théâtre flatte une passion qu'on ne peut mettre sous le joug que par des combats qui font gémir les fidéles, même au milieu des remédes.

Quelle

Quelle mere tant ſoit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir ſa fille dans le tombeau que ſur le Théâtre? Un certain fonds de joie ſenſuelle, je ne ſais quelle diſpoſition inquiette & vague au plaiſir des ſens, qui ne tend à rien & qui tend à tout, eſt la ſource ſecréte des crimes. La malignité de la concupiſcence ſe répand dans l'homme tout entier. Elle coule, pour ainſi dire, dans toutes les veines, & pénétre juſqu'à la moële des os. C'eſt une racine envenimée qui étend ſes branches par tous les ſens, qui ſe prêtent la main mutuellement. Il ſe fait de leur union un enchaînement qui nous entraîne dans l'abîme du mal. Dans l'opération des ſens, il y a la néceſſité, l'utilité, la vivacité & *libido ſentiendi*. Les trois premieres qualités ſont l'ouvrage de Dieu, au milieu duquel la concupiſcence établit ſon ſiége. Les cinq ſens ſont cinq ouvertures par où elle prend ſon cours. Le ſpectacle ſaiſit les yeux, les tendres diſcours, les chants paſſionnés pénétrent le cœur par les oreilles. Quelquefois la corruption vient à grands flots, quelquefois elle s'inſinue comme goutte à goutte, à la fin on n'en eſt pas moins ſubmergé. On a le mal dans le ſang & dans les entrailles avant qu'il éclate par la fiévre. Dans les ames comme dans les corps, il y a des maladies qu'on ne ſent pas encore, parce qu'elles ne ſont pas déclarées; d'autres qu'on ne ſent plus, parce qu'elles ont tourné en habitude, ou bien qu'elles ſont extrêmes & tiennent déja quelque choſe de la mort où l'on ne ſent rien. Voilà pourquoi les gens du monde diſent qu'ils ne

sentent point le danger des spectacles. Poussez-les; ils vous en diront autant des nudités & des mauvais tableaux. Ils n'ont garde de rien sentir; gâtés comme ils sont, ils ne sentent point qu'ils se gâtent, & ne s'apperçoivent pas du poids de l'eau quand ils en ont par dessus la tête. Il ne faut pas craindre seulement le mal qu'on fait aux spectacles, mais aussi le scandale que l'on y donne.

Mais, dit-on, tout est plein de dangers, même à l'église, &c. Tout est capable d'exciter les passions. Quelle conséquence faut-il en tirer? Tout est plein d'inévitables dangers: donc il en faut augmenter le nombre. Toutes les créatures sont un piége & une tentation à l'homme; donc il est permis d'inventer de nouvelles tentations & de nouveaux piéges pour prendre les ames. La conséquence est belle. M. Bossuet prouve ensuite que l'on a tort d'alléguer les Loix en faveur de la Comédie. Il est faux que les Peres n'aient blâmé dans les spectacles que l'idolâtrie & les impudicités manifestes. Ils y ont blâmé l'inutilité, la dissipation, la commotion de l'esprit si indigne d'un Chrétien, dont le cœur est le sanctuaire de la paix; les passions excitées, la vanité, la parure, les pompes abjurées au Baptême, le desir de voir & d'être vu, tout ce qui s'y trouve comme contraire au sérieux de la vie chrétienne. Ils y blâment même les choses honnêtes qui enveloppent le mal, ce jeu des passions & l'expression contagieuse de nos maladies. Y peut-on élever son cœur à Dieu? Peut-on dire qu'on est là pour l'amour de lui, pour lui plai-

re, pour entretenir l'eſprit de priere qui doit être continuel ? Sans raconter ici tous les maux qui accompagnent les ſpectacles, on ne cherche qu'à s'étourdir & à s'oublier ſoi-même, pour calmer la perſécution de cet inexorable ennui, qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu. Les ſpectacles ſont défendus aux Clercs par des raiſons qui portent contre tous les Chrétiens, de même que la défenſe de l'uſure faite aux Clercs.

Mais, dit-on, il faut trouver du relâchement à l'eſprit, & un amuſement aux Cours & au peuple. La nature eſt ſi riche en magnifiques ſpectacles. La Religion, nos ſoins domeſtiques ne fourniſſent-ils pas des occupations où l'eſprit peut ſe relâcher ? Un Chrétien a-t-il donc tant beſoin de plaiſir, qu'il lui en faille procurer avec tant d'appareil ? Si notre goût dépravé ne ſe contente pas de choſes ſi ſimples, du moins faut-il chercher un relâchement plus modeſte, moins diſſipant & ſur-tout exempt de dangers. Les ſages Payens eux-mêmes réprouvoient les ſpectacles. On paſſe, dit Platon, de l'imitation à la choſe même. C'étoit ſaper le Théâtre par le fondement & lui ôter juſqu'aux Auteurs, loin de lui laiſſer des ſpectateurs oiſifs. Tout l'appareil du Théâtre ne tend, ſelon ce Payen, qu'à faire des hommes paſſionnés, & à fortifier cette partie brute & déraiſonnable, qui eſt la ſource de toutes nos foibleſſes. La Tragédie ancienne, quoique plus grave que la nôtre, eſt condamnée par les principes de ce Philoſophe. Les femmes ne

montoient pas sur l ancien Théâtre. On applaudit sur les nôtres à l'ambition, à la gloire, à la vengeance, au point d'honneur que Jesus-Christ a proscrit avec le monde. On intéresse les hommes dans des passions qu'il veut éteindre. Dans tout l'Evangile le monde & le Théâtre qui en est l'image, sont également réprouvés ; c'est le monde avec tous ses charmes & toutes ses pompes qu'on représente dans les Comédies. Ainsi, comme dans le monde, tout y est sensualité, curiosité, ostentation, orgueil, & on y fait aimer toutes ces choses, puisqu'on ne songe qu'à y faire trouver du plaisir. Le silence dans l'Ecriture sur les spectacles, vient de ce qu'il n'y en avoit pas parmi les Juifs. Toute l'Ecriture les condamne sans les nommer.

M. Bossuet répond ensuite à quelques objections tirées de saint Thomas & de S. Antonin. L'expérience, dit cet illustre Prélat, montre à quoi s'est terminée la réforme de la Comédie. Le licentieux grossier est demeuré dans les farces, dont les piéces comiques tiennent beaucoup ; on ne peut goûter les piéces sérieuses où il n'y a point d'amour ; & tout le fruit des précautions du Cardinal de Richelieu, qui a daigné employer ses soins à purger le Théâtre, c'est qu'on y présente aux ames infirmes des appas plus cachés & plus dangereux. Vous ne voudriez pas être bouffon : mais c'est pour vous qu'un Chrétien se dégrade si honteusement. Otez les auditeurs, il n'y aura plus d'acteurs. Les plaisirs d'un Chrétien sont dans la méditation de la Loi de Dieu. Il y trouve des dé-

lices pures. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.* Jesus-Christ parle au cœur avec une douceur qui surpasse infiniment toutes les vaines douceurs du monde. Il fait naître dans une ame pieuse, par la consolation du Saint-Esprit, l'effusion d'une joie divine; un plaisir sublime dont le monde n'a pas l'idée, par le mépris de celui qui flatte les sens; un inaltérable repos dans la paix de la conscience & dans la douce espérance de posséder Dieu: nul récit, nulle musique, nulle chant ne tient devant ce plaisir. S'il faut, pour nous émouvoir, des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau & de plus touchant que la mort sanglante de Jesus-Christ & de ses Martyrs; que ses conquêtes par toute la terre, & le régne de sa vérité dans les cœurs; que les fléches dont il les perce, & que les chastes soupirs de son Eglise, & des ames qu'il a gagnées & qui courent après ses parfums?

VIII.

L'excellent Discours de M. Bossuet sur l'Histoire Universelle, forme la partie la plus considérable du huitiéme volume. M. de Meaux le composa en 1679, en même-tems que la *Politique tirée de l'Ecriture-sainte.* Ces deux Ouvrages furent faits pour servir à l'instruction de M. le Dauphin, fils de Louis XIV. Le premier étoit divisé en deux parties, & l'une & l'autre devoit suivre le fil de l'histoire depuis l'origine du monde, jusqu'au siécle de Louis-le-Grand. M. Bossuet n'a mis la derniere main

XXVII. Ouvrages contenus dãs le huitiéme volume. Discours sur l'Histoire Universelle.

qu'à la premiere partie, qui commence avec le monde & finit au régne de Charlemagne. Elle est écrite avec tant de netteté, d'élégance & de précision, que l'on regrettera toujours de n'avoir que la moitié d'un Ouvrage aussi utile qu'il est intéressant. M. Bossuet a eu deux objets principaux dans la composition de ce Discours, la Religion & les Empires sous quelques noms que ceux-ci aient paru: ces derniers naissent & se détruisent tour à tour, les plus puissans sont ceux dont la ruine fait plus de bruit; mais aucun n'a une durée constante. La Religion au contraire, toujours la même, demeure ferme & inébranlable au milieu de ces violentes secousses qui changent successivement la face de l'univers: voilà ce que M. de Meaux veut imprimer dans l'esprit de son Lecteur, & ce qu'il y grave en effet par ces caractéres lumineux qui portent avec eux l'ordre, la clarté & l'évidence.

Ce Discours est divisé en trois parties. Dans la premiere, M. Bossuet expose en abrégé suivant l'ordre des tems, les faits qui concernent & la Religion& les Empires. Il rapporte ensuite ces faits en particulier dans les deux autres parties. La seconde ne regarde que l'établissement & la durée perpétuelle de la Religion. On voit dans la troisiéme, la fondation & la ruine des différens Empires. Pour éviter la confusion que la multitude des faits pourroit jetter dans l'esprit, M. de Meaux établit des Epoques, c'est-à-dire, des points fixes fondés sur des événemens célébres, par le moyen desquels on raconte, sans confondre les

tems, les faits principaux qui les précédent ou qui les suivent. Ce Prélat compte douze époques jusqu'à Charlemagne.

M. de Meaux s'attache dans la seconde partie, à démontrer la suite constante de la Religion depuis le commencement du monde. Il expose les différens états du Peuple de Dieu, d'abord sous la Loi de nature & sous les Patriarches. Il passe ensuite à Moyse & à la Loi écrite; de-là il vient à David & aux Prophétes, il fait voir l'état de la Religion dans le tems de la captivité des Juifs & après leur retour. Jesus-Christ paroît, l'Evangile est publié, les persécutions s'élévent, la Religion subsiste toujours; en vain les hommes font les derniers efforts pour l'abattre, l'enfer qui les soutient, ne peut faire réussir leurs projets; l'Eglise d'abord victorieuse de l'idolâtrie, triomphe ensuite de toutes les erreurs. M. Bossuet finit cette seconde partie, par une réflexion très-importante sur l'autenticité des Livres saints, & sur le rapport qu'ils ont entre eux. Les miracles éclatans que les Hébreux ont vus de leurs yeux, & qui servent à présent à confirmer notre foi, sont conservés encore aujourd'hui dans des actes autentiques, que ce même Peuple nous a transmis; ces actes sont les Livres de l'Ancien Testament, les plus anciens qu'il y ait au monde, & les seuls de l'Antiquité où la connoissance du vrai Dieu soit enseignée. Les livres que les autres peuples regardoient comme divins, ont disparu même avant la fin de l'idolâtrie. Les Romains eux-mêmes ont été les premiers à détruire ceux où Numa avoit

écrit les myſteres de la Religion qu'il avoit inventée : on a parlé long-tems parmi eux des livres des Sibylles, mais on n'a jamais pu en montrer un ſeul, ni même aucun oracle qui en eût été tiré. Les Juifs ſont donc les ſeuls dont les Livres aient été conſtamment en vénération ; on ne les a point cachés myſtérieuſement aux yeux des peuples ; ils ont été & ſont encore aujourd'hui dans les mains de tout le monde.

Les miracles de Jeſus-Chriſt ont été écrits avec la même exactitude, les actes en ſont répandus par toute la terre ; on les a examinés, on les a combattus ; on n'a pu ni les détruire ni les ébranler. Les différens Livres qui compoſent le nouveau Teſtament, ont entre eux un rapport évident, les Actes des Apôtres ſont une ſuite de l'hiſtoire de l'Evangile, leurs Epîtres ont avec eux une liaiſon néceſſaire, & la collection de ces Ecritures ſe rapporte à l'Ancien Teſtament, qu'elles réclament preſque à chaque page, tout y parle de Moyſe, tout y eſt fondé ſur Moyſe, c'eſt lui qui a dit, c'eſt lui qui a écrit, ſon témoignage eſt ſûr. Jeſus-Chriſt lui-même rappelle toujours la Loi de Moyſe, les Ecrits des Prophétes & des Pſeaumes. Ce ſont autant de témoins qui dépoſent en ſa faveur. M. de Meaux ſe propoſe ici les objections que l'incrédulité forme contre la vérité des Ecritures, & il les détruit avec autant de ſolidité que de préciſion.

Nous rapporterons ce qu'il dit de l'objection générale ; qu'il y a des difficultés dans les ſaintes Ecritures. Il y en a ſans doute, dit M. Boſſuet, qui n'y ſeroient

pas si le Livre étoit moins ancien, & si l'on eût été moins scrupuleux à le donner tel qu'on le trouvoit, ou enfin si l'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faisoit de la peine. Il y a les difficultés qui naissent de l'ancienneté, lorsque les lieux ont changé de nom ou de situation, lorsque les dates sont oubliées, lorsque les généalogies ne sont plus connues, & qu'il est impossible de remédier aux fautes d'un copiste négligent; mais trouve-t-on de réelles difficultés dans le fond ou dans la suite de l'histoire? Non. Tout y est suivi; & l'obscurité même que l'on y trouve, ne sert qu'à rendre son antiquité plus vénérable. Les difficultés que l'on forme contre les Livres du Nouveau Testament, n'ont pas plus de force; aucune n'attaque ni le fond de la doctrine, ni la vérité de l'histoire: pourquoi donc ce Livre saint trouve-t-il tant d'adversaires? Est-ce après un mûr examen qu'on s'éléve contre lui? a-t-on jusqu'à présent proposé quelque objection sérieuse, qui puisse détourner un esprit raisonnable de s'y soumettre? Nullement. La plus forte objection est dans la dépravation du cœur de l'homme: on veut rejetter ce Livre, parce qu'on le regarde en quelque façon comme l'ennemi du genre-humain; il oblige les hommes à soumettre leur esprit à Dieu & à réprimer leurs passions; c'en est assez, on lui déclare une guerre continuelle, & on le sacrifie à l'incrédulité & au libertinage.

Dans la troisiéme partie, M. de Meaux ne parle que des Empires & des révolutions qu'ils ont essuyées. L'élévation & la chûte

des Empires, & les causes qui ont produit de si fameux événemens, forment un spectacle intéressant pour tout le monde, mais bien plus encore pour un Prince destiné à occuper un Trône. En finissant ce Discours, M. Bossuet fait des réflexions très-importantes sur les causes de l'élévation & de la chûte de l'Empire Romain ; & en général, quoiqu'il ne s'agisse point ici directement de la Religion, ce Prélat y raméne son lecteur de tems en tems. Il fait voir le doigt de Dieu marqué dans toutes les variations que les différens Etats ont essuyées ; elles ont toutes servi à la Religion & à la conservation du Peuple de Dieu. En effet, pendant que les plus puissantes Monarchies sont abattues sous les coups violens qu'on leur porte, la Religion, quoique souvent attaquée, se soutient par ses propres forces : marque certaine que c'est dans elle seule que consiste la véritable grandeur, que c'est sur elle seule que l'on peut fonder de solides espérances. Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois en 1681, in-4. On en a ensuite multiplié les éditions à Paris, à Lyon & à Amsterdam. Il a été traduit en Italien & en Latin.

XXVIII. Eloge de cet Ouvrage fait par M. Nicole.

Nous rapporterons ici le jugement que porta de cet Ouvrage M. Nicole dès qu'il l'eut lu. On le trouve dans la quatre-vingt-neuviéme de ses Lettres, où il remercie une Dame qui le lui avoit procuré. « Il y a dans ce Livre, dit cet Auteur si judicieux, tant d'esprit, de solidité, d'élévation, de grandeur, de génie, de lumiere sur le fond de la Religion, que c'est une honte à vous d'avoir été obligée de l'emprunter, & de

ne l'avoir pas déja lu & relu pluſieurs fois ; je ne ſais même ſi l'on ne pourroit point dire qu'il y a de l'injuſtice en cela. Car c'eſt un devoir que les perſonnes judicieuſes doivent aux Ouvrages ſolides & judicieux, comme celui-là, de les diſtinguer par une application & une approbation particuliere, de la foule de ces Ecrits qui ne ſont propres qu'à contenter l'imagination & non la raiſon. Enfin je crois qu'on vous pourroit faire juſtement ſcrupule de vous être privée juſqu'à préſent du profit que vous en pouviez tirer, y ayant peu de livres où un eſprit bien fait puiſſe trouver plus de lumiere. Pour vous en perſuader, Madame, je n'ai qu'à vous dire que la véritable piété conſiſte à établir de telle ſorte Jeſus-Chriſt dans notre eſprit & dans notre cœur, que tout le reſte nous paroiſſe un pur néant, & que nous ne cherchions qu'en lui la grandeur, la gloire, la juſtice, la ſageſſe, le repos & le bonheur. C'eſt cette idée de Jeſus-Chriſt qui peut ſeule nous délivrer de l'eſtime de tout ce qui nous flatte & qui nous plaît dans le monde, & réduire tous nos deſirs à l'unique plaiſir d'être placés dans ſon corps & d'être du nombre de ſes membres vivans, pour y vivre de ſa vie & de ſon eſprit, & nous y guérir des infirmités qui nous reſtent. Or quel livre peut plus contribuer à nous inſpirer cet eſprit, que cet excellent Ouvrage qui fait voir d'une maniere ſi noble & ſi profonde, que depuis la chûte de l'homme tout ne ſubſiſte que pour Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt ; que tout tend à lui comme à la fin de la con-

duite de Dieu ſur les hommes ; que tout ſert à relever ſa gloire & ſa grandeur ; que tous les ſiécles qui l'ont précédé, n'ont ſervi qu'à préparer ſa venue, à marquer le beſoin que les hommes ont de lui, à prouver la Religion qu'il devoit établir ; que tous ceux qui l'ont ſuivi, ne ſervent qu'à relever ſa miſéricorde & ſa puiſſance ; qu'il n'y aura que la ſeule grandeur de Jeſus-Chriſt tout entier, c'eſt-à-dire, du Chef & des membres, qui ſubſiſtera éternellement, & que tout le reſte ſera détruit & abîmé dans l'extrémité de la miſere & de la baſſeſſe. »

XXIX. Vues de M. Boſſuet ſur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi.

On trouve dans l'admirable Diſcours dont nous parlons, des vues très-ſublimes ſur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi. M. Boſſuet avoit reçu ces vues ſi précieuſes du célébre M. Duguet, qui avoit de ſi bonne heure médité le plan & l'économie des deſſeins de Dieu révélés dans les divines Ecritures. M. Boſſuet qui de ſon côté réfléchiſſoit ſérieuſement ſur l'état où ſe trouvoit l'Egliſe, alla un jour rendre viſite à M. Duguet, étant accompagné de l'Abbé de Fleuri, depuis Evêque de Frejus & Cardinal Miniſtre, qui regarda comme une grande faveur d'être témoin de la converſation qui fut entre ces deux génies ſi élevés. M. Boſſuet témoigna ſon embarras à la vue des maux ſans nombre & des ſcandales de tout genre dont l'Egliſe étoit inondée. Tous deux ſuivirent cette longue chaîne d'iniquités qui ſe forme depuis tant de ſiécles. Ils jetterent les yeux

ſur l'état de la Religion dans les différentes parties du monde, & repaſſerent les divers jugemens que Dieu avoit exercés ſur ſon peuple. Quel reméde donc, demandoit M. Boſſuet, quelle iſſue, quelle reſſource? Alors M. Duguet dit : Monſeigneur, *il nous faut un nouveau peuple*. Et tout de ſuite il développa le plan des Ecritures conformément au chapitre onziéme de l'Epître de ſaint Paul aux Romains. M. Boſſuet fut ravi des ouvertures ſi importantes que lui donnoit M. Duguet, & il en fit uſage dans ſon Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, chapitre XX.

« Pour garder, dit-il, la ſucceſſion & la continuité, il falloit que ce nouveau peuple (des Gentils) fût enté, pour ainſi dire, ſur le premier, & comme dit ſaint Paul, *l'olivier ſauvage ſur le franc olivier, afin de participer à ſa bonne ſéve*. Auſſi eſt-il arrivé que l'Egliſe établie premiérement parmi les Juifs, a reçu enfin les Gentils pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, & les rendre participans de ſes graces & de ſes promeſſes. Après l'établiſſement de ce nouveau Royaume, il ne faut plus s'étonner ſi tout périt dans la Judée. Elle n'eſt plus rien à Dieu ni à la Religion, non plus que les Juifs ; & il eſt juſte qu'en punition de leur endurciſſement, leurs ruines ſoient diſperſées par toute la terre. Mais comme ils doivent revenir un jour à ce Meſſie qu'ils ont méconnu, & que le Dieu d'Abraham n'a pas encore épuiſé ſes miſéricordes ſur la race quoique infidéle de ce Patriarche, il a trouvé un moyen, dont il n'y a dans le

monde que ce seul exemple, de conserver les Juifs hors de leur pays & dans leur ruine plus long-tems même que les peuples qui les ont vaincus. On ne voit plus aucun reste ni des anciens Assyriens, ni des anciens Médes, ni des anciens Perses, ni des anciens Grecs, ni même des anciens Romains. La race s'en est perdue, & ils se sont confondus avec d'autres peuples. Les Juifs qui ont été la proie des anciennes Nations si célébres dans les Histoires, leur ont survécu; & Dieu en les conservant, nous tient en attente de ce qu'il veut faire encore des malheureux restes d'un Peuple autrefois si favorisé. Cependant leur endurcissement sert au salut des Gentils, & leur donne cet avantage de trouver en des mains non suspectes, les Ecritures qui ont prédit Jesus-Christ & ses Mysteres. Nous voyons entre autres choses dans ces Ecritures, & l'aveuglement & les malheurs des Juifs qui les conservent si soigneusement. Ainsi nous profitons de leur disgrace. Leur infidélité fait un des fondemens de notre foi: ils nous apprennent à craindre Dieu, & nous sont un spectacle éternel des jugemens qu'il exerce sur ses enfans ingrats, afin que nous apprenions à ne nous point glorifier des graces faites à nos Peres. Un mystere si merveilleux & si utile à l'instruction du genre humain, mérite bien d'être considéré. Mais nous n'avons pas besoin des discours humains pour l'entendre; le Saint-Esprit a pris soin de nous l'expliquer par la bouche de saint Paul, & je vous prie d'écouter ce que cet Apôtre en a écrit aux Romains.

M. Bossuet développe ici le onziéme Chapitre de saint Paul aux Romains ; & après en avoir rapporté plusieurs passages très-clairs, il s'écrie : « Qui ne trembleroit en écoutant ces paroles de l'Apôtre ? Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siécles si terriblement sur les Juifs, puisque saint Paul nous avertit de la part de Dieu, que notre ingratitude nous attirera un semblable traitement ? Mais écoutons la suite de ce grand mystere. L'Apôtre continue à parler aux Gentils convertis. *Considérez*, leur dit-il, *la clémence & la sévérité de Dieu ; sa sévérité envers ceux qui sont déchus de sa grace, & sa clémence envers vous, si toutefois vous demeurez fermes en l'état où sa bonté vous a mis : autrement vous serez retranchés comme eux. Que s'ils cessent d'être incrédules, ils seront entés de nouveau*, *parce que Dieu qui les a retranchés*, *est assez puissant pour les faire encore reprendre. Car si vous avez été détachés de l'olivier sauvage où la nature vous avoit fait naître pour être entés dans l'olivier franc contre l'ordre naturel, combien plus facilement les branches naturelles de l'olivier même seront-elles entées sur leur propre tronc ?* L'Apôtre nous fait voir clairement, qu'après la conversion des Gentils, le Sauveur que Sion avoit méconnu, & que les enfans de Jacob avoient rejetté, se tournera vers eux, effacera leurs péchés, & leur rendra l'intelligence des prophéties qu'ils auront perdue durant un long-tems, pour passer successivement & de main en main dans toute la postérité, & n'être plus oubliée. Ainsi les Juifs reviendront un jour, & ils revien-

dront pour ne s'égarer jamais. Ce *grand Apôtre*, dit encore M. Boſſuet, *nous fait voir la grace qui paſſe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre.* »

XXX. Lettre au Pape Innocent XI ſur l'éducation de M. le Dauphin.

Après l'Hiſtoire Univerſelle, on trouve dans le huitiéme volume la Lettre que M. de Meaux écrivit au Pape en 1679, au ſujet de l'éducation de M. le Dauphin. Innocent XI, en faiſant remettre à M. Boſſuet un Bref par lequel il approuvoit autentiquement ſon Livre de l'Expoſition de la Doctrine Catholique, ordonna à ſon Nonce de témoigner à ce Prélat le plaiſir qu'il lui feroit, s'il vouloit bien lui rendre lui-même un compte fidéle de la méthode dont il s'étoit ſervi pour l'inſtruction de M. le Dauphin. M. de Meaux écrivit au Saint Pere une Lettre Latine, dans laquelle il ſatisfit au deſir de Sa Sainteté : cette piéce que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de latinité & d'éloquence, donne le modéle de l'éducation la plus ſainte, la plus ſavante & la plus digne d'un Prince. Le Pape lui répondit par un Bref que l'on voit immédiatement après la Lettre de M. de Meaux.

XXXI. Oraiſons funébres. *Avertiſ. de l'Edit.*

On trouve enſuite dans le même volume, les Oraiſons funébres que ce grand Prélat a prononcées en différentes circonſtances. On y voit dans un grand jour toute la ſolidité & la beauté de ſon génie. Plus attentif à toucher qu'à plaire, il s'éléve audeſſus de l'art pour ſe livrer à la nature, qui eſt ſi féconde en riches productions, lorſqu'on ſait la conſulter & qu'on eſt en état de l'entendre. M. Boſſuet ne connoiſ-

soit point la géne de ces ornemens compassés, de ces antithèses, de ces chûtes de mots, qui ne font ordinairement que chatouiller les oreilles, & amuser agréablement l'esprit. Sa mâle & vive éloquence trouvoit dans le fonds même de son sujet de quoi éclairer l'esprit & frapper le cœur. Les traits lumineux qu'il lançoit étoient autant d'éclairs qui pénétroient jusqu'à l'ame, & qui y portoient la vive lumiere de la vérité & de la Religion : peu esclave du style, il le négligeoit quelquefois, & son discours alors n'en étoit que plus énergique. C'est ce que l'on a toujours remarqué dans ses Ouvrages, & principalement dans ses Oraisons Funébres. La premiere est celle du fameux Nicolas Cornet, qui avoit présidé aux études que M. Bossuet avoit faites à Paris. C'est lui qui avoit inspiré à ce jeune Théologien des préventions contre Jansenius, & qui avoit réalisé à ses yeux le fantôme du Jansenisme. Le huitiéme volume est terminé par le Discours que M. Bossuet prononça à l'Académie Françoise, lorsqu'il y fut reçu à la place de M. du Châtelet, le 8 Juin 1671.

IX.

XXXII. Ouvrages que contient le neuviéme volume. Meditations sur l'Evangile, & quelques Ecrits de piété. *Avertis. de l'Ed.*

Le neuviéme volume contient, 1. Les Méditations sur l'Evangile, que M. Bossuet composa en 1695, pour l'instruction & l'édification des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie de Meaux. 2. Un Discours sur la vie cachée en Dieu. 3. Un autre Discours sur l'acte d'abandon à Dieu. 4. Des prieres pour se préparer à la Com-

munion. 5. Des prieres pour se préparer à la mort. 6. Une Instruction sur la lecture de l'Ecriture-sainte, pour les Religieuses & les Communautés du Diocèse de Meaux. M. Bossuet commence ses Méditations par le Sermon que notre Seigneur adressa à ses Apôtres, & au peuple qui s'étoit assemblé auprès de lui sur la Montagne, & il finit par les dernieres instructions que ce divin Maître donna à ses Disciples avant que de mourir sur la Croix. Rien n'est plus capable d'inspirer dans le cœur des fidéles le véritable esprit de la Loi Evangélique: l'Auteur en développe la lettre, il en approfondit le sens d'une maniere simple, naturelle, pleine d'onction. Son style peut être plus uni & moins élevé que dans ses autres Ouvrages, est toujours également noble, vif & touchant. Ici tout est sentiment, tout est aspiration: à chaque vérité que l'esprit découvre, le cœur est excité à adorer cette vérité, à l'aimer & à la pratiquer.

M. Bossuet a divisé cet Ouvrage en quatre parties. Dans la premiere, ce Prélat donne un abrégé du Discours de Notre Seigneur sur la Montagne, qui contient la Philosophie la plus belle & la plus sublime. L'homme qui n'a pour but que d'être heureux, apprend dans ce divin Sermon, les véritables moyens de parvenir à la félicité; c'est-là qu'il peut voir où il doit placer son bonheur, quelle route il doit tenir pour y arriver, l'esprit qui doit l'y conduire, & les devoirs qu'il est obligé de remplir; on y voit la nature, l'étendue & la perfection de la justice chrétienne; en

un mot, le Sermon sur la Montagne est l'abrégé de la morale chrétienne. Les Méditations qui suivent, ont pour objet les vérités contenues dans quelques-uns des Discours que Jesus-Christ fit à ses Disciples les derniers jours de sa vie ; c'est ce que M. de Meaux appelle la derniere semaine du Sauveur. Cela forme un nombre considérable de Méditations, qui exposent avec autant de force que de clarté les vérités capitales de la Religion & les régles de la morale & de la piété chrétienne. Pour mieux prendre l'esprit des instructions & des mysteres dont cette semaine est remplie, M. Bossuet propose une préparation de huit jours, pendant lesquels il donne à méditer différens sujets propres à disposer l'esprit & le cœur à profiter des grandes vérités qui sont contenues dans ces Discours.

Dans la seconde partie, M. de Meaux reprend la suite des Discours de Notre Seigneur, depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'à la Cêne. Le Sermon que Jesus-Christ fit à ses Apôtres pendant la Cêne, finit cette seconde partie & occupe la troisiéme toute entiere. La quatriéme partie comprend les Méditations sur les Discours que Jesus-Christ fit après la Cêne, c'est-à-dire, depuis qu'il fut sorti du Cénacle, jusqu'à ce qu'il monta sur la montagne des Oliviers. On peut les regarder, dit M. Bossuet, comme les derniers adieux que ce divin Sauveur fit à ses Apôtres. Ses instructions toujours si touchantes & si pleines d'onction, semblent avoir ici plus de vivacité & de tendresse ; & comme ce ne

seroit pas assez d'avoir instruit ses Disciples par la prédication de la vérité, s'il ne leur obtenoit par la priere, la grace de bien connoître la vérité même & de la pratiquer, Jesus-Christ termine son Sermon par cette belle priere qui est rapportée au chapitre XVII de saint Jean. C'est-là que toute la vertu du Sacrifice de la Croix se trouve renfermée, & que l'on remarque d'une façon particuliere la consécration que Jesus-Christ fait de lui-même, pour expier les péchés des hommes.

XXXIII. M. Bossuet Evêque de Troies, prouve contre les Journalistes de Trevoux, que le Livre des Méditations est de M. de Meaux son oncle, & à cette occasion il dévoile les erreurs des Jesuites.

Ces Méditations ont été imprimées en 1731, en quatre volumes in-12, par les soins de M. Bossuet Evêque de Troies, neveu de M. de Meaux. Ce Prélat y joignit un Mandement, pour en recommander la lecture aux fidéles de son Diocèse, & fit ajoûter à l'Ouvrage, quelques Ecrits de piété que M. de Meaux avoit composés à peu près dans le même tems, & qui sont dans le même goût. L'année suivante 1732, les Jesuites insérerent dans leur Journal de Trévoux, une Lettre qui portoit le nom de Michel Fichant, Ecclésiastique du Diocèse de Quimper. L'objet de cette Lettre étoit de prouver que les Méditations & les Ouvrages de piété qu'on y avoit joints, ne pouvoient être regardés comme venant de M. Bossuet, pour plusieurs raisons que l'Auteur alléguoit. M. l'Evêque de Troies publia à ce sujet en 1734, une Instruction Pastorale très-étendue dans laquelle il détruisoit les calomnies avancées dans le Journal de Trévoux. Voici ce que disoit ce Prélat sur cette nouvelle entreprise de la

Société. « Graces immortelles en soient » rendues à celui qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point. Tous » les efforts de nos adversaires seront aussi » vains que leurs armes sont fragiles. L'E- » glise où l'esprit de la foi vit éternelle- » ment, ne peut méconnoître sa vraie do- » ctrine ni ses vrais défenseurs ; & l'avan- » tage qu'elle tirera de la témérité des » Journalistes, avantage précieux, sera de » reconnoître enfin qu'elle porte dans son » sein des hommes superbes & ambitieux, » qui sous prétexte de la servir, ne tra- » vaillent en effet qu'à déchirer ses entrail- » les, à maltraiter ses vrais enfans, à dé- » crier ses plus fidéles amis, à lui inspirer » de la défiance & de l'éloignement de ses » plus puissans Défenseurs, & à lui attirer » la haine, le mépris & les insultes de ses » ennemis. »

» Vous verrez donc dans cette Instru- » ction, continue M. de Troies, 1. Que » les Journalistes calomnient indignement » les Ouvrages de M. de Meaux, en leur » imputant des erreurs qui y sont expres- » sément réfutées par-tout, & aux endroits » mêmes où ils prétendent les trouver. 2. » Que la doctrine des *Méditations* est pré- » cisément la même que M. de Meaux a » enseignée toute sa vie & dans les Livres » qu'il a donnés au public. 3. Qu'il avoit » puisé cette doctrine dans les sources les » plus pures. 4. Que les Journalistes n'y » opposent qu'ignorance, erreur, faux » préjugés, absurdes raisonnemens, chi- » canes puériles. Enfin, qu'ils impliquent » plusieurs vérités avec l'erreur ; qu'ils a-

» busent des décisions de l'Eglise pour attaquer les dogmes; qu'ils la mettent perpétuellement en contradiction avec elle-même; & que tous leurs efforts ne tendent qu'à obscurcir la doctrine salutaire qui nous a été révélée dans les saintes Ecritures & transmise par la Tradition, pour substituer à la place des opinions particulieres & pernicieuses. » Le même Prélat repousse ici l'accusation insensée de Quiétisme, que les Jesuites, sous le nom de Fichant, croyoient trouver dans le Discours sur l'Acte d'abandon, qui se trouve à la fin du Tome IV des Méditations. « Il n'y avoit au monde que des » Journalistes de Trévoux capables d'accuser de Quiétisme & M. de Meaux le fléau » des (faux) Mystiques,& un Discours qu'il » a composé exprès pour préserver de leurs » illusions les ames qui aspirent à la perfection chrétienne. Il est vrai qu'il s'est » trouvé un Ecrivain, tel que l'Auteur de la » nouvelle Histoire de Meaux, qui, soit par » attachement aux maximes de M. de Cambrai, soit par complaisance pour les amis » de ce Prélat interessés dans sa cause, ou » jaloux de la gloire de son vainqueur, a » essayé de répandre quelques nuages sur » la candeur, la droiture & la pureté du » zéle de feu M. de Meaux; qualités si reconnues de tout le monde dans ce grand » Evêque, que ce prétendu Historien n'a » remporté pour prix de sa témérité, que » les éloges des Journalistes de Trévoux » avec l'indignation du Public & particuliérement de tout le Clergé de la Ville » & du Diocèse de Meaux. On en voit

D. Toussaints Duplessis Bénédictin.

» d'autres qui s'efforcent de ramener au » jour les principes de M. de Cambrai, » & de les tirer, pour ainsi dire, des » cendres & des débris d'un systême foudroyé. Ils montrent par leurs cris multipliés, que malgré la condamnation la » plus solemnelle, ce Prélat a laissé après » lui un trop grand nombre de partisans at- » tachés aux opinions qui furent la source » de ses égaremens. »

Ce nouvel excès des Jesuites donna donc occasion à M. de Troies, 1. de dévoiler de plus en plus les *erreurs des Jesuites*; 2. de donner à ses Diocésains des instructions très-lumineuses *sur le mérite des œuvres*, que les Jesuites ne veulent pas qu'on attribue tout entier à la Grace, & qu'ils attribuent au contraire au libre-arbitre comme à son principe : sur la volonté absolue & spéciale en Dieu & en Jesus-Christ de sauver les Elus : sur la nécessité de la Grace efficace pour commencer à faire le bien & y persévérer : sur la nécessité de la charité qui fait le caractere propre du Chrétien, &c. » Toutes vérités combattues, niées ou altérées par les Jesuites. Le Prélat dit en finissant cette belle & longue instruction, que la critique des Journalistes roule sur un grand nombre d'erreurs; « erreurs » sur le libre-arbitre, qu'ils élévent au- » delà de ses bornes au préjudice de la gra- » ce de Jesus-Christ, & sur la concupis- » cence dont ils ne connoissent ni l'em- » pire ni le combat perpétuel. Erreurs sur » la prédestination dont ils combattent la » gratuité, & sur la grace dont ils nient » l'efficacité. Erreurs sur le mérite des œu-

» vres qu'ils attribuent au libre-arbitre
» comme à son principe. Erreurs sur les
» vertus chrétiennes, qu'ils font subsister
» sans ce qui en fait l'ame & le caractere
» essentiel. Erreurs enfin sur l'Eglise dont
» ils veulent qu'on puisse être un vrai mem-
» bre sans la charité. Ils attaquent dans
» cette nouvelle critique les mêmes véri-
» tés & les mêmes dogmes, c'est-à-dire,
» les fondemens mêmes du Christianisme
» & de la piété chrétienne : & ils les atta-
» quent par les mêmes voies & avec les
» mêmes armes, ignorance, mauvaise foi,
» calomnie, absurdes raisonnemens, er-
» reurs pernicieuses. Ils croient sans dou-
» te, continue M. de Troies, avoir trou-
» vé dans les troubles de l'Eglise, & dans
» le mouvement des passions humaines, le
» moment & l'occasion favorable de ren-
» verser les colomnes mêmes de l'édifice,
» par les plus détestables machines, & d'é-
» lever sur les ruines de l'ancienne foi,
» une nouvelle & pernicieuse doctrine. Ils
» s'efforcent de dissiper le mur que la bon-
» té de celui qui veille à la garde d'Israël,
» semble avoir élevé pour la consolation
» de son peuple, contre le torrent d'erreurs
» qui se répand sur la face de la terre.
» Voyez, Seigneur, & considérez. Arré-
» tez cette entreprise insensée. Couvrez
» de confusion la face de ces hommes témé-
» raires & audacieux, afin que revenus à eux-
» mêmes, ils cherchent la gloire de votre
» saint nom. *Imple facies eorum ignominiâ*,
&c.

X.

Le dixiéme volume contient, 1. Les Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion. 2. Le Traité du libre-arbitre & de la concupiscence. 3. Le Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même. Ces Ouvrages n'ont été imprimés que long-tems après la mort de leur illustre Auteur. On est redevable de l'édition de chacun de ces Traités, aux soins de feu M. l'Evêque de Troies, qui les a fait imprimer sur les manuscrits originaux qu'il a trouvés parmi les papiers de M. de Meaux son oncle.

XXXIV. Ouvrages contenus dans le dixiéme volume. 1. Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion.

Avert. de l'Ed.

Les Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion, sont un des fruits des sentimens de piété qui étoient gravés dans le cœur de M. Bossuet. Ce sçavant Evêque dans son excellent Discours sur l'Histoire Universelle, avoit établi les fondemens inébranlables de la Religion: il en avoit démontré la sainteté & la durée perpétuelle; mais l'inimitable précision avec laquelle il avoit traité un sujet aussi noble & aussi vaste, lui paroissant plus propre à éclairer l'esprit qu'à toucher le cœur, il crut ne pouvoir employer les dernieres années de sa vie plus saintement & plus utilement, qu'en donnant à ces grandes vérités un éclat de lumiere & de vivacité destiné particuliérement à échauffer le cœur & à y exciter l'amour de la Religion, & la résolution de s'y attacher & de la suivre.

Après une priere à Jesus-Christ, qui

renferme tout le plan de l'Ouvrage, l'Auteur en entrant en matiere, dévelope & rapproche les unes des autres les sublimes idées de Dieu, de Jesus-Christ & de ses Mysteres, que le Saint-Esprit a répandues dans les Ecritures : il donne une grande connoissance de la Religion, & il en inspire l'amour à ses Lecteurs. M. de Meaux a donné à cet Ouvrage le titre d'Elévations, parce que les vérités qui en sont l'objet, n'y sont pas expliquées d'une maniere séche & purement spéculative : tout y est plein d'onction & de sentimens. A mesure que les grandes vérités se développent, on se sent porté à les aimer, à les adorer, à s'y attacher. Elles donnent à l'ame une sainte vigueur qui l'éléve au-dessus d'elle-même, & la détache des images sensibles, pour l'attacher uniquement à Dieu & à Jesus-Christ par l'amour le plus chaste & le plus pur.

Nous ne rapporterons qu'un seul passage des *Elévations*, tiré de la dix-huitiéme Elévation de la XVIIIe. semaine. M. de Meaux y parle ainsi des contradictions que Jesus-Christ éprouve dans sa morale de la part des mauvais Casuistes. « Ils en sont » venus, dit-il, jusqu'à vouloir courber la » régle comme les Docteurs de la Loi & » les Pharisiens : ils se font des doctrines » erronnées, de fausses traditions, de fausses probabilités. La cupidité résout les » cas de conscience ; & sa violence est » telle, qu'elle contraint les Docteurs de » la flatter. O malheur ! On ne peut convertir les Chrétiens, tant leur dureté est » extrême, tant les mauvaises coutumes

» prévalent ; & on leur cherche des excu-
» ses : la régularité passe pour rigueur : on
» lui donne un nom de secte, & la régle
» ne peut plus se faire entendre. Pour af-
» foiblir tous les préceptes dans leur sour-
» ce, on attaque celui de l'amour de Dieu :
» on ne peut trouver le moment où l'on
» soit obligé de le pratiquer, & à force
» d'en reculer l'obligation, on l'éteint
» tout-à-fait. O Jesus ! Je le sais, la vé-
» rité triomphera éternellement dans vo-
» tre Eglise : suscitez-y des Docteurs pleins
» de vérité & d'efficace, qui fassent taire
» enfin les contradicteurs : & toujours en
» attendant, que chacun de nous fasse taire
» la contradiction en soi-même. »

XXXV. M. de Troies repousse les calomnies des Jesuites, qui dans leur Journal de Trévoux avoient avancé que le Livre des Elévations n'étoit pas du grand Bossuet

Les Elévations pour lesquelles le Privilége avoit été obtenu dès 1708, & dont on avoit dès-lors commencé l'impression, ne parurent qu'en 1727 à Paris, en deux volumes in-12. Quatre ans après au mois de Juin 1731, les Jesuites insérerent dans leurs Journaux de Trévoux, une Lettre sous le nom du même Michel Fichant, qui entreprenoit de faire voir que cet Ouvrage n'étoit point de M. l'Evêque de Meaux. M. Bossuet Evêque de Troies, prit avec zéle la défense du Livre des Elévations. Il présenta Requête au Parlement de Paris, demandant permission de déposer au Greffe le manuscrit original de ce Livre, entiérement écrit de la main de M. de Meaux ; comme aussi de faire assigner les Auteurs de la Lettre & de l'Ouvrage dans lequel elle avoit été inserée, pour les obliger de rétracter ce qu'ils avoient avancé. Il y eut en conséquence un Arrêt qui fut rendu le

7 Septembre 1733, par lequel la rétractation fut ordonnée : les Parties assignées comparurent, désavouerent ce qui avoit été avancé de leur part, & demanderent acte de leurs désaveux, ce qui leur fut accordé.

M. de Troies publia à cette occasion une *Instruction Pastorale*, qui fut imprimée à Paris chez Alix avec Privilége du Roi. Elle contient 132 pages in-4o. non compris la Requête de M. de Troies au Parlement & l'Arrêt intervenu en sa faveur. Ce Prélat observe que par cet Arrêt qu'il avoit obtenu, il « avoit déja constaté juridiquement & dans la forme la plus autentique, que le Livre des *Elévations* est véritablement l'Ouvrage de M. de Meaux, & qu'il l'a donné tel qu'il est sorti de cette *savante plume*, sans addition, ni changement, ni altération. » Il lui restoit à démontrer « que ce Livre n'enseigne aucune des erreurs que les Journalistes lui attribuent; qu'il enseigne expressément les vérités opposées à ces erreurs; que leurs calomnies n'ont pas même la moindre apparence; que tout ce qu'ils ont relevé comme *opposé aux sentimens avérés du grand Evêque* de Meaux, est la doctrine même qu'il a donnée dans tous ses autres Ouvrages pour la doctrine catholique, avec l'applaudissement général de toute l'Eglise: enfin qu'ils ne l'attaquent que sur le fondement de quelque erreur, & des fausses opinions dont ils sont prévenus. » Voilà le plan de cette Instruction. M. de Troies l'exécute si parfaitement, que quelque idée qu'on ait des grandes ressources

de la Société, on eſt forcé de douter qu'elle puiſſe effacer une pareille tache. *Impudent ſtratagême*, *calomnies* ſans nombre, *impoſtures & ſophiſmes groſſiers ; ignorance*, *malignité, artifice & mauvaiſe foi ; pitoyables chicanes, ſcandaleuſes railleries ; vaines*, *puériles*, *malignes & calomnieuſes remarques ;* OPPOSITION A DES POINTS ESSENTIELS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE ; ERREURS MANIFESTES, CAPITALES, PERNICIEUSES. C'eſt de quoi les Jeſuites Auteurs des Journaux de Trévoux, ſont, non pas ſimplement accuſés, mais atteints & convaincus dans cet Ouvrage, de même que de *ſe jouer de la Religion*, *de la Théologie & du Public*. Ce ſont les propres termes de l'Inſtruction, pages 114 & 125. « Ils (les Jeſuites) ont en» couru, continue ce Prélat, la malédic» tion prononcée par le Prophéte, contre » ceux *qui appellent le mal*, *bien ; & le bien*, » *mal ; changeant les ténébres en lumiere*, » *& la lumiere en ténébres ; l'amer en doux, &* » *le doux en amer*. Ce malheur .... qui a » des ſuites ſi funeſtes dans l'Egliſe, d'où » vient-il, mes chers freres, ajoûte ce Pré» lat, ſinon de cet orgueil profond .... » par lequel des hommes *ſages à leurs propres* » *yeux*, *amoureux de leurs ſentimens* & jaloux de » leurs propres penſées, oſent donner pour » régle leurs faux préjugés ; entrepren» nent de ſubjuguer les plus grands Maî» tres, en calomniant leurs Ecrits, & s'ef» forcent d'élever *ſur les ruines de l'ancienne* » *& inébranlable doctrine de l'Egliſe*, un ſy» ſtême ruineux dont ils ſont les inven» teurs & les architectes ? Quel étonnant » Problême ne ſeroit-ce point, dit encore

» le digne neveu du grand Bossuet, de sa-
» voir à qui on en doit croire sur la doc-
» trine chrétienne, & sur la maniere dont
» il faut l'énoncer; ou de M. de Meaux ou
» des Journalistes de Trévoux. »

» Les Jesuites, continue M. de Troies,
» ont-ils donc entrepris de décrier comme
» contraires à la foi tous les Livres où l'E-
» glise n'a jamais apperçu que sa propre
» doctrine? La critique qu'ils font (Jour-
» nal de Juin 1732) des Ouvrages de M.
» Nicole, seroit-elle encore une suite de
» ce projet insensé? On n'y sera donc plus
» trompé, (c'est toujours M. de Troies
» qui parle,) & toute la terre saura quelle
» est la doctrine à laquelle ces sortes de
» gens donnent des noms de sectes, &
» qu'ils s'efforcent par toutes sortes de
» voies, de décrier comme nouvelle &
» dangereuse.... Ainsi quand ils crieront
» à l'hérésie, à la nouveauté, il faudra
» bien se défier de ce cri vague & con-
» fus; il n'annoncera ordinairement que
» la doctrine des saintes Ecritures, que
» l'ancienne & perpétuelle Tradition de
» l'Eglise, & une opposition constante &
» courageuse à toutes les nouvelles & dan-
» gereuses opinions dont les Jesuites entre-
» prennent de l'obscurcir. »

XXXVI. Traité du Libre-arbitre & de la Concupiscence.

En 1731, M. l'Evêque de Troies publia en un seul volume in-12, deux petits Ouvrages de M. de Meaux, intitulés, *Traités du libre-arbitre & de la concupiscence*. Dans le premier, M. de Meaux parle du libre-arbitre, de sa dépendance absolue, & de son affoiblissement par le péché du premier homme. Il soutient pour sauver la

liberté & établir en même-tems notre dépendance de Dieu, une prémotion ou prédétermination physique, par le moyen de laquelle il concilie notre liberté avec les décrets de Dieu. La volonté de Dieu, dit-il, est la cause de tout ce qui est; & nous ne concevons rien en lui par où il fasse tout ce qui lui plaît, si ce n'est que sa volonté est d'elle-même très-efficace. Cette efficace est si grande, que non-seulement les choses sont absolument, dès-là que Dieu veut qu'elles soient; mais encore qu'elles sont telles, dès que Dieu veut qu'elles soient telles. Comme donc un homme est, dès-là que Dieu veut qu'il soit, il est libre dès-là que Dieu veut qu'il soit libre, & il agit librement dès que Dieu veut qu'il agisse librement. Toutes les volontés des hommes & des Anges, continue M. Bossuet, sont comprises dans la volonté de Dieu, comme dans leur cause premiere & universelle: & elles ne sont libres, que parce qu'elles y ont été comprises comme libres: cette cause premiere met par conséquent dans les actions humaines, non-seulement leur être, tel qu'elles l'ont, mais encore leur liberté même: & cette liberté est dans l'ame, non-seulement dans le pouvoir qu'elle a de choisir, mais encore lorsqu'elle choisit actuellement: & Dieu qui est la cause immédiate de notre liberté, la doit produire dans son dernier acte, de façon que le dernier acte de la liberté consistant dans son exercice, il faut que cet exercice soit encore de Dieu. Tel est le sentiment de ceux qu'on appelle Thomistes, & c'est celui qu'adopte

M. de Meaux. Il répond ensuite aux principales objections qu'on peut faire contre ce systême. Dans le second Traité, M. Bossuet traite de la Concupiscence. Il y explique ce que c'est que le monde, & développe ce célébre passage de saint Jean, que tout ce qui est dans le monde est *concupiscence de la chair*, *concupiscence des yeux & orgueil de la vie*.

XXXVII. Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même.

Le dixiéme Tome des Œuvres de M. Bossuet, est terminé par le Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même, qu'il avoit composé pour l'instruction de M. le Dauphin. Il y a dans l'homme, dit M. de Meaux, trois choses à considérer; l'ame, le corps, & l'union de l'un avec l'autre. Par cet examen, M. de Meaux conduit à la connoissance du Créateur de l'ame & du corps, & de l'Auteur de leur union. Tel est le partage de ce Traité. M. de Meaux fait d'abord connoître l'ame dans toutes les facultés intellectuelles qui paroissent dans les opérations de l'entendement & de la volonté. Par l'entendement, l'homme connoît le vrai & le faux; il connoît les choses corporelles & les choses spirituelles; celles qui sont sensibles, celles qui ne le sont pas: il pense, il raisonne, il réfléchit, il juge. Par la volonté, l'homme suit le bien & fuit le mal, il choisit les moyens pour parvenir à l'un & pour éviter l'autre. De l'ame il passe à l'examen du corps, & donne un détail anatomique très-suivi de son admirable structure; il fait voir l'ordonnance merveilleuse qui y régne, l'économie si bien ménagée dans tant de parties, si propres aux usages pour

lesquelles elles sont destinées, & si bien arrangées, qu'il n'en est aucune à qui on pût desirer une autre place, & tellement assorties, qu'elles concourent toutes pour s'entre-aider mutuellement, & pour contribuer à la conservation & à la défense du tout. On est toujours surpris lorsqu'on examine avec attention la multitude des machines de tout genre & de toute espéce, qui toutes agissent de concert par un jeu aussi admirable, qu'il est aisé & commode pour toutes les opérations du corps. Par des ressorts également forts & délicats, toutes les parties de ce corps s'étendent, se retrécissent, s'ouvrent, se ferment, se dilatent ou se pressent, se tendent ou se relâchent, se joignent ou se séparent, & tous ces différens mouvemens contribuent à la nourriture & à la conservation de ce surprenant édifice. Après avoir considéré l'ame & le corps séparément l'un de l'autre, M. Bossuet examine leur union.

Après avoir fait considérer la grandeur & la sagesse du Créateur dans la formation de l'homme & des parties qui le composent, M. de Meaux passe à l'examen de la bête, & il fait voir que c'est l'effet d'un art admirable, d'avoir si industrieusement travaillé sa matiere, qu'on soit tenté de croire qu'elle agisse par elle-même & par une industrie qui lui est propre. Les animaux n'ont ni art, ni réflexion, ni invention, ni liberté; mais moins il y a de raison en eux, plus il y en a dans celui qui les a faits. Cependant la légere ressemblance qu'il y a entre les organes de l'homme & ceux de la bête, a porté quelques-

uns à imaginer & même à vouloir prouver qu'il y avoit peu de différence de l'un à l'autre. M. de Meaux rapporte & détruit les argumens allégués en faveur de cette erreur monstrueuse.

XI.

XXXVIII. Ouvrages contenus dãs les onziéme & douziéme volumes.

Les deux premieres piéces que l'on a placées au commencement du onziéme volume, ont pour objet deux points très-importans. Dans la premiere, M. de Meaux traite de la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence : la seconde est une censure que le Clergé de France prononça le 4 Septembre 1700, contre 127 propositions qui étoient presque toutes extraites des Théses & des Livres des Jesuites. Elle fut arrêtée & signée d'un consentement unanime des Prélats. Ce fut l'Ouvrage de M. de Meaux, qui fit paroître en cette occasion son zéle & son érudition, & qui par la force & la solidité de ses discours, força les Prélats les plus attachés aux Jesuites, de condamner leur morale. M. de Meaux s'appliqua sur-tout à faire bien sentir la fausseté & le venin de la pernicieuse doctrine de la probabilité. Dans la même Assemblée de 1700, M. Bossuet fut chargé de faire des Réglemens au sujet des Réguliers qui changeoient de Diocése. On trouve ensuite dans le même Tome XI, des Lettres de piété & de direction écrites depuis 1686 jusqu'en 1702. Et à la suite de ces Lettres, on en a placé une assez longue, que M. Bossuet écrivit n'étant encore qu'un jeune Docteur, à

l'Abbesse & aux Religieuses de Port-Royal sur la signature du Formulaire. Il avoit reçu du Docteur Cornet, comme nous l'avons déja dit, des préventions contre le Livre de Jansenius, & il a toujours cru qu'il y avoit des personnes qui soutenoient les cinq propositions, sans qu'il ait pu jamais en nommer aucune. Il ne mettoit pas même M. Arnauld de ce nombre. Au contraire, il étoit plein de la plus haute estime pour cet illustre Docteur. M. Arnauld de son côté ne l'appelloit pas autrement que *notre ami*; il l'accusoit seulement de trop de timidité & de trop de réserve à l'égard des Jesuites, dont effectivement M. Bossuet redoutoit le crédit en même-tems qu'il détestoit leur doctrine & leur morale. Ces défauts que nous remarquons dans M. de Meaux, sont, pour nous servir de ses termes dans une occasion à peu près semblable, *des taches dans un beau Soleil*. Enfin on trouve à la suite du onziéme volume, *l'Abrégé de l'Histoire de France*, dont une partie sert à compléter ce même volume, & le reste fait la matiere du XII Tome de cette riche collection.

XII.

On a cru qu'il étoit superflu d'y insérer l'Ouvrage de M. Bossuet intitulé : *Defensio Declarationis Conventûs Cleri Gallicani, anno* 1682, *de Ecclesiasticâ Potestate*, sans doute parce que cette Défense des quatre Articles établis dans l'Assemblée de 1682, avoit déja été imprimée, de même que la traduction françoise qui en a été faite. Mais on

XXXIX. Autres Ouvrages de M. Bossuet. Defense de la Déclaration du Clergé de France sur la Puissance Ecclésiastique.

Justification du Livre des *Réflexions Morales*.

ne voit pas que cette raison ait dû empêcher de donner de nouveau un Ouvrage qui fait tant d'honneur à M. Bossuet. Nous pouvons dire la même chose de la *Justification des Réflexions Morales sur le Nouveau Testament*. Voici ce qui donna occasion à M. de Meaux de composer cet Ouvrage. En 1698, les Jesuites (sans se nommer) publierent, comme nous le disons ailleurs, un *Problême Ecclésiastique*, injurieux à M. de Noailles Archevêque de Paris, sur l'approbation que ce Prélat avoit donnée au Livre des Réflexions Morales du Pere Quesnel. Dès que M. Bossuet eut vu ce Libelle, qui fut condamné à Rome & brûlé à Paris par Arrêt du Parlement, il en fut indigné, & dit à M. de Noailles: *Ces gens-là vous subjugueront, si vous ne les réprimez avec la derniere force. Eh*, répondit M. l'Archevêque de Paris, *qui est plus capable que vous de les réprimer?* Ce fut alors qu'il pria M. Bossuet de composer l'Ecrit dont nous parlons, & qui a été imprimé plusieurs fois. M. Bossuet Evêque de Troies, dans son Instruction sur les calomnies avancées dans le Journal de Trévoux contre les *Elévations*, assûre que l'Ouvrage imprimé sous ce titre: *Justification des Réflexions Morales*, non-seulement est de feu M. de Meaux, mais *exactement conforme à l'original*, dont M. de Troies dit avoir une copie *revue & corrigée* par M. de Meaux lui-même, au haut de laquelle est écrit de sa main, *premiere copie*. M. de Troies ajoûte, que « M. de Meaux fut très-fâché qu'on » n'en eût pas fait l'usage pour lequel il l'a» voit composé. Ce grand homme, con-

» tinue-t-il, nous a dit plusieurs fois, que » c'étoit le plus beau morceau de Théo- » logie qu'il eût jamais fait. » C'est toutefois ce même Ouvrage que les Jesuites assuroient, lorsqu'il parut, n'être point de M. de Meaux, ou avoir été désavoué par cet illustre Prélat. La Société a voulu laisser mourir le grand Bossuet, avant que de livrer de nouvelles attaques au Livre des Réflexions Morales : c'est ce qu'il est important de bien remarquer.

XIII.

XL. Œuvres posthumes. Zéle de M Bossuet contre les erreurs de M. Simon. Il fait supprimer l'Histoire de l'Ancien Testament. *Pref. de l'Ed.*

On a publié en 1753, trois nouveaux volumes in-quarto des Œuvres posthumes de M. Bossuet, pour servir de Supplément aux dix-sept volumes in-4o. de ses Ouvrages.* On ne pouvoit faire à l'Eglise un présent plus utile. Le premier volume contient un Recueil très-curieux & très-instructif de Dissertations & de Lettres, composées dans la vûe de réunir à l'Eglise Catholique les Protestans d'Allemagne de la Confession d'Ausbourg. Nous en parlerons dans l'Article de l'Eglise d'Allemagne. Le second volume renferme la *Défense* de la Tradition des saints Peres, que M. de Meaux avoit entreprise, pour réprimer les excès & confondre les erreurs du fameux Richard Simon, Ecrivain aussi hardi que fécond, comme on le peut voir dans ses Histoires critiques du Vieux & du Nouveau Testament, dans celle des Commentateurs du Nouveau, dans sa Version du

* On trouve ces volumes chez Jean-Thomas Herissant, rue S. Jacques à Saint Paul, & chez les freres Etienne, rue S. Jacques à la Vertu.

Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux; & dans beaucoup d'autres de ſes Ouvrages, qui ſont tous marqués au coin de la hardieſſe & de la ſingularité. Son Hiſtoire critique du Vieux Teſtament, avoit fait voir dès 1678, qu'une critique peu meſurée, qui s'émancipe juſqu'à décider au hazard, ou ſur les plus foibles conjectures, des dogmes fondamentaux de la Religion, eſt un art dangereux, plus propre à faire des préſomptueux que de vrais ſavans, à enfanter des erreurs, qu'à éclaircir la vérité.

Lorſqu'on achevoit l'impreſſion de ce premier Ouvrage de M. Simon, M. Arnauld avertit M. Boſſuet du danger qui menaçoit l'Egliſe, & lui fit remettre la Préface & la Table des Matieres qui devoient accompagner ce Livre. Il n'en falloit pas davantage pour découvrir le venin du nouveau ſyſtême de M. Simon. Dans ſa Préface, il donne une atteinte mortelle à l'autenticité du Pentateuque, qu'il ôte à Moyſe pour l'attribuer à des Scribes publics qu'il imagine; & la Table des Matieres indique beaucoup d'articles qui tendent manifeſtement à ébranler ou plutôt à anéantir l'autenticité des autres Livres de l'Ancien Teſtament. M. Boſſuet allarmé du péril, ſe hâta d'en inſtruire M. le Chancelier (le Tellier) qui fit ſaiſir tous les exemplaires. Le deſſein du Prélat n'étoit pas d'abord d'obtenir la ſuppreſſion du Livre, mais de l'examiner & de le corriger. Il y travailla pendant plus d'un mois avec trois Docteurs. Tout ce travail fut inutile. Le Livre ſe trouva rempli de tant de faux prin-

cipes & de tant de conséquences pernicieuses à la foi, qu'il eût fallu le refondre d'un bout à l'autre. On prit donc le parti de le faire supprimer par un Arrêt du Conseil & d'en brûler tous les exemplaires. Cependant M. Bossuet employoit les voies les plus douces, pour ramener aux vrais principes un Auteur dont il estimoit les talens, & dont il souhaitoit de rendre les études & le goût pour les Langues, utiles à l'Eglise. Il eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il combattit le nouveau systême de M. Simon, par un si grand nombre de preuves solides, qu'il crut même l'avoir convaincu. Ce Critique s'offrit de réfuter lui-même son Livre. L'offre fut acceptée ; mais M. Simon éluda toujours de la remplir. Ce fait est rapporté par M. Bossuet dans des Lettres écrites long-tems après, lorsque la Version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux, commença à faire du bruit ; & il est bon d'avertir que ce même fait est considérablement altéré dans l'éloge historique mis à la tête des Lettres de M. Simon.

XLI. Nouveaux excès de M. Simon. Son Histoire critique des principaux Commentateurs du N. T.

Cet Ecrivain séduit de plus en plus par l'attrait de la nouveauté, ne mit plus de bornes à la licence de ses sentimens, dans son *Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, qu'il publia en 1693. Le but que l'Auteur semble s'être proposé dans cet Ouvrage, est moins d'éclaircir les questions que de les embrouiller, de répandre des doutes sur les plus importans mysteres, d'en affoiblir, d'en éluder les preuves, d'ébranler la certitude de la Tradition, d'attaquer l'auto-

rité de l'Eglise, de rendre incertaine la perpétuité & l'intégrité de sa doctrine, de commettre l'Orient avec l'Occident, les Grecs avec les Latins, les premiers siécles avec les suivans. Il s'attache principalement aux matieres de la Grace & de la Prédestination, qu'il n'entend point, & presqu'à toutes les pages, il montre une opposition marquée aux dogmes fondamentaux du péché originel, de la Grace efficace, & de la prédestination gratuite. Si l'on en croit cet Auteur, non moins audacieux Critique qu'ignorant Théologien, Pélage sur ces matieres, interprétoit l'Ecriture comme l'ancienne Eglise, comme les Peres Grecs l'avoient interprétée : saint Augustin étoit un Novateur, & l'Eglise, en adoptant sa doctrine, avoit varié dans sa croyance, & fourni la preuve de l'instabilité de sa foi.

XLII. M. Bossuet entreprend de confondre cet Ecrivain.

Tel est en substance le fond du Livre & de la doctrine de M. Simon. Le ton imposant & l'air de suffisance avec lequel il débitoit ses fausses maximes, & les principes mêmes de sa critique, qui s'élevant au-dessus de toute autorité, ébranloient les dogmes & donnoient aux Sociniens des armes pour combattre tous les Mysteres, parurent à M. de Meaux mériter toute son attention & tout son zéle. Il crut qu'il étoit de son devoir d'employer ses talens à renverser un systême destructif de la Tradition & de la foi de tous les siécles, & de prouver en particulier que tous les Peres dans tous les tems & dans tous les lieux, avoient uniformément enseigné la même doctrine sur les dogmes du péché originel,

de la grace efficace & de la prédestination gratuite. Ce seul point bien établi, suffisoit seul pour sapper par les fondemens le systême de M. Simon, & réunissoit sur ces trois articles essentiels, toute la Tradition que le Critique s'étoit efforcé de diviser. Le savant Prélat communiqua son dessein à quelques amis, & bien-tôt le Public en fut instruit. Comme le soulévementcontre M. Simon avoit été général, tout le monde apprit avec joie que M. Bossuet se chargeoit de le réfuter.

XLIII. M. Arnauld écrit à M. de Meaux pour l'en féliciter. *Tom. 7. Lettr. DCVI.*

Cette importante nouvelle pénétra jusques dans la retraite de M. Arnauld, qui en témoigna sa joie à un ami en ces termes: « On nous mande de Paris, que M. de Meaux est résolu d'écrire contre le faux Critique *, pour la défense de la grace chrétienne & de l'autorité de saint Augustin; & il a même fait dire à quelqu'un de nos amis, qu'il nous prioit de recommander cette affaire à Dieu. C'est assûrément ce qu'il faut faire: car ce seroit une bonne chose & bien avantageuse à l'Eglise. » M. Arnauld se hâta ensuite de féliciter M. Bossuet, du zéle que Dieu lui donnoit pour la défense d'une si bonne cause. « J'ai appris avec bien de la joie, lui dit-il, ce que l'on nous mande, que vous vous sentez porté par un mouvement de l'Esprit de Dieu, à écrire pour la défense de la grace chrétienne, & de l'autorité de saint Augustin, contre la prétention téméraire du faux Critique. Rien n'est plus digne d'un Evêque à qui Dieu a donné de si grands talens pour écrire & pour parler, que de les employer pour une si bonne

* *M. Simon.*

Lett. DCIX.

cause. La grace que vous soutiendrez, Monseigneur, sera aussi votre soutien; & le Saint dont vous maintiendrez l'autorité contre la censure indiscréte d'un Ecrivain sans jugement, vous obtiendra de Dieu les mêmes lumieres & le même zéle dont il a été rempli pour éclaircir la doctrine de l'Eglise contre une des plus dangereuses de toutes les hérésies. A l'égard du Critique, je crois, Monseigneur, que vous aurez remarqué, que dans le jugement qu'il porte des Commentateurs du Nouveau Testament, il regarde comme un défaut, dans ceux mêmes qui sont les plus estimés, de s'être attachés à la doctrine des saints Peres, & principalement de saint Augustin, touchant la grace & la prédestination. C'est ce qu'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Estius & de Jansenius d'Ypres. Ainsi, selon ce Critique, on ne doit suivre que les régles de la Grammaire, & non pas la Théologie & la Tradition, pour bien expliquer le Nouveau Testament. Si on fait autrement, ce n'est pas le sens de saint Paul que l'on donne, c'est celui que l'on s'est formé sur ses propres préjugés. Rien ne peut être, à mon avis, plus favorable aux Sociniens, & je me souviens d'avoir lu autrefois dans une vie de Fauste Socin, que n'ayant pas étudié, il étoit plus propre que personne à trouver le vrai sens de l'Ecriture. » M. Arnauld, après avoir exposé à M. de Meaux quelques pensées qu'il avoit sur les matieres que l'illustre Prélat devoit traiter, termine ainsi sa Lettre : « De combien d'autres choses souhaiterois-je, Monseigneur, vous

pouvoir entretenir ? Mais ce n'en est pas encore le tems, & je ne sais si à l'âge où je suis, je dois me flatter que ce tems vienne jamais pour moi. Je vous avoue que s'il y a quelque chose qui me touche dans l'état où Dieu veut que je sois, ce sont ces sortes de privations. Il m'a fait la grace de les porter avec beaucoup de paix & de tranquillité : j'espere qu'il me soutiendra par sa miséricorde jusqu'à la fin, & qu'il me rendra fidéle à suivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prieres & votre bénédiction, Monseigneur, peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grace. »

XLIV. M. Bossuet compose sa défense de la Tradition & des SS. Peres. Plan de cet Ouvrage.

M. Simon qui craignoit les coups d'un adversaire si redoutable, crut qu'il les préviendroit en faisant imprimer à la hâte une Lettre, dans laquelle il mettoit quelques légers correctifs à la Critique qu'il avoit eu l'audace de faire de saint Augustin. Ce palliatif étoit trop foible, & M. Bossuet travailla sans relâche à sa Défense de la Tradition & des saints Peres. Bien-tôt il la mit en état de paroître. Ses amis, entre autres, M. de la Broue Evêque de Mirepoix, l'avoient déja lue & examinée, lorsque l'affaire du Quiétisme obligea l'Auteur d'en suspendre la publication. Le Quiétisme l'occupa tout entier jusqu'en 1699 : après quoi le plan de réunion des Eglises Luthériennes d'Allemagne de la Confession d'Ausbourg, & l'Assemblée générale du Clergé de France de 1700, dont il fut l'ame, & pour laquelle il dressa la célébre Censure contre la morale des Casuistes relâchés, ne lui laisserent pas un moment de loisir. Dans les années suivantes, d'autres

besoins plus pressans, ou de son Diocèse, ou de l'Eglise universelle, se succéderent sans interruption, & ne lui permirent pas de songer à l'impression de sa *Défense de la Tradition*, &c. Mais il n'abandonna jamais ce dessein ; & s'il ne l'exécuta pas, ce fut, comme il le dit lui-même, *faute de loisir*, & *parce qu'il falloit aller au plus pressé*. M. Bossuet assûroit encore en 1703, peu de mois avant sa mort, que *le peu de travail qui lui restoit à faire* pour la donner au Public, *ne surpassoit pas la diligence d'un homme résolu de consacrer ses efforts jusqu'au dernier soupir, à la défense de la vérité*.

Il paroît que le Prélat vouloit donner à son Ouvrage une nouvelle forme, dans la vue d'en faire une suite de ses deux Instructions contre la version du Nouveau Testament de Trévoux, & que c'étoit pour cela qu'il ne craignoit point d'en insérer quelques morceaux considérables dans ses deux Instructions, & sur-tout dans sa Dissertation sur Grotius. Quoi qu'il en soit, il semble que la Providence ait réservé la publication de cet Ouvrage à des tems où d'un côté l'ignorance qui fait des progrès rapides, donne sujet de craindre que la Tradition ne soit bien-tôt méconnue, l'autorité des saints Peres négligée, l'étude de leurs Ouvrages entiérement abandonnée ; tandis que d'un autre côté, la fureur du prétendu bel esprit fait dans l'Eglise des ravages affreux, inspire à des hommes qui portent le nom de Chrétiens, mais qui pour la plûpart ne savent pas les premiers élémens du Christianisme, la témérité de s'ériger en nouveaux Docteurs, de dog-

matiser sur la Religion, ou plûtôt contre la Religion, de secouer le joug de toute autorité, & d'appeller insolemment de tous les mysteres au tribunal de leur frivole raison.

M. Bossuet, en attaquant M. Simon, se proposoit de terrasser d'un même coup tous ceux qu'il désigne sous le nom de *Nouveaux Critiques;* c'est-à-dire, ces hommes présomptueux, qui prennent leur propre esprit pour régle unique de leurs jugemens, au lieu de réformer leurs jugemens sur la régle invariable de la foi. Ces hommes qui, comme le dit excellemment ce savant Auteur, s'écartent des vrais principes, *faute d'en prendre le fil par une Théologie qui ne soit ni curieuse ni contentieuse, mais sobre, droite, modeste, plûtôt précise & exacte, que subtile & rafinée, & qui*, dans ses recherches, *craigne de pénétrer plus avant qu'il n'appartient à des mortels.* Or, aujourd'hui plus que jamais, le monde est inondé de gens qui se font gloire d'admettre & de débiter des opinions inouïes. Le nombre de ces faux Savans s'est étrangement multiplié, leur audace s'est effroyablement accrue; & c'est pour les confondre qu'on leur oppose l'Ouvrage d'un des plus beaux esprits qui fut jamais, & tout à la fois d'un des plus dociles à l'autorité légitime. Peut-être que son exemple & ses leçons garentiront notre siécle du goût pernicieux qu'il semble avoir pour la nouveauté, & préserveront de la séduction, ceux qui respectent encore la Religion & se soumettent aux vérités révélées: peut-être même que cet Ouvrage qui n'est, à le bien pren-

dre, qu'un tiſſu des paroles des ſaints Peres, réveillera le goût preſque éteint des études eccléſiaſtiques & de la bonne Théologie, qu'on n'acquiert & qu'on n'entretient que par la lecture aſſidue des Ecrits de ces ſaints Docteurs.

XLV. Ce que contient la premiere Partie.

La Défenſe de la Tradition, &c. a deux parties. Dans la premiere, M. Boſſuet dévoile les artifices de M. Simon, qui pour ne pas paroître Socinien aux Catholiques, & tout-à-fait Catholique aux Sociniens, s'enveloppe dans des ambiguités éternelles, propres à donner le change aux uns & aux autres, & à le faire arriver ſûrement à ſon but. Ce but paroît être d'introduire dans l'Egliſe un Socinianiſme mitigé, & d'éviter les cenſures dont ſes erreurs n'auroient pu manquer d'être frappées, s'il les eût montrées plus à découvert. Rien n'échappe à la ſagacité de M. Boſſuet. Il démaſque ce faux Critique, & met au grand jour ſes vues ſecrettes, qui ne tendent à rien moins qu'à ébranler la Religion, en élevant des Auteurs ſuſpects, décriés, & même des hérétiques, au-deſſus des Peres de l'Egliſe les plus doctes & les plus reſpectés; en inſpirant du mépris pour la doctrine de ces ſaints Docteurs; en rendant incertaine, ou plutôt en anéantiſſant toute la Tradition.

XLVI. Ce que renferme la ſeconde Partie.

La ſeconde partie, beaucoup plus étendue que la premiere, eſt, à proprement parler, une apologie de ſaint Auguſtin & de ſa doctrine ſur les dogmes du péché originel, de la Grace efficace, & de la Prédeſtination gratuite. M. Simon avoit attaqué ce ſaint Docteur avec un acharnement

& une fureur qu'on ne peut concevoir. Il l'accusoit d'innovation dans la foi, & d'être l'inventeur d'un nouveau systême qui ne s'est accrédité dans l'Eglise d'Occident, que par l'anéantissement de l'ancienne doctrine, mieux conservée, selon ce téméraire Critique, dans l'Eglise d'Orient. M. Bossuet démontre que la foi de saint Augustin sur le péché originel, est la foi de tous les siécles, de tous les Peres, de toutes les Eglises; & que ce saint Docteur a lui-même démontré, qu'avant la naissance du Pélagianisme, les Peres ont enseigné sur ce point, plus confusément, il est vrai, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre; mais néanmoins ont enseigné d'une maniere qui ne laisse point d'équivoques, les mêmes vérités qu'il étoit obligé de défendre avec plus d'application & de précision contre les chicanes des nouveaux hérétiques.

Il prouve encore, que le dogme de la Grace efficace est aussi ancien que l'Eglise, & reconnu par tous les Peres de l'Orient & de l'Occident, Grecs & Latins, comme faisant partie du dépôt sacré de la saine doctrine confiée par Jesus-Christ à ses Apôtres, pour être transmis à l'Eglise de tous les siécles. Il en est de même du dogme de la prédestination gratuite des Saints. M. Bossuet prouve la vérité de ce dogme d'une maniere en quelque sorte géométrique, par douze propositions extraites des Prieres communes de l'Eglise, qui suivent naturellement & nécessairement l'une de l'autre, & qui ne laissent aucun doute sur la perpétuité &

l'universalité de cette sainte doctrine en Orient comme en Occident. Ici l'Editeur nous apprend que M. Bossuet est Auteur de l'Instruction Pastorale sur la Grace, publiée par M. de Noailles Archevêque de Paris en 1696. On y voit en effet les préventions de M. Bossuet contre Jansenius, en même-tems qu'on y admire l'excellence de la doctrine & tous les principes de saint Augustin. Nous avons déja dit ailleurs que les prétendus Jansenistes n'avoient pas d'autre doctrine sur la Grace, que celle qui est développée dans cette Instruction.

XLVII. M. Bossuet donne lui-même le dessein & la division de cet important Ouvrage.

Voici de quelle maniere M. de Meaux expose dans sa Préface, le dessein & la division de sa Défense de la Tradition & des saints Peres, contre M. Simon. « Sous prétexte, dit ce Prélat, d'une analyse telle quelle, qu'il fait semblant de vouloir donner de certains endroits, il veut dire son sentiment sur le fond des explications, louer, corriger, reprendre qui il lui plaira, & les Peres comme les autres, décider des questions, non pas à la vérité de toutes, car ce seroit une entreprise infinie; mais de celles qu'il a voulu choisir, & en particulier de celles où il a eu occasion d'insinuer les sentimens des Sociniens tant contre la divinité de Jesus-Christ que sur la matiere de la Grace, où en commettant les Grecs avec les Latins, & les Peres les plus anciens avec ceux qui les ont suivis, il interpose son jugement avec une autorité qui assûrément ne lui convient pas. On ne voit donc pas pourquoi il lui plaît d'entrer dans ces questions,

puisque

puisque assûrément il n'est pas possible qu'il les éclaircisse autant qu'il faut dans un volume comme le sien : ce qui est cause qu'en remuant une infinité de difficultés qu'il ne peut ni ne veut résoudre, il n'est propre qu'à faire naître des doutes sur la Religion : & c'est un nouveau charme pour les libertins, qui aiment toujours à douter de ce qui les condamne. On ne peut rendre non plus aucune raison du choix des Auteurs dont il a voulu composer sa compilation telle quelle. S'il se vouloit réduire selon son titre, à traiter des Commentateurs du Nouveau Testament, on ne voit pas ce qui l'obligeoit à parler de saint Athanase, de saint Gregoire de Nazianze, & des autres qui n'ont point fait de Commentaires, ni des Ecrits polémiques de ces Peres, ou de ceux de saint Augustin. Si, sous le nom de Commentateurs, il veut comprendre tous les Auteurs qui ont traité du Nouveau Testament, c'est-à-dire, tous les Auteurs Ecclésiastiques, on ne voit pas pourquoi il oublie un saint Anselme, un Hugues de Saint Victor, un saint Bernard, & sur-tout un saint Grégoire-le-Grand ; d'autant plus que les deux derniers, outre qu'ils ont traité comme les autres de la doctrine de l'Evangile, & en particulier les matieres sur lesquelles M. Simon a entrepris de nous régler, ils ont encore expressément composé des Homélies sur les Evangiles ; & que d'ailleurs ils méritoient sans doute autant d'être nommés que Servet & que Bernardin Ochin, dont M. Simon nous a donné une si soigneuse analyse, encore qu'il n'en rapporte aucun

Commentaire : c'est-à-dire, que sous le nom de Commentateurs, il a parlé de qui il lui a plû ; que sous le titre de leur Histoire, il traite les questions qu'il a en tête ; en un mot, qu'il dit ce qu'il veut, sans que son Livre se puisse réduire à aucun dessein régulier.

Si je voulois exprimer naturellement ce qui en résulte, continue M. Bossuet, je dirois qu'on y apprend parfaitement les expositions des Sociniens, les livres où l'on peut s'instruire de leur doctrine, le bon sens & l'habileté de ces curieux Commentateurs, ainsi que de Pélage, Chef de la secte des Pélagiens, & de tous les autres Auteurs ou hérétiques ou suspects ; & qu'on y apprend plus que tout cela, comment il faut affoiblir la foi des plus hauts mysteres, avec les fautes des Peres, (c'est-à-dire celles que M. Simon leur impute,) & en particulier celles de saint Augustin, principalement sur les matieres de la Grace, dont notre Auteur nous découvre le véritable systême, & fait bien voir à saint Augustin ce qu'il devoit dire pour confondre les Pélagiens ; en sorte, si Dieu le permet, que ce ne sera plus ce docte Pere, mais M. Simon, qui en sera le vainqueur. En un mot, ce qu'il apprend parfaitement bien, c'est à estimer les Hérétiques, & à blâmer les saints Peres sans en excepter aucun, pas même ceux qu'il fait semblant de vouloir louer. Et voilà, après avoir lû & relû son Livre, ce qui en reste dans l'esprit, & le fruit qu'on peut recueillir de son travail. Si cela paroît incroyable à cause qu'il est insensé, je proteste néan-

moins devant Dieu, que je n'exagere rien. Tout paroîtra dans la suite ; & pour procéder plus nettement dans cet examen, je me propose de faire deux choses : la premiere, de découvrir les erreurs expresses de notre Auteur sur les matieres de la Tradition & de l'Eglise, &, ce qui tend à la même fin, le mépris qu'il a pour les Peres, avec les moyens indirects par lesquels en affoiblissant la foi de la Trinité & de l'Incarnation, il met en honneur [illegible] ennemis de ces Mysteres : la seconde [illegible] quer en particulier les erreurs qu[illegible] t le péché originel & la Grace, pa[illegible] c'est à ces Mysteres qu'il s'est particuliérement attaché.

Pref. de l'Ed.

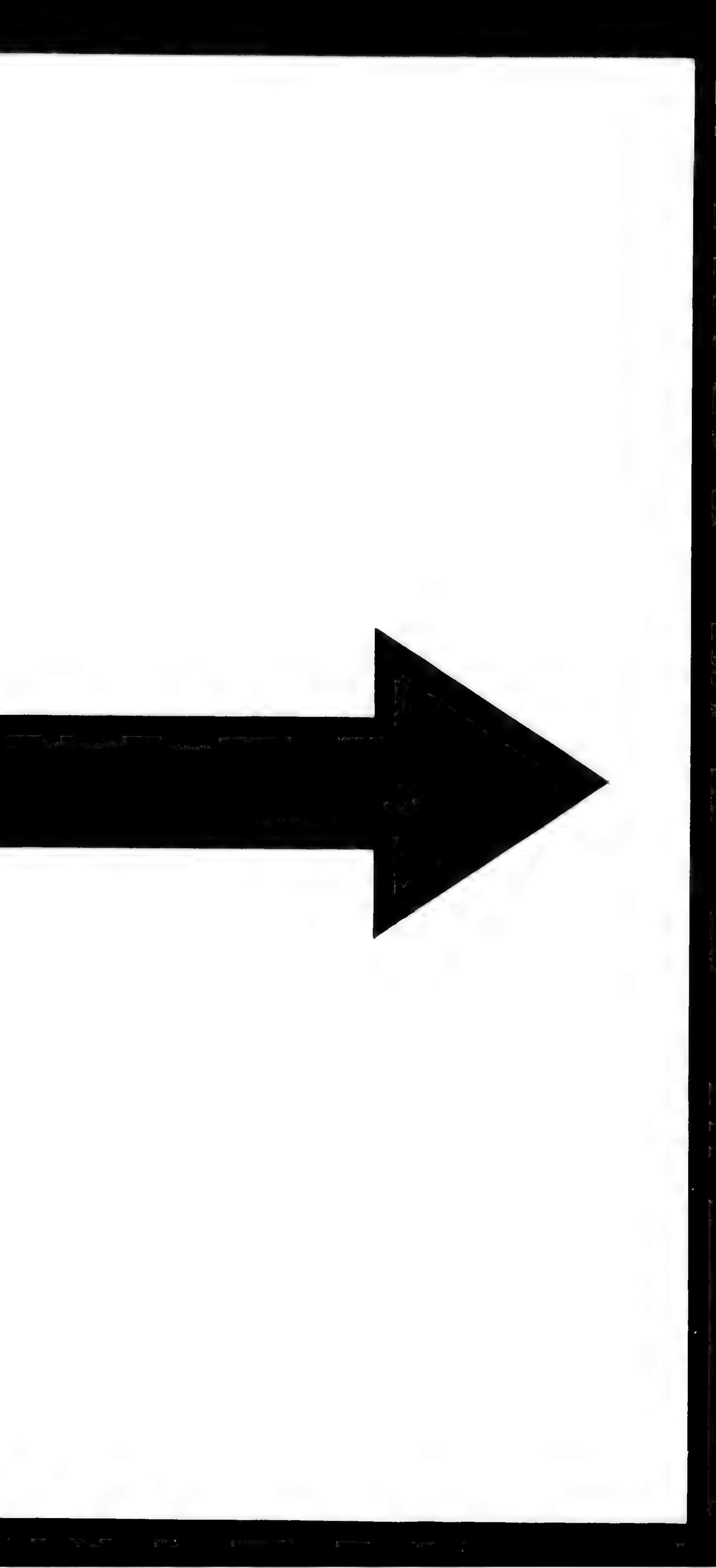
Nous n'entreprendrons pas d'analyser les preuves qu'emploie M. Bossuet, dans la crainte de les affoiblir en les abrégeant. D'ailleurs nous croyons que les Lecteurs aimeront mieux s'en instruire à fond dans l'Ouvrage de ce grand Auteur, que d'en recevoir de notre part une idée superficielle. La matiere est assez importante pour mériter qu'on l'étudie sérieusement, & qu'on ne se contente pas d'en prendre une légere teinture. Voici quelques endroits de cet important Ouvrage, par lesquels on pourra juger du prix des choses qui y sont renfermées.

XLVIII.
M. Bossuet donne une idée juste de S Augustin & de ses Ouvrages.

L'ardeur de saint Augustin pour l'Ecriture, lui en a fait obtenir une intelligence profonde, qui paroît en quatre choses principales. La premiere, que lui seul nous a donné dans le seul Livre de la Doctrine Chrétienne, plus de principes pour entendre l'Ecriture-sainte, que tous



[redacted]



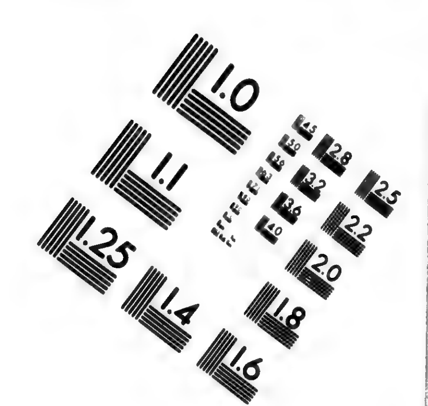
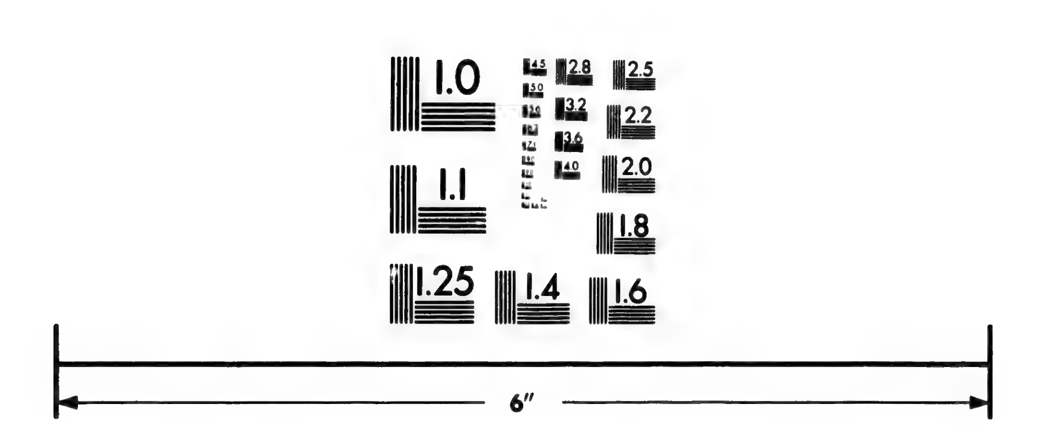


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



les autres Docteurs, en ayant réduit toute la doctrine à ce grand principe, qu'elle ne prescrit que la charité & ne défend que la cupidité. La seconde chose qui nous marque la profonde pénétration de saint Augustin dans l'Ecriture, c'est de nous en avoir fait connoître en divers endroits, les véritables beautés; non point dans un ou deux passages, mais en général dans tout le tissu de ce divin Livre, & de nous avoir, par exemple, fait sentir l'esprit dont elle est remplie, en dix ou douze lignes de sa Lettre à Volusien, plus qu'on ne pourroit faire en plusieurs volumes. C'est ce qui fait aussi qu'il en a tiré, pour ainsi dire, toute l'onction pour la répandre dans tous ses Ecrits. En troisiéme lieu, par la même ardeur de pénétrer l'Ecriture-sainte, il a reçu cette grace d'avoir pressé les hérétiques par ce divin Livre, de la maniere la plus excellente; & non-seulement la plus vive, mais encore la plus invincible & la plus claire; en sorte qu'on ne peut rien ajoûter ni à la solidité de ses preuves, ni à la force dont il les pousse; ce qui a été reconnu par toute l'Eglise. Enfin, le dernier effet de la connoissance des Ecritures dans saint Augustin, c'est la profonde compréhension de toute la Théologie. Celle des autres Peres paroît renfermée dans les matieres que l'occasion & les besoins de l'Eglise leur ont présentées. Mais Dieu a permis que saint Augustin ait eu à combattre toute sorte d'hérésies. Le Manichéisme lui a donné occasion de traiter à fond de la nature divine, de la Création, de la Providence, du néant dont toutes choses

ont été tirées, & du libre-arbitre de l'homme, où il a fallu chercher la cause du mal; enfin, de l'autorité & de la parfaite conformité des deux Testamens, ce qui l'obligeoit à repasser toute l'Ecriture, & à donner des principes pour en concilier toutes les parties.

Le Donatisme lui a fait traiter expressément & à fond l'efficacité des Sacremens & l'autorité de l'Eglise. Ayant eu à combattre les Ariens en Afrique, il a si bien profité du travail des Peres anciens dans les questions importantes sur la Trinité, que par sa profonde méditation sur les Ecritures, il a laissé cette matiere encore mieux appuyée & plus éclaircie qu'elle n'étoit auparavant. Il a parlé de l'Incarnation du Fils de Dieu, avec autant d'exactitude & de profondeur, qu'on a fait depuis à Ephése; & il a prévenu & pour ainsi dire, dicté les décisions de ce Concile. Il a entiérement renversé la secte Pélagienne, qui a donné lieu à ce docte Pere, de soutenir le fondement de l'humilité chrétienne. En expliquant à fond l'esprit de la nouvelle Alliance, il a développé les principes de la morale chrétienne; en sorte que tous les dogmes tant spéculatifs que pratiques de la Religion, ayant été si profondément expliqués par saint Augustin, on peut dire qu'il est le seul des Anciens que la divine Providence a déterminé par l'occasion des disputes, à nous donner tout un corps de Théologie.

Il faut encore ajoûter la maniere dont il manie la sainte doctrine, qui est toujours d'aller à la source & au plus sublime, puis-

que c'eſt toujours aux principes. Quand il prêche, il les fait deſcendre comme par dégrés, juſqu'à la capacité des moindres eſprits. Quand il diſpute, il les pouſſe ſi vivement, qu'il ne laiſſe pas aux hérétiques le loiſir de reſpirer. Dans ces deux manieres d'expliquer les vérités de la Religion, on ſent une main habile & un homme conſommé, qui maître de ſa matiere comme de ſon ſtyle, la manie convenablement ſuivant le genre de dire, ou plus ſerré ou plus libre, où il ſe trouve engagé. C'eſt donc d'un maître ſi intelligent, & pour ainſi dire ſi maître, qu'il faut apprendre à manier dignement la parole de vérité, pour la faire ſervir dans tous les ſujets à l'édification des fidéles, à la conviction des hérétiques, & à la réſolution de tous les doutes, tant ſur la foi que ſur la morale. Et pour aller juſqu'à la ſource des graces de Dieu dans ce Pere, il lui avoit imprimé dès ſon premier âge, un amour de la vérité, qui ne le laiſſoit en repos ni nuit ni jour, & qui l'ayant toujours ſuivi parmi les égaremens & les erreurs de ſa jeuneſſe, eſt enfin [illegible] ſe raſſaſier dans les ſaintes Ecritures, comme dans un océan immenſe, où ſe trouve la plénitude de la vérité. « M. Boſſuet réfutant les téméraires critiques qui blâmoient dans ſaint Auguſtin, les antithéſes, les pointes & les allégories, s'exprime ainſi : « Un ſavant homme de nos jours dit ſouvent qu'en liſant ſaint Auguſtin, on n'a pas le tems de s'appliquer aux paroles, tant on eſt ſaiſi par la grandeur, par la ſuite, par la profondeur des penſées. En effet, le fond de ſaint

Augustin, c'est d'être nourri de l'Ecriture, d'en tirer l'esprit, d'en prendre les plus hauts principes, de les manier en maître & avec la diversité convenable. Après cela, qu'il ait ses défauts, comme le soleil a ses taches, je ne daignerois ni les avouer ni les nier, ni les excuser ou les défendre. Tout ce que je sais certainement, c'est que quiconque saura pénétrer sa Théologie aussi solide que sublime, gagné par le fond des choses & par l'impression de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les Critiques de nos jours, qui, sans goût & sans sentiment pour les grandes choses, ou prévenus de mauvais principes, semblent vouloir se faire honneur de mépriser S. Augustin qu'ils n'entendent pas. »

XLIV. Combien il est important d'étudier les Peres de l'Eglise.

Comme les Ecrivains audacieux, que combat M. Bossuet, ne respectent guéres plus les autres Peres que saint Augustin, le savant Prélat s'éléve contre ce goût dépravé, qui porte à puiser dans des ruisseaux bourbeux la connoissance de la Religion, plûtôt que dans les sources pures de la Tradition & des saints Peres. « Quiconque, dit-il, veut devenir un habile Théologien & un solide Interpréte, qu'il lise & relise les Peres. S'il trouve dans les modernes, quelquefois plus de minuties, il trouvera très-souvent dans un seul Livre des Peres, plus de principes, plus de cette premiere séve du Christianisme, que dans beaucoup de volumes des Interprétes nouveaux; & la substance qu'il y sucera des anciennes traditions, le récompensera très-abondamment de tout le tems qu'il aura donné à

cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choſes, qui pour être moins accommodées à nos coutumes & aux erreurs que nous connoiſſons, peuvent paroître inutiles, qu'il ſe ſouvienne que dans le tems des Peres, elles ont eu leur effet, & qu'elles produiſent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient : parce qu'après tout, ces grands hommes ſe ſont nourris de ce froment des Elus, de cette pure ſubſtance de la Religion ; & que pleins de cet eſprit primitif, qu'ils ont reçu de plus près & avec plus d'abondance de la ſource même, ſouvent ce qui leur échappe & qui ſort naturellement de leur plénitude, eſt plus nourriſſant que ce qui a été médité depuis. »

L.
S. Auguſtin chargé par toute l'Egliſe de combattre les ennemis de la Grace. Quelle eſt la Grace qu'a défendu S. Auguſtin.

» Dès que Pélage parut, les particuliers, les Evêques, les Papes, les Conciles, & tout le monde en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tournerent les yeux vers ſaint Auguſtin, comme vers celui qu'on chargeoit par un ſuffrage commun de la cauſe de l'Egliſe. . . . La force & la profondeur de ſes Ecrits, les beaux principes qu'il avoit donnés contre toutes les héréſies & pour l'intelligence de l'Ecriture, ſes Lettres qui voloient par tout l'univers & y étoient reçues comme des oracles, ſes diſputes où tant de fois il avoit fermé la bouche aux hérétiques, la Conférence de Carthage, dont il avoit été l'ame, & où il avoit donné le dernier coup au ſchiſme de Donat, lui acquirent cette autorité dans toutes les Egliſes, & juſques dans le Synode des Prêtres de Jéruſalem, juſques dans la Cour de Conſtantinople. . .

Ce fut pour ces raisons que l'Eglise se reposa, comme d'un commun accord, sur saint Augustin, de l'affaire la plus importante qu'elle ait peut-être jamais eu à démêler avec la sagesse humaine. L'hérésie Pélagienne étant parvenue au dernier dégré de subtilité & de malice où pût aller une raison dépravée, on ne trouva rien de meilleur que de la laisser combattre à saint Augustin pendant vingt ans. » (On a depuis inventé encore de nouvelles subtilités, qui ont été inconnues à saint Augustin, par exemple la science moyenne; mais on trouve dans ses principes de quoi les mettre en poudre.)

» Les Censeurs de saint Augustin trouvent mauvais, qu'il ait établi une grace qui nous fasse croire effectivement, & à laquelle nul ne résiste, parce qu'elle est donnée pour ôter l'endurcissement & la résistance. Mais c'est précisément une telle Grace que toute l'Eglise demande, & l'on ne peut ici s'opposer à S. Augustin, *sans renverser le fondement de la piété avec celui de la priere*. C'est dans les prieres de l'Eglise telles qu'elles se font par toute la terre, en Orient comme en Occident, dès l'origine du Christianisme, qu'est établie non-seulement l'efficace de la Grace chrétienne, mais encore d'article en article & de conclusion en conclusion, avec tout le corps de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination & sur la Grace, toute la consolation des vrais fidéles. Il est clair que c'est l'effet qu'on demande. On demande une Grace qui fasse croire effectivement, qui convertisse effectivement. . . . Le senti-

ment par lequel on reconnoît une Grace qui fait croire, qui fait agir, c'est-à-dire, qui convertit effectivement le cœur de l'homme, n'est pas une opinion particuliere, mais la foi de toute l'Eglise; *puisque ces prieres*, dit saint Prosper, *venues de la Tradition des Apôtres, sont célébrées uniformément par toute l'Eglise Catholique*; d'où ce saint Docteur conclut, que sans aller chercher bien loin la régle de la foi, on la trouve dans la régle de la priere: *Ut legem credendi lex statuat supplicandi.* Cette preuve de la Grace qui fléchit les cœurs, subsiste toujours dans l'Eglise, comme on le peut voir dans les prieres qu'elle adresse continuellement à Dieu. Saint Augustin s'en sert pour prouver qu'il faut reconnoître une Grace, qui ne donne pas seulement de pouvoir croire, mais de croire; de pouvoir agir, mais d'agir actuellement. D'où ce Pere conclut très-bien, que nier une telle Grace, s'est s'opposer aux prieres de l'Eglise; *nostris orationibus contradicis.* Car l'Eglise ayant choisi les paroles qui marquent le plus la conversion actuelle & l'effet certain de la Grace, pour en remplir toutes ses demandes, jusqu'à demander à Dieu qu'il force nos volontés même rebelles, à se rendre à lui; *Et ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates*: c'est accuser l'Eglise d'erreur, de nier qu'un des effets de la Grace soit d'amollir un cœur endurci & de lui ôter sa dureté. On sait au reste, que le terme dont se sert l'Eglise quand elle dit, *compelle, forcez, contraignez*, ne marque pas une violence qui nous fasse faire le bien malgré

nous ; mais, comme parle saint Augustin, *une toute-puissante facilité de faire que de non voulans, nous soyons faits voulans ; volentes de nolentibus.*

» On voit maintenant la raison qui a fait dire à saint Augustin, qu'il n'étoit pas nécessaire d'examiner les Ecrits des Peres sur la matiere de la Grace, sur laquelle ils ne s'étoient expliqués que briévement & en passant, *transeunter & breviter*. Mais ils n'avoient pas besoin de s'expliquer davantage, non plus que nous d'entrer plus profondément dans cette discussion, puisque sans tout cet examen, les Prieres de l'Eglise montroient simplement ce que pouvoit la Grace de Dieu : *Orationibus autem Ecclesiæ simpliciter apparebat Dei gratia quid valeret.* Remarquez ces mots : *quid valeret, ce que la Grace pouvoit ;* c'est-à-dire, que ces prieres nous en découvroient non-seulement la nécessité, mais encore la vertu & l'efficace ; & ces qualités de la Grace, dit saint Augustin, paroissent fort nettement & fort simplement dans la Priere, *simpliciter*. Ce n'est pas qu'elles ne paroissent dans les Ecrits des saints Peres, où le même saint Augustin les a si souvent trouvées ; mais c'est que cette doctrine du puissant effet de la Grace ne paroissoit si pleinement, si nettement, si simplement nulle part, que dans les Prieres de l'Eglise. Quand on prie, on sent clairement & dans une grande simplicité, non-seulement la nécessité, mais encore la force de la priere & de la Grace qu'on y demande pour fléchir les cœurs. Dans la plûpart des discours des Peres, comme ils disputent contre quel-

qu'un qui n'est attentif qu'à prendre ses avantages, ils craignent de dire ou trop ou trop peu; mais dans la Priere ou publique ou particuliere, chacun est entre Dieu & soi: on épanche son cœur devant lui, & sans craindre que quelque hérétique abuse de son discours, on dit simplement à Dieu ce que son Esprit fait sentir. »

Nous rapporterons encore ici un bel endroit de cet important Ouvrage de M. de Meaux. C'est celui où il expose les causes de l'acharnement de M. Simon & de quelques autres critiques, contre S. Augustin. « On voit, dit-il, avec quel excès & en même-tems avec quel aveuglement & quelle injustice on s'opiniâtre à décrier S. Augustin, & à le chicaner sur toutes choses. Cette aversion des nouveaux Critiques contre ce Pere, ne peut avoir qu'un mauvais principe. Tous ceux qui par quelque endroit que ce fût, ont voulu favoriser les Pélagiens, sont devenus naturellement les ennemis de saint Augustin. Ainsi les Semi-Pélagiens, quoique en apparence plus modérés que les autres, *se sont attachés*, dit S. Prosper, *à le déchirer avec fureur, & ils ont cru pouvoir renverser tous les remparts de l'Eglise, & toutes les autorités dont elle s'appuie, s'ils battoient de toute leur force cette tour si élevée & si ferme*. Un même esprit anime ceux qui attaquent encore aujourd'hui un si grand homme. Qu'on en pénétre le fond, on les trouvera attachés à la doctrine de Pélage & des Demi-Pélagiens, ainsi que nous l'allons voir de M. Simon. Mais ils n'en veulent pas seulement à la doctrine de la Grace. S. Augustin est celui de tous les Docteurs, qui

Cont. Coll. Cap. XXI. n. 57. in app. T. X. Aug. pag. 125.

par une pleine compréhension de toute la matiere théologique, a sçu nous donner un corps de Théologie, &, pour me servir des termes de M. Simon, *un systême plus suivi* de la Religion, que tous les autres qui en ont écrit. On ne peut mieux attaquer l'Eglise, qu'en attaquant la doctrine & l'autorité de ce sublime Docteur. C'est pourquoi on voit à présent les Protestans concourir à le décrier. Déja, pour les Sociniens, on voit bien dans les erreurs qu'ils ont embrassées, que c'est leur plus grand ennemi : les autres Protestans commencent à se repentir d'avoir tant loué un Pere qui les accable. »

XIV.

LI. Autres Ouvrages que renferme le second volume des Œuvres posthumes.

On a mis à la suite de la *Défense de la Tradition & des Saints Peres*, plusieurs Ecrits de M. de Meaux qui n'avoient point encore paru. 1. Lettre au sujet de la Version du Nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux. 2. Cinq Mémoires dans lesquels M. Bossuet prouve qu'il est indécent de soumettre les Ouvrages de doctrine d'un Evêque, à la censure d'un Prêtre son inférieur. 3. Mémoire & Remarques sur les Ecrits de M. du Pin. M. de Meaux s'y éléve avec force contre les erreurs, les omissions, les singularités qui paroissent dans les premiers volumes de la *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*. 4. Trois Lettres à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangeres. En voici l'occasion. Les Peres le Conte & Gobien, Jesuites, Auteurs, l'un du Livre intitulé, *Mémoires sur la Chine* : & l'autre, d'une

Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine; avoient représenté les Chinois comme un peuple religieux, chez qui le culte du vrai Dieu s'étoit conservé sans altération pendant plus de deux mille ans. Ils trouvoient dans les annales de ce peuple, des miracles bien attestés, l'inspiration prophétique, la sainteté, en un mot, tout ce qui rend une Religion vénérable : & peu s'en falloit qu'ils ne missent les Chinois sur la même ligne que les Juifs. Tout cela n'étoit appuyé que sur des narrations fabuleuses, des contes faits à plaisir, peu propres à convaincre des hommes sensés; mais qui pourtant pouvoient convaincre quelques lecteurs fort simples; ceux qui ne supposent jamais qu'un Auteur soit capable de débiter gravement des mensonges, & qui prennent toujours pour vrai ce qu'ils trouvent dans un Livre imprimé.

M. Bossuet jugea, de concert avec M. le Cardinal de Noailles, M. l'Archevêque de Reims (le Tellier) & MM. des Missions Etrangeres, que le meilleur moyen de garantir les simples de la séduction, étoit de faire censurer par la Faculté de Théologie de Paris, les Livres des Peres le Conte & Gobien, qui contredisoient manifestement la doctrine de l'Ecriture sur la corruption générale du genre humain & sur la nécessité d'un Médiateur; & ce fut parce que la Faculté devoit faire cette censure, qu'on ne parla point de l'affaire de la Chine dans la célébre Assemblée de 1700. Plusieurs Docteurs s'opposerent à la censure, qui ne put être arrêtée & conclue qu'après trente séances de la Faculté. M. Coulau Biblio-

thécaire du Collége Mazarin, se distingua parmi les défenseurs de la Religion Chinoise. Il entreprit, en disant son avis en Faculté sur la censure qu'on projettoit, de justifier du reproche d'idolâtrie, presque tous les anciens peuples. Son avis, ou plutôt sa longue dissertation, qui ne présentoit que l'ennuyeux étalage d'une érudition mal digérée, & mise en œuvre sans choix & sans jugement, parut bien-tôt imprimée par les soins des Jesuites. Le soulévement du Public contre cet Ouvrage, fut cause que l'Auteur se hâta d'en désavouer l'impression, & de déclarer qu'il approuvoit la Censure de la Faculté sur le culte des Chinois. Le mal n'étoit pas guéri par cette espéce de réparation : il falloit que les erreurs & les faux principes du Docteur fussent réfutées à fond. M. Bossuet se seroit volontiers chargé de ce travail : mais ses occupations actuelles ne lui laissant pas un moment de loisir, il écrivit à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangeres, les trois Lettres dont nous parlons, pour l'engager à s'en charger lui-même. Dans les deux premieres, il fait des remarques très-solides sur les propositions les plus outrées de l'Ecrit du Docteur : dans la troisiéme, il dresse le plan qu'on doit suivre pour réfuter efficacement le nouveau systême. Ce plan, quoique jetté à la hâte sur le papier, est très-lumineux & très-précis, & montre la justesse, la pénétration & l'étendue des connoissances de M. Bossuet. Le systême qui suppose parmi les Chinois ou parmi d'autres peuples idolâtres un culte pur, une Eglise véritable,

paroissoit à M. Bossuet, le plus chimérique & le plus absurde qu'on pût imaginer. « Etrange sorte d'Eglise ! s'écrie-t-il ailleurs, au sujet de cette proposition avancée par le Ministre Basnage : *L'Eglise des Chinois est ancienne.* » Etrange sorte d'Eglise, sans foi, sans promesses, sans alliance, sans sacremens, sans la moindre marque de témoignage divin, où l'on ne sait ce qu'on adore & à qui l'on sacrifie, si ce n'est au ciel ou à la terre, ou à leurs génies.... & qui n'est après tout qu'un amas confus d'athéisme, de politique, d'irreligion, d'idolâtrie, de magie, de divination & de sortilége! »

LII. Troisiéme volume des Œuvres posthumes. Ecrits qu'il renferme.

Le troisiéme volume des Œuvres posthumes, contient des Ecrits sur la controverse, sur la Morale, sur la Théologie mystique. Le premier Ouvrage de controverse, est une défense du *Traité de la Communion sous les deux espéces*, que les Protestans avoient attaqué. On trouve ensuite l'*Avertissement sur le reproche d'idolâtrie*, fait à l'Eglise Romaine par les Ministres : les *Fragmens sur diverses matiéres de controverses.* Ce sont des morceaux d'un long Ouvrage, projetté par M. Bossuet, & qu'il n'a point exécuté.

Voici les titres des Ecrits sur la Morale, qui se trouvent dans le même volume. 1. *Decretum Cleri Gallicani.* L'Assemblée générale du Clergé de France, avoit nommé M. Bossuet Chef de la Commission établie pour examiner les matieres de Morale. Les Commissaires travaillerent avec tant d'activité, que bien-tôt cent quarante propositions furent extraites des Livres des Ca-

suistes, & notées des qualifications que chacune méritoit. M. de Meaux avoit dressé son rapport, & avoit rédigé & mis en ordre avec la censure, un Décret digne de l'auguste Assemblée qui devoit l'adopter. Mais la Providence permit qu'un si beau dessein, formé par une Assemblée convoquée extraordinairement pour représenter l'Eglise Gallicane, fût traversé dans le moment qu'il alloit être exécuté. L'Assemblée eut ordre de se séparer, & de laisser par conséquent imparfait l'ouvrage important qu'elle avoit si bien commencé. C'est ce projet de censure que l'on trouve dans le troisiéme volume des Ouvrages posthumes de M. Bossuet. On y voit d'une part, les erreurs proscrites ; & de l'autre, les vrais principes de la Morale, sur lesquels les Pasteurs doivent instruire les peuples, & les peuples former leurs moeurs. Cet Ouvrage, quoique court, est un corps complet de Théologie morale, & peut tenir lieu de beaucoup de volumes. Les régles de la morale y sont prouvées, non par des raisonnemens humains, encore moins par des subtilités, mais par l'autorité sacrée des Ecritures, que l'Auteur manie avec l'habileté d'un homme qui n'en posséde pas moins l'esprit que la lettre. Cet Ecrit est plein d'onction ; il touche le cœur en même-tems qu'il porte la conviction dans l'esprit, & il inspire une secrette horreur des malheureuses souplesses de ces hommes, qui se vantent d'avoir trouvé l'art de dispenser les Chrétiens des loix de l'Evangile. On n'a pu recouvrer le cahier où les qualifications étoient appliquées à chacune des proposi-

tions, & même on s'est trouvé dans la nécessité de recourir au procès-verbal de l'Assemblée de 1682, pour avoir de suite les propositions qui devoient être censurées.

Le Traité sur l'usure, est comme une suite du Décret sur la Morale, auquel il a manifestement rapport. M. Bossuet le composa pendant le cours de l'Assemblée de 1682, pour mettre les Juges en état de décider avec pleine connoissance de cause, une matiere sur laquelle les Casuistes ont plus subtilisé que sur aucune autre. Il est étonnant jusqu'à quel point leur esprit est industrieux, quand il s'agit de flatter la cupidité, sous combien de formes ils déguisent l'usure, quels palliatifs ils emploient pour cacher la difformité d'un crime condamné par toutes les Loix divines & humaines, & pour apprendre aux hommes à le commettre sans remords. Les Prétendus Réformés, qui nous disent hardiment qu'ils se proposent de ramener l'Eglise à la pureté des premiers siécles, sont plus relâchés sur la matiere de l'usure, que les plus mauvais Casuistes Catholiques. M. Bossuet attaque nommément Grotius, que les Réformés regardent en ce point comme un modéle de modération & d'équité. Il est en effet plus judicieux & moins outré que les autres partisans de l'usure. Cependant ses principes sont faux, injustes, contraires à l'Ecriture, démentis par toute la Tradition. C'est ce que M. Bossuet prouve contre cet Auteur, laissant à conclure ce qu'on doit juger de ceux qui sur cette matiere, portent tout aux derniers excès. M.

de Meaux avoit poſé dans ſon Décret, les principes de l'E[illegible]iture & de la Tradition contre l'uſure. [illegible]ſuit ici ce vice dans tous les détours : il l'accable de preuves ſans nombre, qui ne laiſſent point de réplique, & réſout à fond toutes les difficultés.

L'Aſſemblée de 1700, conſomma l'Ouvrage projetté par celle de 1682, & fit une cenſure en forme, des propoſitions erronées des Caſuiſtes relâchés. M. Boſſuet fut encore établi par cette Aſſemblée, Chef de la Commiſſion qu'elle forma pour examiner les matieres de morale. Les faux principes avancés par les Caſuiſtes ſur la probabilité, étoient la ſource de toutes leurs erreurs & de l'horrible corruption qu'ils avoient introduite dans la morale. Comme ils ſe croyoient invincibles dans ce fort, il falloit les y attaquer; & c'eſt ce que fit M. de Meaux par les quatre Diſſertations de peu d'étendue, mais d'une grande ſolidité, ſur la *prudence*, ſur la *conſcience*, ſur la *probabilité*, & ſur les *régles qu'on doit ſuivre dans les cas douteux*. Ces Diſſertations furent imprimées & diſtribuées aux membres de l'Aſſemblée peu de jours avant que le Prélat fît ſon rapport, afin de mettre les Juges au fait de tous les rafinemens des Probabiliſtes. L'Editeur des Œuvres poſthumes a joint ce rapport aux quatre Diſſertations dont nous venons de parler. La *Tradition des nouveaux Myſtiques*, termine le troiſiéme volume. Cet Ecrit ſuffiroit ſeul pour faire l'apologie complette de M. Boſſuet, contre les reproches amers & calomnieux des amis de M. de Fenelon. L'Auteur y poſe les principes

ſolides ſur leſquels eſt appuyée la bonne Théologie myſtique, & démontre qu'un vrai myſtique ne cherche point ſa doctrine dans je ne ſais quelle *Tradition cachée* que M. de Fenelon imagine: qu'il la trouve par-tout, dans les Ecritures, dans les Peres, dans les monumens publics, qui forment la chaîne de la Tradition de l'Egliſe Univerſelle.

On a mis à la ſuite de la *Tradition des nouveaux Myſtiques*, un Ouvrage court, mais plein de ſens, dans lequel M. Boſſuet s'éléve contre la *Myſtique Cité de Dieu*, &c. par Marie d'Agreda. « Le deſſein de ce Livre porte ſa condamnation. C'eſt une fille qui entreprend un Journal de la vie de la ſainte Vierge, où eſt celle de Notre Seigneur, & où elle ne ſe propoſe rien moins que d'expliquer jour par jour & moment par moment, tout ce qu'ont fait & penſé le Fils & la Mere, depuis l'inſtant de leur conception juſqu'à la fin de leur vie. Cette Religieuſe appelle elle-même ſon Livre, *Hiſtoire divine*, ce qu'elle répete ſans ceſſe; par où elle veut exprimer qu'il eſt inſpiré & révélé de Dieu dans toutes ſes pages. Auſſi n'eſt-ce jamais elle, mais toujours Dieu & la ſainte Vierge par ordre de Dieu, qui parlent. Le détail eſt encore plus étrange. Tous les contes qui ſont ramaſſés dans les livres les plus apocriphes, ſont ici propoſés comme divins, & on y en ajoûte une infinité d'autres avec une affirmation & une témérité étonnante. Ce qu'on fait raconter à la ſainte Vierge dans le chapitre quinze, ſur la maniere dont elle fut conçue, fait horreur, & la pudeur en eſt

offensée. Ce chapitre est un des plus longs, & suffit seul pour faire interdire à jamais tout le Livre aux fidéles. Cependant les Religieuses s'y attacheront d'autant plus, qu'elles verront une Religieuse qu'on donne pour une béate, demeurer si long-tems sur cette matiere. Depuis le troisiéme chapitre jusqu'au huitiéme, ce n'est autre chose qu'une scholastique rafinée, selon les principes de Scot. Dieu lui-même en fait des leçons & se déclare Scotiste, encore que la Religieuse demeure d'accord, que le parti qu'elle embrasse est le moins reçu dans l'école. On ne voit rien dans la maniere dont parlent à chaque page, Dieu, la sainte Vierge & les Anges, qui ressente la majesté des paroles que l'Ecriture leur attribue. Tout y est d'une fade & languissante longueur; & néanmoins cet Ouvrage se fera lire par les esprits foibles, comme un Roman d'ailleurs assez bien tissu & assez élégamment écrit: & ils en préféreront la lecture à celle de l'Evangile, parce qu'il contente la curiosité que l'Evangile veut au contraire amortir: & l'histoire de l'Evangile ne leur paroîtra qu'un très-petit abrégé de celle-ci. On n'a encore lû que ce qui a été traduit; mais en parcourant le reste, on en voit assez pour conclure que ce n'est ici que la vie de Notre Seigneur & de la sainte Vierge changée en roman, & un artifice du Démon pour faire qu'on croie mieux connoître Jesus-Christ & sa sainte Mere par ce Livre, que par l'Evangile. »

Cette fille tiroit son nom de la Ville de ce nom, pour y avoir été Abbesse. Elle é-

toit née en 1602, & mourut en 1665. Après sa mort, on trouva ses Livres écrits de sa main, avec une attestation que tout ce qui y étoit contenu lui avoit été révélé. Dans le dessein de les faire imprimer, on s'adressa à l'Evêque de Tarragone, ordinaire du lieu où étoit situé le Monastere de cette Religieuse, & sur sa permission ils furent imprimés en Espagnol à Madrid en 1680. Ils ont depuis été imprimés à Lisbonne, à Perpignan, à Anvers & à Lyon. On forma d'abord opposition à la publication de ces Livres, on les accusa d'erreurs; on publia même que c'étoit l'Ouvrage de l'Evêque de Plaisance, autrefois Cordelier, qui vouloit par ce moyen autoriser la doctrine de Scot. L'Inquisition d'Espagne ayant pris connoissance de cette contestation, ordonna que les Livres seroient mis en sequestre, & nomma des Théologiens pour les examiner. Les suffrages s'étant trouvés favorables, l'Inquisition leva le sequestre, & permit l'édition de Madrid; ordonnant en outre qu'on reverroit, & qu'on corrigeroit quelques éditions qui se firent furtivement pendant le sequestre. Les Dominicains & ceux qui s'étoient déclarés contre ces Livres, s'adresserent à l'Inquisition de Rome, qui en défendit la lecture par un Décret de 1681, sous le Pape Innocent XI. Le Roi d'Espagne sollicité par les Cordeliers, en écrivit au Pape, & lui fit entendre que les livres de Marie d'Agreda pouvoient servir à l'édification des fidéles, & en même-tems il ordonna à son Ambassadeur de solliciter la suspension de ce Décret. Les Cordeliers

se joignirent à ce Ministre, & ils remontrerent entre autres choses, que ce Décret de l'Inquisition de Rome nuiroit aux procédures que l'on faisoit alors pour la canonisation de cette Religieuse.

Le Pere Diaz, Cordelier Espagnol, fut chargé depuis de solliciter à Rome cette canonisation; & il y a eu sur ce sujet des Mémoires présentés à Alexandre VIII & Innocent XII. Les Cordeliers demandoient que le Pape permît la lecture de ses Ouvrages à tous les fidéles, & qu'on reçût ses révélations comme celles des saintes Hildegarde, Brigitte, Gertrude, Catherine de Sienne, Angele de Foligni; & pour cet effet ils firent encore intervenir le Roi d'Espagne. En 1696, on déféra en Sorbonne le premier tome des Ouvrages de Marie d'Agreda, desquels le Pere Thomas Crozet, Recolet de Marseille, avoit traduit en François la premiere partie sur l'édition de Perpignan, & l'avoit fait imprimer à Marseille même en 1695. Les Cordeliers allarmés de cette nouvelle, firent de grands efforts pour s'opposer à la censure. Le Général des Jesuites écrivit en France, afin qu'on fît tout ce qu'on pourroit pour parer ce coup. Mais la Sorbonne, après avoir fait examiner cet Ouvrage par des députés, en censura en 1697, plusieurs propositions qui en furent extraites. La traduction du P. Crozet fut faite à Bruxelles en 1717, en huit volumes in-12, & en trois volumes in-4. Les Remarques de M. Bossuet sur les Ecrits de Marie d'Agreda, dit avec raison l'Editeur des Œuvres de ce savant Prélat, » méritent d'autant plus d'attention, que

» nous sommes dans un siécle, où tandis
» que les prétendus esprits forts attaquent
» de front la Religion, quelques Auteurs
» semblent prendre à tâche de la tourner
» en dérision par des Histoires de l'Ancien
» & du Nouveau Testament, écrites d'un
» style de Roman, à peu près semblable à
» celui de Marie d'Agreda. »

Fin du vingt-huitiéme Article & du douziéme Volume.

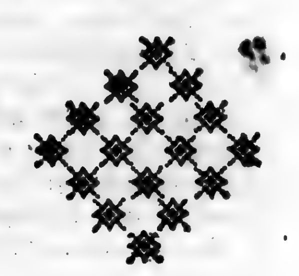


TABLE
DES MATIERES
contenues dans le douzième Volume.

A.

D.

J.

Peres.

L.

M.

N.

Q.

R.

T.

V.

Fin de la Table des Matieres.

Faute à corriger.

Page 552, *lig.* 29, fes ufages, *lifez* les ufages.

Extrait de l'Apologie pour les Catholiques, T. II. Ch. 26. pag. 528 & 529.

CEt Extrait regarde la famille de MM. de Valembourg, dont il est parlé dans ce XII Volume, page 531.

« La converſion de ces deux perſonnes [M. Iſbrand Kievit & ſa femme Gertrude Couwael] qui étoient riches & de grande autorité dans la ville de Rotterdam, & qui avoient beaucoup de gens qui dépendoient d'eux, fut cauſe dans la ſuite que pluſieurs retournerent à la Foi Catholique. Ils laiſſerent de plus une famille nombreuſe, d'où ſont ſorties pluſieurs autres familles toutes Catholiques. Ils eurent ſept enfans, dont il n'y eut qu'un qui mourut avant que d'être marié, tous les autres qui étoient deux garçons & quatre filles l'aïant été. L'une des filles épouſa M. de Vallembourg, de l'une des plus conſidérables familles de Rotterdam qui étoit demeurée dans la vraie Foi, d'où ſont nés ces deux grands Evêques Adrien & Pierre de Vallembourg, qui ſe ſont rendus ſi célebres par leurs travaux pour l'Egliſe. »

ues ,

M. de
XII

nnes
trude
rande
r , &
épen-
e que
holi-
nom-
autres
t fept
nourut
es qui
'aïant
allem-
famil-
ans la
s Evê-
, qui
avaux

